



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

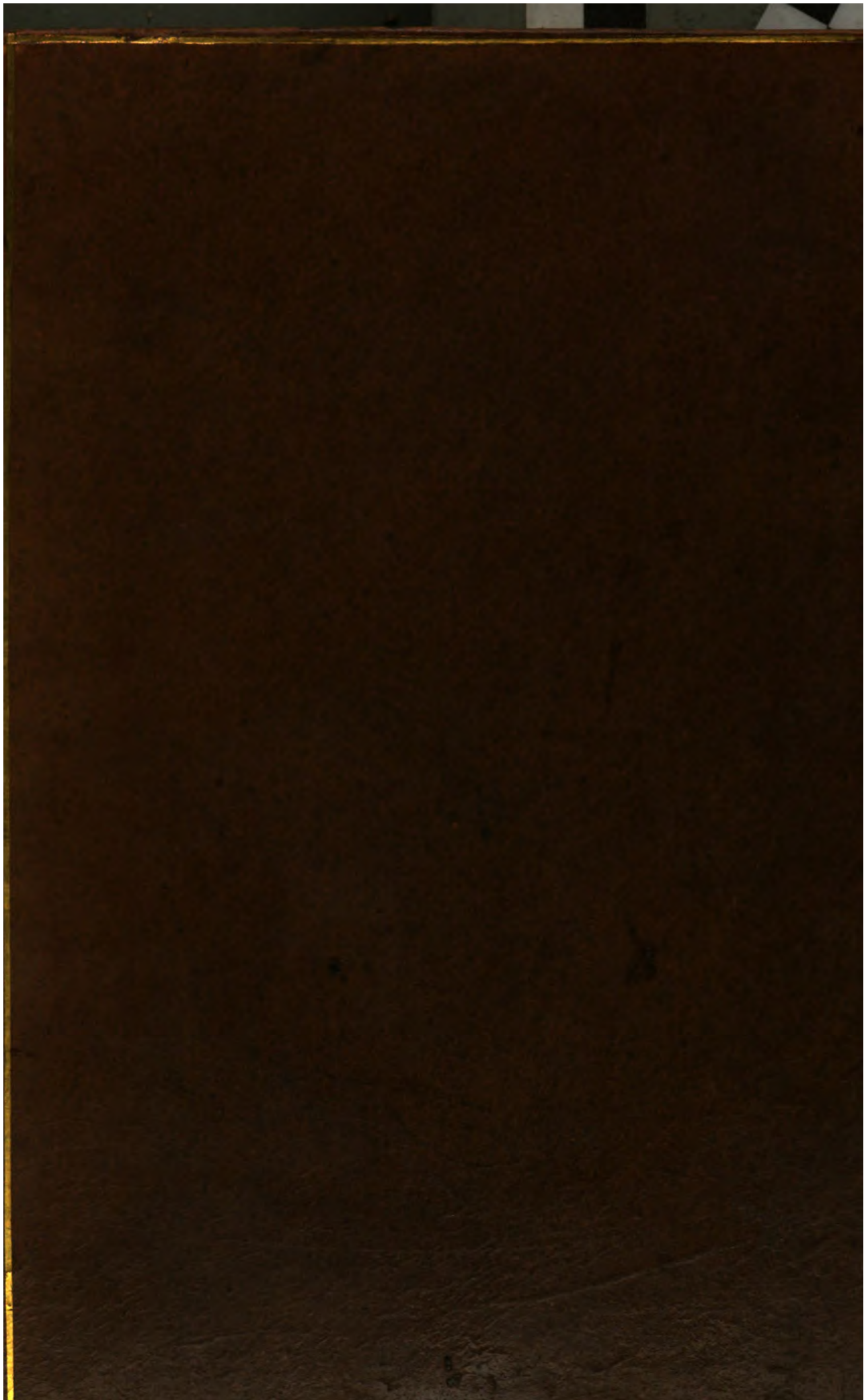
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.

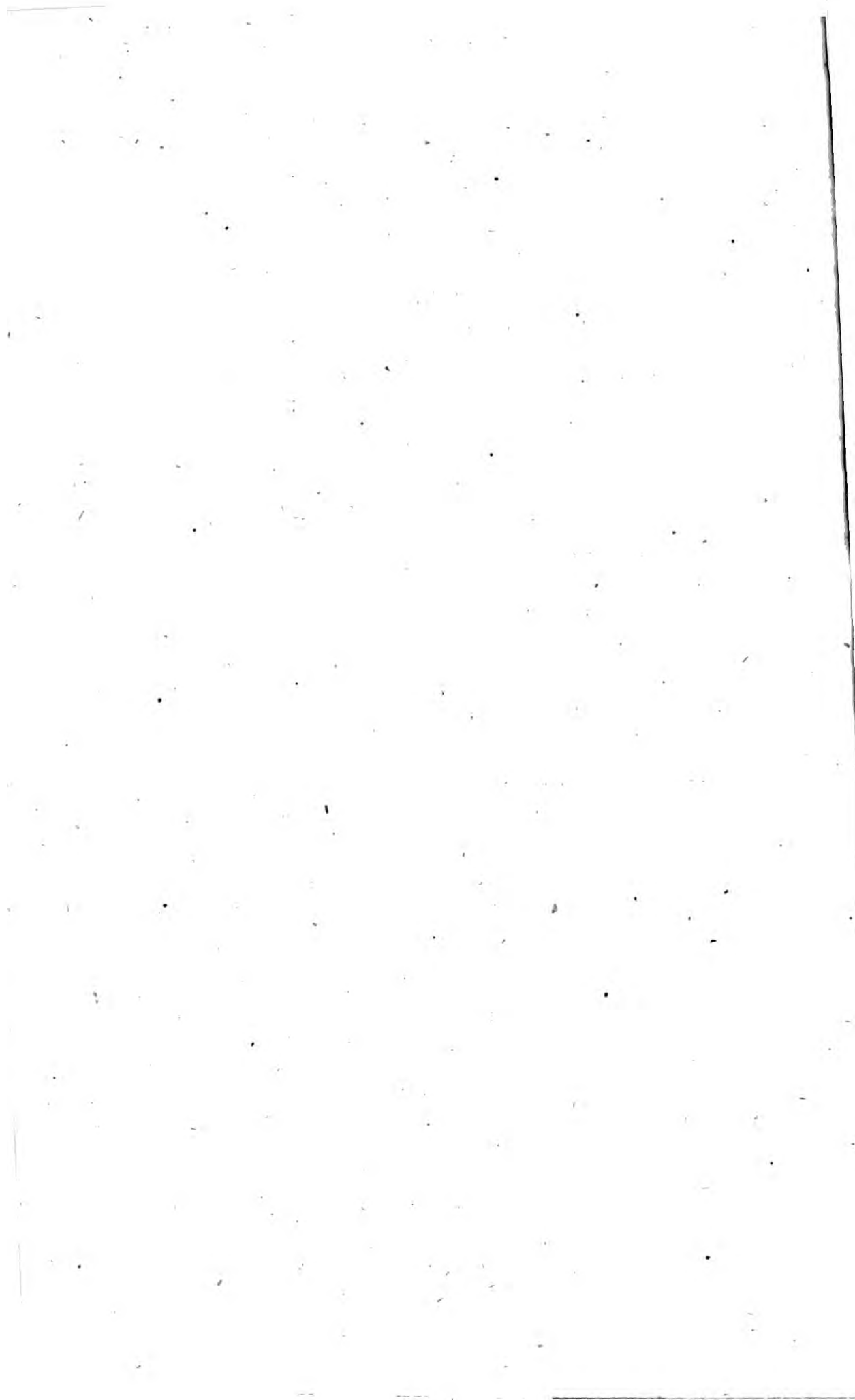




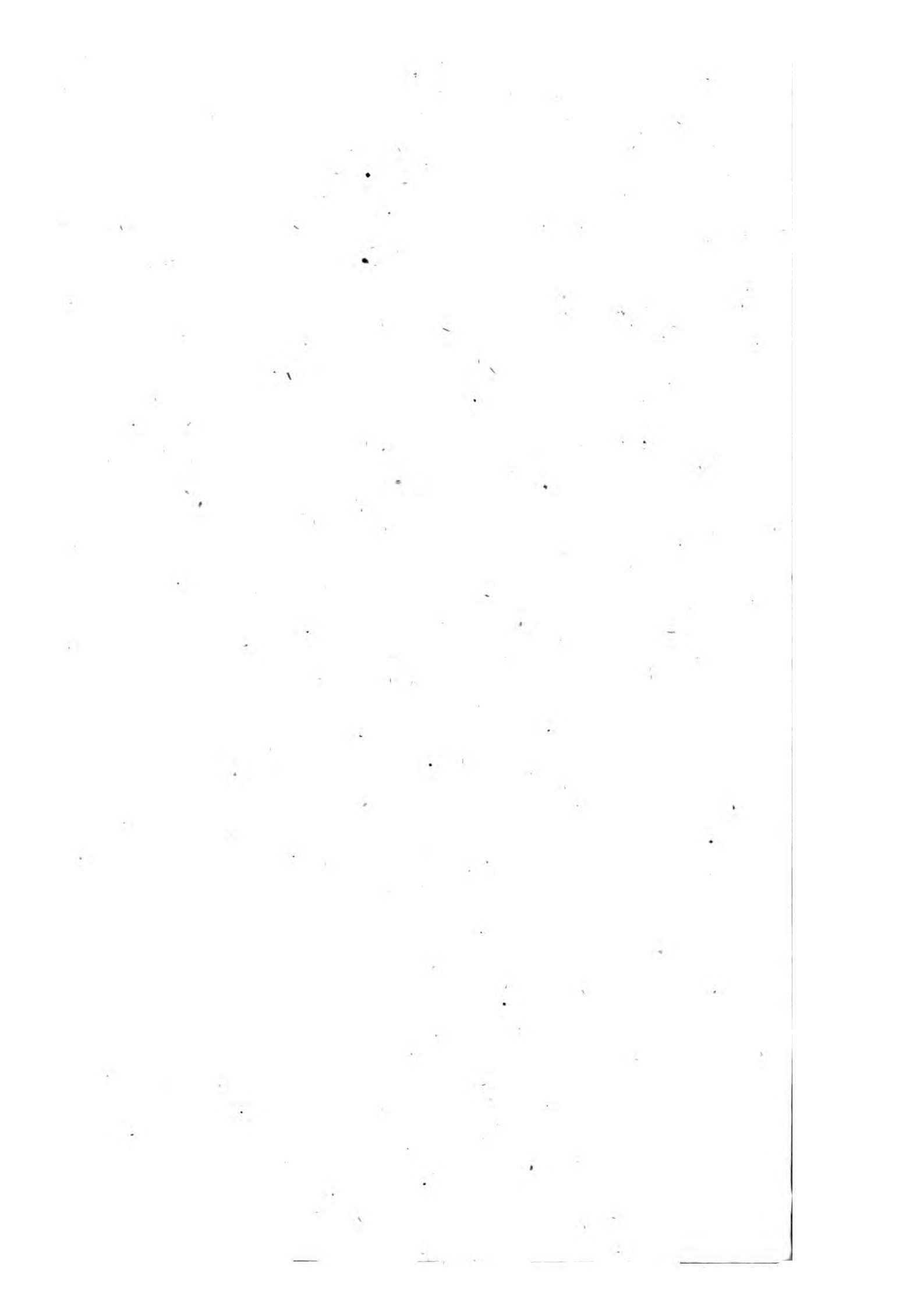
~~FF 39 (Funch)~~



VI. 1785/2 (39)







O E U V R E S

C O M P L E T E S

D E

V O L T A I R E .

O E U V R E S

C O M P L E T E S

D E

V O L T A I R E .

TOME TRENTE-NEUVIEME.

DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE-
TYPOGRAPHIQUE.

1 7 8 5.



DICTIONNAIRE
PHILOSOPHIQUE.

Dictionn. philosoph. Tome III.

A



DICTIONNAIRE
PHILOSOPHIQUE.

Dièlionn. philosoph. Tome III.

A



D I C T I O N N A I R E

P H I L O S O P H I Q U E .

C.

C I E L M A T E R I E L .

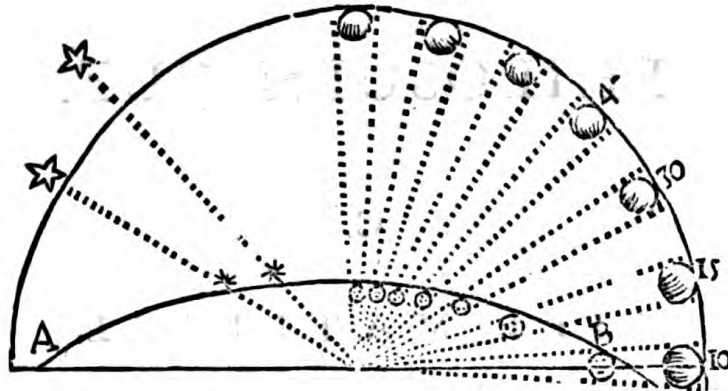
LES lois de l'optique, fondées sur la nature des choses, ont ordonné que de notre petit globe nous verrons toujours le ciel matériel comme si nous en étions le centre, quoique nous soyons bien loin d'être centre :

Que nous le verrons toujours comme une voûte surbaissée, quoiqu'il n'y ait d'autre voûte que celle de notre atmosphère, laquelle n'est point surbaissée :

Que nous verrons toujours les astres roulant sur cette voûte, & comme dans un même cercle, quoiqu'il n'y ait que cinq planètes principales, & dix lunes, & un anneau, qui marchent ainsi que nous dans l'espace :

Que notre soleil & notre lune nous paraîtront toujours d'un tiers plus grands à l'horizon qu'au zénith, quoiqu'ils soient plus près de l'observateur au zénith qu'à l'horizon.

Voici l'effet que font nécessairement les astres sur nos yeux.



Cette figure représente à-peu-près en quelle proportion le soleil & la lune doivent être aperçus dans la courbe AB, & comment les astres doivent paraître plus rapprochés les uns des autres dans la même courbe.

1°. Telles sont les lois de l'optique, telle est la nature de vos yeux, que premièrement le ciel matériel, les nuages, la lune, le soleil qui est si loin de vous, les planètes qui dans leur apogée en sont encore plus loin, tous les astres placés à des distances encore plus immenses, comètes, météores, tout doit vous paraître dans cette voûte surbaissée composée de votre atmosphère.

2°. Pour moins compliquer cette vérité, observons seulement ici le soleil qui semble parcourir le cercle AB.

Il doit vous paraître au zénith plus petit qu'à quinze degrés au-dessous, à trente degrés encore plus gros, & enfin à l'horizon encore davantage; tellement que ses dimensions dans le ciel inférieur décroissent en raison de ses hauteurs dans la progression suivante.

A l'horizon	100.
A quinze degrés	68.

A trente degrés 50.

A quarante-cinq degrés 40.

Ses grandeurs apparentes dans la voûte furbaiffée font comme ses hauteurs apparentes ; & il en est de même de la lune & d'une comète. (a)

3°. Ce n'est point l'habitude, ce n'est point l'interposition des terres, ce n'est point la réfraction de l'atmosphère qui causent cet effet. *Mallebranche* & *Régis* ont disputé l'un contre l'autre ; mais *Robert Smith* a calculé. (1)

4°. Observez les deux étoiles qui étant à une prodigieuse distance l'une de l'autre, & à des profondeurs très-différentes dans l'immensité de l'espace, font considérées ici comme placées dans le cercle que le soleil semble parcourir. Vous les voyez distantes l'une de l'autre dans le grand cercle, se rapprochant dans le petit par les mêmes lois.

C'est ainsi que vous voyez le ciel matériel. C'est par ces règles invariables de l'optique que vous voyez les planètes tantôt rétrogrades, tantôt stationnaires ; elles ne font rien de tout cela. Si vous étiez dans le soleil, vous verriez toutes les planètes & les comètes rouler régulièrement autour de lui dans les ellipses que DIEU leur assigne. Mais vous êtes sur la planète

(a) Voyez l'optique de *Robert Smith*.

(1) L'opinion de *Smith* est au fond la même que celle de *Mallebranche*. Puisque les astres au zénith & à l'horison font vus sous un angle à-peu-près égal, la différence apparente de grandeur ne peut venir que de la même cause qui nous fait juger un corps de cent pouces, vu à cent pieds, plus grand qu'un corps d'un pouce, vu à un pied ; & cette cause ne peut être qu'un jugement de l'ame devenu habituel, & dont par cette raison nous avons cessé d'avoir une conscience distincte.

6 C I E L M A T E R I E L .

de la terre , dans un coin où vous ne pouvez jouir de tout le spectacle.

N'accufons donc point les erreurs de nos fens avec *Mallebranche* ; des lois constantes de la nature , émanées de la volonté immuable du Tout-puissant , & proportionnées à la constitution de nos organes , ne peuvent être des erreurs.

Nous ne pouvons voir que les apparences des choses , & non les choses mêmes. Nous ne sommes pas plus trompés quand le soleil , ouvrage de DIEU , cet astre un million de fois aussi gros que notre terre , nous paraît plat , & large de deux pieds , que lorsque dans un miroir convexe , ouvrage de nos mains , nous voyons un homme sous la dimension de quelques pouces.

Si les mages chaldéens furent les premiers qui se servirent de l'intelligence que DIEU leur donna pour mesurer & mettre à leur place les globes célestes , d'autres peuples plus grossiers ne les imitèrent pas.

Ces peuples enfans & sauvages imaginèrent la terre plate , soutenue dans l'air , je ne fais comment , par son propre poids ; le soleil , la lune , & les étoiles , marchant continuellement sur un cintre solide qu'on appela *plaque* , *firmament* ; ce cintre portant des eaux , & ayant des portes d'espace en espace , les eaux sortant par ces portes pour humecter la terre.

Mais comment le soleil , la lune , & tous les astres , reparaisaient-ils après s'être couchés ? on n'en savait rien. Le ciel touchait à la terre plate ; il n'y avait pas moyen que le soleil , la lune , & les étoiles , tournassent sous la terre , & allassent se lever à l'orient après s'être couchés à l'occident. Il est vrai que ces ignorans

avaient raison par hafard, en ne concevant pas que le foleil & les étoiles fixes tournaffent autour de la terre. Mais ils étaient bien loin de foupçonner le foleil immobile, & la terre avec fon fatellite tournant autour de lui dans l'efpace avec les autres planètes. Il y avait plus loin de leurs fables au vrai fyftème du monde, que des ténèbres à la lumière.

Ils croyaient que le foleil & les étoiles revenaient par des chemins inconnus, après s'être délaflés de leur courfe dans la mer Méditerranée, on ne fait pas précifément dans quel endroit. Il n'y avait pas d'autre aftronomie, du temps même d'*Homère*, qui eft fi nouveau : car les Chaldéens tenaient leur fcience fécète pour *fe faire plus refpecter des peuples*. *Homère* dit plus d'une fois, que le foleil fe plonge dans l'Océan ; (& encore cet Océan c'eft le Nil) c'eft-là qu'il répare par la fraîcheur des eaux pendant la nuit, l'épuifement du jour ; après quoi il va fe rendre au lieu de fon lever par des routes inconnues aux mortels. Cette idée refsemble beaucoup à celle du baron de *Fenefte*, qui dit que fi on ne voit pas le foleil quand il revient, *c'eft qu'il revient de nuit*.

Comme alors la plupart des peuples de Syrie & les Grecs connaiffaient un peu l'Asie & une petite partie de l'Europe, & qu'ils n'avaient aucune notion de tout ce qui eft au nord du Pont-Euxin, & au midi du Nil, ils établirent d'abord que la terre était plus longue que large d'un grand tiers ; par conféquent le ciel qui touchait à la terre, & qui l'embralfait, était auffi plus long que large. De-là nous vinrent les degrés de longitude & de latitude, dont nous avons toujours confervé les noms, quoique nous ayons réformé la chofe.

Le livre de *Job*, composé par un ancien Arabe, qui avait quelque connaissance de l'astronomie, puisqu'il parle des constellations, s'exprime pourtant ainsi :
 „ Où étiez-vous quand je jetais les fondemens de la
 „ terre? qui en a pris les dimensions? sur quoi ses bases
 „ portent-elles? qui a posé sa pierre angulaire? „

Le moindre écolier lui répondrait aujourd'hui :
 La terre n'a ni pierre angulaire, ni base, ni fondement ;
 & à l'égard de ses dimensions, nous les connaissons
 très-bien, puisque depuis *Magellan* jusqu'à M. de
Bougainville, plus d'un navigateur en a fait le tour.

Le même écolier fermerait la bouche au déclama-
 teur *Laënce*, & à tous ceux qui ont dit avant & après
 lui que la terre est fondée sur l'eau, & que le ciel ne
 peut être au-dessous de la terre; & que par conséquent
 il est ridicule & impie de soupçonner qu'il y ait des
 antipodes.

C'est une chose curieuse de voir avec quel dédain,
 avec quelle pitié *Laënce* regarde tous les philosophes
 qui depuis quatre cents ans commençaient à con-
 naître le cours apparent du soleil & des planètes, la
 rondeur de la terre, la liquidité, la non-résistance
 des cieus, au travers desquels les planètes couraient
 dans leurs orbites &c. Il recherche (*b*) *par quels degrés*
les philosophes sont parvenus à cet excès de folie de faire de
la terre une boule, & d'entourer cette boule du ciel.

Ces raisonnemens sont dignes de tous ceux qu'il
 fait sur les sibylles.

(*b*) *Laënce*, liv. III, chap. XXIV; & le clergé de France assemblé
 solennellement en 1770, dans le dix-huitième siècle, citait sérieusement
 comme un père de l'Eglise, ce *Laënce* dont les élèves de l'école
 d'Alexandrie se seraient moqués de son temps, s'ils avaient daigné jeter
 les yeux sur ses rapsodies.

Notre écolier dirait à tous ces docteurs : Apprenez qu'il n'y a point de cioux solides placés les uns sur les autres, comme on vous l'a dit ; qu'il n'y a point de cercles réels dans lesquels les astres courent sur une prétendue plaque :

Que le soleil est le centre de notre monde planétaire :

Que la terre & les planètes roulent autour de lui, dans l'espace, non pas en traçant des cercles, mais des ellipses.

Apprenez qu'il n'y a ni dessus ni dessous, mais que les planètes, les comètes tendent toutes vers le soleil leur centre, & que le soleil tend vers elles, par une gravitation éternelle.

Laënce & les autres babillards feraient bien étonnés en voyant le système du monde tel qu'il est.

CIEL DES ANCIENS.

SI un ver à soie donnait le nom de *ciel* au petit duvet qui entoure sa coque, il raisonnerait aussi bien que firent tous les anciens, en donnant le nom de *ciel* à l'atmosphère, qui est, comme dit très-bien M. de Fontenelle dans ses Mondes, le duvet de notre coque.

Les vapeurs qui sortent de nos mers & de notre terre, & qui forment les nuages, les météores, & les tonnerres, furent pris d'abord pour la demeure des Dieux. Les Dieux descendent toujours dans des nuages d'or chez *Homère* ; c'est de-là que les peintres les peignent encore aujourd'hui assis sur une nuée. Comment est-on assis sur l'eau ? Il était bien juste que

10 CIEL DES ANCIENS.

le maître des Dieux fût plus à son aise que les autres : on lui donna un aigle pour le porter , parce que l'aigle vole plus haut que les autres oiseaux.

Les anciens Grecs voyant que les maîtres des villes demeuraient dans des citadelles , au haut de quelque montagne , jugèrent que les Dieux pouvaient avoir une citadelle aussi , & la placèrent en Thessalie sur le mont Olympe , dont le sommet est quelquefois caché dans les nues ; de sorte que leur palais était de plain-pied à leur ciel.

Les étoiles & les planètes , qui semblent attachées à la voûte bleue de notre atmosphère , devinrent ensuite les demeures des Dieux ; sept d'entr'eux eurent chacun leur planète, les autres logèrent où ils purent ; le conseil général des Dieux se tenait dans une grande salle , à laquelle on allait par la voie lactée ; car il fallait bien que les Dieux eussent une salle en l'air , puisque les hommes avaient des hôtels-de-ville sur la terre.

Quand les Titans , espèce d'animaux entre les Dieux & les hommes , déclarèrent une guerre assez juste à ces dieux-là , pour réclamer une partie de leur héritage du côté paternel , étant fils du ciel & de la terre , ils ne mirent que deux ou trois montagnes les unes sur les autres , comptant que c'en était bien assez pour se rendre maîtres du ciel & du château de l'Olympe.

*Neve foret terris securior arduus æther ,
Affectasse serunt regnum cœleste gigantes ,
Ataque congestos struxisse ad sidera montes.*

On attaqua le ciel aussi-bien que la terre ;
 Les géans chez les Dieux osant porter la guerre ,
 Entassèrent des monts jusqu'aux astres des nuits.

Il y a pourtant des six cents millions de lieues de ces astres-là , & beaucoup plus loin encore de plusieurs étoiles au mont Olympe.

Virgile ne fait point de difficulté de dire :

Sub pedibusque videt nubes & sidera Daphnis.

Daphnis voit sous ses pieds les astres & les nues.

Mais où donc était *Daphnis* ?

A l'opéra , & dans des ouvrages plus sérieux , on fait descendre des dieux au milieu des vents , des nuages , & du tonnerre , c'est-à-dire qu'on promène DIEU dans les vapeurs de notre petit globe. Ces idées sont si proportionnées à notre faiblesse , qu'elles nous paraissent grandes.

Cette physique d'enfans & de vieilles était prodigieusement ancienne ; cependant on croit que les Chaldéens avaient des idées presque aussi saines que nous de ce qu'on appelle *le ciel* ; ils plaçaient le soleil au centre de notre monde planétaire , à-peu-près à la distance de notre globe que nous avons reconnue ; ils faisaient tourner la terre & quelques planètes autour de cet astre ; c'est ce que nous apprend *Aristarque* de Samos : c'est à-peu-près le système du monde que *Copernic* a perfectionné depuis ; mais les philosophes gardaient le secret pour eux , afin d'être plus respectés des rois & du peuple , ou plutôt pour n'être pas persécutés.

Le langage de l'erreur est si familier aux hommes , que nous appelons encore nos vapeurs , & l'espace de

la terre à la lune, du nom de *ciel*; nous difons, monter au ciel, comme nous difons que le foleil tourne, quoiqu'on fache bien qu'il ne tourne pas. Nous fommes probablement le ciel pour les habitans de la lune, & chaque planète place fon ciel dans la planète voisine.

Si on avait demandé à *Homère* dans quel ciel était allée l'ame de *Sarpédon*, & où était celle d'*Hercule*, *Homère* eût été bien embarrassé; il eût répondu par des vers harmonieux.

Quelle fureté avait-on que l'ame aérienne d'*Hercule* fe fût trouvée plus à fon aife dans *Vénus*, dans *Saturne*, que fur notre globe? Aurait-elle été dans le foleil? la place ne paraît pas tenable dans cette fournaife. Enfin, qu'entendaient les anciens par le ciel? ils n'en favaient rien, ils criaient toujours *le ciel & la terre*; c'est comme fi on criait l'infini & un atome. Il n'y a point, à proprement parler, de ciel, il y a une quantité prodigieufe de globes qui roulent dans l'espace vide; & notre globe roule comme les autres.

Les anciens croyaient qu'aller dans les cieux c'était monter; mais on ne monte point d'un globe à un autre; les globes célestes font tantôt au-deffus de notre horizon, tantôt au-deffous. Ainfî, fupposons que *Vénus* étant venue à *Paphos*, retournât dans fa planète quand cette planète était couchée, la déeffe *Vénus* ne montait point alors par rapport à notre horizon; elle descendait, & on devait dire en ce cas *descendre au ciel*. Mais les anciens n'y entendaient pas tant de finesse; ils avaient des notions vagues, incertaines, contradictoires fur tout ce qui tenait à

la physique. On a fait des volumes immenses pour favoir ce qu'ils pensaient sur bien des questions de cette sorte. Quatre mots auraient suffi ; *ils ne pensaient pas*. Il faut toujours en excepter un petit nombre de sages , mais ils sont venus tard ; peu ont expliqué leurs pensées , & quand ils l'ont fait , les charlatans de la terre les ont envoyés au ciel par le plus court chemin.

Un écrivain qu'on nomme , je crois , *Pluche* , a prétendu faire de *Moïse* un grand physicien ; un autre avait auparavant concilié *Moïse* avec *Descartes* , & avait imprimé le *Cartesius Mozairans* ; selon lui , *Moïse* avait inventé le premier les tourbillons & la matière subtile : mais on fait assez que DIEU qui fit de *Moïse* un grand législateur , un grand prophète , ne voulut point du tout en faire un professeur de physique ; il instruisit les Juifs de leur devoir , & ne leur enseigna pas un mot de philosophie. *Calmet* , qui a beaucoup compilé , & qui n'a raisonné jamais , parle du système des Hébreux ; mais ce peuple grossier était bien loin d'avoir un système ; il n'avait pas même d'école de géométrie ; le nom leur en était inconnu ; leur seule science était le métier de courtier , & l'usure.

On trouve dans leurs livres quelques idées louches incohérentes , & dignes en tout d'un peuple barbare sur la structure du ciel. Leur premier ciel était l'air , le second , le firmament , où étaient attachées les étoiles ; ce firmament était solide & de glace , & portait les eaux supérieures , qui s'échappèrent de ce réservoir par des portes , des écluses , des cataractes , au temps du déluge.

Au-dessus de ce firmament, ou de ces eaux supérieures, était le troisième ciel, ou l'empyrée, où *S^t Paul* fut ravi. Le firmament était une espèce de demi-voûte, qui embrassait la terre. Le soleil ne faisait point le tour d'un globe qu'ils ne connaissaient pas. Quand il était parvenu à l'occident, il revenait à l'orient par un chemin inconnu ; & si on ne le voyait pas, c'était, comme le dit le baron de *Feneste*, parce qu'il revenait de nuit.

Encore les Hébreux avaient-ils pris ces rêveries des autres peuples. La plupart des nations, excepté l'école des Chaldéens, regardaient le ciel comme solide ; la terre fixe & immobile était plus longue d'orient en occident, que du midi au nord, d'un grand tiers ; de-là viennent ces expressions de longitude & de latitude que nous avons adoptées. On voit que dans cette opinion il était impossible qu'il y eût des antipodes. Aussi *S^t Augustin* traite l'idée des antipodes d'*absurdité* ; & *Laënce*, que nous avons déjà cité, dit expressément : *Y a-t-il des gens assez fous pour croire qu'il y ait des hommes dont la tête soit plus basse que les pieds ? &c.*

S^t Chrysostome s'écrie dans sa quatorzième homélie : *Où sont ceux qui prétendent que les cieux sont mobiles, & que leur forme est circulaire ?*

Laënce dit encore au livre III de ses institutions : *Je pourrais vous prouver par beaucoup d'argumens, qu'il est impossible que le ciel entoure la terre.*

L'auteur du Spectacle de la nature pourra dire à *M. le chevalier*, tant qu'il voudra, que *Laënce* & *S^t Chrysostome* étaient de grands philosophes ; on lui répondra qu'ils étaient de grands saints, & qu'il n'est

point du tout nécessaire pour être un saint, d'être un bon astronome. On croira qu'ils sont au ciel, mais on avouera qu'on ne fait pas dans quelle partie du ciel précisément.

C I R C O N C I S I O N .

LORSQU'*Hérodote* raconte ce que lui ont dit les barbares chez lesquels il a voyagé, il raconte des sottises, & c'est ce que font la plupart de nos voyageurs; aussi n'exige-t-il pas qu'on le croie, quand il parle de l'aventure de *Gigès* & de *Candaule*, d'*Arion* porté sur un dauphin, & de l'oracle consulté pour savoir ce que faisait *Crésus*, qui répondit qu'il faisait cuire alors une tortue dans un pot couvert; & du cheval de *Darius* qui ayant henni le premier de tous, déclara son maître roi; & de cent autres fables propres à amuser des enfans, & à être compilées par des rhéteurs; mais quand il parle de ce qu'il a vu, des coutumes des peuples qu'il a examinées, de leurs antiquités qu'il a consultées, il parle alors à des hommes.

Il semble, dit-il au livre d'Euterpe, que les habitans de la Colchide sont originaires d'Egypte: j'en juge par moi-même plutôt que par ouï-dire; car j'ai trouvé qu'en Colchide on se souvenait bien plus des anciens Egyptiens qu'on ne se ressouvenait des anciennes coutumes de Colchos en Egypte.

Ces habitans des bords du Pont-Euxin prétendaient être une colonie établie par Sésostris; pour moi, je le conjecturerais non-seulement parce qu'ils sont basanés, & qu'ils ont

les cheveux frisés , mais parce que les peuples de Colchide , d'Égypte , & d'Éthiopie , sont les seuls sur la terre qui se sont fait circoncire de tout temps ; car les Phéniciens , & ceux de la Palestine , avouent qu'ils ont pris la circoncision des Égyptiens . Les Syriens qui habitent aujourd'hui sur les rivages du Thermodon & de Pathenic , & les Macrons leurs voisins avouent qu'il n'y a pas long-temps qu'ils se sont conformés à cette coutume d'Égypte ; c'est par-là principalement qu'ils sont reconnus pour Égyptiens d'origine .

A l'égard de l'Éthiopie & de l'Égypte , comme cette cérémonie est très-ancienne chez ces deux nations , je ne saurais dire qui des deux tient la circoncision de l'autre ; il est toutefois vraisemblable que les Éthiopiens la prirent des Égyptiens ; comme , au contraire , les Phéniciens ont abolé l'usage de circoncire les enfans nouveaux nés , depuis qu'ils ont eu plus de commerce avec les Grecs .

Il est évident , par ce passage d'Hérodote , que plusieurs peuples avaient pris la circoncision de l'Égypte ; mais aucune nation n'a jamais prétendu avoir reçu la circoncision des Juifs . A qui peut-on donc attribuer l'origine de cette coutume , ou à la nation de qui cinq ou six autres confessent la tenir , ou à une autre nation bien moins puissante , moins commerçante , moins guerrière , cachée dans un coin de l'Arabie pétrée , qui n'a jamais communiqué le moindre de ses usages à aucun peuple .

Les Juifs disent qu'ils ont été reçus autrefois par charité dans l'Égypte ; n'est-il pas bien vraisemblable que le petit peuple a imité un usage du grand peuple , & que les juifs ont pris quelques coutumes de leurs maîtres ?

Clément

Clément d'Alexandrie rapporte que *Pythagore* voyageant chez les Egyptiens, fut obligé de se faire circoncire, pour être admis à leurs mystères; il fallait donc absolument être circoncis pour être au nombre des prêtres d'Egypte. Ces prêtres existaient lorsque *Joséph* arriva en Egypte; le gouvernement était très-ancien, & les cérémonies antiques de l'Egypte observées avec la plus scrupuleuse exactitude.

Les Juifs avouent qu'ils demeurèrent pendant deux cents cinq ans en Egypte; ils disent qu'ils ne se firent point circoncire dans cet espace de temps: il est donc clair que, pendant deux cents cinq ans, les Egyptiens n'ont pas reçu la circoncision des Juifs; l'auraient-ils prise d'eux, après que les Juifs leur eurent volé tous les vases qu'on leur avait prêtés, & se furent enfuis dans le désert avec leur proie, selon leur propre témoignage? Un maître adopterait-il la principale marque de la religion de son esclave voleur & fugitif? cela n'est pas dans la nature humaine.

Il est dit, dans le livre de *Josué*, que les Juifs furent circoncis dans le désert. *Je vous ai délivré de ce qui faisait votre opprobre chez les Egyptiens.* Or, quel pouvait être cet opprobre pour des gens qui se trouvaient entre les peuples de Phénicie, les Arabes, & les Egyptiens, si ce n'est ce qui les rendait méprisables à ces trois nations? comment leur ôte-t-on cet opprobre? en leur ôtant un peu de prépuce: n'est-ce pas-là le sens naturel de ce passage?

La Genèse dit qu'*Abraham* avait été circoncis auparavant; mais *Abraham* voyagea en Egypte, qui était depuis long-temps un royaume florissant, gouverné

par un puissant roi ; rien n'empêche que dans ce royaume si ancien, la circoncision ne fût établie. De plus la circoncision d'*Abraham* n'eut point de suite ; sa postérité ne fut circoncise que du temps de *Josué*.

Or avant *Josué* les Israélites, de leur aveu même, prirent beaucoup de coutumes des Egyptiens ; ils les imitèrent dans plusieurs sacrifices , dans plusieurs cérémonies , comme dans les jeûnes qu'on observait les veilles des fêtes d'*Isis* , dans les ablutions , dans la coutume de raser la tête des prêtres ; l'encens , le candelabre , le sacrifice de la vache rousse , la purification avec de l'hysope , l'abstinence du cochon , l'horreur des ustensiles de cuisine des étrangers , tout atteste que le petit peuple hébreu , malgré son aversion pour la grande nation égyptienne , avait retenu une infinité d'usages de ses anciens maîtres. Ce bouc *Hazazel* qu'on envoyait dans le désert , chargé des péchés du peuple , était une imitation visible d'une pratique égyptienne ; les rabbins conviennent même que le mot d'*Hazazel* n'est point hébreu. Rien n'empêche donc que les Hébreux n'aient imité les Egyptiens dans la circoncision , comme se faisaient les Arabes leurs voisins.

Il n'est point extraordinaire que DIEU , qui a sanctifié le baptême si ancien chez les Asiatiques , ait sanctifié aussi la circoncision non moins ancienne chez les Africains. On a déjà remarqué qu'il est le maître d'attacher ses grâces aux signes qu'il daigne choisir.

Au reste , depuis que sous *Josué* , le peuple juif eût été circoncis , il a conservé cet usage jusqu'à nos jours ; les Arabes y ont aussi toujours été fidèles ;

mais les Egyptiens , qui dans les premiers temps circoncifiaient les garçons & les filles , ceflèrent avec le temps de faire aux filles cette opération , & enfin la reftreignirent aux prêtres , aux astrologues , & aux prophètes. C'eft ce que *Clément* d'Alexandrie & *Origène* nous apprennent. En effet , on ne voit point que les *Ptolomées* aient jamais reçu la circoncifion.

Les auteurs latins qui traitent les Juifs avec un fi profond mépris qu'ils les appellent *curtus appella* , par dérifion , *credat Judæus appella* , *curti Judæi* , ne donnent point de ces épithètes aux Egyptiens. Tout le peuple d'Egypte eft aujourd'hui circoncis ; mais par une autre raifon , parce que le mahométifme adopta l'ancienne circoncifion de l'Arabie.

C'eft cette circoncifion arabe qui a paffé chez les Ethiopiens , où l'on circoncit encore les garçons & les filles.

Il faut avouer que cette cérémonie de la circoncifion paraît d'abord bien étrange ; mais on doit remarquer que de tout temps les prêtres de l'Orient fe confacraient à leurs divinités par des marques particulières. On gravait avec un poinçon une feuille de lierre fur les prêtres de *Bacchus*. *Lucien* nous dit que les dévots à la déeffe *Iſis* s'imprimaient des caractères fur le poignet & fur le cou. Les prêtres de *Cybèle* fe rendaient eunuques.

Il y a grande apparence que les Egyptiens , qui révéraient l'inſtrument de la génération , & qui en portaient l'image en pompe dans leurs proceffions , imaginèrent d'offrir à *Iſis* & *Oſiris* , par qui tout s'engendrait fur la terre , une partie légère du membre par qui ces dieux avaient voulu que le genre-humain

se perpétuât. Les anciennes mœurs orientales sont si prodigieusement différentes des nôtres, que rien ne doit paraître extraordinaire à quiconque a un peu de lecture. Un Parisien est tout surpris quand on lui dit que les Hottentots font couper à leurs enfans mâles un testicule. Les Hottentots sont peut-être surpris que les Parisiens en gardent deux.

C I R U S.

PLUSIEURS doctes, & *Rollin* après eux, dans un siècle où l'on cultive sa raison, nous ont assuré que *Javan*, qu'on suppose être le père des Grecs, était petit-fils de *Noé*. Je le crois, comme je crois que *Perfée* était le fondateur du royaume de Perse, & *Niger* de la Nigritie. C'est seulement un de mes chagrins que les Grecs n'aient jamais connu ce *Noé* le véritable auteur de leur race. J'ai marqué ailleurs mon étonnement & ma douleur qu'*Adam*, notre père à tous, ait été absolument ignoré de tous, depuis le Japon jusqu'au détroit de Lemaire, excepté d'un petit peuple, qui n'a lui-même été connu que très-tard. La science des généalogies est sans doute très-certaine, mais bien difficile.

Ce n'est ni sur *Javan*, ni sur *Noé*, ni sur *Adam* que tombent aujourd'hui mes doutes, c'est sur *Cirus*; & je ne recherche pas laquelle des fables débitées sur *Cirus* est préférable, celle d'*Hérodote* ou de *Ctésias*, ou celle de *Xénophon*, ou de *Diodore*, ou de *Justin*, qui toutes se contredisent. Je ne demande point pourquoi on s'est obstiné à donner ce nom de *Cirus*

à un barbare qui s'appelait *Kofrou*, & ceux de *Ciropolis*, de *Persépolis*, à des villes qui ne se nommèrent jamais ainsi.

Je laisse là tout ce qu'on a dit du grand *Cirus*, & jusqu'au roman de ce nom, & jusqu'aux *voyages* que l'écoffais *Ramsay* lui a fait entreprendre. Je demande seulement quelques instructions aux Juifs sur ce *Cirus* dont ils ont parlé.

Je remarque d'abord qu'aucun historien n'a dit un mot des Juifs dans l'histoire de *Cirus*, & que les Juifs sont les seuls qui osent faire mention d'eux-mêmes en parlant de ce prince.

Ils ressemblent en quelque sorte à certaines gens qui disaient d'un ordre de citoyens supérieur à eux : *Nous connaissons messieurs, mais messieurs ne nous connaissent pas.* Il en est de même d'*Alexandre* par rapport aux Juifs. Aucun historien d'*Alexandre* n'a mêlé le nom d'*Alexandre* avec celui des Juifs ; mais *Joséphe* ne manque pas de dire qu'*Alexandre* vint rendre ses respects à Jérusalem ; qu'il adora je ne sais quel pontife juif nommé *Jaddus*, lequel lui avait autrefois prédit en songe la conquête de la Perse. Tous les petits se rengorgent ; les grands songent moins à leur grandeur.

Quand *Tarif* vient conquérir l'Espagne, les vaincus lui disent qu'ils l'ont prédit. On en dit autant à *Gengis*, à *Tamerlan*, à *Mahomet II*.

A Dieu ne plaise que je veuille comparer les prophéties juives à tous les diseurs de bonne aventure qui font leur cour aux victorieux, & qui leur prédisent ce qui leur est arrivé. Je remarque seulement que les Juifs produisent des témoignages de leur

nation sur *Cirus*, environ cent soixante ans avant qu'il fût au monde.

On trouve dans *Isaïe* : (chap. XLV.) *Voici ce que dit le Seigneur à Cyrus qui est mon Christ ; que j'ai pris par la main pour lui assujettir les nations , pour mettre en fuite les rois , pour ouvrir devant lui les portes : Je marcherai devant vous ; j'humilierai les grands ; je romprai les coffres ; je vous donnerai l'argent caché , afin que vous sachiez que je suis le Seigneur &c.*

Quelques favans ont peine à digérer que le Seigneur gratifie du nom de son CHRIST un profane de la religion de *Zoroastre*. Ils osent dire que les Juifs firent comme tous les faibles qui flattent les puissans , qu'ils supposèrent des prédictions en faveur de *Cirus*.

Ces favans ne respectent pas plus *Daniel* qu'*Isaïe*. Ils traitent toutes les prophéties attribuées à *Daniel* avec le même mépris que *S^t Jérôme* montre pour l'aventure de *Suzanne*, pour celle du dragon de *Bélus*, & pour les trois enfans de la fournaise.

Ces favans ne paraissent pas assez pénétrés d'estime pour les prophètes. Plusieurs même d'entr'eux prétendent qu'il est métaphysiquement impossible de voir clairement l'avenir ; qu'il y a une contradiction formelle à voir ce qui n'est point ; que le futur n'existe pas , & par conséquent ne peut être vu ; que les fraudes en ce genre sont innombrables chez toutes les nations ; qu'il faut enfin se défier de tout dans l'histoire ancienne.

Ils ajoutent que s'il y a jamais eu une prédiction formelle , c'est celle de la découverte de l'Amérique dans *Sénèque* le tragique.

..... *Venient annis*
Sæcula feris quibus oceanus
Vincula rerum laxet, & ingens
Pateat tellus &c.....

Les quatre étoiles du pôle antarctique font annoncées encore plus clairement dans le *Dante*. Cependant personne ne s'est avisé de prendre *Sénèque & Aligeri Dante* pour des devins.

Nous sommes bien loin d'être du sentiment de ces savans, nous nous bornons à être extrêmement circonspects sur les prophètes de nos jours.

Quant à l'histoire de *Cirus*, il est vraiment fort difficile de savoir s'il mourut de sa belle mort, ou si *Thomiris* lui fit couper la tête. Mais je souhaite, je l'avoue, que les savans qui font couper le cou à *Cirus*, aient raison. Il n'est pas mal que ces illustres voleurs de grand chemin, qui vont pillant & enfanglantant la terre, soient un peu châtiés quelquefois.

Cirus a toujours été destiné à devenir le sujet d'un roman. *Xénophon* a commencé, & malheureusement *Ramsay* a fini. Enfin, pour faire voir quel triste sort attend les héros, *Danchet* a fait une tragédie de *Cirus*.

Cette tragédie est entièrement ignorée. La *Cyropédie* de *Xénophon* est plus connue, parce qu'elle est d'un Grec. Les *Voyages de Cyrus* le sont beaucoup moins, quoiqu'ils aient été imprimés en anglais & en français, & qu'on y ait prodigué l'érudition.

Le plaisant du roman intitulé, *Voyages de Cyrus*, consiste à trouver un *Messie* par-tout, à Memphis, à Babylone, à Ecbatane, à Tyr, comme à Jérusalem,

& chez *Platon*, comme dans l'Évangile. L'auteur ayant été quaker, anabaptiste, anglican, presbytérien, était venu se faire *fenéloniste* à Cambrai sous l'illustre auteur du *Télémaque*. Étant devenu depuis précepteur de l'enfant d'un grand seigneur, il se crut fait pour instruire l'univers, & pour le gouverner; il donne en conséquence des leçons à *Cirus* pour devenir le meilleur roi de l'univers, & le théologien le plus orthodoxe.

Ces deux rares qualités paraissent assez incompatibles.

Il le mène à l'école de *Zoroastre*, & ensuite à celle du jeune juif *Daniel* le plus grand philosophe qui ait jamais été. Car non-seulement il expliquait tous les songes; (ce qui est le fin de la science humaine) mais il devinait tous ceux qu'on avait faits; & c'est à quoi nul autre que lui n'est encore parvenu. On s'attendait que *Daniel* présenterait la belle *Suzanne* au prince, c'était la marche naturelle du roman; mais il n'en fit rien.

Cirus en récompense a de longues conversations avec le grand roi *Nabuchodonosor*, dans le temps qu'il était bœuf; & *Ramsay* fait ruminer *Nabuchodonosor* en théologien très-profond.

Et puis, étonnez-vous que le prince, (*) pour qui cet ouvrage fut composé, aimât mieux aller à la chasse ou à l'opéra que de le lire.

(*) Le prince de *Turenne*.

C L E R G.

IL y aurait peut-être encore quelque chose à dire sur ce mot, même après le dictionnaire de du *Cange*, & celui de l'Encyclopédie. Nous pouvons, par exemple, observer qu'on était si savant vers le dixième & onzième siècle, qu'il s'introduisit une coutume ayant force de loi en France, en Allemagne, en Angleterre, de faire grâce de la corde à tout criminel condamné qui savait lire; tant un homme de cette érudition était nécessaire à l'Etat.

Guillaume le bâtard, conquérant de l'Angleterre, y porta cette coutume. Cela s'appelait bénéfice de clergie, *beneficium clericorum aut clericorum*.

Nous avons remarqué en plus d'un endroit que de vieux usages perdus ailleurs se retrouvent en Angleterre, comme on trouva dans l'île de Samothrace les anciens mystères d'*Orphée*. Aujourd'hui même encore ce bénéfice de clergie subsiste chez les Anglais dans toute sa force pour un meurtre commis sans dessein, & pour un premier vol qui ne passe pas cinq cents livres sterling. Le criminel qui fait lire, demande un bénéfice de clergie; on ne peut le lui refuser. Le juge qui était réputé par l'ancienne loi ne savoir pas lire lui-même, s'en rapporte encore au chapelain de la prison, qui présente un livre au condamné. Ensuite il demande au chapelain, *Legit? lit-il?* Le chapelain répond, *Legit ut clericus*, il lit comme un clerc. Et alors on se contente de faire marquer d'un fer chaud le criminel à la paume de la main. On a eu soin de l'enduire de graisse; le fer

fume & produit un sifflement fans faire aucun mal au patient réputé clerc.

Du célibat des clercs.

ON demande si dans les premiers siècles de l'Eglise le mariage fut permis aux clercs, & dans quel temps il fut défendu ?

Il est avéré que les clercs, loin d'être engagés au célibat dans la religion juive, étaient tous au contraire excités au mariage, non-seulement par l'exemple de leurs patriarches, mais par la honte attachée à vivre fans postérité.

Toutefois, dans les temps qui précédèrent les derniers malheurs des Juifs, il s'éleva des sectes de rigoristes, esséniens, judaïtes, thérapeutes, hérوديens; & dans quelques-unes, comme celles des esséniens & des thérapeutes, les plus dévots ne se mariaient pas. Cette continence était une imitation de la chasteté des vestales établies par *Numa Pompilius*, de la fille de *Pythagore* qui institua un couvent, des prêtresses de *Diane*, de la pythie de Delphes, & plus anciennement de *Cassandra* & de *Chrysis* prêtresses d'*Apollon*, & même des prêtresses de *Bacchus*.

Les prêtres de *Cybele* non-seulement faisaient vœu de chasteté, mais de peur de violer leurs vœux ils se rendaient eunuques.

Plutarque, dans sa huitième question des propos de table, dit qu'il y a des collèges de prêtres en Egypte qui renoncent au mariage.

Les premiers chrétiens, quoique faisant profession d'une vie aussi pure que celle des esséniens & des

thérapeutes , ne firent point une vertu du célibat. Nous avons vu que presque tous les apôtres & les disciples étaient mariés. *St Paul* écrit à *Tite* : (a) *Choisissez pour prêtre celui qui n'aura qu'une femme ayant des enfans fidelles & non accusés de luxure.*

Il dit la même chose à *Timothée* : (b) *Que le surveillant soit mari d'une seule femme.*

Il semble faire si grand cas du mariage , que dans la même lettre à *Timothée* , il dit : (c) *La femme ayant prévariqué se sauvera en faisant des enfans.*

Ce qui arriva dans le fameux concile de Nicée au sujet des prêtres mariés , mérite une grande attention. Quelques évêques , au rapport de *Sozomène* & de *Socrate* , (d) proposèrent une loi qui défendît aux évêques & aux prêtres de toucher dorénavant à leurs femmes ; mais *St Paphnuce* le martyr , évêque de Thèbes en Egypte , s'y opposa fortement , disant , *que coucher avec sa femme c'est chasteté* ; & son avis fut suivi par le concile.

Suidas , *Gelase Cifcène* , *Cassiodore* & *Nicéphore Caliste* rapportent précisément la même chose.

Le concile seulement défendit aux ecclésiastiques d'avoir chez eux des agapètes , des associées , autres que leurs propres femmes , excepté leurs mères , leurs sœurs , leurs tantes , & des vieilles hors de tout soupçon.

Depuis ce temps , le célibat fut recommandé sans être ordonné. *St Jérôme* , voué à la solitude , fut celui de tous les pères qui fit les plus grands éloges du célibat des prêtres ; cependant il prend hautement

(a) Epître à *Tite* , chap. I.

(c) Chap. II , v. 15.

(b) I. a *Timoth.* ch. III , v. 2.

(d) *Sozom.* liv. I. *Socrate* , liv. I.

le parti de *Cartérius* évêque d'Espagne qui s'était remarié deux fois. *Si je voulais nommer, dit-il, tous les évêques qui ont passé à de secondes noces, j'en trouverais plus qu'il n'y eut d'évêques au concile de Rimini.* (e) *Tantus numerus congregabitur ut Riminensis synodus superetur.*

Les exemples des clercs mariés & vivant avec leurs femmes, sont innombrables. *Sydonius* évêque de Clermont en Auvergne au cinquième siècle, épousa *Papianilla* fille de l'empereur *Avitus*; & la maison de *Polignac* a prétendu en descendre. *Simplicius* évêque de Bourges eut deux enfans de sa femme *Palladia*.

S^t Grégoire de Nazianze était fils d'un autre *Grégoire* évêque de Nazianze, & de *Nonna*, dont cet évêque eut trois enfans, savoir *Cesarius*, *Gorgonia*, & le *Saint*.

On trouve dans le décret romain, au canon *Ofius*, une liste très-longue d'évêques enfans de prêtres. Le pape *Ofius* lui-même était fils du sous-diacre *Etienne*, & le pape *Boniface I* fils du prêtre *Foconde*. Le pape *Félix III* fut fils du prêtre *Félix*, & devint lui-même un des aïeux de *Grégoire le grand*. *Jean II* eut pour père le prêtre *Projetus*, *Agapet* le prêtre *Gordien*. Le pape *Silvestre* était fils du pape *Hormisdas*. *Théodore I* naquit du mariage de *Théodore* patriarche de Jérusalem, ce qui devait réconcilier les deux Eglises.

Enfin, après plus d'un concile tenu inutilement sur le célibat qui devait toujours accompagner le sacerdoce, le pape *Grégoire VII* excommunia tous les prêtres mariés, soit pour rendre l'Eglise plus respectable par une discipline plus rigoureuse, soit pour attacher plus étroitement à la cour de Rome les

(e) Lettre LXVII à *Oceanus*.

évêques & les prêtres des autres pays qui n'auraient d'autre famille que l'Eglise.

Cette loi ne s'établit pas fans de grandes contradictions.

C'est une chose très-remarquable que le concile de Basle ayant déposé, du moins en paroles, le pape *Eugène IV*, & élu *Amédée de Savoie*, plusieurs évêques ayant objecté que ce prince avait été marié, *Eneas Silvius*, depuis pape sous le nom de *Pie II*, soutint l'élection d'*Amédée*, par ces propres paroles : *Non solum qui uxorem habuit, sed uxorem habens potest assumi. Non-seulement celui qui a été marié, mais celui qui l'est peut être pape.*

Ce *Pie II* était conséquent. Lisez ses lettres à sa maîtresse dans le recueil de ses œuvres. Il était persuadé qu'il y a de la démençe à vouloir frauder la nature, qu'il faut la guider, & non chercher à l'anéantir. (*)

Quoi qu'il en soit, depuis le concile de Trente il n'y a plus de dispute sur le célibat des clercs dans l'Eglise catholique romaine ; il n'y a plus que des désirs.

Toutes les communions protestantes se sont séparées de Rome sur cet article.

Dans l'Eglise grecque qui s'étend aujourd'hui des frontières de la Chine au cap Matapan, les prêtres se marient une fois. Par-tout les usages varient, la discipline change selon les temps & selon les lieux. Nous ne faisons ici que raconter, & nous ne controversons jamais.

(*) Voyez *Onanisme*.

*Des clerks du secret , devenus depuis secrétaires
d'Etat & ministres.*

LES clerks du secret , clerks du roi , qui sont devenus depuis secrétaires d'Etat en France & en Angleterre , étaient originairement notaires du roi ; ensuite on les nomma *secrétaires des commandemens*. C'est le savant & laborieux *Pasquier* qui nous l'apprend. Il était bien instruit , puisqu'il avait sous ses yeux les registres de la chambre des comptes qui de nos jours ont été consumés par un incendie.

A la malheureuse paix du Catau-Cambresis en 1558 , un clerk de *Philippe II* ayant pris le titre de *secrétaire d'Etat* , l'*Aubépine* qui était clerk secrétaire des commandemens du roi de France , & son notaire , prit aussi le titre de *secrétaire d'Etat* , afin que les dignités fussent égales , si les avantages de la paix ne l'étaient pas.

En Angleterre avant *Henri VIII* , il n'y avait qu'un secrétaire du roi , qui présentait debout les mémoires & requêtes au conseil. *Henri VIII* en créa deux , & leur donna les mêmes titres & les mêmes prérogatives qu'en Espagne. Les grands seigneurs alors n'acceptaient pas ces places ; mais avec le temps elles sont devenues si considérables , que les pairs du royaume & les généraux des armées en ont été revêtus. Ainsi tout change. Il ne reste rien en France du gouvernement de *Hugues* surnommé *Capet* , ni en Angleterre de l'administration de *Guillaume* surnommé *le bâtard*.

C L I M A T.

*H*ic segetes, illic veniunt felicius uvæ :
 Arborei fætus alibi atque injussa virefcunt
 Gramina. Nonne vides, croceos ut Tmolus odores,
 India mittit ebur , molles fua thura Sabæi ?
 Ut Chalybes nudi ferrum , virofaque Pontus
 Caftorea , Eliadum palmas Epirus equarum ?

Il faut ici fe fervir de la traduction de M. l'abbé *Delille* , dont l'élégance en tant d'endroits eft égale au mérite de la difficulté furmontée.

Ici font des vergers qu'enrichit la culture ,
 Là règne un verd gazon qu'entretient la nature ;
 Le Tmole eft parfumé d'un fafran précieux ;
 Dans les champs de Saba l'encens croît pour les dieux ;
 L'Euxin voit le caftor fe jouer dans fes ondes ;
 Le Pont s'enorgueillit fous fes mines profondes ;
 L'Inde produit l'ivoire ; & dans fes champs guerriers
 L'Epire pour l'Elide exerce fes courfiers.

Il eft certain que le fol & l'atmosphère signalent leur empire fur toutes les productions de la nature , à commencer par l'homme , & à finir par les champignons.

Dans le grand fiècle de *Louis XIV* , l'ingénieur *Fontenelle* a dit :

» On pourrait croire que la zone torride & les
 » deux glaciales ne font pas fort propres pour les
 » fciences. Jufqu'à préfent elles n'ont point paffé

» l'Égypte & la Mauritanie d'un côté , & de l'autre
 » la Suède. Peut-être n'a-ce pas été par hafard qu'elles
 » fe font tenues entre le mont Atlas & la mer Baltique.
 » On ne fait fi ce ne font point là les bornes que la
 » nature leur a pofées ; & fi l'on peut efpérer de voir
 » jamais de grands auteurs lapons ou nègres. »

Chardin, l'un de ces voyageurs qui raifonnent , & qui approfondiffent , va encore plus loin que *Fontenelle* en parlant de la Perfe. (a) » La température des climats chauds , dit-il , énerve l'efprit comme le corps , & diffipe ce feu néceffaire à l'imagination pour l'invention. On n'eft pas capable dans ces climats-là de longues veilles , & de cette forte application qui enfantent les ouvrages des arts libéraux & des arts mécaniques &c. »

Chardin ne fongeoit pas que *Sadi* & *Lokman* étaient Perfans. Il ne fe fait pas attention qu'*Archimède* était de Sicile , où la chaleur eft plus grande que dans les trois quarts de la Perfe. Il oublioit que *Pythagore* apprit autrefois la géométrie chez les brachmanes.

L'abbé *Dubos* foutint & développa autant qu'il le put ce fentiment de *Chardin*.

Cent cinquante ans avant eux *Bodin* en avait fait la bafe de fon fyftème , dans fa *république* & dans fa *méthode de l'histoire* ; il dit que l'influence du climat eft le principe du gouvernement des peuples & de leur religion.

Diodore de Sicile fut de ce fentiment long-temps avant *Bodin*.

L'auteur de l'Efprit des lois , fans citer perfonne , pouffa cette idée encore plus loin que *Dubos* , *Chardin*

(a) *Chardin* , chap. VII.

& *Bodin*. Une certaine partie de la nation l'en crut l'inventeur , & lui en fit un crime. C'est ainsi que cette partie de la nation est faite. Il y a par-tout des gens qui ont plus d'enthousiasme que d'esprit.

On pourrait demander à ceux qui soutiennent que l'atmosphère fait tout , pourquoi l'empereur *Julien* dit dans son *Misopogon* que ce qui lui plaisait dans les Parisiens c'était la gravité de leurs caractères , & la sévérité de leurs mœurs ; & pourquoi ces Parisiens , sans que le climat ait changé , sont aujourd'hui des enfans badins à qui le gouvernement donne le fouet en riant , & qui rient eux-mêmes le moment d'après , & chansonnent leurs précepteurs ?

Pourquoi les Egyptiens , qu'on nous peint encore plus graves que les Parisiens , sont aujourd'hui le peuple le plus mou , le plus frivole , & le plus lâche , après avoir , dit-on , conquis autrefois toute la terre pour leur plaisir , sous un roi nommé *Sésostris* ?

Pourquoi , dans Athènes , n'y a-t-il plus d'*Anacréons* , ni d'*Aristotes* , ni de *Zeuxis* ?

D'où vient que Rome a pour ses *Cicérons* , ses *Catons* , & ses *Tite-Lives* , des citoyens qui n'osent parler , & une populace de gueux abrutis , dont le suprême bonheur est d'avoir quelquefois de l'huile à bon marché , & de voir défiler des processions ?

Cicéron plaifante beaucoup sur les Anglais dans ses lettres. Il prie *Quintus* son frère , lieutenant de *César* , de lui mander s'il a trouvé de grands philosophes parmi eux dans l'expédition d'Angleterre. Il ne se doutait pas qu'un jour ce pays pût produire des mathématiciens qu'il n'aurait jamais pu entendre.

Cependant le climat n'a point changé ; & le ciel de Londres est tout aussi nébuleux qu'il l'était alors.

Tout change dans les corps & dans les esprits avec le temps. Peut-être un jour les Américains viendront enseigner les arts aux peuples de l'Europe.

Le climat a quelque puissance, le gouvernement cent fois plus ; la religion jointe au gouvernement encore davantage.

Influence du climat.

LE climat influe sur la religion en fait de cérémonies & d'usages. Un législateur n'aura pas eu de peine à faire baigner des Indiens dans le Gange à certains temps de la lune ; c'est un grand plaisir pour eux. On l'aurait lapidé s'il eût proposé le même bain aux peuples qui habitent les bords de la Duina, vers Archangel. Défendez le porc à un Arabe qui aurait la lèpre s'il mangeait de cette chair très-mauvaise & très-dégoûtante dans son pays, il vous obéira avec joie. Faites la même défense à un Westphalien, il fera tenté de vous battre.

L'abstinence du vin est un bon précepte de religion dans l'Arabie, où les eaux d'orange, de citron, de limon, sont nécessaires à la santé. *Mahomet* n'aurait pas peut-être défendu le vin en Suisse, surtout avant d'aller au combat.

Il y a des usages de pure fantaisie. Pourquoi les prêtres d'Egypte imaginèrent-ils la circoncision ? ce n'est pas pour la santé. *Cambyse* qui les traita comme ils le méritaient, eux & leur bœuf *Apis* ; les courtisans de *Cambyse*, les soldats de *Cambyse*, n'avaient point

fait rogner leurs prépuces , & se portaient fort bien. La raison du climat ne fait rien aux parties génitales d'un prêtre. On offrait son prépuce à *Isis*, probablement comme on présenta par-tout les prémices des fruits de la terre. C'était offrir les prémices du fruit de la vie.

Les religions ont toujours roulé sur deux pivots ; observance & croyance : l'observance tient en grande partie au climat ; la croyance n'en dépend point. On fera tout aussi bien recevoir un dogme sous l'équateur & sous le cercle polaire. Il sera ensuite également rejeté à Batavia & aux Orcades , tandis qu'il sera soutenu *unguibus & rostro* à Salamanque. Cela ne dépend point du sol & de l'atmosphère , mais uniquement de l'opinion , cette reine inconstante du monde.

Certaines libations de vin feront de précepte dans un pays de vignoble , & il ne tombera point dans l'esprit d'un législateur d'instituer en Norvège des mystères sacrés qui ne pourraient s'opérer sans vin.

Il sera expressément ordonné de brûler de l'encens dans le parvis d'un temple où l'on égorge des bêtes à l'honneur de la Divinité , & pour le souper des prêtres. Cette boucherie appelée *temple* ferait un lieu d'infection abominable , si on ne le purifiait pas continuellement : & sans le secours des aromates , la religion des anciens aurait apporté la peste. On ornait même l'intérieur des temples de festons de fleurs pour rendre l'air plus doux.

On ne sacrifiera point de vache dans le pays brûlant de la presqu'île des Indes ; parce que cet animal qui nous fournit un lait nécessaire , est très-rare dans

une campagne aride, que la chair y est sèche, coriace, très-peu nourrissante, & que les brachmanes feroient très-mauvaise chère. Au contraire, la vache deviendra sacrée, attendu sa rareté & son utilité.

On n'entrera que pieds-nus dans le temple de *Jupiter-Ammon*, où la chaleur est excessive: il faudra être bien chauffé pour faire ses dévotions à Copenhague.

Il n'en est pas ainsi du dogme. On a cru au polythéisme dans tous les climats; & il est aussi aisé à un tartare de Crimée qu'à un habitant de la Mecque de reconnaître un Dieu unique, incommunicable, non-engendré, & non-engendreur. C'est par le dogme encore plus que par les rites qu'une religion s'étend d'un climat à un autre. Le dogme de l'unité de DIEU passa bientôt de Médine au mont Caucase; alors le climat cède à l'opinion.

Les Arabes dirent aux Turcs: „ Nous nous faisons
 „ circoncire en Arabie sans savoir trop pourquoi;
 „ c'était une ancienne mode des prêtres d'Egypte
 „ d'offrir à *Oshiret* ou *Osiris* une petite partie de ce
 „ qu'ils avaient de plus précieux. Nous avons adopté
 „ cette coutume trois mille ans avant d'être mahomé-
 „ tétans. Vous ferez circoncis comme nous; vous
 „ ferez obligés comme nous de coucher avec une de
 „ vos femmes tous les vendredis, & de donner par
 „ an deux & demi pour cent de votre revenu aux
 „ pauvres. Nous ne buvons que de l'eau & du
 „ sorbet; toute liqueur enivrante nous est défendue;
 „ elles sont pernicieuses en Arabie. Vous embrasserez
 „ ce régime, quoique vous aimiez le vin passionné-
 „ ment, & que même il vous soit souvent nécessaire

„ sur les bords du Phafe & de l'Araxe. Enfin , si
 „ vous voulez aller au ciel , & y être bien placés ,
 „ vous prendrez le chemin de la Mecque. „

Les habitans du nord du Caucase se foumettent à ces lois , & embrassent dans toute son étendue une religion qui n'était pas faite pour eux.

En Egypte le culte emblématique des animaux succéda aux dogmes de *Thaut*. Les dieux des Romains partagèrent ensuite l'Egypte avec les chiens, les chats, & les crocodiles. A la religion romaine succéda le christianisme : il fut entièrement chassé par le mahométisme , qui cédera peut-être la place à une religion nouvelle.

Dans toutes ces vicissitudes le climat n'est entré pour rien : le gouvernement a tout fait. Nous ne considérons ici que les causes secondes , sans lever des yeux profanes vers la Providence qui les dirige. La religion chrétienne , née dans la Syrie , ayant reçu ses principaux accroissemens dans Alexandrie , habite aujourd'hui les pays où *Teutate* , *Irminful* , *Frida* , *Odin* , étaient adorés.

Il y a des peuples dont ni le climat , ni le gouvernement n'ont fait la religion. Quelle cause a détaché le nord de l'Allemagne , le Danemarck , les trois quarts de la Suisse , la Hollande , l'Angleterre , l'Ecosse , l'Irlande , de la communion romaine? ... la pauvreté. On vendait trop cher les indulgences & la délivrance du purgatoire à des ames dont les corps avaient alors très-peu d'argent. Les prélats , les moines engloutissaient tout le revenu d'une province. On prit une religion à meilleur marché. Enfin , après vingt guerres civiles on a cru que la religion du pape était fort

bonne pour les grands seigneurs , & la réformée pour les citoyens. Le temps fera voir qui doit l'emporter vers la mer Egée & le Pont-Euxin , de la religion grecque , ou de la religion turque.

C L O U.

Nous ne nous arrêterons pas à remarquer la barbarie agreste qui fit clou de *clavus* , & cloud de *clodoaldus* , & clou de girofle , quoique le girofle ressemble fort mal à un clou ; & *clou* , maladie de l'œil ; & *clou* , tumeur de la peau , &c. Ces expressions viennent de la négligence , & de la stérilité de l'imagination ; c'est la honte d'un langage.

Nous demandons seulement ici aux réviseurs de livres la permission de transcrire ce que le missionnaire *Labat* dominicain , provéditeur du Saint-Office , a écrit sur les clous de la croix , à laquelle il est plus que probable que jamais aucun clou ne fut attaché.

» (a) Le religieux italien qui nous conduisait,
 » eut assez de crédit pour nous faire voir entr'autres
 » un des clous dont notre Seigneur fut attaché à la
 » croix. Il me parut bien différent de celui que les
 » bénédictins font voir à Saint-Denis. Peut-être que
 » celui de Saint-Denis avait servi pour les pieds , &
 » qu'il devait être plus grand que celui des mains.
 » Il fallait pourtant que ceux des mains fussent assez
 » grands & assez forts pour soutenir tout le poids
 » du corps. Mais il faut que les Juifs aient employé
 » plus de quatre clous , ou que quelques-uns de ceux

(a) Voyages du jacobin *Labat* , tome VIII , pages 34 & 35.

„ qu'on expose à la vénération des fidèles ne soient
 „ pas bien authentiques. Car l'histoire rapporte que
 „ *S^{te} Hélène* en jeta un dans la mer pour apaiser une
 „ tempête furieuse qui agitait son vaisseau. *Constantin*
 „ se servit d'un autre pour faire le mors de la bride
 „ de son cheval. On en montre un tout entier à
 „ Saint-Denis en France, un autre aussi tout entier
 „ à Sainte-Croix de Jérusalem à Rome. Un auteur
 „ romain de notre siècle, très-célèbre, assure que la
 „ couronne de fer dont on couronne les empereurs
 „ en Italie, est faite d'un de ces clous. On voit à
 „ Rome & à Carpentras deux mors de bride aussi
 „ faits de ces clous, & on en fait voir encore en
 „ d'autres endroits. Il est vrai qu'on a la discrétion
 „ de dire de quelques-uns, tantôt que c'est la pointe,
 „ & tantôt que c'est la tête. „

Le missionnaire parle sur le même ton de toutes
 les reliques. Il dit au même endroit que lorsqu'on
 apporta de Jérusalem à Rome le corps du premier
 diacre *S^t Etienne*, & qu'on le mit dans le tombeau du
 diacre *S^t Laurent*, en 557, *S^t Laurent se retira de lui-*
même pour donner la droite à son hôte ; action qui lui
acquit le surnom de civil espagnol. (b)

(b) Ce même missionnaire *Labat*, frère prêcheur, provéditeur du
 Saint-Office, qui ne manque pas une occasion de tomber rudement sur les
 reliques & sur les miracles des autres moines, ne parle qu'avec une noble
 assurance de tous les prodiges & de toutes les prééminences de l'ordre de
saint Dominique. Nul écrivain monastique n'a jamais poussé si loin la
 vigueur de l'amour-propre conventuel. Il faut voir comme il traite les
bénédictins & le père *Martène*. (*) *Ingrats bénédictins ! . . . ah père*
Martène ! . . . noire ingratitude, que toute l'eau du déluge ne peut effacer ! . . .
vous encherissez sur les lettres provinciales, & vous retenez le bien des jacobins !

(*) *Voyages de Labat*, tome V, depuis la page 33 jusqu'à la page 113.

Ne fefons fur ces paffages qu'une réflexion, c'est que fi quelque philofophe s'était expliqué dans l'Encyclopédie comme le miffionnaire dominicain *Labat*, une foule de *Patouillet*s & de *Nonottes*, de *Chiniacs*, de *Chaumeix*, & d'autres poliffons, auraient crié au déifte, à l'athée, au géomètre.

Selon ce que l'on peut être
Les chofes changent de nom.

Amphitriton.

COHERENCE, COHESION, ADHESION.

FORCE par laquelle les parties des corps tiennent enfemble. C'est le phénomène le plus commun & le plus inconnu. *Newton* fe moque des atomes crochus par lefquels on a voulu expliquer la *cohérence*; car il resterait à favoir pourquoi ils font crochus, & pourquoi ils cohèrent.

Il ne traite pas mieux ceux qui ont expliqué la *cohéfion* par le repos : *C'est*, dit-il, *une qualité occulte.*

tremblez, révérends bénédictins de la congrégation de Saint-Vannes. . . Si père Martène n'est pas content, il n'a qu'à parler.

C'est bien pis quand il punit le très-judicieux & très-plaifant voyageur *Miffon*, de n'avoir pas excepté les jacobins de tous les moines auxquels il accorde beaucoup de ridicule. *Labat* traite *Miffon*, de bouffon ignorant qui ne peut être lu que de la canaille anglaise. Et ce qu'il y a de mieux, c'est que ce moine fait tous fes efforts pour être plus hardi & plus drôle que *Miffon*. Au furplus, c'était un des plus effrontés convertiffeurs que nous euiffions; mais en qualité de voyageur il refsemble à tous les autres qui croient que tout l'univers a les yeux ouverts fur tous les cabarets où ils ont couché, & fur leurs querelles avec les commis de la douane.

Il a recours à une attraction ; mais cette attraction qui peut exister, & qui n'est point du tout démontrée, n'est-elle pas une qualité occulte ? La grande attraction des globes célestes est démontrée & calculée. Celle des corps adhérens est incalculable. Or, comment admettre une force immesurable qui ferait de la même nature que celle qu'on mesure ?

Néanmoins, il est démontré que la force d'attraction agit sur toutes les planètes, & sur tous les corps graves, proportionnellement à leur solidité ; donc elle agit sur toutes les particules de la matière ; donc il est très-vraisemblable qu'en résidant dans chaque partie par rapport au tout, elle réside aussi dans chaque partie par rapport à la continuité ; donc la cohérence peut être l'effet de l'attraction.

Cette opinion paraît admissible jusqu'à ce qu'on trouve mieux ; & le mieux n'est pas facile à rencontrer.

C O N C I L E S. (1)

S E C T I O N P R E M I E R E.

Assemblée d'ecclésiastiques convoquée pour résoudre des doutes ou des questions sur les points de foi ou de discipline.

L'USAGE des conciles n'était pas inconnu aux sectateurs de l'ancienne religion de *Zerdusht* que nous appelons *Zoroastre*. (a) Vers l'an 200 de notre ère vulgaire, le roi de Perse *Ardeshir - Babecan* assembla quarante mille prêtres pour les consulter sur des doutes qu'il avait touchant le paradis & l'enfer qu'ils nomment la géhenne, terme que les Juifs adoptèrent pendant leur captivité de Babylone, ainsi que les noms des anges & des mois. Le plus célèbre des mages *Erdaviraph* ayant bu trois verres d'un vin soporifique, eut une extase qui dura sept jours & sept nuits, pendant laquelle son ame fut transportée vers DIEU. Revenu de ce ravissement, il raffermir la foi du roi en racontant le grand nombre de merveilles qu'il avait vues dans l'autre monde, & en les faisant mettre par écrit.

(1) Comme le fond de ces trois sections de l'article *Conciles* est absolument le même, nous croyons devoir répéter ici que les différentes sections qui composent chaque article, tirées presque toujours d'ouvrages publiés séparément, doivent renfermer quelques répétitions; mais comme le ton de chaque article, les réflexions, ou la manière de les présenter, diffèrent presque toujours, nous avons conservé ces articles dans leur entier.

(a) *Hyde*, Relig. des Persans, chap. XXI.

On fait que JESUS fut appelé CHRIST, mot grec qui signifie oint, & sa doctrine *christianisme*, ou bien évangile, c'est-à-dire bonne nouvelle, (b) parce qu'un jour du sabbat étant entré, selon sa coutume, dans la synagogue de Nazareth où il avait été élevé, il se fit à lui-même l'application de ce passage d'Isaïe (c) qu'il venait de lire : *L'esprit du Seigneur est sur moi, c'est pourquoi il m'a rempli de son onction, & m'a envoyé prêcher l'évangile aux pauvres.* Il est vrai que tous ceux de la synagogue le chassèrent hors de leur ville, & le conduisirent jusqu'à la pointe de la montagne sur laquelle elle était bâtie, pour le précipiter, (d) & ses proches vinrent pour se saisir de lui : car ils disaient, & on leur disait qu'il avait perdu l'esprit. Or il n'est pas moins certain que JESUS déclara constamment (e) qu'il n'était pas venu détruire la loi ou les prophètes, mais les accomplir.

Cependant comme il ne laissa rien par écrit, (f) ses premiers disciples furent partagés sur la fameuse question s'il fallait circoncire les gentils, & leur ordonner de garder la loi mosaïque. (g) Les apôtres & les prêtres s'assemblèrent donc à Jérusalem pour examiner cette affaire ; & après en avoir beaucoup conféré, ils écrivirent aux frères d'entre les gentils qui étaient à Antioche, en Syrie, & en Cilicie, une lettre dont voici le précis : « Il a semblé bon au Saint-Esprit & à nous » de ne vous point imposer d'autre charge que celles-ci » qui sont nécessaires : savoir, de vous abstenir des

(b) *Luc*, chap. IV, v. 16.(c) *Chap.* LXI, v. 1.(d) *Marc*, chap. III, v. 21.(e) *Matth.* chap. V, v. 17.(f) *Saint Jérôme* sur le chap. XLIV,v. 29 d'*Ezéchiel*.(g) *Act.* chap. XV.

» viandes immolées aux idoles , & du fang , & de la
» chair étouffée , & de la fornication. »

La décision de ce concile n'empêcha pas que (*h*) *Pierre* étant à Antioche ne discontinuât de manger avec les gentils , dès que quelques circoncis qui venaient d'auprès de *Jacques* furent arrivés. Mais *Paul* voyant qu'il ne marchait pas droit selon la vérité de l'évangile , lui résista en face , & lui dit devant tout le monde : Si vous qui êtes juif , vivez comme les gentils , & non pas comme les Juifs ; pourquoi contraignez-vous les gentils à judaïser ? *Pierre* en effet vivait comme les gentils depuis que dans un (*i*) ravissement d'esprit il avait vu le ciel ouvert , & comme une grande nappe qui descendait par les quatre coins du ciel en terre , dans laquelle il y avait de toutes sortes d'animaux terrestres à quatre pieds , de reptiles , & d'oiseaux du ciel , & qu'il avait ouï une voix qui lui avait dit : Levez-vous , *Pierre* , tuez , & mangez.

Paul qui reprenait si hautement *Pierre* d'user de cette dissimulation pour faire croire qu'il observait encore la loi , se servit lui-même à Jérusalem d'une feinte semblable. (*k*) Se voyant accusé d'enseigner aux Juifs qui étaient parmi les gentils à renoncer à *Moïse* , il s'alla purifier dans le temple pendant sept jours , afin que tous fussent que ce qu'ils avaient ouï dire de lui était faux , mais qu'il continuait à garder la loi ; & cela par le conseil de tous les prêtres assemblés chez *Jacques* , & ces prêtres étaient les mêmes qui avaient décidé avec le Saint-Esprit que ces observances légales n'étaient pas nécessaires.

(*h*) Galat. chap. II , v. 11.

(*k*) Act. chap. XXI , v. 23.

(*i*) Act. chap. X , v. 10.

On distingua depuis les conciles en particuliers & en généraux. Les particuliers sont de trois sortes. Les nationaux convoqués par le prince, par le patriarche ou par le primate; les provinciaux assemblés par le métropolitain ou l'archevêque; & les diocésains ou synodes célébrés par chaque évêque. Le décret suivant est tiré d'un de ces conciles tenus à Mâcon. *Tout laïque qui rencontrera en chemin un prêtre ou un diacre, lui présentera le cou pour s'appuyer; si le laïque & le prêtre sont tous deux à cheval, le laïque s'arrêtera & saluera révéremment le prêtre; enfin si le prêtre est à pied, & le laïque à cheval, le laïque descendra, & ne remontera que lorsque l'ecclésiastique sera à une certaine distance. Le tout sous peine d'être interdit pendant aussi long-temps qu'il plaira au métropolitain.*

La liste des conciles tient plus de seize pages *in-folio* dans le Dictionnaire de *Moréri*; les auteurs ne convenant pas d'ailleurs du nombre des conciles généraux, bornons-nous ici au résultat des huit premiers qui furent assemblés par ordre des empereurs.

Deux prêtres d'Alexandrie ayant voulu savoir si JESUS était Dieu ou créature, ce ne fut pas seulement les évêques & les prêtres qui disputèrent, les peuples entiers furent divisés; le désordre vint à un tel point que les païens sur leurs théâtres tournaient en raillerie le christianisme. L'empereur *Constantin* commença par écrire en ces termes à l'évêque *Alexander* & au prêtre *Arius*, auteurs de la division: „ Ces „ questions qui ne sont point nécessaires, & qui ne „ viennent que d'une oisiveté inutile, peuvent être „ faites pour exercer l'esprit; mais elles ne doivent „ pas être portées aux oreilles du peuple. Etant

» divisés pour un si petit sujet, il n'est pas juste que
 » vous gouverniez selon vos pensées une si grande
 » multitude du peuple de DIEU. Cette conduite est
 » basse & puérile, indigne de prêtres, & d'hommes
 » sensés. Je ne le dis pas pour vous contraindre à
 » vous accorder entièrement sur cette question frivole,
 » quelle qu'elle soit. Vous pouvez conserver l'unité
 » avec un différent particulier, pourvu que ces di-
 » verses opinions & ces subtilités demeurent secrètes
 » dans le fond de la pensée. »

L'empereur ayant appris le peu d'effet de sa lettre, résolut, par le conseil des évêques, de convoquer un concile œcunémique, c'est-à-dire de toute la terre habitable; & choisit pour le lieu de l'assemblée, la ville de Nicée en Bythinie. Il s'y trouva deux mille quarante-huit évêques, qui tous, au rapport d'*Euty chius*, (l) furent de sentimens & d'avis différens. (m) Ce prince ayant eu la patience de les entendre disputer sur cette matière, fut très-surpris de trouver parmi eux si peu d'unanimité; & l'auteur de la préface arabe de ce concile, dit que les actes de ces disputes formaient quarante volumes.

Ce nombre prodigieux d'évêques ne paraîtra pas incroyable, si l'on fait attention à ce que rapporte *Uffer* cité par *Selden*, (n) que *St Patrice*, qui vivait dans le cinquième siècle, fonda 365 églises, & ordonna un pareil nombre d'évêques; ce qui prouve qu'alors chaque église avait son évêque, c'est-à-dire son surveillant. Il est vrai que, par le canon XIII du

(l) *Annales d'Alexandrie*, page 440.

(m) *Selden des origin. d'Alexandrie*, page 76.

(n) Page 86.

concile d'Ancire, on voit que les évêques des villes firent leur possible pour ôter les ordinations aux évêques de village, & les réduire à la condition de simples prêtres.

On lut dans le concile de Nicée une lettre d'*Eusèbe* de Nicomédie, qui contenait l'hérésie manifestement, & découvrait la cabale du parti d'*Arius*. Il y disait, entr'autres choses, que si l'on reconnaissait J E S U S fils de D I E U incréé, il faudrait aussi le reconnaître consubstantiel au père. Voilà pourquoi *Athanasè* diacre d'Alexandrie persuada aux pères de s'arrêter au mot de consubstantiel, qui avait été rejeté comme impropre par le concile d'Antioche, tenu contre *Paul* de Samosate; mais c'est qu'il le prenait d'une manière grossière, & marquant de la division, comme on dit que plusieurs pièces de monnaie font d'un même métal; au lieu que les orthodoxes expliquèrent si bien le terme de consubstantiel, que l'empereur lui-même comprit qu'il n'enfermait aucune idée corporelle, qu'il ne signifiait aucune division de la substance du père absolument immatérielle & spirituelle, & qu'il fallait l'entendre d'une manière divine & ineffable. Ils montrèrent encore l'injustice des ariens de rejeter ce mot, sous prétexte qu'il n'est pas dans l'Écriture, eux qui employaient tant de mots qui n'y font point, en disant que le fils de D I E U était tiré du néant, & n'avait pas toujours été.

Alors *Constantin* écrivit en même temps deux lettres pour publier les ordonnances du concile, & les faire connaître à ceux qui n'y avaient pas assisté. La première adressée aux Eglises en général, dit en beaucoup de paroles que la question de la foi a été examinée, & si bien éclaircie qu'il n'y est resté aucune difficulté.

Dans la seconde, il dit entr'autres à l'Eglise d'Alexandrie en particulier : Ce que trois cents évêques ont ordonné n'est autre chose que la sentence du fils unique de DIEU ; le Saint-Esprit a déclaré la volonté de DIEU par ces grands-hommes qu'il inspirait : donc que personne ne doute, que personne ne diffère, mais revenez tous de bon cœur dans le chemin de la vérité.

Les écrivains ecclésiastiques ne sont pas d'accord sur le nombre des évêques qui souscrivirent à ce concile. *Eusèbe* n'en compte que deux cents cinquante ; (2) *Eustathe* d'Antioche, cité par *Théodoret*, deux cents soixante & dix ; *S^t Athanase*, dans son épître aux solitaires, trois cents, comme *Conflantin* ; mais dans sa lettre aux Africains, il parle de trois cents dix-huit. Ces quatre auteurs sont cependant témoins oculaires, & très-dignes de foi.

Ce nombre de trois cents dix-huit, que le pape (o) *S^t Léon* appelle mystérieux, a été adopté par la plupart des pères de l'Eglise. *S^t Ambroise* assure (p) que le nombre de trois cents dix-huit évêques fut une preuve de la présence du Seigneur JESUS dans son concile de Nicée, parce que la croix désigne trois cents, & le nom de JESUS dix-huit. *S^t Hilaire*, en défendant le mot de consubstantiel approuvé dans le concile de Nicée, quoique condamné cinquante-cinq ans auparavant dans le concile d'Antioche, raisonne ainsi : (q) Quatre-vingts évêques ont rejeté le mot de consubstantiel, mais trois cents dix-huit l'ont reçu. Or ce dernier

(2) Le reste des 2048 n'eut point apparemment le temps de rester jusqu'à la fin du concile, ou peut-être ce nombre se doit-il entendre de ceux qui furent convoqués, & non de ceux qui purent se rendre à Nicée.

(o) Lett. 132.

(q) Page 393 du Synode.

(p) Liv. I, c. IX, de la foi.

nombre

nombre est pour moi un nombre saint , parce que c'est celui des hommes qui accompagnèrent *Abraham*, lorsque victorieux des rois impies , il fut béni par celui qui est la figure du sacerdoce éternel. Enfin *Selden* (r) rapporte que *Dorothee* , métropolitain de Monembase , disait qu'il y avait eu précisément trois cents dix-huit pères à ce concile , parce qu'il s'était écoulé trois cents dix-huit ans depuis l'incarnation. Tous les chronologistes placent ce concile à l'an 325 de l'ère vulgaire , mais *Dorothee* en retranche sept ans pour faire quadrer sa comparaison ; ce n'est là qu'une bagatelle : d'ailleurs on ne commença à compter les années depuis l'incarnation de J E S U S qu'au concile de Letines , l'an 743. *Denis le petit* avait imaginé cette époque dans son cycle solaire de l'an 526 , & *Bède* l'avait employée dans son *Histoire ecclésiastique*.

Au reste on ne fera point étonné que *Constantin* ait adopté le sentiment de ces trois cents ou trois cents dix-huit évêques qui tenaient pour la divinité de JESUS, si l'on fait attention qu'*Eusèbe* de Nicomédie , un des principaux chefs du parti arien , avait été complice de la cruauté de *Licinius* , dans les massacres des évêques & dans la persécution des chrétiens. C'est l'empereur lui-même qui l'en accuse dans la lettre particulière qu'il écrivit à l'Eglise de Nicomédie. „ Il a , dit-il , „ envoyé contre moi des espions pendant les troubles , „ & il ne lui manquait que de prendre les armes pour „ le tyran. J'en ai des preuves par les prêtres & les „ diacres de sa suite que j'ai pris. Pendant le concile „ de Nicée , avec quel empressement & quelle impudence a-t-il soutenu , contre le témoignage de sa

(r) Pag. 80.

» conscience, l'erreur convaincue de tous côtés, tantôt en implorant ma protection, de peur qu'étant convaincu d'un si grand crime, il ne fût privé de sa dignité. Il m'a circonvenu & surpris honteusement, & a fait passer toutes choses comme il a voulu. Encore depuis peu, voyez ce qu'il a fait avec *Théognis*.»

Constantin veut parler de la fraude dont *Eusèbe* de Nicomédie & *Théognis* de Nicée usèrent en souscrivant. Dans le mot *omoiosios* ils inférèrent un *iota* qui faisait *omoiousios*, c'est-à-dire semblable en substance, au lieu que le premier signifie de même substance. On voit par-là que ces évêques cédèrent à la crainte d'être déposés & bannis; car l'empereur avait menacé d'exil ceux qui ne voudraient pas souscrire. Aussi l'autre *Eusèbe* évêque de Césarée approuva le mot de consubstantiel, après l'avoir combattu le jour précédent.

Cependant *Theonas* de Marmarique & *Second* de Ptolémaïde, demeurèrent opiniâtrément attachés à *Arius*; & le concile les ayant condamnés avec lui, *Constantin* les exila & déclara, par un édit, qu'on punirait de mort quiconque serait convaincu d'avoir caché quelque écrit d'*Arius*, au lieu de le brûler. Trois mois après, *Eusèbe* de Nicomédie & *Théognis* furent aussi envoyés en exil dans les Gaules. On dit qu'ayant gagné celui qui gardait les actes du concile par ordre de l'empereur, ils avaient effacé leurs souscriptions, & s'étaient mis à enseigner publiquement qu'il ne faut pas croire que le fils soit consubstantiel au père.

Heureusement, pour remplacer leurs signatures & conserver le nombre mystérieux de trois cents dix-huit, on imagina de mettre le livre où étaient ces actes divisés par sections sur le tombeau de *Chrysante*

& de *Misonius*, qui étaient morts pendant la tenue du concile ; on y passa la nuit en oraison , & le lendemain il se trouva que ces deux évêques avaient signé. (s)

Ce fut par un expédient à-peu-près semblable que les pères du même concile firent la distinction des livres authentiques de l'Écriture d'avec les apocryphes : (t) les ayant placés tous pêle-mêle sur l'autel , les apocryphes tombèrent d'eux-mêmes par terre.

Deux autres conciles assemblés l'an 359 , par l'empereur *Constance* , l'un de plus de quatre cents évêques à Rimini , & l'autre de plus de cent cinquante à Séleucie , rejetèrent après de longs débats le mot *consubstantiel* déjà condamné par un concile d'Antioche , comme nous l'avons dit ; mais ces conciles ne sont reconnus que par les foci niens.

Les pères de Nicée avaient été si occupés de la consubstantialité du fils , que sans faire aucune mention de l'Église dans leur symbole , ils s'étaient contentés de dire : nous croyons aussi au S^t Esprit. Cet oubli fut réparé au second concile général convoqué à Constantinople l'an 381 par *Théodose*. Le S^t Esprit y fut déclaré Seigneur & vivifiant , qui procède du père , qui est adoré & glorifié avec le père & le fils , qui a parlé par les prophètes. Dans la suite l'Église latine voulut que le S^t Esprit procédât encore du fils , & le *filioque* fut ajouté au symbole , d'abord en Espagne l'an 447 , puis en France au concile de Lyon l'an 1274 , & enfin à Rome , malgré les plaintes des Grecs contre cette innovation.

(s) *Nicephore* , liv. VIII , ch. XXIII. *Baronius* & *Aurelius Peruginus* sur l'année 325.

(t) Conciles de *Labbe* , tom. I , page 84.

La divinité de JESUS une fois établie , il était naturel de donner à sa mère le titre de mère de DIEU ; cependant le patriarche de Constantinople *Nestorius* soutint dans ses sermons que ce serait justifier la folie des païens , qui donnaient des mères à leurs dieux. *Théodose* le jeune , pour décider cette grande question , fit assembler le troisième concile général à Ephèse l'an 431 , où *Marie* fut reconnue mère de DIEU.

Une autre hérésie de *Nestorius* , également condamnée à Ephèse , était de reconnaître deux personnes en JESUS. Cela n'empêcha pas le patriarche *Flavien* de reconnaître dans la suite deux natures en JESUS. Un moine nommé *Eutichès* , qui avait déjà beaucoup crié contre *Nestorius* assura , pour mieux les contredire l'un & l'autre que JESUS n'avait aussi qu'une nature. Cette fois-ci le moine se trompa. Quoique son sentiment eût été soutenu l'an 449 à coups de bâton dans un nombreux concile à Ephèse , *Eutichès* n'en fut pas moins anathématisé deux ans après par le quatrième concile général que l'empereur *Marcien* fit tenir à Chalcédoine où deux natures furent assignées à JESUS.

Restait à savoir combien , avec une personne & deux natures , JESUS devait avoir de volontés. Le cinquième concile général , qui l'an 553 assoupit par ordre de *Justinien* les contestations touchant la doctrine de trois évêques , n'eut pas le loisir d'entamer cet important objet. Ce ne fut que l'an 680 que le sixième concile général , convoqué aussi à Constantinople par *Constantin Pogonat* , nous apprit que JESUS a précisément deux volontés ; & ce concile , en condamnant les monothélites qui n'en admettaient qu'une , n'excepta pas de l'anathème le pape *Honorius I* qui , dans une

lettre rapportée par *Baronius*, (u) avait dit au patriarche de Constantinople : „ Nous confessons une seule „ volonté dans JESUS-CHRIST. Nous ne voyons point „ que les conciles ni l'Écriture nous autorisent à „ penser autrement; mais de savoir si , à cause des „ œuvres de divinité & d'humanité qui sont en lui , „ on doit entendre une ou deux opérations , c'est „ ce que je laisse aux grammairiens , & ce qui „ n'importe guère. „ Ainsi DIEU permit que l'Église grecque & l'Église latine n'eussent rien à se reprocher à cet égard. Comme le patriarche *Nestorius* avait été condamné pour avoir reconnu deux personnes en JESUS, le pape *Honorius* le fut à son tour pour n'avoir confessé qu'une volonté dans JESUS.

Le septième concile général, ou second de Nicée, fut assemblé l'an 787 par *Constantin*, fils de *Léon* & d'*Irène*, pour rétablir l'adoration des images. Il faut savoir que deux conciles de Constantinople, le premier l'an 730 sous l'empereur *Léon*, & l'autre vingt-quatre ans après sous *Constantin Copronyme*, s'étaient avisés de proscrire les images, conformément à la loi mosaïque & à l'usage des premiers siècles du christianisme. Aussi le décret de Nicée où il est dit que quiconque ne rendra pas aux images des saints le service, l'adoration, comme à la Trinité, sera jugé anathème, éprouva d'abord des contradictions; les évêques qui voulurent le faire recevoir l'an 789, dans un concile de Constantinople, en furent chassés par des soldats. Le même décret fut encore rejeté avec mépris l'an 794 par le concile de Francfort & par les livres carolins que *Charlemagne* fit publier. Mais enfin le

(u) Sur l'année 636.

second concile de Nicée fut confirmé à Constantinople sous l'empereur *Michel & Théodora* sa mère, l'an 842, par un nombreux concile qui anathématisa les ennemis des saintes images. Il est remarquable que ce furent deux femmes, les impératrices *Irène & Théodora*, qui protégèrent les images.

Passons au huitième concile général. Sous l'empereur *Basile, Photius*, ordonné à la place d'*Ignace* patriarche de Constantinople, fit condamner l'Eglise latine sur le *filioque*, & autres pratiques, par un concile de l'an 866; mais *Ignace* ayant été rappelé l'année suivante, un autre concile déposa *Photius*, & l'an 869 les latins à leur tour condamnèrent l'Eglise grecque dans un concile appelé par eux huitième général, tandis que les Orientaux donnent ce nom à un autre concile, qui dix ans après annulla ce qu'avait fait le précédent, & rétablit *Photius*.

Ces quatre conciles se tinrent à Constantinople; les autres appelés généraux par les Latins, n'ayant été composés que des seuls évêques d'Occident, les papes à la faveur des fausses décrétales s'arrogèrent insensiblement le droit de les convoquer. Le dernier assemblé à Trente, depuis l'an 1545 jusqu'en 1563, n'a servi ni à ramener les ennemis de la papauté, ni à les subjuguier. Ses décrets sur la discipline n'ont été admis chez presque aucune nation catholique, & il n'a produit d'autre effet que de vérifier ces paroles de *St Grégoire de Nazianze*: (x) *Je n'ai jamais vu de concile qui ait eu une bonne fin & qui n'ait augmenté les maux plutôt que de les guérir. L'amour de la dispute &*

(x) Lettre 55.

l'ambition règnent au-delà de ce qu'on peut dire dans toute assemblée d'évêques. ()*

Cependant le concile de Constance l'an 1415 ayant décidé qu'un concile général reçoit immédiatement de JESUS-CHRIST son autorité à laquelle toute personne, de quelque état & dignité qu'elle soit, est obligée d'obéir dans ce qui concerne la foi; le concile de Basle ayant ensuite confirmé ce décret qu'il tient pour article de foi, & qu'on ne peut négliger sans renoncer au salut; on sent combien chacun est intéressé à se soumettre aux conciles.

S E C T I O N I I.

Notice des conciles généraux.

ASSEMBLÉE, conseil d'Etat, parlement, états-généraux, c'était autrefois la même chose parmi nous. On n'écrivait ni en celte, ni en germain, ni en espagnol, dans nos premiers siècles. Le peu qu'on écrivait était conçu en langue latine par quelques clercs; ils exprimaient toute assemblée de leudes, de herren, ou de ricos-ombres, ou de quelques prélats, par le mot de *concilium*. De-là vient qu'on trouve dans les sixième, septième, & huitième, siècles, tant de conciles qui n'étaient précisément que des conseils d'Etat.

Nous ne parlerons ici que des grands conciles appelés *généraux* soit par l'Eglise grecque, soit par l'Eglise latine: on les nomma *synodes* à Rome comme en Orient dans les premiers siècles; car les latins empruntèrent des Grecs les noms & les choses.

(*) Et dans ses poésies, trad. lat. :
Non ego cum gruibus simul anseribusque sedebo,
In synodis.

En 325 , grand concile dans la ville de Nicée , convoqué par *Constantin*. La formule de la décision est : *Nous croyons JESUS consubstantiel au père , DIEU de DIEU , lumière de lumière , engendré & non fait. Nous croyons aussi au Saint-Esprit.* (*)

Il est dit dans le supplément appelé *appendix* , que les pères du concile voulant distinguer les livres canoniques des apocryphes , les mirent tous sur l'autel , & que les apocryphes tombèrent par terre d'eux-mêmes.

Nicéphore assure (y) que deux évêques *Chrysante* & *Misonius* , morts pendant les premières sessions , ressuscitèrent pour signer la condamnation d'*Arius* , & remoururent incontinent après.

Baronius foutient le fait , (z) mais *Fleuri* n'en parle pas.

En 359 l'empereur *Constance* assemble le grand concile de Rimini & de Séleucie , au nombre de six cents évêques , & d'un nombre prodigieux de prêtres. Ces deux conciles correspondans ensemble , défont tout ce que le concile de Nicée a fait , & proscrivent la consubstantiabilité. Aussi fut-il regardé depuis comme faux concile.

En 381 , par les ordres de l'empereur *Théodose* , grand concile à Constantinople , de cent cinquante évêques , qui anathématisent le concile de Rimini. *S^t Grégoire* de Nazianze (a) y préside ; l'évêque de Rome

(*) Voyez *Arianisme*.

(y) Liv. VIII , ch. XXIII.

(z) Tome IV , N°. 82.

(a) Voyez la lettre de saint *Grégoire* de Nazianze à *Procope* ; il dit :
 » Je crains les conciles , je n'en ai jamais vu qui n'aient fait plus de
 » mal que de bien , & qui aient eu une bonne fin ; l'esprit de dispute ,
 » la vanité , l'ambition y dominant ; celui qui veut y réformer les
 » méchans s'expose à être accusé sans les corriger. »

Ce saint savait que les pères des conciles sont hommes.

y envoie des députés. On ajoute au symbole de Nicée : *JESUS-CHRIST s'est incarné par le Saint-Esprit & de la Vierge Marie. — Il a été crucifié pour nous sous Ponce Pilate : — il a été enseveli , & il est ressuscité le troisième jour , suivant les Ecritures. — Il est assis à la droite du père. — Nous croyons aussi au Saint-Esprit , seigneur vivant qui procède du père.*

En 431 grand concile d'Ephèse convoqué par l'empereur *Théodose II*. *Nestorius* évêque de Constantinople ayant persécuté violemment tous ceux qui n'étaient pas de son opinion sur des points de théologie , essuya des persécutions à son tour , pour avoir soutenu que la sainte vierge *Marie* mère de *JESUS-CHRIST* n'était point mère de *DIEU* , parce que , disait-il , *JESUS-CHRIST* étant le verbe fils de *DIEU* consubstantiel à son père , *Marie* ne pouvait pas être à la fois la mère de *DIEU* le père & de *DIEU* le fils. *Saint Cyrille* s'éleva hautement contre lui. *Nestorius* demanda un concile écuménique ; il l'obtint. *Nestorius* fut condamné , mais *Cyrille* fut déposé par un comité du concile. L'empereur cassa tout ce qui s'était fait dans ce concile ; ensuite permit qu'on se rassemblât. Les députés de Rome arrivèrent fort tard. Les troubles augmentant , l'empereur fit arrêter *Nestorius* & *Cyrille*. Enfin , il ordonna à tous les évêques de s'en retourner chacun dans son église , & il n'y eut point de conclusion. Tel fut le fameux concile d'Ephèse.

En 449 , grand concile encore à Ephèse , surnommé depuis *le brigandage*. Les évêques furent au nombre de cent trente. *Dioscore* évêque d'Alexandrie y présida. Il y eut deux députés de l'Eglise de Rome , & plusieurs abbés de moines. Il s'agissait de savoir si *JESUS-*

CHRIST avait deux natures. Les évêques & tous les moines d'Égypte s'écrièrent qu'il *fallait déchirer en deux tous ceux qui diviserait en deux JESUS-CHRIST*. Les deux natures furent anathématisées. On se battit en plein concile ; ainsi qu'on s'était battu au petit concile de Cirthe en 355 , & au petit concile de Carthage.

En 451 , grand concile de Chalcédoine convoqué par *Pulchérie*, qui épousa *Martien*, à condition qu'il ne serait que son premier fujet. *S^t Léon* évêque de Rome , qui avait un très-grand crédit , profitant des troubles que la querelle des deux natures excitait dans l'empire , préfida au concile par ses légats ; c'est le premier exemple que nous en ayons. Mais les pères du concile craignant que l'Eglise d'Occident ne prétendît par cet exemple la supériorité sur celle d'Orient , décidèrent par le vingt-huitième canon que le siège de Constantinople & celui de Rome auraient également les mêmes avantages & les mêmes privilèges. Ce fut l'origine de la longue inimitié qui régna & qui règne encore entre les deux Eglises.

Ce concile de Chalcédoine établit les deux natures & une seule personne.

Nicéphore rapporte (*b*) qu'à ce même concile , les évêques , après une longue dispute au sujet des images , mirent chacun leur opinion par écrit dans le tombeau de *S^{te} Euphémie* , & passèrent la nuit en prière. Le lendemain les billets orthodoxes furent trouvés en la main de la sainte , & les autres à ses pieds.

(*b*) Liv. XV , chap. V.

En 553, grand concile à Constantinople, convoqué par *Justinien* qui se mêlait de théologie. Il s'agissait de trois petits écrits différens qu'on ne connaît plus aujourd'hui. On les appela *les trois chapitres*. On disputait aussi sur quelques passages d'*Origène*.

L'évêque de Rome *Vigile* voulut y aller en personne ; mais *Justinien* le fit mettre en prison. Le patriarche de Constantinople présida. Il n'y eut personne de l'Eglise latine , parce qu'alors le grec n'était plus entendu dans l'Occident devenu tout-à-fait barbare.

En 680 encore un concile général à Constantinople , convoqué par l'empereur *Constantin le barbu*. C'est le premier concile appelé par les Latins *in trullo*, parce qu'il fut tenu dans un salon du palais impérial. L'empereur y présida lui-même. A sa droite étaient les patriarches de Constantinople & d'Antioche ; à sa gauche les députés de Rome & de Jérusalem. On y décida que JESUS-CHRIST avait deux volontés. On y condamna le pape *Honorius I* comme monothélite , c'est-à-dire , qui voulait que JESUS-CHRIST n'eût eu qu'une volonté.

En 787 second concile de Nicée , convoqué par *Irène* sous le nom de l'empereur *Constantin* son fils , auquel elle fit crever les yeux. Son mari *Léon* avait aboli le culte des images , comme contraire à la simplicité des premiers siècles , & favorisant l'idolâtrie : *Irène* le rétablit ; elle parla elle-même dans le concile. C'est le seul qui ait été tenu par une femme. Deux légats du pape *Adrien IV* y assistèrent & ne

parlèrent point , parce qu'ils n'entendaient point le grec ; ce fut le patriarche *Tarèze* qui fit tout.

Sept ans après , les Francs ayant entendu dire qu'un concile à Constantinople avait ordonné l'adoration des images , assemblèrent par l'ordre de *Charles* fils de *Pepin* , nommé depuis *Charlemagne* , un concile assez nombreux à Francfort. On y traita le second concile de Nicée de *synode impertinent & arrogant* , tenu en Grèce pour adorer des peintures.

En 842 grand concile à Constantinople , convoqué par l'impératrice *Théodora*. Culte des images solennellement établi. Les Grecs ont encore une fête en l'honneur de ce grand concile , qu'on appelle l'*orthodoxie*. *Théodora* n'y présida pas.

En 861 grand concile à Constantinople , composé de trois cents dix-huit évêques , convoqué par l'empereur *Michel*. On y déposa *S^t Ignace* patriarche de Constantinople , & on élut *Photius*.

En 866 autre grand concile à Constantinople , où le pape *Nicolas I* est déposé par contumace & excommunié.

En 869 autre grand concile à Constantinople , où *Photius* est excommunié & déposé à son tour , & *St Ignace* rétabli.

En 879 autre grand concile à Constantinople , où *Photius* déjà rétabli est reconnu pour vrai patriarche par les légats du pape *Jean VIII*. On y traite de *conciabule* le grand concile écuménique où *Photius* avait été déposé.

Le pape *Jean VIII* déclare *Judas* , tous ceux qui disent que le *S^t Esprit* procède du père & du fils.

En 1122 & 23 grand concile à Rome , tenu dans l'Eglise de Saint Jean de Latran par le pape *Calixte II*. C'est le premier concile général que les papes convoquèrent. Les empereurs d'Occident n'avaient presque plus d'autorité , & les empereurs d'Orient , pressés par les mahométans & par les croisés , ne tenaient plus que de chétifs petits conciles.

Au reste on ne fait pas trop ce que c'est que Latran. Quelques petits conciles avaient été déjà convoqués dans Latran. Les uns disent que c'était une maison bâtie par un nommé *Latranus* du temps de *Néron*, les autres que c'est l'Eglise de St Jean même bâtie par l'évêque *Silvestre*.

Les évêques dans ce concile se plaignirent fortement des moines : *Ils possèdent, disent-ils, les églises, les terres, les châteaux, les dixmes, les offrandes des vivans & des morts; il ne leur reste plus qu'à nous ôter la croisse & l'anneau.* Les moines restèrent en possession.

En 1139 autre grand concile de Latran par le pape *Innocent II*; il y avait , dit-on , mille évêques. C'est beaucoup. On y déclara les dixmes ecclésiastiques de *droit divin* , & on excommunia les laïques qui en possédaient.

En 1179 autre grand concile de Latran par le pape *Alexandre III*; il y eut trois cents deux évêques latins & un abbé grec. Les décrets furent tous de discipline. La pluralité des bénéfices y fut défendue.

En 1215 dernier concile général de Latran par *Innocent III*, quatre cents douze évêques , huit cents abbés. Dès ce temps , qui était celui des croisades , les papes avaient établi un patriarche latin à Jérusalem

& un à Constantinople. Ces patriarches vinrent au concile. Ce grand concile dit que DIEU ayant donné aux hommes la doctrine salutaire par Moïse , fit naître enfin son fils d'une vierge pour montrer le chemin plus clairement ; que personne ne peut être sauvé hors de l'Eglise catholique.

Le mot de *transsubstantiation* ne fut connu qu'après ce concile. Il y fut défendu d'établir de nouveaux ordres religieux : mais depuis ce temps on en a formé quatre-vingts.

Ce fut dans ce concile qu'on dépouilla *Raimond* comte de Toulouse de toutes ses terres.

En 1245 grand concile à Lyon ville impériale. *Innocent IV* y mène l'empereur de Constantinople *Jean Paléologue* qu'il fait asseoir à côté de lui. Il y dépose l'empereur *Frédéric II* comme *félon* ; il donne un chapeau rouge aux cardinaux , signe de guerre contre *Frédéric*. Ce fut la source de trente ans de guerres civiles.

En 1274 autre concile général à Lyon. Cinq cents évêques , soixante & dix gros abbés & mille petits. L'empereur grec *Michel Paléologue* , pour avoir la protection du pape , envoie son patriarche grec *Théophane* , & un évêque de Nicée pour se réunir en son nom à l'Eglise latine. Mais ces évêques sont défavoués par l'Eglise grecque.

En 1311 le pape *Clément V* indique un concile général dans la petite ville de Vienne en Dauphiné. Il y abolit l'ordre des templiers. On ordonne de brûler les bégares , béguins , & béguines , espèce d'hérétiques auxquels on imputait tout ce qu'on avait imputé autrefois aux premiers chrétiens.

En 1414 grand concile de Constance , convoqué enfin par un empereur qui rentre dans ses droits ; c'est *Sigismond*. On y dépose le pape *Jean XXIII* convaincu de plusieurs crimes. On y brûle *Jean Hus* & *Jérôme de Prague* convaincus d'opiniâtreté.

En 1431 grand concile de Basse , où l'on dépose en vain le pape *Eugène IV* qui fut plus habile que le concile.

En 1438 grand concile à Ferrare , transféré à Florence , où le pape excommunié excommunie le concile , & le déclare criminel de lèse-majesté. On y fit une réunion feinte avec l'Eglise grecque , écrasée par les synodes turcs qui se tenaient le sabre à la main.

Il ne tint pas au pape *Jules II* que son concile de Latran en 1512 ne passât pour un concile écuménique. Ce pape y excommunia solennellement le roi de France *Louis XII* , mit la France en interdit , cita tout le parlement de Provence à comparaître devant lui ; il excommunia tous les philosophes , parce que la plupart avaient pris le parti de *Louis XII*. Cependant , ce concile n'a point le titre de *brigandage* comme celui d'Ephèse.

En 1537 concile de Trente , convoqué d'abord par le pape *Paul III* à Mantoue , & ensuite à Trente en 1543 , terminé en décembre 1563 sous *Pie IV*. Les princes catholiques le reçurent quant au dogme , & deux ou trois quant à la discipline.

On croit qu'il n'y aura désormais pas plus de conciles généraux qu'il n'y aura d'états-généraux en France & en Espagne.

Il y a dans le Vatican un beau tableau qui contient la liste des conciles généraux. On n'y a inscrit que

ceux qui font approuvés par la cour de Rome : chacun met ce qu'il veut dans ses archives.

S E C T I O N I I I.

Tous les conciles font infallibles, fans doute ; car ils font composés d'hommes.

Il est impossible que jamais les passions , les intrigues , l'esprit de dispute, la haine , la jalousie , le préjugé , l'ignorance , régissent dans ces assemblées.

Mais pourquoi dira-t-on , tant de conciles ont-ils été opposés les uns aux autres ? C'est pour exercer notre foi ; ils ont tous eu raison chacun dans leur temps.

On ne croit aujourd'hui , chez les catholiques romains , qu'aux conciles approuvés dans le Vatican , & on ne croit , chez les catholiques grecs , qu'à ceux approuvés dans Constantinople. Les protestans se moquent des uns & des autres , ainsi tout le monde doit être content.

Nous ne parlerons ici que des grands conciles ; les petits n'en valent pas la peine.

Le premier est celui de Nicée. Il fut assemblé en 325 de l'ère vulgaire , après que *Constantin* eut écrit & envoyé par *Osius* cette belle lettre au clergé un peu brouillon d'Alexandrie : *Vous vous querellez pour un sujet bien mince. Ces subtilités sont indignes de gens raisonnables.* Il s'agissait de savoir si **JESUS** était créé , ou incréé. Cela ne touchait en rien la morale , qui est l'essentiel. Que **JESUS** ait été dans le temps , ou avant le temps , il n'en faut pas moins être homme de
bien

bien. Après beaucoup d'altercations , il fut enfin décidé que le fils était aussi ancien que le père , & *consubstantiel* au père. Cette décision ne s'entend guère ; mais elle n'en est que plus sublime. Dix-sept évêques protestent contre l'arrêt , & une ancienne chronique d'Alexandrie , conservée à Oxford , dit que deux mille prêtres protestèrent aussi ; mais les prélats ne font pas grand cas des simples prêtres , qui font d'ordinaire pauvres. Quoi qu'il en soit , il ne fut point du tout question de la Trinité dans ce premier concile. La formule porte : *Nous croyons JESUS consubstantiel au père , DIEU de DIEU , lumière de lumière , engendré & non fait ; nous croyons aussi au St Esprit. Le St Esprit , il faut l'avouer , fut traité bien cavalièrement.*

Il est rapporté dans le supplément du concile de Nicée , que les pères étant fort embarrassés pour savoir quels étaient les livres cryphes ou apocryphes de l'ancien & du nouveau Testament , les mirent tous pêle-mêle sur un autel , & les livres à rejeter tombèrent par terre. C'est dommage que cette belle recette soit perdue de nos jours.

Après le premier concile de Nicée , composé de 317 évêques infaillibles , il s'en tint un autre à Rimini ; & le nombre des infaillibles fut cette fois de 400 , sans compter un gros détachement à Séleucie d'environ 200. Ces six cents évêques , après quatre mois de querelles , ôtèrent unanimement à JESUS sa *consubstantiabilité*. Elle lui a été rendue depuis , excepté chez les jociniens : ainsi tout va bien.

Un des grands conciles est celui d'Ephèse en 431 ; l'évêque de Constantinople *Nestorius* , grand persécuteur d'hérétiques , fut condamné lui-même comme

hérétique , pour avoir soutenu qu'à la vérité JESUS était bien DIEU , mais que sa mère n'était pas absolument mère de DIEU , mais mère de JESUS. Ce fut *S^t Cyrille* qui fit condamner *Nestorius* ; mais aussi les partisans de *Nestorius* firent déposer *S^t Cyrille* dans le même concile ; ce qui embarrassâ fort le Saint-Esprit.

Remarquez ici , lecteur , bien soigneusement que l'Évangile n'a jamais dit un mot , ni de la consubstantialité du Verbe , ni de l'honneur qu'avait eu *Marie* d'être mère de DIEU , non plus que des autres disputes qui ont fait assembler des conciles infallibles.

Eutichès était un moine qui avait beaucoup crié contre *Nestorius* , dont l'hérésie n'allait pas moins qu'à supposer deux personnes en JESUS , ce qui est épouvantable. Le moine , pour mieux contredire son adversaire , assure que JESUS n'avait qu'une nature. Un *Flavien* , évêque de Constantinople , lui foutint qu'il fallait absolument qu'il y eût deux natures en JESUS. On assemble un concile nombreux à Ephèse , en 449 ; celui-là se tint à coups de bâton , comme le petit concile de Cirthe en 355 , & certaine conférence à Carthage. La nature de *Flavien* fut moulu de coups , & deux natures furent assignées à JESUS. Au concile de Chalcedoine en 451 , JESUS fut réduit à une nature.

Je passe des conciles tenus pour des minuties , & je viens au sixième concile général de Constantinople , assemblé pour savoir au juste si JESUS qui , après n'avoir eu qu'une nature pendant quelque temps , en avait deux alors , avait aussi deux volontés. On sent combien cela est important pour plaire à DIEU.

Ce concile fut convoqué par *Constantin le barbu*, comme tous les autres l'avaient été par les empereurs précédens : les légats de l'évêque de Rome eurent la gauche ; les patriarches de Constantinople & d'Antioche eurent la droite. Je ne fais si les caudataires à Rome prétendent que la gauche est la place d'honneur. Quoi qu'il en soit, JESUS, de cette affaire-là, obtint deux volontés.

La loi mosaïque avait défendu les images. Les peintres & les sculpteurs n'avaient pas fait fortune chez les Juifs. On ne voit pas que JESUS ait jamais eu de tableaux, excepté peut-être celui de *Marie* peinte par *Luc*. Mais enfin JESUS-CHRIST ne recommande nulle part qu'on adore les images. Les chrétiens les adorèrent pourtant vers la fin du quatrième siècle, quand ils se furent familiarisés avec les beaux arts. L'abus fut porté si loin au huitième siècle, que *Constantin Copronyme* assembla à Constantinople un concile de trois cents vingt évêques, qui anathématisa le culte des images, & qui le traita d'idolatrie.

L'impératrice *Irène*, la même qui depuis fit arracher les yeux à son fils, convoqua le second concile de Nicée en 787 : l'adoration des images y fut rétablie. On veut aujourd'hui justifier ce concile, en disant que cette adoration était un culte de *dulie*, & non pas de *latrie*.

Mais soit de latrie, soit de dulie, *Charlemagne*, en 794, fit tenir à Francfort un autre concile qui traita le second de Nicée d'idolatrie. Le pape *Adrien IV* y envoya deux légats, & ne le convoqua pas.

Le premier grand concile, convoqué par un pape, fut le premier de Latran, en 1139 ; il y eut environ

mille évêques , mais on n'y fit presque rien , sinon qu'on anathématisa ceux qui disaient que l'Eglise était trop riche.

Autre concile de Latran en 1179 , tenu par le pape *Alexandre III* , où les cardinaux , pour la première fois , prirent le pas sur les évêques ; il ne fut question que de discipline.

Autre grand concile de Latran en 1215. Le pape *Innocent III* y dépouilla le comte de *Toulouse* de tous ses biens , en vertu de l'excommunication. C'est le premier concile qui ait parlé de *transsubstantiation*.

En 1245 concile général de Lyon , ville alors impériale , dans laquelle le pape *Innocent IV* excommunia l'empereur *Frédéric II* , & par conséquent le déposa & lui interdit le feu & l'eau : c'est dans ce concile qu'on donna aux cardinaux un chapeau rouge , pour les faire souvenir qu'il faut se baigner dans le sang des partisans de l'empereur. Ce concile fut la cause de la destruction de la maison de Suabe , & de trente ans d'anarchie dans l'Italie & dans l'Allemagne.

Concile général à Vienne en Dauphiné en 1311 , où l'on abolit l'ordre des templiers , dont les principaux membres avaient été condamnés aux plus horribles supplices , sur les accusations les moins prouvées.

En 1414 le grand concile de Constance , où l'on se contenta de démettre le pape *Jean XXIII* convaincu de mille crimes ; & où l'on brûla *Jean Hus* & *Jérôme de Prague* , pour avoir été opiniâtres , attendu que l'opiniâtreté est un bien plus grand crime que le meurtre , le rapt , la simonie , & la sodomie.

En 1430 le grand concile de Basse , non reconnu à Rome , parce qu'on y déposa le pape *Eugène IV* qui ne se laissa point déposer.

Les Romains comptent pour concile général le cinquième concile de Latran en 1512, convoqué contre *Louis XII* roi de France, & le pape *Jules II*; mais ce pape guerrier étant mort, ce concile s'en alla en fumée.

Enfin nous avons le grand concile de Trente, qui n'est pas reçu en France pour la discipline : mais le dogme en est incontestable, puisque le S^t Esprit arrivait de Rome à Trente, toutes les semaines, dans la malle du courrier, à ce que dit *Fra-Paolo Sarpi*; mais *Fra-Paolo Sarpi* sentait un peu l'hérésie.

(*Par M. Abauzit le cadet.*)

C O N F E S S I O N.

LE repentir de ses fautes peut seul tenir lieu d'innocence. Pour paraître s'en repentir, il faut commencer par les avouer. La confession est donc presque aussi ancienne que la société civile.

On se confessait dans tous les mystères d'Égypte, de Grèce, de Samothrace. Il est dit dans la vie de *Marc-Aurèle*, que lorsqu'il daigna s'associer aux mystères d'*Eleusine*, il se confessa à l'hierophante, quoiqu'il fût l'homme du monde qui eût le moins besoin de confession.

Cette cérémonie pouvait être très-salutaire ; elle pouvait aussi être très-dangereuse : c'est le sort de toutes les institutions humaines. On fait la réponse de ce Spartiate à qui un hierophante voulait persuader de se confesser : A qui dois-je avouer mes fautes ? est-ce à

DIEU ou à toi? C'est à DIEU, dit le prêtre. — Retire-toi donc, homme. (*Plutarque*, dits notables des Lacédémoniens.)

Il est difficile de dire en quel temps cette pratique s'établit chez les Juifs qui prirent beaucoup de rites de leurs voisins. La *Mishna*, qui est le recueil des lois juives, (a) dit que souvent on se confessait en mettant la main sur un veau appartenant au prêtre, ce qui s'appelait *la confession des veaux*.

Il est dit dans la même *Mishna*, (b) que tout accusé qui avait été condamné à la mort, s'allait confesser devant témoins dans un lieu écarté, quelques momens avant son supplice. S'il se sentait coupable, il devait dire : *Que ma mort expie tous mes péchés*; s'il se sentait innocent, il prononçait : *Que ma mort expie mes péchés, hors celui dont on m'accuse*.

Le jour de la fête que l'on appelait chez les Juifs l'*expiation solennelle*, (c) les Juifs dévots se confessaient les uns les autres, en spécifiant leurs péchés. Le confesseur récitait trois fois treize mots du psaume LXXVII, ce qui fait trente-neuf; & pendant ce temps il donnait trente-neuf coups de fouet au confessé, lequel les lui rendait à son tour; après quoi ils s'en retournaient quitte à quitte. On dit que cette cérémonie subsiste encore.

On venait en foule se confesser à *S^t Jean* pour la réputation de sa sainteté, comme on venait se faire baptiser par lui du baptême de justice, selon l'ancien

(a) *Mishna*, tome II, page 394.

(b) Tome IV, page 134.

(c) *Synagogue judaïque*, chap. XXXV.

usage ; mais il n'est point dit que *S^t Jean* donnât trente-neuf coups de fouet à ses pénitens.

La confession alors n'était point un sacrement ; il y en a plusieurs raisons. La première est que le mot de *sacrement* était alors inconnu ; cette raison dispense de déduire les autres. Les chrétiens prirent la confession dans les rites juifs , & non pas dans les mystères d'*Isis* & de *Cérés*. Les Juifs se confessaient à leurs camarades , & les chrétiens aussi. Il parut dans la suite plus convenable que ce droit appartînt aux prêtres. Nul rite , nulle cérémonie ne s'établit qu'avec le temps. Il n'était guère possible qu'il ne restât quelque trace de l'ancien usage des laïques de se confesser les uns aux autres.

Voyez le paragraphe ci-dessous , *Si les laïques , &c.* page 78.

Du temps de *Constantin* , on confessa d'abord publiquement ses fautes publiques.

Au cinquième siècle , après le schisme de *Novatus* & de *Novatien* , on établit les pénitenciers pour absoudre ceux qui étaient tombés dans l'idolâtrie. Cette confession aux prêtres pénitenciers fut abolie sous l'empereur *Théodose*. (d) Une femme s'étant accusée tout haut au pénitencier de Constantinople d'avoir couché avec le diacre , cette indiscretion causa tant de scandale & de trouble dans toute la ville , (e) que *Nestarius* permit à tous les fidèles de s'approcher de la sainte table sans confession , & de n'écouter que leur conscience pour communier. C'est pourquoi *S^t Jean Chrysostome* , qui succéda à *Nestarius* , dit au peuple dans la cinquième

(d) *Socrate* , liv. V. *Sozomène* , liv. VII.

(e) En effet , comment cette indiscretion aurait-elle causé un scandale public si elle avait été secrète ?

homélie : » Confessez-vous continuellement à DIEU ;
 » je ne vous produis pas sur un théâtre avec vos com-
 » pagnons de service pour leur découvrir vos fautes.
 » Montrez à DIEU vos blessures , & demandez-lui
 » les remèdes ; avouez vos péchés à celui qui ne les
 » reproche point devant les hommes. Vous les célériez
 » en vain à celui qui connaît toutes choses &c. »

On prétend que la confession auriculaire ne com-
 mença en Occident que vers le septième siècle , &
 qu'elle fut instituée par les abbés qui exigèrent que
 leurs moines vinssent deux fois par an leur avouer
 toutes leurs fautes. Ce furent ces abbés qui inven-
 tèrent cette formule : *Je t'absous autant que je le peux*
& que tu en as besoin. Il semble qu'il eût été plus res-
 pectueux pour l'Être suprême , & plus juste de dire :
Puisse-t-il pardonner à tes fautes & aux miennes !

Le bien que la confession a fait , est d'avoir obtenu
 quelquefois des restitutions de petits voleurs. Le mal
 est d'avoir quelquefois , dans les troubles des Etats ,
 forcé les pénitens à être rebelles & sanguinaires en
 conscience. Les prêtres guelfes refusaient l'absolution
 aux gibelins , & les prêtres gibelins se gardaient bien
 d'absoudre les guelfes.

Le conseiller d'Etat *Lénet* rapporte , dans ses
 mémoires , que tout ce qu'il put obtenir en Bourgogne
 pour faire soulever les peuples en faveur du prince
 de *Condé* détenu à Vincennes par le *Mazarin* , fut de
lâcher des prêtres dans les confessionaux. C'est en parler
 comme de chiens enragés qui pouvaient souffler la rage
 de la guerre civile dans le secret du confessionnal.

Au siège de Barcelone , les moines refusèrent l'absol-
 ution à tous ceux qui restaient fidèles à *Philippe V.*

Dans la dernière révolution de Gènes , on avertifait toutes les consciences qu'il n'y avait point de salut pour quiconque ne prendrait pas les armes contre les Autrichiens.

Ce remède salutaire se tourna de tout temps en poison. Les assassins des *Sforzes* , des *Médicis* , des princes d'*Orange* , des rois de France , se préparèrent aux parricides par le sacrement de la confession.

Louis XI , la *Brinvilliers* , se confessaient dès qu'ils avaient commis un grand crime , & se confessaient souvent , comme les gourmands prennent médecine pour avoir plus d'appétit.

De la révélation de la confession.

Faurigni & *Balthazar Gérard* , assassins du prince d'*Orange Guillaume I* ; le dominicain *Jacques Clément* , *Jean Châtel* , le feuillant *Ravaillac* , & tous les autres parricides de ce temps-là , se confessèrent avant de commettre leurs crimes. Le fanatisme , dans ces siècles déplorables , était parvenu à un tel excès , que la confession n'était qu'un engagement de plus à consumer leur scélératesse : elle devenait sacrée , par cette raison que la confession est un sacrement.

Strada dit lui-même que *Faurigni non antè facinus aggredi sustinuit quàm expiatam noxis animam apud dominicanum sacerdotem caelesti pane firmaverit. Faurigny n'osa entreprendre cette action sans avoir fortifiée par le pain céleste son ame purgée par la confession aux pieds d'un dominicain.*

On voit , dans l'interrogatoire de *Ravaillac* , que ce malheureux fortant des feuillans , & voulant entrer chez les jésuites , s'était adressé au jésuite d'*Aubigni* ;

qu'après lui avoir parlé de plusieurs apparitions qu'il avait eues , il montra à ce jésuite un couteau sur la lame duquel un cœur & une croix étaient gravés , & qu'il dit ces propres mots au jésuite : *Ce cœur indique que le cœur du roi doit être porté à faire la guerre aux huguenots.*

Peut-être si ce d'Aubigni avait eu assez de zèle & de prudence pour faire instruire le roi de ces paroles ; peut-être s'il avait dépeint l'homme qui les avait prononcées , le meilleur des rois n'aurait pas été assassiné.

Le vingtième août ou août, l'année 1610 , trois mois après la mort de *Henri IV* , dont les blessures faignaient dans le cœur de tous les Français , l'avocat-général *Servin* , dont la mémoire est encore illustre , requit qu'on fît signer aux jésuites les quatre articles suivans.

1°. Que le concile est au-dessus du pape.

2°. Que le pape ne peut priver le roi d'aucun de ses droits par l'excommunication.

3°. Que les ecclésiastiques sont entièrement soumis au roi comme les autres.

4°. Qu'un prêtre qui fait par la confession une conspiration contre le roi & l'Etat , doit la révéler aux magistrats.

Le 22 , le parlement rendit un arrêt par lequel il défendait aux jésuites d'enseigner la jeunesse avant d'avoir signé ces quatre articles ; mais la cour de Rome était alors si puissante , & celle de France si faible , que cet arrêt fut inutile.

Un fait qui mérite d'être observé , c'est que cette même cour de Rome , qui ne voulait pas qu'on

révélât la confession quand il s'agirait de la vie des souverains , obligeait les confesseurs à dénoncer aux inquisiteurs ceux que leurs pénitentes accusaient en confession de les avoir séduites , & d'avoir abusé d'elles. *Paul IV, Pie IV, Clément VIII, Grégoire XV*, ordonnèrent ces révélations. (f) C'était un piège bien embarrassant pour les confesseurs & pour les pénitentes. C'était faire d'un sacrement un greffe de délations & même de sacrilèges. Car par les anciens canons , & surtout par le concile de Latran tenu sous *Innocent III*, tout prêtre qui révèle une confession , de quelque nature que ce puisse être , doit être interdit & condamné à une prison perpétuelle.

Mais il y a bien pis ; voilà quatre papes , aux seizième & dix-septième siècles , qui ordonnent la révélation d'un péché d'impureté , & qui ne permettent pas celle d'un parricide. Une femme avoue ou suppose dans le sacrement devant un carme qu'un cordelier l'a séduite ; le carme doit dénoncer le cordelier. Un assassin fanatique , croyant servir DIEU en tuant son prince , vient consulter un confesseur sur ce cas de conscience ; le confesseur devient sacrilège s'il fauve la vie à son souverain.

Cette contradiction absurde & horrible est une fuite malheureuse de l'opposition continuelle qui règne depuis tant de siècles entre les lois ecclésiastiques & les lois civiles. Le citoyen se trouve pressé dans cent occasions entre le sacrilège & le crime de haute trahison ; & les règles du bien & du mal sont

(f) La constitution de *Grégoire XV* est du 30 août 1622. Voyez les *Mémoires ecclésiastiques* du jésuite d'Avigni , si mieux n'aimez consulter le Bullaire.

enfevelies dans un chaos dont on ne les a pas encore tirées.

La réponse du jésuite *Coton* à *Henri IV* durera plus que l'ordre des jésuites. Révéleriez-vous la confession d'un homme résolu de m'assassiner? *Non, mais je me mettrais entre vous & lui.*

On n'a pas toujours fui la maxime du père *Coton*. Il y a dans quelques pays des mystères d'État inconnus au public, dans lesquels les révélations des confessions entrent pour beaucoup. On fait par le moyen des confesseurs attirés les secrets des prisonniers. Quelques confesseurs, pour accorder leur intérêt avec le sacrilège, usent d'un singulier artifice. Ils rendent compte, non pas précisément de ce que le prisonnier leur a dit, mais de ce qu'il ne leur a pas dit. S'ils sont chargés, par exemple, de savoir si un accusé a pour complice un français ou un italien, ils disent à l'homme qui les emploie : Le prisonnier m'a juré qu'aucun italien n'a été informé de ses desseins. De-là on juge que c'est le français soupçonné qui est coupable.

Bodin s'exprime ainsi dans son livre *de la république*.
 (*) » Aussi ne faut-il pas dissimuler si le coupable
 » est découvert avoir conjuré contre la vie du sou-
 » verain, ou même l'avoir voulu. Comme il advint
 » à un gentilhomme de Normandie de confesser à
 » un religieux qu'il avait voulu tuer le roi *François I.*
 » Le religieux avertit le roi qui envoya le gentilhomme
 » à la cour de parlement, où il fut condamné à la
 » mort, comme je l'ai appris de M. *Canaye* avocat
 » en parlement. »

(*) Livre IV, chap. VII.

L'auteur de cet article a été presque témoin lui-même d'une révélation encore plus forte & plus singulière.

On connaît la trahison que fit *Daubenton* jésuite à *Philippe V* roi d'Espagne, dont il était confesseur. Il crut, par une politique très-mal entendue, devoir rendre compte des secrets de son pénitent au duc d'*Orléans* régent du royaume, & eut l'imprudencé de lui écrire ce qu'il n'aurait dû confier à personne de vive voix. Le duc d'*Orléans* envoya sa lettre au roi d'Espagne; le jésuite fut chassé, & mourut quelque temps après. C'est un fait avéré. (g)

On ne laisse pas d'être fort en peine pour décider formellement dans quels cas il faut révéler la confession; car si on décide que c'est pour le crime de lèse-majesté humaine, il est aisé d'étendre bien loin ce crime de lèse-majesté, & de le porter jusqu'à la contrebande du sel & des mouffelines, attendu que ce délit offense précisément les majestés. A plus forte raison faudra-t-il révéler les crimes de lèse-majesté divine; & cela peut aller jusqu'aux moindres fautes, comme d'avoir manqué vêpres & le salut.

Il serait donc très-important de bien convenir des confessions qu'on doit révéler, & de celles qu'on doit taire; mais une telle décision serait encore très-dangereuse. Que de choses il ne faut pas approfondir!

Pontas qui décide en trois volumes in-folio de tous les cas possibles de la conscience des Français, & qui est ignoré dans le reste de la terre, dit qu'en aucune occasion on ne doit révéler la confession. Les

(g) Voyez le *Précis du siècle de Louis XV*, page 12.

parlemens ont décidé le contraire. A qui croire de *Pontas* ou des gardiens des lois du royaume , qui veillent sur la vie des rois & sur le salut de l'Etat? (h)

*Si les laïques & les femmes ont été confesseurs
& confesseuses.*

DE même que dans l'ancienne loi les laïques se confessaient les uns aux autres , les laïques dans la nouvelle loi eurent long-temps ce droit par l'usage. Il suffit, pour le prouver , de citer le célèbre *Foinville* qui dit expressément *que le connétable de Chypre se confessa à lui , & qu'il lui donna l'absolution suivant le droit qu'il en avait.*

S^t Thomas s'exprime ainsi dans sa *Somme* : (i) *Confessio ex defectu sacerdotis laïco facta sacramentalis est quodam modo. La confession faite à un laïque au défaut d'un prêtre est sacramentale en quelque façon.* On voit dans la vie de *S^t Burgundofare* , (k) & dans la règle d'un inconnu , que les religieuses se confessaient à leur abbesse des péchés les plus graves. La règle de *S^t Donat* (l) ordonne que les religieuses découvriront trois fois chaque jour leurs fautes à la supérieure. Les capitulaires de nos rois (m) disent qu'il faut interdire aux abesses le droit qu'elles se sont arrogé contre la coutume de la sainte Eglise , de donner des bénédictions & d'imposer les mains , ce qui paraît

(h) Voyez *Pontas* à l'article *Confesseur*.

(i) Troisième partie , page 255 , édition de Lyon 1738.

(k) *Mabil.* chapitres VIII & XIII.

(l) Chapitre XXIII.

(m) Liv. I , chap. LXXVI.

signifier donner l'absolution, & suppose la confession des péchés. *Marc* patriarche d'Alexandrie demande à *Balzamon* célèbre canoniste grec de son temps, si on doit accorder aux abbeses la permission d'entendre les confessions ? à quoi *Balzamon* répond négativement. Nous avons dans le droit canonique un décret du pape *Innocent III* qui enjoint aux évêques de Valence & de Burgos en Espagne, d'empêcher certaines abbeses de bénir leurs religieuses, de les confesser, & de prêcher publiquement. » Quoique, » dit-il, (n) la bienheureuse Vierge *Marie* ait été » supérieure à tous les apôtres en dignité & en » mérite, ce n'est pas néanmoins à elle, mais aux » apôtres que le Seigneur a confié les clefs du royaume » des cieus. »

Ce droit était si ancien qu'on le trouve établi dans les règles de *S^t Basile*. (o) Il permet aux abbeses de confesser leurs religieuses conjointement avec un prêtre.

Le père *Martène*, dans ses *rites de l'Eglise*, (p) convient que les abbeses confessèrent long-temps leurs nonnes, mais il ajoute qu'elles étaient si curieuses, qu'on fut obligé de leur ôter ce droit.

L'ex-jésuite nommé *Nonotte* doit se confesser & faire pénitence, non pas d'avoir été un des plus grands ignorans qui aient jamais barbouillé du papier, car ce n'est pas un péché; non pas d'avoir appelé du nom d'*erreurs* des vérités qu'il ne connaissait pas;

(n) *C. Nova X. Extra de penit. & remiss.*

(o) Tome II, page 453.

(p) Tome II, page 39.

mais d'avoir calomnié avec la plus stupide infolence l'auteur de cet article , & d'avoir appelé son frère *raca* , en niant tous ces faits & beaucoup d'autres dont il ne favait pas un mot. Il s'est rendu coupable de *la gêhenne du feu* ; il faut espérer qu'il demandera pardon à DIEU de ses énormes sottises : nous ne demandons point la mort du pécheur , mais sa conversion.

On a long-temps agité pourquoi trois hommes assez fameux dans cette petite partie du monde où la confession est en usage , sont morts sans ce sacrement. Ce sont le pape *Léon X* , *Pélisson* , & le cardinal *Dubois*.

Ce cardinal se fit ouvrir le périnée par le bistouri de *la Peironie* , mais il pouvait se confesser & communier avant l'opération.

Pélisson , protestant jusqu'à l'âge de quarante ans , s'était converti pour être maître des requêtes , & pour avoir des bénéfices.

A l'égard du pape *Léon X* , il était si occupé des affaires temporelles , quand il fut surpris par la mort , qu'il n'eut pas le temps de songer aux spirituelles.

Des billets de confession.

DANS les pays protestans on se confesse à DIEU , & dans les pays catholiques aux hommes. Les protestans disent qu'on ne peut tromper DIEU , au lieu qu'on ne dit aux hommes que ce qu'on veut. Comme nous ne traitons jamais la controverse , nous n'entrons point dans cette ancienne dispute. Notre société littéraire est composée de catholiques & de protestans

protestans réunis par l'amour des lettres. Il ne faut pas que les querelles ecclésiastiques y sèment la zizanie.

Contentons-nous de la belle réponse de ce grec dont nous avons déjà parlé, & qu'un prêtre voulait confesser aux mystères de *Cérès* : Est-ce à DIEU ou à toi que je dois parler ? — C'est à DIEU. — Retire-toi donc, ô homme.

En Italie, & dans les pays d'obédience, il faut que tout le monde, sans distinction, se confesse & communie. Si vous avez pardevers vous des péchés énormes, vous avez aussi de grands-pénitenciers pour vous absoudre. Si votre confession ne vaut rien, tant pis pour vous. On vous donne à bon compte un reçu imprimé, moyennant quoi vous communiquez, & on jette tous les reçus dans un ciboire ; c'est la règle.

On ne connaissait point à Paris ces billets au porteur, lorsque vers l'an 1750 un archevêque de Paris imagina d'introduire une espèce de banque spirituelle pour extirper le jansénisme, & pour faire triompher la bulle *Unigenitus*. Il voulut qu'on refusât l'extrême-onction & le viatique à tout malade qui ne remettait pas un billet de confession signé d'un prêtre constitutionnaire.

C'était refuser les sacremens aux neuf dixièmes de Paris. On lui disait en vain : Songez à ce que vous faites ; ou ces sacremens sont nécessaires pour n'être point damné, ou l'on peut être sauvé sans eux avec la foi, l'espérance, la charité, les bonnes œuvres, & les mérites de notre Sauveur. Si l'on peut être sauvé sans ce viatique, vos billets sont inutiles.

Si les sacremens font absolument nécessaires , vous damnez tous ceux que vous en privez ; vous faites brûler pendant toute l'éternité fix à sept cents mille ames , supposé que vous viviez assez long-temps pour les enterrer : cela est violent ; calmez-vous ; & laissez mourir chacun comme il peut.

Il ne répondit point à ce dilemme ; mais il persista. C'est une chose horrible d'employer pour tourmenter les hommes , la religion qui les doit consoler. Le parlement qui a la grande police , & qui vit la société troublée , opposa , selon la coutume , des arrêts aux mandemens. La discipline ecclésiastique ne voulut point céder à l'autorité légale. Il fallut que la magistrature employât la force , & qu'on envoyât des archers pour faire confesser , communier , & enterrer les Parisiens à leur gré.

Dans cet excès de ridicule dont il n'y avait point encore d'exemple , les esprits s'aigrirent ; on cabala à la cour , comme s'il s'était agi d'une place de fermier-général , ou de faire disgracier un ministre. Le royaume fut troublé d'un bout à l'autre. Il entre toujours dans une cause des incidens qui ne sont pas du fond : il s'en mêla tant que tous les membres du parlement furent exilés , & que l'archevêque le fut à son tour.

Ces billets de confession auraient fait naître une guerre civile dans les temps précédens ; mais dans le nôtre ils ne produisirent heureusement que des tracasseries civiles. L'esprit philosophique , qui n'est autre chose que la raison , est devenu chez tous les honnêtes gens le seul antidote dans ces maladies épidémiques.

C O N F I S C A T I O N .

ON a très-bien remarqué dans le dictionnaire encyclopédique , à l'article *Confiscation* , que le fisc soit public , soit royal , soit seigneurial , soit impérial , soit déloyal , était un petit panier de jonc ou d'osier , dans lequel on mettait autrefois le peu d'argent qu'on avait pu recevoir ou extorquer. Nous nous servons aujourd'hui de sacs ; le fisc royal est le sac royal.

C'est une maxime reçue dans plusieurs pays de l'Europe , que qui confisque le corps confisque les biens. Cet usage est surtout établi dans les pays où la coutume tient lieu de loi ; & une famille entière est punie dans tous les cas pour la faute d'un seul homme.

Confisquer le corps n'est pas mettre le corps d'un homme dans le panier de son seigneur fuzerain ; c'est , dans le langage barbare du barreau , se rendre maître du corps d'un citoyen , soit pour lui ôter la vie , soit pour le condamner à des peines aussi longues que sa vie : on s'empare de ses biens si on le fait périr , ou s'il évite la mort par la fuite.

Ainsi , ce n'est pas assez de faire mourir un homme pour ses fautes , il faut encore faire mourir de faim ses enfans.

La rigueur de la coutume confisque dans plus d'un pays les biens d'un homme qui s'est arraché volontairement aux misères de cette vie ; & ses enfans sont réduits à la mendicité parce que leur père est mort.

Dans quelques provinces catholiques romaines on condamne aux galères perpétuelles , par une sentence arbitraire , un père de famille , (*a*) soit pour avoir donné retraite chez soi à un prédicant , soit pour avoir écouté son sermon dans quelques cavernes ou dans quelque désert : alors la femme & les enfans sont réduits à mendier leur pain.

Cette jurisprudence , qui consiste à ravir la nourriture aux orphelins , fut inconnue dans tout le temps de la république romaine. *Sylla* l'introduisit dans ses proscriptions. Il faut avouer qu'une rapine inventée par *Sylla* n'était pas un exemple à suivre. Aussi cette loi , qui semblait n'être dictée que par l'inhumanité & l'avarice , ne fut suivie ni par *César* , ni par le bon empereur *Trajan* , ni par les *Antonins* , dont toutes les nations prononcent encore le nom avec respect & avec amour. Enfin , sous *Justinien* la confiscation n'eut lieu que pour le crime de lèse-majesté. Comme ceux qui en étaient accusés étaient pour la plupart de grands seigneurs , il semble que *Justinien* n'ordonna la confiscation que par avarice. Il semble aussi que dans les temps de l'anarchie féodale les princes & les seigneurs des terres étant très-peu riches , cherchassent à augmenter leur trésor par les condamnations de leurs sujets , & qu'on voulût leur faire un revenu du crime. Les lois chez eux étant arbitraires , & la jurisprudence romaine ignorée , les coutumes ou bizarres ou cruelles prévalurent. Mais aujourd'hui que la puissance des souverains est fondée sur des richesses immenses & assurées ,

(*a*) Voyez l'édit de 1724 , 14 mai , publié à la sollicitation du cardinal de *Fleuri* , & revu par lui.

leur trésor n'a pas besoin de s'enfler des faibles débris d'une famille malheureuse. Ils sont abandonnés pour l'ordinaire au premier qui les demande. Mais est-ce à un citoyen à s'engraïsser des restes du fang d'un autre citoyen ?

La confiscation n'est point admise dans les pays où le droit romain est établi , excepté le ressort du parlement de Toulouse. Elle ne l'est point dans quelques pays coutumiers , comme le Bourbonnais , le Berri , le Maine , le Poitou , la Bretagne , où au moins elle respecte les immeubles. Elle était établie autrefois à Calais , & les Anglais l'abolirent lorsqu'ils en furent les maîtres. Il est assez étrange que les habitans de la capitale vivent sous une loi plus rigoureuse que ceux de ces petites villes : tant il est vrai que la jurisprudence a été souvent établie au hasard , sans régularité , sans uniformité , comme on bâtit des chaumières dans un village.

Voici comment l'avocat-général *Omer Talon* parla en plein parlement dans le plus beau siècle de la France , en 1673 , au sujet des biens d'une demoiselle de *Canillac* qui avaient été confisqués. Lecteur , faites attention à ce discours ; il n'est pas dans le style des oraisons de *Cicéron* , mais il est curieux. (b)

Extrait du plaidoyer de l'avocat-général Talon sur des biens confisqués.

» AU chapitre XIII du Deutéronome DIEU dit :
 » Si tu te rencontres dans une ville & dans un lieu
 » où règne l'idolâtrie , mets tout au fil de l'épée ,

(b) Journal du palais , tome I , page 444.

» fans exception d'âge , de fexe , ni de condition.
 » Rassemble dans les places publiques toutes les
 » dépouilles de la ville , brûle-la toute entière avec
 » fes dépouilles , & qu'il ne reſte qu'un monceau de
 » cendres de ce lieu d'abomination. En un mot ,
 » fais-en un ſacrifice au Seigneur , & qu'il ne demeure
 » rien en tes mains des biens de cet anathème.

» Ainſi , dans le crime de lèſe-majeſté le roi étoit
 » maître des biens , & les enfans en étoient privés.
 » Le procès ayant été fait à *Naboth* , *quia maledixerat*
 » *regi* , le roi *Achab* ſe mit en poſſeſſion de ſon
 » héritage. *David* , étant averti que *Miphibozeſ* s'étoit
 » engagé dans la rebellion , donna tous ſes biens à
 » *Siba* qui lui en apporta la nouvelle : *tua ſint omnia*
 » *quæ fuerunt Miphibozeſ* . »

Il s'agit de ſavoir qui héritera des biens de mademoiſelle de *Canillac* , biens autrefois conſiſqués ſur ſon père , abandonnés par le roi à un garde du tréſor royal , & donnés enſuite par le garde du tréſor royal à la teſtatrice. Et c'eſt ſur ce procès d'une fille d'Auvergne qu'un avocat-général ſ'en rapporte à *Achab* roitelet d'une partie de la Paſtine , qui conſiſqua la vigne de *Naboth* après avoir aſſaſſiné le propriétaire par le poignard de la juſtice juive ; action abominable qui eſt paſſée en proverbe , pour inſpirer aux hommes l'horreur de l'ufurpation. Affurément la vigne de *Naboth* n'avait aucun rapport avec l'héritage de mademoiſelle de *Canillac*. Le meurtre & la conſiſcation des biens de *Miphibozeſ* , petit-fils du roi *Saül* , & fils de *Jonathas* ami & protecteur de *David* , n'ont pas une plus grande affinité avec le teſtament de cette demoifelle.

C'est avec cette pédanterie , avec cette démen-
ce de citations étrangères au sujet , avec cette ignorance
des premiers principes de la nature humaine , avec
ces préjugés mal conçus & mal appliqués , que la
jurisprudence a été traitée par des hommes qui ont
eu de la réputation dans leur sphère.

C O N Q U E T E.

Réponse à un questionneur sur ce mot.

QUAND les Silétiens & les Saxons disent : *Nous
sommes la conquête du roi de Prusse* , cela ne veut pas
dire , le roi de Prusse nous a plu ; mais seulement , il
nous a subjugués.

Mais quand une femme dit : Je suis la *conquête*
de M. l'abbé , de M. le chevalier ; cela veut dire
aussi , il m'a subjuguée : or on ne peut subjuguier
madame sans lui plaire ; mais aussi madame ne
peut être subjuguée sans avoir plu à monsieur : ainsi
selon toutes les règles de la logique , & encore plus
de la physique , quand madame est la *conquête de*
quelqu'un , cette expression emporte évidemment
que monsieur & madame se plaisent l'un à l'autre ;
j'ai fait la conquête de monsieur , signifie , il m'aime ,
& je suis sa *conquête* , veut dire nous nous aimons.
M. *Tascher* s'est adressé dans cette importante question
à un homme désintéressé , qui n'est la conquête ni
d'un roi ni d'une dame , & qui présente ses respects
à celui qui a bien voulu le consulter.

C O N S C I E N C E .

S E C T I O N P R E M I E R E .

De la conscience du bien & du mal.

LOCKE a démontré (s'il est permis de se servir de ce terme en morale & en métaphysique) que nous n'avons ni idées innées , ni principes innés ; & il a été obligé de le démontrer trop au long , parce qu'alors cette erreur était universelle.

De-là il suit évidemment que nous avons le plus grand besoin qu'on nous mette de bonnes idées & de bons principes dans la tête , dès que nous pouvons faire usage de la faculté de l'entendement.

Locke apporte l'exemple des sauvages qui tuent & qui mangent leur prochain sans aucun remords de conscience , & des soldats chrétiens bien élevés , qui dans une ville prise d'affaut , pillent , égorgent , violent , non-seulement sans remords , mais avec un plaisir charmant , avec honneur & gloire , avec les applaudissemens de tous leurs camarades.

Il est très-sûr que dans les massacres de la Saint-Barthelemi , & dans les *autos-da-fé* , dans les saints actes de foi de l'inquisition , nulle conscience de meurtrier ne se reprocha jamais d'avoir massacré hommes , femmes , enfans , d'avoir fait crier , évanouir , mourir dans les tortures des malheureux qui n'avaient d'autres crimes que de faire la pâque différemment des inquisiteurs.

Il résulte de tout cela que nous n'avons point d'autre conscience que celle qui nous est inspirée par le temps, par l'exemple, par notre tempérament, par nos réflexions.

L'homme n'est né avec aucun principe, mais avec la faculté de les recevoir tous. Son tempérament le rendra plus enclin à la cruauté ou à la douceur; son entendement lui fera comprendre un jour que le carré de douze est cent quarante-quatre, qu'il ne faut pas faire aux autres ce qu'il ne voudrait pas qu'on lui fit; mais il ne comprendra pas de lui-même ces vérités dans son enfance; il n'entendra pas la première, & il ne sentira pas la seconde.

Un petit sauvage qui aura faim, & à qui son père aura donné un morceau d'un autre sauvage à manger, en demandera autant le lendemain, sans imaginer qu'il ne faut pas traiter son prochain autrement qu'on ne voudrait être traité soi-même. Il fait machinalement, invinciblement, tout le contraire de ce que cette éternelle vérité enseigne.

La nature a pourvu à cette horreur; elle a donné à l'homme la disposition à la pitié, & le pouvoir de comprendre la vérité. Ces deux présens de DIEU sont le fondement de la société civile. C'est ce qui fait qu'il y a toujours eu peu d'anthropophages; c'est ce qui rend la vie un peu tolérable chez les nations civilisées. Les pères & les mères donnent à leurs enfans une éducation qui les rend bientôt sociables: & cette éducation leur donne une conscience.

Une religion pure, une morale pure, inspirées de bonne heure, façonnent tellement la nature humaine, que depuis environ sept ans jusqu'à seize

ou dix-sept , on ne fait pas une mauvaise action sans que la conscience en fasse un reproche. Ensuite viennent les violentes passions qui combattent la conscience & qui l'étouffent quelquefois. Pendant le conflit , les hommes tourmentés par cet orage consultent en quelques occasions d'autres hommes , comme dans leurs maladies ils consultent ceux qui ont l'air de se bien porter.

C'est ce qui a produit des casuistes ; c'est-à-dire , des gens qui décident des cas de conscience. Un des plus sages casuistes a été *Cicéron* dans son livre des *offices* , c'est-à-dire , des devoirs de l'homme. Il examine les points les plus délicats ; mais long-temps avant lui *Zoroastre* avait paru régler la conscience par le plus beau des préceptes : *Dans le doute si une action est bonne ou mauvaise , abstiens-toi.* Porte XXX. Nous en parlons ailleurs.

S E C T I O N I I .

Si un juge doit juger selon sa conscience ou selon les preuves.

THOMAS d'Aquin , vous êtes un grand saint , un grand théologien ; & il n'y a point de dominicain qui ait pour vous plus de vénération que moi. Mais vous avez décidé dans votre Somme , qu'un juge doit donner sa voix selon les allégations & les prétendues preuves contre un accusé , dont l'innocence lui est parfaitement connue. Vous prétendez que les

dépositions des témoins qui ne peuvent être que fausses , les preuves résultantes du procès qui sont impertinentes , doivent l'emporter sur le témoignage de ses yeux mêmes. Il a vu commettre le crime par un autre ; & , selon vous , il doit en conscience condamner l'accusé quand sa conscience lui dit que cet accusé est innocent.

Il faudrait donc , selon vous , que si le juge lui-même avait commis le crime dont il s'agit , sa conscience l'obligeât de condamner l'homme faussement accusé de ce même crime.

En conscience , grand saint , je crois que vous vous êtes trompé de la manière la plus absurde & la plus horrible : c'est dommage qu'en possédant si bien le droit canon , vous ayez si mal connu le droit naturel. Le premier devoir d'un magistrat est d'être juste avant d'être formaliste : si en vertu des preuves qui ne sont jamais que des probabilités , je condamnerais un homme dont l'innocence me serait démontrée , je me croirais un sot & un assassin.

Heureusement , tous les tribunaux de l'univers pensent autrement que vous. Je ne fais pas si *Farinacius* & *Grillandus* sont de votre avis. Quoi qu'il en soit , si vous rencontrez jamais *Cicéron* , *Ulpian* , *Tribonien* , *Dumoulin* , le chancelier de *l'Hospital* , le chancelier d'*Aguesseau* , demandez-leur bien pardon de l'erreur où vous êtes tombé.

S E C T I O N I I I .

De la conscience trompeuse.

C E qu'on a peut-être jamais dit de mieux sur cette question importante , se trouve dans le livre comique de *Tristram Shandy* , écrit par un curé nommé *Stern* , le second *Rabelais* d'Angleterre ; il ressemble à ces petits satyres de l'antiquité qui renfermaient des essences précieuses.

Deux vieux capitaines à demi-payé , assistés du docteur *Slop* , font les questions les plus ridicules. Dans ces questions , les théologiens de France ne sont pas épargnés. On insiste particulièrement sur un mémoire présenté à la forbonne par un chirurgien , qui demande la permission de baptiser les enfans dans le ventre de leurs mères , au moyen d'une canule qu'il introduira proprement dans l'utérus , sans blesser la mère ni l'enfant.

Enfin , ils se font lire par un caporal un ancien sermon sur la conscience , composé par ce même curé *Stern*.

Parmi plusieurs peintures , supérieures à celles de *Rimbran* & aux crayons de *Calot* , il peint un honnête homme du monde passant ses jours dans les plaisirs de la table , du jeu , & de la débauchè , ne faisant rien que la bonne compagnie puisse lui reprocher , & par conséquent ne se reprochant rien. Sa conscience & son honneur l'accompagnent aux spectacles , au jeu , & surtout lorsqu'il paye

libéralement la fille qu'il entretient. Il punit sévèrement, quand il est en charge, les petits larcins du commun peuple ; il vit gaiement & meurt sans le moindre remords,

Le docteur *Slop* interrompt le lecteur pour dire que cela est impossible dans l'Eglise anglicane, & ne peut arriver que chez des papistes.

Enfin, le curé *Stern* cite l'exemple de *David*, qui a, dit-il, tantôt une conscience délicate & éclairée, tantôt une conscience très-dure & très-ténébreuse.

Lorsqu'il peut tuer son roi dans une caverne, il se contente de lui couper un pan de sa robe : voilà une conscience délicate. Il passe une année entière sans avoir le moindre remords de son adultère avec *Betsabée* & du meurtre d'*Urie* : voilà la même conscience endurcie & privée de lumière.

Tels sont, dit-il, la plupart des hommes. Nous avouons à ce curé que les grands du monde sont très-souvent dans ce cas : le torrent des plaisirs & des affaires les entraîne ; ils n'ont pas le temps d'avoir de la conscience, cela est bon pour le peuple ; encore n'en a-t-il guère quand il s'agit de gagner de l'argent. Il est donc très-bon de réveiller souvent la conscience des couturières & des rois par une morale qui puisse faire impression sur eux ; mais pour faire cette impression, il faut mieux parler qu'on ne parle aujourd'hui.

S E C T I O N I V .

Liberté de conscience.

Traduit de l'allemand.

(Nous n'adoptons pas tout ce paragraphe ; mais comme il y a quelques vérités , nous n'avons pas cru devoir l'omettre ; & nous ne nous chargeons pas de justifier ce qui peut s'y trouver de peu mesuré & de trop dur.)

L'AUMONIER du prince de *** lequel prince est catholique romain , menaçait un anabaptiste de le chasser des petits Etats du prince ; il lui difait qu'il n'y a que trois sectes autorifées dans l'empire ; que pour lui anabaptiste qui était d'une quatrième , il n'était pas digne de vivre dans les terres de monseigneur : & enfin , la conversation s'échauffant , l'aumônier menaça l'anabaptiste de le faire pendre. Tant pis pour son altesse , répondit l'anabaptiste ; je fuis un gros manufacturier ; j'emploie deux cents ouvriers ; je fais entrer deux cents mille écus par an dans fes Etats ; ma famille ira s'établir ailleurs ; monseigneur y perdra.

Et si monseigneur fait pendre tes deux cents ouvriers & ta famille ? reprit l'aumônier ; & s'il donne ta manufacture à de bons catholiques ?

Je l'en défie , dit le vieillard ; on ne donne pas une manufacture comme une métairie , parce qu'on ne donne pas l'industrie : cela ferait beaucoup plus fou que s'il feisait tuer tous fes chevaux , parce que

l'un d'eux t'aura jeté par terre , & que tu es un mauvais écuyer.

L'intérêt de monseigneur n'est pas que je mange du pain sans levain ou levé. Il est que je procure à ses sujets de quoi manger , & que j'augmente ses revenus par mon travail. Je suis honnête homme ; & quand j'aurais le malheur de n'être pas né tel , ma profession me forcerait à le devenir ; car dans les entreprises de négoce , ce n'est pas comme dans celles de cour & dans les tiennes : point de succès sans probité. Que t'importe que j'aie été baptisé dans l'âge qu'on appelle de raison , tandis que tu l'as été sans le savoir ? Que t'importe que j'adore DIEU à la manière de mes pères ? Si tu suivais tes belles maximes , si tu avais la force en main , tu irais donc d'un bout de l'univers à l'autre , faisant pendre à ton plaisir le Grec qui ne croit pas que l'Esprit procède du Père & du Fils ; tous les Anglais , tous les Hollandais , Danois , Suédois , Islandais , Prussiens , Hanovriens , Saxons , Holstenois , Hessois , Virtembergeois , Bernois , Hambourgeois , Cosaques , Valaques , Russes , qui ne croient pas le pape infallible ; tous les musulmans qui croient un seul DIEU ; & les Indiens dont la religion est plus ancienne que la juive ; & les lettrés chinois qui depuis quatre mille ans servent un DIEU unique sans superstition & sans fanatisme ! Voilà donc ce que tu ferais si tu étais le maître ! Assurément , dit le moine ; car je suis dévoré du zèle de la maison du Seigneur. *Zelus domus suæ comedit me.*

Çà , dis-moi un peu , cher aumônier , réparti l'anabaptiste , es-tu dominicain , ou jésuite , ou

diable? Je suis jésuite , dit l'autre. Hé , mon ami , si tu n'es pas diable , pourquoi dis-tu des choses si diaboliques ?

C'est que le révérend père recteur m'a ordonné de les dire.

Et qui a ordonné cette abomination au révérend père recteur ?

C'est le provincial.

De qui le provincial a-t-il reçu cet ordre ?

De notre général ; & le tout pour plaire à un plus grand seigneur que lui.

Dieux de la terre , qui avec trois doigts avez trouvé le secret de vous rendre maîtres d'une grande partie du genre-humain , si dans le fond du cœur vous avouez que vos richesses & votre puissance ne sont point essentielles à votre salut & au nôtre , jouissez en avec modération. Nous ne voulons pas vous démitrer , vous détiarer : mais ne nous écrasez pas. Jouissez & laissez-nous paisibles ; démêlez vos intérêts avec les rois ; & laissez-nous nos manufactures.

C O N S E I L L E R O U J U G E .

B A R T O L O M É .

QUOI ! il n'y a que deux ans que vous étiez au collège , & vous voilà déjà conseiller de la cour de Naples ?

GERONIMO.

GERONIMO.

Oui, c'est un arrangement de famille, il m'en a peu coûté.

BARTOLOMÉ.

Vous êtes donc devenu bien savant depuis que je ne vous ai vu ?

GERONIMO.

Je me suis quelquefois fait inscrire dans l'école de droit, où l'on m'apprenait que le droit naturel est commun aux hommes & aux bêtes, & que le droit des gens n'est que pour les gens. On me parlait de l'édit du préteur, & il n'y a plus de préteur; des fonctions des édiles, & il n'y a plus d'édiles; du pouvoir des maîtres sur les esclaves, & il n'y a plus d'esclaves. Je ne fais presque rien des lois de Naples, & me voilà juge.

BARTOLOMÉ.

Ne tremblez-vous pas d'être chargé de décider du fort des familles, & ne rougissez-vous pas d'être si ignorant.

GERONIMO.

Si j'étais savant, je rougirais peut-être davantage. J'entends dire aux savans que presque toutes les lois se contredisent; que ce qui est juste à Gaiette est injuste à Otrante; que dans la même juridiction on perd à la seconde chambre le même procès qu'on gagne à la troisième. J'ai toujours dans l'esprit ce beau discours d'un avocat vénitien: *Illustrissimi signori, l'anno passato avete giudicato così; e questo anno nella medesima lite avete giudicato tutto il contrario; e sempre ben!*

Dictionn. philosoph. Tome III.

G

98 C O N S E I L L E R O U J U G E .

Le peu que j'ai lu de nos lois m'a paru souvent très-embrouillé. Je crois que si je les étudiais pendant quarante ans , je serais embarrassé pendant quarante ans : cependant je les étudie ; mais je pense qu'avec du bon sens & de l'équité , on peut être un très-bon magistrat , sans être profondément savant. Je ne connais point de meilleur juge que *Sancho Pança* : cependant il ne savait pas un mot du code de l'île Balataria. Je ne chercherai point à accorder ensemble *Cujas* & *Camille Descurtis* , ils ne sont point mes législateurs. Je ne connais de lois que celles qui ont la sanction du souverain. Quand elles seront claires , je les suivrai à la lettre ; quand elles seront obscures , je suivrai les lumières de ma raison , qui sont celles de ma conscience.

B A R T O L O M É .

Vous me donnez envie d'être ignorant , tant vous raisonnez bien. Mais comment vous tirerez-vous des affaires d'Etat , de finance , de commerce ?

G E R O N I M O .

DIEU merci , nous ne nous en mêlons guère à Naples. Une fois le marquis de *Carpi* , notre vice-roi , voulut nous consulter sur les monnaies ; nous parlâmes de l'*as grave* des Romains , & les banquiers se moquèrent de nous. On nous assembla dans un temps de disette pour régler le prix du blé ; nous fûmes assemblés six semaines , & on mourait de faim. On consulta enfin deux forts laboureurs & deux bons marchands de blé , & il y eut dès le lendemain plus de pain au marché qu'on n'en voulait.

Chacun doit se mêler de son métier ; le mien est de juger les contestations , & non pas d'en faire naître : mon fardeau est assez grand.

C O N S E Q U E N C E.

QUELLE est donc notre nature , & qu'est-ce que notre chétif esprit ? Quoi ! l'on peut tirer les conséquences les plus justes , les plus lumineuses , & n'avoir pas le sens commun ? Cela n'est que trop vrai. Le fou d'Athènes qui croyait que tous les vaisseaux qui abordaient au Pirée lui appartenaient , pouvait calculer merveilleusement combien valait le chargement de ces vaisseaux , & en combien de jours ils pouvaient arriver de Smyrne au Pirée.

Nous avons vu des imbécilles qui ont fait des calculs & des raisonnemens bien plus étonnans. Ils n'étaient donc pas imbécilles ? me dites-vous. Je vous demande pardon , ils l'étaient. Ils posaient tout leur édifice sur un principe absurde ; ils enfilèrent régulièrement des chimères. Un homme peut marcher très-bien & s'égarer , & alors mieux il marche & plus il s'égare.

Le *Fo* des Indiens eut pour père un éléphant qui daigna faire un enfant à une princesse indienne , laquelle accoucha du dieu *Fo* par le côté gauche. Cette princesse était la propre sœur d'un empereur des Indes : donc *Fo* était le neveu de l'empereur ; & les petits-fils de l'éléphant & du monarque étaient cousins issus de germain ; donc , selon les lois de l'État ,

la race de l'empereur étant éteinte , ce sont les descendants de l'éléphant qui doivent succéder. Le principe reçu , on ne peut mieux conclure.

Il est dit que l'éléphant divin était haut de neuf pieds de roi. Tu présumes avec raison que la porte de son écurie devait avoir plus de neuf pieds , afin qu'il pût y entrer à son aise. Il mangeait cinquante livres de riz par jour , vingt-cinq livres de sucre , & buvait vingt-cinq livres d'eau. Tu trouves par ton arithmétique qu'il avalait trente-six mille cinq cents livres pesant par année ; on ne peut compter mieux. Mais ton éléphant a-t-il existé ? était-il beau-frère de l'empereur ? sa femme a-t-elle fait un enfant par le côté gauche ? c'est-là ce qu'il fallait examiner. Vingt auteurs qui vivaient à la Cochinchine l'ont écrit l'un après l'autre ; tu devais confronter ces vingt auteurs , peser leurs témoignages , consulter les anciennes archives , voir s'il est question de cet éléphant dans les registres ; examiner si ce n'est point une fable que des imposteurs ont eu intérêt d'accréditer. Tu es parti d'un principe extravagant pour en tirer des conclusions justes.

C'est moins la logique qui manque aux hommes que la source de la logique. Il ne s'agit pas de dire, six vaisseaux qui m'appartiennent font chacun de deux cents tonneaux , le tonneau est de deux mille livres pesant ; donc j'ai douze cents mille livres de marchandises au port de Pirée. Le grand point est de savoir si ces vaisseaux sont à toi. Voilà le principe dont ta fortune dépend , tu compteras après. (*)

(*) Voyez *Principe*.

Un ignorant, fanatique & conséquent, est souvent un homme à étouffer. Il aura lu que *Phinée* transporté d'un saint zèle, ayant trouvé un juif couché avec une madianite, les tua tous deux, & fut imité par les lévites qui massacrèrent tous les ménages moitié madianites & moitié juifs. Il fait que son voisin catholique couche avec sa voisine huguenote ; il les tuera tous deux sans difficulté : on ne peut agir plus conséquemment. Quel est le remède à cette maladie horrible de l'ame ? c'est d'accoutumer de bonne heure les enfans à ne rien admettre qui choque la raison ; de ne leur conter jamais d'histoires de revenans, de fantômes, de forciers, de possédés, de prodiges ridicules. Une fille d'une imagination tendre & sensible entend parler de possessions ; elle tombe dans une maladie de nerfs, elle a des convulsions, elle se croit possédée. J'en ai vu mourir une de la révolution que ces abominables histoires avaient faite dans ses organes. (*)

(*) Voyez *Esprit faux*, & *Fanatique*.

C O N S T A N T I N .

S E C T I O N P R E M I E R E .

Du siècle de Constantin.

PARMI les siècles qui suivirent celui d'*Auguste* vous avez raison de distinguer celui de *Constantin*. Il est à jamais célèbre par les grands changemens qu'il apporta sur la terre. Il commençait, il est vrai, à ramener la barbarie : non-seulement on ne retrouvait plus des *Cicérons*, des *Horaces*, & des *Virgiles* ; mais il n'y avait pas même de *Lucains*, ni de *Sénèques* ; pas un historien sage & exact : on ne voit que des satires suspectes, ou des panégyriques encore plus hafardés.

Les chrétiens commençaient alors à écrire l'histoire ; mais ils n'avaient pris ni *Tite-Live*, ni *Thucydide* pour modèle. Les sectateurs de l'ancienne religion de l'empire n'écrivaient ni avec plus d'éloquence, ni avec plus de vérité. Les deux partis animés l'un contre l'autre n'examinaient pas bien scrupuleusement les calomnies dont on chargeait leurs adversaires. De-là vient que le même homme est regardé tantôt comme un Dieu, tantôt comme un monstre.

La décadence en toute chose, & dans les moindres arts mécaniques, comme dans l'éloquence & dans la vertu, arriva après *Marc-Aurèle*. Il avait été le dernier empereur de cette secte stoïque qui élevait l'homme au-dessus de lui-même en le rendant dur pour lui seul, & compatissant pour les autres. Ce ne fut plus

depuis la mort de cet empereur , vraiment philosophe , que tyrannie & confusion. Les soldats disposaient souvent de l'empire. Le sénat tomba dans un tel mépris , que du temps de *Galien* il fut défendu par une loi expresse aux sénateurs d'aller à la guerre. On vit à la foi trente chefs de partis prendre le titre d'*empereur* , dans trente provinces de l'empire. Les Barbares fondaient déjà de tous côtés au milieu du troisième siècle sur cet empire déchiré. Cependant il subsista par la seule discipline militaire qui l'avait fondé.

Pendant tous ces troubles , le christianisme s'établissait par degrés , surtout en Egypte , dans la Syrie , & sur les côtes de l'Asie mineure. L'empire romain admettait toutes sortes de religions , ainsi que toutes sortes de sectes philosophiques. On permettait le culte d'*Osiris* , on laissait même aux Juifs de grands privilèges , malgré leurs révoltes : mais les peuples s'élevèrent souvent dans les provinces contre les chrétiens. Les magistrats les persécutaient , & on obtint même souvent contre eux des édits émanés des empereurs. Il ne faut pas être étonné de cette haine générale qu'on portait d'abord au christianisme , tandis qu'on tolérait tant d'autres religions. C'est que ni les Egyptiens , ni les Juifs , ni les adorateurs de la déesse de Syrie , & de tant d'autres dieux étrangers , ne déclaraient une guerre ouverte aux dieux de l'empire. Ils ne s'élevaient point contre la religion dominante ; mais un des premiers devoirs des chrétiens était d'exterminer le culte reçu dans l'empire. Les prêtres des dieux jetaient des cris quand ils voyaient diminuer les sacrifices & les offrandes ; le peuple toujours fanatique , & toujours emporté , se soulevait contre les chrétiens :

cependant plusieurs empereurs les protégèrent. *Adrien* défendit expressément qu'on les persécutât. *Marc-Aurèle* ordonna qu'on ne les poursuivît point pour cause de religion. *Caracalla*, *Héliogabale*, *Alexandre*, *Philippe*, *Galien*, leur laissèrent une liberté entière; ils avaient au troisième siècle des églises publiques très-fréquentées & très-riches; & leur liberté fut si grande, qu'ils tinrent seize conciles dans ce siècle. Le chemin des dignités étant fermé aux premiers chrétiens, qui étaient presque tous d'une condition obscure, ils se jetèrent dans le commerce, & il y en eut qui amassèrent de grandes richesses. C'est la ressource de toutes les sociétés qui ne peuvent avoir de charges dans l'Etat: c'est ainsi qu'en ont usé les calvinistes en France; tous les non-conformistes en Angleterre, les catholiques en Hollande, les Arméniens en Perse, les Baniens dans l'Inde, & les Juifs dans toute la terre. Cependant à la fin la tolérance fut si grande, & les mœurs du gouvernement si douces, que les chrétiens furent admis à tous les honneurs & à toutes les dignités. Ils ne sacrifiaient point aux dieux de l'empire; on ne s'embarrait pas s'ils allaient aux temples, ou s'ils les fuyaient; il y avait parmi les Romains une liberté absolue sur les exercices de leur religion; personne ne fut jamais forcé de les remplir. Les chrétiens jouissaient donc de la même liberté que les autres: il est si vrai qu'ils parvinrent aux honneurs, que *Dioclétien* & *Galérius* les en privèrent en 303, dans la persécution dont nous parlerons.

Il faut adorer la Providence dans toutes ses voies; mais je me borne, selon vos ordres, à l'histoire politique.

Manès, sous le règne de *Probus*, vers l'an 278, forma une religion nouvelle dans Alexandrie. Cette secte était composée des anciens principes des Persans, & de quelques dogmes du christianisme. *Probus* & son successeur *Carus* laissèrent en paix *Manès* & les chrétiens. *Numérien* leur laissa une liberté entière. *Dioclétien* protégea les chrétiens, & toléra les manichéens, pendant douze années; mais en 296 il donna un édit contre les manichéens, & les proscrivit comme des ennemis de l'empire attachés aux Perses. Les chrétiens ne furent point compris dans l'édit; ils demeurèrent tranquilles sous *Dioclétien*, & firent une profession ouverte de leur religion dans tout l'empire, jusqu'aux deux dernières années du règne de ce prince.

Pour achever l'esquisse du tableau que vous demandez, il faut vous représenter quel était alors l'empire romain. Malgré toutes les secousses intérieures & étrangères, malgré les incursions des Barbares, il comprenait tout ce que possède aujourd'hui le sultan des Turcs, excepté l'Arabie; tout ce que possède la maison d'Autriche en Allemagne, & toutes les provinces d'Allemagne jusqu'à l'Elbe; l'Italie, la France, l'Espagne, l'Angleterre, & la moitié de l'Ecosse; toute l'Afrique jusqu'au désert de Darha, & même les îles Canaries. Tant de pays étaient tenus sous le joug par des corps d'armée moins considérables que l'Allemagne & la France n'en mettent aujourd'hui sur pied quand elles sont en guerre.

Cette grande puissance s'affermir & s'augmenta même depuis *César* jusqu'à *Théodose*, autant par les lois, par la police, & par les bienfaits, que par les

armes & par la terreur. C'est encore un sujet d'étonnement, qu'aucun de ces peuples conquis n'ait pu, depuis qu'ils se gouvernent par eux-mêmes, ni construire des grands chemins, ni élever des amphithéâtres & des bains publics, tels que leurs vainqueurs leur en donnèrent. Des contrées qui sont aujourd'hui presque barbares & désertes, étaient peuplées & policées; telles furent l'Epire, la Macédoine, la Thessalie, l'Illyrie, la Pannonie, surtout l'Asie mineure, & les côtes de l'Afrique; mais aussi il s'en fallait beaucoup que l'Allemagne, la France, & l'Angleterre, fussent ce qu'elles sont aujourd'hui. Ces trois Etats sont ceux qui ont le plus gagné à se gouverner par eux-mêmes; encore a-t-il fallu près de douze siècles pour mettre ces royaumes dans l'état florissant où nous les voyons: mais il faut avouer que tout le reste a beaucoup perdu à passer sous d'autres lois. Les ruines de l'Asie mineure & de la Grèce, la dépopulation de l'Egypte, & la barbarie de l'Afrique, attestent aujourd'hui la grandeur romaine. Le grand nombre de villes florissantes qui couvraient ces pays, est changé en villages même malheureux; & le terrain est devenu stérile sous les mains des peuples abrutis.

Caractère de Constantin.

JE ne parlerai point ici de la confusion qui agita l'empire depuis l'abdication de *Dioclétien*. Il y eut après sa mort six empereurs à la fois. *Constantin* triompha d'eux tous, changea la religion & l'empire, & fut l'auteur non-seulement de cette grande révolution, mais de toutes celles qu'on a vues depuis dans l'Occident. Vous voudriez favoir quel était son caractère : demandez-le à *Julien*, à *Zozime*, à *Sozomène*, à *Victor* ; ils vous diront qu'il agit d'abord en grand prince, ensuite en voleur public, & que la dernière partie de sa vie fut d'un voluptueux, d'un efféminé, & d'un prodigue. Ils le peindront toujours ambitieux, cruel, & sanguinaire. Demandez-le à *Eusébe*, à *Grégoire de Nazianze*, à *Lactance* ; ils vous diront que c'était un homme parfait. Entre ces deux extrêmes il n'y a que les faits avérés qui puissent vous faire trouver la vérité. Il avait un beau-père, il l'obligea de se pendre ; il avait un beau-frère, il le fit étrangler ; il avait un neveu de douze à treize ans, il le fit égorger ; il avait un fils aîné, il lui fit couper la tête ; il avait une femme, il la fit étouffer dans un bain. Un vieil auteur gaulois dit *qu'il aimait à faire maison nette*.

Si vous ajoutez à toutes ces affaires domestiques, qu'ayant été sur les bords du Rhin, à la chasse de quelques hordes de Francs qui habitaient dans ces

quartiers-là, & ayant pris leurs rois, qui probablement étaient de la famille de notre *Pharamond* & de notre *Clodion le chevelu*, il les exposa aux bêtes pour son divertissement; vous pourrez inférer de tout cela, sans craindre de vous tromper, que ce n'était pas l'homme du monde le plus accommodant.

Examinons à présent les principaux événemens de son règne. Son père *Constance Chlore* était au fond de l'Angleterre, où il avait pris pour quelques mois le titre d'empereur. *Constantin* était à Nicomédie, auprès de l'empereur *Galère*; il lui demanda la permission d'aller trouver son père qui était malade; *Galère* n'en fit aucune difficulté: *Constantin* partit avec les relais de l'empire qu'on appelait *Veredarii*. On pourrait dire qu'il était aussi dangereux d'être cheval de poste, que d'être de la famille de *Constantin*; car il faisait couper les jarrets à tous les chevaux après s'en être servi, de peur que *Galère* ne révoquât sa permission, & ne le fît revenir à Nicomédie. Il trouva son père mourant, & se fit reconnaître empereur par le petit nombre de troupes romaines qui étaient alors en Angleterre.

Une élection d'un empereur romain faite à Yorck par cinq ou six mille hommes, ne devait guère paraître légitime à Rome: il manquait au moins la formule du *senatus populusque romanus*. Le sénat, le peuple, & les gardes prétoriennes, élurent d'un consentement unanime *Maxence*, fils du César *Maximien Hercule*, déjà César lui-même, & frère de cette *Fausla* que *Constantin* avait épousée, & qu'il fit depuis étouffer. Ce *Maxence* est appelé *tyran*, *usurpateur*, par nos historiens, qui sont toujours pour les gens heureux.

Il était le protecteur de la religion païenne , contre *Constantin* qui déjà commençait à se déclarer pour les chrétiens. Païen & vaincu , il fallait bien qu'il fût un homme abominable.

Eusèbe nous dit que *Constantin* , en allant à Rome combattre *Maxence* , vit dans les nuées , aussi-bien que toute son armée , la grande enseigne des empereurs nommée le *Labarum* , surmontée d'un platin , ou d'un grand *R* grec , avec une croix en fautoir , & deux mots grecs qui signifiaient : *Tu vaincras par ceci*. Quelques auteurs prétendent que ce signe lui apparut à Besançon , d'autres disent à Cologne , quelques-uns à Trèves , d'autres à Troies. Il est étrange que le ciel se soit expliqué en grec dans tous ces pays-là. Il eût paru plus naturel aux faibles lumières des hommes , que ce signe eût paru en Italie le jour de la bataille ; mais alors il eût fallu que l'inscription eût été en latin. Un savant antiquaire nommé *Loysel* a réfuté cette antiquité ; mais on l'a traité de scélérat.

On pourrait cependant considérer que cette guerre n'était pas une guerre de religion , que *Constantin* n'était pas un saint , qu'il est mort soupçonné d'être arien , après avoir persécuté les orthodoxes ; & qu'ainsi on n'a pas un intérêt bien évident à soutenir ce prodige.

Après sa victoire , le sénat s'empessa d'adorer le vainqueur , & de détester la mémoire du vaincu. On se hâta de dépouiller l'arc de triomphe de *Marc-Aurèle* , pour orner celui de *Constantin* ; on lui dressa une statue d'or , ce qu'on ne faisait que pour les dieux ; il la reçut malgré le *Labarum* , & reçut encore le titre de *grand-pontife* , qu'il garda toute sa vie.

Son premier soin , à ce que disent *Nazaire* & *Zozime* , fut d'exterminer toute la race du tyran & ses principaux amis ; après quoi il assista très-humainement aux spectacles & aux jeux publics.

Le vieux *Dioclétien* était mourant alors dans sa retraite de Salone. *Constantin* aurait pu ne se pas tant presser d'abattre ses images dans Rome ; il eût pu se souvenir que cet empereur oublié avait été le bienfaiteur de son père , & qu'il lui devait l'empire. Vainqueur de *Maxence* , il lui restait à se défaire de *Licinius* son beau-frère , auguste comme lui ; & *Licinius* songeait à se défaire de *Constantin* , s'il pouvait. Cependant leurs querelles n'éclatant pas encore , ils donnèrent conjointement en 313 à Milan le fameux édit de liberté de conscience. *Nous donnons* , disent-ils , *à tout le monde la liberté de suivre telle religion que chacun voudra , afin d'attirer la bénédiction du ciel sur nous & sur tous nos sujets ; nous déclarons que nous avons donné aux chrétiens la faculté libre & absolue d'observer leur religion ; bien entendu que tous les autres auront la même liberté , pour maintenir la tranquillité de notre règne.* On pourrait faire un livre sur un tel édit ; mais je ne veux pas seulement y hasarder deux lignes.

Constantin n'était pas encore chrétien. *Licinius* son collègue ne l'était pas non plus. Il y avait encore un empereur ou un tyran à exterminer ; c'était un païen déterminé , nommé *Maximin*. *Licinius* le combattit avant de combattre *Constantin*. Le ciel lui fut encore plus favorable qu'à *Constantin* même ; car celui-ci n'avait eu que l'apparition d'un étendard , & *Licinius* eut celle d'un ange. Cet ange lui apprit une prière avec laquelle il vaincrait sûrement le barbare *Maximin*.

Licinius la mit par écrit, la fit réciter trois fois à son armée, & remporta une victoire complète. Si ce *Licinius*, beau-frère de *Constantin*, avait régné heureusement, on n'aurait parlé que de son ange : mais *Constantin* l'ayant fait pendre, ayant égorgé son jeune fils, étant devenu maître absolu de tout, on ne parle que du *Labarum* de *Constantin*.

On croit qu'il fit mourir son fils aîné *Crispus*, & sa femme *Fausla*, la même année qu'il assembla le concile de Nicée. *Zozime* & *Sozomène* prétendent que les prêtres des dieux lui ayant dit qu'il n'y avait pas d'expiations pour de si grands crimes, il fit alors profession ouverte du christianisme, & démolit plusieurs temples dans l'Orient. Il n'est guère vraisemblable que des pontifes païens eussent manqué une si belle occasion d'amener à eux leur grand-pontife qui les abandonnait. Cependant il n'est pas impossible qu'il s'en fût trouvé quelques-uns de sévères, il y a partout des hommes difficiles. Ce qui est bien plus étrange, c'est que *Constantin* chrétien n'a fait aucune pénitence de ses parricides. Ce fut à Rome qu'il commit cette barbarie ; & depuis ce temps le séjour de Rome lui devint odieux ; il la quitta pour jamais, & alla fonder Constantinople. Comment ose-t-il dire dans un de ses rescrits, qu'il transporte le siège de l'empire à Constantinople *par ordre de DIEU même ?* n'est-ce pas se jouer impudemment de la Divinité & des hommes ? Si DIEU lui avait donné quelque ordre, ne lui aurait-il pas donné celui de ne point assassiner sa femme & son fils ?

Dioclétien avait déjà donné l'exemple de la translation de l'empire vers les côtes de l'Asie. Le faste,

le despotisme & les mœurs asiatiques effarouchaient encore les Romains, tout corrompus & tout esclaves qu'ils étaient. Les empereurs n'avaient osé se faire baïser les pieds dans Rome, & introduire une foule d'eunuques dans leurs palais ; *Dioclétien* commença dans Nicomédie, & *Constantin* acheva dans Constantinople, de mettre la cour romaine sur le pied de celle des Perses. Rome languit dès-lors dans la décadence. L'ancien esprit romain tomba avec elle. Ainsi *Constantin* fit à l'empire le plus grand mal qu'il pouvait lui faire.

De tous les empereurs ce fut sans contredit le plus absolu. *Auguste* avait laissé une image de liberté ; *Tibère*, *Néron* même, avaient ménagé le sénat & le peuple romain : *Constantin* ne ménagea personne. Il avait affermi d'abord sa puissance dans Rome, en cassant ces fiers prétoriens, qui se croyaient les maîtres des empereurs. Il sépara entièrement la robe & l'épée. Les dépositaires des lois, écrasés alors par le militaire, ne furent plus que des jurisconsultes esclaves. Les provinces de l'empire furent gouvernées sur un plan nouveau.

La grande vue de *Constantin* était d'être le maître en tout ; il le fut dans l'Eglise comme dans l'Etat. On le voit convoquer & ouvrir le concile de Nicée, entrer au milieu des pères tout couvert de pierreries, le diadème sur la tête, prendre la première place, exiler indifféremment, tantôt *Arius*, tantôt *Athanase*. Il se mettait à la tête du christianisme sans être chrétien : car c'était ne pas l'être dans ce temps-là, que de n'être pas baptisé ; il n'était que catéchumène. L'usage même d'attendre les approches de la mort pour se
faire

faire plonger dans l'eau de régénération , commençait à s'abolir pour les particuliers. Si *Constantin*, en différant son baptême jusqu'à la mort, crut pouvoir tout faire impunément dans l'espérance d'une expiation entière, il était triste pour le genre-humain, qu'une telle opinion eût été mise dans la tête d'un homme tout-puissant.

C O N T R A D I C T I O N S.

SECTION PREMIERE.

P L U S on voit ce monde, & plus on le voit plein de contradictions & d'inconféquences. A commencer par le grand-turc, il fait couper toutes les têtes qui lui déplaisent, & peut rarement conserver la sienne.

Si du grand-turc, nous passons au St Père, il confirme l'élection des empereurs, il a des rois pour vassaux, mais il n'est pas si puissant qu'un duc de Savoie. Il expédie des ordres pour l'Amérique & pour l'Afrique, & il ne pourrait pas ôter un privilège à la république de Lucques. L'empereur est roi des Romains; mais le droit de leur roi consiste à tenir l'étrier du pape, & à lui donner à laver à la messe.

Les Anglais servent leur monarque à genoux, mais ils le déposent, l'emprisonnent, & le font périr sur l'échafaud.

Des hommes qui font vœu de pauvreté, obtiennent, en vertu de ce vœu, jusqu'à deux cents mille écus de rente; & en conséquence de leur vœu d'humilité, font des souverains despotiques. On condamne

hautement à Rome la pluralité des bénéfices avec charge d'ames ; & on donne tous les jours des bulles à un allemand pour cinq ou six évêchés à la fois. C'est, dit-on, que les évêques allemands n'ont point charge d'ames. Le chancelier de France est la première personne de l'Etat ; il ne peut manger avec le roi, du moins jusqu'à présent, & un colonel à peine gentilhomme a cet honneur. Une intendante est reine en province, & bourgeoise à la cour.

On cuit en place publique ceux qui sont convaincus du péché de non-conformité, & on explique gravement dans tous les collèges la seconde églogue de *Virgile*, avec la déclaration d'amour de *Corydon* au bel *Alexis* ; *Formosum pastor Corydon ardebat Alexin* ; & on fait remarquer aux enfans, que quoiqu'*Alexis* soit blond, & qu'*Amyntas* soit brun, cependant *Amyntas* pourrait bien avoir la préférence.

Si un pauvre philosophe, qui ne pense point à mal, s'avise de vouloir faire tourner la terre, ou d'imaginer que la lumière vient du soleil, ou de supposer que la matière pourrait bien avoir quelques autres propriétés que celles que nous connaissons, on crie à l'impie, au perturbateur du repos public ; & on traduit *ad usum Delphini*, les *Tusculanes* de *Cicéron*, & *Lucrece*, qui font deux cours complets d'irréligion.

Les tribunaux ne croient plus aux possédés, on se moque des forciers ; mais on a brûlé *Gauffredi* & *Grandier* pour sortilège ; & en dernier lieu la moitié d'un parlement voulait condamner au feu un religieux, accusé d'avoir enforcé une fille de dix-huit ans, en soufflant sur elle. (a)

(a) C'est le procès du père *Girard* & de la *Cadière*. Rien n'a tant déshonoré l'humanité.

Le sceptique philosophe *Bayle* a été persécuté même en Hollande. *La Mothe le Vayer*, plus sceptique & moins philosophe, a été précepteur du roi *Louis XIV*, & du frère du roi. *Gourville* était à la fois pendu en effigie à Paris, & ministre de France en Allemagne.

Le fameux athée *Spinoza* vécut & mourut tranquille. *Vanini*, qui n'avait écrit que contre *Aristote*, fut brûlé comme athée : il a l'honneur en cette qualité de remplir un article dans les histoires des gens de lettres & dans tous les dictionnaires, immenses archives de mensonges & d'un peu de vérité; ouvrez ces livres, vous y verrez que non-seulement *Vanini* enseignait publiquement l'athéisme dans ses écrits, mais encore que douze professeurs de sa secte étaient partis de Naples avec lui dans le dessein de faire par-tout beaucoup de profélytes; ouvrez ensuite les livres de *Vanini*, vous serez bien surpris de ne voir que des preuves de l'existence de DIEU. Voici ce qu'on lit dans son *Amphitheatrum*, ouvrage également condamné & ignoré. „ DIEU est „ son principe & son terme, sans fin & sans commen- „ cement, n'ayant besoin ni de l'un ni de l'autre, „ & père de tout commencement & de toute fin; il „ existe toujours, mais dans aucun temps; pour lui „ le passé ne fut point & l'avenir ne viendra point; „ il règne par-tout sans être dans un lieu, immobile „ sans s'arrêter, rapide sans mouvement; il est tout, „ & hors de tout; il est dans tout, mais sans être „ enfermé; hors de tout, mais sans être exclus „ d'aucunes choses; bon, mais sans qualité; entier, „ mais sans parties; immuable en variant tout „ l'univers; sa volonté est sa puissance; simple, il „ n'y a rien en lui de purement possible, tout y

» est réel ; il est le premier , le moyen , le dernier acte ;
 » enfin étant tout , il est au-dessus de tous les êtres ,
 » hors d'eux , dans eux , au-delà d'eux , à jamais
 » devant & après eux. » C'est après une telle profes-
 sion de foi que *Vanini* fut déclaré athée. Sur quoi
 fut-il condamné ? sur la simple déposition d'un nommé
Françon. En vain ses livres déposaient pour lui.
 Un seul ennemi lui a coûté la vie , & l'a flétri dans
 l'Europe.

Le petit livre de *Cymbalum mundi* , qui n'est qu'une
 imitation froide de *Lucien* , & qui n'a pas le plus léger ,
 le plus éloigné rapport au christianisme , a été aussi
 condamné aux flammes. Mais *Rabelais* a été imprimé
 avec privilège , & on a très-tranquillement laissé un
 libre cours à l'*Espion turc* , & même aux *Lettres persanes* ,
 à ce livre léger , ingénieux , & hardi , dans lequel il
 y a une lettre toute entière en faveur du suicide ; une
 autre où l'on trouve ces propres mots : *si l'on suppose*
une religion ; une autre où il est dit expressément , que
 les évêques n'ont d'autres fonctions que de dispenser
 d'accomplir la loi ; une autre enfin , où il est dit que
 le pape est un magicien qui fait accroire que trois
 ne sont qu'un , que le pain qu'on mange n'est pas du
 pain , &c.

L'abbé de *Saint-Pierre* , homme qui a pu se tromper
 souvent , mais qui n'a jamais écrit qu'en vue du
 bien public , & dont les ouvrages étaient appelés par
 le cardinal *Dubois* , *les rêves d'un bon citoyen* ; l'abbé de
Saint-Pierre , dis-je , a été exclus de l'académie française
 d'une voix unanime , pour avoir , dans un ouvrage
 de politique , préféré l'établissement des conseils sous
 la régence aux bureaux de secrétaires d'Etat qui

gouvernaient sous *Louis XIV*, & pour avoir dit que les finances avaient été malheureusement administrées sur la fin de ce glorieux règne. L'auteur des *Lettres persanes* n'avait parlé de *Louis XIV*, dans son livre, que pour dire que ce roi était un magicien, qui faisait accroire à ses sujets que du papier était de l'argent; qu'il n'aimait que le gouvernement turc; qu'il préférerait un homme qui lui donnait la serviette, à un homme qui lui avait gagné des batailles; qu'il avait donné une pension à un homme qui avait fui deux lieues, & un gouvernement à un homme qui en avait fui quatre; qu'il était accablé de pauvreté; quoiqu'il soit dit dans la même lettre, que ses finances sont inépuisables. Voilà, encore une fois, tout ce que cet auteur, dans son seul livre alors connu, avait dit de *Louis XIV*, protecteur de l'académie française; & ce livre est le seul titre sur lequel l'auteur a été effectivement reçu dans l'académie française. On peut ajouter encore, pour comble de contradiction, que cette compagnie le reçut pour en avoir été tournée en ridicule. Car de tous les livres où on s'est réjoui aux dépens de cette académie, il n'y en a guère où elle soit traitée plus mal que dans les *Lettres persanes*. Voyez la lettre où il est dit : *Ceux qui composent ce corps, n'ont d'autres fonctions que de jaser sans cesse. L'éloge vient se placer comme de lui-même dans leur babil éternel &c.* Après avoir ainsi traité cette compagnie, il fut loué par elle à sa réception du talent de faire des portraits ressemblans. (1)

(1) Cette phrase ne se trouve point dans le discours imprimé de M. Mallet alors directeur : ainsi ou la mémoire de M. de Voltaire l'a mal servi, ou cette phrase ayant été remarquée à la lecture publique, on l'aura supprimée dans l'impression.

Si je voulais continuer à examiner les contrariétés qu'on trouve dans l'empire des lettres , il faudrait écrire l'histoire de tous les favans & de tous les beaux esprits ; de même que si je voulais détailler les contrariétés dans la société , il faudrait écrire l'histoire du genre-humain. Un asiatique qui voyagerait en Europe pourrait bien nous prendre pour des païens. Nos jours de la semaine portent les noms de *Mars* , de *Mercury* , de *Jupiter* , de *Vénus* ; les noces de *Cupidon* & de *Psyché* sont peintes dans la maison des papes : mais surtout si cet asiatique voyait notre opéra , il ne douterait pas que ce ne fût une fête à l'honneur des dieux du paganisme. S'il s'informait un peu plus exactement de nos mœurs , il serait bien plus étonné ; il verrait en Espagne qu'une loi sévère défend qu'aucun étranger ait la moindre part indirecte au commerce de l'Amérique , & que cependant les étrangers y font , par les facteurs espagnols , un commerce de cinquante millions par an ; de sorte que l'Espagne ne peut s'enrichir que par la violation de la loi , toujours subsistante & toujours méprisée. Il verrait qu'en un autre pays le gouvernement fait fleurir une compagnie des Indes , & que les théologiens ont déclaré le dividende des actions criminel devant DIEU. Il verrait qu'on achète le droit de juger les hommes , celui de commander à la guerre , celui d'entrer au conseil ; il ne pourrait comprendre pourquoi il est dit dans les patentes qui donnent ces places , qu'elles ont été accordées gratis & sans brigue , tandis que la quittance de finance est attachée aux lettres de provision. Notre asiatique ne ferait-il pas surpris de voir des comédiens gagés par les souverains , & excommuniés par les curés ? Il

demanderait pourquoi un lieutenant-général roturier, qui aura gagné des batailles, (b) fera mis à la taille comme un payfan, & qu'un échevin fera noble comme les *Montmorencis*? Pourquoi, tandis qu'on interdit les spectacles réguliers, dans une semaine consacrée à l'édification, on permet des bateleurs qui offensent les oreilles les moins délicates? Il verrait presque toujours nos usages en contradiction avec nos lois; & si nous voyagions en Asie, nous y trouverions à-peu-près les mêmes incompatibilités.

Les hommes sont par-tout également fous; ils ont fait des lois à mesure, comme on répare des brèches de murailles. Ici les fils aînés ont ôté tout ce qu'ils ont pu aux cadets, là les cadets partagent également. Tantôt l'Eglise a ordonné le duel, tantôt elle l'a anathématisé. On a excommunié tour-à-tour les partisans & les ennemis d'*Aristote*, & ceux qui portaient des cheveux longs & ceux qui les portaient courts. Nous n'avons dans le monde de loi parfaite que pour régler une espèce de folie, qui est le jeu. Les règles du jeu sont les seules qui n'admettent ni exception, ni relâchement, ni variété, ni tyrannie. Un homme qui a été laquais, s'il joue au lansquenet avec des rois, est payé sans difficulté quand il gagne; par-tout ailleurs la loi est un glaive dont le plus fort coupe par morceaux le plus faible.

Cependant ce monde subsiste comme si tout était bien ordonné; l'irrégularité tient à notre nature; notre monde politique est comme notre globe, quelque chose d'informe qui se conserve toujours. Il y

{ b } Cette ridicule coutume a été enfin abolie en 1751. Les lieutenans-généraux des armées ont été déclarés nobles comme les échevins.

aurait de la folie à vouloir que les montagnes , les mers , les rivières fussent tracées en belles figures régulières ; il y aurait encore plus de folie de demander aux hommes une sagesse parfaite ; ce ferait vouloir donner des ailes à des chiens , ou des cornes à des aigles.

S E C T I O N I I .

Exemples tirés de l'histoire, de la sainte écriture, de plusieurs écrivains, du fameux curé Mestier, d'un prédicant nommé Antoine, &c.

ON vient de montrer les contradictions de nos usages , de nos mœurs , de nos lois : on n'en a pas dit assez.

Tout a été fait , surtout dans notre Europe , comme l'habit d'*Arlequin* : son maître n'avait point de drap ; quand il fallut l'habiller , il prit des vieux lambeaux de toutes couleurs : *Arlequin* fut ridicule , mais il fut vêtu.

Où est le peuple dont les lois & les usages ne se contredisent pas ? Y a-t-il une contradiction plus frappante & en même temps plus respectable que le saint empire romain ? en quoi est-il saint ? en quoi est-il empire ? en quoi est-il romain ?

Les Allemands sont une brave nation que ni les *Germanicus* , ni les *Trajans* ne purent jamais subjuguier entièrement. Tous les peuples germains qui habitaient au-delà de l'Elbe , furent toujours invincibles , quoique

mal armés; c'est en partie de ces tristes climats que fortirent les vengeurs du monde. Loin que l'Allemagne soit l'empire romain, elle a servi à le détruire.

Cet empire était réfugié à Constantinople, quand un allemand, un australien alla d'Aix-la-chapelle à Rome, dépouiller pour jamais les *Césars* grecs de ce qui leur restait en Italie. Il prit le nom de *César*, d'*imperator*; mais ni lui ni ses successeurs n'osèrent jamais résider à Rome. Cette capitale ne peut ni se vanter, ni se plaindre que depuis *Augustule*, dernier excrément de l'empire romain, aucun *César* ait vécu & soit enterré dans ses murs.

Il est difficile que l'empire soit *saint*, puisqu'il professe trois religions, dont deux sont déclarées impies, abominables, damnables & damnées, par la cour de Rome que toute la cour impériale regarde comme souveraine sur ces cas.

Il n'est certainement pas romain, puisque l'empereur n'a pas dans Rome une maison.

En Angleterre on sert les rois à genoux. La maxime constante est que le roi ne peut jamais faire mal: *The king can do no wrong*. Ses ministres seuls peuvent avoir tort; il est infallible dans ses actions comme le pape dans ses jugemens. Telle est la loi fondamentale, la loi salique d'Angleterre. Cependant le parlement juge son roi *Edouard II* vaincu & fait prisonnier par sa femme; on déclare qu'il a tous les torts du monde, & qu'il est déchu de tous droits à la couronne. *Guillaume Trussel* vient dans sa prison lui faire le compliment suivant :

„ Moi, *Guillaume Trussel*, procureur du parlement & de toute la nation anglaise, je révoque

» l'hommage à toi fait autrefois ; je te défie & je te
 » prive du pouvoir royal , & nous ne tiendrons plus
 » à toi dorenavant. » (c)

Le parlement juge & condamne le roi *Richard II*, fils du grand *Edouard III*. Trente & un chefs d'accusation font produits contre lui , parmi lesquels on en trouve deux singuliers : Qu'il avait emprunté de l'argent fans payer , & qu'il avait dit en présence de témoins qu'il était le maître de la vie & des biens de ses fujets.

Le parlement dépose *Henri VI* qui avait un très-grand tort , mais d'une autre espèce , celui d'être imbécille.

Le parlement déclare *Edouard IV* traître , confisque tous ses biens ; & ensuite le rétablit quand il est heureux.

Pour *Richard III*, celui-là eut véritablement tort plus que tous les autres : c'était un *Néron*, mais un *Néron* courageux ; & le parlement ne déclara ses torts que quand il eut été tué.

La chambre représentant le peuple d'Angleterre , imputa plus de torts à *Charles I* qu'il n'en avait , & le fit périr sur un échafaud. Le parlement jugea que *Jacques II* avait de très-grands torts , & surtout celui de s'être enfui. Il déclara la couronne vacante , c'est-à-dire , il le déposa.

Aujourd'hui *Junius* écrit au roi d'Angleterre , que ce monarque a tort d'être bon & sage. Si ce ne font pas là des contradictions , je ne fais où l'on peut en trouver.

(c) *Ropin Thoyras* n'a pas traduit littéralement cet acte.

Des contradictions dans quelques rites.

APRÈS ces grandes contradictions politiques qui se divisent en cent mille petites contradictions , il n'y en a point de plus forte que celle de quelques-uns de nos rites. Nous détestons le judaïsme ; il n'y a pas quinze ans qu'on brûlait encore les Juifs. Nous les regardons comme les assassins de notre DIEU , & nous nous assemblons tous les dimanches pour psalmodier des cantiques juifs : si nous ne les récitons pas en hébreu , c'est que nous sommes des ignorans. Mais les quinze premiers évêques , prêtres , diacres , & troupeau de Jérusalem , berceau de la religion chrétienne , récitèrent toujours les psaumes juifs dans l'idiome juif de la langue syriaque ; & jusqu'au temps du calife *Omar* , presque tous les chrétiens depuis Tyr jusqu'à Alep priaient dans cet idiome juif. Aujourd'hui qui réciterait les psaumes tels qu'ils ont été composés , qui les chanterait dans la langue juive , ferait soupçonné d'être circoncis & d'être juif : il ferait brûlé comme tel ; il l'aurait été du moins il y a vingt ans , quoique JESUS - CHRIST ait été circoncis , quoique les apôtres & les disciples aient été circoncis. Je mets à part tout le fond de notre sainte religion , tout ce qui est un objet de foi , tout ce qu'il ne faut considérer qu'avec une soumission craintive ; je n'envisage que l'écorce , je ne touche qu'à l'usage : je demande s'il y en eut jamais un plus contradictoire ?

Des contradictions dans les affaires & dans les hommes.

SI quelque société littéraire veut entreprendre le dictionnaire des contradictions, je souscris pour vingt volumes *in-folio*.

Le monde ne subsiste que de contradictions ; que faudrait-il pour les abolir ? assembler les états du genre-humain. Mais de la manière dont les hommes sont faits, ce serait une nouvelle contradiction s'ils étaient d'accord. Assemblez tous les lapins de l'univers, il n'y aura pas deux avis différens parmi eux.

Je ne connais que deux sortes d'êtres immuables sur la terre, les géomètres & les animaux ; ils sont conduits par deux règles invariables, la démonstration & l'instinct ; & encore les géomètres ont-ils eu quelques disputes, mais les animaux n'ont jamais varié.

Des contradictions dans les hommes & dans les affaires.

LES contrastes, les jours & les ombres sous lesquels on représente dans l'histoire les hommes publics, ne sont pas des contradictions, ce sont des portraits fidèles de la nature humaine.

Tous les jours on condamne & on admire *Alexandre* le meurtrier de *Clitus*, mais le vengeur de la grâce, le vainqueur des Perses, & le fondateur d'Alexandrie ;

César le débauché, qui vole le trésor public de Rome pour asservir sa patrie, mais dont la clémence égale la valeur, & dont l'esprit égale le courage ;

Mahomet imposteur , brigand , mais le seul des législateurs religieux qui ait eu du courage & qui ait fondé un grand empire ;

L'enthousiaste *Cromwell* , fourbe dans le fanatisme même , assassin de son roi en forme juridique , mais aussi profond politique que valeureux guerrier.

Mille contrastes se présentent souvent en foule , & ces contrastes sont dans la nature ; ils ne sont pas plus étonnans qu'un beau jour suivi de la tempête.

Des contradictions apparentes dans les livres.

I L faut soigneusement distinguer dans les écrits , & surtout dans les livres sacrés , les contradictions apparentes & les réelles. Il est dit dans le Pentateuque que *Moïse* était le plus doux des hommes , & qu'il fit égorger vingt-trois mille hébreux qui avaient adoré le veau d'or , & vingt-quatre mille qui avaient ou épousé comme lui , ou fréquenté des femmes madianites. Mais de sages commentateurs ont prouvé solidement que *Moïse* était d'un naturel très-doux , & qu'il n'avait fait qu'exécuter les vengeances de DIEU en faisant massacrer ces quarante-sept mille Israélites coupables , comme nous l'avons déjà vu.

Des critiques hardis ont cru apercevoir une contradiction dans le récit où il est dit que *Moïse* changea toutes les eaux de l'Égypte en sang , & que les magiciens de *Pharaon* firent ensuite le même prodige , sans que l'Exode mette aucun intervalle entre le miracle de *Moïse* & l'opération magique des enchanteurs.

Il paraît d'abord impossible que ces magiciens changent en sang ce qui est déjà devenu sang ; mais

cette difficulté peut se lever en supposant que *Moïse* avait laissé les eaux reprendre leur première nature, pour donner au pharaon le temps de rentrer en lui-même. Cette supposition est d'autant plus plausible, que si le texte ne la favorise pas expressément, il ne lui est pas contraire.

Les mêmes incrédules demandent comment tous les chevaux ayant été tués par la grêle dans la sixième plaie, *Pharaon* put poursuivre la nation juive avec de la cavalerie? Mais cette contradiction n'est pas même apparente, puisque la grêle qui tua tous les chevaux qui étaient aux champs, ne put tomber sur ceux qui étaient dans les écuries.

Une des plus fortes contradictions qu'on ait cru trouver dans l'histoire des Rois, est la disette totale d'armes offensives & défensives chez les Juifs à l'avènement de *Saül*, comparée avec l'armée de trois cents trente mille combattans que *Saül* conduit contre les Ammonites qui assiégeaient Jabès en Galaad.

Il est rapporté en effet qu'alors, (d) & même après cette bataille, il n'y avait pas une lance, pas une seule épée chez tout le peuple hébreu; que les Philistins empêchaient les Hébreux de forger des épées & des lances; que les Hébreux étaient obligés d'aller chez les Philistins pour faire aiguïser le soc de leurs charrues, (e) leurs hoyaux, leurs coignées, & leurs serpettes.

Cet aveu semble prouver que les Hébreux étaient en très-petit nombre, & que les Philistins étaient une

(d) I. Rois chap. III, v. 22.

(e) Chap. XII, v. 19, 20 & 21.

nation puissante , victorieuse , qui tenait les Israélites sous le joug , & qui les traitait en esclaves ; qu'enfin il n'était pas possible que *Saül* eût assemblé trois cents trente mille combattans , &c.

Le révérend père dom *Calmet* dit (f) qu'il est croyable qu'il y a un peu d'exagération dans ce qui est dit ici de *Saül* & de *Jonathas*. Mais ce savant homme oublie que les autres commentateurs attribuent les premières victoires de *Saül* & de *Jonathas* à un de ces miracles évidens que DIEU daigna faire si souvent en faveur de son pauvre peuple. *Jonathas* avec son seul écuyer tua d'abord vingt ennemis , & les Philistins étonnés tournèrent leurs armes les uns contre les autres. L'auteur du livre des Rois dit positivement , (g) que ce fut comme un miracle de DIEU , *accidit quasi miraculum à DEO*. Il n'y a donc point là de contradiction.

Les ennemis de la religion chrétienne , les *Celses* , les *Porphyrès* , les *Juliens* , ont épuisé la sagacité de leur esprit sur cette matière. Des auteurs juifs se sont prévalus de tous les avantages que leur donnait la supériorité de leurs connaissances dans la langue hébraïque pour mettre au jour ces contradictions apparentes ; ils ont été suivis même par des chrétiens tels que milord *Herbert* , *Volaston* , *Tindal* , *Toland* , *Colins* , *Shaftesbury* , *Volston* , *Gordon* , *Bolingbroke* , & plusieurs auteurs de divers pays. *Fréret* , secrétaire perpétuel de l'académie de belles-lettres de France , le savant le *Clerc* même , *Simon* de l'oratoire , ont

(f) Note de dom *Calmet* sur le verset 19.

(g) Chap. XIV, v. 15.

cru apercevoir quelques contradictions qu'on pouvait attribuer aux copistes. Une foule d'autres critiques ont voulu relever & réformer des contradictions qui leur ont paru inexplicables.

On lit dans un livre dangereux, fait avec beaucoup d'art : (h) » *S^t Matthieu* & *S^t Luc* donnent » chacun une généalogie de JÉSUS-CHRIST diffé- » rente; & pour qu'on ne croie pas que ce sont ces » différences légères qu'on peut attribuer à méprise » ou inadvertance, il est aisé de s'en convaincre par » ses yeux en lisant *Matthieu* au chap. I, & *Luc* au » chap. III : on verra qu'il y a quinze générations » de plus dans l'une que dans l'autre ; que depuis » *David* elles se séparent absolument, qu'elles se » réunissent à *Salathiel* ; mais qu'après son fils elles » se séparent de nouveau, & ne se réunissent plus » qu'à *Joseph*.

» Dans la même généalogie, *S^t Matthieu* tombe » encore dans une contradiction manifeste; car il dit » qu'*Ostias* était père de *Jonathan* ; & dans les Paralipomènes, livre premier, chap. III, v. 11 & 12, » on trouve trois générations entre eux ; savoir, *Joas*, » *Amazias*, *Azarias*, desquels *Luc* ne parle pas plus » que *Matthieu*. De plus, cette généalogie ne fait » rien à celle de JÉSUS, puisque, selon notre loi, » *Joseph* n'avait eu aucun commerce avec *Marie*. »

Pour répondre à cette objection faite depuis le temps d'*Origène*, & renouvelée de siècle en siècle, il faut lire *Julius Africanus*. Voici les deux généalogies conciliées dans la table suivante, telle

(h) Analyse de la religion chrétienne, page 22, attribuée à *Saint-Evrement*.

qu'elle

qu'elle se trouve dans la bibliothèque des auteurs ecclésiastiques.

David.

Salomon & ses descendans rapportés par *saint Matthieu.*

Nathan & ses descendans rapportés par *saint Luc.*

Escha.

Mathan premier mari.

Melchi, ou plutôt *Mathat*, second mari.

Leur femme commune, dont on ne fait point le nom; mariée premièrement à *Héli*, dont elle n'a point eu d'enfant, & ensuite à *Jacob* son frère.

Jacob, fils de *Mathan* premier mari.

Héli.

Joseph fils naturel de *Jacob.*

Fils d'*Héli* selon la loi.

Il y a une autre manière de concilier les deux généalogies par *S^t Epiphane.*

Suivant lui, *Jacob Panther*, descendu de *Salomon*, est père de *Joseph* & de *Cléophas.*

Joseph a de sa première femme six enfans, *Jacques*, *Josué*, *Siméon*, *Juda*, *Marie*, & *Salome.*

Il épouse ensuite la vierge *Marie*, mère de *JESUS*, fille de *Joachim* & d'*Anne.*

Il y a plusieurs autres manières d'expliquer ces deux généalogies. Voyez l'ouvrage de dom *Calmet*, intitulé, *Dissertation où l'on essaie de concilier S^t Matthieu avec S^t Luc sur la généalogie de JESUS-CHRIST.*

Les mêmes savans incrédules qui ne sont occupés qu'à comparer des dates, à examiner les livres & les médailles, à confronter les anciens auteurs, à chercher la vérité avec la prudence humaine, & qui perdent par leur science la simplicité de la foi, reprochent à *S^t Luc* de contredire les autres évangiles, & de s'être trompé dans ce qu'il avance sur la naissance du Sauveur. Voici comme s'en explique témérairement l'auteur de *l'Analyse de la religion chrétienne.*

„ *S^t Luc* dit que *Cirénus* avait le gouvernement de
 „ Syrie lorsqu'*Auguste* fit faire le dénombrement de
 „ tout l'empire. On va voir combien il se rencontre
 „ de faussetés évidentes dans ce peu de mots. 1^o. *Tacite*
 „ & *Suétone*, les plus exacts de tous les historiens,
 „ ne disent pas un mot du prétendu dénombrement
 „ de tout l'empire, qui assurément eût été un événe-
 „ ment bien singulier, puisqu'il n'y en eut jamais
 „ sous aucun empereur, du moins aucun auteur ne
 „ rapporte qu'il y en ait eu. 2^o. *Cirénus* ne vint dans
 „ la Syrie que dix ans après le temps marqué par
 „ *Luc*; elle était alors gouvernée par *Quintilius Varus*,
 „ comme *Tertullien* le rapporte, & comme il est
 „ confirmé par les médailles. „

On avouera qu'en effet il n'y eut jamais de dénombrement de tout l'empire romain, & qu'il n'y eut qu'un cens de citoyens romains, selon l'usage. Il se peut que des copistes aient écrit *dénombrement* pour

cens. A l'égard de *Cirénius*, que les copistes ont transcrit *Cirinus*, il est certain qu'il n'était pas gouverneur de la Syrie dans le temps de la naissance de notre Sauveur, & que c'était alors *Quintilius Varus*; mais il est très-naturel que *Quintilius Varus* ait envoyé en Judée ce même *Cirénius* qui lui succéda dix ans après dans le gouvernement de la Syrie. On ne doit pas dissimuler que cette explication laisse encore quelques difficultés.

Premièrement, le cens fait sous *Auguste* ne se rapporte point au temps de la naissance de JESUS-CHRIST.

Secondement, les Juifs n'étaient point compris dans ce cens. *Joseph* & son épouse n'étaient point citoyens romains. *Marie* ne devait donc point, dit-on, partir de Nazareth, qui est à l'extrémité de la Judée, à quelques milles du mont Thabor, au milieu du désert, pour aller accoucher à Bethléem qui est à quatre-vingts milles de Nazareth.

Mais il se peut très-aisément que *Cirinus* ou *Cirénius* étant venu à Jérusalem de la part de *Quintilius Varus* pour imposer un tribut par tête, *Joseph* & *Marie* eussent reçu l'ordre du magistrat de Bethléem de venir se présenter pour payer le tribut dans le bourg de Bethléem, lieu de leur naissance; il n'y a rien là qui soit contradictoire.

Les critiques peuvent tâcher d'infirmier cette solution, en représentant que c'était *Hérode* seul qui imposait les tributs; que les Romains ne levaient rien alors sur la Judée; qu'*Auguste* laissait *Hérode* maître absolu chez lui, moyennant le tribut que cet iduméen payait à l'empire. Mais on peut dans un besoin

s'arranger avec un prince tributaire , & lui envoyer un intendant pour établir de concert avec lui la nouvelle taxe.

Nous ne dirons point ici , comme tant d'autres , que les copistes ont commis beaucoup de fautes , & qu'il y en a plus de dix mille dans la version que nous avons. Nous aimons mieux dire avec les docteurs & les plus éclairés , que les évangiles nous ont été donnés pour nous enseigner à vivre saintement , & non pas à critiquer savamment.

Ces prétendues contradictions firent un effet bien terrible sur le déplorable *Jean Meslier* curé d'Etrepigni & de But en Champagne ; cet homme vertueux à la vérité , & très-charitable , mais sombre & mélancolique , n'ayant guère d'autres livres que la Bible & quelques pères , les lut avec une attention qui lui devint fatale ; il ne fut pas assez docile , lui qui devait enseigner la docilité à son troupeau. Il vit les contradictions apparentes , & ferma les yeux sur la conciliation. Il crut voir des contradictions affreuses entre JESUS né juif , & ensuite reconnu DIEU ; entre ce DIEU connu d'abord pour le fils de *Joséph* charpentier & le frère de *Jacques* , mais descendu d'un empyrée qui n'existe point , pour détruire le péché sur la terre , & la laissant couverte de crimes ; entre ce DIEU né d'un vil artisan , & descendant de *David* par son père qui n'était pas son père ; entre le créateur de tous les mondes , & le petit-fils de l'adultère *Betzabée* , de l'impudente *Ruth* , de l'incestueuse *Thamar* , de la prostituée de Jéricho , & de la femme d'*Abraham* ravie par un roi d'Egypte , ravie ensuite à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Meslier étale avec une impiété monstrueuse toutes ces prétendues contradictions qui le frappèrent , & dont il lui aurait été aisé de voir la solution , pour peu qu'il eût eu l'esprit docile. Enfin sa tristesse s'augmentant dans la solitude , il eut le malheur de prendre en horreur la sainte religion qu'il devait prêcher & aimer ; & n'écoutant plus que sa raison séduite , il abjura le christianisme par un testament olographe , dont il laissa trois copies à sa mort , arrivée en 1732. L'extrait de ce testament a été imprimé plusieurs fois , & c'est un scandale bien cruel. Un curé qui demande pardon à DIEU & à ses paroissiens , en mourant , de leur avoir enseigné des dogmes chrétiens ! un curé charitable qui a le christianisme en exécration , parce que plusieurs chrétiens sont méchants , que le faste de Rome le révolte , & que les difficultés des saints livres l'irritent ! un curé qui parle du christianisme comme *Porphyre* , *Jamblique* , *Epiète* , *Marc-Aurèle* , *Julien* ! & cela lorsqu'il est près de paraître devant DIEU ! quel coup funeste pour lui & pour ceux que son exemple peut égarer !

C'est ainsi que le malheureux prédicant *Antoine* , trompé par les contradictions apparentes qu'il crut voir entre la nouvelle loi & l'ancienne , entre l'olivier franc & l'olivier sauvage , eut le malheur de quitter la religion chrétienne pour la religion juive ; & plus hardi que *Jean Meslier* , il aima mieux mourir que se rétracter.

On voit par le testament de *Jean Meslier* , que c'étaient surtout les contrariétés apparentes des évangiles qui avaient bouleversé l'esprit de ce malheureux

pasteur, d'ailleurs d'une vertu rigide, & qu'on ne peut regarder qu'avec compassion. *Meslier* est profondément frappé des deux généalogies qui semblent se combattre; il n'en avait pas vu la conciliation; il se soulève, il se dépite, en voyant que *S^t Matthieu* fait aller le père, la mère, & l'enfant, en Egypte, après avoir reçu l'hommage des trois mages ou rois d'Orient, & pendant que le vieil *Hérode*, craignant d'être détrôné par un enfant qui vient de naître à Bethléem, fait égorger tous les enfans du pays, pour prévenir cette révolution. Il est étonné que ni *S^t Luc*, ni *S^t Jean*, ni *S^t Marc* ne parlent de ce massacre. Il est confondu quand il voit que *S^t Luc* fait rester *saint Joseph*, la bienheureuse vierge *Marie*, & *JESUS* notre Sauveur, à Bethléem, après quoi ils se retirèrent à Nazareth. Il devait voir que la sainte famille pouvait aller d'abord en Egypte, & quelque temps après à Nazareth sa patrie.

Si *S^t Matthieu* seul parle des trois mages & de l'étoile qui les conduisit du fond de l'Orient à Bethléem, & du massacre des enfans; si les autres évangélistes n'en parlent pas, ils ne contredisent point *S^t Matthieu*; le silence n'est point une contradiction.

Si les trois premiers évangélistes, *S^t Matthieu*, *S^t Marc*, & *S^t Luc*, ne font vivre *JESUS-CHRIST* que trois mois depuis son baptême en Galilée jusqu'à son supplice à Jérusalem; & si *S^t Jean* le fait vivre trois ans & trois mois, il est aisé de rapprocher *saint Jean* des trois autres évangélistes, puisqu'il ne dit point expressément que *JESUS-CHRIST* prêcha en Galilée pendant trois ans & trois mois, & qu'on l'infère seulement de ses récits. Fallait-il renoncer à

fa religion fur de simples inductions, fur de simples raifons de controverfe, fur des difficultés de chronologie?

Il eft impoffible, dit *Meflier*, d'accorder *Saint Matthieu* & *S^t Luc*, quand le premier dit que JESUS en fortant du défert alla à Capharnaüm, & le fecond qu'il alla à Nazareth.

S^t Jean dit que ce fut *André* qui s'attacha le premier à JESUS-CHRIST, les trois autres évangéliftes difent que ce fut *Simon Pierre*.

Il prétend encore qu'ils fe contredifent fur le jour où JESUS célébra fa pâque, fur l'heure de fon fupplice, fur le lieu, fur le temps de fon apparition, de fa réfurrección. Il eft perfuadé que des livres qui fe contredifent, ne peuvent être infpirés par le S^t Eſprit; mais il n'eft pas de foi que le S^t Eſprit ait infpiré toutes les ſyllabes; il ne conduifit pas la main de tous les copiftes, il laiffa agir les caufes fecondes: c'étoit bien affez qu'il daignât nous révéler les principaux myftères, & qu'il instituât dans la fuite des temps une Eglife pour les expliquer. Toutes ces contradictions, reprochées fi fouvent aux évangiles avec une fi grande amertume, font mifes au grand jour par les ſages commentateurs; loin de fe nuire, elles s'expliquent chez eux l'une par l'autre, elles fe prêtent un mutuel fecours dans les concordances, & dans l'harmonie des quatre évangiles.

Et s'il y a pluſieurs difficultés qu'on ne peut expliquer, des profondeurs qu'on ne peut comprendre, des aventures qu'on ne peut croire, des prodiges qui révoltent la faible raifon humaine, des contradictions

qu'on ne peut concilier ; c'est pour exercer notre foi ,
& pour humilier notre esprit.

Contradictions dans les jugemens sur les ouvrages.

J'AI quelquefois entendu dire d'un bon juge plein de goût : Cet homme ne décide que par humeur ; il trouvait hier le *Poussin* un peintre admirable : aujourd'hui il le trouve très-médiocre. C'est que le *Poussin* en effet a mérité de grands éloges & des critiques.

On ne se contredit point quand on est en extase devant les belles scènes d'*Horace* & de *Curiace* , du *Cid* & de *Chimène* , d'*Auguste* & de *Cinna* ; & qu'on voit ensuite , avec un soulèvement de cœur mêlé de la plus vive indignation , quinze tragédies de suite sans aucun intérêt , sans aucune beauté , & qui ne sont pas même écrites en français.

C'est l'auteur qui se contredit : c'est lui qui a le malheur d'être entièrement différent de lui-même. Le juge se contredirait , s'il applaudissait également l'excellent & le détestable. Il doit admirer dans *Homère* la peinture des Prières qui marchent après l'Injure , les yeux mouillés de pleurs ; la ceinture de *Vénus* ; les adieux d'*Hector* & d'*Andromaque* ; l'entrevue d'*Achille* & de *Priam*. Mais doit-il applaudir de même à des dieux qui se disent des injures , & qui se battent ; à l'uniformité des combats qui ne décident rien ; à la brutale férocité des héros ; à l'avarice qui les domine presque tous ; enfin à un poème qui finit par une trêve de onze jours , laquelle fait sans doute attendre la continuation de la guerre & la prise de Troye que cependant on ne trouve point ?

Le bon juge passe souvent de l'approbation au blâme, quelque bon livre qu'il puisse lire. (*)

C O N T R A S T E.

CONTRASTE; opposition de figures, de situations, de fortune, de mœurs &c. Une bergère ingénue fait un beau contraste dans un tableau avec une princesse orgueilleuse. Le rôle de l'Imposteur & celui d'*Ariste* font un contraste admirable dans le *Tartuffe*.

Le petit peut contraster avec le grand dans la peinture, mais on ne peut dire qu'il lui est contraire. Les oppositions de couleurs contrastent; mais aussi il y a des couleurs contraires les unes aux autres, c'est-à-dire qui font un mauvais effet parce qu'elles choquent les yeux lorsqu'elles sont rapprochées.

Contradictoire ne peut se dire que dans la dialectique. Il est contradictoire qu'une chose soit & ne soit pas, qu'elle soit en plusieurs lieux à la fois, qu'elle soit d'un tel nombre, d'une telle grandeur, & qu'elle n'en soit pas. Cette opinion, ce discours, cet arrêt, sont contradictoires.

Les diverses fortunes de *Charles XII* ont été contraires, mais non pas contradictoires; elles forment dans l'histoire un beau contraste.

C'est un grand contraste, & ce sont deux choses bien contraires, mais il n'est point contradictoire que le pape ait été adoré à Rome, & brûlé à Londres le même jour, & que pendant qu'on l'appelait *vice-Dieu* en Italie, il ait été représenté en cochon dans les rues de Moscou, pour l'amusement de *Pierre le grand*.

(*) Voyez *Goût*.

138 C O N V U L S I O N S .

Mahomet mis à la droite de DIEU dans la moitié du globe, & damné dans l'autre , est le plus grand des contrastes.

Voyagez loin de votre pays , tout fera contraste pour vous.

Le blanc qui le premier vit un nègre , fut bien étonné ; mais le premier raisonneur qui dit que ce nègre venait d'une paire blanche , m'étonne bien davantage ; son opinion est contraire à la mienne. Un peintre qui représente des blancs, des nègres, & des olivâtres , peut faire de beaux contrastes.

C O N V U L S I O N S .

ON dansa vers l'an 1724 sur le cimetière de Saint-Médard , il s'y fit beaucoup de miracles : en voici un rapporté dans une chanson de madame la duchesse du *Maine*.

Un décroteur à la royale ,
Du talon gauche estropié ,
Obtint pour grâce spéciale
D'être boiteux de l'autre pié.

Les convulsions miraculeuses , comme on fait , continuèrent jusqu'à ce qu'on eût mis une garde au cimetière.

De par le roi, défense à DIEU
De faire miracle en ce lieu.

Les jésuites , comme on le fait encore , ne pouvant plus faire de tels miracles depuis que leur *Xavier*

avait épuisé les grâces de la compagnie à ressusciter neuf morts de compte fait , s'avifèrent , pour balancer le crédit des jansénistes , de faire graver une estampe de JESUS-CHRIST habillé en jésuite. Un plaissant du parti janséniste , comme on le fait encore , mit au bas de l'estampe :

Admirez l'artifice extrême
De ces moines ingénieux ;
Ils vous ont habillé comme eux ,
Mon DIEU , de peur qu'on ne vous aime.

Les jansénistes , pour mieux prouver que jamais JESUS-CHRIST n'avait pu prendre l'habit de jésuite , remplirent Paris de convulsions , & attirèrent le monde à leur préau. Le conseiller au parlement *Carré de Montgeron* alla présenter au roi un recueil in-4° de tous ces miracles , attestés par mille témoins. Il fut mis , comme de raison , dans un château , où l'on tâcha de rétablir son cerveau par le régime ; mais la vérité l'emporte toujours sur les persécutions ; les miracles se perpétuèrent trente ans de suite , sans discontinuer. On se fait venir chez soi sœur *Rose* , sœur *Illuminée* , sœur *Promise* , sœur *Confite* ; elles se faisaient fouetter , sans qu'il y parût le lendemain ; on leur donnait des coups de bûches sur leur estomac bien cuirassé , bien rambourré , sans leur faire de mal ; on les couchait devant un grand feu , le visage frotté de pommade , sans qu'elles brûlassent ; enfin , comme tous les arts se perfectionnent , on a fini par leur enfoncer des épées dans les chairs , & par les crucifier. Un fameux maître d'école même a eu aussi l'avantage d'être mis en croix : tout cela pour convaincre le

monde qu'une certaine bulle était ridicule , ce qu'on aurait pu prouver fans tant de frais. Cependant , & jésuites & jansénistes se réunirent tous contre l'*Esprit des lois* , & contre... & contre... & contre... & contre..... Et nous osons après cela nous moquer des Lapons , des Samoïèdes , & des Nègres , ainfi que nous l'avons dit tant de fois !

D E S C O Q U I L L E S ,

Et des systèmes bâtis sur des coquilles.

IL est arrivé aux coquilles la même chose qu'aux anguilles ; elles ont fait éclore des systèmes nouveaux. On trouve dans quelques endroits de ce globe des amas de coquillages , on voit dans quelques autres des huîtres pétrifiées : de-là on a conclu que malgré les lois de la gravitation & celle des fluides , & malgré la profondeur du lit de l'Océan , la mer avait couvert toute la terre , il y a quelques millions d'années.

La mer ayant inondé ainfi fucceffivement la terre , a formé les montagnes par fes courans , par fes marées ; & quoique fon flux ne s'élève qu'à la hauteur de quinze pieds dans fes plus grandes intumescences fur nos côtes , elle a produit des roches hautes de dix-huit mille pieds.

Si la mer a été par-tout , il y a eu un temps où le monde n'était peuplé que de poissons. Peu-à-peu les nageoires font devenues des bras , la queue fourchue s'étant alongée a formé des cuiffes & des jambes , enfin les poissons font devenus des hommes , &

tout cela s'est fait en conséquence des coquilles qu'on a déterrées. Ces systèmes valent bien l'horreur du vide, les formes substantielles, la matière globuleuse, subtile, cannelée, striée, la négation de l'existence des corps, la baguette divinatoire de *Jacques Aimard*, l'harmonie préétablie, & le mouvement perpétuel.

Il y a, dit-on, des débris immenses de coquilles auprès de *Mastricht*. Je ne m'y oppose pas, quoique je n'y en aie vu qu'une très-petite quantité. La mer a fait d'horribles ravages dans ces quartiers-là; elle a englouti la moitié de la Frise, elle a couvert des terrains autrefois fertiles, elle en a abandonné d'autres. C'est une vérité reconnue, personne ne conteste les changemens arrivés sur la surface du globe dans une longue suite de siècles. Il se peut physiquement, & sans oser contredire nos livres sacrés, qu'un tremblement de terre ait fait disparaître l'île *Atlantide* neuf mille ans avant *Platon*, comme il le rapporte, quoique ses mémoires ne soient pas sûrs. Mais tout cela ne prouve pas que la mer ait produit le mont *Caucase*, les *Pyénées*, & les *Alpes*.

On prétend qu'il y a des fragmens de coquillages à *Montmartre*, & à *Courtagnon* auprès de *Reims*. On en rencontre presque par-tout; mais non pas sur la cime des montagnes, comme le suppose le système de *Maillet*.

Il n'y en a pas une seule sur la chaîne des hautes montagnes depuis la *Sierra-Morena* jusqu'à la dernière cime de l'*Apennin*. J'en ai fait chercher sur le mont *Saint-Gothard*, sur le *Saint-Bernard*, dans

les montagnes de la Tarentaise, on n'en a pas découvert.

Un seul physicien m'a écrit qu'il a trouvé une écaille d'huître pétrifiée vers le mont Cénis. Je dois le croire, & je suis très-étonné qu'on n'y en ait pas vu des centaines. Les lacs voisins nourrissent de grosses moules dont l'écaille ressemble parfaitement aux huîtres; on les appelle même *petites huîtres* dans plus d'un canton.

Est-ce d'ailleurs une idée tout-à-fait romanesque de faire réflexion à la foule innombrable de pèlerins qui partaient à pied de St Jacques en Galice, & de toutes les provinces, pour aller à Rome par le mont Cénis, chargés de coquilles à leurs bonnets? Il en venait de Syrie, d'Egypte, de Grèce, comme de Pologne & d'Autriche. Le nombre des romipètes a été mille fois plus considérable que celui des hagi qui ont visité la Mecque & Médine, parce que les chemins de Rome sont plus faciles, & qu'on n'était pas forcé d'aller par caravanes. En un mot, une huître près du mont Cénis ne prouve pas que l'Océan indien ait enveloppé toutes les terres de notre hémisphère.

On rencontre quelquefois en fouillant la terre des pétrifications étrangères, comme on rencontre dans l'Autriche des médailles frappées à Rome. Mais pour une pétrification étrangère il y en a mille de nos climats.

Quelqu'un a dit qu'il aimerait autant croire le marbre composé de plumes d'autruches que de croire le porphyre composé de pointes d'ourfin. Ce quelqu'un-là avait grande raison, si je ne me trompe.

On découvre, ou l'on crut découvrir il y a quelques années, les ossemens d'un renne & d'un hippopotame près d'Etampes, & de-là on conclut que le Nil & la Laponie avaient été autrefois sur le chemin de Paris à Orléans. Mais on aurait dû plutôt soupçonner qu'un curieux avait eu autrefois dans son cabinet le squelette d'un renne, & celui d'un hippopotame. Cent exemples pareils invitent à examiner long-temps avant que de croire.

Amas de coquilles.

MILLE endroits sont remplis de mille débris de testacées, de crustacées, de pétrifications. Mais remarquons, encore une fois, que ce n'est presque jamais ni sur la croupe, ni dans les flancs de cette continuité de montagnes dont la surface du globe est traversée; c'est à quelques lieues de ces grands corps, c'est au milieu des terres, c'est dans des cavernes, dans des lieux où il est très-vraisemblable qu'il y avait de petits lacs qui ont disparu, de petites rivières dont le cours est changé, des ruisseaux considérables dont la source est tarie. Vous y voyez des débris de tortues, d'écrevisses, de moules, de colimaçons, de petits crustacées de rivière, de petites huîtres semblables à celles de Lorraine: mais de véritables corps marins, c'est ce que vous ne voyez jamais. S'il y en avait, pourquoi n'aurait-on jamais vu d'os de chiens marins, de requins, de baleines?

Vous prétendez que la mer a laissé dans nos terres des marques d'un très-long séjour. Le monument le

plus sûr ferait assurément quelques amas de marfouins au milieu de l'Allemagne ; car vous en voyez des milliers se jouer sur la surface de la mer Germanique dans un temps serein. Quand vous les aurez découverts, & que je les aurai vus à Nuremberg & à Francfort, je vous croirai ; mais en attendant permettez-moi de ranger la plupart de ces suppositions avec celle du vaisseau pétrifié, trouvé dans le canton de Berne à cent pieds sous terre, tandis qu'un de ses ancres était sur le mont Saint-Bernard.

J'ai vu quelquefois des débris de moules & de colimaçons qu'on prenait pour des coquilles de mer.

Si on songeait seulement que dans une année pluvieuse il y a plus de limaçons dans dix lieues de pays que d'hommes sur la terre, on pourrait se dispenser de chercher ailleurs l'origine de ces fragmens de coquillages dont le bord du Rhône & ceux d'autres rivières sont tapissés dans l'espace de plusieurs milles. Il y a beaucoup de ces limaçons dont le diamètre est de plus d'un pouce. Leur multitude détruit quelquefois les vignes & les arbres fruitiers. Les fragmens de leurs coques endurcies sont partout. Pourquoi donc imaginer que des coquillages des Indes sont venus s'amonceler dans nos climats, quand nous en avons chez nous par millions ? Tous ces petits fragmens de coquilles, dont on fait tant de bruit pour accréditer un système, sont pour la plupart si informes, si usés, si méconnaissables qu'on pourrait également parier que ce sont des débris d'écrevisses ou de crocodiles, ou des ongles d'autres animaux. Si on trouve une coquille bien
conservée

conservée dans le cabinet d'un curieux , on ne fait d'où elle vient , & je doute qu'elle puisse servir de fondement à un système de l'univers.

Je ne nie pas , encore une fois , qu'on ne rencontre à cent milles de la mer quelques huîtres pétrifiées , des conques , des univalves , des productions qui ressemblent parfaitement aux productions marines ; mais est-on bien sûr que le sol de la terre ne peut enfanter ces fossiles ? La formation des agates arborisées ou herborisées ne doit-elle pas nous faire suspendre notre jugement ? Un arbre n'a point produit l'agate qui représente parfaitement un arbre ; la mer peut aussi n'avoir point produit ces coquilles fossiles qui ressemblent à des habitations de petits animaux marins. L'expérience suivante en peut rendre témoignage,

De la grotte des fées.

LES grottes où se forment les stalactites & les stalagmites sont communes. Il y en a dans presque toutes les provinces. Celle du Chablais est peut-être la moins connue des physiciens , & qui mérite le plus de l'être. Elle est située dans des rochers affreux , au milieu d'une forêt d'épines , à deux petites lieues de Ripaille , dans la paroisse de Féterne. Ce sont trois grottes en voûte l'une sur l'autre , taillées à pic par la nature dans un roc inabordable. On n'y peut monter que par une échelle , & il faut s'élancer ensuite dans ces cavités en se tenant à des branches d'arbres. Cet endroit est appelé par les gens du lieu *la grotte des fées*. Chacune a dans son fond un bassin dont l'eau passe pour avoir la même vertu que celle

de Sainte-Reine. L'eau qui distille de la supérieure , à travers le rocher , y a formé dans la voûte la figure d'une poule qui couve des pouffins. Auprès de cette poule est une autre concrétion qui ressemble parfaitement à un morceau de lard avec sa couenne , de la longueur de près de trois pieds.

Dans le bassin de cette même grotte , où l'on se baigne , on trouve des figures de pralines telles qu'on les vend chez les confiseurs , & à côté la forme d'un rouet ou tour à filer avec la quenouille. Les femmes des environs prétendent avoir vu dans l'enfoncement une femme pétrifiée , au - dessous du rouet : mais les observateurs n'ont point vu en dernier lieu cette femme. Peut-être les concrétions stalactiques avaient dessiné autrefois une figure informe de femme ; & c'est ce qui fit nommer cette caverne *la grotte des fées*.

Il fut un temps qu'on n'osait en approcher ; mais depuis que la figure de la femme a disparu , on est devenu moins timide.

Maintenant , qu'un philosophe à système raisonne sur ce jeu de la nature , ne pourrait-il pas dire : Voilà des pétrifications véritables ? Cette grotte était habitée , sans doute , autrefois par une femme ; elle filait au rouet , son lard était pendu au plancher , elle avait auprès d'elle sa poule avec ses pouffins ; elle mangeait des pralines lorsqu'elle fut changée en rocher elle & ses poulets , & son lard , & son rouet , & sa quenouille , & ses pralines ; comme *Edith* femme de *Loth* fut changée en statue de sel. L'antiquité fourmille de ces exemples.

Il ferait bien plus raisonnable de dire , cette femme fut pétrifiée , que de dire , ces petites coquilles

viennent de la mer des Indes ; cette écaille fut laissée ici par la mer il y a cinquante mille siècles ; ces glofopètes sont des langues de marfouins qui s'assemblèrent un jour sur cette colline pour n'y laisser que leurs gofiers ; ces pierres en spirale renfermaient autrefois le poisson *Nautilus* que personne n'a jamais vu.

Du falun de Touraine , & de ses coquilles.

ON regarde enfin le falun de Touraine comme le monument le plus incontestable de ce séjour de l'Océan sur notre continent dans une multitude prodigieuse de siècles ; & la raison , c'est qu'on prétend que cette mine est composée de coquilles pulvérisées.

Certainement si à trente-six lieues de la mer il était d'immenses bancs de coquillages marins , s'ils étaient posés à plat par couches régulières , il serait démontré que ces bancs ont été le rivage de la mer : & il est d'ailleurs très-vraisemblable que des terrains bas & plats ont été tour-à-tour couverts & dégagés des eaux jusqu'à trente & quarante lieues ; c'est l'opinion de toute l'antiquité. Une mémoire confuse s'en est conservée , & c'est ce qui a donné lieu à tant de fables.

*Nil equidem durare diu sub imagine eadem
Crediderim. Sic ad ferrum venistis ab auro ,
Secula. Sic toties versa est fortuna locorum.
Vidi ego quod fuerat quondam solidissima tellus
Esse fretum. Vidi factas ex æquore terras :
Et procul à pelago conchæ jacuere marinæ :*

Et vetus inventa est in montibus anchora summis. (a)
Quodque fuit campus, vallem decursus aquarum
Fecit : & eluvie mons est deductus in æquor :
Eque paludosa fœccis humus aret arenis :
Quæque sitim tulerant, stagnata paludibus hument.

C'est ainsi que *Pythagore* s'explique dans *Ovide*.
 Voici une imitation de ces vers qui en donnera l'idée.

Le temps, qui donne à tout le mouvement & l'être,
 Produit, accroit, détruit, fait mourir, fait renaître,
 Change tout dans les cieus, sur la terre, & dans l'air.
 L'âge d'or à son tour suivra l'âge de fer.
 Flore embellit des champs l'aridité sauvage.
 La mer change son lit, son flux, & son rivage.
 Le limon qui nous porte est né du sein des eaux.
 Où croissent les moissons, voguèrent les vaisseaux.
 La main lente du temps applanit les montagnes ;
 Il creuse les vallons, il étend les campagnes ;
 Tandis que l'Eternel, le souverain des temps,
 Demeure inébranlable en ces grands changemens.

Mais pourquoi cet Océan n'a-t-il formé aucune
 montagne sur tant de côtes plates livrées à ses marées ?
 Et pourquoi, s'il a déposé des amas prodigieux de
 coquilles en Touraine, n'a-t-il pas laissé les mêmes
 monumens dans les autres provinces à la même dis-
 tance ?

D'un côté je vois plusieurs lieues de rivages au
 niveau de la mer dans la basse Normandie : je traverse

(a) Cela ressemble un peu à l'ancre de vaisseau qu'on prétendait
 avoir trouvée sur le grand Saint-Bernard, aussi s'est-on bien gardé d'in-
 férer cette chimère dans la traduction.

la Picardie, la Flandre, la Hollande, la basse Allemagne, la Poméranie, la Prusse, la Pologne, la Russie, une grande partie de la Tartarie, sans qu'une seule haute montagne, faisant partie de la grande chaîne, se présente à mes yeux. Je puis franchir ainsi l'espace de deux mille lieues dans un terrain assez uni, à quelques collines près. Si la mer répandue originairement sur notre continent, avait fait les montagnes, comment n'en a-t-elle pas fait une seule dans cette vaste étendue?

De l'autre côté, ces prétendus bancs de coquilles, à trente, à quarante lieues de la mer, méritent le plus sérieux examen. J'ai fait venir de cette province, dont je suis éloigné de cent cinquante lieues, une caisse de ce falun. Le fond de cette minière est évidemment une espèce de terre calcaire & marneuse, mêlée de talc, laquelle a quelques lieues de longueur sur environ une & demie de largeur. Les morceaux purs de cette terre pierreuse sont un peu salés au goût. Les laboureurs l'emploient pour féconder leurs terres, & il est très-vraisemblable que son sel les fertilise: on en fait autant dans mon voisinage avec du gypse. Si ce n'était qu'un amas de coquilles, je ne vois pas qu'il pût fumer la terre. J'aurais beau jeter dans mon champ toutes les coques desséchées des limaçons & des moules de ma province, ce serait comme si j'avais semé sur des pierres.

Quoique je sois sûr de peu de choses, je puis affirmer que je mourrais de faim, si je n'avais pour vivre qu'un champ de vieilles coquilles cassées. (*b*)

(*b*) Tout ce que ces coquillages pourraient opérer, ce serait de diviser une terre trop compacte. On en fait autant avec du gravier. Des coquilles

En un mot, il est certain, autant que mes yeux peuvent avoir de certitude, que cette marne est une espèce de terre, & non pas un assemblage d'animaux marins qui feraient au nombre de plus de cent mille milliards de milliards. Je ne fais pourquoi l'académicien qui, le premier après *Palissi*, fit connaître cette singularité de la nature, a pu dire : *Ce ne sont que de petits fragmens de coquilles très-reconnaissables pour en être des fragmens ; car ils ont leurs cannelures très-bien marquées ; seulement ils ont perdu leur luisant & leur vernis.*

Il est reconnu que dans cette mine de pierre calcaire & de talc on n'a jamais vu une seule écaille d'huître, mais qu'il y en a quelques-unes de moules, parce que cette mine est entourée d'étangs. Cela seul décide la question contre *Bernard Palissi*, & détruit tout le merveilleux que *Réaumur* & ses imitateurs ont voulu y mettre.

Si quelques petits fragmens de coquilles mêlées à la terre marneuse, étaient réellement des coquilles de mer, il faudrait avouer qu'elles sont dans cette falunnière depuis des temps reculés qui épouvantent l'imagination, & que c'est un des plus anciens monumens des révolutions de notre globe. Mais aussi, comment une production enfouie quinze pieds en terre pendant tant de siècles, peut-elle avoir l'air si nouveau ? Comment y a-t-on trouvé la coquille d'un limaçon toute fraîche ? pourquoi la mer n'aurait-elle confié ces coquilles tourangeotes qu'à ce seul petit

fraîches & pilées pourraient servir par leur huile : mais des coquillages desséchés ne sont bons à rien.

N. B. Quand ces coquilles sont très-friables, elles peuvent servir d'engrais comme la craie ou la marne.

morceau de terre, & non ailleurs? n'est-il pas de la plus extrême vraisemblance que ce falun qu'on avait pris pour un réservoir de petits poissons, n'est précisément qu'une mine de pierre calcaire d'une médiocre étendue?

D'ailleurs l'expérience de M. de *la Sauvagère* qui a vu des coquillages se former dans une pierre tendre, & qui en rend témoignage avec ses voisins, ne doit-elle pas au moins nous inspirer quelques doutes?

Voici une autre difficulté, un autre sujet de douter. On trouve entre Paris & Arcueil, sur la rive gauche de la Seine, un banc de pierre très-long, tout parsemé de coquilles maritimes, ou qui du moins leur ressemblent parfaitement. On m'en a envoyé un morceau pris au hasard à cent pieds de profondeur. Il s'en faut bien que les coquilles y soient amoncelées par couches: elles y sont éparfées & dans la plus grande confusion. Cette confusion seule contredit la régularité prétendue qu'on attribue au falun de Touraine.

Enfin, si ce falun a été produit à la longue dans la mer, elle est donc venue à près de quarante lieues dans un pays plat, & elle n'y a point formé de montagnes. Il n'est donc nullement probable que les montagnes soient des productions de l'Océan. De ce que la mer serait venue à quarante lieues, s'enfuivrait-il qu'elle aurait été par-tout?

Idées de Palissi sur les coquilles prétendues.

AVANT que *Bernard Palissi* eût prononcé que cette mine de marne de trois lieues d'étendue n'était qu'un amas de coquilles, les agriculteurs étaient dans

l'usage de se servir de cet engrais , & ne soupçonnaient pas que ce fussent uniquement des coquilles qu'ils employassent. N'avaient-ils pas des yeux ? Pourquoi ne crut-on pas *Palissi* sur sa parole ? Ce *Palissi* d'ailleurs était un peu visionnaire. Il fit imprimer le livre intitulé : *Le moyen de devenir riche , & la manière véritable par laquelle tous les hommes de France pourront apprendre à multiplier & à augmenter leur trésor & possessions , par maître Bernard Palissi , inventeur des rustiques figulines du roi*. Il tint à Paris une école , où il fit afficher qu'il rendrait l'argent à ceux qui lui prouveraient la fausseté de ses opinions. Cette espèce de charlatanerie décrédita ses coquilles jusqu'au temps où elles furent remises en honneur par un académicien célèbre qui enrichit les découvertes des *Swammerdam* , des *Leuwenhoeck* , par l'ordre dans lequel il les plaça , & qui voulut rendre de grands services à la physique. L'expérience , comme on l'a déjà dit , est trompeuse ; il faut donc examiner encore ce falun. Il est certain qu'il pique la langue par une légère âcreté , c'est un effet que les coquilles ne produiront pas. Il est indubitable que le falun est une terre calcaire & marneuse. Il est indubitable aussi qu'elle renferme quelques coquilles de moules à dix à quinze pieds de profondeur. L'auteur estimable de l'Histoire naturelle , aussi profond dans ses vues qu'attrayant par son style , dit expressément : *Je prétends que les coquilles sont l'intermède que la nature emploie pour former la plupart des pierres. Je prétends que les craies , les marnes , & les pierres à chaux , ne sont composées que de poussière & de détrimens de coquilles.*

On peut aller trop loin , quelque habile physicien que l'on soit. J'avoue que j'ai examiné pendant douze

ans de fuite la pierre à chaux que j'ai employée, & que ni moi, ni aucun des assistans n'y avons aperçu le moindre vestige de coquilles.

A-t-on donc besoin de toutes ces suppositions pour prouver les révolutions que notre globe a essuyées dans des temps prodigieusement reculés? Quand la mer n'aurait abandonné & couvert tour-à-tour les terrains bas de ses rivages que le long de deux mille lieues sur quarante de large dans les terres, ce ferait un changement sur la surface du globe de quatre-vingts mille lieues carrées.

Les éruptions des volcans, les tremblemens, les affaissemens des terrains doivent avoir bouleversé une assez grande quantité de la surface du globe; des lacs, des rivières ont disparu, des villes ont été englouties; des îles se sont formées; des terres ont été séparées: les mers intérieures ont pu opérer des révolutions beaucoup plus considérables. N'en voilà-t-il pas assez? Si l'imagination aime à se représenter ces grandes vicissitudes de la nature, elle doit être contente.

J'avoue encore qu'il est démontré aux yeux, qu'il a fallu une prodigieuse multitude de siècles pour opérer toutes les révolutions arrivées dans ce globe, & dont nous avons des témoignages incontestables. Les quatre cents soixante & dix mille ans dont les Babyloniens précepteurs des Egyptiens se vantaient, ne suffissent peut-être pas; mais je ne veux point contredire la Genèse que je regarde avec vénération. Je suis partagé entre ma faible raison qui est mon seul flambeau, & les livres sacrés juifs auxquels je n'entends rien du tout. Je me borne toujours à prier DIEU que des hommes ne persécutent pas des

hommes ; qu'on ne fasse pas de cette terre si souvent bouleversée une vallée de misère & de larmes , dans laquelle des serpens destinés à ramper quelques minutes dans leurs trous , dardent continuellement leur venin les uns contre les autres.

Du système de Maillet qui , de l'inspection des coquilles , conclut que les poissons sont les premiers pères des hommes.

Maillet , dont nous avons déjà parlé , crut s'apercevoir au grand Caire que notre continent n'avait été qu'une mer dans l'éternité passée ; il vit des coquilles , & voici comme il raisonna : Ces coquilles prouvent que la mer a été pendant des milliers de siècles à Memphis , donc les Egyptiens & les finges viennent incontestablement des poissons marins.

Les anciens habitans des bords de l'Euphrate ne s'éloignaient pas beaucoup de cette idée , quand ils débitèrent que le fameux poisson *Oannès* fortaït tous les jours du fleuve , pour les venir catéchiser sur le rivage. *Derceto* , qui est la même que *Vénus* , avait une queue de poisson. La *Vénus* d'*Hésiode* naquit de l'écume de la mer.

C'est peut-être suivant cette cosmogonie qu'*Homère* dit que l'Océan est le père de toutes choses ; mais par ce mot d'*Océan* , il n'entend , dit-on , que le Nil , & non notre mer Océane qu'il ne connaissait pas.

Thalès apprit aux Grecs que l'eau est le premier principe de la nature. Ses raisons sont que la semence de tous les animaux est aqueuse , qu'il faut de l'humidité à toutes les plantes , & qu'enfin les étoiles sont

nourries des exhalaisons humides de notre globe. Cette dernière raison est merveilleuse ; & il est plaisant qu'on parle encore de *Thalès*, & qu'on veuille favoir ce qu'*Athénée* & *Plutarque* en pensoient.

Cette nourriture des étoiles n'aurait pas réuffi dans notre temps, & malgré les sermons du poisson *Oannès*, les argumens de *Thalès*, les imaginations de *Maillet*, malgré l'extrême passion qu'on a aujourd'hui pour les généalogies, il y a peu de gens qui croient descendre d'un turbot & d'une morue. Pour étayer ce système, il fallait absolument que toutes les espèces & tous les élémens se changeassent les uns en les autres. Les *Métamorphoses* d'*Ovide* devenaient le meilleur livre de physique qu'on ait jamais écrit.

Notre globe a eu sans doute ses métamorphoses, ses changemens de forme ; & chaque globe a eu les siennes, puisque tout étant en mouvement, tout a dû nécessairement changer ; il n'y a que l'immobile qui soit immuable ; la nature est éternelle, mais nous autres nous sommes d'hier. Nous découvrons mille signes de variations sur notre petite sphère. Ces signes nous apprennent que cent villes ont été englouties, que des rivières ont disparu, que dans de longs espaces de terrain on marche sur des débris. Ces épouvantables révolutions accablent notre esprit. Elles ne font rien du tout pour l'univers, & presque rien pour notre globe. La mer, qui laisse des coquilles sur un rivage qu'elle abandonne, est une goutte d'eau qui s'évapore au bord d'une petite tasse ; les tempêtes les plus horribles ne font que le léger mouvement de l'air produit par l'aile d'une mouche. Toutes nos énormes révolutions font un grain de fable à peine

dérangé de sa place. Cependant que de vains efforts pour expliquer ces petites choses ! que de systèmes , que de charlatanisme pour rendre compte de ces légères variations si terribles à nos yeux ! que d'animosités dans ces disputes ! Les conquérans qui ont envahi le monde, n'ont pas été plus orgueilleux & plus acharnés que les vendeurs d'orviétan qui ont prétendu le connaître.

La terre est un soleil encroûté, dit celui-ci ; c'est une comète qui a effleuré le soleil, dit celui-là. En voici un qui crie que cette huître est une médaille du déluge ; un autre lui répond qu'elle est pétrifiée depuis quatre milliards d'années. Hé , pauvres gens qui osez parler en maîtres, vous voulez m'enseigner la formation de l'univers, & vous ne savez pas celle d'un ciron, celle d'une paille. (*)

C O R P S.

CORPS & matière, c'est ici même chose, quoiqu'il n'y ait pas de synonyme à la rigueur. Il y a eu des gens qui par ce mot *corps* ont aussi entendu l'esprit. Ils ont dit : Esprit signifie originairement *souffle*, il n'y a qu'un corps qui puisse souffler ; donc esprit & corps pourraient bien au fond être la même chose. C'est dans ce sens que *la Fontaine* disait au célèbre duc de *la Rochefoucauld* :

J'entends les esprits corps & pétris de matière.

(*) Voyez dans le volume de physique la *Dissertation sur les changemens arrivés au globe*, & les *singularités de la nature*.

C'est dans le même sens qu'il dit à madame de *la Sablière* :

Je subtiliserais un morceau de matière,
Quintessence d'atome extrait de la lumière,
Je ne fais quoi plus vif & plus subtil encor.

Personne ne s'avisa de harceler le bon *la Fontaine*, & de lui faire un procès sur ces expressions. Si un pauvre philosophe & même un poète en disait autant aujourd'hui, que de gens pour se faire de fête, que de folliculaires pour vendre douze sous leurs extraits, que de frippons, uniquement dans le dessein de faire du mal, crieraient au philosophe, au péripatéticien, au disciple de *Gassendi*, à l'écolier de *Locke* & des premiers pères, au damné !

De même que nous ne savons ce que c'est qu'un esprit, nous ignorons ce que c'est qu'un corps : nous voyons quelques propriétés ; mais quel est ce sujet en qui ces propriétés résident ? Il n'y a que des corps, disaient *Démocrite* & *Epicure* ; il n'y a point de corps, disaient les disciples de *Zénon* d'Elée.

L'évêque de Cloine, *Berklay*, est le dernier qui, par cent sophismes captieux, a prétendu prouver que les corps n'existent pas. Ils n'ont, dit-il, ni couleurs, ni odeurs, ni chaleur ; ces modalités sont dans vos sensations, & non dans les objets. Il pouvait s'épargner la peine de prouver cette vérité ; elle était assez connue. Mais de là il passe à l'étendue, à la solidité, qui sont des essences du corps, & il croit prouver qu'il n'y a pas d'étendue dans une pièce de drap vert, parce que ce drap n'est pas vert en effet ; cette

fenfation du vert n'est qu'en vous, donc cette fenfation de l'étendue n'est auffi qu'en vous. Et après avoir ainfi détruit l'étendue, il conclut que la folidité qui y est attachée tombe d'elle-même, & qu'ainfi il n'y a rien au monde que nos idées. De forte que, felon ce docteur, dix mille hommes tués par dix mille coups de canon ne font dans le fond que dix mille appréhenfions de notre entendement; & quand un homme fait un enfant à fa femme, ce n'est qu'une idée qui fe loge dans une autre idée dont il naîtra une troifième idée.

Il ne tenait qu'à M. l'évêque de Cloine de ne point tomber dans l'excès de ce ridicule. Il croit montrer qu'il n'y a point d'étendue, parce qu'un corps lui a paru avec fa lunette quatre fois plus gros qu'il ne l'était à fes yeux, & quatre fois plus petit à l'aide d'un autre verre. De-là il conclut qu'un corps ne pouvant avoir à la fois quatre pieds, feize pieds, & un feul pied d'étendue, cette étendue n'exifte pas; donc il n'y a rien. Il n'avait qu'à prendre une mefure, & dire: De quelque étendue qu'un corps me paraiſſe, il est étendu de tant de ces mefures.

Il lui était bien aifé de voir qu'il n'en est pas de l'étendue & de la folidité comme des fons, des couleurs, des faveurs, des odeurs &c. Il est clair que ce font en nous des fenfimens excités par la configuration des parties; mais l'étendue n'est point un fenfiment. Que ce bois allumé s'éteigne, je n'ai plus chaud; que cet air ne foit plus frappé, je n'entends plus; que cette roſe fe fane, je n'ai plus d'odorat pour elle: mais ce bois, cet air, cette roſe font étendus fans moi. Le paradoxe de *Berklay* ne vaut pas la peine d'être réfuté.

C'est ainsi que les *Zénon*s d'Elée, les *Parménides*, argumentaient autrefois ; & ces gens-là avaient beaucoup d'esprit : ils vous prouvaient qu'une tortue doit aller aussi vite qu'*Achille*, qu'il n'y a point de mouvement ; ils agitaient cent autres questions aussi utiles. La plupart des Grecs jouèrent des gobelets avec la philosophie, & transmirent leurs tréteaux à nos scolastiques. *Bayle* lui-même a été quelquefois de la bande ; il a brodé des toiles d'araignées comme un autre ; il argumente, à l'article *Zénon*, contre l'étendue divisible de la matière, & la contiguité des corps ; il dit tout ce qu'il ne ferait pas permis de dire à un géomètre de six mois.

Il est bon de savoir ce qui avait entraîné l'évêque *Berkley* dans ce paradoxe. J'eus, il y a long-temps, quelques conversations avec lui ; il me dit que l'origine de son opinion venait de ce qu'on ne peut concevoir ce que c'est que ce sujet qui reçoit l'étendue. Et en effet, il triomphe dans son livre, quand il demande à *Hilas* ce que c'est que ce sujet, ce *substratum*, cette substance. C'est le corps étendu, répond *Hilas*. Alors l'évêque, sous le nom de *Philonoüs*, se moque de lui ; & le pauvre *Hilas* voyant qu'il a dit que l'étendue est le sujet de l'étendue, & qu'il a dit une sottise, demeure tout confus, & avoue qu'il n'y comprend rien ; qu'il n'y a point de corps, que le monde matériel n'existe pas, qu'il n'y a qu'un monde intellectuel.

Hilas devait dire seulement à *Philonoüs* : Nous ne savons rien sur le fond de ce sujet, de cette substance étendue, solide, divisible, mobile, figurée &c. ; je ne la connais pas plus que le sujet pensant, sentant & voulant ; mais ce sujet n'en existe pas moins, puisqu'il

a des propriétés essentielles dont il ne peut être dépouillé. (1)

Nous sommes tous comme la plupart des dames de Paris , elles font grande chère fans favoir ce qui entre dans les ragoûts ; de même nous jouiffons des corps , fans favoir ce qui les compose. De quoi est fait le corps ? de parties , & ces parties se réfolvent en d'autres parties. Que font ces dernières parties ? toujours des corps ; vous divifez fans cefse , & vous n'avancez jamais.

Enfin , un fubtil philofophe remarquant qu'un tableau est fait d'ingrédiens dont aucun n'est un tableau , & une maifon de matériaux dont aucun n'est une maifon , imagina que les corps font bâtis d'une infinité de petits êtres qui ne font pas corps ; & cela s'appelle des *monades*. Ce fyftème ne laiffe pas d'avoir fon bon , & s'il était révélé , je le croirais très-poffible ; tous ces petits êtres feraient des points mathématiques : des efèces d'ames qui n'attendraient qu'un habit pour fe mettre dedans : ce ferait une métempfycofe continuelle. Ce fyftème en vaut bien un autre ; je l'aime bien autant que la déclinaifon des atomes , les formes fubftantielles , la grâce verfatile , & les vampires.

(1) Voyez fur cet objet l'article *Exiftence* dans l'Encyclopédie ; c'est le feul ouvrage où la queftion de l'exiftence des objets extérieurs ait été bien éclaircie , & où l'on trouve les principes qui peuvent conduire à la réfoudre.

COURTISANS LETTRÉS.

La été un temps en France où les beaux arts étaient cultivés par les premiers de l'Etat. Les courtifans surtout s'en mêlaient malgré la dissipation, le goût des riens, la passion pour l'intrigue, toutes divinités du pays. Il me paraît qu'on est actuellement à la cour dans tout un autre goût que celui des lettres; peut-être dans peu de temps la mode de penser reviendra-t-elle. Un roi n'a qu'à vouloir; on fait de cette nation-ci tout ce qu'on veut. En Angleterre communément on pense, & les lettres y font plus en honneur qu'ici. Cet avantage est une suite nécessaire de la forme de leur gouvernement. Il y a à Londres environ huit cents personnes qui ont le droit de parler en public, & de soutenir les intérêts de la nation. Environ cinq ou six mille prétendent au même honneur à leur tour. Tout le reste s'érige en juge de tous ceux-ci, & chacun peut faire imprimer ce qu'il pense sur les affaires publiques; ainsi toute la nation est dans la nécessité de s'instruire. On n'entend parler que des gouvernemens d'Athènes & de Rome. Il faut bien, malgré qu'on en ait, lire les auteurs qui en ont traité. Cette étude conduit naturellement aux belles-lettres. En général les hommes ont l'esprit de leur état. Pourquoi d'ordinaire nos magistrats, nos avocats, nos médecins, & beaucoup d'ecclésiastiques, ont-ils plus de lettres, de goût, & d'esprit, que l'on n'en trouve dans toutes les autres professions? C'est que réellement leur état est d'avoir l'esprit cultivé, comme celui d'un marchand est de connaître son négoce.

Il n'y a pas long-temps (*) qu'un seigneur anglais fort jeune me vint voir à Paris en revenant d'Italie. Il avait fait en vers une description de ce pays-là, aussi poliment écrite que tout ce qu'ont fait le comte de *Rochester*, & nos *Chaulieux*, nos *Sarafins*, & nos *Chapelles*. La traduction que j'en ai faite est si loin d'atteindre à la force & à la bonne plaisanterie de l'original, que je suis obligé d'en demander sérieusement pardon à l'auteur, & à ceux qui entendent l'anglais. Cependant comme je n'ai pas d'autre moyen de faire connaître les vers de milord *Harvey*, les voici dans ma langue.

Qu'ai-je donc vu dans l'Italie ?
 Orgueil, astuce & pauvreté ;
 Grands complimens, peu de bonté ;
 Et beaucoup de cérémonie ;
 L'extravagante comédie ,
 Que souvent l'inquisition (a)
 Veut qu'on nomme religion ,
 Mais qu'ici nous nommons folie.
 La nature en vain bienfaisante
 Veut enrichir ces lieux charmans ;
 Des prêtres la main défolante
 Etouffe ses plus beaux présens.
 Les monsignor, foi-disant grands,
 Seuls dans leurs palais magnifiques ,
 Y font d'illustres fainéans ,
 Sans argent & sans domestiques.

(*) Ceci a été écrit vers 1730.

(a) Il entend sans doute les farces que certains prédicateurs jouent dans les places publiques.

Pour les petits, fans liberté,
 Martyrs du joug qui les domine,
 Ils ont fait vœu de pauvreté,
 Priant DIEU par oisiveté,
 Et toujours jeûnant par famine.

Ces beaux lieux, du pape bénis,
 Semblent habités par les diables;
 Et les habitans misérables
 Sont damnés dans le paradis.

Je ne suis pas de l'avis de milord *Harvey*. Il y a des pays en Italie qui sont très-malheureux, parce que des étrangers s'y battent depuis long-temps à qui les gouvernera; mais il y en a d'autres où l'on n'est ni si gueux ni si sot qu'il le dit.

C O U T U M E S.

IL y a, dit-on, cent quarante-quatre coutumes en France qui ont force de loi; ces lois sont presque toutes différentes. Un homme qui voyage dans ce pays change de loi presque autant de fois qu'il change de chevaux de poste. La plupart de ces coutumes ne commencèrent à être rédigées par écrit que du temps de *Charles VII*; la grande raison, c'est qu'auparavant très-peu de gens savaient écrire. On écrivit donc une partie d'une partie de la coutume de Ponthieu; mais ce grand ouvrage ne fut achevé par les Picards que sous *Charles VIII*. Il n'y en eut que seize de rédigées du temps de *Louis XII*. Enfin, aujourd'hui la jurisprudence s'est tellement perfectionnée, qu'il n'y a guère de

coutume qui n'ait plusieurs commentateurs ; & tous , comme on croit bien , d'un avis différent. Il y en a déjà vingt-fix sur la coutume de Paris. Les juges ne savent auquel entendre ; mais pour les mettre à leur aise , on vient de faire la coutume de Paris en vers. C'est ainsi qu'autrefois la prêtresse de Delphes rendait ses oracles.

Les mesures sont aussi différentes que les coutumes ; de sorte que ce qui est vrai dans le faubourg de Montmartre , devient faux dans l'abbaye de Saint-Denis. DIEU ait pitié de nous !

C R E D O.

JE récite mon *pater* & mon *credo* tous les matins , je ne ressemble point à *Brouffin* dont *Réminiac* disait :

Brouffin , dès l'âge le plus tendre ,
Posséda la fausse Robert ,
Sans que son précepteur lui pût jamais apprendre
Ni son *credo* ni son *pater*.

Le *Symbole* ou la *collation* vient du mot *Symbolein* , & l'Eglise latine adopte ce mot comme elle a tout pris de l'Eglise grecque. Les théologiens un peu instruits savent que ce symbole qu'on nomme des apôtres , n'est point du tout des apôtres.

On appelait symbole chez les Grecs , les paroles , les signes , auxquels les initiés aux mystères de *Cérés* , de *Cybèle* , de *Mithra* , se reconnaissaient ; (a) les chrétiens

(a) *Arnobé liv. V. Symbola quæ rogata sacrorum &c.* Voyez aussi *Clément d'Alexandrie* dans son sermon protreptique , ou *cohortatio ad gentes*.

avec le temps eurent leur fymbole. S'il avait existé du temps des apôtres, il est à croire que *S^t Luc* en aurait parlé.

On attribue à *S^t Augustin* une histoire du fymbole dans son sermon 115 ; on lui fait dire dans ce sermon que *Pierre* avait commencé le fymbole en disant : *Je crois en DIEU père tout-puissant ; Jean ajouta créateur du ciel & de la terre ; Jacques ajouta , Je crois en JESUS-CHRIST son fils unique notre Seigneur ; & ainsi du reste. On a retranché cette fable dans la dernière édition d'Augustin. Je m'en rapporte aux révérends pères bénédictins , pour savoir au juste s'il fallait retrancher ou non ce petit morceau qui est curieux.*

Le fait est que personne n'entendit parler de ce *credo* pendant plus de quatre cents années. Le peuple dit que Paris n'a pas été bâti en un jour, le peuple a souvent raison dans ses proverbes. Les apôtres eurent notre fymbole dans le cœur, mais ils ne le mirent point par écrit. On en forma un du temps de *S^t Irénée*, qui ne ressemble point à celui que nous récitons.

Notre fymbole tel qu'il est aujourd'hui est constamment du cinquième siècle. Il est postérieur à celui de Nicée. L'article qui dit que JESUS descendit aux enfers, celui qui parle de la communion des saints, ne se trouvent dans aucun des fymboles qui précéderent le nôtre. Et en effet, ni les Evangiles, ni les Actes des apôtres, ne disent que JESUS descendit dans l'enfer. Mais c'était une opinion établie dès le troisième siècle que JESUS était descendu dans l'Adès, dans le Tartare, mots que nous traduisons par celui d'enfer. L'enfer en ce sens n'est pas le mot hébreu *Sheol*, qui

veut dire le souterrain , la fosse. Et c'est pourquoi *S^t Athanase* nous apprend depuis comment notre Sauveur était descendu dans les enfers. *Son humanité*, dit-il , *ne fut ni toute entière dans le sépulcre , ni toute entière dans l'enfer. Elle fut dans le sépulcre selon la chair , & dans l'enfer selon l'ame.*

S^t Thomas assure que les saints qui ressuscitèrent à la mort de JESUS-CHRIST, moururent de nouveau pour ressusciter ensuite avec lui; c'est le sentiment le plus suivi. Toutes ces opinions sont absolument étrangères à la morale; il faut être homme de bien, soit que les saints soient ressuscités deux fois, soit que DIEU ne les ait ressuscités qu'une. Notre symbole a été fait tard, je l'avoue, mais la vertu est de toute éternité.

S'il est permis de citer des modernes dans une matière si grave, je rapporterai ici le *credo* de l'abbé de *Saint-Pierre*, tel qu'il est écrit de sa main dans son livre sur la pureté de la religion, lequel n'a point été imprimé, & que j'ai copié fidèlement.

» Je crois en un seul DIEU & je l'aime. Je crois
 » qu'il illumine toute ame venant au monde, ainsi
 » que le dit *S^t Jean*. J'entends par-là toute ame qui
 » le cherche de bonne foi.

» Je crois en un seul DIEU, parce qu'il ne peut y
 » avoir qu'une seule ame du grand tout, un seul être
 » vivifiant, un formateur unique.

» Je crois en DIEU le père tout-puissant, parce
 » qu'il est père commun de la nature, de tous les
 » hommes qui sont également ses enfans. Je crois que
 » celui qui les fait tous naître également, qui arrangea
 » les ressorts de notre vie de la même manière, qui leur

» a donné les mêmes principes de morale , aperçue
» par eux dès qu'ils réfléchissent , n'a mis aucune
» différence entre ses enfans que celle du crime & de
» la vertu.

» Je crois que le Chinois juste & bienfaisant est
» plus précieux devant lui qu'un docteur pointilleux
» & arrogant.

» Je crois que DIEU étant notre père commun ,
» nous sommes tenus de regarder tous les hommes
» comme nos frères.

» Je crois que le persécuteur est abominable , &
» qu'il marche immédiatement après l'empoisonneur
» & le parricide.

» Je crois que les disputes théologiques sont à la
» fois la farce la plus ridicule & le fléau le plus affreux
» de la terre , immédiatement après la guerre , la
» peste , la famine , & la vérole.

» Je crois que les ecclésiastiques doivent être payés ,
» & bien payés , comme serviteurs du public , pré-
» cepteurs de morale , teneurs des registres des enfans
» & des morts ; mais qu'on ne doit leur donner ni
» les richesses des fermiers-généraux , ni le rang des
» princes , parce que l'un & l'autre corrompent l'ame
» & que rien n'est plus révoltant que de voir des
» hommes si riches & si fiers , faire prêcher l'humilité
» & l'amour de la pauvreté par des gens qui n'ont
» que cent écus de gages.

» Je crois que tous les prêtres qui desservent une
» paroisse doivent être mariés , non-seulement pour
» avoir une femme honnête qui prenne soin de leur
» ménage , mais pour être meilleurs citoyens , donner

» de bons fujets à l'Etat , & pour avoir beaucoup
» d'enfans bien élevés.

» Je crois qu'il faut abfolument extirper les moines ,
» que c'est rendre un très-grand fervice à la patrie &
» à eux-mêmes. Ce font des hommes que *Circé* a
» changés en pourceaux , le fage *Ulyffe* doit leur
» rendre la forme humaine. »

Paradis aux bienfajans !

DES CRIMES OU DELITS

DE TEMPS ET DE LIEU.

UN romain tue malheureufement en Egypte un chat confacré ; & le peuple en fureur punit ce facrilège en déchirant le romain en pièces. Si on avait mené ce romain au tribunal , & fi les juges avaient eu le fens commun , ils l'auraient condamné à demander pardon aux Egyptiens & aux chats , à payer une forte amende foit en argent , foit en fouris. Ils lui auraient dit qu'il faut refpecter les fottifes du peuple quand on n'eft pas affez fort pour les corriger.

Le vénérable chef de la justice lui aurait parlé à-peu-près ainfi : chaque pays a fes impertinences légales , & fes délits de temps & de lieu. Si dans votre Rome devenue fouveraine de l'Europe , de l'Afrique , & de l'Asie mineure , vous alliez tuer un poulet facré dans le temps qu'on lui donne du grain pour favoir au juftte la volonté des dieux , vous feriez févérement puni. Nous croyons que vous n'avez tué notre chat que par mégarde. La cour vous admonefte. Allez en paix ; foyez plus circonfpect.

C'est une chose très-indifférente d'avoir une statue dans son vestibule : mais si lorsqu'*Oclave* surnommé *Auguste* était maître absolu, un romain eût placé chez lui une statue de *Brutus*, il eût été puni comme féditieux. Si un citoyen avait, sous un empereur régnant, la statue du compétiteur à l'empire, c'était, disait-on, un crime de lèse-majesté, de haute trahison.

Un anglais ne sachant que faire, s'en va à Rome ; il rencontre le prince *Charles-Edouard* chez un cardinal ; il en est fort content. De retour chez lui, il boit dans un cabaret à la santé du prince *Charles - Edouard*. Le voilà accusé de haute trahison. Mais qui a-t-il trahi hautement, lorsqu'il a dit, en buvant, qu'il souhaitait que ce prince se portât bien ? S'il a conjuré pour le mettre sur le trône, alors il est coupable envers la nation : mais jusque-là on ne voit pas que dans l'exacte justice le parlement puisse exiger de lui autre chose que de boire quatre coups à la santé de la maison de *Hanovre*, s'il en a bu deux à la santé de la maison de *Stuart*.

Des crimes de temps & de lieu qu'on doit ignorer.

ON fait combien il faut respecter Notre-Dame de Lorette, quand on est dans la marche d'Ancone. Trois jeunes gens y arrivent ; ils font de mauvaises plaisanteries sur la maison de Notre-Dame qui a voyagé par l'air, qui est venue en Dalmatie, qui a changé deux ou trois fois de place, & qui enfin ne s'est trouvée commodément qu'à Lorette. Nos trois étourdis chantent à souper une chanson faite autrefois par quelque huguenot contre la translation de la *santa casa* de Jérusalem au fond du golfe Adriatique. Un fanatique

est instruit par hasard de ce qui s'est passé à leur foupé ; il fait des perquisitions ; il cherche des témoins ; il engage un monsignor à lâcher un monitoire. Ce monitoire alarme les consciences. Chacun tremble de ne pas parler. Tourières , bedeaux , cabaretiers , laquais , fervantes , ont bien entendu tout ce qu'on n'a point dit , ont vu tout ce qu'on n'a point fait ; c'est un vacarme , un scandale épouvantable dans toute la marche d'Ancone. Déjà l'on dit à une demi-lieue de Lorette que ces enfans ont tué Notre-Dame ; à une lieue plus loin on assure qu'ils ont jeté la *santa casa* dans la mer. Enfin , ils sont condamnés. La sentence porte que d'abord on leur coupera la main , qu'ensuite on leur arrachera la langue , qu'après cela on les mettra à la torture pour savoir d'eux (au moins par signes) combien il y avait de couplets à la chanson ; & qu'enfin ils feront brûlés à petit feu.

Un avocat de Milan , qui dans ce temps se trouvait à Lorette , demanda au principal juge à quoi donc il aurait condamné ces enfans s'ils avaient violé leur mère , & s'ils l'avaient ensuite égorgée pour la manger ? Oh oh ! répondit le juge , il y a bien de la différence ; violer , assassiner , & manger son père & sa mère n'est qu'un délit contre les hommes.

Avez-vous une loi expresse , dit le Milanais , qui vous force à faire périr par un si horrible supplice des jeunes gens à peine sortis de l'enfance , pour s'être moqués indistinctement de la *santa casa* dont on rit d'un rire de mépris dans le monde entier , excepté dans la marche d'Ancone ? Non , dit le juge , la sagesse de notre jurisprudence laisse tout à notre discrétion. — Fort bien , vous deviez donc avoir la

discrétion de songer que l'un de ces enfans est le petit-fils d'un général qui a versé son sang pour la patrie, & le neveu d'une abbesse aimable & respectable : cet enfant & ses camarades sont des étourdis qui méritent une correction paternelle. Vous arrachez à l'Etat des citoyens qui pourraient un jour le servir ; vous vous souillez du sang innocent, & vous êtes plus cruels que les Cannibales. Vous vous rendez exécrales à la dernière postérité. Quel motif a été assez puissant pour éteindre ainsi en vous la raison, la justice, l'humanité, & pour vous changer en bêtes féroces ? — Le malheureux juge répondit enfin : Nous avons eu des querelles avec le clergé d'Ancone : il nous accusait d'être trop zélés pour les libertés de l'Eglise lombarde, & par conséquent de n'avoir point de religion. J'entends, dit le Milanais, vous avez été assassins pour paraître chrétiens. A ces mots le juge tomba par terre comme frappé de la foudre : ses confrères perdirent depuis leurs emplois, ils crièrent qu'on leur faisait injustice ; ils oublièrent celle qu'ils avaient faite & ne s'apercevaient pas que la main de DIEU était sur eux. (1)

Pour que sept personnes se donnent légalement l'amusement d'en faire périr un huitième en public à coups de barre de fer sur un théâtre ; pour qu'ils jouissent du plaisir secret & mal démêlé dans leur cœur, de voir comment cet homme souffrira son supplice, & d'en parler ensuite à table avec leurs femmes & leurs voisins ; pour que des exécuteurs

(1) Voyez dans le second volume de *Politique* la Relation de la mort du chevalier de *la Barre*, par M. *Cassen* avocat, à M. le marquis de *Bécaria*, & le dernier chapitre de *l'histoire du parlement*.

qui font gaiement ce métier , comptent d'avance l'argent qu'ils vont gagner ; pour que le public coure à ce spectacle comme à la foire &c. ; il faut que le crime mérite évidemment ce supplice du consentement de toutes les nations policées , & qu'il soit nécessaire au bien de la société : car il s'agit ici de l'humanité entière. Il faut surtout que l'acte du délit soit démontré non comme une proposition de géométrie , mais autant qu'un fait peut l'être.

Si contre cent mille probabilités que l'accusé est coupable , il y en a une seule qu'il est innocent , cette seule doit balancer toutes les autres.

Question si deux témoins suffisent pour faire pendre un homme.

ON s'est imaginé long-temps , & le proverbe en est resté , qu'il suffit de deux témoins pour faire pendre un homme en fureté de conscience. Encore une équivoque ! Les équivoques gouvernent donc le monde ? Il est dit dans *S^t Matthieu* : (ainsi que nous l'avons déjà remarqué) *Il suffira de deux ou trois témoins pour réconcilier deux amis brouillés* ; & d'après ce texte , on a réglé la jurisprudence criminelle , au point de statuer que c'est une loi divine de tuer un citoyen sur la déposition uniforme de deux témoins qui peuvent être des scélérats ! Une foule de témoins uniformes ne peut constater une chose improbable niée par l'accusé ; on l'a déjà dit. Que faut-il donc faire en ce cas ? attendre , remettre le jugement à cent ans , comme faisaient les Athéniens.

Rapportons ici un exemple frappant de ce qui vient de se passer sous nos yeux à Lyon. Une femme ne

voit pas revenir sa fille chez elle vers les onze heures du soir; elle court par-tout; elle soupçonne sa voisine d'avoir caché sa fille; elle la redemande; elle l'accuse de l'avoir prostituée. Quelques semaines après, des pêcheurs trouvent dans le Rhône à Condrieux une fille noyée & toute en pourriture. La femme dont nous avons parlé croit que c'est sa fille. Elle est persuadée par les ennemis de sa voisine qu'on a déshonoré sa fille chez cette voisine même, qu'on l'a étranglée, qu'on l'a jetée dans le Rhône. Elle le dit, elle le crie; la populace le répète. Il se trouve bientôt des gens qui savent parfaitement les moindres détails de ce crime. Toute la ville est en rumeur; toutes les bouches crient vengeance. Il n'y a rien jusque-là que d'assez commun dans une populace sans jugement: mais voici le rare, le prodigieux. Le propre fils de cette voisine, un enfant de cinq ans & demi, accuse sa mère d'avoir fait violer sous ses yeux cette malheureuse fille retrouvée dans le Rhône, de l'avoir fait tenir par cinq hommes pendant que le sixième jouissait d'elle. Il a entendu les paroles que prononçait la violée; il peint ses attitudes; il a vu sa mère & ces scélérats étrangler cette infortunée immédiatement après la consommation. Il a vu sa mère & les assassins la jeter dans un puits, l'en retirer, l'envelopper dans un drap; il a vu ces monstres la porter en triomphe dans les places publiques, danser autour du cadavre & le jeter enfin dans le Rhône. Les juges sont obligés de mettre aux fers tous les prétendus complices; des témoins déposent contre eux. L'enfant est d'abord entendu, & il soutient avec la naïveté de son âge tout ce qu'il a dit d'eux & de sa mère. Comment imaginer

que cet enfant n'ait pas dit la pure vérité? Le crime n'est pas vraisemblable; mais il l'est encore moins qu'à cinq ans & demi on calomnie ainsi sa mère; qu'un enfant répète avec uniformité toutes les circonstances d'un crime abominable & inouï, s'il n'en a pas été le témoin oculaire, s'il n'en a point été vivement frappé, si la force de la vérité ne les arrache à sa bouche.

Tout le peuple s'attend à repaître ses yeux du supplice des accusés.

Quelle est la fin de cet étrange procès criminel? Il n'y avait pas un mot de vrai dans l'accusation. Point de fille violée, point de jeunes gens assemblés chez la femme accusée, point de meurtre, pas la moindre aventure, pas le moindre bruit. L'enfant avait été suborné, & par qui? chose étrange, mais vraie! par deux autres enfans qui étaient fils des accusateurs. Il avait été sur le point de faire brûler sa mère pour avoir des confitures.

Tous les chefs d'accusation réunis étaient impossibles. Le préfidial de Lyon sage & éclairé, après avoir déferé à la fureur publique au point de rechercher les preuves les plus surabondantes pour & contre les accusés, les absout pleinement & d'une voix unanime.

Peut-être autrefois aurait-on fait rouer & brûler tous les accusés innocens, à l'aide d'un monitoire, pour avoir le plaisir de faire ce qu'on appelle *une justice*, qui est la tragédie de la canaille.

C R I M I N A L I S T E.

DANS les antres de la chicane, on appelle *grand criminaliste*, un barbare en robe qui fait faire tomber

les accusés dans le piège , qui ment impudemment pour découvrir la vérité , qui intimide des témoins , & qui les force , sans qu'ils s'en aperçoivent , à déposer contre le prévenu : s'il y a une loi antique & oubliée , portée dans un temps de guerres civiles , il la fait revivre , il la réclame dans un temps de paix. Il écarte , il affaiblit tout ce qui peut servir à justifier un malheureux ; il amplifie , il aggrave tout ce qui peut servir à le condamner ; son rapport n'est pas d'un juge , mais d'un ennemi. Il mérite d'être pendu à la place du citoyen qu'il fait pendre.

C R I M I N E L.

Procès criminel.

ON a puni souvent par la mort des actions très-innocentes ; c'est ainsi qu'en Angleterre *Richard III* & *Edouard IV* firent condamner par des juges ceux qu'ils soupçonnaient de ne leur être pas attachés. Ce ne sont pas là des procès criminels , ce sont des assassinats commis par des meurtriers privilégiés. Le dernier degré de la perversité est de faire servir les lois à l'injustice.

On a dit que les Athéniens punissaient de mort tout étranger qui entrait dans l'église , c'est-à-dire dans l'assemblée du peuple. Mais si cet étranger n'était qu'un curieux , rien n'était plus barbare que de le faire mourir. Il est dit dans l'Esprit des lois qu'on usait de cette rigueur , *parce que cet homme usurpait les droits de la souveraineté*. Mais un français qui entre à Londres

dans la chambre des communes pour entendre ce qu'on y dit, ne prétend point faire le souverain. On le reçoit avec bonté. Si quelque membre de mauvaise humeur demande le *clear the house*, éclairez la chambre, mon voyageur l'éclaircit en s'en allant; il n'est point pendu. Il est croyable que si les Athéniens ont porté cette loi passagère, c'était dans un temps où l'on craignait qu'un étranger ne fût un espion, & non qu'il s'arrogeât les droits de souverain. Chaque Athénien opinait dans sa tribu; tous ceux de la tribu se connaissaient; un étranger n'aurait pu aller porter sa fève.

Nous ne parlons ici que des vrais procès criminels. Chez les Romains tout procès criminel était public. Le citoyen accusé des plus énormes crimes avait un avocat qui plaidait en sa présence, qui faisait même des interrogations à la partie adverse, qui discutait tout devant ses juges. On produisait à portes ouvertes tous les témoins pour ou contre, rien n'était secret. *Cicéron* plaida pour *Milon* qui avait assassiné *Clodius* en plein jour à la vue de mille citoyens. Le même *Cicéron* prit en main la cause de *Roscius Amerinus* accusé de parricide. Un seul juge n'interrogeait pas en secret des témoins, qui sont d'ordinaire des gens de la lie du peuple, auxquels on fait dire ce qu'on veut.

Un citoyen romain n'était pas appliqué à la torture sur l'ordre arbitraire d'un autre citoyen romain qu'un contrat eût revêtu de ce droit cruel. On ne faisait pas cet horrible outrage à la nature humaine dans la personne de ceux qui étaient regardés comme les premiers des hommes, mais seulement dans celle des esclaves regardés à peine comme des hommes.

Il eût mieux valu ne point employer la torture contre les esclaves mêmes. (*)

L'instruction d'un procès criminel se ressentait à Rome de la magnanimité, de la franchise, de la nation.

Il en est ainsi à - peu - près à Londres. Le secours d'un avocat n'y est refusé à personne en aucun cas; tout le monde est jugé par ses pairs. Tout citoyen peut de trente-six bourgeois jurés en récuser douze sans cause, douze en alléguant des raisons, & par conséquent choisir lui-même les douze autres pour ses juges. Ces juges ne peuvent aller ni en deçà, ni au delà de la loi; nulle peine n'est arbitraire, nul jugement ne peut être exécuté que l'on n'en ait rendu compte au roi, qui peut & qui doit faire grâce à ceux qui en sont dignes, & à qui la loi ne la peut faire; ce cas arrive assez souvent. Un homme violemment outragé aura tué l'offenseur dans un mouvement de colère pardonnable; il est condamné par la rigueur de la loi, & sauvé par la miséricorde qui doit être le partage du souverain.

Remarquons bien attentivement que dans ce pays où les lois sont aussi favorables à l'accusé que terribles pour le coupable, non-seulement un emprisonnement fait sur la dénonciation fautive d'un accusateur est puni par les plus grandes réparations & les plus fortes amendes; mais que si un emprisonnement illégal a été ordonné par un ministre d'Etat à l'ombre de l'autorité royale, le ministre est condamné à payer deux guinées par heure pour tout le temps que le citoyen a demeuré en prison.

(*) Voyez *Torture*.

Procédure criminelle chez certaines nations.

IL y a des pays où la jurisprudence criminelle fut fondée sur le droit canon , & même sur les procédures de l'inquisition , quoique ce nom y soit détesté depuis long-temps. Le peuple dans ces pays est demeuré encore dans une espèce d'esclavage. Un citoyen poursuivi par l'homme du roi est d'abord plongé dans un cachot ; ce qui est déjà un véritable supplice pour un homme qui peut être innocent. Un seul juge , avec son greffier , entend secrètement chaque témoin assigné l'un après l'autre.

Comparons seulement ici en quelques points la procédure criminelle des Romains avec celle d'un pays de l'occident , qui fut autrefois une province romaine.

Chez les Romains les témoins étaient entendus publiquement en présence de l'accusé , qui pouvait leur répondre , les interroger lui-même , ou leur mettre en tête un avocat. Cette procédure était noble & franche ; elle respirait la magnanimité romaine.

En France , en plusieurs endroits de l'Allemagne , tout se fait secrètement. Cette pratique établie sous *François I* fut autorisée par les commissaires qui rédigèrent l'ordonnance de *Louis XIV* en 1670 : une méprise seule en fut la cause.

On s'était imaginé , en lisant le code *de testibus* , que ces mots : *Testes intrare judicii secretum* , signifiaient que les témoins étaient interrogés en secret. Mais *secretum* signifie ici le cabinet du juge. *Intrare secretum* , pour

dire , parler secrètement , ne serait pas latin. Ce fut un solécisme qui fit cette partie de notre jurisprudence.

Les déposans sont pour l'ordinaire des gens de la lie du peuple , & à qui le juge enfermé avec eux peut faire dire tout ce qu'il voudra. Ces témoins sont entendus une seconde fois toujours en secret , ce qui s'appelle *récolement* : & si après le récolement ils se rétractent de leurs dépositions , ou s'il les changent dans des circonstances essentielles , ils sont punis comme faux témoins. De sorte que lorsqu'un homme d'un esprit simple , & ne sachant pas s'exprimer , mais ayant le cœur droit , & se souvenant qu'il en a dit trop , ou trop peu , qu'il a mal entendu le juge , ou que le juge l'a mal entendu , révoque par esprit de justice ce qu'il a dit par imprudence , il est puni comme un scélérat : ainsi il est forcé souvent de soutenir un faux témoignage , par la seule crainte d'être traité en faux témoin.

L'accusé , en fuyant , s'expose à être condamné , soit que le crime ait été prouvé , soit qu'il ne l'ait pas été. Quelques jurisconsultes , à la vérité , ont assuré que le contumax ne devait pas être condamné , si le crime n'était pas clairement prouvé : mais d'autres jurisconsultes , moins éclairés & peut-être plus suivis , ont eu une opinion contraire ; ils ont osé dire que la fuite de l'accusé était une preuve du crime ; que le mépris qu'il marquait pour la justice , en refusant de comparaître , méritait le même châtement que s'il était convaincu. Ainsi suivant la secte des jurisconsultes que le juge aura embrassée , l'innocent sera absous ou condamné.

C'est un grand abus dans la jurisprudence, que l'on prenne souvent pour loi les rêveries & les erreurs, quelquefois cruelles, d'hommes sans aveu qui ont donné leurs sentimens pour des lois.

Sous le règne de *Louis XIV* on a fait en France deux ordonnances qui sont uniformes dans tout le royaume. Dans la première, qui a pour objet la procédure civile, il est défendu aux juges de condamner en matière civile, par défaut, quand la demande n'est pas prouvée; mais dans la seconde, qui règle la procédure criminelle, il n'est point dit que, faute de preuves, l'accusé fera renvoyé. Chose étrange! la loi dit qu'un homme à qui l'on demande quelque argent, ne fera condamné par défaut qu'au cas que la dette soit avérée; mais s'il s'agit de la vie, c'est une controverse au barreau de savoir si l'on doit condamner le contumax quand le crime n'est pas prouvé; & la loi ne résout pas la difficulté.

Exemple tiré de la condamnation d'une famille entière.

VOICI ce qui arriva à cette famille infortunée dans le temps que des confréries insensées de prétendus pénitens, le corps enveloppé dans une robe blanche, & le visage masqué, avaient élevé dans une des principales églises de Toulouse un catafalque superbe à un jeune protestant homicide de lui-même, qu'ils prétendaient avoir été assassiné par son père & sa mère pour avoir abjuré la religion réformée; dans ce temps même où toute la famille de ce protestant révééré en martyr, était dans les fers, & que tout un peuple enivré d'une superstition également

folle & barbare , attendait avec une dévotte impatience le plaisir de voir expirer , sur la roue ou dans les flammes , cinq ou six personnes de la probité la plus reconnue ; dans ce temps funeste , dis-je , il y avait auprès de Castres , un honnête homme de cette même religion protestante , nommé *Sirven* , exerçant dans cette province la profession de feudiste. Ce père de famille avait trois filles. Une femme qui gouvernait la maison de l'évêque de Castres , lui propose de lui amener la seconde fille de *Sirven* nommée *Elisabeth* , pour la faire catholique , apostolique , & romaine : elle l'amène en effet : l'évêque la fait enfermer chez les jésuitesses qu'on nomme les *dames régentes* ou les *dames noires*. Ces dames lui enseignent ce qu'elles savent ; elles lui trouvèrent la tête un peu dure , & lui imposèrent des pénitences rigoureuses pour lui inculquer des vérités qu'on pouvait lui apprendre avec douceur : elle devint folle ; les dames noires la chassent ; elle retourne chez ses parens ; sa mère en la faisant changer de chemise trouve tout son corps couvert de meurtrissures : la folie augmente , elle se change en fureur mélancolique ; elle s'échappe un jour de la maison , tandis que le père était à quelques milles de là occupé publiquement de ses fonctions dans le château d'un seigneur voisin. Enfin vingt jours après l'évasion d'*Elisabeth* , des enfans la trouvent noyée dans un puits , le 4 janvier 1761.

C'était précisément le temps où l'on se préparait à rouer *Calas* dans Toulouse. Le mot de *parricide* , & qui pis est de *huguenot* , volait de bouche en bouche dans toute la province. On ne douta pas que *Sirven* , sa femme , & ses deux filles , n'eussent noyé la troisième

par principe de religion. C'était une opinion universelle que la religion protestante ordonne positivement aux pères & aux mères de tuer leurs enfans ; s'ils veulent être catholiques. Cette opinion avait jeté de si profondes racines dans les têtes mêmes des magistrats , entraînés malheureusement alors par la clameur publique , que le conseil & l'Eglise de Genève furent obligés de démentir cette fatale erreur , & d'envoyer au parlement de Toulouse une attestation juridique , que non-seulement les protestans ne tuent point leurs enfans , mais qu'on les laisse maîtres de tous leurs biens , quand ils quittent leur secte pour une autre. On fait que *Calas* fut roué malgré cette attestation.

Un nommé *Landes* , juge de village , assisté de quelques gradués aussi savans que lui , s'empressa de faire toutes les dispositions pour bien suivre l'exemple qu'on venait de donner dans Toulouse. Un médecin de village , aussi éclairé que les juges , ne manqua pas d'assurer à l'inspection du corps , au bout de vingt jours , que cette fille avait été étranglée & jetée ensuite dans le puits. Sur cette déposition le juge décrète de prise de corps le père , la mère , & les deux filles.

La famille justement effrayée par la catastrophe des *Calas* , & par les conseils de ses amis , prend incontinent la fuite ; ils marchent au milieu des neiges pendant un hiver rigoureux ; & de montagnes en montagnes ils arrivent jusqu'à celles des Suisses. Celle des deux filles , qui était mariée & grosse , accouche avant terme parmi les glaces.

La première nouvelle que cette famille apprend quand elle est en lieu de sûreté , c'est que le père & la mère sont condamnés à être pendus ; les deux filles

à demeurer sous la potence pendant l'exécution de leur mère, & à être reconduites par le bourreau hors du territoire, sous peine d'être pendues si elles reviennent. C'est ainsi qu'on instruit la *contumace*.

Ce jugement était également absurde & abominable. Si le père, de concert avec sa femme, avait étranglé sa fille, il fallait le rouer comme *Calas*, & brûler la mère, au moins après qu'elle aurait été étranglée; parce que ce n'est pas encore l'usage de rouer les femmes dans le pays de ce juge. Se contenter de pendre en pareille occasion, c'était avouer que le crime n'était pas avéré, & que dans le doute la corde était un parti mitoyen qu'on prenait, faute d'être instruit. Cette sentence blessait également la loi & la raison.

La mère mourut de désespoir; & toute la famille, dont le bien était confisqué, allait mourir de misère, si elle n'avait pas trouvé des secours.

On s'arrête ici pour demander s'il y a quelque loi & quelque raison qui puisse justifier une telle sentence? On peut dire au juge: Quelle rage vous a porté à condamner à la mort un père & une mère? C'est qu'ils se sont enfuis, répond le juge. Eh misérable! voulais-tu qu'ils restassent pour assouvir ton imbécille fureur? Qu'importe qu'ils paraissent devant toi chargés de fers pour te répondre, ou qu'ils lèvent les mains au ciel contre toi loin de ta face! Ne peux-tu pas voir sans eux la vérité qui doit te frapper? Ne peux-tu pas voir que le père était à une lieue de sa fille au milieu de vingt personnes, quand cette malheureuse fille s'échappa des bras de sa mère? Peux-tu ignorer que toute la famille l'a cherchée pendant vingt jours & vingt nuits? Tu ne réponds à cela que ces mots,

contumace, *contumace*. Quoi ! parce qu'un homme est absent, il faut qu'on le condamne à être pendu, quand son innocence est évidente ! C'est la jurisprudence d'un sot & d'un monstre. Et la vie, les biens, l'honneur des citoyens, dépendront de ce code d'Iroquois !

La famille *Sirven* traîna son malheur loin de sa patrie pendant plus de huit années. Enfin, la superstition sanguinaire qui déshonorait le Languedoc, ayant été un peu adoucie, & les esprits étant devenus plus éclairés, ceux qui avaient consolé les *Sirven* pendant leur exil, leur conseillèrent de venir demander justice au parlement de Toulouse même, lorsque le sang des *Calas* ne fumait plus, & que plusieurs se repentaient de l'avoir répandu. Les *Sirven* furent justifiés.

Erudimini qui judicatis terram.

C R I T I Q U E.

L'ARTICLE *Critique* fait par M. de *Marmontel* dans l'Encyclopédie, est si bon qu'il ne ferait pas pardonnable d'en donner ici un nouveau, si on n'y traitait pas une matière toute différente sous le même titre. Nous entendons ici cette critique née de l'envie, aussi ancienne que le genre-humain. Il y a environ trois mille ans qu'*Hésiode* a dit : Le potier porte envie au potier, le forgeron au forgeron, le musicien au musicien.

Je ne prétends point parler ici de cette critique de scolastique, qui restitue mal un mot d'un ancien auteur qu'auparavant on entendait très-bien. Je ne touche

point à ces vrais critiques qui ont débrouillé ce qu'on peut de l'histoire & de la philosophie ancienne. J'ai en vue les critiques qui tiennent à la satire.

Un amateur des lettres lisait un jour le Tasse avec moi ; il tomba sur cette stance :

*Chiama gli abitato' dell' ombre eterne,
Il rauco suon della tartarea tromba;
Treman le spazioze atre caverne,
E l'aer cieco a quel rumor rimbomba,
Ne stridendo così dalle superne
Regioni del cielo il fulgor piomba;
Ne si scossa già mai trema la terra,
Quando i vapori in sen gravida ferra.*

Il lut ensuite au hasard plusieurs stances de cette force & de cette harmonie. Ah ! c'est donc là , s'écria-t-il, ce que votre *Boileau* appelle du clinquant ? c'est donc ainsi qu'il veut rabaisser un grand-homme qui vivait cent ans avant lui , pour mieux élever un autre grand-homme qui vivait seize cents ans auparavant , & qui eût lui-même rendu justice au *Tasse* ?

Consolez-vous , lui dis-je , prenons les opéra de *Quinault*. Nous trouvâmes à l'ouverture du livre de quoi nous mettre en colère contre la critique ; l'admirable poëme d'*Armide* se présenta , nous trouvâmes ces mots :

S I D O N I E.

La haine est affreuse & barbare,
L'amour contraint les cœurs dont il s'empare
A souffrir des maux rigoureux.
Si votre fort est en votre puissance ,

Faites choix de l'indifférence ;
Elle assure un sort plus heureux.

A R M I D E.

Non , non , il ne m'est pas possible
De passer de mon trouble en un état paisible ;
Mon cœur ne se peut plus calmer ;
Renaud m'offense trop , il n'est que trop aimable ;
C'est pour moi désormais un choix indispensable
De le haïr ou de l'aimer.

Nous lûmes toute la pièce d'Armide , dans laquelle le génie du *Tasse* reçoit encore de nouveaux charmes par les mains de *Quinault* : Hé bien , dis-je à mon ami , c'est pourtant ce *Quinault* que *Boileau* s'efforça toujours de faire regarder comme l'écrivain le plus méprisable ; il persuada même à *Louis XIV* , que cet écrivain gracieux , touchant , pathétique , élégant , n'avait d'autre mérite que celui qu'il empruntait du musicien *Lulli*. Je conçois cela très-aisément , me répondit mon ami ; *Boileau* n'était pas jaloux du musicien , il l'était du poète. Quel fonds devons-nous faire sur le jugement d'un homme qui , pour rimer à un vers qui finissait en *aut* , dénigrait tantôt *Boursaut* , tantôt *Hénault* , tantôt *Quinault* , selon qu'il était bien ou mal avec ces messieurs-là ?

Mais pour ne pas laisser refroidir votre zèle contre l'injustice , mettez seulement la tête à la fenêtre , regardez cette belle façade du Louvre , par laquelle *Perrault* s'est immortalisé : cet habile homme était frère d'un académicien très-savant , avec qui *Boileau* avait eu quelque dispute ; en voilà assez pour être traité d'architecte ignorant. Mon ami , après avoir un

peu rêvé , reprit en soupirant : La nature humaine est ainsi faite.

Le duc de *Sulli*, dans ses mémoires, trouve le cardinal d'*Offat*, & le secrétaire d'Etat *Villeroi*, de mauvais ministres; *Louvois* se fait ce qu'il pouvait pour ne pas estimer le grand *Colbert*; mais ils n'imprimaient rien l'un contre l'autre : le duc de *Marlborough* ne fit rien imprimer contre le comte *Pèterborough*: c'est une sottise qui n'est d'ordinaire attachée qu'à la littérature, à la chicane, & à la théologie. C'est dommage que les économies politiques & royales soient tachées quelquefois de ce défaut.

La Motte Houdart était un homme de mérite en plus d'un genre; il a fait de très-belles stances.

Quelquefois au feu qui la charme
 Résiste une jeune beauté,
 Et contre elle-même elle s'arme
 D'une pénible fermeté.
 Hélas! cette contrainte extrême
 La prive du vice qu'elle aime,
 Pour fuir la honte qu'elle hait.
 Sa sévérité n'est que faste,
 Et l'honneur de passer pour chaste
 La résout à l'être en effet.

En vain ce sévère stoïque,
 Sous mille défauts abattu,
 Se vante d'une ame héroïque
 Toute vouée à la vertu;
 Ce n'est point la vertu qu'il aime,
 Mais son cœur ivre de lui-même

Voudrait usurper les autels ;
 Et par sa fageffe frivole
 Il ne veut que parer l'idole
 Qu'il offre au culte des mortels.

Les champs de Pharfale & d'Arbelle
 Ont vu triompher deux vainqueurs,
 L'un & l'autre digne modèle
 Que se propofent les grands cœurs.
 Mais le succès a fait leur gloire ;
 Et fi le fceau de la victoire
 N'eût confacré ces demi-dieux,
 Alexandre, aux yeux du vulgaire,
 N'aurait été qu'un téméraire
 Et César qu'un féditieux.

Cet auteur , dis-je , était un fage qui prêta plus d'une fois le charme des vers à la philosophie. S'il avait toujours écrit de pareilles ftances, il ferait le premier des poètes lyriques ; cependant c'est alors qu'il donnait ces beaux morceaux, que l'un de fes contemporains l'appelait

Certain oifon, gibier de basse-cour.

Il dit de *la Motte* en un autre endroit :

De fes discours l'ennuyeufe beauté.

Il dit dans un autre :

. *Je n'y vois qu'un défaut ,
 C'est que l'auteur les devait faire en prose.
 Ces odes-là sentent bien le Quinault.*

Il le pourfuit par-tout ; il lui reproche par-tout la fêchereffe & le défaut d'harmonie.

Seriez-vous curieux de voir les odes que fit quelques années après ce même censeur qui jugeait *la Motte* en maître, & qui-le décriait en ennemi? Lisez.

Cette influence souveraine
N'est pour lui qu'une illustre chaîne
Qui l'attache au bonheur d'autrui;
Tous les brillans qui l'embellissent,
Tous les talens qui l'ennoblissent
Sont en lui & non pas à lui.

Il n'est rien que le temps n'abforbe, ne dévore;
Et les faits qu'on ignore
Sont bien peu différens des faits non venus,

La bonté qui brille en elle
De ses charmes les plus doux,
Est une image de celle
Qu'elle voit briller en vous.
Et par vous seule enrichie,
Sa politesse affranchie
Des moindres obscurités,
Est la lueur réfléchie
De vos sublimes clartés.

Ils ont vu par ta bonne foi
De leurs peuples troublés d'effroi
La crainte heureusement déçue,
Et déracinée à jamais
La haine si souvent reçue
En survivance de la paix.

Dévoile à ma vue empressée
Ces déités d'adoption,

Synonymes de la pensée,
Symboles de l'abstraction.

N'est-ce pas une fortune,
Quand d'une charge commune
Deux moitiés portent le faix,
Que la moindre le réclame,
Et que du bonheur de l'ame,
Le corps seul fasse les frais?

Il ne fallait pas, sans doute, donner de si détestables ouvrages pour modèle à celui qu'on critiquait avec tant d'amertume; il eût mieux valu laisser jouir en paix son adversaire de son mérite & conserver celui qu'on avait. Mais que voulez-vous? le *genus irritabile vatum* est malade de la même bile qui le tourmentait autrefois. Le public pardonne ces pauvretés aux gens à talent, parce que le public ne songe qu'à s'amuser.

Il voit dans une allégorie intitulée *Pluton*, des juges condamnés à être écorchés, & à s'asseoir aux enfers, sur un siège couvert de leur peau, au lieu de fleurs de lis; le lecteur ne s'embarrasse pas si ces juges le méritent, ou non; si le complaignant qui les cite devant *Pluton*, a tort ou raison. Il lit ces vers uniquement pour son plaisir; s'ils lui en donnent, il n'en veut pas davantage, s'ils lui déplaisent il laisse là l'allégorie, & ne ferait pas un seul pas pour faire confirmer ou casser la sentence.

Les inimitables tragédies de *Racine* ont toutes été critiquées, & très-mal; c'est qu'elles l'étaient par des rivaux. Les artistes sont les juges compétens de l'art, il est vrai; mais ces juges compétens sont presque toujours corrompus.

Un excellent critique ferait un artiste qui aurait beaucoup de science & de goût, sans préjugés & sans envie. Cela est difficile à trouver.

On est accoutumé, chez toutes les nations, aux mauvaises critiques de tous les ouvrages qui ont du succès. Le Cid trouva son *Scudéri*; & *Cornille* fut long-temps après vexé par l'abbé d'*Aubignac* prédicateur du roi, soi-disant législateur du théâtre, & auteur de la plus ridicule tragédie, toute conforme aux règles qu'il avait données. Il n'y a forte d'injure qu'il ne dise à l'auteur de *Cinna* & des *Horaces*. L'abbé d'*Aubignac*, prédicateur du roi, aurait bien dû prêcher contre d'*Aubignac*.

On a vu chez les nations modernes qui cultivent les lettres, des gens qui se sont établis critiques de profession, comme on a créé des languayeurs de porcs, pour examiner si ces animaux qu'on amène au marché ne sont pas malades. Les languayeurs de la littérature ne trouvent aucun auteur bien fain; ils rendent compte deux ou trois fois par mois de toutes les maladies régnantes, des mauvais vers faits dans la capitale & dans les provinces, des romans insipides dont l'Europe est inondée, des systèmes de physique nouveaux, des secrets pour faire mourir les punaises. Ils gagnent quelque argent à ce métier, surtout quand ils disent du mal des bons ouvrages, & du bien des mauvais. On peut les comparer aux crapauds qui passent pour fucer le venin de la terre, & pour le communiquer à ceux qui les touchent. Il y eut un nommé *Denni*, qui fit ce métier pendant soixante ans à Londres, & qui ne laissa pas d'y gagner sa vie. L'auteur qui a cru être un nouvel *Arétin*, & s'enrichir en Italie par sa *frusta letteraria*, n'y a pas fait fortune.

L'ex-jésuite *Guyot Desfontaines*, qui embrassa cette profession au sortir de bicêtre, y amassa quelque argent. C'est lui qui, lorsque le lieutenant de police le menaçait de le renvoyer à bicêtre, & lui demandait pourquoi il s'occupait d'un travail si odieux, répondit : *Il faut que je vive*. Il attaquait les hommes les plus estimables à tort & à travers sans avoir seulement lu, ni pu lire les ouvrages de mathématiques & de physique dont il rendait compte.

Il prit un jour l'Alcifron de *Berklay* évêque de Cloine pour un livre contre la religion. Voici comme il s'exprime.

„ J'en ai trop dit pour vous faire mépriser un livre
 „ qui dégrade également l'esprit & la probité de
 „ l'auteur ; c'est un tissu de sophismes libertins forgés
 „ à plaisir pour détruire les principes de la religion,
 „ de la politique, & de la morale. „

Dans un autre endroit il prend le mot anglais *cake* qui signifie *gâteau* en anglais, pour le géant *Cacus*. Il dit à propos de la tragédie de la Mort de César, que *Brutus était un fanatique barbare, un quaker*. Il ignorait que les quakers sont les plus pacifiques des hommes, & ne versent jamais de sang. C'est avec ce fonds de science qu'il cherchait à rendre ridicules les deux écrivains les plus estimables de leur temps, *Fontenelle & la Motte*.

Il fut remplacé dans cette charge de *Zoïle* subalterne par un autre ex-jésuite nommé *Fréron*, dont le nom seul est devenu un opprobre. On nous fit lire, il n'y a pas long-temps, une de ces feuilles dont il infecte la basse littérature. *Le temps de Mahomet II*, dit-il, est
 le

le temps de l'entrée des Arabes en Europe. Quelle foule de bévues en peu de paroles !

Quiconque a reçu une éducation tolérable fait que les Arabes assiégèrent Constantinople sous le calife *Moavia*, dès notre septième siècle ; qu'ils conquièrent l'Espagne dans l'année de notre ère 713, & bientôt après, une partie de la France, environ sept cents ans avant *Mahomet II*.

Ce *Mahomet II*, fils d'*Amurat II*, n'était point arabe, mais turc.

Il s'en fallait beaucoup qu'il fût le premier prince turc qui eût passé en Europe ; *Orcan*, plus de cent ans avant lui, avait subjugué la Thrace, la Bulgarie, & une partie de la Grèce.

On voit que ce folliculaire parlait à tort & à travers des choses les plus aisées à savoir, & dont il ne savait rien. Cependant il insultait l'académie, les plus honnêtes gens, les meilleurs ouvrages, avec une insolence égale à son absurdité ; mais son excuse était celle de *Guyot Desfontaines* : *Il faut que je vive*. C'est aussi l'excuse de tous les malfaiteurs dont on fait justice.

On ne doit pas donner le nom de *critiques* à ces gens-là. Ce mot vient de *krites*, juge, estimateur, arbitre. Critique signifie *bon juge*. Il faut être un *Quintilien* pour oser juger les ouvrages d'autrui ; il faut du moins écrire comme *Bayle* écrivit sa République des lettres ; il a eu quelques imitateurs, mais en petit nombre. Les journaux de Trévoux ont été décriés pour leur partialité poussée jusqu'au ridicule, & pour leur mauvais goût.

Quelquefois les journaux se négligent, ou le public s'en dégoûte par pure lassitude, ou les auteurs ne

fournissent pas des matières assez agréables; alors les journaux, pour réveiller le public, ont recours à un peu de fatire. C'est ce qui a fait dire à *la Fontaine*:

Tout feseur de journal doit tribut au malin.

Mais il vaut mieux ne payer son tribut qu'à la raison & à l'équité.

Il y a d'autres critiques qui attendent qu'un bon ouvrage paraisse pour faire vite un livre contre lui. Plus le libelliste attaque un homme accrédité, plus il est sûr de gagner quelque argent; il vit quelques mois de la réputation de son adversaire. Tel était un nommé *Faidit*, qui tantôt écrivait contre *Bossuet*, tantôt contre *Tillemont*, tantôt contre *Fénelon*; tel a été un poliffon qui s'intitule *Pierre de Chiniac de la Bastide Duclaux, avocat au parlement. Cicéron* avait trois noms comme lui. Puis viennent les critiques contre *Pierre de Chiniac*, puis les réponses de *Pierre de Chiniac* à ses critiques. Ces beaux livres sont accompagnés de brochures sans nombre, dans lesquelles les auteurs font le public juge entre eux & leurs adversaires; mais le juge, qui n'a jamais entendu parler de leur procès, est fort en peine de prononcer. L'un veut qu'on s'en rapporte à sa dissertation insérée dans le journal littéraire, l'autre à ses éclaircissements donnés dans le *Mercur*. Celui-ci crie qu'il a donné une version exacte d'une demi-ligne de *Zoroastre*, & qu'on ne l'a pas plus entendu qu'il n'entend le persan. Il duplique à la contre-critique qu'on a faite de sa critique d'un passage de *Chaufepied*.

Enfin, il n'y a pas un seul de ces critiques qui ne se croie juge de l'univers, & écouté de l'univers.

Hé l'ami, qui te savait là!

C R O I R E .

Nous avons vu à l'article *Certitude*, qu'on doit être souvent très-incertain quand on est certain, & qu'on peut manquer de bon sens quand on juge suivant ce qu'on appelle *le sens commun*. Mais qu'appellez-vous *croire* ?

Voici un turc qui me dit : „ Je crois que l'ange „ *Gabriel* descendait souvent de l'empyrée pour appor- „ ter à *Mahomet* des feuillets de l'Alcoran, écrits en „ lettres d'or sur du vélin bleu. „

Hé bien, *Moustapha*, sur quoi ta tête rase croit-elle cette chose incroyable ?

„ Sur ce que j'ai les plus grandes probabilités qu'on „ ne m'a point trompé dans le récit de ces prodiges „ improbables ; sur ce qu'*Abubecre* le beau-père, *Ali* „ le gendre, *Aisha* ou *Aïssé* la fille, *Omar*, *Otman*, „ certifièrent la vérité du fait en présence de cinquante „ mille hommes, recueillirent tous les feuillets, les „ lurent devant les fidèles, & attestèrent qu'il n'y „ avait pas un mot de changé.

„ Sur ce que nous n'avons jamais eu qu'un Alcoran „ qui n'a jamais été contredit par un autre Alcoran. „ Sur ce que DIEU n'a jamais permis qu'on ait fait „ la moindre altération dans ce livre.

„ Sur ce que les préceptes & les dogmes sont la „ perfection de la raison. Le dogme consiste dans „ l'unité d'un DIEU pour lequel il faut vivre & mou- „ rir ; dans l'immortalité de l'ame ; dans les récom- „ penses éternelles des justes, & la punition des

» méchans , & dans la mission de notre grand prophète *Mahomet* , prouvée par des victoires.

» Les préceptes font d'être juste & vaillant , de faire l'aumône aux pauvres , de nous abstenir de cette énorme quantité de femmes que les princes orientaux , & surtout les roitelets juifs épousaient sans scrupule ; de renoncer au bon vin d'Engaddi & de Tadmor , que ces ivrognes d'Hébreux ont tant vantés dans leurs livres ; de prier DIEU cinq fois par jour &c.

» Cette sublime religion a été confirmée par le plus beau & le plus constant des miracles , & le plus avéré dans l'histoire du monde ; c'est que *Mahomet* persécuté par les grossiers & absurdes magistrats scolastiques qui le décrétèrent de prise de corps , *Mahomet* obligé de quitter sa patrie n'y revint qu'en victorieux ; qu'il fit de ses juges imbécilles & sanguinaires l'escabeau de ses pieds ; qu'il combattit toute sa vie les combats du Seigneur ; qu'avec un petit nombre il triompha toujours du grand nombre ; que lui & ses successeurs convertirent la moitié de la terre , & que , DIEU aidant , nous convertirons un jour l'autre moitié. »

Rien n'est plus éblouissant. Cependant *Moussapha* , en croyant si fermement , sent toujours quelques petits nuages de doute s'élever dans son ame , quand on lui fait quelques difficultés sur les visites de l'ange *Gabriel* ; sur le fura ou le chapitre apporté du ciel , pour déclarer que le grand prophète n'est point cocu ; sur la jument *Borak* qui le transporte en une nuit de la Mecque à Jérusalem. *Moussapha* bégaye , il fait de très-mauvaises réponses , il en rougit ; & cependant

non-seulement il dit qu'il croit, mais il veut aussi vous engager à croire. Vous pressez *Moustapha*, il reste la bouche béante, les yeux égarés, & va se laver en l'honneur d'*Alla*, en commençant son ablution par le coude, & en finissant par le doigt index.

Moustapha est-il en effet persuadé, convaincu de tout ce qu'il nous a dit ? est-il parfaitement sûr que *Mahomet* fut envoyé de DIEU, comme il est sûr que la ville de Stamboul existe, comme il est sûr que l'impératrice *Catherine II* a fait aborder une flotte du fond de la mer hyperborée dans le Péloponèse, chose aussi étonnante que le voyage de la Mecque à Jérusalem en une nuit ; & que cette flotte a détruit celle des Ottomans auprès des Dardanelles ?

Le fond de *Moustapha* est qu'il croit ce qu'il ne croit pas. Il s'est accoutumé à prononcer, comme son molla, certaines paroles qu'il prend pour des idées. Croire, c'est très-souvent douter.

Sur quoi crois-tu cela ? dit *Harpagon*. Je le crois sur ce que je le crois, répond maître *Jacques*. La plupart des hommes pourraient répondre de même.

Croyez-moi pleinement, mon cher lecteur ; il ne faut pas croire de léger.

Mais que dirons-nous de ceux qui veulent persuader aux autres ce qu'ils ne croient point ? Et que dirons-nous des monstres qui persécutent leurs confrères dans l'humble & raisonnable doctrine du doute & de la défiance de soi-même ?

C R O M W E L L.

S E C T I O N P R E M I E R E.

ON peint *Cromwell* comme un homme qui a été fourbe toute sa vie. J'ai de la peine à le croire. Je pense qu'il fut d'abord enthousiaste, & qu'ensuite il fit servir son fanatisme même à sa grandeur. Un novice fervent à vingt ans devient souvent un fripon habile à quarante. On commence par être dupe, & on finit par être fripon, dans le grand jeu de la vie humaine. Un homme d'Etat prend pour aumônier un moine tout pétri des petiteesses de son couvent, dévot, crédule, gauche, tout neuf pour le monde : le moine s'instruit, se forme, s'intrigue, & supplante son maître.

Cromwell ne savait d'abord s'il se ferait ecclésiastique ou soldat. Il fut l'un & l'autre. Il fit en 1622 une campagne dans l'armée du prince d'Orange *Frédéric-Henri*, grand-homme, frère de deux grands-hommes ; & quand il revint en Angleterre. il se mit au service de l'évêque *Williams*, & fut le théologien de monseigneur, tandis que monseigneur passait pour l'amant de sa femme. Ses principes étaient ceux des puritains ; ainsi il devait haïr de tout son cœur un évêque, & ne pas aimer les rois. On le chassa de la maison de l'évêque *Williams*, parce qu'il était puritain ; & voilà l'origine de sa fortune. Le parlement d'Angleterre se déclarait contre la royauté & contre l'épiscopat ; quelques amis qu'il avait dans ce parlement, lui procurèrent la nomination d'un village. Il ne commença

à exister que dans ce temps-là , & il avait plus de quarante ans fans qu'il eût jamais fait parler de lui. Il avait beau posséder l'écriture sainte , disputer sur les droits des prêtres & des diacres , faire quelques mauvais sermons & quelques libelles , il était ignoré. J'ai vu de lui un sermon qui est fort insipide , & qui ressemble assez aux prédications des quakers ; on n'y découvre assurément aucune trace de cette éloquence persuasive avec laquelle il entraîna depuis les parlemens. C'est qu'en effet il était beaucoup plus propre aux affaires qu'à l'Eglise. C'était surtout dans son ton & dans son air que consistait son éloquence ; un geste de cette main qui avait gagné tant de batailles & tué tant de royalistes , persuadait plus que les périodes de *Cicéron*. Il faut avouer que ce fut sa valeur incomparable qui le fit connaître , & qui le mena par degrés au faite de la grandeur.

Il commença par se jeter en volontaire qui voulait faire fortune , dans la ville de Hull assiégée par le roi. Il y fit de belles & d'heureuses actions , pour lesquelles il reçut une gratification d'environ six mille francs du parlement. Ce présent fait par le parlement à un aventurier , fait voir que le parti rebelle devait prévaloir. Le roi n'était pas en état de donner à ses officiers-généraux ce que le parlement donnait à des volontaires. Avec de l'argent & du fanatisme on doit à la longue être maître de tout. On fit *Cromwell* colonel. Alors ses grands talens pour la guerre se développèrent au point que lorsque le parlement créa le comte de *Manchester* général de ses armées , il fit *Cromwell* lieutenant-général , sans qu'il eût passé par les autres grades. Jamais homme ne parut plus

digne de commander; jamais on ne vit plus d'activité & de prudence, plus d'audace & plus de ressources que dans *Cromwell*. Il est blessé à la bataille d'Yorck; & tandis que l'on met le premier appareil à sa plaie, il apprend que son général *Manchester* se retire, & que la bataille est perdue. Il court à *Manchester*; il le trouve fuyant avec quelques officiers; il le prend par le bras, & lui dit avec un air de confiance & de grandeur : *Vous vous méprenez, Milord, ce n'est pas de ce côté-ci que sont les ennemis*. Il le ramène près du champ de bataille, rallie pendant la nuit plus de douze mille hommes, leur parle au nom de DIEU, cite *Moïse, Gédéon, & Josué*, recommence la bataille au point du jour contre l'armée royale victorieuse, & la défait entièrement. Il fallait qu'un tel homme pérît ou fût le maître. Presque tous les officiers de son armée étaient des enthousiastes qui portaient le nouveau Testament à l'arçon de leur selle : on ne parlait à l'armée comme dans le parlement, que de perdre Babylone, d'établir le culte dans Jérusalem, de briser le colosse. *Cromwell* parmi tant de fous cessa de l'être, & pensa qu'il valait mieux les gouverner que d'être gouverné par eux. L'habitude de prêcher en inspiré lui restait. Figurez-vous un faquir qui s'est mis aux reins une ceinture de fer par pénitence, & qui ensuite détache sa ceinture pour en donner sur les oreilles aux autres faquirs. Voilà *Cromwell*. Il devient aussi intrigant qu'il était intrépide; il s'associe avec tous les colonels de l'armée, & forme ainsi dans les troupes une république qui force le généralissime à se démettre. Un autre généralissime est nommé, & il le dégoûte. Il gouverne l'armée, & par elle il gouverne le parlement;

il met ce parlement dans la nécessité de le faire enfin généralissime. Tout cela est beaucoup ; mais ce qui est essentiel , c'est qu'il gagne toutes les batailles qu'il donne en Angleterre , en Ecoffe , en Irlande ; & il les gagne , non en voyant combattre & en se ménageant , mais toujours en chargeant l'ennemi , ralliant ses troupes , courant par-tout , souvent blessé , tuant de sa main plusieurs officiers royalistes , comme un grenadier furieux & acharné.

Au milieu de cette guerre affreuse *Cromwell* faisait l'amour ; il allait , la Bible sous le bras , coucher avec la femme de son major-général *Lambert*. Elle aimait le comte de *Holland* , qui servait dans l'armée du roi. *Cromwell* le prend prisonnier dans une bataille , & jouit du plaisir de faire trancher la tête à son rival. Sa maxime était de verser le sang de tout ennemi important , ou dans le champ de bataille , ou par la main des bourreaux. Il augmenta toujours son pouvoir , en osant toujours en abuser ; les profondeurs de ses desseins n'ôtaient rien à son impétuosité féroce. Il entre dans la chambre du parlement , & prenant sa montre qu'il jette à terre , & qu'il brise en morceaux : Je vous casserai , dit-il , comme cette montre. Il y revient quelque temps après , chasse tous les membres l'un après l'autre , en les faisant défiler devant lui. Chacun d'eux est obligé en passant de lui faire une profonde révérence : un d'eux passe le chapeau sur la tête ; *Cromwell* lui prend son chapeau , & le jette par terre : Apprenez , dit-il , à me respecter.

Quand il eut outragé tous les rois en faisant couper la tête à son roi légitime , & qu'il commença lui-même à régner , il envoya son portrait à une tête

couronnée ; c'était à la reine de Suède *Christine*. *Marvel*, fameux poète anglais, qui fe fait fort bien des vers latins, accompagna ce portrait de six vers où il fait parler *Cromwell* lui-même. *Cromwell* corrigea les deux derniers que voici :

*At tibi submittit frontem reverentior umbra ,
Non sunt hi vultus regibus usque truces.*

Le sens hardi de ces six vers peut se rendre ainsi :

Les armes à la main j'ai défendu les lois ;
D'un peuple audacieux j'ai vengé la querelle.
Regardez sans frémir cette image fidelle :
Mon front n'est pas toujours l'épouvante des rois.

Cette reine fut la première à le reconnaître, dès qu'il fut protecteur des trois royaumes. Presque tous les souverains de l'Europe envoyèrent des ambassadeurs à leur frère *Cromwell*, à ce domestique d'un évêque, qui venait de faire périr par les mains du bourreau un souverain leur parent. Ils briguerent à l'envi son alliance. Le cardinal *Mazarin*, pour lui plaire, chassa de France les deux fils de *Charles I*, les deux petits-fils de *Henri IV*, les deux cousins-germains de *Louis XIV*. La France conquit Dunkerque pour lui, & on lui en remit les clefs. Après sa mort, *Louis XIV* & toute sa cour portèrent le deuil, excepté *Mademoiselle*, qui eut le courage de venir au cercle en habit de couleur, & foutint seule l'honneur de sa race.

Jamais roi ne fut plus absolu que lui. Il difait qu'il avait mieux aimé gouverner sous le nom de *protecteur* que sous celui de *roi*, parce que les Anglais

savaient jusqu'où s'étend la prérogative d'un roi d'Angleterre , & ne savaient pas jusqu'où celle d'un protecteur pouvait aller. C'était connaître les hommes que l'opinion gouverne , & dont l'opinion dépend d'un nom. Il avait conçu un profond mépris pour la religion , qui avait servi à sa fortune. Il y a une anecdote certaine conservée dans la maison de *Saint-Jean* , qui prouve assez le peu de cas que *Cromwell* faisait de cet instrument qui avait opéré de si grands effets dans ses mains. Il buvait un jour avec *Ireton* , *Fletwood* , & *Saint-Jean* , bisaïeul du célèbre milord *Bolingbroke* ; on voulut déboucher une bouteille , & le tire-bouchon tomba sous la table ; ils le cherchaient tous , & ne le trouvaient pas. Cependant une députation des églises presbytériennes attendait dans l'antichambre , & un huissier vint les annoncer. Qu'on leur dise que je suis retiré , dit *Cromwell* , & que je cherche le Seigneur. C'était l'expression dont se servaient les fanatiques , quand ils faisaient leurs prières. Lorsqu'il eut ainsi congédié la bande des ministres , il dit à ses confidens ces propres paroles : *Ces faquins-là croient que nous cherchons le Seigneur , & nous ne cherchons que le tire-bouchon.*

Il n'y a guère d'exemple en Europe d'aucun homme qui , venu de si bas , se soit élevé si haut. Mais que lui fallait-il absolument avec tous ses grands talens ? la fortune. Il l'eut cette fortune ; mais fut-il heureux ? Il vécut pauvre & inquiet jusqu'à quarante-trois ans ; il se baigna depuis dans le sang , passa sa vie dans le trouble , & mourut avant le temps à cinquante-sept ans. Que l'on compare à cette vie celle d'un *Newton* , qui a vécu quatre-vingt-quatre années ,

toujours tranquille , toujours honoré , toujours la lumière de tous les êtres pensans , voyant augmenter chaque jour sa renommée , sa réputation , sa fortune , sans avoir jamais ni soins ni remords ; & qu'on juge lequel a été le mieux partagé.

O curas hominum , ô quantum est in rebus inane !

S E C T I O N I I.

OLIVIER *Cromwell* fut regardé avec admiration par les puritains & les indépendans d'Angleterre ; il est encore leur héros. Mais *Richard Cromwell* son fils est mon homme.

Le premier est un fanatique qui serait sifflé aujourd'hui dans la chambre des communes , s'il y prononçait une seule des inintelligibles absurdités qu'il débitait avec tant de confiance devant d'autres fanatiques qui l'écoutaient la bouche béante , & les yeux égarés , au nom du Seigneur. S'il disait qu'il faut chercher le Seigneur , & combattre les combats du Seigneur ; s'il introduisait le jargon juif dans le parlement d'Angleterre , à la honte éternelle de l'esprit humain , il serait bien plus près d'être conduit à Bedlam que d'être choisi pour commander des armées.

Il était brave , sans doute ; les loups le sont aussi : il y a même des singes aussi furieux que des tigres. De fanatique il devint politique habile , c'est-à-dire que de loup il devint renard , monta par la fourberie , des premiers degrés où l'enthousiasme enragé du temps l'avait placé , jusqu'au faite de la grandeur ; & le fourbe marcha sur les têtes des fanatiques prosternés. Il

régna, mais il vécut dans les horreurs de l'inquiétude. Il n'eut ni des jours fereins ni des nuits tranquilles. Les consolations de l'amitié & de la société n'approchèrent jamais de lui ; il mourut avant le temps, plus digne, fans doute, du dernier supplice, que le roi qu'il fit conduire d'une fenêtre de son palais même à l'échafaud.

Richard Cromwell, au contraire, né avec un esprit doux & sage, refuse de garder la couronne de son père aux dépens du sang de trois ou quatre factieux qu'il pouvait sacrifier à son ambition. Il aime mieux être réduit à la vie privée que d'être un assassin tout-puissant. Il quitte le protectorat fans regret, pour vivre en citoyen. Libre & tranquille à la campagne, il y jouit de la santé ; il y possède son ame en paix pendant quatre-vingt-dix années, aimé de ses voisins, dont il est l'arbitre & le père.

Lecteurs, prononcez. Si vous aviez à choisir entre le destin du père & celui du fils, lequel prendriez-vous ?

C U I S S A G E O U C U L A G E ,

Droit de prélibation, de marquette &c.

D*ION Cassius* ce flatteur d'*Auguste*, ce détracteur de *Cicéron*, (parce que *Cicéron* avait défendu la cause de la liberté) cet écrivain sec & diffus, ce gazetier des bruits populaires ; ce *Dion Cassius* rapporte que des sénateurs opinèrent, pour récompenser *César* de tout le mal qu'il avait fait à la république, de lui donner le droit de coucher, à l'âge de cinquante-sept

ans, avec toutes les dames qu'il daignerait honorer de ses faveurs. Et il se trouve encore parmi nous des gens assez bons pour croire cette ineptie. L'auteur même de l'Esprit des lois la prend pour une vérité , & en parle comme d'un décret qui aurait passé dans le sénat romain , sans l'extrême modestie du dictateur qui se sentit peu propre à remplir les vœux du sénat. Mais si les empereurs romains n'eurent pas ce droit par un sénatusconsulte appuyé d'un plébiscite , il est très-vraisemblable qu'ils l'obtinrent par la courtoisie des dames. Les *Marc-Aurèles* , les *Juliens* , n'usèrent point de ce droit ; mais tous les autres l'étendirent autant qu'ils le purent.

Il est étonnant que dans l'Europe chrétienne on ait fait très-long-temps une espèce de loi féodale , & que du moins on ait regardé comme un droit coutumier , l'usage d'avoir le pucelage de sa vassale. La première nuit des noces de la fille au villain appartenait sans contredit au seigneur.

Ce droit s'établit comme celui de marcher avec un oiseau sur le poing , & de se faire encenser à la messe. Les seigneurs , il est vrai , ne statuerent pas que les femmes de leurs villains leur appartiendraient , ils se bornèrent aux filles ; la raison en est plausible. Les filles sont honteuses , il faut un peu de temps pour les apprivoiser. La majesté des lois les subjuge tout-d'un-coup ; les jeunes fiancées donnaient donc sans résistance la première nuit de leurs noces au seigneur châtelain , ou au baron , quand il les jugeait dignes de cet honneur.

On prétend que cette jurisprudence commença en Écosse ; je le croirais volontiers : les seigneurs écossais

avaient un pouvoir encore plus absolu sur leurs clans , que les barons allemands & français sur leurs sujets.

Il est indubitable que des abbés , des évêques s'attribuèrent cette prérogative en qualité de seigneurs temporels : & il n'y a pas bien long-temps que des prélats se font défaits de cet ancien privilège pour des redevances en argent , auxquelles ils avaient autant de droit qu'aux pucelages des filles.

Mais remarquons bien que cet excès de tyrannie ne fut jamais approuvé par aucune loi publique. Si un seigneur ou un prélat avait assigné pardevant un tribunal réglé une fille fiancée à un de ses vassaux , pour venir lui payer sa redevance , il eût perdu sans doute sa cause avec dépens.

Saisissons cette occasion d'affurer qu'il n'y a jamais eu de peuple un peu civilisé qui ait établi des lois formelles contre les mœurs ; je ne crois pas qu'il y en ait un seul exemple. Des abus s'établissent , on les tolère ; ils passent en coutume ; les voyageurs les prennent pour des lois fondamentales. Ils ont vu , disent-ils , dans l'Asie de saints mahométans bien crasseux marcher tout nus , & de bonnes dévotes venir leur baiser ce qui ne mérite pas de l'être ; mais je les défie de trouver dans l'Alcoran une permission à des gueux de courir tout nus , & de faire baiser leur vilénie par des dames.

On me citera pour me confondre le *Phallum* que les Egyptiens portaient en procession , & l'idole *Jaganat* des Indiens. Je répondrai que cela n'est pas plus contre les mœurs que de s'aller faire couper le prépuce en cérémonie à l'âge de huit ans. On a porté dans quelques-unes de nos villes le saint prépuce en

proceffion ; on le garde encore dans quelques facrifices , fans que cette facétie ait caufé le moindre trouble dans les familles. Je puis encore affurer qu'aucun concile , aucun arrêt de parlement n'a jamais ordonné qu'on fêterait le faint prépuce.

J'appelle *loi contre les mœurs* une loi publique , qui me prive de mon bien , qui m'ôte ma femme pour la donner à un autre ; & je dis que la chofe eft impoffible.

Quelques voyageurs prétendent qu'en Laponie des maris font venus leur offrir leurs femmes par politeffe ; c'eft une plus grande politeffe à moi de les croire. Mais je leur foutiens qu'ils n'ont jamais trouvé cette loi dans le code de la Laponie , de même que vous ne trouverez ni dans les conftitutions de l'Allemagne , ni dans les ordonnances des rois de France , ni dans les regiftres du parlement d'Angleterre , aucune loi positive qui adjuge le droit de cuiffage aux barons.

Des lois abfurdes , ridicules , barbares , vous en trouverez par-tout ; des lois contre les mœurs nulle part.

C U L.

ON répétera ici ce qu'on a déjà dit ailleurs , & ce qu'il faut répéter toujours , jufqu'au temps où les Français fe feront corrigés ; c'eft qu'il eft indigne d'une langue auffi polie & auffi univerfelle que la leur , d'employer fi fouvent un mot déshonnête & ridicule , pour fignifier des chofes communes qu'on pourrait exprimer autrement fans le moindre embarras.

Pourquoi

Pourquoi nommer *cul-d'âne* & *cul-de-cheval* des orties de mer ? pourquoi donc donner le nom de *cul-blanc* à l'ænante , & de *cul-rouge* à l'épeiche ? Cette épeiche est une espèce de pivert , & l'ænante une espèce de moineau cendré. Il y a un oiseau qu'on nomme *fétu-en-cul* , ou *paille-en-cul* ; on avait cent manières de le désigner d'une expression beaucoup plus précise. N'est-il pas impertinent d'appeler *cul-de-vaisseau* le fond de la poupe ?

Plusieurs auteurs nomment encore *à-cul* un petit mouillage , un ancrage , une grève , un sable , une anse , où les barques se mettent à l'abri des corsaires. *Il y a un petit à-cul à Palo comme à Sainte-Marintée.* (*)

On se fert continuellement du mot *cul-de-lampe* pour exprimer un fleuron , un petit cartouche , un pendantif , un encorbellement , une base de pyramide , un placard , une vignette.

Un graveur se fera imaginé que cet ornement ressemble à la base d'une lampe ; il l'aura nommé *cul-de-lampe* pour avoir plutôt fait ; & les acheteurs auront répété ce mot après lui. C'est ainsi que les langues se forment. Ce sont les artisans qui ont nommé leurs ouvrages & leurs instrumens.

Certainement il n'y avait nulle nécessité de donner le nom de *cul-de-four* aux voûtes sphériques , d'autant plus que ces voûtes n'ont rien de celle d'un four qui est toujours surbaissée.

Le fond d'un artichaut est formé & creusé en ligne courbe , & le nom de *cul* ne lui convient en aucune manière. Les chevaux ont quelquefois une tache verdâtre dans les yeux , on l'appelle *cul-de-verre*. Une

(*) Voyage d'Italie.

autre maladie des chevaux , qui est une espèce d'érysipèle , est appelée le *cul-de-poule*. Le haut d'un chapeau est un *cul-de-chapeau*. Il y a des boutons à compartimens qu'on appelle *boutons-à-cul-de-dé*.

Comment a-t-on pu donner le nom de *cul-de-sac* à l'*angiporto* des Romains ? Les Italiens ont pris le nom d'*angiporto* , pour signifier *strada senza uscita*. On lui donnait autrefois chez nous le nom d'*impasse* , qui est expressif & sonore. C'est une grossièreté énorme que le mot de *cul-de-sac* ait prévalu.

Le terme de *culage* a été aboli. Pourquoi tous ceux que nous venons d'indiquer ne le sont-ils pas ? Ce terme infame de *culage* signifiait le droit que s'étaient donné plusieurs seigneurs , dans les temps de la tyrannie féodale , d'avoir à leur choix les prémices de tous les mariages dans l'étendue de leurs terres. On substitua ensuite le mot de *cuisseage* à celui de *culage*. Le temps seul peut corriger toutes les façons vicieuses de parler.

Il est triste qu'en fait de langue , comme en d'autres usages plus importans , ce soit la populace qui dirige les premiers d'une nation.

CURÉ DE CAMPAGNE.

SECTION PREMIERE.

UN curé, que dis-je, un curé? un iman même, un talapoin, un brame, doit avoir honnêtement de quoi vivre. Le prêtre en tout pays doit être nourri de l'autel, puisqu'il sert la république. Qu'un fanatique fripon ne s'avise pas de dire ici que je mets au niveau un curé & un brame, que j'affocie la vérité avec l'imposture. Je ne compare que les services rendus à la société; je ne compare que la peine & le salaire.

Je dis que quiconque exerce une fonction pénible doit être bien payé de ses concitoyens; je ne dis pas qu'il doive regorger de richesses, souper comme *Lucullus*, être insolent comme *Clodius*. Je plains le sort d'un curé de campagne obligé de disputer une gerbe de blé à son malheureux paroissien, de plaider contre lui, d'exiger la dixme des lentilles & des pois, d'être haï & de haïr, de consumer sa misérable vie dans des querelles continuelles, qui avilissent l'ame autant qu'elles l'aigrissent.

Je plains encore davantage le curé à portion congrue, à qui des moines, nommés *gros décimateurs*, osent donner un salaire de quarante ducats, pour aller faire, pendant toute l'année, à deux ou trois milles de sa maison, le jour, la nuit, au soleil, à la pluie, dans les neiges, au milieu des glaces, les fonctions les plus désagréables, & souvent les plus

inutiles. Cependant l'abbé , gros décimateur , boit son vin de Volney , de Baune , de Chambertin , de Silléri , mange ses perdrix & ses faifans , dort sur le duvet avec sa voisine , & fait bâtir un palais. La disproportion est trop grande.

On imagina du temps de *Charlemagne* que le clergé , outre ses terres , devait posséder la dixme des terres d'autrui ; & cette dixme est au moins le quart en comptant les frais de culture. Pour assurer ce payement , on stipula qu'il était de droit divin. Et comment était-il de droit divin ? DIEU était-il descendu sur la terre pour donner le quart de mon bien à l'abbé du Mont-Cassin , à l'abbé de Saint-Denis , à l'abbé de Fulde ? non pas que je fache. Mais on trouva qu'autrefois dans le désert d'Ethan , d'Oreb , de Cadés-Barné , on avait donné aux lévites quarante-huit villes , & la dixme de tout ce que la terre produisait.

Hé bien , gros décimateurs , allez à Cadés-Barné ; habitez les quarante-huit villes qui sont dans ce désert inhabitable ; prenez la dixme des cailloux que la terre y produit , & grand bien vous fasse.

Mais *Abraham* ayant combattu pour Sodome , donna la dixme à *Melchisédech* prêtre & roi de Salem. Hé bien , combattez pour Sodome , mais que *Melchisédech* ne me prenne pas le blé que j'ai semé.

Dans un pays chrétien de douze cents mille lieues quarrées , dans tout le Nord , dans la moitié de l'Allemagne , dans la Hollande , dans la Suisse , on paye le clergé de l'argent du trésor public. Les tribunaux n'y retentissent point des procès mus entre les seigneurs & les curés , entre le gros & le petit

décimateur, entre le pasteur demandeur & l'ouaille intimée, en conséquence du troisième concile de Latran dont l'ouaille n'a jamais entendu parler.

Le roi de Naples, cette année 1772, vient d'abolir la dixme dans une de ses provinces; les curés sont mieux payés, & la province le bénit.

Les prêtres égyptiens, dit-on, ne prenaient point la dixme. Non; mais on nous assure qu'ils avaient le tiers de toute l'Égypte en propre. O miracle! ô chose du moins difficile à croire! ils avaient le tiers du pays, & ils n'eurent pas bientôt les deux autres!

Ne croyez pas, mon cher lecteur, que les Juifs, qui étaient un peuple de col roide, ne se soient jamais plaints de l'impôt de la dixme.

Donnez-vous la peine de lire le Talmud de Babylone; & si vous n'entendez pas le chaldaïque, lisez la traduction faite par *Gilbert Gaumin*, avec les notes, le tout imprimé par les soins de *Fabricius*. Vous y verrez l'aventure d'une pauvre veuve avec le grand-prêtre *Aaron*, & comment le malheur de cette veuve fut la cause de la querelle entre *Dathan*, *Coré*, & *Abiron*, d'un côté, & *Aaron* de l'autre.

» Une veuve n'avait qu'une seule brebis, (a)
 » elle voulut la tondre: *Aaron* vient qui prend la
 » laine pour lui; elle m'appartient, dit-il, selon
 » la loi: *Tu donneras les prémices de la laine à DIEU.*
 » La veuve implore en pleurant la protection de
 » *Coré*. *Coré* va trouver *Aaron*. Ses prières sont inu-
 » tiles; *Aaron* répond que par la loi la laine est à
 » lui. *Coré* donne quelque argent à la femme, & s'en
 » retourne plein d'indignation.

(a) Page 165, n° 297.

» Quelque temps après, la brebis fait un agneau ;
 » *Aaron* revient , & s'empare de l'agneau. La veuve
 » vient encore pleurer auprès de *Coré* qui veut en vain
 » fléchir *Aaron*. Le grand-prêtre lui répond : Il est
 » écrit dans la loi , *Tout mâle premier né de ton troupeau*
 » *appartiendra à ton DIEU* ; il mangera l'agneau , &
 » *Coré* s'en alla en fureur.

» La veuve au désespoir tue sa brebis. *Aaron* arrive
 » encore , il en prend l'épaule & le ventre ; *Coré* vient
 » encore se plaindre. *Aaron* lui répond : Il est écrit ,
 » *Tu donneras le ventre & l'épaule aux prêtres.*

» La veuve ne pouvant plus contenir sa douleur ,
 » dit *anathème* à sa brebis. *Aaron* alors dit à la veuve :
 » Il est écrit , *Tout ce qui sera anathème dans Israël sera*
 » *à toi* ; & il emporta la brebis toute entière. »

Ce qui n'est pas si plaisant , mais qui est fort singulier , c'est que dans un procès entre le clergé de Reims & les bourgeois , cet exemple tiré du Talmud fut cité par l'avocat des citoyens. *Gaumin* assure qu'il en fut témoin. Cependant on peut lui répondre que les décimateurs ne prennent pas tout au peuple ; les commis des fermes ne le souffriraient pas. Chacun partage , comme il est bien juste.

Au reste , nous pensons que ni *Aaron* ni aucun de nos curés ne se font approprié les brebis & les agneaux des veuves de notre pauvre pays.

Nous ne pouvons mieux finir cet article honnête du *Curé de campagne* , que par ce dialogue , dont une partie a déjà été imprimée.

SECTION II.

DIALOGUE.

ARISTON.

HÉ bien, mon cher *Téotime*, vous allez donc être curé de campagne ?

TEOTIME.

Oui ; on me donne une petite paroisse , & je l'aime mieux qu'une grande. Je n'ai qu'une portion limitée d'intelligence & d'activité ; je ne pourrais certainement pas diriger soixante & dix mille âmes , attendu que je n'en ai qu'une ; un grand troupeau m'effraie , mais je pourrai faire quelque bien à un petit. J'ai étudié assez de jurisprudence pour empêcher , autant que je le pourrai , mes pauvres paroissiens de se ruiner en procès. J'ai assez de connaissance de l'agriculture pour leur donner quelquefois des conseils utiles. Le seigneur du lieu , & sa femme , sont d'honnêtes gens qui ne sont point dévots , & qui m'aideront à faire du bien. Je me flatte que je vivrai assez heureux , & qu'on ne sera pas malheureux avec moi.

ARISTON.

N'êtes-vous pas fâché de n'avoir point de femme ? ce serait une grande consolation ; il serait doux après avoir prôné , chanté , confessé , communie , baptisé ,

216 C U R É D E C A M P A G N E .

enterré, consolé des malades, apaisé des querelles, consumé votre journée au service du prochain, de trouver dans votre logis une femme douce, agréable, & honnête, qui aurait soin de votre linge & de votre personne, qui vous égairait dans la santé, qui vous soignerait dans la maladie, qui vous ferait de jolis enfans, dont la bonne éducation ferait utile à l'Etat. Je vous plains, vous qui servez les hommes, d'être privé d'une consolation si nécessaire aux hommes.

T E O T I M E .

L'Eglise grecque a grand soin d'encourager les curés au mariage; l'Eglise anglicane & les protestans ont la même sagesse; l'Eglise latine a une sagesse contraire; il faut m'y soumettre. Peut-être aujourd'hui que l'esprit philosophique a fait tant de progrès, un concile ferait des lois plus favorables à l'humanité. Mais en attendant, je dois me conformer aux lois présentes; il en coûte beaucoup, je le fais; mais tant de gens qui valaient mieux que moi s'y sont soumis, que je ne dois pas murmurer.

A R I S T O N .

Vous êtes savant, & vous avez une éloquence sage; comment comptez-vous prêcher devant des gens de campagne?

T E O T I M E .

Comme je prêcherais devant les rois. Je parlerai toujours de morale, & jamais de controverse; DIEU me préserve d'approfondir la grâce concomitante, la grâce efficace, à laquelle on résiste, la suffisante qui

ne fuffit pas ; d'examiner fi les anges qui mangèrent avec *Abraham* & avec *Loth* avaient un corps , ou s'ils firent feemblant de manger ; fi le diable *Aſmodée* était effectivement amoureux de la femme du jeune *Tobie* ; quelle eſt la montagne fur laquelle JESUS-CHRIST fut emporté par un autre diable ; & fi JESUS-CHRIST envoya deux mille diables , ou deux diables feule-ment dans le corps de deux mille cochons &c. &c. Il y a bien des chofes que mon auditoire n'entendrait pas , ni moi non plus. Je tâcherai de faire des gens de bien , & de l'être ; mais je ne ferai point de théologiens , & je le ferai le moins que je pourrai.

A R I S T O N.

Oh le bon curé ! Je veux acheter une maifon de campagne dans votre paroiffe. Dites-moi , je vous prie , comment vous en uferez dans la confeſſion.

T E O T I M E.

La confeſſion eſt une chofe excellente , un frein aux crimes , inventé dans l'antiquité la plus reculée ; on fe confeſſait dans la célébration de tous les anciens myſtères ; nous avons imité & fanctifié cette fage pratique ; elle eſt très-bonne pour engager les cœurs ulcérés de haine à pardonner , & pour faire rendre par les petits voleurs ce qu'ils peuvent avoir dérobé à leur prochain. Elle a quelques inconvéniens. Il y a beaucoup de confeſſeurs indifcrets , furtout parmi les moines , qui apprennent quelquefois plus de sottifes aux filles , que tous les garçons d'un village ne pourraient leur en faire. Point de détails dans la confeſſion ; ce n'eſt point un interrogatoire juridique , c'eſt l'aveu de ſes fautes qu'un pécheur fait à l'Être

218 C U R É D E C A M P A G N E .

suprême entre les mains d'un autre pécheur qui va s'accuser à son tour. Cet aveu salutaire n'est point fait pour contenter la curiosité d'un homme.

A R I S T O N .

Et des excommunications, en userez-vous ?

T E O T I M E .

Non ; il y a des rituels où l'on excommunie les fauterelles , les forciers , & les comédiens. Je n'interdirai point l'entrée de l'église aux fauterelles , attendu qu'elles n'y vont jamais. Je n'excommunierai point les forciers , parce qu'il n'y a point de forciers ; & à l'égard des comédiens , comme ils sont pensionnés par le roi , & autorisés par le magistrat , je me garderai bien de les diffamer. Je vous avouerai même , comme à mon ami , que j'ai du goût pour la comédie , quand elle ne choque point les mœurs. J'aime passionnément le Misanthrope , & toutes les tragédies où il y a des mœurs. Le seigneur de mon village fait jouer dans son château quelques-unes de ces pièces , par de jeunes personnes qui ont du talent ; ces représentations inspirent la vertu par l'attrait du plaisir ; elles forment le goût , elles apprennent à bien parler , & à bien prononcer. Je ne vois rien là que de très-innocent , & même de très-utile ; je compte bien assister quelquefois à ces spectacles pour mon instruction , mais dans une loge grillée , pour ne point scandaliser les faibles.

A R I S T O N .

Plus vous me découvrez vos sentimens , & plus j'ai envie de devenir votre paroissien. Il y a un point

bien important qui m'embarrasse. Comment ferez-vous pour empêcher les payfans de s'enivrer les jours de fêtes ? c'est-là leur grande manière de les célébrer. Vous voyez les uns accablés d'un poison liquide , la tête penchée vers les genoux , les mains pendantes , ne voyant point , n'entendant rien , réduits à un état fort au-dessous de celui des brutes , reconduits chez eux en chancelant par leurs femmes éplorées , incapables de travail le lendemain , souvent malades & abrutis pour le reste de leur vie. Vous en voyez d'autres devenus furieux par le vin , exciter des querelles sanglantes , frapper & être frappés , & quelquefois finir par le meurtre ces scènes affreuses , qui font la honte de l'espèce humaine. Il le faut avouer , l'Etat perd plus de sujets par les fêtes que par les batailles ; comment pourrez-vous diminuer dans votre paroisse un abus si exécrationnel ?

T E O T I M E.

Mon parti est pris ; je leur permettrai , je les presserai même de cultiver leurs champs les jours de fête après le service divin , que je ferai de très-bonne heure. C'est l'oisiveté de la férie qui les conduit au cabaret. Les jours ouvrables ne sont point les jours de la débauche & du meurtre. Le travail modéré contribue à la santé du corps , & à celle de l'ame ; de plus ce travail est nécessaire à l'Etat. Supposons cinq millions d'hommes qui font par jour pour dix sous d'ouvrage l'un portant l'autre , & ce compte est bien modéré ; vous rendez ces cinq millions d'hommes inutiles trente jours de l'année ; c'est donc trente fois cinq millions de pièces

220 C U R I O S I T É.

de dix sous que l'Etat perd en main d'œuvre. Or, certainement DIEU n'a jamais ordonné ni cette perte ni l'ivrognerie.

A R I S T O N.

Ainsi vous conciliez la prière & le travail; DIEU ordonne l'un & l'autre. Vous servirez DIEU & le prochain; mais dans les disputes ecclésiastiques, quel parti prendrez-vous?

T E O T I M E.

Aucun. On ne dispute jamais sur la vertu, parce qu'elle vient de DIEU: on se querelle sur des opinions qui viennent des hommes.

A R I S T O N.

Oh le bon curé! le bon curé!

C U R I O S I T É.

*S*UAVE mari magno turbantibus æquora ventis,
E terrâ magnum alterius spectare laborem;
Non quia vexari quemquam est jucunda voluptas,
Sed quibus ipse malis careas, quia cernere suave est;
Suave etiam belli certamina magna tueri
Per campos instructa, tuâ sine parte pericli.
Sed nil dulcius est, bene quàm munita tenere
Edita doctrinâ sapientum templa serena,
Despicere unde queas alios, passimque videre
Errare atque viam palantes quærere vitæ,
Certare ingenio, contendere nobilitate,
Noctes atque dies niti præstante labore
Ad summas emergere opes rerumque poliri.
O miseras hominum mentes! ô peçtora cæca!

On voit avec plaisir, dans le sein du repos,
 Des mortels malheureux lutter contre les flots;
 On aime à voir de loin deux terribles armées,
 Dans les champs de la mort au combat animées:
 Non que le mal d'autrui soit un plaisir si doux;
 Mais son danger nous plaît quand il est loin de nous.
 Heureux qui, retiré dans le temple des sages,
 Voit en paix sous ses pieds se former les orages;
 Qui rit en contemplant les mortels infensés,
 De leur joug volontaire esclaves empressés,
 Inquiets, incertains du chemin qu'il faut suivre,
 Sans penser, sans jouir, ignorant l'art de vivre,
 Dans l'agitation confumant leurs beaux jours,
 Pourfuisant la fortune, & rampant dans les cours.
 O vanité de l'homme! ô faiblesse! ô misère!

Pardon, *Lucrece*, je soupçonne que vous vous trompez ici en morale, comme vous vous trompez toujours en physique. C'est, à mon avis, la curiosité seule qui fait courir sur le rivage pour voir un vaisseau que la tempête va submerger. Cela m'est arrivé; & je vous jure que mon plaisir, mêlé d'inquiétude & de mal-aïse, n'était point du tout le fruit de ma réflexion; il ne venait point d'une comparaison secrète entre ma sécurité & le danger de ces infortunés; j'étais curieux & sensible.

A la bataille de Fontenoi les petits garçons & les petites filles montaient sur les arbres d'alentour pour voir tuer du monde.

Les dames se firent apporter des sièges sur un bastion de la ville de Liège, pour jouir du spectacle à la bataille de Rocou.

Quand j'ai dit , *Heureux qui voit en paix se former les orages* , mon bonheur était d'être tranquille & de chercher le vrai , & non pas de voir souffrir des êtres pensans , persécutés pour l'avoir cherché , opprimés par des fanatiques , ou par des hypocrites.

Si l'on pouvait supposer un ange volant sur six belles ailes du haut de l'empyrée , s'en allant regarder par un foupirail de l'enfer les tourmens & les contorsions des damnés , & se réjouissant de ne rien sentir de leurs inconcevables douleurs , cet ange tiendrait beaucoup du caractère de *Belzébut*.

Je ne connais point la nature des anges , parce que je ne suis qu'homme ; il n'y a que les théologiens qui la connaissent : mais en qualité d'homme , je pense par ma propre expérience , & par celle de tous les badauds mes confrères , qu'on ne court à aucun spectacle , de quelque genre qu'il puisse être , que par pure curiosité.

Cela me semble si vrai que le spectacle a beau être admirable , on s'en lasse à la fin. Le public de Paris ne va plus guère au *Tartuffe* qui est le chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre de *Molière* ; pourquoi ? c'est qu'il y est allé souvent ; c'est qu'il le fait par cœur. Il en est ainsi d'*Andromaque*.

Perrin Dandin a bien malheureusement raison quand il propose à la jeune *Isabelle* de la mener voir comment on donne la question ; cela fait , dit-il , passer une heure ou deux. Si cette anticipation du dernier supplice , plus cruelle souvent que le supplice même , était un spectacle public , toute la ville de Toulouse aurait volé en foule pour contempler le vénérable *Calas* souffrant à deux reprises ces tourmens abominables.

sur les conclusions du procureur-général. Pénitens blancs, pénitens gris & noirs, femmes, filles, maîtres des jeux floraux, étudiants, laquais, servantes, filles de joie, docteurs en droit-canon, tout se ferait pressé. On se ferait étouffé à Paris pour voir passer dans un tombereau le malheureux général *Lalli* avec un bâillon de six doigts dans la bouche.

Mais si ces tragédies de Cannibales qu'on représente quelquefois chez la plus frivole des nations, & la plus ignorante en général dans les principes de la jurisprudence & de l'équité; si les spectacles donnés par quelques tigres à des singes, comme ceux de la Saint-Barthelemi & ses diminutifs, se renouvelaient tous les jours, on déserterait bientôt un tel pays; on le fuirait avec horreur; on abandonnerait sans retour la terre infernale où ces barbaries seraient fréquentes.

Quand les petits garçons & les petites filles déplument leurs moineaux, c'est purement par esprit de curiosité, comme lorsqu'elles mettent en pièces les jupes de leurs poupées. C'est cette passion seule qui conduit tant de monde aux exécutions publiques, comme nous l'avons vu. *Etrange empressement de voir des misérables!* a dit l'auteur d'une tragédie.

Je me souviens qu'étant à Paris lorsqu'on fit souffrir à *Damiens* une mort des plus recherchées, & des plus affreuses qu'on puisse imaginer, toutes les fenêtres qui donnaient sur la place furent louées chèrement par les dames; aucune d'elle assurément ne faisait la réflexion consolante qu'on ne la tenaillerait point aux mamelles, qu'on ne verserait point du plomb fondu & de la poix résine bouillante dans ses plaies, & que quatre chevaux ne tireraient point ses membres

disloqués & fanglans. Un des bourreaux jugea plus fainement que *Lucrece* ; car lorsqu'un des académiciens de Paris voulut entrer dans l'enceinte pour examiner la chose de plus près, & qu'il fut repoussé par les archers : *Laissez entrer monsieur*, dit-il, *c'est un amateur*. C'est-à-dire, c'est un curieux, ce n'est point par méchanceté qu'il vient ici, ce n'est pas par un retour sur soi-même, pour goûter le plaisir de n'être pas écartelé : c'est uniquement par curiosité, comme on va voir des expériences de physique.

La curiosité est naturelle à l'homme, aux singes, & aux petits chiens. Menez avec vous un petit chien dans votre carrosse, il mettra continuellement ses pattes à la portière pour voir ce qui se passe. Un singe fouille par-tout, il a l'air de tout considérer. Pour l'homme, vous savez comme il est fait ; Rome, Londres, Paris, passent leur temps à demander ce qu'il y a de nouveau.

D.

L E D A N T E.

Vous voulez connaître le *Dante*. Les Italiens l'appellent *divin* ; mais c'est une divinité cachée ; peu de gens entendent ses oracles ; il a des commentateurs, c'est peut-être encore une raison de plus pour n'être pas compris. Sa réputation s'affermira toujours, parce qu'on ne le lit guère. Il y a de lui une vingtaine de traits qu'on fait par cœur : cela suffit pour s'épargner la peine d'examiner le reste.

Ce

Ce divin *Dante* fut, dit-on, un homme assez malheureux. Ne croyez pas qu'il fût divin de son temps, ni qu'il fût prophète chez lui. Il est vrai qu'il fut prier, non pas prier de moines, mais prier de Florence, c'est-à-dire l'un des sénateurs.

Il était né en 1260, à ce que disent les compatriotes. *Bayle* qui écrivait à Rotterdam, *currente calamo*, pour son libraire, environ quatre siècles entiers après le *Dante*, le fait naître en 1265, & je n'en estime *Bayle* ni plus ni moins pour s'être trompé de cinq ans : la grande affaire est de ne se tromper ni en fait de goût ni en fait de raisonnemens.

Les arts commençaient alors à naître dans la patrie du *Dante*. Florence était, comme Athènes, pleine d'esprit, de grandeur, de légèreté, d'inconstance, & de factions. La faction blanche avait un grand crédit : elle se nommait ainsi du nom de la *Signora Bianca*. Le parti opposé s'intitulait le *parti des noirs*, pour mieux se distinguer des *blancs*. Ces deux partis ne suffisaient pas aux Florentins. Ils avaient encore les *Guelfes* & les *Gibelins*. La plupart des blancs étaient *Gibelins* du parti des empereurs, & les noirs penchaient pour les *Guelfes* attachés aux papes.

Toutes ces factions aimaient la liberté, & se faisaient pourtant ce qu'elles pouvaient pour la détruire. Le pape *Boniface VIII* voulut profiter de ces divisions pour anéantir le pouvoir des empereurs en Italie. Il déclara *Charles de Valois*, frère du roi de France *Philippe le bel*, son vicaire en Toscane. Le vicaire vint bien armé, chassa les *blancs* & les *gibelins*, & se fit détester des *noirs* & des *guelfes*. Le *Dante* était *blanc* & *gibelin*; il fut chassé des premiers, & sa maison rasée. On peut juger

de-là s'il fut le reste de sa vie affectionné à la maison de France & aux papes; on prétend pourtant qu'il alla faire un voyage à Paris, & que pour se défennuyer il se fit théologien, & disputa vigoureusement dans les écoles. On ajoute que l'empereur *Henri VII* ne fit rien pour lui, tout *gibelin* qu'il était; qu'il alla chez *Frédéric d'Arragon* roi de Sicile, & qu'il en revint aussi pauvre qu'il y était allé. Il fut réduit au marquis de *Malaspina*, & au grand-can de *Vérone*. Le marquis & le grand-can ne le dédommagèrent pas; il mourut pauvre à *Ravenne*, à l'âge de cinquante-six ans. Ce fut dans ces divers lieux qu'il composa sa comédie de l'enfer, du purgatoire, & du paradis: on a regardé ce *falmigondis* comme un beau poème épique.

Il trouva d'abord à l'entrée de l'enfer un lion & une louve. Tout d'un coup *Virgile* se présente à lui pour l'encourager; *Virgile* lui dit qu'il est né lombard; c'est précisément comme si *Homère* disait qu'il est né turc. *Virgile* offre de faire au *Dante* les honneurs de l'enfer & du purgatoire, & de le mener jusqu'à la porte de *St Pierre*; mais il avoue qu'il ne pourra pas entrer avec lui.

Cependant *Caron* les passe tous deux dans sa barque. *Virgile* lui raconté que, peu de temps après son arrivée en enfer, il y vit un être puissant qui vint chercher les ames d'*Abel*, de *Noé*, d'*Abraham*, de *Moïse*, de *David*. En avançant chemin, ils découvrent dans l'enfer des demeures très-agréables; dans l'une sont *Homère*, *Horace*, *Ovide*, & *Lucain*; dans une autre on voit *Electre*, *Hector*, *Enée*, *Lucrece*, *Brutus*, & le turc *Saladin*; dans une troisième, *Socrate*, *Platon*, *Hippocrate*, & l'arabe *Averroès*.

Enfin paraît le véritable enfer , où *Pluton* juge les condamnés. Le voyageur y reconnaît quelques cardinaux , quelques papes , & beaucoup de florentins. Tout cela est-il dans le style comique ? non. Tout est-il dans le genre héroïque ? non. Dans quel goût est donc ce poëme ? dans un goût bizarre.

Mais il y a des vers si heureux & si naïfs , qu'ils n'ont point vieilli depuis quatre cents ans , & qu'ils ne vieilliront jamais. Un poëme d'ailleurs où l'on met des papes en enfer , réveille beaucoup l'attention ; & les commentateurs épuisent toute la sagacité de leur esprit à déterminer au juste qui sont ceux que le *Dante* a damnés , & à ne se pas tromper dans une matière si grave.

On a fondé une chaire , une lecture pour expliquer cet auteur classique. Vous me demanderez comment l'inquisition ne s'y oppose pas ? Je vous répondrai que l'inquisition entend raillerie en Italie ; elle fait bien que des plaisanteries en vers ne peuvent point faire de mal : vous en allez juger par cette petite traduction très-libre d'un morceau du chant vingt-troisième ; il s'agit d'un damné de la connaissance de l'auteur. Le damné parle ainsi :

Je m'appelais le comte de Guidon ;
 Je fus sur terre & soldat & poltron ;
 Puis m'enrôlai sous saint François d'Assise ,
 Afin qu'un jour le bout de son cordon
 Me donnât place en la céleste Eglise ;
 Et j'y serais sans ce pape félon ,
 Qui m'ordonna de servir sa feintise ,
 Et me rendit aux griffes du démon.

Voici le fait. Quand j'étais sur la terre ,
Vers Rimini je fis long-temps la guerre ,
Moins , je l'avoue , en héros qu'en fripon.
L'art de fourber me fit un grand renom.
Mais quand mon chef eut porté poil grifon ,
Temps de retraite où convient la sagesse ,
Le repentir vint ronger ma vieilleffe ,
Et j'eus recours à la confession.
O repentir tardif & peu durable !
Le bon saint père en ce temps guerroyait ,
Non le Soudan , non le Turc intraitable ,
Mais les chrétiens , qu'en vrai turc il pillait.
Or sans respect pour tiare & tonsure ,
Pour saint François , son froc & sa ceinture ;
Frère , dit-il , il me convient d'avoir
Incessamment Prénéste en mon pouvoir.
Conseille-moi , cherche sous ton capuce
Quelque beau tour , quelque gentille astuce ,
Pour ajouter en bref à mes Etats
Ce qui me tente , & ne m'appartient pas.
J'ai les deux clefs du ciel en ma puissance.
De Célestin la dévote imprudence
S'en servit mal , & moi je fais ouvrir
Et refermer le ciel à mon plaisir.
Si tu me fers , ce ciel est ton partage.
Je le fervis , & trop bien , dont j'enrage.
Il eut Prénéste , & la mort me faifit.
Lors devers moi saint François descendit ,
Comptant au ciel amener ma bonne ame ;
Mais Belzébuth vint en poste , & lui dit :
Monsieur d'Assise , arrêtez : je réclame
Ce conseiller du saint père , il est mien ;

Bon saint François, que chacun ait le sien.
 Lors tout penaud le bon homme d'Affise
 M'abandonnait au grand diable d'enfer.
 Je lui criai : Monsieur de Lucifer,
 Je suis un saint, voyez ma robe grise ;
 Je fus absous par le chef de l'Eglise.
 J'aurai toujours , répondit le démon ,
 Un grand respect pour l'absolution :
 On est lavé de ses vieilles sottises ,
 Pourvu qu'après , autres ne soient commises.
 J'ai fait souvent cette distinction
 A tes pareils , & grâce à l'Italie ,
 Le diable fait de la théologie.
 Il dit , & rit : je ne répliquai rien
 A Belzébuth ; il raisonnait trop bien.
 Lors il m'empoigne , & d'un bras roide & ferme
 Il appliqua sur mon triste épiderme
 Vingt coups de fouet , dont bien fort il me cuit ;
 Que DIEU le rende à Boniface huit !

D A V I D.

NOUS devons révéler *David* comme un prophète ,
 comme un roi , comme un ancêtre du saint époux de
Marie , comme un homme qui a mérité la miséricorde
 de DIEU par sa pénitence.

Je dirai hardiment que l'article *David* qui suscita
 tant d'ennemis à *Bayle* , premier auteur d'un diction-
 naire de faits & de raisonnemens , ne méritait pas le
 bruit étrange que l'on fit alors. Ce n'était pas *David*
 qu'on voulait défendre , c'était *Bayle* qu'on voulait
 perdre. Quelques prédicans de Hollande , ses ennemis

mortels , furent aveuglés par leur haine , au point de le reprendre d'avoir donné des louanges à des papes qu'il en croyait dignes , & d'avoir réfuté les calomnies débitées contre eux.

Cette ridicule & honteuse injustice fut signée de douze théologiens , le 20 décembre 1698 , dans le même confistoire où ils feignaient de prendre la défense du roi *David*. Comment osaient-ils manifester hautement une passion lâche que le reste des hommes s'efforce toujours de cacher ? Ce n'était pas seulement le comble de l'injustice , & du mépris de toutes les sciences ; c'était le comble du ridicule que de défendre à un historien d'être impartial , & à un philosophe d'être raisonnable. Un homme seul n'oserait être insolent & injuste à ce point ; mais dix ou douze personnes rassemblées , avec quelque espèce d'autorité , sont capables des injustices les plus absurdes. C'est qu'elles sont soutenues les unes par les autres , & qu'aucune n'est chargée en son propre nom de la honte de la compagnie.

Une grande preuve que cette condamnation de *Bayle* fut personnelle , est ce qui arriva en 1761 à *M. Hutte* , membre du parlement d'Angleterre. Les docteurs *Chandler* & *Palmer* avaient prononcé l'oraison funèbre du roi *George II* , & l'avaient , dans leurs discours , comparé au roi *David* , selon l'usage de la plupart des prédicateurs qui croient flatter les rois.

M. Hutte ne regarda point cette comparaison comme une louange ; il publia la fameuse dissertation *The man after God's own heart*. Dans cet écrit il veut faire voir que *George II* , roi beaucoup plus puissant que *David* , n'étant pas tombé dans les fautes du melk juif , & n'ayant pu par conséquent faire la même pénitence , ne pouvait lui être comparé.

Il fuit pas à pas les livres des Rois. Il examine toute la conduite de *David* beaucoup plus sévèrement que *Bayle* ; & il fonde son opinion sur ce que le Saint-Esprit ne donne aucune louange aux actions qu'on peut reprocher à *David*. L'auteur anglais juge le roi de Judée uniquement sur les notions que nous avons aujourd'hui du juste & de l'injuste.

Il ne peut approuver que *David* rassemble une bande de voleurs au nombre de quatre cents , qu'il se fasse armer par le grand-prêtre *Abimelec* de l'épée de *Goliath*, & qu'il en reçoive les pains consacrés. (a)

Qu'il descende chez l'agriculteur *Nabal* pour mettre chez lui tout à feu & à sang , parce que *Nabal* a refusé des contributions à sa troupe de brigands ; que *Nabal* meure peu de jours après , & que *David* épouse la veuve. (b)

Il réproouve sa conduite avec le roi *Achis*, possesseur de cinq ou six villages dans le canton de Geth. *David* étant alors à la tête de six cents bandits , allait faire des courses chez les alliés de son bienfaiteur *Achis* ; il pillait tout , il égorgeait tout , vieillards , femmes , enfans à la mamelle. Et pourquoi massacrait-il les enfans à la mamelle ? C'est , dit le texte , de peur que ces enfans n'en portassent la nouvelle au roi *Achis*. (c)

Pendant *Saül* perd une bataille contre les Philistins , & il se fait tuer par son écuyer. Un juif en apporte la nouvelle à *David* qui lui donne la mort pour sa récompense. (d)

Isbofeth succède à son père *Saül* ; *David* est assez fort pour lui faire la guerre : enfin *Isbofeth* est assassiné.

(a) I Rois , chap. XXI & XXII.

(b) *Ibid.* chap. XXV.

(c) *Ibid.* chap. XXVII.

(d) II Rois , chap. I.

David s'empare de tout le royaume ; il surprend la petite ville ou le village de Raba , & il fait mourir tous les habitans par des supplices assez extraordinaires ; on les scie en deux , on les déchire avec des herfes de fer , on les brûle dans des fours à briques. (e)

Après ces expéditions , il y a une famine de trois ans dans le pays. En effet , à la manière dont on fe fait la guerre , les terres devaient être mal enfemencées. On consulte le Seigneur , & on lui demande pourquoi il y a famine ? La réponse était fort aifée ; c'était affurément parce que , dans un pays qui à peine produit du blé , quand on a fait cuire les laboureurs dans des fours à briques , & qu'on les a sciés en deux , il reste peu de gens pour cultiver la terre : mais le Seigneur répond que c'est parce que *Saül* avait tué autrefois des Gabaonites.

Que fait auffitôt *David* ? il affemble les Gabaonites, il leur dit que *Saül* a eu grand tort de leur faire la guerre ; que *Saül* n'était point comme lui selon le cœur de DIEU , qu'il est juste de punir fa race ; & il leur donne fept petit-fils de *Saül* à pendre , lesquels furent pendus parce qu'il y avait eu famine. (f)

M. *Hutte* a la justice de ne point infister fur l'adultère avec *Betfabé* & fur le meurtre d'*Urie* , puisque ce crime fut pardonné à *David* lorsqu'il se repentit. Le crime est horrible , abominable ; mais enfin le Seigneur transféra fon péché , l'auteur anglais le transfère auffi.

Perfonne ne murmura en Angleterre contre l'auteur ; fon livre fut réimprimé avec l'approbation publique : la voix de l'équité fe fait entendre tôt ou tard chez les

(e) II Rois , chap. XII.

(f) *Ibid.* chap. XXI.

hommes. Ce qui paraissait téméraire il y a quatre-vingts ans , ne paraît aujourd'hui que simple & raisonnable , pourvu qu'on se tienne dans les bornes d'une critique sage , & du respect qu'on doit aux livres divins.

D'ailleurs il n'en va pas en Angleterre aujourd'hui comme autrefois. Ce n'est plus le temps où un verset d'un livre hébreu , mal traduit d'un jargon barbare en un jargon plus barbare encore , mettait en feu trois royaumes. Le parlement prend peu d'intérêt à un roitelet d'un petit canton de la Syrie.

Rendons justice à dom *Calmet* ; il n'a point passé les bornes dans son *Dictionnaire de la Bible* , à l'article **DAVID**. *Nous ne prétendons pas* , dit-il , *approuver la conduite de David ; il est croyable qu'il ne tomba dans ces excès de cruauté qu'avant qu'il eût reconnu le crime qu'il avait commis avec Bethsabé*. Nous ajouterons que probablement il les reconnut tous , car ils sont assez nombreux.

Faisons ici une question qui nous paraît très-importante. Ne s'est-on pas souvent mépris sur l'article *David* ? s'agit-il de sa personne , de sa gloire , du respect dû aux livres canoniques ? Ce qui intéresse le genre-humain n'est-ce pas que l'on ne consacre jamais le crime ? qu'importe le nom de celui qui égorgeait les femmes & les enfans de ses alliés , qui faisait pendre les petits-fils de son roi , qui faisait scier en deux , brûler dans des fours , déchirer sous des herbes des citoyens malheureux ? Ce sont ces actions que nous jugeons , & non les lettres qui composent le nom du coupable ; le nom n'augmente ni ne diminue le crime.

Plus on révère *David* comme réconcilié avec **DIEU** par son repentir , & plus on condamne les cruautés dont il s'est rendu coupable.

Si un jeune payfan , en cherchant des ânesses , trouve un royaume ; cela n'arrive pas communément ; si un autre payfan guérit son roi d'un accès de folie , en jouant de la harpe , ce cas est encore très-rare : mais que ce petit joueur de harpe devienne roi parce qu'il a rencontré dans un coin un prêtre de village qui lui jette une bouteille d'huile d'olive sur la tête , la chose est encore plus merveilleuse.

Quand & par qui ces merveilles furent-elles écrites ? je n'en fais rien , mais je suis bien sûr que ce n'est ni par un *Polybe* , ni par un *Tacite*.

Je ne parlerai pas ici de l'affassinat d'*Urie* , & de l'adultère de *Betzabé* ; ils sont assez connus : & les voies de DIEU sont si différentes des voies des hommes , qu'il a permis que JESUS-CHRIST descendît de cette *Betzabé* , tout étant purifié par ce saint mystère.

Je ne demande pas maintenant comment *Jurieu* a eu l'insolence de persécuter le sage *Bayle* , pour n'avoir pas approuvé toutes les actions du bon roi *David* ; mais je demande comment on a souffert qu'un homme tel que *Jurieu* molestât un homme tel que *Bayle* ?

D E C R E T A L E S.

Lettres des papes qui règlent les points de doctrine ou de discipline , & qui ont force de loi dans l'Eglise latine.

OUTRE les véritables recueillies par *Denis le petit* , il y en a une collection de fausses , dont l'auteur est inconnu , de même que l'époque. Ce fut un

archevêque de Maïence , nommé *Riculphe* , qui la répandit en France vers la fin du huitième siècle ; il avait aussi apporté à Worms une épître du pape *Grégoire* , de laquelle on n'avait point entendu parler auparavant ; mais il n'en est resté aucun vestige , tandis que les fausses décrétales ont eu , comme nous l'allons voir , le plus grand succès pendant huit siècles.

Ce recueil porte le nom d'*Isidor Mercator* , & renferme un nombre infini de décrétales faussement attribuées aux papes depuis *Clément I* jusqu'à *Sirice* ; la fausse donation de *Constantin* ; le concile de Rome sous *Silvestre* ; la lettre d'*Athanase* à *Marc* ; celle d'*Anastase* aux évêques de Germanie & de Bourgogne ; celle de *Sixte III* aux Orientaux ; celle de *Léon I* , touchant les privilèges des chorévêques ; celle de *Jean I* à l'archevêque *Zacharie* ; une de *Boniface II* à *Eulalie* d'Alexandrie ; une de *Jean III* aux évêques de France & de Bourgogne ; une de *Grégoire* , contenant un privilège du monastère de Saint-Médard ; une du même à *Félix* , évêque de Messine ; & plusieurs autres.

L'objet de l'auteur a été d'étendre l'autorité du pape & des évêques. Dans cette vue , il établit que les évêques ne peuvent être jugés définitivement que par le pape seul ; & il répète souvent cette maxime , que non-seulement tout évêque , mais tout prêtre , & en général toute personne opprimée , peut en tout état de cause appeler directement au pape. Il pose encore comme un principe incontestable qu'on ne peut tenir aucun concile , même provincial , sans la permission du pape.

Ces décrétales favorisant l'impunité des évêques, & plus encore les prétentions ambitieuses des papes, les uns & les autres les adoptèrent avec empressement. En 861, *Rotade*, évêque de Soissons, ayant été privé de la communion épiscopale dans un concile provincial pour cause de défobéissance, appelle au pape. *Hincmar* de Reims, son métropolitain, nonobstant cet appel, le fit déposer dans un autre concile, sous prétexte que depuis il y avait renoncé, & s'était soumis au jugement des évêques.

Le pape *Nicolas I*, instruit de l'affaire, écrivit à *Hincmar*, & blâma sa conduite. Vous deviez, dit-il, honorer la mémoire de *S^t Pierre*, & attendre notre jugement, quand même *Rotade* n'eût point appelé. Et dans une autre lettre sur la même affaire, il menace *Hincmar* de l'excommunier, s'il ne rétablit pas *Rotade*. Ce pape fit plus. *Rotade* étant venu à Rome, il le déclara absous dans un concile tenu la veille de Noël en 864, & le renvoya à son siège avec des lettres. Celle qu'il adresse à tous les évêques des Gaules est digne de remarque : la voici.

» Ce que vous dites est absurde, que *Rotade* après avoir appelé au saint-siège, ait changé de langage pour se soumettre de nouveau à votre jugement. Quand il l'aurait fait, vous deviez le redresser, & lui apprendre qu'on n'appelle point d'un juge supérieur à un inférieur. Mais encore qu'il n'eût pas appelé au saint-siège, vous n'avez dû en aucune manière déposer un évêque sans notre participation, au préjudice de tant de décrétales de nos prédécesseurs : car si c'est par leur jugement que les écrits des autres

docteurs font approuvés ou rejetés , combien plus doit-on respecter ce qu'ils ont écrit eux-mêmes pour décider sur la doctrine ou la discipline? Quelques-uns vous disent que ces décrétales ne font point dans le code des canons ; cependant quand ils les trouvent favorables à leurs intentions , ils s'en fervent sans distinction , & ne les rejettent que pour diminuer la puissance du saint-siége ; que s'il faut rejeter les décrétales des anciens papes , parce qu'elles ne font pas dans le code des canons , il faut donc rejeter les écrits de *S^t Grégoire* & des autres pères , & même les saintes écritures.

„ Vous dites , continue le pape , que les jugemens des évêques ne font pas des causes majeures ; nous soutenons qu'elles font d'autant plus grandes , que les évêques tiennent un plus grand rang dans l'Eglise. Direz-vous qu'il n'y a que les affaires des métropolitains qui soient des causes majeures ? Mais ils ne font pas d'un autre ordre que les évêques , & nous n'exigeons pas des témoins ou des juges d'autre qualité pour les uns & pour les autres ; c'est pourquoi nous voulons que les causes des uns & des autres nous soient réservées. Et ensuite , se trouvera-t-il quelqu'un assez déraisonnable pour dire que l'on doive conserver à toutes les Eglises leurs privilèges , & que la seule Eglise romaine doit perdre les siens? „ Il conclut en leur ordonnant de recevoir *Rotade* , & de le rétablir.

Le pape *Adrien II* , successeur de *Nicolas I* , ne paraît pas moins zélé dans une affaire semblable d'*Hincmar* de Laon. Ce prélat s'était rendu odieux au clergé & au peuple de son diocèse par ses injustices

& ses violences. Ayant été accusé au concile de Verberie en 869, où présidait *Hincmar* de Reims son oncle & son métropolitain, il appela au pape, & demanda la permission d'aller à Rome : elle lui fut refusée. On suspendit seulement la procédure, & on ne passa pas outre. Mais sur de nouveaux sujets de plaintes que le roi *Charles le chauve* & *Hincmar* de Reims eurent contre lui, on le cita d'abord au concile d'Attigni, où il comparut, & bientôt après il prit la fuite ; ensuite au concile de Douzi, où il renouvela son appel, & fut déposé. Le concile écrivit au pape une lettre synodale le 6 septembre 871, pour lui demander la confirmation des actes qu'il lui envoyait ; & loin d'acquiescer au jugement du concile, *Adrien* désapprouva dans les termes les plus forts la condamnation d'*Hincmar*, soutenant que puisque *Hincmar* de Laon criait dans le concile qu'il voulait se défendre devant le saint-siège, il ne fallait pas prononcer de condamnation contre lui. Ce sont les termes de ce pape dans sa lettre aux évêques du concile, & dans celle qu'il écrivit au roi.

Voici la réponse vigoureuse que *Charles* fit à *Adrien* :
 „ Vos lettres portent : *Nous voulons & nous ordonnons par l'autorité apostolique, qu'Hincmar de Laon vienne à Rome & devant nous, appuyé de votre puissance.* Nous admirons où l'auteur de cette lettre a trouvé qu'un roi, obligé à corriger les méchants & à venger les crimes, doive envoyer à Rome un coupable condamné selon les règles, vu principalement qu'avant sa déposition il a été convaincu dans trois conciles d'entreprises contre le repos public, & qu'après sa déposition il persévéra dans sa défobéissance.

Nous sommes obligés de vous écrire encore que nous autres rois de France, nés de race royale, n'avons point passé jusqu'à présent pour les lieutenans des évêques, mais pour les seigneurs de la terre. Et comme dit *S^t Léon* & le concile romain, les rois & les empereurs que DIEU a établis pour commander sur la terre, ont permis aux évêques de régler leurs affaires suivant leurs ordonnances, mais ils n'ont pas été les économes des évêques; & si vous feuillotez les registres de vos prédécesseurs, vous ne trouverez point qu'ils aient écrit aux nôtres comme vous venez de nous écrire. »

Il rapporte ensuite deux lettres de *S^t Grégoire* pour montrer avec quelle modestie il écrivait, non-seulement aux rois de France, mais aux exarques d'Italie. » Enfin, conclut-il, je vous prie de ne me plus envoyer à moi ni aux évêques de mon royaume de telles lettres, afin que nous puissions toujours leur rendre l'honneur & le respect qui leur convient. » Les évêques du concile de Douzi répondirent au pape à-peu-près sur le même ton; & quoique nous n'ayons pas la lettre en entier, il paraît qu'ils voulaient prouver que l'appel d'*Hincmar* ne devait pas être jugé à Rome, mais en France par des juges délégués conformément aux canons du concile de Sardique.

Ces deux exemples suffisent pour faire sentir combien les papes étendaient leur juridiction à la faveur de ces fausses décrétales. Et quoique *Hincmar* de Reims objectât à *Adrien*, que n'étant point rapportées dans le code des canons, elles ne pouvaient renverser la discipline établie par les canons, ce qui le fit accuser auprès du pape *Jean VIII*, de

ne pas recevoir les décrétales des papes , il ne laissa pas d'alléguer lui-même ces décrétales dans ses lettres & ses autres opuscules. Son exemple fut suivi par plusieurs évêques. On admit d'abord celles qui n'étaient point contraires aux canons plus récents , ensuite on se rendit encore moins scrupuleux.

Les conciles eux-mêmes en firent usage. C'est ainsi que dans celui de Reims , tenu l'an 992 , les évêques se servirent de décrétales d'*Anaclet* , de *Jules* , de *Damase* , & des autres papes dans la cause d'*Arnould*. Les conciles suivans imitèrent celui de Reims. Les papes *Grégoire VII* , *Urbain II* , *Pascal II* , *Urbain III* , *Alexandre III* , soutinrent les maximes qu'ils y lisaient , persuadés que c'était la discipline des beaux jours de l'Eglise. Enfin les compilateurs des canons , *Bouchard de Vorms* , *Yves de Chartres* , & *Gratien* , en remplirent leur collection. Lorsqu'on eut commencé à enseigner le décret publiquement dans les écoles , & à le commenter , tous les théologiens polémiques & scolastiques , & tous les interprètes du droit canon employèrent à l'envi ces fausses décrétales pour confirmer les dogmes catholiques ou établir la discipline , & en parsemèrent leurs ouvrages.

Ce ne fut que dans le seizième siècle que l'on conçut les premiers soupçons sur leur authenticité. *Erasme* & plusieurs avec lui la révoquèrent en doute ; voici sur quels fondemens.

1°. Les décrétales rapportées dans la collection d'*Isidore* ne sont point dans celle de *Denis le petit* , qui n'a commencé à citer les décrétales des papes qu'à *Sirice*. Cependant il nous apprend qu'il avait pris un soin extrême à les recueillir. Ainsi elles n'auraient

n'auraient pu lui échapper, si elles avaient existé dans les archives de l'Eglise de Rome où il se fit son séjour. Si elles ont été inconnues à l'Eglise romaine à qui elles étaient favorables, elles l'ont été également à toute l'Eglise. Les pères ni les conciles des huit premiers siècles n'en ont fait aucune mention. Or comment accorder un silence aussi universel avec leur authenticité ?

2°. Ces décrétales n'ont aucun rapport avec l'état des choses dans les temps où on les suppose écrites. On n'y dit pas un mot des hérétiques des trois premiers siècles, ni des autres affaires de l'Eglise dont les véritables ouvrages d'alors sont remplis. Ce qui prouve qu'elles ont été fabriquées postérieurement.

3°. Leurs dates sont presque toutes fausses. Leur auteur suit en général la chronologie du livre pontifical, qui de l'aveu de *Baronius* est très-fautive. C'est un indice pressant que cette collection n'a été composée que depuis le livre pontifical.

4°. Ces décrétales, dans toutes les citations des passages de l'Ecriture, emploient la version appelée Vulgate, faite ou du moins revue & corrigée par *S^t Jérôme*. Donc elles sont plus récentes que *S^t Jérôme*.

5°. Enfin elles sont toutes écrites d'un même style, qui est très-barbare & en cela très-conforme à l'ignorance du huitième siècle ; or il n'est pas vraisemblable que tous les différens papes dont elles portent le nom aient affecté cette uniformité de style. On en peut conclure avec assurance que toutes ces décrétales sont d'une même main.

Outre ces raisons générales , chacune des pièces qui composent le recueil d'*Isidore* , porte avec elle des marques de supposition qui lui sont propres , & dont aucune n'a échappé à la critique sévère de *David Blondel* , à qui nous sommes principalement redevables des lumières que nous avons aujourd'hui sur cette compilation , qui n'est plus nommée que *les fausses décrétales* ; mais les usages par elle introduits n'en subsistent pas moins dans une partie de l'Europe.

D E F L O R A T I O N .

IL semble que le Dictionnaire encyclopédique , à l'article *Défloration* , fasse entendre qu'il n'était pas permis par les lois romaines de faire mourir une fille , à moins qu'auparavant on ne lui ôtât sa virginité. On donne pour exemple la fille de *Séjan* , que le bourreau viola dans la prison avant de l'étrangler , pour n'avoir pas à se reprocher d'avoir étranglé une pucelle , & pour satisfaire à la loi.

Premièrement , *Tacite* ne dit point que la loi ordonnât qu'on ne fît jamais mourir les pucelles. Une telle loi n'a jamais existé ; & si une fille de vingt ans , vierge ou non , avait commis un crime capital , elle aurait été punie comme une vieille mariée ; mais la loi portait qu'on ne punirait pas de mort les enfans , parce qu'on les croyait incapables de crimes.

La fille de *Séjan* était enfant aussi bien que son frère ; & si la barbarie de *Tibère* , & la lâcheté du sénat les abandonnèrent au bourreau , ce fut contre

toutes les lois. De telles horreurs ne se feraient pas commises du temps des *Scipions* & de *Caton* le censeur. *Cicéron* n'aurait pas fait mourir une fille de *Catiline* âgée de sept à huit ans. Il n'y avait que *Tibère* & le sénat de *Tibère* qui pussent outrager ainsi la nature. Le bourreau qui commit les deux crimes abominables de déflorer une fille de huit ans, & de l'étrangler ensuite, méritait d'être un des favoris de *Tibère*.

Heureusement *Tacite* ne dit point que cette exécutable exécution soit vraie ; il dit qu'on l'a rapportée, *tradunt* ; & ce qu'il faut bien observer, c'est qu'il ne dit point que la loi défendît d'infliger le dernier supplice à une vierge ; il dit seulement que la chose était inouïe, *inauditum*. Quel livre immense on composerait de tous les faits qu'on a crus, & dont il fallait douter !

D E J E C T I O N.

Excrémens , leur rapport avec le corps de l'homme , avec ses idées & ses passions.

L'HOMME n'a jamais pu produire par l'art rien de ce que fait la nature. Il a cru faire de l'or, & il n'a jamais pu seulement faire de la boue, quoiqu'il en soit pétri. On nous a fait voir un canard artificiel qui marchait, qui béquetait, mais on n'a pu réussir à le faire digérer, & à former de vraies déjections.

Quel art pourrait produire une matière qui ayant été préparée par les glandes salivaires, ensuite par le suc gastrique, puis par la bile hépatique, & par le suc pancréatique, ayant fourni dans sa route un chyle

qui s'est changé en fang, devient enfin ce composé fétide & putride, qui sort de l'intestin rectum par la force étonnante des muscles.

Il y a sans doute autant d'industrie & de puissance à former ainsi cette déjection qui rebute la vue, & à lui préparer les conduits qui servent à sa sortie, qu'à produire la semence qui fit naître *Alexandre*, *Virgile*, & *Newton*, & les yeux avec lesquels *Galilée* vit de nouveaux cieus. La décharge de ces excréments est nécessaire à la vie comme la nourriture.

Le même artifice les prépare, les pousse, & les évacue, chez l'homme & chez les animaux.

Ne nous étonnons pas que l'homme, avec tout son orgueil, naisse entre la matière fécale & l'urine, puisque ces parties de lui-même plus ou moins élaborées, plus souvent ou plus rarement expulsées, plus ou moins putrides, décident de son caractère & de la plupart des actions de sa vie.

Sa merde commence à se former dans le duodenum quand ses alimens sortent de son estomac & s'imprègnent de la bile de son foie. Qu'il ait une diarrhée, il est languissant & doux, la force lui manque pour être méchant. Qu'il soit constipé, alors les sels & les sulfures de sa merde entrent dans son chyle, portent l'acrimonie dans son fang, fournissent souvent à son cerveau des idées atroces. Tel homme (& le nombre en est grand) n'a commis des crimes qu'à cause de l'acrimonie de son fang, qui ne venait que de ses excréments par lesquels ce fang était altéré.

O homme! qui oses te dire l'image de DIEU, dis-moi si DIEU mange, & s'il a un boyau rectum?

Toi l'image de DIEU ! & ton cœur & ton esprit dépendent d'une felle !

Toi l'image de DIEU sur ta chaise percée ! Le premier qui dit cette impertinence , la proféra-t-il par une extrême bêtise , ou par un extrême orgueil ?

Plus d'un penseur (comme vous le verrez ailleurs) a douté qu'une ame immatérielle & immortelle pût venir de je ne fais où , se loger pour si peu de temps entre de la matière fécale & de l'urine.

Qu'avons-nous , disent-ils , au-dessus des animaux ? plus d'idées , plus de mémoire , la parole , & deux mains adroites. Qui nous les a données ? celui qui donne des ailes aux oiseaux & des écailles aux poissons. Si nous sommes ses créatures , comment pouvons-nous être son image ?

Nous répondons à ces philosophes que nous ne sommes l'image de DIEU que par la pensée. Ils nous répliquent que la pensée est un don de DIEU , qui n'est point du tout sa peinture ; & que nous ne sommes images de DIEU en aucune façon. Nous les laissons dire , & nous les renvoyons à messieurs de forbonne.

Plusieurs animaux mangent nos excréments ; & nous mangeons ceux de plusieurs animaux , ceux des grives , des bécasses , des ortolans , des alouettes.

Voyez à l'article *Ezéchiël* pourquoi le Seigneur lui ordonna de manger de la merde sur son pain , & se borna ensuite à la fiente de vache.

Nous avons connu le trésorier *Paparel* qui mangeait les déjections des laitières ; mais ce cas est rare , & c'est celui de ne pas disputer des goûts.

DELITS LOCAUX.

PARCOUREZ toute la terre, vous trouverez que le vol, le meurtre, l'adultère, la calomnie, sont regardés comme des délits que la société condamne & réprime; mais ce qui est approuvé en Angleterre, & condamné en Italie, doit-il être puni en Italie comme un de ces attentats contre l'humanité entière? c'est-là ce que j'appelle délit local. Ce qui n'est criminel que dans l'enceinte de quelques montagnes, ou entre deux rivières, n'exige-t-il pas des juges plus d'indulgence que ces attentats qui sont en horreur à toutes les contrées? Le juge ne doit-il pas se dire à lui-même? je n'oserais punir à Raguse ce que je punis à Lorette. Cette réflexion ne doit-elle pas adoucir dans son cœur cette dureté qu'il n'est que trop aisé de contracter dans le long exercice de son emploi?

On connaît les kermesses de la Flandre; ils étaient portés dans le siècle passé jusqu'à une indécence qui pouvait révolter des yeux inaccoutumés à ces spectacles.

Voici comme l'on célébrait la fête de Noël dans quelques villes. D'abord paraissait un jeune homme à moitié nu, avec des ailes au dos; il récitait l'*Ave Maria* à une jeune fille qui lui répondait *fiat*, & l'ange la baisait sur la bouche: ensuite un enfant enfermé dans un grand coq de carton criait en imitant le chant du coq: *puer natus est nobis*. Un gros bœuf en mugissant disait *ubi*, qu'il prononçait *oubi*; une brebis bêlait en criant *Bethléem*. Un âne criait *hihanus*, pour signifier

eamus : une longue procession précédée de quatre fous avec des grelots & des marottes fermait la marche. Il reste encore aujourd'hui des traces de ces dévotions populaires, que chez des peuples plus instruits on prendrait pour profanations. Un fuisse de mauvaise humeur, & peut-être plus ivre que ceux qui jouaient le rôle du bœuf & de l'âne, se prit de parole avec eux dans Louvain ; il y eut des coups de donnés, on voulut faire pendre le fuisse qui échappa à peine.

Le même homme eut une violente querelle à la Haye en Hollande, pour avoir pris hautement le parti de *Barneveldt* contre un gomariste outré. Il fut mis en prison à Amsterdam, pour avoir dit que les prêtres sont le fléau de l'humanité & la source de tous nos malheurs. Eh quoi ! disait-il, si l'on croit que les bonnes œuvres peuvent servir au salut, on est au cachot ; si l'on se moque d'un coq & d'un âne, on risque la corde. Cette aventure, toute burlesque qu'elle est, fait assez voir qu'on peut être répréhensible sur un ou deux points de notre hémisphère, & être absolument innocent dans le reste du monde.

DELUGE UNIVERSEL.

Nous commençons par déclarer que nous croyons le déluge universel, parce qu'il est rapporté dans les saintes écritures hébraïques transmises aux chrétiens.

Nous le regardons comme un miracle. 1°. Parce que tous les faits où DIEU daigne intervenir dans les sacrés cahiers, sont autant de miracles.

2°. Parce que l'Océan n'aurait pu s'élever de quinze coudées, ou vingt & un pieds & demi de roi au-dessus des plus hautes montagnes, sans laisser son lit à sec, & sans violer en même temps toutes les lois de la pesanteur & de l'équilibre des liqueurs; ce qui exigeait évidemment un miracle.

3°. Parce que quand même il aurait pu parvenir à la hauteur proposée, l'arche n'aurait pu contenir, selon les lois de la physique, toutes les bêtes de l'univers & leur nourriture pendant si long-temps, attendu que les lions, les tigres, les panthères, les léopards, les onces, les rhinocéros, les ours, les loups, les hiennes, les aigles, les éperviers, les milans, les vautours, les faucons, & tous les animaux carnassiers, qui ne se nourrissent que de chair, seraient morts de faim, même après avoir mangé toutes les autres espèces.

On imprima autrefois à la suite des pensées de *Pascal*, une dissertation d'un marchand de Rouen nommé *le Pelletier*, dans laquelle il propose la manière de bâtir un vaisseau où l'on puisse faire entrer tous les animaux & les nourrir pendant un an. On voit bien que ce marchand n'avait jamais gouverné de basse-cour. Nous sommes obligés d'envifager *M. le Pelletier*, architecte de l'arche, comme un visionnaire qui ne se connaissait pas en ménagerie, & le déluge comme un miracle adorable, terrible, & incompréhensible à la faible raison du sieur *le Pelletier*, tout comme à la nôtre.

4°. Parce que l'impossibilité physique d'un déluge universel, par des voies naturelles, est démontrée en rigueur; en voici la démonstration.

Toutes les mers couvrent la moitié du globe ; en prenant une mesure commune de leur profondeur vers les rivages & en haute mer , on compte cinq cents pieds.

Pour qu'elles couvrissent les deux hémisphères seulement de cinq cents pieds , il faudrait non seulement un Océan de cinq cents pieds de profondeur sur toute la terre habitable ; mais il faudrait encore une nouvelle mer pour envelopper notre océan actuel ; sans quoi les lois de la pesanteur & des fluides feraient écouler ce nouvel amas d'eau profond de cinq cents pieds que la terre supporterait.

Voilà donc deux nouveaux Océans pour couvrir , seulement de cinq cents pieds , le globe terraque.

En ne donnant aux montagnes que vingt mille pieds de hauteur , ce ferait donc quarante Océans de cinq cents pieds de hauteur chacun , qu'il ferait nécessaire d'établir les uns sur les autres , pour égaler seulement la cime des hautes montagnes. Chaque Océan supérieur contiendrait tous les autres , & le dernier de tous ces Océans ferait d'une circonférence qui contiendrait quarante fois celle du premier.

Pour former cette masse d'eau , il aurait fallu la créer du néant. Pour la retirer , il aurait fallu l'anéantir.

Donc l'événement du déluge est un double miracle , & le plus grand qui ait jamais manifesté la puissance de l'éternel souverain de tous les globes.

Nous sommes très-surpris que des savans aient attribué à ce déluge , quelques coquilles répandues çà & là sur notre continent. (*)

(*) Voyez *Coquilles*.

Nous sommes encore plus surpris de ce que nous lisons à l'article *Déluge* du grand Dictionnaire encyclopédique ; on y cite un auteur qui dit des choses si profondes (a) qu'on les prendrait pour creuses. C'est toujours *Pluche* ; il prouve la possibilité du déluge par l'histoire des géans qui firent la guerre aux dieux.

Briarée, selon lui, est visiblement le déluge, car il signifie la *perte de la sérénité* ; & en quelle langue signifie-t-il cette perte ? en hébreu. Mais *Briarée* est un mot grec qui veut dire *robuste*. Ce n'est point un mot hébreu. Quand par hasard il le serait, gardons-nous d'imiter *Bochart* qui fait dériver tant de mots grecs, latins, français même, de l'idiome hébraïque. Il est certain que les Grecs ne connaissaient pas plus l'idiome juif que la langue chinoise.

Le géant *Othus* est aussi en hébreu, selon *Pluche*, le *dérangement des saisons*. Mais c'est encore un mot grec qui ne signifie rien, du moins que je sache ; & quand il signifierait quelque chose, quel rapport s'il vous plaît avec l'hébreu ?

Porphyrion est un *tremblement de terre* en hébreu ; mais en grec c'est du *porphyre*. Le déluge n'a que faire là.

Mimas, c'est une *grande pluie* ; pour le coup en voilà une qui peut avoir quelque rapport au déluge. Mais en grec *mimas* veut dire *imitateur, comédien* ; & il n'y a pas moyen de donner au déluge une telle origine.

Encelade, autre preuve du déluge en hébreu ; car, selon *Pluche*, c'est la *fontaine du temps* ; mais malheureusement en grec c'est du *bruit*.

(a) *Hist. du ciel*, tome I, depuis la page 105.

Ephialtes, autre démonstration du déluge en hébreu ; car *éphialtes*, qui signifie *sauteur*, *oppresser*, *incube* en grec, est, selon *Pluche*, un *grand amas de nuées*.

Or, les Grecs ayant tout pris chez les Hébreux, qu'ils ne connaissaient pas, ont évidemment donné à leurs géans tous ces noms que *Pluche* tire de l'hébreu comme il peut ; le tout en mémoire du déluge.

Deucalion, selon lui, signifie *l'affaiblissement du soleil*. Cela n'est pas vrai ; mais n'importe.

C'est ainsi que raisonne *Pluche* ; c'est lui que cite l'auteur de l'article *Déluge* sans le réfuter. Parle-t-il sérieusement ? se moque-t-il ? je n'en fais rien. Tout ce que je fais, c'est qu'il n'y a guère de système dont on puisse parler sans rire.

J'ai peur que cet article du grand Dictionnaire, attribué à M. *Boulanger*, ne soit sérieux ; en ce cas nous demandons si ce morceau est philosophique ? La philosophie se trompe si souvent que nous n'osons prononcer contre M. *Boulanger*.

Nous osons encore moins demander ce que c'est que l'abyme qui se rompit, & les cataractes du ciel qui s'ouvrirent. *Isaac Vossius* nie l'universalité du déluge ; (b) *hoc est piè nugari*. *Calmet* la soutient en assurant que les corps ne pèsent dans l'air que par la raison que l'air les comprime. *Calmet* n'était pas physicien, & la pesanteur de l'air n'a rien à faire avec le déluge. Contentons-nous de lire & de respecter tout ce qui est dans la Bible sans en comprendre un mot.

(b) *Commentaire sur la Genèse*, page 197. &c.

Je ne comprends pas comment DIEU créa une race pour la noyer & pour lui substituer une race plus méchante encore ;

Comment sept paires de toutes les espèces d'animaux non immondes vinrent des quatre quarts du globe , avec deux paires des immondes , sans que les loups mangeassent les brebis en chemin , & sans que les éperviers mangeassent les pigeons , &c. &c.

Comment huit personnes purent gouverner , nourrir , abreuver , tant d'embarqués pendant près de deux ans ; car il fallut encore un an , après la cessation du déluge , pour alimenter tous ces passagers , vu que l'herbe était courte.

Je ne suis pas comme M. *le Pelletier*. J'admire tout , & je n'explique rien.

D E M O C R A T I E.

LE pire des Etats , c'est l'Etat populaire.

Cinna s'en explique ainsi à *Auguste*. Mais aussi *Maxime* soutient que

Le pire des Etats , c'est l'Etat monarchique.

Bayle ayant plus d'une fois , dans son dictionnaire , soutenu le pour & le contre , fait , à l'article de *Périclès* , un portrait fort hideux de la démocratie , & surtout de celle d'Athènes.

Un républicain grand amateur de la démocratie , qui est l'un de nos seigneurs de questions , nous envoie la réfutation de *Bayle* & son apologie d'Athènes. Nous exposerons ses raisons. C'est le privilège de quiconque

écrit, de juger les vivans & les morts ; mais on est jugé soi-même par d'autres, qui le feront à leur tour ; & de siècle en siècle toutes les sentences sont réformées.

Bayle donc, après quelques lieux communs, dit ces propres mots : *Qu'on chercherait en vain dans l'histoire de Macédoine, autant de tyrannie que l'histoire d'Athènes nous en présente.*

Peut-être *Bayle* était-il mécontent de la Hollande quand il écrivait ainsi, & probablement mon républicain qui le réfute est content de sa petite ville démocratique, *quant à présent.*

Il est difficile de peser dans une balance bien juste les iniquités de la république d'Athènes & celles de la cour de Macédoine. Nous reprochons encore aujourd'hui aux Athéniens le bannissement de *Cimon*, d'*Aristide*, de *Thémistocle*, d'*Alcibiade*, les jugemens à mort portés contre *Phocion* & contre *Socrate*, jugemens qui ressemblent à ceux de quelques-uns de nos tribunaux absurdes & cruels.

Enfin, ce qu'on ne pardonne point aux Athéniens, c'est la mort de leurs six généraux victorieux, condamnés pour n'avoir pas eu le temps d'enterrer leur morts après la victoire, & pour en avoir été empêchés par une tempête. Cet arrêt est à la fois si ridicule & si barbare, il porte un tel caractère de superstition & d'ingratitude, que ceux de l'inquisition, ceux qui furent rendus contre *Urbain Grandier* & contre la maréchale d'*Ancre*, contre *Morin*, contre tant de forciers &c., ne sont pas des inepties plus atroces.

On a beau dire pour excuser les Athéniens, qu'ils croyaient, d'après *Homère*, que les ames des morts

étaient toujours errantes , à moins qu'elles n'eussent reçu les honneurs de la sépulture ou du bûcher. Une sottise n'excuse point une barbarie.

Le grand mal que les ames de quelques grecs se fussent promenées une semaine ou deux au bord de la mer ! Le mal est de livrer des vivans aux bourreaux , & des vivans qui vous ont gagné une bataille , des vivans que vous deviez remercier à genoux.

Voilà donc les Athéniens convaincus d'avoir été les plus fots & les plus barbares juges de la terre.

Mais il faut mettre à présent dans la balance les crimes de la cour de Macédoine ; on verra que cette cour l'emporte prodigieusement sur Athènes en fait de tyrannie & de scélératesse.

Il n'y a d'ordinaire nullé comparaisón à faire entre les crimes des grands qui sont toujours ambitieux , & les crimes du peuple qui ne veut jamais , & qui ne peut vouloir que la liberté & l'égalité. Ces deux sentimens *liberté & égalité* ne conduisent point droit à la calomnie , à la rapine , à l'assassinat , à l'empoisonnement , à la dévastation des terres de ses voisins &c. ; mais la grandeur ambitieuse & la rage du pouvoir précipitent dans tous ces crimes en tous temps & en tous lieux.

On ne voit dans cette Macédoine , dont *Bayle* oppose la vertu à celle d'Athènes , qu'un tissu de crimes épouvantables pendant deux cents années de suite.

C'est *Ptolomée* , oncle d'*Alexandre le grand* , qui assassine son frère *Alexandre* pour usurper le royaume.

C'est *Philippe* son frère qui passe sa vie à tromper , & à violer , & qui finit par être poignardé par *Pausanias*.

Olimpias fait jeter la reine *Cléopâtre* & son fils dans une cuve d'airain brûlante. Elle assassine *Aridée*.

Antigone assassine *Eumènes*.

Antigone Gonathas son fils empoisonne le gouverneur de la citadelle de Corinthe, épouse sa veuve, la chasse, & s'empare de la citadelle.

Philippe son petit-fils empoisonne *Démétrius*, & fouille toute la Macédoine de meurtres.

Perfée tue sa femme de sa propre main, & empoisonne son frère.

Ces perfidies & ces barbaries sont fameuses dans l'histoire.

Ainsi donc pendant deux siècles, la fureur du despotisme fait de la Macédoine le théâtre de tous les crimes; & dans le même espace de temps, vous ne voyez le gouvernement populaire d'Athènes souillé que de cinq ou six iniquités judiciaires, de cinq ou six jugemens atroces, dont le peuple s'est toujours repenti, & dont il a fait amende honorable. Il demanda pardon à *Socrate* après sa mort, & lui érigea le petit temple du *Socratcion*. Il demanda pardon à *Phocion*, & lui éleva une statue. Il demanda pardon aux six généraux condamnés avec tant de ridicule, & si indignement exécutés. Ils mirent aux fers le principal accusateur, qui n'échappa qu'à peine à la vengeance publique. Le peuple athénien était donc naturellement aussi bon que léger. Dans quel Etat despotique a-t-on jamais pleuré ainsi l'injustice de ses arrêts précipités?

Bayle a donc tort cette fois; mon républicain a donc raison. Le gouvernement populaire est donc

par lui-même moins inique, moins abominable, que le pouvoir tyrannique.

Le grand vice de la démocratie n'est certainement pas la tyrannie & la cruauté : il y eut des républicains montagnards, sauvages & féroces ; mais ce n'est pas l'esprit républicain qui les fit tels, c'est la nature. L'Amérique septentrionale était toute en républiques. C'étaient des ours.

Le véritable vice d'une république civilisée est dans la fable turque du dragon à plusieurs têtes, & du dragon à plusieurs queues. La multitude des têtes se nuit, & la multitude des queues obéit à une seule tête qui veut tout dévorer.

La démocratie ne semble convenir qu'à un très-petit pays, encore faut-il qu'il soit heureusement situé. Tout petit qu'il sera, il fera beaucoup de fautes, parce qu'il sera composé d'hommes. La discorde y régnera comme dans un couvent de moines ; mais il n'y aura ni Saint-Barthelmi, ni massacre d'Irlande, ni vèpres siciliennes, ni inquisition, ni condamnation aux galères, pour avoir pris de l'eau dans la mer sans payer, à moins qu'on ne suppose cette république composée de diables dans un coin de l'enfer.

Après avoir pris le parti de mon suisse contre l'ambidextre *Bayle*, j'ajouterai :

Que les Athéniens furent guerriers comme les Suisses, & polis comme les Parisiens l'ont été sous *Louis XIV.*

Qu'ils ont réussi dans tous les arts qui demandent le génie & la main, comme les Florentins du temps de *Médicis.*

Qu'ils

Qu'ils ont été les maîtres des Romains dans les sciences & dans l'éloquence, du temps même de *Cicéron*.

Que ce petit peuple qui avait à peine un territoire, & qui n'est aujourd'hui qu'une troupe d'esclaves ignorans, cent fois moins nombreux que les Juifs, & ayant perdu jusqu'à son nom, l'emporte pourtant sur l'empire romain par son antique réputation qui triomphe des siècles & de l'esclavage.

L'Europe a vu une république dix fois plus petite encore qu'Athènes, attirer pendant cent cinquante ans les regards de l'Europe, & son nom placé à côté du nom de Rome, dans le temps que Rome commandait encore aux rois, qu'elle condamnait un *Henri* souverain de la France, & qu'elle absolvait & fouettait un autre *Henri* le premier homme de son siècle; dans le temps même que Venise conservait son ancienne splendeur, & que la nouvelle république des sept Provinces-Unies étonnait l'Europe & les Indes par son établissement & par son commerce.

Cette fourmillière imperceptible ne put être écrasée par le roi démon du Midi, & dominateur des deux mondes, ni par les intrigues du Vatican qui faisaient mouvoir les ressorts de la moitié de l'Europe. Elle résista par la parole & par les armes; & à l'aide d'un picard qui écrivait, & d'un petit nombre de suisses qui combattit, elle s'affermir, elle triompha; elle put dire *Rome & moi*. Elle tint tous les esprits partagés entre les riches pontifes successeurs des Scipions, *Romanorum dominos*, & les pauvres habitans d'un coin de terre long-temps ignoré dans le pays de la pauvreté & des goîtres.

Il s'agissait alors de savoir comment l'Europe penserait sur des questions que personne n'entendait. C'était la guerre de l'esprit humain. On eut des *Calvin*, des *Bèze*, des *Turretins*, pour les *Démofthènes*, les *Platons*, & les *Aristotes*.

L'absurdité de la plupart des questions de controverse qui tenaient l'Europe attentive ayant été enfin reconnue, la petite république se tourna vers ce qui paraît solide, l'acquisition des richesses. Le système de *Lafs*, plus chimérique & non moins funeste que ceux des supralapfaires & des infralapfaires, engagea dans l'arithmétique ceux qui ne pouvaient plus se faire un nom en théo-morianique. Ils devinrent riches, & ne furent plus rien.

On croit qu'il n'y a aujourd'hui de républiques qu'en Europe. Ou je me trompe, ou je l'ai dit aussi quelque part ; mais c'eût été une très-grande inadvertance. Les Espagnols trouvèrent en Amérique la république de *Tlafcala* très-bien établie. Tout ce qui n'a pas été subjugué dans cette partie du monde est encore république. Il n'y avait dans tout ce continent que deux royaumes lorsqu'il fut découvert ; & cela pourrait bien prouver que le gouvernement républicain est le plus naturel. Il faut s'être bien raffiné, & avoir passé par bien des épreuves, pour se soumettre au gouvernement d'un seul.

En Afrique, les *Hottentots*, les *Cafres*, & plusieurs peuplades de *Nègres*, sont des démocraties. On prétend que les pays où l'on vend le plus de nègres sont gouvernés par des rois. *Tripoli*, *Tunis*, *Alger*, sont des républiques de soldats & de pirates. Il y en a aujourd'hui de pareilles dans l'Inde : les *Marates*, plusieurs

hordes de Patanes, les Seiks, n'ont point de rois; ils élisent des chefs quand ils vont piller.

Telles sont encore plusieurs sociétés de tartares. L'empire turc même a été très-long-temps une république de janissaires qui étranglaient souvent leur sultan, quand leur sultan ne les faisait pas décimer.

On demande tous les jours si un gouvernement républicain est préférable à celui d'un roi? La dispute finit toujours par convenir qu'il est fort difficile de gouverner les hommes. Les Juifs eurent pour maître DIEU même; voyez ce qui leur en est arrivé: ils ont été presque toujours battus & esclaves; & aujourd'hui ne trouvez-vous pas qu'ils font une belle figure?

D E M O N I A Q U E S,

Possédés du démon, énérgumènes, exorcisés,

ou plutôt,

Malades de la matrice, des pâles couleurs, hypocondriaqués, épileptiques, cataleptiques, guéris par les émolliens de M. Pomme, grand exorciste.

LES vapoureux, les épileptiques, les femmes travaillées de l'utérus, passèrent toujours pour être les victimes des esprits malins, des démons malféfans, des vengeances des dieux. Nous avons vu que ce mal s'appelait le *mal sacré*, & que les prêtres de l'antiquité s'emparèrent par-tout de ces maladies, attendu que les médecins étaient de grands ignorans.

Quand les symptomes étoient fort compliqués, c'est qu'on avoit plusieurs démons dans le corps, un démon de fureur, un de luxure, un de contraction, un de roideur, un d'éblouissement, un de *surdité*; & l'exorciseur avoit à coup sûr un démon d'*absurdité* joint à un de friponnerie.

Nous avons vu que les Juifs chassaient les diables du corps des possédés avec la racine barath & des paroles; que notre Sauveur les chassait par une vertu divine, qu'il communiqua cette vertu à ses apôtres, mais que cette vertu est aujourd'hui fort affaiblie.

On a voulu renouveler depuis peu l'histoire de *S^t Paulin*. Ce saint vit à la voûte d'une église un pauvre démoniaque qui marchait sous cette voûte ou sur cette voûte, la tête en bas & les pieds en haut, à-peu-près comme une mouche. *S^t Paulin* vit bien que cet homme étoit possédé; il envoya vite chercher à quelques lieues de là des reliques de *S^t Felix* de Nole: on les appliqua au patient comme des véficatoires. Le démon qui soutenait cet homme contre la voûte, s'enfuit aussitôt, & le démoniaque tomba sur le pavé.

Nous pouvons douter de cette histoire en conservant le plus profond respect pour les vrais miracles; & il nous sera permis de dire que ce n'est pas ainsi que nous guérifions aujourd'hui les démoniaques. Nous les faignons, nous les baignons, nous les purgeons doucement, nous leur donnons des émoulliens; voilà comme *M. Pomme* les traite; & il a opéré plus de cures que les prêtres d'*Isis* & de *Diane*, ou autres, n'ont jamais fait de miracles.

Quant aux démoniaques qui se disent possédés pour gagner de l'argent, au lieu de les baigner on les fouette.

Il arrivait souvent que des épileptiques ayant les fibres & les muscles desséchés, pesaient moins qu'un pareil volume d'eau, & furnageaient quand on les mettait dans le bain. On criait miracle; on disait: c'est un possédé ou un forcier; on allait chercher de l'eau bénite ou un bourreau. C'était une preuve indubitable, ou que le démon s'était rendu maître du corps de la personne furnageante, ou qu'elle s'était donnée à lui. Dans le premier cas elle était exorcisée; dans le second elle était brûlée.

C'est ainsi que nous avons raisonné & agi pendant quinze ou seize cents ans; & nous avons osé nous moquer des Cafres! c'est une exclamation qui peut souvent échapper.

En 1603, dans une petite ville de la Franche-Comté, une femme de qualité faisait lire les vies des saints à sa belle-fille devant ses parens; cette jeune personne un peu trop instruite, mais ne sachant pas l'orthographe, substitua le mot d'*histoires* à celui de *vies*. Sa marâtre, qui la haïssait, lui dit aigrement: *Pourquoi ne lisez-vous pas comme il y a?* la petite fille rougit, trembla, n'osa répondre; elle ne voulut pas décèler celle de ses compagnes qui lui avait appris le mot propre mal orthographié, qu'elle avait eu la pudeur de ne pas prononcer. Un moine confesseur de la maison prétendit que c'était le diable qui lui avait enseigné ce mot. La fille aima mieux se taire que se justifier: son silence fut regardé comme un aveu. L'inquisition la convainquit d'avoir fait un pacte avec le diable. Elle fut condamnée à être brûlée, parce qu'elle avait beaucoup de bien de sa mère, & que la confiscation appartenait de droit aux

inquisiteurs : elle fut la cent-millième victime de la doctrine des démoniaques , des possédés , des exorcismes , & des véritables diables qui ont régné sur la terre.

DENIS (SAINT) L'ARÉOPAGITE,

Et la fameuse éclipse.

L'AUTEUR de l'article *Apocryphe* a négligé une centaine d'ouvrages reconnus pour tels , & qui étant entièrement oubliés , semblaient ne pas mériter d'entrer dans sa liste. Nous avons cru devoir ne pas omettre *S^t Denis* surnommé *l'aréopagite* , qu'on a prétendu long-temps avoir été disciple de *S^t Paul* & d'un *Hierothée* compagnon de *S^t Paul* , qu'on n'a jamais connu. Il fut , dit-on , sacré évêque d'Athènes par *S^t Paul* lui-même. Il est dit dans sa vie qu'il alla rendre une visite dans Jérusalem à la sainte Vierge , & qu'il la trouva si belle & si majestueuse , qu'il fut tenté de l'adorer.

Après avoir long-temps gouverné l'Eglise d'Athènes, il alla conférer avec *S^t Jean* l'évangéliste à Ephèse , ensuite à Rome avec le pape *Clément* ; de là il alla exercer son apostolat en France ; & sachant , dit l'histoire , que *Paris* était une ville riche , peuplée , abondante , & comme la capitale des autres , il vint y planter une citadelle pour battre l'enfer & l'infidélité en ruine.

On le regarda très-long-temps comme le premier évêque de Paris. *Harduinus* , l'un de ses historiens , ajoute qu'à Paris on l'exposa aux bêtes ; mais qu'ayant fait le signe de la croix sur elles , les bêtes

se prosternèrent à ses pieds. Les païens Parisiens le jetèrent alors dans un four chaud ; il en sortit frais & en parfaite santé. On le crucifia ; quand il fut crucifié il se mit à prêcher du haut de la potence.

On le ramena en prison avec *Rustique* & *Eleuthère* ses compagnons. Il y dit la messe ; *S^t Rustique* servit de diacre, & *Eleuthère* de sous-diacre. Enfin on les mena tous trois à Montmartre, & on leur trancha la tête, après quoi ils ne dirent plus de messe.

Mais, selon *Harduinus*, il arriva un bien plus grand miracle ; le corps de *S^t Denis* se leva debout, prit sa tête entre ses mains, les anges l'accompagnaient en chantant : *Gloria tibi, Domine, alleluia*. Il porta sa tête jusqu'à l'endroit où on lui bâtit une église, qui est la fameuse église de Saint-Denis.

Métaphraste, *Harduinus*, *Hincmar* évêque de Reims, disent qu'il fut martyrisé à l'âge de quatre-vingt-onze ans ; mais le cardinal *Baronius* prouve qu'il en avait cent-dix, (a) en quoi il est suivi par *Ribadeneira*, l'avant auteur de la *Fleur des saints*. C'est sur quoi nous ne prenons point de parti.

On lui attribue dix-sept ouvrages, dont malheureusement nous avons perdu six. Les onze qui nous restent, ont été traduits du grec par *Jean Scot*, *Hugues de Saint-Victor*, *Albert dit le grand*, & plusieurs autres savans illustres.

Il est vrai que depuis que la saine critique s'est introduite dans le monde, on est convenu que tous les livres qu'on attribue à *Denis* furent écrits par un imposteur l'an 362 de notre ère, & il ne reste plus sur cela de difficultés.

(a) *Baron.* tome II, page 37.

De la grande éclipse observée par Denis.

CE qui a surtout excité une grande querelle entre les favans , c'est ce que rapporte un des auteurs inconnus de la vie de *S^t Denis*. On a prétendu que ce premier évêque de Paris étant en Egypte dans la ville de Diospolis ou No-Ammon , à l'âge de vingt-cinq ans , & n'étant pas encore chrétien , il y fut témoin avec un de ses amis de la fameuse éclipse du soleil arrivée dans la pleine lune à la mort de JESUS-CHRIST , & qu'il s'écria en grec : *Ou DIEU pâtit , ou il s'afflige avec le patient.*

Ces paroles ont été diversement rapportées par divers auteurs ; mais dès le temps d'*Eusebe* de Césarée on prétendait que deux historiens , l'un nommé *Phlégon* & l'autre *Thallus* , avaient fait mention de cette éclipse miraculeuse. *Eusebe* de Césarée cite *Phlégon* , mais nous n'avons plus ses ouvrages. Il disait , à ce qu'on prétend , que cette éclipse arriva la quatrième année de la deux centième olympiade , qui serait la dix-huitième année de *Tibère*. Il y a sur cette anecdote plusieurs leçons , & on peut se défier de toutes , d'autant plus qu'il reste à savoir si on comptait encore par olympiades du temps de *Phlégon* ; ce qui est fort douteux.

Ce calcul important intéressa tous les astronomes ; *Hodgson* , *Wiston* , *Gale* , *Maurice* , & le fameux *Halley* , ont démontré qu'il n'y avait point eu d'éclipse de soleil cette année ; mais que dans la première année de la deux cent-deuxième olympiade , le 24 novembre , il en arriva une qui obscurcit le soleil pendant deux minutes à une heure & un quart à Jérusalem.

On a encore été plus loin ; un jésuite nommé *Greslon* prétendit que les Chinois avaient conservé dans leurs annales la mémoire d'une éclipse arrivée à-peu-près dans ce temps-là , contre l'ordre de la nature. On pria les mathématiciens d'Europe d'en faire le calcul. Il était assez plaifant de prier des astronomes de calculer une éclipse qui n'était pas naturelle. Enfin , il fut avéré que les annales de la Chine ne parlent en aucune manière de cette éclipse. (*)

Il résulte de l'histoire de *S^t Denis* l'aréopagite , & du passage de *Phlégon* , & de la lettre du jésuite *Greslon* , que les hommes aiment fort à en imposer. Mais cette prodigieuse multitude de mensonges , loin de faire du tort à la religion chrétienne , ne sert au contraire qu'à en prouver la divinité , puisqu'elle s'est affermie de jour en jour malgré eux.

D E N O M B R E M E N T.

S E C T I O N P R E M I E R E.

LES plus anciens dénombrements que l'histoire nous ait laissés , sont ceux des Israélites. Ceux-là sont indubitables puisqu'ils sont tirés des livres juifs.

On ne croit pas qu'il faille compter pour un dénombrement la fuite des Israélites au nombre de six cents mille hommes de pied , parce que le texte ne les spécifie pas tribu par tribu ; (a) il ajoute qu'une troupe innombrable de gens ramassés se joignit à eux ; ce n'est qu'un récit.

(*) Voyez *Eclipse*.

(a) Exod. chap. XII , v. 37 & 38.

Le premier dénombrement circonstancié est celui qu'on voit dans le livre du Vaiedaber, & que nous nommons les *Nombres*. (b) Par le recensement que *Moïse* & *Aaron* firent du peuple dans le désert, on trouva en comptant toutes les tribus, excepté celle de Lévi, six cents trois mille cinq cents cinquante hommes en état de porter les armes; & si vous y joignez la tribu de Lévi supposée égale en nombre aux autres tribus, le fort portant le faible, vous aurez six cents cinquante-trois mille neuf cents trente-cinq hommes, auxquels il faut ajouter un nombre égal de vieillards, de femmes & d'enfans, ce qui composera deux millions six cents quinze mille sept cents quarante-deux personnes parties de l'Égypte.

Lorsque *David*, à l'exemple de *Moïse*, ordonna le recensement de tout le peuple, (c) il se trouva huit cents mille guerriers des tribus d'Israël, & cinq cents mille de celle de Juda, selon le livre des Rois; mais, selon les Paralipomènes, (d) on compta onze cents mille guerriers dans Israël, & moins de cinq cents mille dans Juda.

Le livre des Rois exclut formellement Lévi & Benjamin; & les Paralipomènes ne les comptent pas. Si donc on joint ces deux tribus aux autres, proportion gardée, le total des guerriers sera de dix-neuf cents vingt mille. C'est beaucoup pour le petit pays de la Judée, dont la moitié est composée de rochers affreux & de cavernes. Mais c'était un miracle.

(b) Nomb. chap. I.

(c) Liv. II des Rois, chap. XXIV.

(d) Liv. I des Paralip. chap. XXI, v. 5.

Ce n'est pas à nous d'entrer dans les raisons pour lesquelles le souverain arbitre des rois & des peuples punit *David* de cette opération qu'il avait commandée lui-même à *Moïse*. Il nous appartient encore moins de rechercher pourquoi DIEU étant irrité contre *David*, c'est le peuple qui fut puni pour avoir été dénombré. Le prophète *Gad* ordonna au roi de la part de DIEU de choisir la guerre, la famine, ou la peste; *David* accepta la peste, & il en mourut soixante & dix mille juifs en trois jours.

S^t Ambroise dans son livre de la *pénitence*, & *S^t Augustin* dans son livre contre *Fausse*, reconnaissent que l'orgueil & l'ambition avaient déterminé *David* à faire cette revue. Leur opinion est d'un grand poids, & nous ne pouvons que nous soumettre à leur décision, en éteignant toutes les lumières trompeuses de notre esprit.

L'Écriture rapporte un nouveau dénombrement du temps d'*Esdras*, (e) lorsque la nation juive revint de la captivité. *Toute cette multitude*, disent également *Esdras* & *Néhémie*, (f) *étant comme un seul homme, se montait à quarante-deux mille trois cents soixante personnes*. Ils les nomment toutes par familles, & ils comptent le nombre des juifs de chaque famille & le nombre des prêtres. Mais non-seulement il y a dans ces deux auteurs des différences entre les nombres & les noms des familles, on voit encore une erreur de calcul dans l'un & dans l'autre. Par le calcul d'*Esdras*, au lieu de quarante-deux mille hommes, on n'en trouve,

(e) Liv. I d'*Esdras*, chap. II, v. 64.

(f) Liv. II d'*Esdras*, qui est l'histoire de *Néhémie*, ch. VII, v. 66.

après avoir tout additionné, que vingt-neuf mille huit cents dix-huit; & par celui de *Néhémie*, on en trouve trente & un mille quatre-vingt-neuf.

Il faut, sur cette méprise apparente, consulter les commentateurs, & surtout dom *Calmet*, qui ajoutant à un de ces deux comptes ce qui manque à l'autre, & ajoutant encore ce qui leur manque à tous deux, résout toute la difficulté. Il manque aux supputations d'*Esdras* & de *Néhémie*, rapprochées par *Calmet*, dix mille sept cents soixante & dix-sept personnes; mais on les retrouve dans les familles qui n'ont pu donner leur généalogie: d'ailleurs, s'il y avait quelque faute de copiste, elle ne pourrait nuire à la véracité du texte divinement inspiré.

Il est à croire que les grands rois voisins de la Palestine, avaient fait les dénombremens de leurs peuples autant qu'il est possible. *Hérodote* nous donne le calcul de tous ceux qui suivirent *Xerxès*, (g) sans y faire entrer son armée navale. Il compte dix-sept cents mille hommes, & il prétend que pour parvenir à cette supputation, on les faisait passer en divisions de dix mille dans une enceinte qui ne pouvait tenir que ce nombre d'hommes très-pressés. Cette méthode est bien fautive, car en se pressant un peu moins, il se pouvait aisément que chaque division de dix mille ne fût en effet que de huit à neuf. De plus, cette méthode n'est nullement guerrière; & il eût été beaucoup plus aisé de voir le complet, en faisant marcher les soldats par rang & par files.

Il faut encore observer combien il était difficile de nourrir dix-sept cents mille hommes dans le pays de

(g) *Hérodote*, liv. VII, ou *Polymnie*.

la Grèce qu'il allait conquérir. On pourrait bien douter & de ce nombre & de la manière de le compter , & du fouet donné à l'Hellepont , & du sacrifice de mille bœufs fait à *Minerve* par un roi persan qui ne la connaissait pas , & qui ne vénérât que le soleil , comme l'unique symbole de la Divinité.

Le dénombrement des dix-sept cents mille hommes n'est pas d'ailleurs complet , de l'aveu même d'*Hérodote*, puisque *Xerxès* mena encore avec lui tous les peuples de la Thrace & de la Macédoine , qu'il força , dit-il , chemin faisant , de le suivre , apparemment pour affamer plus vite son armée. On doit donc faire ici ce que les hommes sages font à la lecture de toutes les histoires anciennes , & même modernes , suspendre son jugement & douter beaucoup.

Le premier dénombrement que nous ayons d'une nation profane , est celui que fit *Servius Tullius* , sixième roi de Rome. Il se trouva , dit *Tite-Live* , quatre-vingts mille combattans , tous citoyens romains. Cela suppose trois cents vingt mille citoyens au moins , tant vieillards que femmes & enfans ; à quoi il faut ajouter au moins vingt mille domestiques tant esclaves que libres.

Or on peut raisonnablement douter que le petit Etat romain contînt cette multitude. *Romulus* n'avait régné (supposé qu'on puisse l'appeler *roi*) que sur environ trois mille bandits rassemblés dans un petit bourg entre des montagnes. Ce bourg était le plus mauvais terrain de l'Italie. Tout son pays n'avait pas trois mille pas de circuit. *Servius* était le sixième chef ou roi de cette peuplade naissante. La règle de *Newton* , qui est indubitable pour les royaumes électifs , donne

à chaque roi vingt & un ans de règne , & contredit par-là tous les anciens historiens qui n'ont jamais observé l'ordre des temps , & qui n'ont donné aucune date précise. Les cinq rois de Rome doivent avoir régné environ cent ans.

Il n'est certainement pas dans l'ordre de la nature qu'un terrain ingrat qui n'avait pas cinq lieues en long & trois en large , & qui devait avoir perdu beaucoup d'habitans dans ses petites guerres presque continuelles, pût être peuplé de trois cents quarante mille ames. Il n'y en a pas la moitié dans le même territoire où Rome aujourd'hui est la métropole du monde chrétien , où l'affluence des étrangers & des ambassadeurs de tant de nations doit servir à peupler la ville , où l'or coule de la Pologne , de la Hongrie , de la moitié de l'Allemagne , de l'Espagne , de la France , par mille canaux dans la bourse de la daterie , & doit faciliter encore la population , si d'autres causes l'interceptent.

L'histoire de Rome ne fut écrite que plus de cinq cents ans après sa fondation. Il ne serait point du tout surprenant que les historiens eussent donné libéralement quatre-vingts mille guerriers à *Servius Tullius* au lieu de huit mille , par un faux zèle pour la patrie. Le zèle eût été plus grand & plus vrai , s'ils avaient avoué les faibles commencemens de leur république. Il est plus beau de s'être élevé d'une si petite origine à tant de grandeur , que d'avoir eu le double des soldats d'*Alexandre* pour conquérir environ quinze lieues de pays en quatre cents années.

Le cens ne s'est jamais fait que des citoyens romains. On prétend que sous *Auguste* il était de quatre millions soixante-trois mille l'an 29 avant notre

ère vulgaire , selon *Tillemont* qui est assez exact ; mais il cite *Dion Cassius* qui ne l'est guère.

Laurent Echard n'admet qu'un dénombrement de quatre millions cent trente-sept mille hommes l'an 14 de notre ère. Le même *Echard* parle d'un dénombrement général de l'Empire pour la première année de la même ère ; mais il ne cite aucun auteur romain , & ne spécifie aucun calcul du nombre des citoyens. *Tillemont* ne parle en aucune manière de ce dénombrement.

On a cité *Tacite* & *Suétone* ; mais c'est très-mal-à-propos. Le cens dont parle *Suétone* n'est point un dénombrement de citoyens , ce n'est qu'une liste de ceux auxquels le public fournissait du blé.

Tacite ne parle au livre II que d'un cens établi dans les seules Gaules pour y lever plus de tributs par têtes. Jamais *Auguste* ne fit un dénombrement des autres sujets de son empire , parce que l'on ne payait point ailleurs la capitation qu'il voulut établir en Gaule.

Tacite dit (*h*) qu'*Auguste* avait un mémoire écrit de sa main , qui contenait les revenus de l'empire , les flottes , les royaumes tributaires. Il ne parle point d'un dénombrement.

Dion Cassius spécifie un cens , (*i*) mais il n'articule aucun nombre.

Josèphe , dans ses *antiquités* , dit (*k*) que l'an 759 de Rome , (temps qui répond à l'onzième année de notre ère) *Cirénus* , établi alors gouverneur de Syrie ,

(*h*) Annales , liv. I.

(*k*) *Josèphe* , liv. XVIII , chap. I.

(*i*) Liv. XLIII.

se fit donner une liste de tous les biens des Juifs, ce qui causa une révolte. Cela n'a aucun rapport à un dénombrement général, & prouve seulement que ce *Cirénus* ne fut gouverneur de la Judée (qui était alors une petite province de Syrie) que dix ans après la naissance de notre Sauveur, & non pas au temps de sa naissance.

Voilà, ce me semble, ce qu'on peut recueillir de principal dans les profanes touchant les dénombremens attribués à *Auguste*. Si nous nous en rapportons à eux, JESUS-CHRIST serait né sous le gouvernement de *Varus*, & non sous celui de *Cirénus*; il n'y aurait point eu de dénombrement universel. Mais *S^t Luc*, dont l'autorité doit prévaloir sur *Josèphe*, *Suétone*, *Tacite*, *Dion Cassius*, & tous les écrivains de Rome; *S^t Luc* affirme positivement qu'il y eut un dénombrement universel de toute la terre, & que *Cirénus* était gouverneur de Judée. Il faut donc s'en rapporter uniquement à lui, sans même chercher à le concilier avec *Flavien Josèphe*, ni avec aucun autre historien.

Au reste, ni le nouveau Testament, ni l'ancien, ne nous ont été donnés pour éclaircir des points d'histoire, mais pour nous annoncer des vérités salutaires, devant lesquelles tous les événemens & toutes les opinions devaient disparaître. C'est toujours ce que nous répondons aux faux calculs, aux contradictions, aux absurdités, aux fautes énormes de géographie, de chronologie, de physique, & même de sens commun, dont les philosophes nous disent sans cesse que la sainte écriture est remplie : nous ne cessons de leur dire qu'il n'est point ici question de raison, mais de foi & de piété.

S E C T I O N I I.

A l'égard du dénombrement des peuples modernes, les rois n'ont point à craindre aujourd'hui qu'un docteur *Gad* vienne leur proposer, de la part de DIEU, la famine, la guerre, ou la peste, pour les punir d'avoir voulu favoir leur compte. Aucun d'eux ne le fait.

On conjecture, on devine, & toujours à quelques millions d'hommes près.

J'ai porté le nombre d'habitans qui composent l'empire de Russie, à vingt-quatre millions, sur les mémoires qui m'ont été envoyés; mais je n'ai point garanti cette évaluation, car je connais très-peu de choses que je voulusse garantir.

J'ai cru que l'Allemagne possède autant de monde en comptant les Hongrois. Si je me suis trompé d'un million ou deux, on fait que c'est une bagatelle en pareil cas.

Je demande pardon au roi d'Espagne si je ne lui accorde que sept millions de sujets dans notre continent. C'est bien peu de chose; mais dom *Uflaris*, employé dans le ministère, ne lui en donne pas davantage.

On compte environ neuf à dix millions d'êtres libres dans les trois royaumes de la Grande-Bretagne.

On balance en France entre seize & vingt millions. C'est une preuve que le docteur *Gad* n'a rien à reprocher au ministère de France. Quant aux villes capitales, les opinions sont encore partagées. Paris,

selon quelques calculateurs , a sept cents mille habitans ; & , selon d'autres , cinq cents. Il en est ainsi de Londres , de Constantinople , du grand Caire.

Pour les sujets du pape , ils feront la foule en paradis ; mais la foule est médiocre sur terre. Pourquoi cela ? c'est qu'ils sont sujets du pape. *Caton* le censeur aurait-il jamais cru que les Romains en viendraient là ? (*)

D E S T I N.

DE tous les livres de l'Occident , qui sont parvenus jusqu'à nous , le plus ancien est *Homère* ; c'est là qu'on trouve les mœurs de l'antiquité profane , des héros grossiers , des dieux grossiers , faits à l'image de l'homme. Mais c'est là que parmi les rêveries & les inconséquences on trouve aussi les semences de la philosophie , & surtout l'idée du destin qui est maître des dieux , comme les dieux sont les maîtres du monde.

Quand le magnanime *Hector* veut absolument combattre le magnanime *Achille* , & que pour cet effet il se met à fuir de toutes ses forces , & fait trois fois le tour de la ville avant de combattre , afin d'avoir plus de vigueur ; quand *Homère* compare *Achille* aux pieds légers qui le poursuit , à un homme qui dort ; quand madame *Dacier* s'extasie d'admiration sur l'art & le grand sens de ce passage ; alors *Jupiter* veut sauver le grand *Hector* qui lui a fait tant de sacrifices ; & il consulte les destinées ; il pèse dans une balance les destins d'*Hector* & d'*Achille* ; (a) il trouve que le troyen

(*) Voyez *Population*.(a) *Iliade* , liv. XXII.

doit absolument être tué par le grec ; il ne peut s'y opposer ; & dès ce moment *Apollon*, le génie gardien d'*Heëlor*, est obligé de l'abandonner. Ce n'est pas qu'*Homère* ne prodigue souvent, & surtout en ce même endroit, des idées toutes contraires, suivant le privilège de l'antiquité ; mais enfin, il est le premier chez qui on trouve la notion du destin. Elle était donc très en vogue de son temps.

Les pharisiens, chez le petit peuple juif, n'adoptèrent le destin que plusieurs siècles après. Car ces pharisiens eux-mêmes, qui furent les premiers lettrés d'entre les Juifs, étaient très-nouveaux. Ils mêlèrent dans Alexandrie une partie des dogmes des stoïciens aux anciennes idées juives. *S^t Jérôme* prétend même que leur secte n'est pas beaucoup antérieure à notre ère vulgaire.

Les philosophes n'eurent jamais besoin ni d'*Homère*, ni des pharisiens, pour se persuader que tout se fait par des lois immuables, que tout est arrangé, que tout est un effet nécessaire. Voici comme ils raisonnaient.

Où le monde subsiste par sa propre nature, par ses lois physiques, ou un être suprême l'a formé selon ses lois suprêmes ; dans l'un & l'autre cas ces lois sont immuables ; dans l'un & l'autre cas, tout est nécessaire ; les corps graves tendent vers le centre de la terre, sans pouvoir tendre à se reposer en l'air. Les poiriers ne peuvent jamais porter d'ananas. L'instinct d'un épagneul ne peut être l'instinct d'une autruche ; tout est arrangé, engrené, & limité.

L'homme ne peut avoir qu'un certain nombre de dents, de cheveux, & d'idées ; il vient un temps où

il perd nécessairement ses dents, ses cheveux, & ses idées.

Il est contradictoire que ce qui fut hier n'ait pas été, que ce qui est aujourd'hui ne soit pas; il est aussi contradictoire que ce qui doit être, puisse ne pas devoir être.

Si tu pouvais déranger la destinée d'une mouche, il n'y aurait nulle raison qui pût t'empêcher de faire le destin de toutes les autres mouches, de tous les autres animaux, de tous les hommes, de toute la nature; tu te trouverais au bout du compte plus puissant que DIEU.

Des imbécilles disent: Mon médecin a tiré ma tante d'une maladie mortelle, il a fait vivre ma tante dix ans de plus qu'elle ne devait vivre; d'autres qui font les capables disent: L'homme prudent fait lui-même son destin.

*Nullum numen abest si sit prudentia, sed nos
Te facimus, Fortuna, Deam, celoque locamus.*

La fortune n'est rien; c'est en vain qu'on l'adore.

La prudence est le Dieu qu'on doit seul implorer.

Mais souvent le prudent succombe sous sa destinée, loin de la faire; c'est le destin qui fait les prudens.

De profonds politiques assurent que si on avait assassiné *Cromwell*, *Ludlow*, *Ireton*, & une douzaine d'autres parlementaires, huit jours avant qu'on coupât la tête à *Charles I*, ce roi aurait pu vivre encore & mourir dans son lit; ils ont raison: ils peuvent ajouter encore que si toute l'Angleterre avait été engloutie dans la mer, ce monarque n'aurait pas péri sur un échafaud

auprès de *Whitehall* ou *salle blanche* ; mais les choses étaient arrangées de façon que *Charles* devait avoir le cou coupé.

Le cardinal d'*Offat* était sans doute plus prudent qu'un fou des petites-maisons ; mais n'est-il pas évident que les organes du sage d'*Offat* étaient autrement faits que ceux de cet écervelé ? de même que les organes d'un renard sont différens de ceux d'une grue & d'une alouette.

Ton médecin a sauvé ta tante ; mais certainement il n'a pas en cela contredit l'ordre de la nature , il l'a suivi. Il est clair que ta tante ne pouvait pas s'empêcher de naître dans une telle ville , qu'elle ne pouvait pas s'empêcher d'avoir dans un tel temps une certaine maladie , que le médecin ne pouvait pas être ailleurs que dans la ville où il était , que ta tante devait l'appeler , qu'il devait lui prescrire les drogues qui l'ont guérie , ou qu'on a cru l'avoir guérie , lorsque la nature était le seul médecin.

Un payfan croit qu'il a grêlé par hasard sur son champ ; mais le philosophe fait qu'il n'y a point de hasard , & qu'il était impossible , dans la constitution de ce monde , qu'il ne grêlât pas ce jour-là en cet endroit.

Il y a des gens qui étant effrayés de cette vérité en accordent la moitié , comme des débiteurs qui offrent moitié à leurs créanciers , & demandent répit pour le reste. Il y a , disent-ils , des événemens nécessaires , & d'autres qui ne le sont pas. Il serait plaisant qu'une partie de ce monde fût arrangée , & que l'autre ne le fût point ; qu'une partie de ce qui arrive dût arriver , & qu'une autre partie de ce qui arrive ne

dût pas arriver. Quand on y regarde de près, on voit que la doctrine contraire à celle du destin est absurde; mais il y a beaucoup de gens destinés à raisonner mal, d'autres à ne point raisonner du tout, d'autres à persécuter ceux qui raisonnent.

Quelques-uns vous disent : Ne croyez pas au fatalisme ; car alors tout vous paraissant inévitable vous ne travaillerez à rien, vous croupirez dans l'indifférence, vous n'aimerez ni les richesses ni les honneurs, ni les louanges, vous ne voudrez rien acquérir, vous vous croirez sans mérite comme sans pouvoir ; aucun talent ne sera cultivé, tout périra par l'apathie.

Ne craignez rien, Messieurs, nous aurons toujours des passions & des préjugés, puisque c'est notre destinée d'être soumis aux préjugés & aux passions : nous saurons bien qu'il ne dépend pas plus de nous d'avoir beaucoup plus de mérite & de grands talens, que d'avoir les cheveux bien plantés & la main belle : nous ferons convaincus qu'il ne faut tirer vanité de rien, & cependant nous aurons toujours de la vanité.

J'ai nécessairement la passion d'écrire ceci, & toi tu as la passion de me condamner ; nous sommes tous deux également fots, également les jouets de la destinée. Ta nature est de faire du mal, la mienne est d'aimer la vérité, & de la publier malgré toi.

Le hibou qui se nourrit de souris dans sa masure, a dit au rossignol : Cesse de chanter sous tes beaux ombrages, viens dans mon trou, afin que je t'y dévore ; & le rossignol a répondu : Je suis né pour chanter ici, & pour me moquer de toi.

Vous me demandez ce que deviendra la liberté ? Je ne vous entends pas. Je ne fais ce que c'est que

cette liberté dont vous parlez ; il y a si long - temps que vous disputez sur la nature , qu'assurément vous ne la connaissez pas. Si vous voulez , ou plutôt , si vous pouvez examiner paisiblement avec moi ce que c'est , passez à la lettre L.

D E V O T.

L'évangile au chrétien ne dit en aucun lieu :
Sois dévot ; elle dit : fois doux , simple , équitable ;
Car d'un dévot souvent au chrétien véritable
La distance est cent fois plus grande , à mon avis ,
Que du pôle antarctique au détroit de Davis.

Boileau , satire XI.

IL est bon de remarquer , dans nos questions , que *Boileau* est le seul poète qui ait jamais fait *évangile* féminin. On ne dit point : la sainte évangile , mais le saint évangile. Ces inadvertances échappent aux meilleurs écrivains ; il n'y a que des pédans qui en triomphent. Il est aisé de mettre à la place :

L'évangile au chrétien ne dit en aucun lieu :
Sois dévot ; mais il dit : fois doux , simple , équitable.

A l'égard de *Davis* , il n'y a point de détroit de *Davis* , mais un détroit de *David*. Les Anglais mettent un *s* au génitif , & c'est la source de la méprise. Car au temps de *Boileau* , personne en France n'apprenait l'anglais , qui est aujourd'hui l'objet de l'étude des gens de lettres. C'est un habitant du mont Krapac

qui a inspiré aux Français le goût de cette langue , & qui leur ayant fait connaître la philosophie & la poésie anglaise , a été pour cela persécuté par des welches.

Venons à présent au mot *dévo*t ; il signifie *dévo*ué ; & dans le sens rigoureux du terme , cette qualification ne devrait appartenir qu'aux moines & aux religieuses qui font des vœux. Mais comme il n'est pas plus parlé de vœux que de dévots dans l'évangile , ce titre ne doit en effet appartenir à personne. Tout le monde doit être également juste. Un homme qui se dit dévot ressemble à un roturier qui se dit marquis ; il s'arrogé une qualité qu'il n'a pas. Il croit valoir mieux que son prochain. On pardonne cette sottise à des femmes ; leur faiblesse & leur frivolité les rendent excusables ; les pauvres créatures passent d'un amant à un directeur avec bonne foi : mais on ne pardonne pas aux fripons qui les dirigent , qui abusent de leur ignorance , qui fondent le trône de leur orgueil sur la crédulité du sexe. Ils se forment un petit sérail mystique , composé de sept ou huit vieilles beautés , subjuguées par le poids de leur désœuvrement ; & presque toujours ces sujettes payent des tributs à leur nouveau maître. Point de jeune femme sans amant , point de vieille dévote sans un directeur. Oh ! que les Orientaux sont plus sensés que nous ! Jamais un bacha n'a dit : Nous soupâmes hier avec l'aga des janissaires qui est l'amant de ma sœur , & le vicaire de la mosquée , qui est le directeur de ma femme.

D I C T I O N N A I R E.

LA méthode des dictionnaires inconnue à l'antiquité, est d'une utilité qu'on ne peut contester ; & l'Encyclopédie imaginée par MM. d'Alembert & Diderot, achevée par eux & par leurs associés avec tant de succès malgré ses défauts, en est un assez bon témoignage. Ce qu'on y trouve à l'article *Dictionnaire* doit suffire ; il est fait de main de maître.

Je ne veux parler ici que d'une nouvelle espèce de dictionnaires historiques qui renferment des mensonges & des fatires par ordre alphabétique ; tel est le *Dictionnaire historique, littéraire, & critique, contenant une idée abrégée de la vie des hommes illustres en tout genre*, & imprimé en 1758, en six volumes in-8°, sans nom d'auteur.

Les compilateurs de cet ouvrage commencent par déclarer qu'il a été entrepris *sur les avis de l'auteur de la gazette ecclésiastique, écrivain redoutable*, disent-ils, dont la flèche déjà comparée à celle de *Jonathas*, n'est jamais retournée en arrière, & est toujours teinte du sang des morts, du carnage des plus vaillans : *A sanguine intersectorum, ab adipe fortium sagitta Jonathæ nunquam rediit retrorsum.*

On conviendra sans peine que *Jonathas* fils de *Saül*, tué à la bataille de Gelboé, a un rapport immédiat avec un convulsionnaire de Paris qui barbouillait les nouvelles ecclésiastiques dans un grenier en 1758.

L'auteur de cette préface y parle du grand *Colbert*. On croit d'abord que c'est du ministre d'Etat qui a

rendu de si grands services à la France ; point du tout, c'est d'un évêque de Montpellier. Il se plaint qu'un autre dictionnaire n'ait pas assez loué le célèbre abbé d'*Asfeld*, l'illustre *Boursier*, le fameux *Gennes*, l'immortel *la Borde*, & qu'on n'ait pas dit assez d'injures à l'archevêque de Sens *Languet*, & à un nommé *Fillot*, tous gens connus, à ce qu'il prétend, des colonnes d'Hercule à la mer Glaciale. Il promet qu'il fera *vif, fort, & piquant, par principe de religion; qu'il rendra son visage plus ferme que le visage de ses ennemis, & son front plus dur que leur front, selon la parole d'Ezéchiël.*

Il déclare qu'il a mis à contribution tous les journaux & tous les ana, & il finit par espérer que le ciel répandra ses bénédictions sur son travail.

Dans ces espèces de dictionnaires, qui ne sont que des ouvrages de parti, on trouve rarement ce qu'on cherche, & souvent ce qu'on ne cherche pas. Au mot *Adonis*, par exemple, on apprend que *Vénus* fut amoureuse de lui; mais pas un mot du culte d'*Adonis*, ou *Adonai* chez les Phéniciens; rien sur ces fêtes si antiques & si célèbres, sur les lamentations suivies de réjouissances qui étaient des allégories manifestes, ainsi que les fêtes de *Cérès*, celles d'*Isis*, & tous les mystères de l'antiquité. Mais en récompense on trouve la religieuse *Adkichomia* qui traduit en vers les psaumes de *David* au seizième siècle, & *Adkichomius* qui était apparemment son parent, & qui fit la *Vie de JESUS-CHRIST* en bas-allemand.

On peut bien penser que tous ceux de la faction dont était le rédacteur sont accablés de louanges, & les autres d'injures. L'auteur, ou la petite horde

d'auteurs qui ont broché ce vocabulaire d'inepties, dit de *Nicolas Boindin* procureur-général des trésoriers de France, de l'académie des belles-lettres, qu'il était *poète & athée*.

Ce magistrat n'a pourtant jamais fait imprimer de vers, & n'a rien écrit sur la métaphysique & sur la religion.

Il ajoute que *Boindin* fera mis par la postérité au rang des *Vanini*, des *Spinosa*, & des *Hobbes*. Il ignore que *Hobbes* n'a jamais professé l'athéisme, qu'il a seulement soumis la religion à la puissance souveraine, qu'il appelle le *Léviathan*. Il ignore que *Vanini* ne fut point athée; que le mot d'*athée* même ne se trouve pas dans l'arrêt qui le condamna; qu'il fut accusé d'impieété pour s'être élevé fortement contre la philosophie d'*Aristote*, & pour avoir disputé aigrement & sans retenue contre un conseiller au parlement de Toulouse, nommé *Francon* ou *Franconi*, qui eut le crédit de le faire brûler, parce qu'on fait brûler qui on veut, témoin la *Pucelle d'Orléans*, *Michel Servet*, le conseiller *Dubourg*, la maréchale d'*Ancre*, *Urbain Grandier*, *Morin*, & les livres des jansénistes. Voyez d'ailleurs l'apologie de *Vanini* par le savant *la Crose*, & l'article *Athéisme*.

Le vocabulaire traite *Boindin* de *scélérat*; ses parens voulaient attaquer en justice & faire punir un auteur qui mérite si bien le nom qu'il ose donner à un magistrat, à un savant estimable: mais le calomniateur se cachait sous un nom supposé comme la plupart des libellistes.

Immédiatement après avoir parlé si indignement d'un homme respectable pour lui, il le regarde comme

un témoin irréfragable , parce que *Boindin* , dont la mauvaise humeur était connue , a laissé un mémoire très-mal fait & très-téméraire , dans lequel il accuse *la Motte* le plus honnête homme du monde , un géomètre , & un marchand quincallier , d'avoir fait les vers infames qui firent condamner *Jean-Baptiste Rousseau*. Enfin , dans la liste des ouvrages de *Boindin* , il omet exprès ses excellentes dissertations imprimées dans le *Recueil de l'académie des belles-lettres* , dont il était un membre très-distingué.

L'article *Fontenelle* n'est qu'une satire de cet ingénieux & savant académicien dont l'Europe littéraire estime la science & les talens. L'auteur a l'impudence de dire que *son Histoire des oracles ne fait pas honneur à sa religion*. Si *Vandale* auteur de l'*Histoire des oracles* , & son rédacteur *Fontenelle* avaient vécu du temps des Grecs & de la république romaine , on pourrait dire avec raison qu'ils étaient plutôt de bons philosophes que de bons païens ; mais , en bonne foi , quel tort font-ils à la religion chrétienne en faisant voir que les prêtres païens étaient des fripons ? Ne voit-on pas que les auteurs de ce libelle intitulé *Dictionnaire* , plaident leur propre cause ? *Jam proximus ardet Ucalagon*. Mais ferait-ce insulter à la religion chrétienne que de prouver la friponnerie des convulsionnaires ? Le gouvernement a fait plus , il les a punis sans être accusé d'irréligion.

Le libelliste ajoute qu'il soupçonne *Fontenelle* de n'avoir rempli ses devoirs de chrétien que par mépris pour le christianisme même. C'est une étrange démenche dans ces fanatiques de crier toujours qu'un philosophe ne peut être chrétien ; il faudrait les excommunier &

les punir pour cela seul ; car c'est assurément vouloir détruire le christianisme , que d'assurer qu'il est impossible de bien raisonner , & de croire une religion si raisonnable & si sainte.

Des-Ivetaux , précepteur de *Louis XIII* , est accusé d'avoir vécu & d'être mort sans religion. Il semble que les compilateurs n'en aient aucune , ou du moins qu'en violant tous les préceptes de la véritable , ils cherchent par-tout des complices.

Le galant homme auteur de ces articles , se complait à rapporter tous les mauvais vers contre l'académie française , & des anecdotes aussi ridicules que fausses. C'est apparemment encore par zèle de religion.

Je ne dois pas perdre une occasion de réfuter le conte absurde qui a tant couru , & qu'il répète fort mal-à-propos à l'article de l'abbé *Gédouin* , sur lequel il se fait un plaisir de tomber , parce qu'il avait été jésuite dans sa jeunesse ; faiblesse passagère dont je l'ai vu se repentir toute sa vie.

Le dévot & scandaleux rédacteur du dictionnaire , prétend que l'abbé *Gédouin* coucha avec la célèbre *Ninon l'Enclos* , le jour même qu'elle eut quatre-vingts ans accomplis. Ce n'était pas assurément à un prêtre de conter cette aventure dans un prétendu *Dictionnaire des hommes illustres*. Une telle sottise n'est nullement vraisemblable ; & je puis certifier que rien n'est plus faux. On mettait autrefois cette anecdote sur le compte de l'abbé de *Châteauneuf* , qui n'était pas difficile en amour , & qui , disait-on , avait eu les faveurs de *Ninon* âgée de soixante ans , ou plutôt lui avait donné les siennes. J'ai beaucoup vu dans mon enfance l'abbé *Gédouin* , l'abbé de *Châteauneuf* , &

M^{lle} *l'Enclos*; je puis affurer qu'à l'âge de quatre-vingts ans son visage portait les marques les plus hideuses de la vieillesse; que son corps en avait toutes les infirmités, & qu'elle avait dans l'esprit les maximes d'un philosophe austère.

A l'article *Deshoulières*, le rédacteur prétend que c'est elle qui est désignée sous le nom de *précieuse* dans la satire de *Boileau* contre les femmes. Jamais personne n'eut moins ce défaut que M^{me} *Deshoulières*; elle passa toujours pour la femme du meilleur commerce; elle était très-simple & très-agréable dans la conversation.

L'article *la Motte* est plein d'injures atroces contre cet académicien, homme très-aimable, poète-philosophe qui a fait des ouvrages estimables dans tous les genres. Enfin l'auteur, pour vendre son livre en six volumes, en a fait un libelle diffamatoire.

Son héros est *Carré de Montgeron*, qui présenta au roi un recueil des miracles opérés par les convulsionnaires dans le cimetière de Saint-Médard; & son héros était un sot qui est mort fou.

L'intérêt du public, de la littérature, & de la raison, exigerait qu'on livrât à l'indignation publique ces libellistes à qui l'avidité d'un gain fordide pourrait susciter des imitateurs; d'autant plus que rien n'est si aisé que de copier des livres par ordre alphabétique, & d'y ajouter des platitudes, des calomnies, & des injures.

*Extrait des réflexions d'un académicien sur le
dictionnaire de l'académie.*

J'AURAIS voulu rapporter l'étymologie naturelle & incontestable de chaque mot, comparer l'emploi, les diverses significations, l'énergie de ce mot avec l'emploi, les acceptions diverses, la force ou la faiblesse du terme qui répond à ce mot dans les langues étrangères; enfin, citer les meilleurs auteurs qui ont fait usage de ce mot, faire voir le plus ou moins d'étendue qu'ils lui ont donné, remarquer s'il est plus propre à la poésie qu'à la prose.

Par exemple, j'observais que l'*inclémence* des airs est ridicule dans une histoire, parce que ce terme d'*inclémence* a son origine dans la colère du ciel qu'on suppose manifestée par l'intempérie, les dérangemens, les rigueurs des saisons, la violence du froid, la corruption de l'air, les tempêtes, les orages, les vapeurs pestilentielles, &c. Ainsi donc *inclémence* étant une métaphore, est consacrée à la poésie.

Je donnais au mot *impuissance* toutes les acceptions qu'il reçoit. Je faisais voir dans quelle faute est tombé un historien qui parle de l'impuissance du roi *Alfonse*, en n'exprimant pas si c'était celle de résister à son frère, ou celle dont sa femme l'accusait.

Je tâchais de faire voir que les épithètes *irrésistible*, *incurable*, exigeaient un grand ménagement. Le premier qui a dit, *l'impulsion irrésistible du génie*, a très-bien rencontré, parce qu'en effet il s'agissait d'un grand génie qui s'était livré à son talent malgré tous les

obstacles. Les imitateurs qui ont employé cette expression pour des hommes médiocres, sont des plagiaires qui ne savent pas placer ce qu'ils dérobent.

Le mot *incurable* n'a été encore enchâssé dans un vers que par l'industriel *Racine*.

D'un incurable amour remèdes impuissans.

Voilà ce que *Boileau* appelle *des mots trouvés*.

Dès qu'un homme de génie a fait un usage nouveau d'un terme de la langue, les copistes ne manquent pas d'employer cette même expression mal-à propos en vingt endroits, & n'en font jamais honneur à l'inventeur.

Je ne crois pas qu'il y ait un seul de ces mots trouvés, une seule expression neuve de génie dans aucun auteur tragique depuis *Racine*, excepté ces années dernières. Ce sont pour l'ordinaire des termes lâches, oiseux, rebattus, si mal mis en place qu'il en résulte un style barbare; & à la honte de la nation, ces ouvrages visigoths & vandales furent quelque temps prônés, célébrés, admirés dans les journaux, dans les mercures, surtout quand ils furent protégés par je ne fais quelle dame qui ne s'y connaissait point du tout. On en est revenu aujourd'hui; & à un ou deux près, ils sont pour jamais anéantis.

Je ne prétendais pas faire toutes ces réflexions, mais mettre le lecteur en état de les faire.

Je faisais voir à la lettre E que nos *e* muets qui nous sont reprochés par un italien, sont précisément ce qui forme la délicieuse harmonie de notre langue. *Empire, couronne, diadème, épouvantable, sensible*; cet *e* muet qu'on fait sentir, sans l'articuler, laisse dans

l'oreille

l'oreille un son mélodieux, comme celui d'un timbre qui résonne encore quand il n'est plus frappé. C'est ce que nous avons déjà répondu à un Italien homme de lettres, qui était venu à Paris pour enseigner sa langue, & qui ne devait pas y décrier la nôtre.

Il ne sentait pas la beauté & la nécessité de nos rimes féminines; elles ne sont que des *e* muets. Cet entrelacement de rimes masculines & féminines fait le charme de nos vers.

De semblables observations sur l'alphabet & sur les mots, auraient pu être de quelque utilité; mais l'ouvrage eût été trop long.

D I E U , D I E U X.

S E C T I O N P R E M I E R E.

ON ne peut trop avertir que ce Dictionnaire n'est point fait pour répéter ce que tant d'autres ont dit.

La connaissance d'un Dieu n'est point empreinte en nous par les mains de la nature, car tous les hommes auraient la même idée, & nulle idée ne naît avec nous. (*) Elle ne nous vient point comme la perception de la lumière, de la terre &c. que nous recevons dès que nos yeux & notre entendement s'ouvrent. Est-ce une idée philosophique? non. Les hommes ont admis des dieux avant qu'il y eût des philosophes.

D'où est donc dérivée cette idée? du sentiment & de cette logique naturelle qui se développe avec l'âge dans les hommes les plus grossiers. On a vu des effets

(*) Voyez *l'été*.

étonnans de la nature , des moissons & des stérilités , des jours sereins & des tempêtes , des bienfaits & des fléaux , & on a senti un maître. Il a fallu des chefs pour gouverner des sociétés , & on a eu besoin d'admettre des souverains de ces souverains nouveaux que la faiblesse humaine s'était donnés , des êtres dont le pouvoir suprême fit trembler des hommes qui pouvaient accabler leurs égaux. Les premiers souverains ont à leur tour employé ces notions pour cimenter leur puissance. Voilà les premiers pas , voilà pourquoi chaque petite société avait son Dieu. Ces notions étaient grossières , parce que tout l'était. Il est très-naturel de raisonner par analogie. Une société sous un chef ne niait point que la peuplade voisine n'eût aussi son juge , son capitaine ; par conséquent elle ne pouvait nier qu'elle n'eût aussi son Dieu. Mais comme chaque peuplade avait intérêt que son capitaine fût le meilleur , elle avait intérêt aussi à croire , & par conséquent elle croyait que son Dieu était le plus puissant. De-là ces anciennes fables si long-temps généralement répandues , que les dieux d'une nation combattaient contre les dieux d'une autre. De-là tant de passages dans les livres hébreux qui décèlent à tout moment l'opinion où étaient les Juifs , que les dieux de leurs ennemis existaient , mais que le dieu des Juifs leur était supérieur.

Cependant il y eut des prêtres , des mages , des philosophes , dans les grands États où la société perfectionnée pouvait comporter des hommes oisifs , occupés de spéculations.

Quelques-uns d'entre eux perfectionnèrent leur raison jusqu'à reconnaître en secret un Dieu unique

& universel. Ainsi, quoique chez les anciens Egyptiens on adorât *Osiri*, *Osiris*, ou plutôt *Osireth*, qui signifie *cette terre est à moi*; quoiqu'ils adorassent encore d'autres êtres supérieurs; cependant ils admettaient un Dieu suprême, un principe unique qu'ils appelaient *Knef*, & dont le symbole était une sphère posée sur le frontispice du temple.

Sur ce modèle les Grecs eurent leur *Zeus*, leur *Jupiter*, maître des autres dieux qui n'étaient que ce que sont les anges chez les Babyloniens & chez les Hébreux, & les saints chez les chrétiens de la communion romaine.

C'est une question plus épineuse qu'on ne pense, & très-peu approfondie, si plusieurs dieux égaux en puissance pourraient subsister à la fois.

Nous n'avons aucune notion adéquate de la Divinité, nous nous traînons seulement de soupçons en soupçons, de vraisemblances en probabilités. Nous arrivons à un très-petit nombre de certitudes. Il y a quelque chose, donc il y a quelque chose d'éternel, car rien n'est produit de rien. Voilà une vérité certaine sur laquelle votre esprit se repose. Tout ouvrage qui nous montre des moyens & une fin annonce un ouvrier; donc cet univers composé de ressorts, de moyens dont chacun a sa fin, découvre un ouvrier très-puissant, très-intelligent. Voilà une probabilité qui approche de la plus grande certitude; mais cet artisan suprême est-il infini? est-il par-tout? est-il en un lieu? comment répondre à cette question avec notre intelligence bornée & nos faibles connaissances?

Ma seule raison me prouve un être qui a arrangé la matière de ce monde; mais ma raison est impuissante

à me prouver qu'il ait fait cette matière, qu'il l'ait tirée du néant. Tous les sages de l'antiquité, sans aucune exception, ont cru la matière éternelle & subsistante par elle-même. Tout ce que je puis faire sans le secours d'une lumière supérieure, c'est donc de croire que le Dieu de ce monde est aussi éternel & existant par lui-même ; DIEU & la matière existent par la nature des choses. D'autres dieux ainsi que d'autres mondes ne subsisteraient-ils pas ? Des nations entières, des écoles très-éclairées ont bien admis deux dieux dans ce monde-ci, l'un la source du bien, l'autre la source du mal. Ils ont admis une guerre interminable entre deux puissances égales. Certes la nature peut plus aisément souffrir dans l'immensité de l'espace plusieurs êtres indépendans, maîtres absolus chacun dans leur étendue, que deux dieux bornés & impuissans dans ce monde, dont l'un ne peut faire le bien, & l'autre ne peut faire le mal.

Si DIEU & la matière existent de toute éternité, commel'antiquité l'a cru, voilà deux êtres nécessaires; or s'il y a deux êtres nécessaires, il peut y en avoir trente. Ces seuls doutes, qui sont le germe d'une infinité de réflexions, servent au moins à nous convaincre de la faiblesse de notre entendement. Il faut que nous confessions notre ignorance sur la nature de la Divinité avec *Cicéron*. Nous n'en saurons jamais plus que lui.

Les écoles ont beau nous dire que DIEU est infini négativement & non privativement, *formaliter & non materialiter*, qu'il est le premier, le moyen, & le dernier acte, qu'il est par-tout sans être dans aucun lieu. Cent pages de commentaires sur de pareilles définitions ne peuvent nous donner la moindre lumière. Nous

n'avons ni degré, ni *point d'appui* pour monter à de telles connaissances. Nous sentons que nous sommes sous la main d'un être invisible; c'est tout, & nous ne pouvons faire un pas au-delà. Il y a une témérité insensée à vouloir deviner ce que c'est que cet être, s'il est étendu ou non, s'il existe dans un lieu ou non, comment il existe, comment il opère. (*)

S E C T I O N I I.

JE crains toujours de me tromper; mais tous les monumens me font voir avec évidence que les anciens peuples policés reconnaissaient un Dieu suprême. Il n'y a pas un seul livre, une médaille, un bas-relief, une inscription, où il soit parlé de *Junon*, de *Minerve*, de *Neptune*, de *Mars*, & des autres dieux, comme d'un être formateur, souverain de toute la nature. Au contraire, les plus anciens livres profanes que nous ayons, *Hésiode* & *Homère*, représentent leur *Zeus* comme seul lançant la foudre, comme seul maître des dieux & des hommes; il punit même les autres dieux; il attache *Junon* à une chaîne; il chasse *Apollon* du ciel.

L'ancienne religion des brachmanes, la première qui admit des créatures célestes, la première qui parla de leur rébellion, s'explique d'une manière sublime sur l'unité & la puissance de DIEU, comme nous l'avons vu à l'article *Ange*.

Les Chinois, tout anciens qu'ils sont, ne viennent qu'après les Indiens; ils ont reconnu un seul Dieu

(*) Voyez *Création*, *Infini*.

de temps immémorial ; point de dieux subalternes , point de génies ou démons médiateurs entre DIEU & les hommes , point d'oracles , point de dogmes abstraits , point de disputes théologiques chez les lettrés ; l'empereur fut toujours le premier pontife , la religion fut toujours auguste & simple : c'est ainsi que ce vaste empire , quoique subjugué deux fois , s'est toujours conservé dans son intégrité , qu'il a soumis ses vainqueurs à ses lois , & que malgré les crimes & les malheurs attachés à la race humaine , il est encore l'Etat le plus florissant de la terre.

Les mages de Chaldée , les Sabéens ne reconnaissaient qu'un seul Dieu suprême , & l'adoraient dans les étoiles qui font son ouvrage.

Les Persans l'adoraient dans le soleil. La sphère posée sur le frontispice du temple de Memphis , était l'emblème d'un Dieu unique & parfait , nommé *Knef* par les Egyptiens.

Le titre de *Deus optimus maximus* n'a jamais été donné par les Romains qu'au seul *Jupiter* , *hominum sator atque deorum*. On ne peut trop répéter cette grande vérité que nous indiquons ailleurs. (a)

Cette adoration d'un Dieu suprême est confirmée depuis *Romulus* jusqu'à la destruction entière de l'empire & à celle de sa religion. Malgré toutes les folies du peuple qui vénérât des dieux secondaires & ridicules , & malgré les épicuriens qui au fond n'en reconnaissaient aucun , il est avéré que les magistrats

(a) Le prétendu *Jupiter* , né en Crète , n'était qu'une fable historique , ou poétique , comme celle des autres dieux. *Jovis* , depuis *Jupiter* , était la traduction du mot grec *Zeus* ; & *Zeus* était la traduction du mot phénicien *Jehova*.

& les sages adorèrent dans tous les temps un Dieu souverain.

Dans le grand nombre de témoignages qui nous restent de cette vérité , je choisirai d'abord celui de *Maxime* de Tyr , qui florissait sous les *Antonins* , ces modèles de la vraie piété , puisqu'ils l'étaient de l'humanité. Voici ses paroles dans son discours intitulé *De DIEU selon Platon*. Le lecteur qui veut s'instruire est prié de les bien peser.

Les hommes ont eu la faiblesse de donner à DIEU une figure humaine , parce qu'ils n'avaient rien vu au-dessus de l'homme ; mais il est ridicule de s'imaginer , avec Homère , que Jupiter ou la suprême Divinité a les sourcils noirs & les cheveux d'or , & qu'il ne peut les secouer sans ébranler le ciel.

Quand on interroge les hommes sur la nature de la Divinité , toutes leurs réponses sont différentes. Cependant , au milieu de cette variété prodigieuse d'opinions , vous trouverez un même sentiment par toute la terre , c'est qu'il n'y a qu'un seul Dieu qui est le père de tous &c.

Que deviendront , après cet aveu formel & après les discours immortels des *Cicérons* , des *Antonins* , des *Epiètes* ; que deviendront , dis-je , les déclamations que tant de pédans ignorans répètent encore aujourd'hui ? A quoi serviront ces éternels reproches d'un polythéisme grossier & d'une idolatrie puérile , qu'à nous convaincre que ceux qui les font n'ont pas la plus légère connaissance de la saine antiquité ? Ils ont pris les rêveries d'*Homère* pour la doctrine des sages.

Faut-il un témoignage encore plus fort & plus expressif ? vous le trouverez dans la lettre de *Maxime*

de Madaure à *S^t Augustin* ; tous deux étaient philosophes & orateurs ; du moins ils s'en piquaient : ils s'écrivaient librement ; ils étaient amis autant que peuvent l'être un homme de l'ancienne religion & un de la nouvelle.

Lisez la lettre de *Maxime* de Madaure , & la réponse de l'évêque d'Hippone.

Lettre de Maxime de Madaure.

» OR, qu'il y ait un Dieu souverain qui soit sans commencement, & qui, sans avoir rien engendré de semblable à lui, soit néanmoins le père & le formateur de toutes choses, quel homme est assez grossier, assez stupide, pour en douter ? C'est celui dont nous adorons sous des noms divers l'éternelle puissance répandue dans toutes les parties du monde ; ainsi honorant séparément, par diverses sortes de culte, ce qui est comme ses divers membres, nous l'adorons tout entier.... qu'ils vous conservent ces dieux *subalternes*, sous les noms desquels & par lesquels, tout autant de mortels que nous sommes sur la terre, nous adorons le *père commun des dieux & des hommes*, par différentes sortes de cultes, à la vérité, mais qui s'accordent tous dans leur variété même, & ne tendent qu'à la même fin. »

Qui écrivait cette lettre ? un numide, un homme du pays d'Alger.

Réponse d'Augustin.

„ IL y a dans votre place publique deux statues
 „ de *Mars*, nu dans l'une & armé dans l'autre, &
 „ tout auprès, la figure d'un homme qui, avec trois
 „ doigts qu'il avance vers *Mars*, tient en bride cette
 „ divinité dangereuse à toute la ville. Sur ce que
 „ vous me dites que de pareils dieux sont comme les
 „ membres du seul véritable Dieu, je vous avertis,
 „ avec toute la liberté que vous me donnez, de ne
 „ pas tomber dans de pareils sacrilèges : car ce seul
 „ Dieu dont vous parlez, est sans doute celui qui
 „ est reconnu de tout le monde, & sur lequel les
 „ ignorans conviennent avec les savaus, comme
 „ quelques anciens ont dit. Or, direz-vous que
 „ celui dont la force, pour ne pas dire la cruauté,
 „ est réprimée par un homme mort, soit un membre
 „ de celui-là ? Il me ferait aisé de vous pousser sur
 „ ce sujet, car vous voyez bien ce qu'on pourrait
 „ dire sur cela; mais je me retiens, de peur que vous
 „ ne disiez que ce sont les armes de la rhétorique
 „ que j'emploie contre vous plutôt que celles de la
 „ vérité. „ (b)

Nous ne savons pas ce que signifiaient ces deux
 statues dont il ne reste aucun vestige ; mais toutes les
 statues dont Rome était remplie, le Panthéon & tous
 les temples consacrés à tous les dieux subalternes,
 & même aux douze grands dieux, n'empêchèrent
 jamais que *Deus optimus maximus*, DIEU très-bon & très-
grand ne fût reconnu dans tout l'empire.

(b) Traduction de Dubois précepteur du dernier duc de Guise.

Le malheur des Romains était donc d'avoir ignoré la loi mosaïque, & ensuite d'ignorer la loi des disciples de notre Sauveur JESUS-CHRIST, de n'avoir pas eu la foi, d'avoir mêlé au culte d'un Dieu suprême le culte de *Mars*, de *Vénus*, de *Minerve*, d'*Apollon*, qui n'existaient pas, & d'avoir conservé cette religion jusqu'au temps des *Théodoses*. Heureusement les Goths, les Huns, les Vandales, les Hérules, les Lombards, les Francs, qui détruisirent cet empire, se soumirent à la vérité, & jouirent d'un bonheur qui fut refusé aux *Scipions*, aux *Catons*, aux *Metellus*, aux *Emiles*, aux *Cicérons*, aux *Varrons*, aux *Virgiles*, & aux *Horaces*. (*)

Tous ces grands-hommes ont ignoré JESUS-CHRIST qu'ils ne pouvaient connaître; mais ils n'ont point adoré le diable, comme le répètent tous les jours tant de pédans. Comment auraient-ils adoré le diable, puisqu'ils n'en avaient jamais entendu parler?

D'une calomnie de Warburton contre Cicéron, au sujet d'un Dieu suprême.

Warburton a calomnié *Cicéron* & l'ancienne Rome, (c) ainsi que ses contemporains. Il suppose hardiment que *Cicéron* a prononcé ces paroles dans son oraison pour *Flaccus*: *Il est indigne de la majesté de l'empire d'adorer un seul Dieu. Majestatem imperii non decuit ut unus tantum Deus colatur.*

Qui le croirait? il n'y a pas un mot de cela dans l'oraison pour *Flaccus*, ni dans aucun ouvrage de

(*) Voyez *Idolatrie*.

(c) Préface de la II partie du tome II, de la légation de *Moïse*, p. 19.

Cicéron. Il s'agit de quelques vexations dont on accusait *Flaccus*, qui avait exercé la préture dans l'Asie mineure. Il était secrètement poursuivi par les Juifs dont Rome était alors inondée ; car ils avaient obtenu à force d'argent des privilèges à Rome, dans le temps même que *Pompée* ; après *Crassus*, ayant pris Jérusalem, avait fait pendre leur roitelet *Alexandre* fils d'*Arislobule*. *Flaccus* avait défendu qu'on fît passer des espèces d'or & d'argent à Jérusalem, parce que ces monnaies en revenaient altérées, & que le commerce en souffrait ; il avait fait saisir l'or qu'on y portait en fraude. Cet or, dit *Cicéron*, est encore dans le trésor ; *Flaccus* s'est conduit avec autant de défintéressement que *Pompée*.

Ensuite, *Cicéron*, avec son ironie ordinaire, prononce ces paroles : „ Chaque pays a sa religion, nous avons „ la nôtre. Lorsque Jérusalem était encore libre, & „ que les Juifs étaient en paix, ces Juifs n'avaient „ pas moins en horreur la splendeur de cet empire, „ la dignité du nom romain, les institutions de nos „ ancêtres. Aujourd'hui cette nation a fait voir plus „ que jamais, par la force de ses armes, ce qu'elle „ doit penser de l'empire romain. Elle nous a montré „ par sa valeur combien elle est chère aux dieux „ immortels ; elle nous l'a prouvé, en étant vaincue, „ dispersée, tributaire. „

Stantibus Hierosolymis, pacatisque Judæis, tamen istorum religio sacrorum, à splendore hujus imperii, gravitate nominis nostri, majorum institutis, abhorrebat : nunc verò, hoc magis, quid illa gens, quid de imperio nostro sentiret, ostendit armis : quàm cara diis immortalibus esset, docuit, quod est victa, quod elocata, quod servata.

Il est donc très-faux que jamais ni *Cicéron* ni aucun romain ait dit, qu'il ne convenait pas à la majesté de l'empire de reconnaître un Dieu suprême. Leur *Jupiter*, ce *Zeus* des Grecs, ce *Jehova* des Phéniciens, fut toujours regardé comme le maître des dieux fécondaires; on ne peut trop inculquer cette grande vérité.

Les Romains ont-ils pris tous leurs dieux des Grecs?

LES Romains n'auraient-ils pas eu plusieurs dieux qu'ils ne tenaient pas des Grecs?

Par exemple, ils ne pouvaient avoir été plagiaires en adorant *Calum*, quand les Grecs adoraient *Ouranon*; en s'adressant à *Saturnus* & à *Tellus*, quand les Grecs s'adressaient à *Gé* & à *Chronos*.

Ils appelaient *Cérès* celle que les Grecs nommaient *Deo* & *Demeter*.

Leur *Neptune* était *Poseidon*; leur *Vénus* était *Aphrodite*; leur *Junon* s'appelait en grec *Era*; leur *Proserpine*, *Coré*; enfin, leur favori *Mars*, *Arès*; & leur favorite *Bellone*, *Enio*. Il n'y a pas là un nom qui se ressemble.

Les beaux esprits grecs & romains s'étaient-ils rencontrés, ou les uns avaient-ils pris des autres la chose dont ils déguisaient le nom?

Il est assez naturel que les Romains, sans consulter les Grecs, se soient fait des dieux, du ciel, du temps, d'un être qui préside à la guerre, à la génération, aux moissons, sans aller demander des dieux en Grèce, comme ensuite ils allèrent leur demander des lois. Quand vous trouvez un nom qui ne ressemble

à rien , il paraît juste de le croire originaire du pays.

Mais *Jupiter* , le maître de tous les dieux , n'est-il pas un mot appartenant à toutes les nations , depuis l'Euphrate jusqu'au Tibre ? C'était *Jou* , *Jovis* chez les premiers Romains , *Zeus* chez les Grecs , *Jehova* chez les Phéniciens , les Syriens , les Egyptiens.

Cette ressemblance ne paraît-elle pas servir à confirmer que tous ces peuples avaient la connaissance de l'Être suprême ? connaissance confuse à la vérité ; mais quel homme peut l'avoir distincte ?

S E C T I O N I I I .

Examen de Spinoza.

*S*PINOSA ne peut s'empêcher d'admettre une intelligence agissante dans la matière , & faisant un tout avec elle.

Je dois conclure , dit-il , (d) *que l'être absolu n'est ni pensée , ni étendue , exclusivement l'un de l'autre , mais que l'étendue & la pensée sont les attributs nécessaires de l'être absolu.*

C'est en quoi il paraît différer de tous les athées de l'antiquité , *Ocellus* , *Lucanus* , *Héraclite* , *Démocrite* , *Leucipe* , *Straton* , *Epicure* , *Pythagore* , *Diagore* , *Zénon* d'Elée , *Anaximandre* , & tant d'autres. Il en diffère surtout par sa méthode , qu'il avait entièrement puisée dans la lecture de *Descartes* , dont il a imité jusqu'au style.

(d) Page 12 , édition de *Foppens* .

Ce qui étonnera surtout la foule de ceux qui crient *Spinoza*, *Spinoza*, & qui ne l'ont jamais lu, c'est sa déclaration suivante. Il ne la fait pas pour éblouir les hommes, pour apaiser des théologiens, pour se donner des protecteurs, pour défarmer un parti; il parle en philosophe sans se nommer, sans s'afficher; il s'exprime en latin pour être entendu d'un très-petit nombre. Voici sa profession de foi.

Profession de foi de Spinoza.

» SI je concluais aussi que l'idée de DIEU, comprise
 » sous celle de l'infinité de l'univers, (e) me dispense
 » de l'obéissance, de l'amour, & du culte, je ferais
 » encore un plus pernicieux usage de ma raison; car
 » il m'est évident que les lois que j'ai reçues, non
 » par le rapport ou l'entremise des autres hommes,
 » mais immédiatement de lui, sont celles que la
 » lumière naturelle me fait connaître pour véritables
 » guides d'une conduite raisonnable. Si je manquais
 » d'obéissance à cet égard, je pécherais non-seule-
 » ment contre le principe de mon être & contre la
 » société de mes pareils, mais contre moi-même,
 » en me privant du plus solide avantage de mon
 » existence. Il est vrai que cette obéissance ne m'en-
 » gage qu'aux devoirs de mon état, & qu'elle me
 » fait envisager tout le reste comme des pratiques
 » frivoles, inventées superstitieusement, ou pour
 » l'utilité de ceux qui les ont instituées.

» A l'égard de l'amour de DIEU, loin que cette
 » idée le puisse affaiblir, j'estime qu'aucune autre

(e) Page 44.

„ n'est plus propre à l'augmenter, puisqu'elle me
 „ fait connaître que DIEU est intime à mon être;
 „ qu'il me donne l'existence & toutes mes propriétés;
 „ mais qu'il me les donne libéralement sans reproche,
 „ sans intérêt, sans m'assujettir à autre chose qu'à
 „ ma propre nature. Elle bannit la crainte, l'inquié-
 „ tude, la défiance, & tous les défauts d'un amour
 „ vulgaire ou intéressé. Elle me fait sentir que c'est
 „ un bien que je ne puis perdre, & que je possède
 „ d'autant mieux que je le connais & que je l'aime. „

Est-ce le vertueux & tendre *Fénélon*, est-ce *Spinoza*
 qui a écrit ces pensées? Comment deux hommes si
 opposés l'un à l'autre ont-ils pu se rencontrer dans
 l'idée d'aimer DIEU pour lui-même, avec des notions
 de DIEU si différentes? (*)

Il le faut avouer; ils allaient tous deux au même
 but, l'un en chrétien, l'autre en homme qui avait
 le malheur de ne le pas être; le saint archevêque
 en philosophe persuadé que DIEU est distingué
 de la nature, l'autre en disciple très-égaré de
Descartes, qui s'imaginait que DIEU est la nature
 entière.

Le premier était orthodoxe, le second se trompait,
 j'en dois convenir: mais tous deux étaient dans la
 bonne foi: tous deux estimables dans leur sincérité
 comme dans leurs mœurs douces & simples; quoi-
 qu'il n'y ait eu d'ailleurs nul rapport entre l'imitateur
 de l'*Odyssée* & un cartésien sec, hérissé d'argumens;
 entre un très-bel esprit de la cour de *Louis XIV*,

(*) Voyez *Amour de DIEU*.

revêtu de ce qu'on nomme une *grande dignité*, & un pauvre juif déjudaisé, vivant avec trois cents florins de rente (*f*) dans l'obscurité la plus profonde.

S'il est entre eux quelque ressemblance, c'est que *Fenelon* fut accusé devant le sanhédrin de la nouvelle loi, & l'autre devant une synagogue sans pouvoir comme sans raison; mais l'un se soumit, & l'autre se révolta.

Du fondement de la philosophie de Spinoza.

LE grand dialecticien *Bayle* a réfuté *Spinoza*. (*g*) Ce système n'est donc pas démontré comme une proposition d'*Euclide*. S'il l'était, on ne saurait le combattre. Il est donc au moins obscur.

J'ai toujours eu quelque soupçon que *Spinoza* avec sa substance universelle, ses modes, & ses accidens, avait entendu autre chose que ce que *Bayle* entend, & que par conséquent *Bayle* peut avoir eu raison, sans avoir confondu *Spinoza*. J'ai toujours cru surtout que *Spinoza* ne s'entendait pas souvent lui-même, & que c'est la principale raison pour laquelle on ne l'a pas entendu.

Il me semble qu'on pourrait battre les remparts du spinosisme par un côté que *Bayle* a négligé. *Spinoza* pense qu'il ne peut exister qu'une seule substance;

(*f*) On vit après sa mort, par ses comptes, qu'il n'avait quelquefois dépensé que quatre sous & demi en un jour pour sa nourriture. Ce n'est pas là un repas de moines assemblés en chapitre.

(*g*) Voyez l'article *Spinoza*, Dictionnaire de *Bayle*.

& il paraît par tout son livre, qu'il se fonde sur la méprise de *Descartes*, que tout est plein. Or, il est aussi faux que tout soit plein, qu'il est faux que tout soit vide. Il est démontré aujourd'hui que le mouvement est aussi impossible dans le plein absolu, qu'il est impossible que dans une balance égale, un poids de deux livres élève un poids de quatre.

Or, si tous les mouvemens exigent absolument des espaces vides, que deviendra la substance unique de *Spinoza*? Comment la substance d'une étoile entre laquelle & nous est un espace vide si immense, sera-t-elle précisément la substance de notre terre, la substance de moi-même, (*h*) la substance d'une mouche mangée par une araignée?

Je me trompe peut-être; mais je n'ai jamais conçu comment *Spinoza* admettant une substance infinie dont la pensée & la matière sont les deux modalités, admettant la substance, qu'il appelle *Dieu*, & dont tout ce que nous voyons est mode ou accident, a pu cependant rejeter les causes finales. Si cet être infini, universel, pense, comment n'aurait-il pas des desseins? s'il a des desseins, comment n'aurait-il pas une volonté? Nous sommes, dit *Spinoza*, des modes de cet être absolu, nécessaire, infini. Je dis à *Spinoza*, nous voulons, nous avons des desseins, nous qui ne sommes que des modes: donc cet être infini, nécessaire, absolu, ne peut en être privé; donc il a volonté, desseins, puissance.

(*h*) Ce qui fait que *Bayle* n'a pas pressé cet argument, c'est qu'il n'était pas instruit des démonstrations de *Newton*, de *Keil*, de *Grégori*, de *Halley*, que le vide est nécessaire pour le mouvement.

Je fais bien que plusieurs philosophes, & surtout *Lucrece*, ont nié les causes finales; & je fais que *Lucrece*, quoique peu châtié, est un très-grand poète dans ses descriptions & dans sa morale; mais en philosophie, il me paraît, je l'avoue, fort au-dessous d'un portier de collège & d'un bedeau de paroisse. Affirmer que ni l'œil n'est fait pour voir, ni l'oreille pour entendre, ni l'estomac pour digérer, n'est-ce pas là la plus énorme absurdité, la plus révoltante folie qui soit jamais tombée dans l'esprit humain? Tout douteur que je suis, cette démence me paraît évidente, & je le dis.

Pour moi, je ne vois dans la nature, comme dans les arts, que des causes finales; & je crois un pommier fait pour porter des pommes, comme je crois une montre faite pour marquer l'heure.

Je dois avertir ici que si *Spinoza* dans plusieurs endroits de ses ouvrages se moque des causes finales, il les reconnaît plus expressément que personne dans sa première partie de l'*Etre en général & en particulier*.

Voici ses paroles.

„ Qu'il me soit permis de m'arrêter ici quelque
 „ instant, (i) pour admirer la merveilleuse dispen-
 „ sation de la nature, laquelle ayant enrichi la
 „ constitution de l'homme de tous les refforts néces-
 „ saires pour prolonger j'usqu'à certain terme la durée
 „ de sa fragile existence, & pour animer la connaissance
 „ qu'il a de lui-même par celle d'une infinité de
 „ choses éloignées, semble avoir exprès négligé de
 „ lui donner des moyens pour bien connaître celle
 „ dont il est obligé de faire un usage plus ordinaire,

(i) Page 14.

» même les individus de sa propre espèce. Cepen-
 » dant, à le bien prendre, c'est moins l'effet d'un
 » refus que celui d'une extrême libéralité, puisque
 » s'il y avait quelque être intelligent qui en pût
 » pénétrer un autre contre son gré, il jouirait d'un
 » tel avantage au-dessus de lui, que par cela même
 » il ferait exclus de la société; au lieu que dans l'état
 » présent, chaque individu jouissant de lui-même
 » avec une pleine indépendance, ne se communique
 » qu'autant qu'il lui convient. »

Que conclurai-je de-là? que *Spinoza* se contredisait souvent, qu'il n'avait pas toujours des idées nettes, que dans le grand naufrage des systèmes il se sauvait tantôt sur une planche, tantôt sur une autre; qu'il ressemblait par cette faiblesse à *Mallebranche*, à *Arnaud*, à *Bossuet*, à *Claude*, qui se sont contredits quelquefois dans leurs disputes; qu'il était comme tant de métaphysiciens & de théologiens. Je conclurai que je dois me défier à plus forte raison de toutes mes idées en métaphysique, que je suis un animal très-faible, marchant sur des fables mouvans qui se dérobent continuellement sous moi, & qu'il n'y a peut-être rien de si fou que de croire avoir toujours raison.

Vous êtes très-confus, *Baruc* (*k*) *Spinoza*; mais êtes-vous aussi dangereux qu'on le dit? Je soutiens que non; & ma raison, c'est que vous êtes confus, que vous avez écrit en mauvais latin, & qu'il n'y a pas dix personnes en Europe qui vous lisent d'un bout à l'autre, quoiqu'on vous ait traduit en français. Quel est l'auteur dangereux? c'est celui qui est lu par les oisifs de la cour & par les dames.

(*k*) Il s'appelle *Baruc* & non *Benoit*, car il ne fut jamais baptisé.

S E C T I O N I V.

Du Système de la nature.

L'AUTEUR du *Système de la nature* a eu l'avantage de se faire lire des savans, des ignorans, des femmes; il a donc dans le style des mérites que n'avait pas *Spinoza*. Souvent de la clarté, quelquefois de l'éloquence, quoiqu'on puisse lui reprocher de répéter, de déclamer, & de se contredire, comme tous les autres. Pour le fond des choses, il faut s'en défier très-souvent en physique & en morale. Il s'agit ici de l'intérêt du genre-humain. Examinons donc si sa doctrine est vraie & utile, & soyons courts si nous pouvons.

(1) *L'ordre & le désordre n'existent point &c.*

Quoi! en physique, un enfant né aveugle, ou privé de ses jambes, un monstre n'est pas contraire à la nature de l'espèce? N'est-ce pas la régularité ordinaire de la nature qui fait l'ordre, & l'irrégularité qui est le désordre? N'est-ce pas un très-grand dérangement, un désordre funeste qu'un enfant à qui la nature a donné la faim, & a bouché l'œ�ophage? Les évacuations de toute espèce sont nécessaires, & souvent les conduits manquent d'orifices; on est obligé d'y remédier: ce désordre a sa cause, sans doute. Point d'effet sans cause; mais c'est un effet très-désordonné.

L'affassinat de son ami, de son frère, n'est-il pas un désordre horrible en morale? Les calomnies d'un *Garaffe*, d'un *le Tellier*, d'un *Doucín*, contre des

(1) Première partie, page 60.

janféniftes, & celles des janféniftes contre des jéfuites; les impoftures des *Patouillet* & *Paulian* ne font-elles pas de petits défordres? La Saint-Barthelemi, les mafacres d'Irlande &c. &c., ne font-ils pas des défordres exécrables? Ce crime a fa caufe dans des paffions, mais l'effet eft exécration; la caufe eft fatale; ce défordre fait frémir. Refte à découvrir, fi l'on peut, l'origine de ce défordre; mais il existe.

(m) *L'expérience prouve que les matières que nous regardons comme inertes & mortes, prennent de l'aétion, de l'intelligence, de la vie, quand elles font combinées d'une certaine façon.*

C'est-là précifément la difficulté. Comment un germe parvient-il à la vie? l'auteur & le lecteur n'en favent rien. De-là les deux volumes du *Système*, & tous les fyftèmes du monde ne font-ils pas des rêves?

(n) *Il faudrait définir la vie, & c'est ce que j'estime impossible.*

Cette définition n'est-elle pas très-aifée, très-commune? la vie n'est-elle pas organisation avec fentiment? Mais que vous teniez ces deux propriétés du mouvement feul de la matière, c'est ce dont il eft impossible de donner une preuve: & fi on ne peut le prouver, pourquoi l'affirmer? pourquoi dire tout haut, *je fais*, quand on fe dit tout bas, *j'ignore*?

(o) *L'on demandera ce que c'est que l'homme &c.*

Cet article n'est pas affurément plus clair que les plus obscurs de *Spinoza*, & bien des lecteurs s'indigneront de ce ton décifif que l'on prend fans rien expliquer.

{ m } Page 69.

{ n } Page 78.

{ o } Page 80.

(p) *La matière est éternelle & nécessaire, mais ses formes & ses combinaisons sont passagères & contingentes &c.*

Il est difficile de comprendre comment la matière étant nécessaire, & aucun être libre n'existant, selon l'auteur, il y aurait quelque chose de contingent. On entend par contingence ce qui peut être & ne pas être : mais tout devant être d'une nécessité absolue, toute manière d'être qu'il appelle ici mal-à-propos *contingent*, est d'une nécessité aussi absolue que l'être même. C'est là où l'on se trouve encore plongé dans un labyrinthe où l'on ne voit point d'issue.

Lorsqu'on ose assurer qu'il n'y a point de DIEU, que la matière agit par elle-même, par une nécessité éternelle, il faut le démontrer comme une proposition d'*Euclide*, sans quoi vous n'appuyez votre système que sur un peut-être. Quel fondement pour la chose qui intéresse le plus le genre-humain!

(q) *Si l'homme d'après sa nature est forcé d'aimer son bien-être, il est forcé d'en aimer les moyens. Il serait inutile & peut-être injuste de demander à un homme d'être vertueux, s'il ne peut l'être sans se rendre malheureux. Dès que le vice le rend heureux, il doit aimer le vice.*

Cette maxime est encore plus exécrationnable en morale que les autres ne sont fausses en physique. Quand il serait vrai qu'un homme ne pourrait être vertueux sans souffrir, il faudrait l'encourager à l'être. La proposition de l'auteur ferait visiblement la ruine de la société. D'ailleurs, comment saura-t-il qu'on ne peut être heureux sans avoir des vices ? n'est-il pas au contraire prouvé par l'expérience, que la satisfaction

de les avoir domptés est cent fois plus grande que le plaisir d'y avoir succombé ; plaisir toujours empoisonné, plaisir qui mène au malheur ? On acquiert en domptant ses vices , la tranquillité , le témoignage consolant de sa conscience ; on perd en s'y livrant son repos , sa santé ; on risque tout. Aussi l'auteur lui-même en vingt endroits veut qu'on sacrifie tout à la vertu ; & il n'avance cette proposition que pour donner dans son système une nouvelle preuve de la nécessité d'être vertueux.

(r) *Ceux qui rejettent avec tant de raisons les idées innées , auraient dû sentir que cette intelligence ineffable que l'on place au gouvernail du monde, & dont nos sens ne peuvent constater ni l'existence ni les qualités , est un être de raison.*

En vérité, de ce que nous n'avons point d'idées innées, comment s'enfuit-il qu'il n'y a point de DIEU ? cette conséquence n'est-elle pas absurde ? y a-t-il quelque contradiction à dire que DIEU nous donne des idées par nos sens ? n'est-il pas au contraire de la plus grande évidence que s'il est un être tout-puissant dont nous tenons la vie, nous lui devons nos idées & nos sens comme tout le reste ? Il faudrait avoir prouvé auparavant que DIEU n'existe pas ; & c'est ce que l'auteur n'a point fait ; c'est même ce qu'il n'a pas encore tenté de faire jusqu'à cette page du chap. X.

Dans la crainte de fatiguer les lecteurs par l'examen de tous ces morceaux détachés , je viens au fondement du livre , & à l'erreur étonnante sur laquelle il a élevé son système. Je dois absolument répéter ici ce qu'on a dit ailleurs.

(r) Page 167.

(*) *Histoire des anguilles sur lesquelles est fondé le Système.*

IL y avait en France vers l'an 1750 un jésuite anglais nommé *Néedham*, déguisé en féculier, qui servait alors de précepteur au neveu de M. *Dillon* archevêque de Toulouse. Cet homme faisait des expériences de physique, & surtout de chimie.

Après avoir mis de la farine de seigle ergoté dans des bouteilles bien bouchées, & du jus de mouton bouilli dans d'autres bouteilles, il crut que son jus de mouton & son seigle avaient fait naître des anguilles, lesquelles même en produisaient bientôt d'autres; & qu'ainsi une race d'anguilles se formait indifféremment d'un jus de viande, ou d'un grain de seigle.

Un physicien qui avait de la réputation, ne douta pas que ce *Néedham* ne fût un profond athée. Il conclut que puisque l'on faisait des anguilles avec de la farine de seigle, on pouvait faire des hommes avec de la farine de froment; que la nature & la chimie produisaient tout; & qu'il était démontré qu'on peut se passer d'un DIEU formateur de toutes choses.

Cette propriété de la farine trompa aisément un homme (s) malheureusement égaré alors dans des idées qui doivent faire trembler pour la faiblesse de l'esprit humain. Il voulait creuser un trou jusqu'au centre de la terre pour voir le feu central, disséquer des Patagons pour connaître la nature de l'ame, enduire les malades de poix résine pour les empêcher de

(*) Voyez *Anguilles*.

(s) *Maupertuis*.

transpirer , exalter son ame pour prédire l'avenir. Si on ajoutait qu'il fut encore plus malheureux en cherchant à opprimer deux de ses confrères , cela ne ferait pas d'honneur à l'athéisme , & servirait seulement à nous faire rentrer en nous-mêmes avec confusion.

Il est bien étrange que des hommes , en niant un créateur , se soient attribué le pouvoir de créer des anguilles.

Ce qu'il y a de plus déplorable , c'est que des physiciens plus instruits adoptèrent le ridicule système du jésuite *Néedham* , & le joignirent à celui de *Maillet* , qui prétendait que l'Océan avait formé les Pyrénées & les Alpes , & que les hommes étaient originaiement des marsouins , dont la queue fourchue se changea en cuisses & en jambes dans la suite des temps , ainsi que nous l'avons dit. De telles imaginations peuvent être mises avec les anguilles formées par de la farine.

Il n'y a pas long-temps qu'on assura qu'à Bruxelles un lapin avait fait une demi-douzaine de lapereaux à une poule.

Cette transmutation de farine & de jus de mouton en anguilles fut démontrée aussi fausse & aussi ridicule qu'elle l'est en effet , par M. *Spalanzani* un peu meilleur observateur que *Néedham*.

On n'avait pas besoin même de ses observations pour démontrer l'extravagance d'une illusion si palpable. Bientôt les anguilles de *Néedham* allèrent trouver la poule de Bruxelles.

Cependant , en 1768 , le traducteur exact , élégant , & judicieux de *Lucrece* , se laissa surprendre au point

que non-seulement il rapporte dans ses notes du livre VIII, pag. 361, les prétendues expériences de *Néedham*, mais qu'il fait ce qu'il peut pour en constater la validité.

Voilà donc le nouveau fondement du *Système de la nature*. L'auteur dès le second chapitre s'exprime ainsi.

(1) *En humectant de la farine avec de l'eau, & en renfermant ce mélange, on trouve au bout de quelque temps, à l'aide du microscope, qu'il a produit des êtres organisés dont on croyait la farine & l'eau incapables. C'est ainsi que la nature inanimée peut passer à la vie, qui n'est elle-même qu'un assemblage de mouvemens.*

Quand cette sottise inouïe serait vraie, je ne vois pas, à raisonner rigoureusement, qu'elle prouvât qu'il n'y a point de DIEU; car il se pourrait très-bien qu'il y eût un être suprême, intelligent, & puissant, qui ayant formé le soleil & tous les astres, daigna former aussi des animalcules sans germe. Il n'y a point là de contradiction dans les termes. Il faudrait chercher ailleurs une preuve démonstrative que DIEU n'existe pas, & c'est ce qu'assurément personne n'a trouvé ni ne trouvera.

L'auteur traite avec mépris les causes finales, parce que c'est un argument rebattu: mais cet argument si méprisé est de *Cicéron* & de *Newton*. Il pourrait par cela seul faire entrer les athées en quelque défiance d'eux-mêmes. Le nombre est assez grand des sages qui en observant le cours des astres, & l'art prodigieux

(1) Première partie, page 23. Voyez sur les anguilles de *Néedham* le volume de *Physique*.

qui règne dans la structure des animaux & des végétaux, reconnaissent une main puissante qui opère ces continuelles merveilles.

L'auteur prétend que la matière aveugle & sans choix produit des animaux intelligens. Produire sans intelligence des êtres qui en ont ! cela est-il concevable ? ce système est-il appuyé sur la moindre vraisemblance ? Une opinion si contradictoire exigerait des preuves aussi étonnantes qu'elle-même. L'auteur n'en donne aucune ; il ne prouve jamais rien , & il affirme tout ce qu'il avance. Quel chaos, quelle confusion ! mais quelle témérité !

Spinoza du moins avouait une intelligence agissante dans ce grand tout, qui constituait la nature ; il y avait là de la philosophie. Mais je suis forcé de dire que je n'en trouve aucune dans le nouveau système.

La matière est étendue, solide, gravitante, divisible ; j'ai tout cela aussi-bien que cette pierre. Mais a-t-on jamais vu une pierre sentante & pensante ? Si je suis étendu, solide, divisible, je le dois à la matière. Mais j'ai sensations & pensées ; à qui le dois-je ? ce n'est pas à de l'eau, à de la fange ; il est vraisemblable que c'est à quelque chose de plus puissant que moi. C'est à la combinaison seule des élémens, me dites-vous. Prouvez-le-moi donc ; faites-moi donc voir nettement qu'une cause intelligente ne peut m'avoir donné l'intelligence. Voilà où vous êtes réduit.

L'auteur combat avec succès le dieu des scolastiques, un dieu composé de qualités discordantes, un dieu auquel on donne, comme à ceux d'*Homère*, les passions des hommes ; un dieu capricieux, inconstant, vindicatif, inconséquent, absurde : mais il ne peut

combattre le DIEU des sages. Les sages, en contemplant la nature, admettent un pouvoir intelligent & suprême. Il est peut-être impossible à la raison humaine déstituée du secours divin de faire un pas plus avant.

L'auteur demande où réside cet être ? & de ce que personne sans être infini ne peut dire où il réside, il conclut qu'il n'existe pas. Cela n'est pas philosophique ; car de ce que nous ne pouvons dire où est la cause d'un effet, nous ne devons pas conclure qu'il n'y a point de cause. Si vous n'aviez jamais vu de canonier, & que vous vissiez l'effet d'une batterie de canon, vous ne devriez pas dire, elle agit toute seule par sa propre vertu.

Ne tient-il donc qu'à dire, il n'y a point de DIEU, pour qu'on vous en croie sur votre parole ?

Enfin, la grande objection est dans les malheurs & dans les crimes du genre-humain, objection aussi ancienne que philosophique ; objection commune mais fatale & terrible, à laquelle on ne trouve de réponse que dans l'espérance d'une vie meilleure. Et quelle est encore cette espérance ? nous n'en pouvons avoir aucune certitude par la raison. Mais j'ose dire que quand il nous est prouvé, qu'un vaste édifice construit avec le plus grand art est bâti par un architecte quel qu'il soit, nous devons croire à cet architecte, quand même l'édifice serait teint de notre sang, fouillé de nos crimes, & qu'il nous écraserait par sa chute. Je n'examine pas encore si l'architecte est bon, si je dois être satisfait de son édifice, si je dois en sortir plutôt que d'y demeurer ; si ceux qui sont logés comme moi dans cette maison pour quelques jours, en sont contents : j'examine seulement s'il est vrai qu'il

y ait un architecte, ou si cette maison, remplie de tant de beaux appartemens & de vilains galetas, s'est bâtie toute seule.

S E C T I O N V.

De la nécessité de croire un être suprême.

LE grand objet, le grand intérêt, ce me semble, n'est pas d'argumenter en métaphysique, mais de peser s'il faut, pour le bien commun de nous autres animaux misérables & pensans, admettre un DIEU rémunérateur & vengeur, qui nous serve à la fois de frein & de consolation, ou rejeter cette idée en nous abandonnant à nos calamités sans espérances, & à nos crimes sans remords.

Hobbes dit que si dans une république où l'on ne reconnaît point de DIEU, quelque citoyen en proposait un, il le ferait pendre.

Il entendait apparemment par cette étrange exagération, un citoyen qui voudrait dominer au nom de DIEU; un charlatan qui voudrait se faire un tyran. Nous entendons des citoyens qui sentant la faiblesse humaine, sa perversité & sa misère, cherchent un appui qui les soutienne dans les langueurs & dans les horreurs de cette vie.

Depuis *Job* jusqu'à nous, un très-grand nombre d'hommes a maudit son existence; nous avons donc un besoin perpétuel de consolation & d'espoir. Votre philosophie nous en prive. La fable de *Pandore* valait mieux; elle nous laissait l'espérance; & vous nous

la ravissez ! La philosophie , selon vous , ne fournit aucune preuve d'un bonheur à venir. Non ; mais vous n'avez aucune démonstration du contraire. Il se peut qu'il y ait en nous une monade indestructible qui sente & qui pense , sans que nous sachions le moins du monde comment cette monade est faite. La raison ne s'oppose point absolument à cette idée , quoique la raison seule ne la prouve pas. Cette opinion n'a-t-elle pas un prodigieux avantage sur la vôtre ? La mienne est utile au genre-humain , la vôtre est funeste ; elle peut , quoi que vous en disiez , encourager les *Nérons* , les *Alexandres VI* , & les *Cartouches* ; la mienne peut les réprimer.

Marc-Antonin , *Épictète* , croyaient que leur monade , de quelque espèce qu'elle fût , se rejoindrait à la monade du grand être ; & ils furent les plus vertueux des hommes.

Dans le doute où nous sommes tous deux , je ne vous dis pas avec *Pascal* : *Prenez le plus sûr*. Il n'y a rien de sûr dans l'incertitude. Il ne s'agit pas ici de parier , mais d'examiner ; il faut juger , & notre volonté ne détermine pas notre jugement. Je ne vous propose pas de croire des choses extravagantes pour vous tirer d'embarras ; je ne vous dis pas : Allez à la Mecque baiser la pierre noire pour vous instruire ; tenez une queue de vache à la main ; affublez-vous d'un scapulaire , soyez imbécille & fanatique pour acquérir la faveur de l'être des êtres. Je vous dis : Continuez à cultiver la vertu , à être bienfaisant , à regarder toute superstition avec horreur ou avec pitié ; mais adorez avec moi le dessein qui se manifeste dans toute la nature , & par conséquent l'auteur de ce

dessein, la cause primordiale & finale de tout ; espérez avec moi que notre monade qui raisonne sur le grand être éternel, pourra être heureuse par ce grand être même. Il n'y a point là de contradiction. Vous ne m'en démontrerez pas l'impossibilité ; de même que je ne puis vous démontrer mathématiquement que la chose est ainsi. Nous ne raisonnons guère en métaphysique que sur des probabilités : nous nageons tous dans une mer dont nous n'avons jamais vu le rivage. Malheur à ceux qui se battent en nageant. Abordera qui pourra ; mais celui qui me crie : Vous nagez en vain, il n'y a point de port, me décourage & m'ôte toutes mes forces.

De quoi s'agit-il dans notre dispute ? de consoler notre malheureuse existence. Qui la console, vous ou moi ?

Vous avouez vous-même, dans quelques endroits de votre ouvrage, que la croyance d'un DIEU a retenu quelques hommes sur le bord du crime : cet aveu me suffit. Quand cette opinion n'aurait prévenu que dix assassinats, dix calomnies, dix jugemens iniques sur la terre, je tiens que la terre entière doit l'embrasser.

La religion, dites-vous, a produit des milliaffes de forfaits ; dites la superstition, qui règne sur notre triste globe ; elle est la plus cruelle ennemie de l'adoration pure qu'on doit à l'être suprême. Détestons ce monstre qui a toujours déchiré le sein de sa mère ; ceux qui le combattent sont les bienfaiteurs du genre-humain ; c'est un serpent qui entoure la religion de ses replis ; il faut lui écraser la tête sans blesser celle qu'il infecte & qu'il dévore.

Vous craignez qu'en adorant DIEU on ne redeviene bientôt *superstitieux & fanatique*. Mais n'est-il pas à craindre qu'en le niant on ne s'abandonne aux passions les plus atroces, & aux crimes les plus affreux ? Entre ces deux excès, n'y a-t-il pas un milieu très-raisonnable ? Où est l'asile entre ces deux écueils ? le voici. DIEU, & des lois sages.

Vous affirmez qu'il n'y a qu'un pas de l'adoration à la superstition. Il y a l'infini pour les esprits bien faits : & ils sont aujourd'hui en grand nombre ; ils sont à la tête des nations, ils influent sur les mœurs publiques ; & d'année en année, le fanatisme qui couvrait la terre se voit enlever ses détestables usurpations.

Je répondrai encore un mot à vos paroles de la page 223. *Si l'on présume des rapports entre l'homme & cet être incroyable, il faudra lui élever des autels, lui faire des présens &c ; si l'on ne conçoit rien à cet être, il faudra s'en rapporter à des prêtres qui &c. &c. &c.* Le grand mal de s'assembler aux temps des moissons pour remercier DIEU du pain qu'il nous a donné ! qui vous dit de faire des présens à DIEU ? l'idée en est ridicule : mais où est le mal de charger un citoyen, qu'on appellera *vieillard* ou *prêtre*, de rendre des actions de grâces à la Divinité au nom des autres citoyens, pourvu que ce prêtre ne soit pas un *Grégoire VII* qui marche sur la tête des rois, ou un *Alexandre VI* fouillant par un inceste le sein de sa fille qu'il a engendrée par un stupre, & assassinant, empoisonnant, à l'aide de son bâtard, presque tous les princes ses voisins ; pourvu que dans une paroisse ce prêtre ne soit pas un fripon volant

volant dans la pòche des pénitens qu'il confesse , & employant cet argent à séduire les petites filles qu'il catéchise ; pourvu que ce prêtre ne soit pas un *le Tellier* , qui met tout un royaume en combustion par des fourberies dignes du pilori ; un *Warburton* qui viole les lois de la société en manifestant les papiers secrets d'un membre du parlement pour le perdre , & qui calomnie quiconque n'est pas de son avis ? Ces derniers cas sont rares. L'état du facerdoce est un frein qui force à la bienfiance.

Un sot prêtre excite le mépris ; un mauvais prêtre inspire l'horreur ; un bon prêtre , doux , pieux , sans superstition , charitable , tolérant , est un homme qu'on doit chérir & respecter. Vous craignez l'abus , & moi aussi. Unissons-nous pour le prévenir ; mais ne condamnons pas l'usage quand il est utile à la société , quand il n'est pas perverti par le fanatisme , ou par la méchanceté frauduleuse.

J'ai une chose très-importante à vous dire. Je suis persuadé que vous êtes dans une grande erreur ; mais je suis également convaincu que vous vous trompez en honnête homme. Vous voulez qu'on soit vertueux , même sans DIEU , quoique vous ayez dit malheureusement que *dès que le vice rend l'homme heureux , il doit aimer le vice* ; proposition affreuse que vos amis auraient dû vous faire effacer. Par-tout ailleurs vous inspirez la probité. Cette dispute philosophique ne fera qu'entre vous & quelques philosophes répandus dans l'Europe ; le reste de la terre n'en entendra point parler. Le peuple ne nous lit pas. Si quelque théologien voulait vous persécuter , il ferait un

méchant, il serait un imprudent qui ne servirait qu'à vous affermir, & à faire de nouveaux athées.

Vous avez tort ; mais les Grecs n'ont point persécuté *Epicure*, les Romains n'ont point persécuté *Lucrece*. Vous avez tort ; mais il faut respecter votre génie & votre vertu, en vous réfutant de toutes ses forces.

Le plus bel hommage, à mon gré, qu'on puisse rendre à DIEU, c'est de prendre sa défense sans colère ; comme le plus indigne portrait qu'on puisse faire de lui, est de le peindre vindicatif & furieux. Il est la vérité même : la vérité est sans passions. C'est être disciple de DIEU que de l'annoncer d'un cœur doux, & d'un esprit inaltérable.

Je pense avec vous que le fanatisme est un monstre mille fois plus dangereux que l'athéisme philosophique. *Spinoza* n'a pas commis une seule mauvaise action. *Châtel* & *Ravaillac*, tous deux dévots, assassinèrent *Henri IV*.

L'athée de cabinet est presque toujours un philosophe tranquille ; le fanatique est toujours turbulent ; mais l'athée de cour, le prince athée pourrait être le fléau du genre-humain. *Borgia* & ses semblables ont fait presque autant de mal que les fanatiques de *Munster* & des *Cévennes* : je dis les fanatiques des deux partis. Le malheur des athées de cabinet est de faire des athées de cour. C'est *Chiron* qui élève *Achille* ; il le nourrit de moëlle de lion. Un jour *Achille* traînera le corps d'*Heclor* autour des murailles de *Troye*, & immolera douze captifs innocens à sa vengeance.

DIEU nous garde d'un abominable prêtre qui hache un roi en morceaux avec son couperet sacré, ou de celui qui, le casque en tête & la cuirasse sur le dos, à l'âge de soixante & dix ans, ose figner de ses trois doigts ensanglantés la ridicule excommunication d'un roi de France, ou de.... ou de.... ou de....

Mais que DIEU nous préserve aussi d'un despote colère & barbare, qui ne croyant point un DIEU, ferait son Dieu à lui-même; qui se rendrait indigne de sa place sacrée, en foulant aux pieds les devoirs que cette place impose; qui sacrifierait sans remords ses amis, ses parens, ses serviteurs, son peuple, à ses passions. Ces deux tigres, l'un tondu, l'autre couronné, sont également à craindre. Par quel frein pourrions-nous les retenir? &c. &c.

Si l'idée d'un DIEU auquel nos ames peuvent se rejoindre, a fait des *Titus*, des *Traians*, des *Antonins*, des *Marc-Aurèles*, & ces grands empereurs chinois, dont la mémoire est si précieuse dans le second des plus anciens & des plus vastes empires du monde; ces exemples suffisent pour ma cause; & ma cause est celle de tous les hommes.

Je ne crois pas que dans toute l'Europe il y ait un seul homme d'État, un seul homme un peu versé dans les affaires du monde, qui n'ait le plus profond mépris pour toutes les légendes dont nous avons été inondés plus que nous le sommes aujourd'hui de brochures. Si la religion n'enfante plus de guerres civiles, c'est à la philosophie seule qu'on en est redevable; les disputes théologiques commencent à être regardées du même œil que les querelles de

Gilles & de Pierrot à la foire. Une usurpation également odieuse & ridicule , fondée d'un côté sur la fraude , & de l'autre sur la bêtise , est minée chaque instant par la raison qui établit son règne. La bulle *in Cœnâ Domini* ; le chef-d'œuvre de l'insolence & de la folie , n'ose plus paraître dans Rome même. Si un régiment de moines fait la moindre évolution contre les lois de l'Etat , il est cassé sur le champ. Mais quoi ! parce qu'on a chassé les jésuites , faut-il chasser DIEU ? au contraire , il faut l'en aimer davantage.

S E C T I O N V I.

Sous l'empire d'*Arcadius* , *Logomacos* , théologal de Constantinople , alla en Scythie , & s'arrêta au pied du Caucase , dans les fertiles plaines de Zephirim , sur les frontières de la Colchide. Le bon vieillard *Dondindac* était dans sa grande salle basse , entre sa grande bergerie & sa vaste grange ; il était à genoux avec sa femme , ses cinq fils & ses cinq filles , ses parens & ses valets ; & tous chantaient les louanges de DIEU après un léger repas. Que fais-tu là , idolâtre ? lui dit *Logomacos*. Je ne suis point idolâtre , dit *Dondindac*. Il faut bien que tu sois idolâtre , dit *Logomacos* , puisque tu n'es pas grec. Ça , dis-moi , que chantaistu dans ton barbare jargon de Scythie ? Toutes les langues sont égales aux oreilles de DIEU , répondit le scythe ; nous chantions ses louanges. Voilà qui est bien extraordinaire , reprit le théologal ; une famille scythe qui prie DIEU sans avoir été instruite par

nous ! Il engagea bientôt une conversation avec le scythe *Dondindac*, car le théologal favait un peu de scythe, & l'autre un peu de grec. On a retrouvé cette conversation dans un manuscrit conservé dans la bibliothèque de Constantinople.

L O G O M A C O S.

Voyons si tu fais ton catéchisme. Pourquoi pries-tu DIEU ?

D O N D I N D A C.

C'est qu'il est juste d'adorer l'Être suprême de qui nous tenons tout.

L O G O M A C O S.

Pas mal pour un barbare ! Et que lui demandes-tu ?

D O N D I N D A C.

Je le remercie des biens dont je jouis, & même des maux dans lesquels il m'éprouve ; mais je me garde bien de lui rien demander ; il fait mieux que nous ce qu'il nous faut ; & je craindrais d'ailleurs de demander du beau temps quand mon voisin demanderait de la pluie.

L O G O M A C O S.

Ah ! je me doutais bien qu'il allait dire quelque sottise. Reprenons les choses de plus haut. Barbare, qui t'a dit qu'il y a un Dieu ?

D O N D I N D A C.

La nature entière.

L O G O M A C O S.

Cela ne suffit pas. Quelle idée as-tu de DIEU ?

D O N D I N D A C.

L'idée de mon créateur, de mon maître, qui me récompensera si je fais bien, & qui me punira si je fais mal.

L O G O M A C O S.

Bagatelles, pauvretés que cela ! Venons à l'essentiel. DIEU est-il infini *secundum quid*, ou selon l'essence ?

D O N D I N D A C.

Je ne vous entends pas.

L O G O M A C O S.

Bête brute ! DIEU est-il en un lieu, ou hors de tout lieu, ou en tout lieu ?

D O N D I N D A C.

Je n'en fais rien.... tout comme il vous plaira.

L O G O M A C O S.

Ignorant ! Peut-il faire que ce qui a été n'ait point été, & qu'un bâton n'ait pas deux bouts ? voit-il le futur comme futur ou comme présent ? comment fait-il pour tirer l'être du néant, & pour anéantir l'être ?

D O N D I N D A C.

Je n'ai jamais examiné ces choses.

L O G O M A C O S.

Quel lourdaud ! allons, il faut s'abaisser, se proportionner. Dis-moi, mon ami, crois-tu que la matière puisse être éternelle ?

D O N D I N D A C.

Que m'importe qu'elle existe de toute éternité, ou non, je n'existe pas moi de toute éternité. DIEU est

toujours mon maître ; il m'a donné la notion de la justice , je dois la suivre ; je ne veux point être philosophe , je veux être homme.

L O G O M A C O S.

On a bien de la peine avec ces têtes dures. Allons pied à pied : qu'est-ce que DIEU ?

D O N D I N D A C.

Mon souverain , mon juge , mon père.

L O G O M A C O S.

Ce n'est pas là ce que je demande. Quelle est sa nature ?

D O N D I N D A C.

D'être puissant & bon.

L O G O M A C O S.

Mais est-il corporel ou spirituel ?

D O N D I N D A C.

Comment voulez-vous que je le sache ?

L O G O M A C O S.

Quoi ! tu ne fais pas ce que c'est qu'un esprit ?

D O N D I N D A C.

Pas le moindre mot : à quoi cela me servirait-il ? en ferais-je plus juste ? ferais-je meilleur mari , meilleur père , meilleur maître , meilleur citoyen ?

L O G O M A C O S.

Il faut absolument t'apprendre ce que c'est qu'un esprit ; c'est , c'est , c'est. . . Je te dirai cela une autre fois.

D O N D I N D A C .

J'ai bien peur que vous ne me disiez moins ce qu'il est que ce qu'il n'est pas. Permettez-moi de vous faire à mon tour une question. J'ai vu autrefois un de vos temples ; pourquoi peignez-vous DIEU avec une grande barbe ?

L O G O M A C O S .

C'est une question très-difficile , & qui demande des instructions préliminaires.

D O N D I N D A C .

Avant de recevoir vos instructions , il faut que je vous conte ce qui m'est arrivé un jour. Je venais de faire bâtir un cabinet au bout de mon jardin ; j'entendis une taupe qui raisonnait avec un hanneton : Voilà une belle fabrique , disait la taupe ; il faut que ce soit une taupe bien puissante qui ait fait cet ouvrage. Vous vous moquez , dit le hanneton , c'est un hanneton tout plein de génie qui est l'architecte de ce bâtiment. Depuis ce temps-là j'ai résolu de ne jamais disputer.

D I O C L E T I E N .

APRES plusieurs règnes faibles ou tyranniques, l'empire romain eut un bon empereur dans *Probus*, & les légions le massacrèrent. Elles élurent *Carus*, qui fut tué d'un coup de tonnerre vers le Tigre, lorsqu'il faisait la guerre aux Perses. Son fils *Numérien* fut proclamé par les soldats. Les historiens nous disent

férieusement , qu'à force de pleurer la mort de son père , il en perdit presque la vue , & qu'il fut obligé , en faisant la guerre , de demeurer toujours entre quatre rideaux. Son beau-père , nommé *Aper* , le tua dans son lit pour se mettre sur le trône : mais un druide avait prédit dans les Gaules à *Dioclétien* , l'un des généraux de l'armée , qu'il ferait immédiatement empereur après avoir tué un sanglier ; or , un sanglier se nomme en latin *aper*. *Dioclétien* assembla l'armée , tua de sa main *Aper* en présence des soldats , & accomplit ainsi la prédiction du druide. Les historiens qui rapportent cet oracle , méritaient de se nourrir du fruit de l'arbre que les druides révéraient. Il est certain que *Dioclétien* tua le beau-père de son empereur ; ce fut-là son premier droit au trône : le second , c'est que *Numérien* avait un frère nommé *Carin* , qui était aussi empereur , & qui , s'étant opposé à l'élévation de *Dioclétien* , fut tué par un des tribuns de son armée. Voilà les droits de *Dioclétien* à l'empire. Depuis longtemps il n'y en avait guère d'autres.

Il était originaire de Dalmatie , de la petite ville de Dioclé , dont il avait pris le nom. S'il est vrai que son père ait été laboureur , & que lui-même , dans sa jeunesse , ait été esclave d'un sénateur nommé *Anulinus* , c'est-là son plus bel éloge : il ne pouvait devoir son élévation qu'à lui-même : il est bien clair qu'il s'était concilié l'estime de son armée , puisqu'on oublia sa naissance pour lui donner le diadème. *Lactance* , auteur chrétien , mais un peu partial , prétend que *Dioclétien* était le plus grand poltron de l'empire. Il n'y a guère d'apparence que des soldats romains aient choisi un poltron pour les gouverner , & que ce poltron eût

passé par tous les degrés de la milice. Le zèle de *Laëtançe* contre un empereur païen est très-louable, mais il n'est pas adroit.

Dioclétien contint en maître pendant vingt années ces fières légions, qui défaisaient leurs empereurs avec autant de facilité qu'elles les faisaient : c'est encore une preuve, malgré *Laëtançe*, qu'il fut aussi grand prince que brave soldat. L'empire reprit bientôt sous lui sa première splendeur. Les Gaulois, les Africains, les Egyptiens, les Anglais soulevés en divers temps, furent tous remis sous l'obéissance de l'empire : les Perses mêmes furent vaincus. Tant de succès au dehors, une administration encore plus heureuse au dedans ; des lois aussi humaines que sages qu'on voit encore dans le *Code Justinien* ; Rome, Milan, Autun, Nicomédie, Carthage, embellies par sa munificence ; tout lui concilia le respect & l'amour de l'Orient & de l'Occident, au point que deux cents quarante ans après sa mort on comptait encore & on datait de la première année de son règne, comme on comptait auparavant depuis la fondation de Rome. C'est ce qu'on appelle l'ère de *Dioclétien* ; on l'a appelée aussi l'ère des martyrs : mais c'est se tromper évidemment de dix-huit années ; car il est certain qu'il ne persécuta aucun chrétien pendant dix-huit ans. Il en était si éloigné, que la première chose qu'il fit étant empereur, ce fut de donner une compagnie de gardes prétoriennes à un chrétien nommé *Sébastien*, qui est au catalogue des saints.

Il ne craignit point de se donner un collègue à l'empire dans la personne d'un soldat de fortune comme lui ; c'était *Maximien Hercule* son ami. La conformité

de leurs fortunes avait fait leur amitié. *Maximien Hercule* était aussi né de parens obscurs & pauvres, & s'était élevé comme *Dioclétien* de grade en grade par son courage. On n'a pas manqué de reprocher à ce *Maximien* d'avoir pris le surnom d'*Hercule*, & à *Dioclétien* d'avoir accepté celui de *Jovien*. On ne daigne pas s'apercevoir que nous avons tous les jours des gens d'église qui s'appellent *Hercule*, & des bourgeois qui s'appellent *César* & *Auguste*.

Dioclétien créa encore deux césars ; le premier fut un autre *Maximien* surnommé *Galérius*, qui avait commencé par être gardeur de troupeaux. Il semblait que *Dioclétien*, le plus fier & le plus fastueux des hommes, lui qui le premier introduisit de se faire baiser les pieds, mit sa grandeur à placer sur le trône des césars, des hommes nés dans la condition la plus abjecte. Un esclave & deux payfans étaient à la tête de l'empire, & jamais il ne fut plus florissant.

Le second César qu'il créa était d'une naissance distinguée ; c'était *Constance Chlore*, petit-neveu par sa mère de l'empereur *Claude II*. L'empire fut gouverné par ces quatre princes. Cette association pouvait produire par année quatre guerres civiles ; mais *Dioclétien* fut tellement être le maître de ses associés, qu'il les obligea toujours à le respecter, & même à vivre unis entre eux. Ces princes avec le nom de Césars n'étaient au fond que ses premiers sujets : on voit qu'il les traitait en maître absolu ; car lorsque le César *Galérius* ayant été vaincu par les Perses vint en Mésopotamie lui rendre compte de sa défaite, il le laissa marcher l'espace d'un mille auprès de son char, & ne le reçut en grâce que quand il eut réparé sa faute & son malheur.

Galère les répara en effet l'année d'après, en 297, d'une manière bien signalée. Il battit le roi de Perse en personne. Ces rois de Perse ne s'étaient pas corrigés depuis la bataille d'Arbelles, de mener dans leurs armées leurs femmes, leurs filles, & leurs eunuques. *Galère* prit comme *Alexandre* la femme & toute la famille du roi de Perse, & les traita avec le même respect. La paix fut aussi glorieuse que la victoire : les vaincus cédèrent cinq provinces aux Romains, des sables de Palmyrène jusqu'à l'Arménie.

Dioclétien & *Galère* allèrent à Rome étaler un triomphe inouï jusqu'alors : c'était la première fois qu'on montrait au peuple romain la femme d'un roi de Perse & ses enfans enchaînés. Tout l'empire était dans l'abondance & dans la joie. *Dioclétien* en parcourait toutes les provinces ; il allait de Rome en Egypte, en Syrie, dans l'Asie mineure : sa demeure ordinaire n'était point à Rome ; c'était à Nicomédie près du Pont-Euxin, soit pour veiller de plus près sur les Perses & sur les Barbares, soit qu'il s'affectionnât à un séjour qu'il avait embelli.

Ce fut au milieu de ces prospérités que *Galère* commença la persécution contre les chrétiens. Pourquoi les avait-on laissés en repos jusque-là, & pourquoi furent-ils maltraités alors ? *Eusèbe* dit qu'un centurion de la légion Trajane, nommé *Marcel*, qui servait dans la Mauritanie, assistant avec sa troupe à une fête qu'on donnait pour la victoire de *Galère*, jeta par terre sa ceinture militaire, ses armes & sa baguette de farment qui était la marque de son office, disant tout haut qu'il était chrétien, & qu'il ne voulait plus servir des païens. Cette désertion fut punie de

mort par le conseil de guerre. C'est-là le premier exemple avéré de cette persécution si fameuse. Il est vrai qu'il y avait un grand nombre de chrétiens dans les armées de l'empire ; & l'intérêt de l'Etat demandait qu'une telle défection publique ne fût point autorisée. Le zèle de *Marcel* était très-pieux , mais il n'était pas raisonnable. Si dans la fête qu'on donnait en Mauritanie on mangeait des viandes offertes aux dieux de l'empire , la loi n'ordonnait point à *Marcel* d'en manger ; le christianisme ne lui ordonnait point de donner l'exemple de la sédition ; & il n'y a point de pays au monde où l'on ne punit une action si téméraire.

Cependant depuis l'aventure de *Marcel* , il ne paraît pas qu'on ait recherché les chrétiens jusqu'à l'an 303. Ils avaient à Nicomédie une superbe église cathédrale vis-à-vis le palais , & même beaucoup plus élevée. Les historiens ne nous disent point les raisons pour lesquelles *Galère* demanda instamment à *Dioclétien* qu'on abattît cette église ; mais ils nous apprennent que *Dioclétien* fut très-long-temps à se déterminer : il résista près d'une année. Il est bien étrange qu'après cela , ce soit lui qu'on appelle *persécuteur*. Enfin , en 303 l'église fut abattue ; & on afficha un édit par lequel les chrétiens seraient privés de tout honneur & de toute dignité. Puisqu'on les en privait , il est évident qu'ils en avaient. Un chrétien arracha & mit en pièces publiquement l'édit impérial : ce n'était pas là un acte de religion ; c'était un emportement de révolte. Il est donc très-vraisemblable qu'un zèle indiscret , qui n'était pas selon la science , attira cette persécution funeste. Quelque temps après , le palais de

Galère brûla ; il en accusa les chrétiens ; & ceux-ci accusèrent *Galère* d'avoir mis le feu lui-même à son palais , pour avoir un prétexte de les calomnier. L'accusation de *Galère* paraît fort injuste ; celle qu'on intente contre lui ne l'est pas moins ; car l'édit étant déjà porté , de quel nouveau prétexte avait-il besoin ? S'il avait fallu en effet une nouvelle raison pour engager *Dioclétien* à persécuter , ce serait seulement une nouvelle preuve de la peine qu'eut *Dioclétien* à abandonner les chrétiens qu'il avait toujours protégés ; cela ferait voir évidemment qu'il avait fallu de nouveaux ressorts pour le déterminer à la violence.

Il paraît certain qu'il y eut beaucoup de chrétiens tourmentés dans l'empire. Mais il est difficile de concilier avec les lois romaines tous ces tourmens recherchés , toutes ces mutilations , ces langues arrachées , ces membres coupés & grillés , & tous ces attentats à la pudeur , faits publiquement contre l'honnêteté publique. Aucune loi romaine n'ordonna jamais de tels supplices. Il se peut que l'aversion des peuples contre les chrétiens les ait portés à des excès horribles ; mais on ne trouve nulle part que ces excès aient été ordonnés par les empereurs ni par le sénat.

Il est bien vraisemblable que la juste douleur des chrétiens se répandit en plaintes exagérées. Les *actes sincères* nous racontent que l'empereur étant dans Antioche , le préteur condamna un petit enfant chrétien nommé *Romain* à être brûlé ; que des juifs présens à ce supplice se mirent méchamment à rire , en disant : *Nous avons eu autrefois trois petits enfans , Sidrac , Midrac , & Abdenago , qui ne brûlèrent point dans la fournaïse ardente , mais ceux-ci y brûlent.* Dans l'instant ,

pour confondre les Juifs , une grande pluie éteignit le bûcher , & le petit garçon en sortit sain & sauf , en demandant : *Où est donc le feu ?* Les *aêles sincères* ajoutent que l'empereur le fit délivrer , mais que le juge ordonna qu'on lui coupât la langue. Il n'est guère possible de croire qu'un juge ait fait couper la langue à un petit garçon à qui l'empereur avait pardonné.

Ce qui fuit est plus singulier. On prétend qu'un vieux médecin chrétien nommé *Ariston* , qui avait un bistouri tout prêt , coupa la langue de l'enfant pour faire sa cour au préteur. Le petit *Romain* fut aussitôt renvoyé en prison. Le geolier lui demanda de ses nouvelles. L'enfant raconta fort au long comment un vieux médecin lui avait coupé la langue. Il faut noter que le petit avant cette opération était extrêmement bégue , mais qu'alors il parlait avec une volubilité merveilleuse. Le geolier ne manqua pas d'aller raconter ce miracle à l'empereur. On fit venir le vieux médecin ; il jura que l'opération avait été faite dans les règles de l'art , & montra la langue de l'enfant qu'il avait conservée proprement dans une boîte comme une relique. *Qu'on fasse venir* , dit-il , *le premier venu ; je m'en vais lui couper la langue en présence de votre majesté , & vous verrez s'il pourra parler.* La proposition fut acceptée. On prit un pauvre homme , à qui le médecin coupa juste autant de langue qu'il en avait coupé au petit enfant ; l'homme mourut sur le champ.

Je veux croire que les *aêles* qui rapportent ce fait sont aussi *sincères* qu'ils en portent le titre : mais ils sont encore plus simples que sincères ; & il est bien

étrange que *Fleuri*, dans son *Histoire ecclésiastique*, rapporte un si prodigieux nombre de faits semblables, bien plus propres au scandale qu'à l'édification.

Vous remarquerez encore que dans cette année 303, où l'on prétend que *Dioclétien* était présent à toute cette belle aventure dans Antioche, il était à Rome, & qu'il passa toute l'année en Italie. On dit que ce fut à Rome en sa présence que *Saint Genest* comédien se convertit sur le théâtre, en jouant une comédie contre les chrétiens. Cette comédie montre bien que le goût de *Plaute* & de *Térence* ne subsistait plus. Ce qu'on appelle aujourd'hui *la comédie*, ou *la farce italienne*, semble avoir pris naissance dans ce temps-là. *Saint Genest* représentait un malade : le médecin lui demandait ce qu'il avait : *Je me sens pesant*, dit *Genest*. *Veux-tu que nous te rabotons pour te rendre plus léger ?* lui dit le médecin. *Non*, répondit *Genest*, *je veux mourir chrétien, pour ressusciter avec une belle taille*. Alors des acteurs habillés en prêtres & en exorcistes viennent pour le baptiser ; dans le moment *Genest* devint en effet chrétien ; & au lieu d'achever son rôle, il se mit à prêcher l'empereur & le peuple. Ce sont encore les *actes sincères* qui rapportent ce miracle.

Il est certain qu'il y eut beaucoup de vrais martyrs : mais aussi il n'est pas vrai que les provinces fussent inondées de sang, comme on se l'imagine. Il est fait mention d'environ deux cents martyrs, vers ces derniers temps de *Dioclétien*, dans toute l'étendue de l'empire romain ; & il est avéré, par les lettres de *Constantin* même, que *Dioclétien* eut bien moins de part à la persécution que *Galère*.

Dioclétien

Dioclétien tomba malade cette année ; & se sentant affaibli , il fut le premier qui donna au monde l'exemple de l'abdication de l'empire. Il n'est pas aisé de savoir si cette abdication fut forcée ou non. Ce qui est certain , c'est qu'ayant recouvré la santé , il vécut encore neuf ans , aussi honoré que paisible , dans sa retraite de Salone au pays de sa naissance. Il disait qu'il n'avait commencé à vivre que du jour de sa retraite ; & lorsqu'on le pressa de remonter sur le trône , il répondit que le trône ne valait pas la tranquillité de sa vie , & qu'il prenait plus de plaisir à cultiver son jardin qu'il n'en avait eu à gouverner la terre. Que conclurez-vous de tous ces faits , sinon , qu'avec de très-grands défauts , il régna en grand empereur , & qu'il acheva sa vie en philosophe ?

DE DIODORE DE SICILE, ET D'HERODOTE.

IL est juste de commencer par *Hérodote* , comme le plus ancien.

Quand *Henri Etienne* intitula sa comique rapsodie : *Apologie d'Hérodote* , on fait assez que son dessein n'était pas de justifier les contes de ce père de l'histoire ; il ne voulait que se moquer de nous , & faire voir que les turpitudes de son temps étaient pires que celles des Egyptiens & des Perses. Il usa de la liberté que se donnait tout protestant contre ceux de l'Eglise catholique , apostolique , & romaine. Il leur reproche aigrement leurs débauches , leur avarice , leurs crimes expiés à prix d'argent , leurs indulgences publiquement

vendues dans les cabarets , les fausses reliques supposées par leurs moines ; il les appelle *idolâtres*. Il ose dire que si les Egyptiens adoraient , à ce qu'on dit , des chats & des oignons , les catholiques adoraient des os de morts. Il ose les appeler dans son discours préliminaire *théophages* , & même *théokèfes*. (a) Nous avons quatorze éditions de ce livre ; car nous aimons les injures qu'on nous dit en commun , autant que nous regimbons contre celles qui s'adressent à nos personnes en notre propre & privé nom.

Henri Etienne ne se servit donc d'*Hérodote* que pour nous rendre exécrales & ridicules. Nous avons un dessein tout contraire ; nous prétendons montrer que les histoires modernes de nos bons auteurs , depuis *Guichardin* , sont en général aussi sages , aussi vraies que celles de *Diodore* & d'*Hérodote* sont folles & fabuleuses.

1°. Que veut dire le père de l'histoire , dès le commencement de son ouvrage : *Les historiens perses rapportent que les Phéniciens furent les auteurs de toutes les guerres. De la mer Rouge ils entrèrent dans la nôtre , &c.* Il semblerait que les Phéniciens se fussent embarqués au golfe de Suez , qu'arrivés au détroit de Babel-Mandel ils eussent côtoyé l'Ethiopie , passé la ligne , doublé le cap des Tempêtes , appelé depuis le *cap de Bonne-Espérance* , remonté au loin entre l'Afrique & l'Amérique , qui est le seul chemin , repassé la ligne , entré de l'Océan dans la Méditerranée par les colonnes

(a) *Théokèfes* signifie qui rend Dieu à la selle , proprement *ch Dieu* : ce reproche affreux , cette injure avilissante n'a pas cependant effrayé le commun des catholiques ; preuve évidente que les livres n'étant point lus par le peuple , n'ont point d'influence sur le peuple.

d'Hercule ; ce qui aurait été un voyage de plus de quatre mille de nos grandes lieues marines , dans un temps où la navigation était dans son enfance.

2°. La première chose que font les Phéniciens , c'est d'aller vers Argos enlever la fille du roi *Inachus* , après quoi les Grecs à leur tour vont enlever *Europe* , fille du roi de Tyr.

3°. Immédiatement après , vient *Candaule* , roi de Lydie , qui rencontrant un de ses foldats aux gardes , nommé *Gygès* , lui dit : Il faut que je te montre ma femme toute nue ; il n'y manque pas. La reine l'ayant vu , dit au foldat , comme de raison : il faut que tu meures , ou que tu assassines mon mari , & que tu règues avec moi ; ce qui fut fait sans difficulté.

4°. Suit l'histoire d'*Orion* , porté par un marsouin sur la mer , du fond de la Calabre jusqu'au cap de Matapan , ce qui fait un voyage assez extraordinaire d'environ cent lieues.

5°. De conte en conte (& qui n'aime pas les contes ?) on arrive à l'oracle infallible de Delphes , qui tantôt devine que *Crésus* fait cuire un quartier d'agneau & une tortue dans une tourtière de cuivre , & tantôt lui prédit qu'il fera détrôné par un mulet.

6°. Parmi les inconcevables fadaïses dont toute l'histoire ancienne regorge , en est-il beaucoup qui approchent de la famine qui tourmenta pendant vingt-huit ans les Lydiens ? Ce peuple qu'*Hérodote* nous peint plus riche en or que les Péruviens , au lieu d'acheter des vivres chez l'étranger , ne trouva d'autre secret que celui de jouer aux dames , de deux jours l'un , sans manger pendant vingt-huit années de suite.

7°. Connaissez-vous rien de plus merveilleux que l'histoire de *Cyrus* ? Son grand-père le mède *Astyage* qui, comme vous voyez, avait un nom grec, rêve une fois que sa fille *Mandane* (autre nom grec) inonde toute l'Asie en pissant ; une autre fois, que de sa matrice il sort une vigne dont toute l'Asie mange les raifins. Et là-dessus, le bon homme *Astyage* ordonne à un *Harpage*, autre grec, de faire tuer son petit-fils *Cyrus* ; car il n'y a certainement point de grand-père qui n'égorge toute sa race après de tels rêves. *Harpage* n'obéit point. Le bon *Astyage*, qui était prudent & juste, fait mettre en capilotade le fils d'*Harpage*, & le fait manger à son père, selon l'usage des anciens héros.

8° *Hérodote*, non moins bon naturaliste qu'historien exact, ne manque pas de vous dire que la terre à froment, devers Babylone, rapporte trois cents pour un. Je connais un petit pays qui rapporte trois pour un. J'ai envie d'aller me transporter dans le Diarbek quand les Turcs en feront chassés par *Catherine II*, qui a de très-beaux blés aussi, mais non pas trois cents pour un.

9°. Ce qui m'a toujours semblé très-honnête & très-édifiant chez *Hérodote*, c'est la belle coutume religieuse établie dans Babylone, & dont nous avons parlé, que toutes les femmes mariées allassent se prostituer dans le temple de *Milita* pour de l'argent au premier étranger qui se présentait. On comptait deux millions d'habitans dans cette ville. Il devait y avoir de la presse aux dévotions. Cette loi est surtout très-vraisemblable chez les Orientaux, qui ont toujours renfermé les dames, & qui plus de dix

siècles avant *Hérodote* imaginèrent de faire des eunuques qui leur répondissent de la chasteté de leurs femmes. (b) Je m'arrête; si quelqu'un veut suivre l'ordre de ces numéros, il fera bientôt à cent.

Tout ce que dit *Diodore* de Sicile, sept siècles après *Hérodote*, est de la même force dans tout ce qui regarde les antiquités & la physique. L'abbé *Terrasson* nous disait: Je traduis le texte de *Diodore* dans toute sa turpitude. Il nous en lisait quelquefois des morceaux chez M. de la Faye; & quand on riait, il disait: Vous verrez bien autre chose. Il était tout le contraire de *Dacier*.

Le plus beau morceau de *Diodore* est la charmante description de l'île Pancaie, *Panchaica tellus*, célébrée par *Virgile*. Ce sont des allées d'arbres odoriférans, à perte de vue; de la myrrhe & de l'encens pour en fournir au monde entier sans s'épuiser; des fontaines qui forment une infinité de canaux bordés de fleurs; des oiseaux ailleurs inconnus, qui chantent sous d'éternels ombrages; un temple de marbre de quatre mille pieds de longueur, orné de colonnes & de statues colossales &c. &c.

Cela fait souvenir du duc de la Ferté qui, pour flatter le goût de l'abbé *Servien*, lui disait un jour: Ah! si vous aviez vu mon fils, qui est mort à l'âge

(b) Remarquez qu'*Hérodote* vivait du temps de *Xerxès*, lorsque *Babylone* était dans sa plus grande splendeur: les Grecs ignoraient la langue chaldéenne. Quelque interprète se moqua de lui, ou *Hérodote* se moqua des Grecs. Lorsque les *Muscos* d'Amsterdam étaient dans leur plus grande vogue, on aurait bien pu faire accroire à un étranger que les premières dames de la ville venaient se prostituer aux matelots qui revenaient de l'Inde, pour les récompenser de leurs peines. Le plus plaissant de tout ceci, c'est que des pédans welches ont trouvé la coutume de *Babylone* très-vraisemblable & très-honnête.

de quinze ans ! quels yeux ! quelle fraîcheur de teint ! quelle taille admirable ! l'Antinoüs du Belvédère n'était auprès de lui qu'un magot de la Chine. Et puis quelle douceur de mœurs ! faut-il que ce qu'il y a jamais eu de plus beau m'ait été enlevé ! L'abbé *Scruvien* s'attendrit ; le duc de *la Ferté* s'échauffant par ses propres paroles , s'attendrit aussi. Tous deux enfin se mirent à pleurer ; après quoi il avoua qu'il n'avait jamais eu de fils.

Un certain abbé *Bazin* avait relevé avec sa discrétion ordinaire un autre conte de *Diodore*. C'était à propos du roi d'Égypte *Sésostris* , qui probablement n'a pas plus existé que l'île *Pancaie*. Le père de *Sésostris* , qu'on ne nomme point , imagina , le jour que son fils naquit , de lui faire conquérir toute la terre dès qu'il ferait majeur. C'est un beau projet. Pour cet effet , il fit élever auprès de lui tous les garçons qui étaient nés le même jour en Égypte ; & pour en faire des conquérans , on ne leur donnait à déjeuner qu'après leur avoir fait courir cent quatre-vingts stades , qui font environ huit de nos grandes lieues.

Quand *Sésostris* fut majeur , il partit avec ses coureurs pour aller conquérir le monde. Ils étaient encore au nombre de dix-sept cents ; & probablement la moitié était morte , selon le train ordinaire de la nature , & surtout de la nature de l'Égypte , qui de tout temps fut désolée par une peste destructive , au moins une fois en dix ans.

Il fallait donc qu'il fût né trois mille quatre cents garçons en Égypte le même jour que *Sésostris*. Et comme la nature produit presque autant de filles que de garçons , il naquit ce jour-là environ six mille

personnes au moins ; mais on accouche tous les jours ; & six mille naissances par jour produisent au bout de l'année deux millions cent quatre-vingt-dix mille enfans. Si vous les multipliez par trente-quatre, selon la règle de *Kerseboun*, vous aurez en Égypte plus de soixante & quatorze millions d'habitans, dans un pays qui n'est pas si grand que l'Espagne ou que la France.

Tout cela parut énorme à l'abbé *Bazin*, qui avait un peu vu le monde, & qui savait comme il va.

Mais un *Larcher* qui n'était jamais sorti du collège Mazarin, prit violemment le parti de *Sésostris* & de ses coureurs. Il prétendit qu'*Hérodote*, en parlant aux Grecs, ne comptait point par stades de la Grèce, & que les héros de *Sésostris* ne couraient que quatre grandes lieues pour avoir à déjeuner. Il accabla ce pauvre abbé *Bazin* d'injures telles que jamais savant en us, ou en es n'en avait pas encore dites. Il ne s'en tint pas même aux dix-sept cents petits garçons ; il alla jusqu'à prouver par les prophètes, que les femmes, les filles, les nièces, des rois de Babylone, toutes les femmes des fatrapes & des mages, allaient par dévotion coucher dans les allées du temple de Babylone pour de l'argent, avec tous les chameliers & tous les muletiers de l'Asie. Il traita de mauvais chrétien, de damné, & d'ennemi de l'État, quiconque osait défendre l'honneur des dames de Babylone.

Il prit aussi le parti des boucs qui avaient communément les faveurs des jeunes Égyptiennes. Sa grande raison, disait-il, c'est qu'il était allié par les femmes à un parent de l'évêque de Meaux, *Bossuet*, auteur

d'un discours éloquent sur l'*Histoire non-universelle* ; mais ce n'est pas là une raison péremptoire.

Gardez-vous des contes bleus en tout genre.

Diodore de Sicile fut le plus grand compilateur de ces contes. Ce sicilien n'avait pas un esprit de la trempe de son compatriote *Archimède*, qui chercha & trouva tant de vérités mathématiques.

Diodore examine sérieusement l'histoire des Amazones & de leur reine *Mirine* ; l'histoire des Gorgones qui combattirent contre les Amazones ; celle des Titans, celle de tous les dieux. Il approfondit l'histoire de *Priape* & d'*Hermaphrodite*. On ne peut donner plus de détails sur *Hercule* : ce héros parcourt tout l'hémisphère, tantôt à pied & tout seul comme un pèlerin, tantôt comme un général à la tête d'une grande armée. Tous ses travaux y sont fidèlement discutés ; mais ce n'est rien en comparaison de l'histoire des dieux de Crète.

Diodore justifie *Jupiter* du reproche que d'autres graves historiens lui ont fait d'avoir détrôné & mutilé son père. On voit comment ce *Jupiter* alla combattre des géans, les uns dans son île, les autres en Phrygie, & ensuite en Macédoine & en Italie.

Aucun des enfans qu'il eut de sa sœur *Junon* & de ses favorites n'est omis.

On voit ensuite comment il devint Dieu, & Dieu suprême.

C'est ainsi que toutes les histoires anciennes ont été écrites. Ce qu'il y a de plus fort, c'est qu'elles étaient sacrées ; & en effet, si elles n'avaient pas été sacrées, elles n'auraient jamais été lues.

Il n'est pas mal d'observer que quoiqu'elles fussent sacrées , elles étaient toutes différentes ; & de province en province , d'île en île , chacune avait une histoire des dieux , des demi-dieux & des héros , contradictoire avec celle de ses voisins. Mais aussi , ce qu'il faut bien observer , c'est que les peuples ne se battirent jamais pour cette mythologie.

L'histoire honnête de *Thucydide* , & qui a quelques lueurs de vérité , commence à *Xerxès* : mais avant cette époque , que de temps perdu !

D I R E C T E U R.

C'E n'est ni d'un directeur de finances , ni d'un directeur d'hôpitaux , ni d'un directeur des bâtimens du roi &c. &c. que je prétends parler , mais d'un directeur de conscience ; car celui-là dirige tous les autres , il est le précepteur du genre-humain. Il fait & enseigne ce qu'on doit faire & ce qu'on doit omettre dans tous les cas possibles.

Il est clair qu'il ferait utile que dans toutes les cours il y eût un homme *conscientieux* , que le monarque consultât en secret dans plus d'une occasion , & qui lui dît hardiment : *non licet*. *Louis le juste* n'aurait pas commencé son triste & malheureux règne par assassiner son premier ministre & par emprisonner sa mère. Que de guerres aussi funestes qu'injustes de bons directeurs nous auraient épargnées ! que de cruautés ils auraient prévenues !

Mais souvent on croit consulter un agneau & on consulte un renard. *Tartuffe* était le directeur d'*Orgon*.

Je voudrais bien favoir quel fut le directeur de conscience qui conseilla la S^t Barthelemi.

Il n'est pas plus parlé de directeurs que de confesseurs dans l'Évangile. Chez les peuples que notre courtoisie ordinaire nomme *païens*, nous ne voyons pas que *Scipion*, *Fabritius*, *Caton*, *Titus*, *Trajan*, les *Antonins*, eussent des directeurs. Il est bon d'avoir un ami scrupuleux qui vous rappelle à vos devoirs ; mais votre conscience doit être le chef de votre conseil.

Un huguenot fut bien étonné quand une dame catholique lui apprit qu'elle avait un confesseur pour l'absoudre de ses péchés , & un directeur pour l'empêcher d'en commettre. Comment votre vaisseau, lui dit-il , Madame , a-t-il pu faire eau si souvent ayant deux si bons pilotes ?

Les doctes observent qu'il n'appartient pas à tout le monde d'avoir un directeur. Il en est de cette charge dans une maison comme de celle d'écuyer ; cela n'appartient qu'aux grandes dames. L'abbé *Gobelin* homme procellif & avide , ne dirigeait que M^{me} de *Maintenon*. Les directeurs à la ville servent souvent quatre ou cinq dévotes à la fois ; ils les brouillent tantôt avec leurs maris , tantôt avec leurs amans , & remplissent quelquefois les places vacantes.

Pourquoi les femmes ont-elles des directeurs , & les hommes n'en ont-ils point ? c'est par la raison que madame de *la Vallière* se fit carmélite quand elle fut quittée par *Louis XIV* , & que M. de *Turenne* étant trahi par madame de *Coetquen* ne se fit pas moine.

S^t Jérôme & Rufin son antagoniste étaient grands directeurs de femmes & de filles ; ils ne trouvèrent pas un sénateur romain , pas un tribun militaire à gouverner. Il faut à ces gens-là du *devoto femineo sexu*. Les hommes ont pour eux trop de barbe au menton , & fouvent trop de force dans l'esprit. *Boileau* a fait dans la satire des femmes le portrait d'un directeur.

Nul n'est si bien soigné qu'un directeur de femmes.
 Quelque léger dégoût vient-il le travailler ?
 Une froide vapeur le fait-elle bâiller ?
 Un escadron coiffé d'abord court à son aide :
 L'une chauffe un bouillon , l'autre apprête un remède ;
 Chez lui sirops exquis , ratafias vantés,
 Confitures , surtout , volent de tous côtés , &c.

Ces vers sont bons pour *Broffette*. Il y avait ce me semble quelque chose de mieux à nous dire.

D I S P U T E.

ON a toujours disputé , & sur tous les sujets. *Mundum tradidit disputationi eorum*. Il y a eu de violentes querelles pour savoir si le tout est plus grand que sa partie ; si un corps peut être en plusieurs endroits à la fois ; si la matière est toujours impénétrable ; si la blancheur de la neige peut subsister sans neige ; si la douceur du sucre peut se faire sentir sans sucre ; si on peut penser sans tête.

Je ne fais aucun doute que dès qu'un janséniste aura fait un livre pour démontrer que deux & un

font trois, il ne se trouve un moliniste qui démontre que deux & un font cinq.

Nous avons cru instruire le lecteur & lui plaire en mettant sous ses yeux cette pièce de vers sur les disputes. Elle est fort connue de tous les gens de goût de Paris; mais elle ne l'est point des favans qui disputent encore sur la prédestination gratuite, & sur la grâce concomitante, & sur la question si la mer a produit les montagnes.

Lisez les vers suivans sur les disputes; voilà comme on en faisait dans le bon temps.

Discours en vers sur les disputes.

Vingt têtes, vingt avis; nouvel an, nouveau goût.
 Autre ville, autres mœurs; tout change, on détruit tout.
 Examine pour toi ce que ton voisin pense;
 Le plus beau droit de l'homme est cette indépendance.
 Mais ne dispute point; les desseins éternels,
 Cachés au sein de Dieu, sont trop loin des mortels;
 Le peu que nous savons d'une façon certaine,
 Frivole comme nous, ne vaut pas tant de peine.
 Le monde est plein d'erreurs, mais de-là je conclus
 Que prêcher la raison n'est qu'une erreur de plus.

En parcourant au loin la planète où nous sommes,
 Que verrons-nous? Les torts & les travers des hommes.
 Ici c'est un fynode, & là c'est un divan;
 Nous verrons le muphti, le derviche, l'iman,
 Le bonze, le lama, le talapoin, le pope,
 Les antiques rabbins, & les abbés d'Europe,
 Nos moines, nos prélats, nos docteurs agrégés;
 Etes-vous disputeurs, mes amis? Voyagez.

Qu'un jeune ambitieux ait ravagé la terre ;
 Qu'un regard de Vénus ait allumé la guerre ;
 Qu'à Paris, au palais, l'honnête citoyen
 Plaide pendant vingt ans pour un mur mitoyen ;
 Qu'au fond d'un diocèse un vieux prêtre gémissé,
 Quand un abbé de cour enlève un bénéfice ;
 Et que dans le parterre un poète envieux
 Ait en battant des mains un feu noir dans les yeux ;
 Tel est le cœur humain : mais l'ardeur insensée
 D'affervir ses voisins à sa propre pensée,
 Comment la concevoir ? Pourquoi, par quel moyen
 Veux-tu que ton esprit soit la règle du mien ?

Je hais surtout, je hais tout causeur incommode,
 Tous ces demi-favans gouvernés par la mode,
 Ces gens qui pleins de feu, peut-être pleins d'esprit,
 Soutiendront contre vous ce que vous aurez dit.
 Un peu musiciens, philosophes, poètes,
 Et grands hommes d'Etat formés par les gazettes ;
 Sachant tout, lisant tout, prompts à parler de tout,
 Et qui contrediraient Voltaire sur le goût,
 Montesquieu sur les lois, de Broglie sur la guerre,
 Ou la jeune d'Egmont sur le talent de plaire.

Voyez-les s'emporter sur les moindres sujets,
 Sans cesse répliquant sans répondre jamais :
 „ Je ne céderais pas au prix d'une couronne...
 „ Je sens.. le sentiment ne consulte personne...
 „ Et le roi ferait là.... je verrais là le feu...
 „ Messieurs, la vérité mise une fois en jeu,
 „ Doit-il nous importer de plaire ou de déplaire?...
 C'est bien dit ; mais pourquoi cette roideur austère ?
 Hélas ! c'est pour juger de quelques nouveaux airs,
 Ou des deux Poinfinet lequel fait mieux des vers.

Auriez-vous par hafard connu feu monfieur d'Aube, (a)
 Qu'une ardeur de difpute éveillait avant l'aube ?
 Contiez-vous un combat de votre régiment,
 Il favait mieux que vous, où, contre qui, comment.
 Vous feul en auriez eu toute la renommée,
 N'importe, il vous citait des lettres de l'armée;
 Et Richelieu préfent il aurait raconté
 Ou Gènes défendue, ou Mahon emporté.
 D'ailleurs homme de fens, d'efprit, & de mérite;
 Mais fon meilleur ami redoutait fa vifite.
 L'un bientôt rebuté d'une vaine clameur
 Gardait en l'écoutant un filence d'humeur.
 J'en ai vu dans le feu d'une difpute aigrie,
 Prêts à l'injurier, le quitter de furie;
 Et rejetant la porte à fon double battant,
 Ouvrir à leur colère un champ libre en fortant.
 Ses neveux qu'à fa fuite attachait l'efpérance
 Avaient vu dérouter toute leur complaifance.
 Un voifin afthmatique, en l'embraffant un foir,
 Lui dit : Mon médecin me défend de vous voir;
 Et parmi cent vertus cette unique faiblesfe
 Dans un trifte abandon réduifit fa vieillesfe.
 Au fortir d'un fermon la fièvre le faifit,
 Las d'avoir écouté fans avoir contredit.
 Et tout près d'expirer, gardant fon caractère,
 Il fe fait difputer le prêtre & le notaire.
 Que la bonté divine, arbitre de fon fort,
 Lui donne le repos que nous rendit fa mort !
 Si du moins il s'eft tu devant ce grand arbitre.

(a) Oui je l'ai connu ; il était précifément tel que le dépeint M. de Rulière auteur de cette épître. Ce fut fa rage de difputer contre tout venant fur les plus petites chofes, qui lui fit ôter l'intendance dont il était revêtu.

Un jeune bachelier bientôt docteur en titre ,
Doit, suivant une affiche, un tel jour, en tel lieu,
Répondre à tout venant sur l'essence de Dieu.
Venez-y, venez voir comme sur un théâtre
Une dispute en règle, un choc opiniâtre ;
L'enthymème ferré, les dilèmes pressans ,
Poignards à double lame, & frappant en deux sens ;
Et le grand syllogisme en forme régulière ,
Et le sophisme vain de sa fausse lumière ;
Des moines échauffés vrai fléau de docteurs ,
De pauvres Hibernois complaisans disputeurs ,
Qui fuyant leur pays pour les saintes promesses,
Viennent vivre à Paris d'argumens & de messes ;
Et l'honnête public qui même écoutant bien ,
A la faine raison de n'y comprendre rien.
Voilà donc les leçons qu'on prend dans vos écoles !

Mais tous les argumens sont-ils faux ou frivoles ?
Socrate disputait jusque dans les festins ,
Et tout nu quelquefois argumentait aux bains.
Était-ce dans un sage une folle manie ?
La contrariété fait fortir le génie.
La veine d'un caillou recèle un feu qui dort ;
Image de ces gens froids au premier abord ,
Et qui dans la dispute, à chaque repartie
Sont pleins d'une chaleur qu'on n'avait point sentie.

C'est un bien, j'y consens. Quant au mal le voici.
Plus on a disputé, moins on s'est éclairci.
On ne redresse point l'esprit faux ni l'œil louche :
Ce mot *j'ai tort*, ce mot nous déchire la bouche.
Nos cris & nos efforts ne frappent que le vent,
Chacun dans son avis demeure comme avant.

C'est mêler seulement aux opinions vaines
 Le tumulte insensé des passions humaines.
 Le vrai peut quelquefois n'être point de faison ;
 Et c'est un très-grand tort que d'avoir trop raison.
 Autrefois la justice & la vérité nues,
 Chez les premiers humains furent long-temps connues ;
 Elles régnaient en sœurs : mais on fait que depuis
 L'une a fui dans le ciel & l'autre dans un puits.
 La vaine opinion règne sur tous les âges ;
 Son temple est dans les airs porté sur les nuages ;
 Une foule de dieux, de démons, de lutins ,
 Sont au pied de son trône ; & tenant dans leurs mains
 Mille riens enfantés par un pouvoir magique ,
 Nous les montrent de loin sous des verres d'optique.
 Autour d'eux , nos vertus, nos biens, nos maux divers,
 En boules de savon sont éparés dans les airs ;
 Et le souffle des vents y promène sans cesse
 De climats en climats le temple & la déesse.
 Elle fuit & revient. Elle place un mortel
 Hier sur un bucher, demain sur un autel.
 Le jeune Antinoüs eut autrefois des prêtres.
 Nous rions maintenant des mœurs de nos ancêtres ;
 Et qui rit de nos mœurs ne fait que prévenir
 Ce qu'en doivent penser les siècles à venir.
 Une beauté frappante & dont l'éclat étonne ,
 Les Français la peindront sous les traits de Brionne ,
 Sans croire qu'autrefois un petit front ferré ,
 Un front à cheveux d'or fut toujours adoré.
 Ainsi l'opinion changeante & vagabonde
 Soumet la beauté même, autre reine du monde ;
 Ainsi dans l'univers ses magiques effets
 Des grands événemens sont les ressorts secrets.

Comment

Comment donc espérer qu'un jour , aux pieds d'un sage ,
 Nous la voyons tomber du haut de son nuage ,
 Et que la Vérité , se montrant aussitôt ,
 Vienne , au bord de son puits , voir ce qu'on fait en haut ?

Il est pour les savans , & pour les sages même ,
 Une autre illusion : cet esprit de système ,
 Qui bâtit , en rêvant , des mondes enchantés ,
 Et fonde mille erreurs sur quelques vérités.
 C'est par lui qu'égarés après de vaines ombres ,
 L'inventeur du calcul chercha DIEU dans les nombres ,
 L'auteur du mécanisme attacha follement
 La liberté de l'homme aux lois du mouvement.
 L'un du soleil éteint veut composer la terre ;
 La terre , dit un autre , est un globe de verre.
 De-là ces différens soutenus à grands cris ;
 Et sur un tas poudreux d'inutiles écrits ,
 La dispute s'affie dans l'afile du sage.

La contrariété tient souvent au langage ;
 On peut s'entendre moins , formant un même son ,
 Que si l'un parlait basque , & l'autre bas-breton.
 C'est-là , qui le croirait ? un fléau redoutable ;
 Et la pâle famine , & la peste effroyable
 N'égalent point les maux & les troubles divers
 Que les mal-entendus sèment dans l'univers.

Peindrai-je des dévots les discordes funestes ,
 Les saints emportemens de ces ames célestes ,
 Le fanatisme , au meurtre excitant les humains ,
 Des poisons , des poignards , des flambeaux dans les mains ;
 Nos villages déserts , nos villes embrasées ,
 Sous nos foyers détruits nos mères écrasées ;

* *Dictionn. philosoph.* Tome III.

Z

Dans nos temples fanglans , abandonnés du ciel ,
 Des ministres rivaux égorgés sur l'autel ;
 Tous les crimes unis , meurtre , inceste , pillage ,
 Les fureurs du plaisir se mêlant au carnage ;
 Sur des corps expirans , d'infames ravisseurs
 Dans leurs embrassemens reconnaissant leurs sœurs ;
 L'étranger dévorant le sein de ma patrie ,
 Et sous la piété déguisant sa furie ;
 Des pères conduisant leurs enfans aux bourreaux ,
 Et les vaincus toujours traînés aux échafauds ? . . .
 DIEU puissant ! permettez que ces temps déplorables ,
 Un jour par nos neveux soient mis au rang des fables.

Mais je vois s'avancer un fâcheux disputeur ;
 Son air d'humilité couvre mal sa hauteur ;
 Et son austérité , pleine de l'Évangile ,
 Paraît offrir à DIEU le venin qu'il distille.
 » Monsieur , tout ceci cache un dangereux poison ;
 » Personne , selon vous , n'a ni tort ni raison ;
 » Et sur la vérité n'ayant point de mesure ,
 » Il faut suivre pour loi l'instinct de la nature ! »

Monsieur , je n'ai pas dit un mot de tout cela . . .
 » Eh ! quoique vous ayez déguisé ce sens-là ,
 » En vous interprétant la chose devient claire . . .

Mais en termes précis j'ai dit tout le contraire.
 Cherchons la vérité ; mais d'un commun accord.
 Qui discute a raison , & qui dispute a tort.
 Voilà ce que j'ai dit ; & d'ailleurs qu'à la guerre ,
 A la ville , à la cour , souvent il faut se taire . . .
 » Mon cher monsieur , ceci cache toujours deux sens ;
 » Je distingue . . . » Monsieur , distinguez , j'y consens.
 J'ai dit mon sentiment , je vous laisse les vôtres ,
 En demandant pour moi ce que j'accorde aux autres . . .

» Mon fils, nous vous avons défendu de penser;
 » Et pour vous convertir je cours vous dénoncer. »
 Heureux ! ô trop heureux qui loin des fanatiques ,
 Des causeurs importuns , & des jaloux critiques ,
 En paix sur l'Hélicon pourrait cueillir des fleurs !
 Tels on voit dans les champs de fages laboureurs ,
 D'une ruche irritée évitant les blessures ,
 En dérober le miel à l'abri des piqûres.

D I S T A N C E.

UN homme qui connaît combien on compte de pas d'un bout de sa maison à l'autre , s'imagine que la nature lui a enseigné tout d'un coup cette distance , & qu'il n'a eu besoin que d'un coup d'œil comme lorsqu'il a vu des couleurs. Il se trompe ; on ne peut connaître les différens éloignemens des objets que par expérience , par comparaison , par habitude. C'est ce qui fait qu'un matelot , en voyant sur mer un vaisseau voguer loin du sien , vous dira sans hésiter à quelle distance on est à-peu-près de ce vaisseau ; & le passager n'en pourra former qu'un doute très-confus.

La distance n'est qu'une ligne de l'objet à nous. Cette ligne se termine à un point ; nous ne sentons donc que ce point ; & soit que l'objet existe à mille lieues , ou qu'il soit à un pied , ce point est toujours le même dans nos yeux.

Nous n'avons donc aucun moyen immédiat pour apercevoir tout d'un coup la distance , comme nous en avons pour sentir par l'attouchement , si un corps est dur ou mou ; par le goût , s'il est doux ou amer ;

par l'ouïe, si de deux sons l'un est grave & l'autre aigu. Car, qu'on y prenne bien garde, les parties d'un corps, qui cèdent à mon doigt, sont la plus prochaine cause de ma sensation de mollesse; & les vibrations de l'air, excitées par le corps sonore, sont la plus prochaine cause de ma sensation du son. Or si je ne puis avoir ainsi immédiatement une idée de distance, il faut donc que je connaisse cette distance par le moyen d'une autre idée intermédiaire; mais il faut au moins que j'aperçoive cette idée intermédiaire; car une idée que je n'aurai point, ne servira certainement pas à m'en faire avoir un autre.

On dit qu'une telle maison est à un mille d'une telle rivière; mais si je ne sais pas où est cette rivière, je ne sais certainement pas où est cette maison. Un corps cède aisément à l'impression de ma main; je conclus immédiatement sa mollesse. Un autre résiste; je sens immédiatement sa dureté. Il faudrait donc que je sentisse les angles formés dans mon œil, pour en conclure immédiatement les distances des objets. Mais la plupart des hommes ne savent pas même si ces angles existent: donc il est évident que ces angles ne peuvent être la cause immédiate de ce que vous connaissez les distances.

Celui qui, pour la première fois de sa vie, entendrait le bruit du canon, ou le son d'un concert, ne pourrait juger si on tire ce canon, ou si on exécute ce concert à une lieue ou à trente pas. Il n'y a que l'expérience qui puisse l'accoutumer à juger de la distance qui est entre lui & l'endroit d'où part ce bruit. Les vibrations, les ondulations de l'air, portent un son à ses oreilles, ou plutôt à son *sensorium*; mais ce bruit

n'avertit pas plus son *sensorium* de l'endroit où le bruit commence , qu'il ne lui apprend la forme du canon ou des instrumens de musique. C'est la même chose précisément par rapport aux rayons de lumière qui partent d'un objet ; ils ne nous apprennent point du tout où est cet objet.

Ils ne nous font pas connaître davantage les grandeurs , ni même les figures. Je vois de loin une petite tour ronde. J'avance , j'aperçois , & je touche un grand bâtiment quadrangulaire. Certainement ce que je vois & ce que je touche n'est pas ce que je voyais. Ce petit objet rond , qui était dans mes yeux , n'est point ce grand bâtiment carré. Autre chose est donc , par rapport à nous , l'objet mesurable & tangible , autre chose est l'objet visible. J'entends de ma chambre le bruit d'un carrosse : j'ouvre la fenêtre , & je le vois ; je descends , & j'entre dedans. Or ce carrosse que j'ai entendu , ce carrosse que j'ai vu , ce carrosse que j'ai touché , font trois objets absolument divers de trois de mes sens , qui n'ont aucun rapport immédiat les uns avec les autres.

Il y a bien plus : il est démontré qu'il se forme dans mon œil un angle une fois plus grand , à très-peu de chose près , quand je vois un homme à quatre pieds de moi , que quand je vois le même homme à huit pieds de moi. Cependant je vois toujours cet homme de la même grandeur. Comment mon sentiment contredit-il ainsi le mécanisme de mes organes ? L'objet est réellement une fois plus petit dans mes yeux , & je le vois une fois plus grand. C'est en vain qu'on veut expliquer ce mystère par le chemin que suivent les rayons , ou par la forme que prend le cristallin

dans nos yeux. Quelque supposition que l'on fasse, l'angle sous lequel je vois un homme à quatre pieds de moi, est toujours à-peu-près double de l'angle sous lequel je le vois à huit pieds. La géométrie ne résoudra jamais ce problème : la physique y est également impuissante ; car vous avez beau supposer que l'œil prend une nouvelle conformation, que le cristallin s'avance, que l'angle s'aggrandit ; tout cela s'opérera également pour l'objet qui est à huit pas, & pour l'objet qui est à quatre. La proportion fera toujours la même ; si vous voyez l'objet à huit pas sous un angle de moitié plus grand qu'il ne doit être, vous verriez aussi l'objet à quatre pas sous un angle de moitié plus grand ou environ. Donc ni la géométrie ni la physique ne peuvent expliquer cette difficulté.

Ces lignes & ces angles géométriques ne sont pas plus réellement la cause de ce que nous voyons les objets à leur place, que de ce que nous les voyons de telles grandeurs & à telle distance. L'ame ne considère pas si telle partie va se peindre au bas de l'œil ; elle ne rapporte rien à des lignes qu'elle ne voit point. L'œil se baisse seulement pour voir ce qui est près de la terre, & se relève pour voir ce qui est au-dessus de la terre. Tout cela ne pouvait être éclairci & mis hors de toute contestation, que par quelque aveugle né à qui on aurait donné le sens de la vue. Car si cet aveugle, au moment qu'il eût ouvert les yeux, eût jugé des distances, des grandeurs, & des situations, il eût été vrai que les angles optiques, formés tout d'un coup dans la rétine, eussent été les causes immédiates de ses sentimens. Aussi le docteur *Berclay* assurait,

d'après M. *Locke*, (& allant même en cela plus loin que *Locke*) que ni situation, ni grandeur, ni distance, ni figure, ne ferait aucunement discernée par cet aveugle, dont les yeux recevraient tout d'un coup la lumière.

On trouva enfin en 1729 l'aveugle né, dont dépendait la décision indubitable de cette question. Le célèbre *Chefelden*, un de ces fameux chirurgiens qui joignent l'adresse de la main aux plus grandes lumières de l'esprit, ayant imaginé qu'on pouvait donner la vue à cet aveugle né, en lui abaissant ce qu'on appelle des *cataractes*, qu'il soupçonnait formées dans ses yeux presqu'au moment de sa naissance, il proposa l'opération. L'aveugle eut de la peine à y consentir. Il ne concevait pas trop, que le sens de la vue pût beaucoup augmenter ses plaisirs. Sans l'envie qu'on lui inspira d'apprendre à lire & à écrire, il n'eût point désiré de voir. Il vérifiait par cette indifférence, *qu'il est impossible d'être malheureux par la privation des biens dont on n'a pas d'idée*; vérité bien importante. Quoi qu'il en soit, l'opération fut faite & réussit. Ce jeune homme d'environ quatorze ans vit la lumière pour la première fois. Son expérience confirma tout ce que *Locke* & *Berclay* avaient si bien prévu. Il ne distingua de long-temps ni grandeur, ni situation, ni même figure. Un objet d'un pouce mis devant son œil, & qui lui cachait une maison, lui paraissait aussi grand que la maison. Tout ce qu'il voyait lui semblait d'abord être sur ses yeux, & les toucher comme les objets du tact touchent la peau. Il ne pouvait distinguer d'abord ce qu'il avait jugé rond à l'aide de ses mains, d'avec ce qu'il avait

jugé angulaire ; ni discerner avec ses yeux , si ce que ses mains avaient senti être en haut ou en bas , était en effet en haut ou en bas. Il était si loin de connaître les grandeurs , qu'après avoir enfin conçu par la vue , que sa maison était plus grande que sa chambre , il ne concevait pas comment la vue pouvait donner cette idée. Ce ne fut qu'au bout de deux mois d'expérience , qu'il pût apercevoir que les tableaux représentaient des corps faillans. Et lorsqu'après ce long tâtonnement d'un sens nouveau en lui , il eut senti que des corps , & non des surfaces seules , étaient peints dans les tableaux , il y porta la main , & fut étonné de ne point trouver avec ses mains ces corps solides , dont il commençait à apercevoir les représentations. Il demandait quel était le trompeur du sens du toucher ou du sens de la vue.

Ce fut donc une décision irrévocable , que la manière dont nous voyons les choses , n'est point du tout la suite immédiate des angles formés dans nos yeux. Car ces angles mathématiques étaient dans les yeux de cet homme , comme dans les nôtres ; & ne lui servaient de rien sans le secours de l'expérience & des autres sens.

L'aventure de l'aveugle né fut connue en France vers l'an 1735. L'auteur des *Elémens de Newton* , qui avait beaucoup vu *Chefelden* , fit mention de cette découverte importante ; mais à peine y prit-on garde. Et même lorsqu'on fit ensuite à Paris la même opération de la cataracte sur un jeune homme qu'on prétendait privé de la vue dès son berceau , on négligea de suivre le développement journalier du sens de la vue en lui , & la marche de la nature.

Le fruit de cette opération fut perdu pour les philosophes.

Comment nous représentons-nous les grandeurs & les distances ? De la même façon dont nous imaginons les passions des hommes , par les couleurs qu'elles peignent sur leurs visages , & par l'altération qu'elles portent dans leurs traits. Il n'y a personne qui ne lise tout d'un coup sur le front d'un autre la douleur ou la colère. C'est la langue que la nature parle à tous les yeux ; mais l'expérience seule apprend ce langage. Aussi l'expérience seule nous apprend que quand un objet est trop loin , nous le voyons confusément & faiblement. De-là nous formons des idées , qui ensuite accompagnent toujours la sensation de la vue. Ainsi tout homme qui , à dix pas , aura vu son cheval haut de cinq pieds , s'il voit , quelques minutes après , ce cheval gros comme un mouton , son ame , par un jugement involontaire , conclut à l'instant que ce cheval est très-loin.

Il est bien vrai que quand je vois mon cheval de la grosseur d'un mouton , il se forme alors dans mon œil une peinture plus petite , un angle plus aigu ; mais c'est-là ce qui accompagne , non ce qui cause mon sentiment. De même il se fait un autre ébranlement dans mon cerveau , quand je vois un homme rougir de honte , que quand je le vois rougir de colère ; mais ces différentes impressions ne m'apprendraient rien de ce qui se passe dans l'ame de cet homme , sans l'expérience , dont la voix seule se fait entendre.

Loin que cet angle soit la cause immédiate de ce que je juge qu'un grand cheval est très-loin , quand je vois ce cheval fort petit ; il arrive au contraire , à tous

les momens , que je vois ce même cheval également grand , à dix pas , à vingt , à trente , à quarante pas , quoique l'angle à dix pas soit double , triple , quadruple. Je regarde de fort loin , par un petit trou , un homme posté sur un toit ; le lointain & le peu de rayons m'empêchent d'abord de distinguer si c'est un homme : l'objet me paraît très-petit , je crois voir une statue de deux pieds tout au plus : l'objet se remue , je juge que c'est un homme , & dès ce même instant cet homme me paraît de la grandeur ordinaire. D'où viennent ces deux jugemens si différens ? Quand j'ai cru voir une statue , je l'ai imaginée de deux pieds , parce que je la voyais sous un tel angle ; nulle expérience ne pliait mon ame à démentir les traits imprimés dans ma rétine : mais dès que j'ai jugé que c'était un homme , la liaison mise par l'expérience dans mon cerveau , entre l'idée d'un homme & l'idée de la hauteur de cinq à six pieds , me force , sans que j'y pense , à imaginer par un jugement soudain , que je vois un homme de telle hauteur , & à voir une telle hauteur en effet.

Il faut absolument conclure de tout ceci , que les distances , les grandeurs , les situations , ne sont pas , à proprement parler , des choses visibles , c'est-à-dire , ne sont pas les objets propres & immédiats de la vue. L'objet propre & immédiat de la vue n'est autre chose que la lumière colorée ; tout le reste , nous ne le sentons qu'à la longue & par expérience. Nous apprenons à voir , précisément comme nous apprenons à parler & à lire. La différence est que l'art de voir est plus facile , & que la nature est également à tous notre maître.

Les jugemens soudains , presque uniformes , que toutes nos ames , à un certain âge , portent des distances , des grandeurs , des situations , nous font penser qu'il n'y a qu'à ouvrir les yeux pour voir de la manière dont nous voyons. On se trompe ; il y faut le secours des autres sens. Si les hommes n'avaient que le sens de la vue , ils n'auraient aucun moyen pour connaître l'étendue en longueur , largeur , & profondeur ; (*) & un pur esprit ne la connaîtrait pas peut-être , à moins que DIEU ne la lui révélât. Il est très difficile de séparer dans notre entendement l'extension d'un objet d'avec les couleurs de cet objet. Nous ne voyons jamais rien que d'étendu , & de-là nous sommes tous portés à croire que nous voyons en effet l'étendue. Nous ne pouvons guère distinguer dans notre ame ce jaune que nous voyons dans un louis-d'or , d'avec ce louis-d'or dont nous voyons le jaune. C'est comme , lorsque nous entendons prononcer ce mot *louis-d'or* , nous ne pouvons nous empêcher d'attacher malgré nous l'idée de cette monnaie au son que nous entendons prononcer.

Si tous les hommes parlaient la même langue , nous serions toujours prêts à croire qu'il y aurait une connexion nécessaire entre les mots & les idées. Or tous les hommes ont ici le même langage , en fait d'imagination. La nature leur dit à tous : Quand vous aurez vu des couleurs pendant un certain temps , votre imagination vous représentera à tous , de la même façon , les corps auxquels ces couleurs semblent attachées. Ce jugement prompt & involontaire que

(*) Voyez dans les *Elémens de la Philosophie de Newton* une note des éditeurs sur cette question.

vous formerez , vous fera utile dans le cours de votre vie ; car s'il fallait attendre , pour estimer les distances , les grandeurs , les situations , de tout ce qui vous environne , que vous eussiez examiné des angles & des rayons visuels , vous seriez mort avant que de savoir si les choses dont vous avez besoin sont à dix pas de vous , ou à cent millions de lieues , & si elles sont de la grosseur d'un ciron , ou d'une montagne. Il vaudrait beaucoup mieux pour vous être nés aveugles.

Nous avons donc peut-être grand tort quand nous disons que nos sens nous trompent. Chacun de nos sens fait la fonction à laquelle la nature l'a destiné. Ils s'aident mutuellement , pour envoyer à notre ame , par les mains de l'expérience , la mesure des connaissances que notre être comporte. Nous demandons à nos sens ce qu'ils ne sont point faits pour nous donner. Nous voudrions que nos yeux nous fissent connaître la solidité , la grandeur , la distance , &c. mais il faut que le toucher s'accorde en cela avec la vue , & que l'expérience les seconde. Si le père *Mallebranche* avait envisagé la nature par ce côté , il eût attribué peut-être moins d'erreurs à nos sens , qui sont les seules sources de toutes nos idées.

Il ne faut pas , sans doute , étendre à tous les cas cette espèce de métaphysique que nous venons de voir. Nous ne devons l'appeler au secours , que quand les mathématiques nous sont insuffisantes.

DIVINITÉ DE JESUS.

LES fociniens qui sont regardés comme des blasphémateurs ne reconnaissent point la divinité de JESUS-CHRIST. Ils osent prétendre avec les philosophes de l'antiquité , avec les Juifs, les Mahométans, & tant d'autres nations, que l'idée d'un Dieu - homme est monstrueuse , que la distance d'un Dieu à l'homme est infinie , & qu'il est impossible que l'être infini, immense , éternel , ait été contenu dans un corps périssable.

Ils ont la confiance de citer en leur faveur *Eusèbe* , évêque de Césarée , qui , dans son histoire ecclésiastique , liv. I, chap. XI, déclare qu'il est absurde que la nature non engendrée , immuable, du DIEU tout-puissant, prenne la forme d'un homme. Ils citent les pères de l'Eglise , *Justin* & *Tertullien* , qui ont dit la même chose ; *Justin* dans son dialogue avec *Triphon* , & *Tertullien* dans son discours contre *Praxeas*.

Ils citent *S^t Paul* qui n'appelle jamais JESUS-CHRIST DIEU, & qui l'appelle homme très-souvent. Ils poussent l'audace jusqu'au point d'affirmer que les chrétiens passèrent trois siècles entiers à former peu-à-peu l'apothéose de JESUS , & qu'ils n'élevaient cet étonnant édifice qu'à l'exemple des païens qui avaient divinisé des mortels. D'abord , selon eux , on ne regarda JESUS que comme un homme inspiré de DIEU ; ensuite comme une créature plus parfaite que les autres. On lui donna quelque temps après une place au-dessus des anges , comme le dit *S^t Paul*. Chaque

jour ajoutait à sa grandeur. Il devint une émanation de DIEU produite dans le temps. Ce ne fut pas assez ; on le fit naître avant le temps même. Enfin on le fit Dieu consubstantiel à DIEU. *Crellius, Voquelsius, Natalis Alexander, Hornebeck*, ont appuyé tous ces blasphèmes par des argumens qui étonnent les sages, & qui pervertissent les faibles. Ce fut surtout *Fausle Socin* qui répandit les semences de cette doctrine dans l'Europe ; & sur la fin du seizième siècle il s'en est peu fallu qu'il n'établît une nouvelle espèce de christianisme. Il y en avait déjà eu plus de trois cents espèces.

D I V O R C E.

S E C T I O N P R E M I E R E.

IL est dit dans l'Encyclopédie, à l'article *Divorce*, que l'usage du divorce ayant été porté dans les Gaules par les Romains, ce fut ainsi que *Biffine* ou *Bazine* quitta le roi de Thuringe son mari, pour suivre *Childéric* qui l'épousa. C'est comme si on disait que les Troyens ayant établi le divorce à Sparte, *Hélène* répudia *Menelas*, suivant la loi, pour s'en aller avec *Pâris* en Phrygie.

La fable agréable de *Pâris*, & la fable ridicule de *Childéric* qui n'a jamais été roi de France, & qu'on prétend avoir enlevé *Bazine* femme de *Bazin*, n'ont rien de commun avec la loi du divorce.

On cite encore *Cherebert*, régule de la petite ville de Lutèce près d'Iffi, *Lutetia Parisiorum*, qui répudia sa femme. L'abbé *Véli*, dans son *histoire de France*, dit que ce *Cherebert*, ou *Caribert*, répudia sa femme

Ingoberge pour épouser *Mirefleur* fille d'un artisan, & ensuite *Theudegilde*, fille d'un berger, qui fut élevée sur le premier trône de l'empire français.

Il n'y avait alors ni premier ni second trône chez ces barbares, que l'empire romain ne reconnut jamais pour rois. Il n'y avait point d'empire français.

L'empire des francs ne commença que par *Charlemagne*. Il est fort douteux que le mot *Mirefleur* fût en usage dans la langue welche ou gauloise, qui était un patois du jargon celte. Ce patois n'avait pas des expressions si douces.

Il est dit encore que le réga, ou régule *Chilpéric*, seigneur de la province du Soissonnais, & qu'on appelle *roi de France*, fit un divorce avec la reine *Andove* ou *Andovère*; & voici la raison de ce divorce.

Cette *Andovère* après avoir donné au seigneur de Soissons, trois enfans mâles, accoucha d'une fille. Les Francs étaient en quelque façon chrétiens depuis *Clovis*. *Andovère* étant relevée de couche présenta sa fille au baptême. *Chilpéric* de Soissons, qui apparemment était fort las d'elle, lui déclara que c'était un crime irrémissible d'être marraine de son enfant, qu'elle ne pouvait plus être sa femme par les lois de l'Eglise, & il épousa *Fredegonde*; après quoi il chassa *Fredegonde*, épousa une visigothe, & puis reprit *Fredegonde*.

Tout cela n'a rien de bien légal, & ne doit pas plus être cité que ce qui se passait en Irlande & dans les îles Orcades.

Le code justinien, que nous avons adopté en plusieurs points, autorise le divorce: mais le droit canonique, que les catholiques ont encore plus adopté, ne le permet pas.

L'auteur de l'article dit *que le divorce se pratique dans les Etats d'Allemagne de la confession d'Augsbourg.*

On peut ajouter que cet usage est établi dans tous les pays du Nord, chez tous les réformés de toutes les confessions possibles, & dans toute l'Eglise grecque.

Le divorce est probablement de la même date à-peu-près que le mariage. Je crois pourtant que le mariage est de quelques semaines plus ancien, c'est-à-dire qu'on se querella avec sa femme au bout de quinze jours, qu'on la battit au bout d'un mois, & qu'on s'en sépara après six semaines de cohabitation.

Justinien qui rassembla toutes les lois faites avant lui, auxquelles il ajouta les siennes, non-seulement confirme celle du divorce, mais il lui donne encore plus d'étendue; au point que toute femme dont le mari était non pas esclave, mais simplement prisonnier de guerre pendant cinq ans, pouvait après les cinq ans révolus, contracter un autre mariage.

Justinien était chrétien, & même théologien; comment donc arriva-t-il que l'Eglise dérogeât à ses lois? ce fut quand l'Eglise devint souveraine & législatrice. Les papes n'eurent pas de peine à substituer leurs décrétales au code dans l'Occident, plongé dans l'ignorance & dans la barbarie. Ils profitèrent tellement de la stupidité des hommes, qu'*Honorius III*, *Grégoire IX*, *Innocent III*, défendirent par leurs bulles qu'on enseignât le droit civil. On peut dire de cette hardiesse: cela n'est pas croyable; mais cela est vrai.

Comme l'Eglise jugea seule du mariage, elle jugea seule du divorce. Point de prince qui ait fait un divorce, & qui ait épousé une seconde femme sans l'ordre du pape, avant *Henri VIII* roi d'Angleterre, qui

qui ne se passa du pape qu'après avoir long-temps sollicité son procès en cour de Rome.

Cette coutume, établie dans des temps d'ignorance, se perpétua dans les temps éclairés, par la seule raison qu'elle existait. Tout abus s'éternise de lui-même ; c'est l'écurie d'*Augias* ; il faut un *Hercule* pour la nettoyer.

Henri IV ne put être père d'un roi de France que par une sentence du pape : encore fallut-il, comme on l'a déjà remarqué, non pas prononcer un divorce, mais mentir en prononçant qu'il n'y avait point eu de mariage.

S E C T I O N I I.

UN principal magistrat d'une ville de France a le malheur d'avoir une femme qui a été débauchée par un prêtre avant son mariage, & qui depuis s'est couverte d'opprobre par des scandales publics : il a eu la modération de se séparer d'elle sans éclat. Cet homme âgé de quarante ans, vigoureux, & d'une figure agréable, a besoin d'une femme ; il est trop scrupuleux pour chercher à séduire l'épouse d'un autre ; il craint même le commerce d'une fille ou d'une veuve qui lui servirait de concubine. Dans cet état inquiétant & douloureux, voici le précis des plaintes qu'il adresse à son Eglise.

Mon épouse est criminelle, & c'est moi qu'on punit. Une autre femme est nécessaire à la consolation de ma vie, à ma vertu même ; & la secte dont je suis me la refuse ; elle me défend de me marier avec une fille honnête. Les lois civiles d'aujourd'hui, malheureusement fondées sur le droit canon, me privent des

droits de l'humanité. L'Eglise me réduit à chercher ou des plaisirs qu'elle réproûve, ou des dédommagemens honteux qu'elle condamne; elle veut me forcer d'être criminel.

Je jette les yeux sur tous les peuples de la terre; il n'y en a pas un seul, excepté le peuple catholique romain, chez qui le divorce & un nouveau mariage ne soient de droit naturel.

Quel renversement de l'ordre a donc fait chez les catholiques une vertu de souffrir l'adultère, & un devoir de manquer de femme quand on a été indignement outragé par la sienne?

Pourquoi un lien pourri est-il indissoluble malgré la grande loi adoptée par le code *quidquid ligatur dissolubile est*? On me permet la séparation de corps & de biens, & on ne me permet pas le divorce. La loi peut m'ôter ma femme, & elle me laisse un nom qu'on appelle *sacrement*! je ne jouis plus du mariage, & je suis marié! quelle contradiction! quel esclavage! & sous quelles lois avons-nous reçu la naissance!

Ce qui est bien plus étrange, c'est que cette loi de mon Eglise est directement contraire aux paroles que cette Eglise elle-même croit avoir été prononcées par JESUS-CHRIST: (a) *Quiconque a renvoyé sa femme, (excepté pour adultère) pèche s'il en prend une autre.*

Je n'examine point si les pontifes de Rome ont été en droit de violer à leur plaisir la loi de celui qu'ils regardent comme leur maître; si lorsqu'un Etat a besoin d'un héritier, il est permis de répudier celle qui ne peut en donner. Je ne recherche point si une

(a) Matthieu, chap. XIX.

femme turbulente, attaquée de démence, ou homicide, ou empoisonneuse, ne doit pas être répudiée aussi bien qu'une adultère ; je m'en tiens au triste état qui me concerne. DIEU me permet de me remarier, & l'évêque de Rome ne me le permet pas !

Le divorce a été en usage chez les catholiques, sous tous les empereurs ; il l'a été dans tous les Etats démembrés de l'empire romain. Les rois de France qu'on appelle *de la première race*, ont presque tous répudié leurs femmes pour en prendre de nouvelles. Enfin il vint un *Grégoire IX*, ennemi des empereurs & des rois, qui, par un décret, fit du mariage un joug infécuable : sa décrétale devint la loi de l'Europe. Quand les rois voulurent répudier une femme adultère selon la loi de JESUS-CHRIST, ils ne purent en venir à bout ; il fallut chercher des prétextes ridicules. *Louis le jeune* fut obligé, pour faire son malheureux divorce avec *Eléonore de Guienne*, d'alléguer une parenté qui n'existait pas. Le roi *Henri IV*, pour répudier *Marguerite de Valois*, prétextait une cause encore plus fautive, un défaut de consentement. Il fallut mentir pour faire un divorce légitimement.

Quoi ! un souverain peut abdiquer sa couronne, & sans la permission du pape il ne pourra abdiquer sa femme ! est-il possible que des hommes d'ailleurs éclairés, aient croupi si long-temps dans cette absurde servitude !

Que nos prêtres, que nos moines renoncent aux femmes, j'y consens ; c'est un attentat contre la population, c'est un malheur pour eux ; mais ils méritent ce malheur qu'ils se font fait eux-mêmes. Ils ont été les victimes des papes qui ont voulu avoir en eux des

esclaves , des soldats fans famille & fans patrie , vivant uniquement pour l'Eglise ; mais moi magistrat qui fers l'Etat toute la journée , j'ai befoin le soir d'une femme , & l'Eglise n'a pas le droit de me priver d'un bien que DIEU m'accorde. Les apôtres étaient mariés , *Joseph* était marié , & je veux l'être. Si moi alsacien je dépends d'un prêtre qui demeure à Rome , si ce prêtre a la barbare puissance de me priver d'une femme , qu'il me fasse eunuque pour chanter des *miserere* dans sa chapelle. (1)

D O G M E S.

ON fait que toute croyance enseignée par l'Eglise , est un dogme qu'il faut embrasser. Il est triste qu'il y ait des dogmes reçus par l'Eglise latine , & rejetés par l'Eglise grecque. Mais si l'unanimité manque , la charité la remplace. C'est surtout entre les cœurs qu'il faudrait de la réunion.

Je crois que nous pouvons à ce propos rapporter un songe qui a déjà trouvé grâce devant quelques personnes pacifiques.

Le 17 février de l'an 1763 de l'ère vulgaire , le soleil entrant dans le signe des poissons , je fus transporté au ciel , comme le savent tous mes amis. Ce

(1) L'empereur *Joseph II* vient de donner à ses peuples une nouvelle législation sur les mariages. Par cette législation , le mariage devient ce qu'il doit être : un simple contrat civil. Il a également autorisé le divorce fans exiger d'autre motif que la volonté constante des deux époux. Sur ces deux objets plus importans qu'on ne croit pour la morale & la prospérité des Etats , il a donné un grand exemple qui fera suivi par les autres nations de l'Europe , quand elles commenceront à sentir qu'il n'est pas plus raisonnable de consulter sur la législation les théologiens que les danseurs de corde.

ne fut point la jument *Borac* de *Mahomet* qui fut ma monture ; ce ne fut point le char enflammé d'*Elic* qui fut ma voiture ; je ne fus porté ni sur l'éléphant de *Sammonocodom* le siamois , ni sur le cheval de *S^t George* patron de l'Angleterre , ni sur le cochon de *S^t Antoine* : j'avoue avec ingénuité que mon voyage se fit je ne fais comment.

On croira bien que je fus ébloui ; mais ce qu'on ne croira pas , c'est que je vis juger tous les morts. Et qui étaient les juges ? c'était, ne vous en déplaise , tous ceux qui ont fait du bien aux hommes , *Confucius* , *Solon* , *Socrate* , *Titus* , les *Antonins* , *Epiète* , *Charron* , de *Thou* , le chancelier de l'*Hospital* ; tous les grands-hommes qui , ayant enseigné & pratiqué les vertus que DIEU exige , semblent seuls être en droit de prononcer ses arrêts.

Je ne dirai point sur quels trônes ils étaient assis , in combien de millions d'êtres célestes étaient prosternés devant l'éternel architecte de tous les globes , ni quelle foule d'habitans de ces globes innombrables comparut devant les juges. Je ne rendrai compte ici que de quelques petites particularités tout-à-fait intéressantes dont je fus frappé.

Je remarquai que chaque mort qui plaidait sa cause , & qui étalait ses beaux sentimens , avait à côté de lui tous les témoins de ses actions. Par exemple , quand le cardinal de *Lorraine* se vantait d'avoir fait adopter quelques-unes de ses opinions par le concile de Trente , & que pour prix de son orthodoxie il demandait la vie éternelle ; tout aussitôt paraissaient autour de lui vingt courtisanes ou dames de la cour , portant toutes sur le front le nombre de leur rendez-vous avec le

cardinal. On voyait ceux qui avaient jeté avec lui les fondemens de la ligue ; tous les complices de ses desseins pervers venaient l'environner.

Vis-à-vis du cardinal de *Lorraine* était *Jean Chauvin* qui se vantait, dans son patois grossier, d'avoir donné des coups de pieds à l'idole papale, après que d'autres l'avaient abattue. J'ai écrit contre la peinture & la sculpture, disait-il ; j'ai fait voir évidemment que les bonnes œuvres ne servent à rien du tout, & j'ai prouvé qu'il est diabolique de danser le menuet ; chassez vite d'ici le cardinal de *Lorraine*, & placez-moi à côté de *S^t Paul*.

Comme il parlait, on vit auprès de lui un bûcher enflammé ; un spectre épouvantable, portant au cou une fraise espagnole à moitié brûlée, sortait du milieu des flammes avec des cris affreux : Monstre, s'écriait-il, monstre exécration, tremble ; reconnais ce *Servet* que tu as fait périr par le plus cruel des supplices, parce qu'il avait disputé contre toi sur la manière dont trois personnes peuvent faire une seule substance. Alors tous les juges ordonnèrent que le cardinal de *Lorraine* serait précipité dans l'abyme, mais que *Calvin* serait puni plus rigoureusement. (1)

Je vis une foule prodigieuse de morts qui disaient : J'ai cru, j'ai cru ; mais sur leur front il était écrit, j'ai fait ; & ils étaient condamnés.

Le jésuite *le Tellier* paraissait fièrement, la bulle *Unigenitus* à la main. Mais à ses côtés s'éleva tout d'un coup un monceau de deux mille lettres de cachet. Un janséniste y mit le feu, *le Tellier* fut brûlé jusqu'aux os ;

(1) Cela n'est pas juste ; le cardinal de *Lorraine* avait allumé plus de bûchers que *Calvin*.

& le janséniste , qui n'avait pas moins cabalé que le jésuite , eut sa part de la brûlure.

Je voyais arriver à droite & à gauche des troupes de faquirs , de talapoins , de bonzes , de moines blancs , noirs & gris , qui s'étaient tous imaginés que , pour faire leur cour à l'Être suprême , il fallait ou chanter , ou se fouetter , ou marcher tout nus. J'entendis une voix terrible qui leur demanda : Quel bien avez-vous fait aux hommes ? A cette voix succéda un morne silence ; aucun n'osa répondre , & ils furent tous conduits aux petites maisons de l'univers : c'est un des plus grands bâtimens qu'on puisse imaginer.

L'un criait : c'est aux métamorphoses de *Xaca* qu'il faut croire ; l'autre , c'est à celles de *Sammonocodom* ; *Bacchus* arrêta le soleil & la lune , disait celui-ci ; les Dieux ressuscitèrent *Pelops* , disait celui-là. Voici la bulle *in cœnâ Domini* , disait un nouveau venu , & l'huissier des juges criait : Aux petites-maisons , aux petites-maisons.

Quand tous ces procès furent vidés , j'entendis alors promulguer cet arrêt : DE PAR L'ÉTERNEL CRÉATEUR , CONSERVATEUR , RÉMUNÉRATEUR , VENGEUR , PARDONNEUR , &c. &c. , soit notoire à tous les habitans des cent mille millions de milliers de mondes qu'il nous a plu de former , que nous ne jugerons jamais aucun desdits habitans sur leurs idées creuses , mais uniquement sur leurs actions ; car telle est notre justice.

J'avoue que ce fut la première fois que j'entendis un tel édit ; tous ceux que j'avais lus sur le petit grain de fable où je suis né , finissaient par ces mots ; *car tel est notre plaisir*.

DONATIONS.

LA république romaine qui s'empara de tant d'Etats, en donna aussi quelques-uns.

Scipion fit *Massinisse* roi de Numidie.

Lucullus, *Scylla*, *Pompée*, donnèrent une demi-douzaine de royaumes.

Cléopâtre reçut l'Egypte de *César* : *Antoine*, & ensuite *Octave* donnèrent le petit royaume de Judée à *Hérode*.

Sous *Trajan*, on frappa la fameuse médaille *regna assignata*, les royaumes accordés.

Des villes, des provinces données en souveraineté à des prêtres, à des collèges pour la plus grande gloire de DIEU ou des Dieux, c'est ce qu'on ne voit dans aucun pays.

Mahomet & les califes ses vicaires prirent beaucoup d'Etats pour la propagation de leur foi, mais on ne leur fit aucune donation. Ils ne tenaient rien que de leur Alcoran & de leur fabre.

La religion chrétienne, qui fut d'abord une société de pauvres, ne vécut long-temps que d'aumônes. La première donation est celle d'*Anania* & de *Saphira* sa femme. Elle fut en argent comptant, & ne réussit pas aux donateurs.

Donation de Constantin.

LA célèbre donation de Rome & de toute l'Italie au pape *Silvestre*, par l'empereur *Constantin*, fut soutenue comme une partie du symbole jusqu'au seizième siècle. Il fallait croire que *Constantin* étant à Nicomédie fut guéri de la lèpre à Rome, par le baptême qu'il

reçut de l'évêque *Silvestre*, (quoiqu'il ne fût point baptisé) & que pour récompense il donna sur le champ la ville de Rome & toutes les provinces occidentales à ce *Silvestre*. Si l'acte de cette donation avait été dressé par le docteur de la comédie italienne, il n'aurait pas été plus plaisamment conçu. On ajoute que *Constantin* déclara tous les chanoines de Rome consuls & patrices, *patricios & consules effici*; qu'il tint lui-même la bride de la haquenée sur laquelle monta le nouvel empereur évêque, *tenentes frenum equi illius*. (*)

Quand on fait réflexion que cette belle histoire a été en Italie une espèce d'article de foi, & une opinion révérée du reste de l'Europe pendant huit siècles; qu'on a poursuivi comme des hérétiques ceux qui en doutaient, il ne faut plus s'étonner de rien.

Donation de Pepin.

AUJOURD'HUI on n'excommunie plus personne pour avoir douté que *Pepin* l'usurpateur ait donné & pu donner au pape l'exarchat de Ravenne; c'est tout au plus une mauvaise pensée, un péché véniel qui n'entraîne point la perte du corps & de l'âme.

Voici ce qui pourrait excuser les jurisconsultes allemands qui ont des scrupules sur cette donation.

1°. Le bibliothécaire *Anastase*, dont le témoignage est toujours cité, écrivait cent quarante ans après l'événement.

2°. Il n'était point vraisemblable que *Pepin* mal affermi en France, & à qui l'Aquitaine faisait la guerre,

(*) Voyez l'*Essai sur les mœurs &c.*, tome I, pages 363 & 364, où cette donation se trouve traduite en entier.

allât donner en Italie des Etats qu'il avouait appartenir à l'empereur résident à Constantinople.

3°. Le pape *Zacharie* reconnaissait l'empereur romain-grec pour souverain de ces terres disputées par les Lombards, & lui en avait prêté serment, comme il se voit par les lettres de cet évêque de Rome *Zacharie* à l'évêque de Maïence *Boniface*. Donc *Pepin* ne pouvait donner au pape les terres impériales.

4°. Quand le pape *Etienne II* fit venir une lettre du ciel, écrite de la propre main de *S^t Pierre* à *Pepin*, pour se plaindre des vexations du roi des Lombards *Astolphe*, *S^t Pierre* ne dit point du tout dans sa lettre que *Pepin* eût fait présent de l'exarchat de Ravenne au pape; & certainement *S^t Pierre* n'y aurait pas manqué, pour peu que la chose eût été seulement équivoque; il entend trop bien ses intérêts.

5°. Enfin, on ne vit jamais l'acte de cette donation; & ce qui est plus fort, on n'osa pas même en fabriquer un faux. Il n'est pour toute preuve que des récits vagues mêlés de fables. On n'a donc au lieu de certitude, que des écrits de moines, absurdes, copiés de siècle en siècle.

L'avocat italien qui écrivit en 1722, pour faire voir qu'originellement Parme & Plaisance avaient été concédés au Saint-Siège comme une dépendance de l'exarchat. (a) assure que *les empereurs grecs furent justement dépouillés de leurs droits, parce qu'ils avaient soulevé les peuples contre DIEU*. C'est de nos jours qu'on écrit ainsi! mais c'est à Rome. Le cardinal *Bellarmin* va plus loin: *Les premiers chrétiens*, dit-il, *ne supportaient les empereurs que parce qu'ils n'étaient pas les plus forts*. L'aveu est franc, & je suis persuadé que *Bellarmin* a raison.

(a) Page 120, seconde partie.

Donation de Charlemagne.

DANS le temps que la cour de Rome croyait avoir besoin de titres, elle prétendit que *Charlemagne* avait confirmé la donation de l'exarchat, & qu'il y avait ajouté la Sicile, Venise, Bénévent, la Corse, la Sardaigne. Mais comme *Charlemagne* ne possédait aucun de ces Etats, il ne pouvait les donner; & quant à la ville de Ravenne, il est bien clair qu'il la garda, puisque dans son testament il fait un legs à *sa ville de Ravenne*, ainsi qu'à *sa ville de Rome*. C'est beaucoup que les papes aient eu Ravenne & la Romagne avec le temps; mais pour Venise, il n'y a pas d'apparence qu'ils fassent valoir dans la place Saint-Marc le diplôme qui leur en accorde la souveraineté.

On a disputé pendant des siècles sur tous ces actes, instrumens, diplômes; mais c'est une opinion constante, dit *Giannone*, ce martyr de la vérité, que toutes ces pièces furent forgées du temps de *Grégoire VII*. (b) *E costante opinione presso i più gravi scrittori che tutti questi istrumenti e diplomi furono supposti ne' tempi d'Ildebrando.*

Donation de Bénévent par l'empereur Henri III.

LA première donation bien avérée qu'on ait faite, au siège de Rome, fut celle de Bénévent; & ce fut un échange de l'empereur *Henri III* avec le pape *Léon IX*; il n'y manqua qu'une formalité, c'est qu'il eût fallu que l'empereur qui donnait Bénévent en fût le maître.

(b) Lib. IX, cap. III.

Elle appartenait aux ducs de Bénévent , & les empereurs romains-grecs réclamaient leurs droits sur ce duché. Mais l'histoire n'est autre chose que la liste de ceux qui se font accommodés du bien d'autrui.

Donation de la comtesse Mathilde.

LA plus considérable des donations , & la plus authentique fut celle de tous les biens de la fameuse comtesse *Mathilde* à *Grégoire VII*. C'était une jeune veuve qui donnait tout à son directeur. Il passe pour constant que l'acte en fut réitéré deux fois , & ensuite confirmé par son testament.

Cependant il reste encore quelque difficulté. On a toujours cru à Rome que *Mathilde* avait donné tous ses Etats, tous ses biens présents & à venir à son ami *Grégoire VII*, par un acte solennel, dans son château de Canossa en 1077, pour le remède de son ame & de l'ame de ses parens. Et pour corroborer ce saint instrument, on nous en montre un second de l'an 1102, par lequel il est dit que c'est à Rome qu'elle a fait cette donation, laquelle s'est égarée, & qu'elle la renouvelle, & toujours pour le remède de son ame.

Comment un acte si important était-il égaré ? la cour romaine est-elle si négligente ? comment cet instrument écrit à Canossa avait-il été écrit à Rome ? que signifient ces contradictions ? Tout ce qui est bien clair, c'est que l'ame des donataires se portait mieux que l'ame de la donatrice qui avait besoin, pour se guérir, de se dépouiller de tout en faveur de ses médecins.

Enfin, voilà donc, en 1102, une souveraine réduite, par un acte en forme, à ne pouvoir pas disposer d'un arpent de terre; & depuis cet acte, jusqu'à sa mort en 1115, on trouve encore des donations de terres considérables, faites par cette même *Mathilde* à des chanoines & à des moines. Elle n'avait donc pas tout donné. Et enfin, cet acte de 1102 pourrait bien avoir été fait après sa mort par quelque habile homme.

La cour de Rome ajouta encore à tous ses droits le testament de *Mathilde* qui confirmait ses donations. Les papes ne produisirent jamais ce testament.

Il fallait encore savoir si cette riche comtesse avait pu disposer de ses biens, qui étaient la plupart des fiefs de l'Empire.

L'empereur *Henri V* son héritier s'empara de tout, ne reconnut ni testament, ni donations, ni fait, ni droit. Les papes en temporisant gagnèrent plus que les empereurs en usant de leur autorité; & avec le temps, ces césars devinrent si faibles, qu'enfin les papes ont obtenu de la succession de *Mathilde* ce qu'on appelle aujourd'hui le *patrimoine de St Pierre*.

Donation de la suzeraineté de Naples aux papes.

LES gentilshommes normands, qui furent les premiers instrumens de la conquête de Naples & de Sicile, firent le plus bel exploit de chevalerie dont on ait jamais entendu parler. Quarante à cinquante hommes seulement délivrent Salerne au moment qu'elle est prise par une armée de Sarrazins. Sept autres gentilshommes normands, tous frères, suffirent pour chasser ces mêmes Sarrazins de toute la contrée,

& pour l'ôter à l'empereur grec qui les avait payés d'ingratitude. Il est bien naturel que les peuples dont ces héros avaient ranimé la valeur, s'accoutumassent à leur obéir par admiration & par reconnaissance.

Voilà les premiers droits à la couronne des deux Siciles. Les évêques de Rome ne pouvaient pas donner ces Etats en fief plus que le royaume de Boutan ou de Cachemire.

Ils ne pouvaient même en accorder l'investiture, quand on la leur aurait demandée ; car dans le temps de l'anarchie des fiefs, quand un seigneur voulait tenir son bien allodial en fief pour avoir une protection, il ne pouvait s'adresser qu'au souverain, au chef du pays où ce bien était situé. Or certainement le pape n'était pas seigneur souverain de Naples, de la Pouille, & de la Calabre.

On a beaucoup écrit sur cette vassalité prétendue, mais on n'a jamais remonté à la source. J'ose dire que c'est le défaut de presque tous les jurisconsultes, comme de tous les théologiens. Chacun tire bien ou mal, d'un principe reçu, les conséquences les plus favorables à son parti. Mais ce principe est-il vrai ? ce premier fait sur lequel ils s'appuient est-il incontestable ? c'est ce qu'ils se donnent bien de garde d'examiner. Ils ressemblent à nos anciens romanciers qui supposaient tous que *Francus* avait apporté en France le casque d'*Hector*. Ce casque était impénétrable sans doute, mais *Hector* en effet l'avait-il porté ? Le lait de la Vierge est aussi très-respectable ; mais vingt sacristies qui se vantent d'en posséder une roquille, la possèdent-elles en effet ?

Les hommes de ce temps-là, aussi méchans qu'imbécilles, ne s'effrayaient pas des plus grands crimes,

& redoutaient une excommunication qui les rendait exécrables aux peuples encore plus méchans qu'eux , & beaucoup plus fots.

Robert Guiscard , & *Richard* , vainqueurs de la Pouille & de la Calabre , furent d'abord excommuniés par le pape *Léon IX* . Ils s'étaient déclarés vassaux de l'empire ; mais l'empereur *Henri III* , mécontent de ces feudataires conquérans , avait engagé *Léon IX* à lancer l'excommunication à la tête d'une armée d'allemands . Les Normands qui ne craignaient point ces foudres comme les princes d'Italie les craignaient , battirent les Allemands , & prirent le pape prisonnier . Mais pour empêcher désormais les empereurs & les papes de venir les troubler dans leurs possessions , ils offrirent leurs conquêtes à l'Eglise , sous le nom d'*oblata* . C'est ainsi que l'Angleterre avait payé le *denier de St Pierre* ; c'est ainsi que les premiers rois d'Espagne & de Portugal , en recouvrant leurs Etats contre les Sarrazins , promirent à l'Eglise de Rome deux livres d'or par an . Ni l'Angleterre , ni l'Espagne , ni le Portugal , ne regardèrent jamais le pape comme leur seigneur fuzerain .

Le duc *Robert* , oblat de l'Eglise , ne fut pas non plus feudataire du pape ; il ne pouvait pas l'être , puisque les papes n'étaient pas souverains de Rome . Cette ville alors était gouvernée par son sénat , & l'évêque n'avait que du crédit ; le pape était à Rome précisément ce que l'électeur est à Cologne . Il y a une différence prodigieuse entre être oblat d'un saint & être feudataire d'un évêque .

Baronius , dans ses actes , rapporte l'hommage prétendu fait par *Robert* duc de la Pouille & de la Calabre

à *Nicolas II*; mais cette pièce est suspecte comme tant d'autres, on ne l'a jamais vue; elle n'a jamais été dans aucune archive. *Robert* s'intitula : *Duc par la grâce de DIEU & de S^t Pierre*; mais certainement *S^t Pierre* ne lui avait rien donné, & n'était point roi de Rome.

Les autres papes, qui n'étaient pas plus rois que *S^t Pierre*, reçurent sans difficulté l'hommage de tous les princes qui se présentèrent pour régner à Naples, surtout quand ces princes furent les plus forts.

*Donation de l'Angleterre & de l'Irlande aux papes,
par le roi Jean.*

EN 1213 le roi *Jean*, vulgairement nommé *Jean sans terre*, & plus justement *sans vertu*, étant excommunié, & voyant son royaume mis en interdit, le donna au pape *Innocent III* & à ses successeurs. *Non contraint par une crainte, mais de mon plein gré & de l'avis de mes barons, pour la rémission de mes péchés contre DIEU & l'Eglise, je résigne l'Angleterre & l'Irlande à DIEU, à S^t Pierre, à S^t Paul, & à monseigneur le pape Innocent, & à ses successeurs dans la chaire apostolique.*

Il se déclara feudataire lieutenant du pape; paya d'abord huit mille livres sterling comptant au légat *Pandolphe*; promit d'en payer mille tous les ans; donna la première année d'avance au légat qui la foula aux pieds, & jura entre ses genoux qu'il se soumettait à tout perdre faute de payer à l'échéance.

Le plaifant de cette cérémonie fut que le légat s'en alla avec son argent, & oublia de lever l'excommunication.

Examen

Examen de la vassalité de Naples & de l'Angleterre.

ON demande laquelle vaut le mieux de la donation de *Robert Guiscard*, ou de celle de *Jean sans terre* : tous deux avaient été excommuniés ; tous deux donnaient leurs Etats à *S^t Pierre*, & n'en étaient plus que les fermiers. Si les barons anglais s'indignèrent du marché infame de leur roi avec le pape & le cassèrent, les barons napolitains ont pu casser celui du duc *Robert* : & s'ils l'ont pu autrefois, ils le peuvent aujourd'hui.

De deux choses l'une ; ou l'Angleterre & la Pouille étaient données au pape selon la loi de l'Eglise, ou selon la loi des fiefs ; ou comme à un évêque, ou comme à un souverain. Comme à un évêque, c'était précisément contre la loi de JESUS-CHRIST, qui défendit si souvent à ses disciples de rien prendre, & qui leur déclara que son royaume n'est point de ce monde.

Si comme à un souverain, c'était un crime de lèse-majesté impériale. Les Normands avaient déjà fait hommage à l'empereur. Ainsi nul droit ni spirituel, ni temporel n'appartenait aux papes dans cette affaire. Quand le principe est si vicieux, tous les effets le sont. Naples n'appartient donc pas plus au pape que l'Angleterre.

Il y a encore une autre façon de se pourvoir contre cet ancien marché ; c'est le droit des gens, plus fort que le droit des fiefs. Ce droit des gens ne veut pas qu'un souverain appartienne à un autre souverain ; &

la loi la plus ancienne est qu'on soit le maître chez soi, à moins qu'on ne soit le plus faible.

Des donations faites par les papes.

SI on a donné des principautés aux évêques de Rome, ils en ont donné bien davantage. Il n'y a pas un seul trône en Europe dont ils n'aient fait présent. Dès qu'un prince avait conquis un pays, ou même voulait le conquérir, les papes le lui accordaient au nom de *S^t Pierre*. Quelquefois même ils firent les avances, & l'on peut dire qu'ils ont donné tous les royaumes excepté celui des cieux.

Peu de gens en France savent que *Jules II* donna les Etats du roi *Louis XII* à l'empereur *Maximilien*, qui ne put s'en mettre en possession; & l'on ne se souvient pas assez que *Sixte-Quint*, *Grégoire XIV*, & *Clément VIII*, furent près de faire une libéralité de la France à quiconque *Philippe II* aurait choisi pour le mari de sa fille *Claire Eugénie*.

Quant aux empereurs, il n'y en a pas un depuis *Charlemagne*, que la cour de Rome n'ait prétendu avoir nommé. C'est pourquoi *Swift*, dans son *Conte du tonneau*, dit que milord *Pierre* devint tout-à-fait fou, & que *Martin* & *Jean* ses frères voulurent le faire enfermer par avis de parens. Nous ne rapportons cette témérité que comme un blasphème plaifant d'un prêtre anglais contre l'évêque de Rome.

Toutes ces donations disparaissent devant celles des Indes orientales & occidentales, dont *Alexandre VI* investit l'Espagne & le Portugal de sa pleine puissance & autorité divine: c'était donner presque toute la terre.

Il pouvait donner de même les globes de *Jupiter* & de *Saturne* avec leurs fatellites.

Donations entre particuliers.

LES donations des citoyens se traitent tout différemment. Les codes des nations font convenus d'abord unanimement , que personne ne peut donner le bien d'autrui , de même que personne ne peut le prendre. C'est la loi des particuliers.

En France la jurisprudence fut incertaine sur cet objet , comme sur presque tous les autres , jusqu'à l'année 1731 , où l'équitable chancelier d'*Aguesseau* ayant conçu le dessein de rendre enfin la loi uniforme , ébaucha très-faiblement ce grand ouvrage par l'édit sur les *donations*. Il est rédigé en quarante-sept articles. Mais en voulant rendre uniformes toutes les formalités concernant les donations , on excepta la Flandre de la loi générale ; & en exceptant la Flandre on oublia l'Artois qui devrait jouir de la même exception : de forte que six ans après la loi générale , on fut obligé d'en faire pour l'Artois une particulière.

On fit surtout ces nouveaux édits concernant les donations & les testamens , pour écarter tous les commentateurs qui embrouillent les lois ; & on en a déjà fait dix commentaires.

Ce qu'on peut remarquer sur les donations , c'est qu'elles s'étendent beaucoup plus loin qu'aux particuliers à qui on fait un présent. Il faut payer pour chaque présent aux fermiers du domaine royal , droit de contrôle, droit d'infination, droit de centième denier, droit de deux sous pour livre , droit de huit sous pour livre.

388 DORMANS. (LES SEPT)

De forte que toutes les fois que vous donnez à un citoyen, vous êtes bien plus libéral que vous ne pensez. Vous avez le plaisir de contribuer à enrichir les fermiers généraux ; mais cet argent ne fort point du royaume, comme celui qu'on paye à la cour de Rome.

DORMANS. (LES SEPT)

LA fable imagina qu'un *Epiménide* avait dormi d'un somme pendant vingt-sept ans, & qu'à son réveil il fut tout étonné de trouver ses petits-enfans mariés qui lui demandaient son nom ; ses amis morts, sa ville & les mœurs des habitans changées. C'était un beau champ à la critique, & un plaifant fujet de comédie. La légende a emprunté tous les traits de la fable, & les a grossis.

L'auteur de la *Légende dorée* ne fut pas le premier qui, au treizième siècle, au lieu d'un dormeur nous en donna sept, & en fit bravement sept martyrs. Il avait pris cette édifiante histoire chez *Grégoire de Tours*, écrivain véridique, qui l'avait prise chez *Sigebert*, qui l'avait prise chez *Métaphrasse*, qui l'avait prise chez *Nicéphore*. C'est ainsi que la vérité arrive aux hommes de main en main.

Le révérend *Pierre Ribadeneira* de la compagnie de JESUS, enchérit encore sur la *Légende dorée* dans sa célèbre *Fleur des saints*, dont il est fait mention dans le *Tartuffe* de *Molière*. Elle fut traduite, augmentée, & enrichie de tailles-douces, par le révérend père *Antoine Girard* de la même société ; rien n'y manque.

Quelques curieux feront peut-être bien aises de voir la prose du révérend père *Girard*, la voici :

» Du temps de l'empereur *Dèce*, l'Eglise reçut une
 » furieuse & épouvantable bourasque ; entre les autres
 » chrétiens l'on prit sept frères , jeunes , bien dispos ,
 » & de bonne grâce , qui étaient enfans d'un cheva-
 » lier d'Ephèse , & qui s'appelaient *Maximien*, *Marie*,
 » *Martinien*, *Denis*, *Jean*, *Sérapion*, & *Constantin*. L'em-
 » pereur leur ôta d'abord leurs ceintures dorées. . . .
 » ils se cachèrent dans une caverne , l'empereur en
 » fit murer l'entrée pour les faire mourir de faim. »

Aussitôt ils s'endormirent tous sept , & ne se réveillèrent qu'après avoir dormi cent soixante & dix-sept ans.

Le père *Girard* , loin de croire que ce soit un *conte à dormir debout* , en prouve l'authenticité par les arguments les plus démonstratifs : & quand on n'aurait d'autre preuve que les noms des sept assoupis , cela suffirait ; on ne s'avise pas de donner des noms à des gens qui n'ont jamais existé. Les sept dormans ne pouvaient être ni trompés , ni trompeurs. Aussi ce n'est pas pour contester cette histoire que nous en parlons , mais seulement pour remarquer qu'il n'y a pas un seul événement fabuleux de l'antiquité qui n'ait été rectifié par les anciens légendaires. Toute l'histoire d'*Oedipe* , d'*Hercule* , de *Thésée* , se trouve chez eux accommodée à leur manière. Ils ont peu inventé , mais ils ont beaucoup perfectionné.

J'avoue ingénument que je ne fais pas d'où *Nicéphore* avait tiré cette belle histoire. Je suppose que c'était de la tradition d'Ephèse ; car la caverne des sept dormans , & la petite église qui leur est dédiée , subsistent encore.

Les moins éveillés des pauvres grecs y viennent faire leurs dévotions. Le chevalier *Ricaut* & plusieurs autres voyageurs anglais ont vu ces deux monumens ; mais pour leurs dévotions ils ne les y ont pas faites.

Terminons ce petit article par le raisonnement d'*Abadie*. Voilà des *mémoriaux* institués pour célébrer à jamais l'aventure des sept dormans. Aucun grec n'en a jamais douté dans Ephèse ; ces grecs n'ont pu être abusés ; ils n'ont pu abuser personne ; donc l'histoire des sept dormans est incontestable.

D R O I T.

Droit des gens , droit naturel , droit public.

S E C T I O N P R E M I E R E.

JE ne connais rien de mieux sur ce sujet que ces vers de l'*Arioste* au chant XLIV.

*Fan' lega oggi rè, papi, imperatori,
Doman' saranno capitali nemici ;
Perche quella apparenza esteriori
Non hanno i cor' , non hanno gli animi tali,
Che non guardando al torto più che a dritto
Attendon' solamente al' lor profitto.*

Rois, empereurs, & successeurs de Pierre,
Au nom de DIEU signent un beau traité ;
Le lendemain ces gens se font la guerre.
Pourquoi cela ? C'est que la piété,
La bonne foi ne les tourmente guère,
Et que malgré saint Jacques & saint Matthieu,
Leur intérêt est leur unique dieu.

S'il n'y avait que deux hommes sur la terre, comment vivraient-ils ensemble ? ils s'aideraient, se nuiraient, se caresseraient, se diraient des injures, se battraient, se réconcilieraient, ne pourraient vivre l'un sans l'autre, ni l'un avec l'autre. Ils feraient comme tous les hommes font aujourd'hui. Ils ont le don du raisonnement, oui ; mais ils ont aussi le don de l'instinct, & ils sentiront, & ils raisonneront, & ils agiront toujours comme ils y sont destinés par la nature.

Un DIEU n'est pas venu sur notre globe pour assembler le genre-humain & pour lui dire : „ J'ordonne aux Nègres & aux Cafres d'aller tout nus, & de manger des insectes.

„ J'ordonne aux Samoïèdes de se vêtir de peaux de rangifères, & d'en manger la chair, toute infipide qu'elle est, avec du poisson séché & puant, le tout sans sel. Les Tartares du Thibet croiront tout ce que leur dira le dalai-lama ; & les Japonnais croiront tout ce que leur dira le dairi.

„ Les Arabes ne mangeront point de cochon, & les Westphaliens ne se nourriront que de cochon.

„ Je vais tirer une ligne du mont Caucase à l'Egypte, & de l'Egypte au mont Atlas : tous ceux qui habiteront à l'orient de cette ligne pourront épouser plusieurs femmes ; ceux qui seront à l'occident n'en auront qu'une.

„ Si vers le golfe Adriatique, depuis Zara jusqu'à la Poléfine, ou vers les marais du Rhin & de la Meuse, ou vers le mont Jura, ou même dans l'île d'Albion, ou chez les Sarmates, ou chez les Scandinaviens, quelqu'un s'avise de vouloir rendre un seul homme despotique, ou de prétendre lui-même

» à l'être , qu'on lui coupe le cou au plus vîte , en
 » attendant que la destinée & moi nous en ayons
 » autrement ordonné.

» Si quelqu'un a l'insolence & la démence de
 » vouloir établir ou rétablir une grande assemblée
 » d'hommes libres sur le Mançanarès ou sur la Pro-
 » pontide , qu'il soit ou empalé ou tiré à quatre
 » chevaux.

» Quiconque produira ses comptes suivant une
 » certaine règle d'arithmétique à Constantinople , au
 » grand Caire , à Tafilet , à Déhli , à Andrinople , fera
 » sur le champ empalé sans forme de procès ; &
 » quiconque osera compter suivant une autre règle
 » à Rome , à Lisbonne , à Madrid , en Champagne ,
 » en Picardie , & vers le Danube , depuis Ulm jusqu'à
 » Belgrade , fera brûlé dévotement pendant qu'on
 » lui chantera des *miserere*.

» Ce qui fera juste tout le long de la Loire , fera
 » injuste sur les bords de la Tamise : car mes lois
 » sont universelles , &c. &c. &c. »

Il faut avouer que nous n'avons pas de preuve bien claire , pas même dans le *Journal chrétien* , ni dans la *Clef du cabinet des princes* , qu'un DIEU soit venu sur la terre promulguer ce droit public. Il existe cependant ; il est suivi à la lettre tel qu'on vient de l'énoncer ; & on a compilé , compilé , compilé sur ce droit des nations de très-beaux commentaires qui n'ont jamais fait rendre un écu à ceux qui ont été ruinés par la guerre ou par des édits , ou par les commis des fermes.

Ces compilations ressemblent assez aux cas de conscience de *Pontas*. Voici un cas de loi à examiner :

il est défendu de tuer. Tout meurtrier est puni , à moins qu'il n'ait tué en grande compagnie , & au son des trompettes ; c'est la règle.

Du temps qu'il y avait encore des anthropophages dans la forêt des Ardennes , un bon villageois rencontra un anthropophage qui emportait un enfant pour le manger. Le villageois , ému de pitié , tua le mangeur d'enfans , & délivra le petit garçon qui s'enfuit aussitôt. Deux passans voient de loin le bon homme , & l'accusent , devant le prévôt , d'avoir commis un meurtre sur le grand chemin. Le corps du délit était sous les yeux du juge , deux témoins parlaient , on devait payer cent écus au juge pour ses vacations ; la loi était précise : le villageois fut pendu sur le champ pour avoir fait ce qu'auraient fait à sa place *Hercule , Thésée , Roland , & Amadis*. Fallait-il pendre le prévôt qui avait suivi la loi à la lettre ? Et que jugea-t-on à la grande audience ? Pour résoudre mille cas de cette espèce , on a fait mille volumes.

Puffendorf établit d'abord des êtres moraux. *Ce sont*, dit-il , (a) *certaines modes que les êtres intelligens attachent aux choses naturelles , ou aux mouvemens physiques , en vue de diriger ou de restreindre la liberté des actions volontaires de l'homme , pour mettre quelque ordre , quelque convenance & quelque beauté dans la vie humaine.*

Ensuite , pour donner des idées nettes aux Suédois & aux Allemands du juste & de l'injuste , il remarque (b) *qu'il y a deux sortes d'espace , l'un à l'égard duquel*

(a) Tome I , page 2 , traduction de *Barbeirac* avec commentaires.

(b) Page 6.

on dit que les choses sont quelque part, par exemple ici, là ; l'autre à l'égard duquel on dit qu'elles existent en un certain temps, par exemple, aujourd'hui, hier, demain. Nous concevons aussi deux sortes d'états moraux, l'un qui marque quelque situation morale, & qui a quelque conformité avec le lieu naturel ; l'autre qui désigne un certain temps en tant qu'il provient de-là quelque effet moral &c.

Ce n'est pas tout ; (c) *Puffendorf* distingue très-curieusement les modes moraux simples & les modes d'estimation, les qualités formelles & les qualités opératives. Les qualités formelles sont de simples attributs ; mais les opératives doivent soigneusement se diviser en originales & en dérivées.

Et cependant *Barbeirac* a commenté ces belles choses, & on les enseigne dans les universités. On y est partagé entre *Grotius* & *Puffendorf* sur des questions de cette importance. Croyez-moi, lisez les offices de *Cicéron*.

S E C T I O N I I.

RIEN ne contribuera peut-être plus à rendre un esprit faux, obscur, confus, incertain, que la lecture de *Grotius*, de *Puffendorf*, & de presque tous les commentaires sur le droit public.

Il ne faut jamais faire un mal dans l'espérance d'un bien, dit la vertu que personne n'écoute. Il est permis de faire la guerre à une puissance qui devient trop prépondérante, dit l'*Esprit des lois*.

Quand les droits doivent-ils être constatés par la prescription ? Les publicistes appellent ici à leur

(c) Page 16.

secours le droit divin & le droit humain ; les théologiens se mettent de la partie. *Abraham*, disent-ils, & sa semence, avait droit sur le Canaan, car il y avait voyagé, & DIEU le lui avait donné dans une apparition. Mais, nos sages maîtres, il y a cinq cents quarante-sept ans, selon la Vulgate, entre *Abraham* qui acheta un caveau dans le pays, & *Josué* qui en saccagea une petite partie. N'importe, son droit était clair & net. Mais la prescription?..... point de prescription. Mais ce qui s'est passé autrefois en Palestine doit-il servir de règle à l'Allemagne & à l'Italie?.... Oui; car il l'a dit. Soit, Messieurs, je ne dispute pas contre vous; DIEU m'en préserve.

Les descendans d'*Attila* s'établissent, à ce qu'on dit, en Hongrie. Dans quel temps les anciens habitans commencèrent-ils à être tenus en conscience d'être serfs des descendans d'*Attila*?

Nos docteurs qui ont écrit sur la guerre & la paix font bien profonds; à les en croire tout appartient de droit au souverain pour lequel ils écrivent. Il n'a pu rien aliéner de son domaine. L'empereur doit posséder Rome, l'Italie, & la France, c'était l'opinion de *Barthole*; premièrement parce que l'empereur s'intitule *roi des Romains*; secondement, parce que l'archevêque de Cologne est chancelier d'Italie, & que l'archevêque de Trèves est chancelier des Gaules. De plus, l'empereur d'Allemagne porte un globe doré à son sacre; donc il est maître du globe de la terre.

A Rome, il n'y a point de prêtre qui n'ait appris dans son cours de théologie que le pape doit être souverain du monde, attendu qu'il est écrit que

Simon fils de *Jone* en Galilée, ayant furnom *Pierre*, on lui dit : *Tu es Pierre, & sur cette pierre je bâtirai mon assemblée.* On avait beau dire à *Grégoire VII* : Il ne s'agit que des ames, il n'est question que du royaume céleste ; maudit damné, répondait-il, il s'agit du terrestre ; & il vous damnait, & il vous fesait pendre, s'il pouvait.

Des esprits encore plus profonds fortifient cette raison par un argument sans réplique. Celui dont l'évêque de Rome se dit vicaire, a déclaré que son royaume n'est point de ce monde ; donc ce monde doit appartenir au vicaire quand le maître y a renoncé. Qui doit l'emporter du genre-humain, ou des décrétales ? les décrétales, sans difficulté.

On demande ensuite s'il y a eu quelque justice à massacrer en Amérique dix ou douze millions d'hommes défarmés ? on répond qu'il n'y a rien de plus juste & de plus saint, puisqu'ils n'étaient pas catholiques, apostoliques, & romains.

Il n'y a pas un siècle qu'il était toujours ordonné, dans toutes les déclarations de guerre des princes chrétiens, de *courre-sus* à tous les sujets du prince à qui la guerre était signifiée par un héraut à cotte de mailles & à manches pendantes. Ainsi la signification une fois faite, si un auvergnac rencontrait une allemande, il était tenu de la tuer, fauf à la violer avant ou après.

Voici une question fort épineuse dans les écoles : le ban & l'arrière-ban étant commandés pour aller tuer & se faire tuer sur la frontière, les Suabes étant persuadés que la guerre ordonnée était de la plus horrible injustice, devaient-ils marcher ? quelques

docteurs disaient oui ; quelques justes disaient non : que disaient les politiques ?

Quand on eut bien disputé sur ces grandes questions préliminaires , dont jamais aucun souverain ne s'est embarrassé , ni ne s'embarrassera , il fallut discuter les droits respectifs de cinquante ou soixante familles , sur le comté d'Alost , sur la ville d'Orchies , sur le duché de Berg & de Juliers , sur le comté de Tournai , sur celui de Nice , sur toutes les frontières de toutes les provinces ; & le plus faible perdit toujours sa cause.

On agita pendant cent ans si les ducs d'*Orléans* , *Louis XII* , *François I* , avaient droit au duché de Milan , en vertu du contrat de mariage de *Valentine de Milan* , petite-fille du bâtard d'un brave payfan nommé *Jacob Muzio*. Le procès fut jugé par la bataille de Pavie.

Les ducs de Savoie , de Lorraine , de Toscane , prétendirent aussi au Milanais ; mais on a cru qu'il y avait dans Frioul une famille de pauvres gentils-hommes , issue en droite ligne d'*Alboin* roi des Lombards , qui avait un droit bien antérieur.

Les publicistes ont fait de gros livres sur les droits au royaume de Jérusalem. Les Turcs n'en ont point fait ; mais Jérusalem leur appartient , du moins jusqu'à présent dans l'année 1770 ; & Jérusalem n'est point un royaume.

DROIT CANONIQUE.

*Idée générale du droit canonique, par M. Bertrand
ci-devant premier pasteur de l'église de Berne.*

Nous ne prétendons ni adopter, ni contredire ses principes; c'est au public d'en juger.

Le droit canonique, ou canon, est suivant les idées vulgaires, la jurisprudence ecclésiastique. C'est le recueil des canons, des règles des conciles, des décrets des papes, & des maximes des pères.

Selon la raison, selon les droits des rois & des peuples, la jurisprudence ecclésiastique n'est & ne peut être que l'exposé des privilèges accordés aux ecclésiastiques par les souverains représentans la nation.

S'il est deux autorités suprêmes, deux administrations qui aient leurs droits séparés, l'une fera sans cesse effort contre l'autre. Il en résultera nécessairement des chocs perpétuels, des guerres civiles, l'anarchie, la tyrannie, malheurs dont l'histoire nous présente l'affreux tableau.

Si un prêtre s'est fait souverain, si le daïri du Japon a été roi jusqu'à notre seizième siècle, si le dalai-lama est souverain au Thibet, si *Numa* fut roi & pontife, si les califes furent les chefs de l'Etat & de la religion, si les papes règnent dans Rome, ce sont autant de preuves de ce que nous avançons; alors l'autorité n'est point divisée, il n'y a qu'une puissance. Les

souverains de Russie & d'Angleterre président à la religion; l'unité essentielle de puissance est conservée.

Toute religion est dans l'État, tout prêtre est dans la société civile; & tous les ecclésiastiques sont au nombre des sujets du souverain chez lequel ils exercent leur ministère. S'il était une religion qui établît quelque indépendance en faveur des ecclésiastiques, en les soustrayant à l'autorité souveraine & légitime, cette religion ne saurait venir de DIEU auteur de la société.

Il est par-là même de toute évidence que dans une religion dont DIEU est représenté comme l'auteur, les fonctions des ministres, leurs personnes, leurs biens, leurs prétentions, la manière d'enseigner la morale, de prêcher le dogme, de célébrer les cérémonies, les peines spirituelles; que tout en un mot ce qui intéresse l'ordre civil, doit être soumis à l'autorité du prince & à l'inspection des magistrats.

Si cette jurisprudence fait une science, on en trouvera ici les éléments.

C'est aux magistrats seuls d'autoriser les livres admissibles dans les écoles, selon la nature & la forme du gouvernement. C'est ainsi que M. *Paul-Joseph Rieger*, conseiller de cour, enseigne judicieusement le droit canonique de l'université de Vienne. Ainsi nous voyons la république de Venise examiner & réformer toutes les règles établies dans ses États, qui ne lui conviennent plus. Il est à désirer que des exemples aussi sages soient enfin suivis dans toute la terre.

Du ministère ecclésiastique.

LA religion n'est instituée que pour maintenir les hommes dans l'ordre, & leur faire mériter les bontés de DIEU par la vertu. Tout ce qui dans une religion ne tend pas à ce but, doit être regardé comme étranger ou dangereux.

L'instruction, les exhortations, les menaces des peines à venir, les promesses d'une béatitude immortelle, les prières, les conseils, les secours spirituels, sont les seuls moyens que les ecclésiastiques puissent mettre en usage pour essayer de rendre les hommes vertueux ici-bas, & heureux pour l'éternité.

Tout autre moyen répugne à la liberté de la raison, à la nature de l'ame, aux droits inaltérables de la conscience, à l'essence de la religion, à celle du ministère ecclésiastique, à tous les droits du souverain.

La vertu suppose la liberté, comme le transport d'un fardeau suppose la force active. Dans la contrainte point de vertu, & sans vertu point de religion. Rends-moi esclave, je n'en ferai pas meilleur.

Le souverain même n'a aucun droit d'employer la contrainte pour amener les hommes à la religion qui suppose essentiellement choix & liberté. Ma pensée n'est pas plus soumise à l'autorité que la maladie ou la santé.

Afin de démêler toutes les contradictions dont on a rempli les livres sur le droit canonique, & de fixer nos idées sur le ministère ecclésiastique, recherchons au milieu de mille équivoques ce que c'est que l'Eglise.

L'Eglise

L'Eglise est l'assemblée de tous les fidèles appelés certains jours à prier en commun, & à faire en tout temps de bonnes actions.

Les prêtres sont des personnes établies sous l'autorité du souverain, pour diriger ces prières & tout le culte religieux.

Une Eglise nombreuse ne saurait être sans ecclésiastiques; mais ces ecclésiastiques ne sont pas l'Eglise.

Il n'est pas moins évident que si les ecclésiastiques qui sont dans la société civile avaient acquis des droits qui allaient à troubler ou à détruire la société, ces droits doivent être supprimés.

Il est encore de la plus grande évidence que si DIEU a attaché à l'Eglise des prérogatives ou des droits, ces droits ni ces prérogatives ne sauraient appartenir privativement ni au chef de l'Eglise ni aux ecclésiastiques, parce qu'ils ne sont pas l'Eglise, comme les magistrats ne sont le souverain, ni dans un Etat démocratique, ni dans une monarchie.

Enfin il est très-évident que ce sont nos âmes qui sont soumises aux soins du clergé, uniquement pour les choses spirituelles.

Notre âme agit intérieurement, les actes intérieurs sont la pensée, les volontés, les inclinations, l'acquiescement à certaines vérités. Tous ces actes sont au-dessus de toute contrainte, & ne sont du ressort du ministère ecclésiastique qu'autant qu'il doit instruire & jamais commander.

Cette âme agit aussi extérieurement. Les actions extérieures sont soumises à la loi civile. Ici la contrainte peut avoir lieu; les peines temporelles

ou corporelles maintiennent la loi en punissant les violateurs.

La docilité à l'ordre ecclésiastique doit par conséquent toujours être libre & volontaire : il ne saurait y en avoir d'autre. La soumission au contraire à l'ordre civil peut être contrainte & forcée.

Par la même raison , les peines ecclésiastiques toujours spirituelles , n'atteignent ici-bas que celui qui est intérieurement convaincu de sa faute. Les peines civiles au contraire accompagnées d'un mal physique ont leurs effets physiques , soit que le coupable en reconnaisse la justice ou non.

De-là il résulte manifestement que l'autorité du clergé n'est & ne peut être que spirituelle ; qu'il ne saurait avoir aucun pouvoir temporel ; qu'aucune force coactive ne convient à son ministère qui en ferait détruit.

Il suit encore de-là que le souverain attentif à ne souffrir aucun partage de son autorité , ne doit permettre aucune entreprise qui mette les membres de la société dans une dépendance extérieure & civile d'un corps ecclésiastique.

Tels sont les principes incontestables du véritable droit canonique , dont les règles & les décisions doivent en tout temps être jugées d'après ces vérités éternelles & immuables , fondées sur le droit naturel & l'ordre nécessaire de la société.

S E C T I O N I I.

Des possessions des ecclésiastiques.

REMONTONS toujours aux principes de la société, qui, dans l'ordre civil comme dans l'ordre religieux, sont les fondemens de tous droits.

La société en général est propriétaire du territoire d'un pays, source de la richesse nationale. Une portion de ce revenu national est attribuée au souverain pour soutenir les dépenses de l'administration. Chaque particulier est possesseur de la partie du territoire & du revenu que les lois lui assurent ; & aucune possession ni aucune jouissance ne peut en aucun temps être soustraite à l'autorité de la loi.

Dans l'état de société nous ne tenons aucun bien, aucune possession de la seule nature, puisque nous avons renoncé aux droits naturels pour nous soumettre à l'ordre civil qui nous garantit & nous protège ; c'est de la loi que nous tenons toutes nos possessions.

Personne non plus ne peut rien tenir sur la terre de la religion ; ni domaine ni possessions, puisque ses biens sont tous spirituels. Les possessions du fidèle comme véritable membre de l'Eglise, sont dans le ciel ; là est son trésor. Le royaume de JESUS-CHRIST, qu'il annonça toujours comme prochain, n'était & ne pouvait être de ce monde. Aucune possession ne peut donc être de droit divin.

Les lévites, sous la loi hébraïque, avaient, il est vrai, la dixme, par une loi positive de DIEU ; mais

c'était une théocratie qui n'existe plus ; & DIEU agissait comme le souverain de la terre. Toutes ces lois ont cessé , & ne sauraient être aujourd'hui un titre de possession.

Si quelque corps aujourd'hui , comme celui des ecclésiastiques , prétend posséder la dixme ou tout autre bien , de droit divin positif , il faut qu'il produise un titre enregistré dans une révélation divine , expresse & incontestable. Ce titre miraculeux ferait , j'en conviens , exception à la loi civile , autorisée de DIEU , qui dit *que toute personne doit être soumise aux puissances supérieures , parce qu'elles sont ordonnées de DIEU , & établies en son nom.*

Au défaut d'un titre pareil , un corps ecclésiastique quelconque ne peut donc jouir sur la terre que du consentement du souverain , & sous l'autorité des lois civiles : ce fera là le seul titre de ses possessions. Si le clergé renonçait imprudemment à ce titre , il n'en aurait plus aucun , & il pourrait être dépouillé par quiconque aurait assez de puissance pour l'entreprendre. Son intérêt essentiel est donc de dépendre de la société civile qui seule lui donne du pain.

Par la même raison , puisque tous les biens du territoire d'une nation sont soumis sans exception aux charges publiques pour les dépenses du souverain & de la nation , aucune possession ne peut être exemptée que par la loi ; & cette loi même est toujours révocable lorsque les circonstances viennent à changer. *Pierre* ne peut être exempté que la charge de *Jean* ne soit augmentée. Ainsi l'équité réclamant sans cesse pour la proportion contre toute surcharge , le souverain est à chaque instant en droit d'examiner les

exemptions , & de remettre les choses dans l'ordre naturel & proportionnel , en abolissant les immunités accordées , souffertes , ou extorquées.

Toute loi qui ordonnerait que le souverain fit tout aux frais du public , pour la sûreté & la conservation des biens d'un particulier ou d'un corps , sans que ce corps ou ce particulier contribuât aux charges communes , serait une subversion des lois.

Je dis plus , la quotité quelconque de la contribution d'un particulier ou d'un corps quelconque , doit être réglée proportionnellement , non par lui , mais par le souverain ou les magistrats , selon la loi & la forme générale. Ainsi , le souverain doit connaître & peut demander un état des biens & des possessions de tout corps , comme de tout particulier.

C'est donc encore dans ces principes immuables que doivent être puisées les règles du droit canonique , par rapport aux possessions & aux revenus du clergé.

Les ecclésiastiques doivent sans doute avoir de quoi vivre honorablement ; mais ce n'est ni comme membres ni comme représentans de l'Eglise ; car l'Eglise par elle-même n'a ni règne ni possession sur cette terre.

Mais s'il est de la justice que les ministres de l'autel vivent de l'autel , il est naturel qu'ils soient entretenus par la société , tout comme les magistrats & les soldats le sont. C'est donc à la loi civile à faire la pension proportionnelle du corps ecclésiastique.

Lors même que les possessions des ecclésiastiques leur ont été données par testament , ou de quelque autre manière , les donateurs n'ont pu dénaturer les

biens en les soustrayant aux charges publiques , ou à l'autorité des lois. C'est toujours sous la garantie des lois , sans lesquelles il ne saurait y avoir possession assurée & légitime , qu'ils en jouiront.

C'est donc encore au souverain ou aux magistrats en son nom , à examiner en tout temps si les revenus ecclésiastiques sont suffisans ; s'ils ne l'étaient pas , ils doivent y pourvoir par des augmentations de pensions ; mais s'ils étaient manifestement excessifs , c'est à eux à disposer du superflu pour le bien commun de la société.

Mais selon les principes du droit vulgairement appelé *canonique* , qui a cherché à faire un état dans l'Etat , un empire dans l'empire , les biens ecclésiastiques sont sacrés & intangibles , parce qu'ils appartiennent à la religion & à l'Eglise , ils viennent de DIEU & non des hommes.

D'abord , ils ne devraient appartenir , ces biens terrestres , à la religion qui n'a rien de temporel. Ils ne sont pas à l'Eglise qui est le corps universel de tous les fidèles , à l'Eglise qui renferme les rois , les magistrats , les soldats , tous les sujets ; car nous ne devons jamais oublier que les ecclésiastiques ne sont pas plus l'Eglise que les magistrats ne sont l'Etat.

Enfin , ces biens ne viennent de DIEU que comme tous les autres biens en dérivent , parce que tout est soumis à sa providence.

Ainsi , tout ecclésiastique possesseur d'un bien ou d'une rente en jouit comme sujet & citoyen de l'Etat , sous la protection unique de la loi civile.

Un bien qui est quelque chose de matériel & de temporel , ne saurait être sacré ni saint dans aucun

fens , ni au propre ni au figuré. Si l'on dit qu'une personne , un édifice font sacrés , cela signifie qu'ils font consacrés , employés à des usages spirituels.

Abuser d'une métaphore pour autoriser des droits & des prétentions destructives de toute société , c'est une entreprise dont l'histoire de la religion fournit plus d'un exemple , & même des exemples bien singuliers qui ne font pas ici de mon ressort.

S E C T I O N I I I.

Des assemblées ecclésiastiques ou religieuses.

IL est certain qu'aucun corps ne peut former dans l'Etat aucune assemblée publique & régulière que du consentement du souverain.

Les assemblées religieuses pour le culte doivent être autorisées par le souverain dans l'ordre civil , afin qu'elles soient légitimes.

En Hollande , où le souverain accorde à cet égard la plus grande liberté , de même à-peu-près qu'en Russie , en Angleterre , en Prusse , ceux qui veulent former une Eglise doivent en obtenir la permission : dès-lors cette Eglise est dans l'Etat , quoiqu'elle ne soit pas la religion de l'Etat. En général , dès qu'il y a un nombre suffisant de personnes ou de familles qui veulent avoir un certain culte & des assemblées , elles peuvent sans doute en demander la permission au magistrat souverain ; & c'est à ce magistrat à en juger. Ce culte une fois autorisé , on ne peut le troubler sans pécher contre l'ordre public. La facilité que le souverain a eue en Hollande d'accorder ces

permissions n'entraîne aucun désordre ; & il en ferait ainsi par-tout , si le magistrat seul examinait , jugeait , & protégeait.

Le souverain a le droit en tout temps de savoir ce qui se passe dans les assemblées , de les diriger selon l'ordre public , d'en réformer les abus , & d'abroger les assemblées s'il en naissait des désordres. Cette inspection perpétuelle est une portion essentielle de l'administration souveraine que toute religion doit reconnaître.

S'il y a dans le culte des formulaires de prières , des cantiques , des cérémonies , tout doit être soumis de même à l'inspection du magistrat. Les ecclésiastiques peuvent composer ces formulaires ; mais c'est au souverain à les examiner , à les approuver , à les réformer au besoin. On a vu des guerres sanglantes pour des formulaires , & elles n'auraient pas eu lieu si les souverains avaient mieux connu leurs droits.

Les jours de fêtes ne peuvent pas non plus être établis sans le concours & le consentement du souverain , qui en tout temps peut les réformer , les abolir , les réunir , en régler la célébration , selon que le bien public le demande. La multiplication de ces jours de fêtes fera toujours la dépravation des mœurs & l'appauvrissement d'une nation.

L'inspection sur l'instruction publique de vive voix , ou par des livres de dévotion , appartient de droit au souverain. Ce n'est pas lui qui enseigne , mais c'est à lui à voir comment sont enseignés ses sujets. Il doit faire enseigner surtout la morale , qui est aussi nécessaire que les disputes sur le dogme ont été souvent dangereuses.

S'il y a quelque dispute entre les ecclésiastiques sur la manière d'enseigner, ou sur certains points de doctrine, le souverain peut imposer silence aux deux partis, & punir ceux qui désobéissent.

Comme les assemblées religieuses ne sont point établies sous l'autorité souveraine pour y traiter des matières politiques, les magistrats doivent réprimer les prédicateurs séditieux qui échauffent la multitude par des déclamations punissables; ils sont la peste des Etats.

Tout culte suppose une discipline pour y conserver l'ordre, l'uniformité, & la décence. C'est au magistrat à maintenir cette discipline, & à y apporter les changemens que le temps & les circonstances peuvent exiger.

Pendant près de huit siècles les empereurs d'Orient assemblèrent des conciles pour apaiser des troubles qui ne firent qu'augmenter, par la trop grande attention qu'on y apporta. Le mépris aurait plus sûrement fait tomber de vaines disputes que les passions avaient allumées. Depuis le partage des Etats d'Occident en divers royaumes, les princes ont laissé aux papes la convocation de ces assemblées. Les droits du pontife de Rome ne sont à cet égard que conventionnels, & tous les souverains réunis peuvent en tout temps en décider autrement. Aucun d'eux en particulier n'est obligé de soumettre ses Etats à aucun canon, sans l'avoir examiné & approuvé. Mais comme le concile de Trente sera apparemment le dernier, il est très-inutile d'agiter toutes les questions qui pourraient regarder un concile futur ou général.

Quant aux assemblées , ou fynodes , ou conciles nationaux , ils ne peuvent sans contredit être convoqués que quand le souverain les juge nécessaires : ses commissaires doivent y présider & en diriger toutes les délibérations , & c'est à lui à donner la sanction aux décrets.

Il peut y avoir des assemblées périodiques du clergé pour le maintien de l'ordre , & sous l'autorité du souverain ; mais la puissance civile doit toujours en déterminer les vues , en diriger les délibérations , & en faire exécuter les décisions. L'assemblée périodique du clergé de France n'est autre chose qu'une assemblée de commissaires économiques pour tout le clergé du royaume.

Les vœux par lesquels s'obligent quelques ecclésiastiques de vivre en corps selon une certaine règle , sous le nom de *moines* ou de *religieux* , si prodigieusement multipliés dans l'Europe ; ces vœux doivent aussi être toujours soumis à l'examen & à l'inspection des magistrats souverains. Ces couvens qui renferment tant de gens inutiles à la société , & tant de victimes qui regrettent la liberté qu'ils ont perdue ; ces ordres qui portent tant de noms si bizarres ne peuvent être établis valables ou obligatoires , que quand ils ont été examinés & approuvés au nom du souverain.

En tout temps le prince est donc en droit de prendre connaissance des règles de ces maisons religieuses , de leur conduite : il peut réformer ces maisons , & les abolir s'il les juge incompatibles avec les circonstances présentes , & le bien actuel de la société.

Les biens & les acquisitions de ces corps religieux sont de même soumis à l'inspection des magistrats

pour en connaître la valeur & l'emploi. Si la masse de ces richesses qui ne circulent plus était trop forte; si les revenus excédaient trop les besoins raisonnables de ces réguliers; si l'emploi de ces rentes était contraire au bien général; si cette accumulation appauvriissait les autres citoyens; dans tous ces cas il ferait du devoir des magistrats, pères communs de la patrie, de diminuer ces richesses, de les partager, de les faire entrer dans la circulation qui fait la vie d'un Etat, de les employer même à d'autres usages pour le bien de la société.

Par les mêmes principes, le souverain doit expressément défendre qu'aucun ordre religieux ait un supérieur dans le pays étranger; c'est presque un crime de lèse-majesté.

Le souverain peut prescrire les règles pour entrer dans ces ordres; il peut, selon les anciens usages, fixer un âge, & empêcher que l'on ne fasse des vœux que du consentement exprès des magistrats. Chaque citoyen naît sujet de l'Etat, & il n'a pas le droit de rompre des engagements naturels envers la société, sans l'aveu de ceux qui la gouvernent.

Si le souverain abolit un ordre religieux, ces vœux cessent d'être obligatoires. Le premier vœu est d'être citoyen; c'est un serment primordial & tacite, autorisé de DIEU, un vœu dans l'ordre de la providence, un vœu inaltérable & imprescriptible, qui unit l'homme en société avec la patrie & avec le souverain. Si nous avons pris un engagement postérieur, le vœu primitif a été réservé; rien n'a pu énerver ni suspendre la force de ce serment primitif. Si donc le souverain déclare ce dernier vœu, qui n'a pu être que conditionnel &

dépendant du premier, incompatible avec le serment naturel ; s'il trouve ce dernier vœu dangereux dans la société, & contraire au bien public qui est la suprême loi, tous sont dès-lors déliés en conscience de ce vœu ; pourquoi ? parce que la conscience les attachait primitivement au serment naturel & au souverain. Le souverain dans ce cas ne dissout point un vœu ; il le déclare nul, il remet l'homme dans l'état naturel.

En voilà assez pour dissiper tous les sophismes par lesquels les canonistes ont cherché à embarrasser cette question si simple pour quiconque ne veut écouter que la raison.

S E C T I O N I V.

Des peines ecclésiastiques.

P U I S Q U E ni l'Eglise qui est l'assemblée de tous les fidèles, ni les ecclésiastiques qui sont ministres dans cette Eglise, au nom du souverain, & sous son autorité, n'ont aucune force coactive, aucune puissance exécutive, aucun pouvoir terrestre, il est évident que ces ministres de la religion ne peuvent infliger que des peines uniquement spirituelles. Menacer les pécheurs de la colère du ciel, c'est la seule peine dont un pasteur peut faire usage. Si l'on ne veut pas donner le nom de *peines* à ces censures ou à ces déclamations, les ministres de la religion n'auront aucune peine à infliger.

L'Eglise peut-elle bannir de son sein ceux qui la déshonorent ou la troublent ? Grande question sur

laquelle les canonistes n'ont point hésité de prendre l'affirmative. Observons d'abord que les ecclésiastiques ne sont pas l'Eglise. L'Eglise assemblée dans laquelle sont les magistrats souverains, pourrait sans doute de droit exclure de ses congrégations un pécheur scandaleux, après des avertissemens charitables, réitérés & suffisans. Cette exclusion ne peut dans ce cas même emporter aucune peine civile, aucun mal corporel, ni la privation d'aucun avantage terrestre. Mais ce que peut l'Eglise de droit, les ecclésiastiques qui sont dans l'Eglise ne le peuvent qu'autant que le souverain les y autorise & le leur permet.

C'est donc encore même dans ce cas au souverain à veiller sur la manière dont ce droit sera exercé; vigilance d'autant plus nécessaire qu'il est plus aisé d'abuser de cette discipline. C'est par conséquent à lui, en consultant les règles du support & de la charité, à prescrire les formes & les restrictions convenables : sans cela, toute déclaration du clergé, toute excommunication serait nulle & sans effet, même dans l'ordre spirituel. C'est confondre des cas entièrement différens que de conclure de la pratique des apôtres la manière de procéder aujourd'hui. Le souverain n'était pas de la religion des apôtres, l'Eglise n'était pas encore dans l'Etat; les ministres du culte ne pouvaient pas recourir au magistrat. D'ailleurs, les apôtres étaient des ministres extraordinaires tels qu'on n'en voit plus. Si l'on me cite d'autres exemples d'excommunications lancées sans l'autorité du souverain; que dis-je? si l'on rappelle ce qu'on ne peut entendre sans frémir d'horreur, des exemples mêmes d'excommunications fulminées insollement contre

des souverains & des magistrats, je répondrai hardiment que ces attentats sont une rébellion manifeste, une violation ouverte des devoirs les plus sacrés de la religion, de la charité, & du droit naturel.

On voit donc évidemment que c'est au nom de toute l'Eglise que l'excommunication doit être prononcée contre les pécheurs publics, puisqu'il s'agit seulement de l'exclusion de ces corps; ainsi elle doit être prononcée par les ecclésiastiques sous l'autorité des magistrats & au nom de l'Eglise, pour les seuls cas dans lesquels on peut présumer que l'Eglise entière bien instruite la prononcerait, si elle pouvait avoir en corps cette discipline qui lui appartient privativement.

Ajoutons encore, pour donner une idée complète de l'excommunication, & des vraies règles du droit canonique à cet égard, que cette excommunication légitimement prononcée par ceux à qui le souverain au nom de l'Eglise en a expressément laissé l'exercice, ne renferme que la privation des biens spirituels sur la terre. Elle ne saurait s'étendre à autre chose. Tout ce qui serait au-delà serait abusif, & plus ou moins tyrannique. Les ministres de l'Eglise ne font que déclarer qu'un tel homme n'est plus membre de l'Eglise. Il peut donc jouir, malgré l'excommunication, de tous les droits naturels, de tous les droits civils, de tous les biens temporels, comme homme, ou comme citoyen. Si le magistrat intervient, & prive outre cela un tel homme d'une charge ou d'un emploi dans la société, c'est alors une peine civile ajoutée pour quelque faute contre l'ordre civil.

Supposons encore que les ecclésiastiques qui ont prononcé l'excommunication, aient été séduits par quelque erreur ou quelque passion, (ce qui peut toujours arriver puisqu'ils sont hommes) celui qui a été ainsi exposé à une excommunication précipitée est justifié par sa conscience devant DIEU. La déclaration faite contre lui n'est & ne peut être d'aucun effet pour la vie à venir. Privé de la communion extérieure avec les vrais fidèles, il peut encore jouir ici-bas de toutes les consolations de la communion intérieure. Justifié par sa conscience, il n'a rien à redouter dans la vie à venir du jugement de DIEU qui est son véritable juge.

C'est encore une grande question dans le droit canonique, si le clergé, si son chef, si un corps ecclésiastique quelconque, peut excommunier les magistrats ou le souverain, sous prétexte ou pour raison de l'abus de leur pouvoir. Cette question seule est scandaleuse, & le simple doute une rébellion manifeste. En effet, le premier devoir de l'homme en société est de respecter & de faire respecter le magistrat; & vous prétendriez avoir le droit de le diffamer & de l'avilir! qui vous aurait donné ce droit aussi absurde qu'exécrationnable? serait-ce DIEU qui gouverne le monde politique par les souverains, qui veut que la société subsiste par la subordination?

Les premiers ecclésiastiques, à la naissance du christianisme, se font-ils crus autorisés à excommunier les *Tibères*, les *Nérons*, les *Claudes*, & ensuite les *Constances* qui étaient hérétiques? Comment donc a-t-on pu souffrir si long-temps des prétentions aussi monstrueuses, des idées aussi atroces, & les attentats affreux qui en ont été la suite; attentats également

réprouvés par la raison , le droit naturel & la religion ? S'il était une religion qui enseignât de pareilles horreurs , elle devrait être proscrite de la société comme directement opposée au repos du genre-humain. Le cri des nations s'est déjà fait entendre contre ces prétendues lois canoniques , dictées par l'ambition & le fanatisme. Il faut espérer que les souverains mieux instruits de leurs droits , soutenus par la fidélité des peuples , mettront enfin un terme à des abus si énormes & qui ont causé tant de malheurs. Le philosophe inimitable qui nous a donné l'*Essai sur les mœurs & l'esprit des nations* , a été le premier qui a relevé avec force l'atrocité des entreprises de cette nature.

SECTION V.

De l'inspection sur le dogme.

LE souverain n'est point le juge de la vérité du dogme ; il peut juger pour lui-même comme tout autre homme : mais il doit prendre connaissance du dogme dans tout ce qui intéresse l'ordre civil , soit quant à la nature de la doctrine , si elle avait quelque chose de contraire au bien public ; soit quant à la manière de la proposer.

Règle générale dont les magistrats souverains n'auraient jamais dû se départir. Rien dans le dogme ne mérite l'attention de la police que ce qui peut intéresser l'ordre public ; c'est l'influence de la doctrine sur les mœurs qui décide de son importance. Toute doctrine qui n'a qu'un rapport éloigné avec la vertu ,

ne

ne faurait être fondamentale. Les vérités qui font propres à rendre les hommes doux, humains, soumis aux lois, obéissans au souverain, intéressent l'Etat, & viennent évidemment de DIEU.

S E C T I O N V I.

Inspection des magistrats sur l'administration des sacremens.

L'ADMINISTRATION des sacremens doit être aussi soumise à l'inspection assidue du magistrat en tout ce qui intéresse l'ordre public.

On convient d'abord que le magistrat doit veiller sur la forme des registres publics des mariages, des baptêmes, des morts, sans aucun égard à la croyance des divers citoyens de l'Etat.

Les mêmes raisons de police & d'ordre n'exigeraient-elles pas qu'il y eût des registres exacts entre les mains du magistrat, de tous ceux qui font des vœux pour entrer dans les cloîtres, dans les pays où les cloîtres sont admis ?

Dans le sacrement de la pénitence, le ministre qui refuse ou accorde l'absolution, n'est comptable de ses jugemens qu'à DIEU; de même aussi le pénitent n'est comptable qu'à DIEU s'il communie ou non, & s'il communie bien ou mal.

Aucun pasteur pécheur ne peut avoir le droit de refuser publiquement, & de son autorité privée, l'eucharistie à un autre pécheur. JESUS-CHRIST impeccable ne refusa pas la communion à *Judas*.

L'extrême-onction & le viatique demandés par les malades sont soumis aux mêmes règles. Le seul droit du ministre est de faire des exhortations au malade , & le devoir du magistrat est d'avoir soin que le pasteur n'abuse pas de ces circonstances pour persécuter les malades.

Autrefois c'était l'Eglise en corps qui appelait ses pasteurs , & leur conférait le droit d'instruire & de gouverner le troupeau. Ce sont aujourd'hui des ecclésiastiques qui en consacrent d'autres , mais la police publique doit y veiller.

C'est sans doute un grand abus introduit depuis long-temps , que de conférer les ordres sans fonction ; c'est enlever des membres à l'Etat sans en donner à l'Eglise. Le magistrat est en droit de réformer cet abus.

Le mariage, dans l'ordre civil, est une union légitime de l'homme & de la femme pour avoir des enfans , pour les élever , & pour leur assurer les droits des propriétés sous l'autorité de la loi. Afin de constater cette union , elle est accompagnée d'une cérémonie religieuse , regardée par les uns comme un sacrement , par les autres comme une pratique du culte public ; vraie logomachie qui ne change rien à la chose. Il faut donc distinguer deux parties dans le mariage , le contrat civil ou l'engagement naturel , & le sacrement ou la cérémonie sacrée. Le mariage peut donc subsister avec tous ses effets naturels & civils , indépendamment de la cérémonie religieuse. Les cérémonies même de l'Eglise ne sont devenues nécessaires dans l'ordre civil, que parce que le magistrat les a adoptées. Il s'est même écoulé un long temps sans que les ministres de

la religion aient eu aucune part à la célébration des mariages. Du temps de *Juslinien*, le consentement des parties en présence de témoins, sans aucune cérémonie de l'Eglise, légitimait encore le mariage parmi les chrétiens. C'est cet empereur qui fit, vers le milieu du sixième siècle, les premières lois pour que les prêtres intervinssent comme simples témoins, sans ordonner encore de bénédiction nuptiale. L'empereur *Léon*, qui mourut sur le trône en 886, semble être le premier qui ait mis la cérémonie religieuse au rang des conditions nécessaires. La loi même qu'il fit, atteste que c'était un nouvel établissement.

De l'idée juste que nous nous formons ainsi du mariage, il résulte d'abord que le bon ordre & la piété même rendent aujourd'hui nécessaires les formalités religieuses, adoptées dans toutes les communions chrétiennes. Mais l'essence du mariage ne peut en être dénaturée; & cet engagement, qui est le principal dans la société, est & doit demeurer toujours soumis, dans l'ordre politique, à l'autorité du magistrat.

Il suit de-là encore, que deux époux élevés dans le culte même des infidèles & des hérétiques, ne sont point obligés de se marier s'ils l'ont été selon la loi de leur patrie; c'est au magistrat dans tous les cas d'examiner la chose.

Le prêtre est aujourd'hui le magistrat que la loi a désigné librement en certains pays pour recevoir la foi du mariage. Il est très-évident que la loi peut modifier ou changer, comme il lui plaît, l'étendue de cette autorité ecclésiastique.

Les testamens & les enterremens sont incontestablement du ressort de la loi civile & de celui de la police.

Jamais les magistrats n'auraient dû souffrir que le clergé usurpât l'autorité de la loi à aucun de ces égards. On peut voir encore dans le *Siècle de Louis XIV* & dans celui de *Louis XV*, des exemples frappans des entreprises de certains ecclésiastiques fanatiques sur la police des enterremens. On a vu des refus de sacremens, d'inhumation, sous prétexte d'hérésie; barbarie dont les païens mêmes auraient eu horreur.

S E C T I O N V I I.

Jurisdiction des ecclésiastiques.

LE souverain peut sans doute abandonner, à un corps ecclésiastique ou à un seul prêtre, une jurisdiction sur certains objets & sur certaines personnes, avec une compétence convenable à l'autorité confiée. Je n'examine point s'il a été prudent de remettre ainsi une portion de l'autorité civile entre les mains d'un corps ou d'une personne, qui avait déjà une autorité sur les choses spirituelles. Livrer à ceux qui devaient seulement conduire les hommes au ciel, une autorité sur la terre, c'était réunir deux pouvoirs dont l'abus était trop facile; mais il est certain du moins qu'aucun homme, en tant qu'ecclésiastique, ne peut avoir aucune sorte de jurisdiction. S'il la possède, elle est ou concédée par le souverain, ou usurpée; il n'y a point de milieu. Le royaume de JESUS-CHRIST n'est point de ce monde; il a refusé d'être juge sur la terre, il a ordonné de rendre à *César* ce qui appartient à *César*; il a interdit à ses apôtres toute domination; il n'a

prêché que l'humilité, la douceur & la dépendance. Les ecclésiastiques ne peuvent tenir de lui ni puissance, ni autorité, ni domination, ni juridiction, dans le monde; ils ne peuvent donc posséder légitimement aucune autorité que par une concession du souverain, de qui tout pouvoir doit dériver dans la société.

Puisque c'est du souverain seul que les ecclésiastiques tiennent quelque juridiction sur la terre, il suit de-là que le souverain & les magistrats doivent veiller sur l'usage que le clergé fait de son autorité, comme nous l'avons prouvé.

Il fut un temps, dans l'époque malheureuse du gouvernement féodal, où les ecclésiastiques s'étaient emparés en divers lieux des principales fonctions de la magistrature. On a borné dès-lors l'autorité des seigneurs de fiefs laïques, si redoutable au souverain & si dure pour les peuples; mais une partie de l'indépendance des juridictions ecclésiastiques a subsisté. Quand donc est-ce que les souverains seront assez instruits, ou assez courageux pour reprendre à eux toute autorité usurpée, & tant de droits dont on a si souvent abusé pour vexer les sujets qu'ils doivent protéger?

C'est de cette inadvertance des souverains que sont venues les entreprises audacieuses de quelques ecclésiastiques contre le souverain même. L'histoire scandaleuse de ces attentats énormes est consignée dans des monumens qui ne peuvent être contestés; & il est à présumer que les souverains, éclairés aujourd'hui par les écrits des sages, ne permettront plus des

tentatives qui ont si souvent été accompagnées ou suivies de tant d'horreurs.

La bulle *in Cœnâ Domini* est encore en particulier une preuve subsistante des entreprises continuelles du clergé contre l'autorité souveraine & civile, &c. (*)

Extrait du tarif des droits qu'on paye en France à la cour de Rome pour les bulles, dispenses, absolutions &c. lequel tarif fut arrêté au conseil du roi le 4 septembre 1691, & qui est rapporté tout entier dans l'instruction de Jacques le Pelletier, imprimée à Lyon en 1699, avec approbation & privilège du roi; à Lyon chez Antoine Boudet, huitième édition.

ON en a retiré les exemplaires, & les taxes subsistent.

1°. Pour absolution du crime d'apostasie, on paiera au pape quatre-vingts livres.

2°. Un bâtard qui voudra prendre les ordres, paiera pour la dispense vingt-cinq livres; s'il veut posséder un bénéfice simple, il paiera de plus cent quatre-vingts livres. S'il veut que dans la dispense on ne fasse pas mention de son illégitimité, il paiera mille cinquante livres.

3°. Pour dispense & absolution de bygamie, mille cinquante livres.

4°. Pour dispense à l'effet de juger criminellement, ou d'exercer la médecine, quatre-vingt-dix livres.

5°. Absolution d'hérésie, quatre-vingts livres.

6°. Bref de quarante heures pour sept ans, douze livres.

(*) Voyez *Bulle*, & surtout l'article des *Deux Puissances*.

7°. Absolution pour avoir commis un homicide à son corps défendant ou sans mauvais dessein, quatre-vingt-quinze livres. Ceux qui étaient dans la compagnie du meurtrier doivent aussi se faire absoudre, & payer pour cela quatre-vingt-cinq livres.

8°. Indulgences pour sept années, douze livres.

9°. Indulgences perpétuelles pour une confrérie, quarante livres.

10°. Dispense d'irrégularité ou d'inhabilité, vingt-cinq livres; si l'irrégularité est grande, cinquante livres.

11°. Permission de lire les livres défendus, vingt-cinq livres.

12°. Dispense de simonie, quarante livres; sauf à augmenter suivant les circonstances.

13°. Bref pour manger les viandes défendues, soixante-cinq livres.

14°. Dispense de vœux simples de chasteté ou de religion, quinze livres. Bref déclaratoire de la nullité de la profession d'un religieux ou d'une religieuse, cent livres: si on demande ce bref dix ans après la profession, on paye le double.

Dispenses de mariage.

Dispense du quatrième degré de parenté avec cause, soixante-cinq livres; sans cause, quatre-vingt-dix livres; avec absolution des familiarités que les futurs ont eues ensemble, cent quatre-vingts livres.

Pour les parens du troisième au quatrième degré, tant du côté du père que de celui de la mère, la dispense sans cause est de huit cents quatre-vingts livres; avec cause, cent quarante-cinq livres.

Pour les parens au second degré d'un côté , & au quatrième de l'autre , les nobles paieront mille quatre cents trente livres ; pour les roturiers mille cent cinquante-cinq livres.

Celui qui voudra épouser la sœur de la fille avec laquelle il a été fiancé , paiera pour la dispense mille quatre cents trente livres.

Ceux qui sont parens au troisième degré , s'ils sont nobles , ou s'ils vivent honnêtement , paieront mille quatre cents trente livres ; si la parenté est tant du côté du père que celui de la mère , deux mille quatre cents trente livres.

Parens au second degré paieront quatre mille cinq cents trente livres ; si la future a accordé des faveurs au futur , ils paieront de plus pour l'absolution deux mille trente livres.

Ceux qui ont tenu sur les fonts de baptême l'enfant de l'un ou de l'autre , la dispense est de deux mille sept cents trente livres. Si l'on veut se faire absoudre d'avoir pris des plaisirs prématurés , on paiera de plus mille trois cents trente livres.

Celui qui a joui des faveurs d'une veuve pendant la vie du premier mari , paiera pour l'épouser légitimement cent quatre-vingt-dix livres.

En Espagne & en Portugal , les dispenses de mariage sont beaucoup plus chères. Les cousins-germains ne les obtiennent pas à moins de deux mille écus , de dix jules de componane.

Les pauvres ne pouvant pas payer des taxes aussi fortes , on leur fait des remises. Il vaut bien mieux tirer la moitié du droit que de ne rien avoir du tout en refusant la dispense.

On ne rapporte pas ici les sommes que l'on paye au pape pour les bulles des évêques, des abbés, &c. on les trouve dans les almanachs ; mais on ne voit pas de quelle autorité il impose des taxes sur les laïques qui épousent leurs cousines.

D R U I D E S.

(*La scène est dans le Tartare.*)

LES FURIES *entourées de serpens, & le fouet à la main.*

ALLONS, *Barbaroquincorix* druide celte, & toi, détestable *Calchas* hiérophante grec, voici les momens où vos justes supplices se renouvellent ; l'heure des vengeances a sonné.

LE DRUIDE ET CALCHAS.

Ah ! la tête, les flancs, les yeux, les oreilles, les fesses ! pardon, Mesdames, pardon !

C A L C H A S.

Voici deux vipères qui m'arrachent les yeux.

LE DRUIDE.

Un serpent m'entre dans les entrailles par le fondement ; je suis dévoré.

C A L C H A S.

Je suis déchiré ; faut-il que mes yeux reviennent tous les jours pour m'être arrachés !

LE DRUIDE.

Faut-il que ma peau renaisse pour tomber en lambeaux ! aie ! ouf !

T I S I P H O N E.

Cela t'apprendra , vilain druide , à donner une autre fois la misérable plante parasite nommée le gui de chêne , pour un remède universel. Hé bien , immoleras-tu encore à ton dieu *Theutatès* des petites filles & des petits garçons ? les brûleras-tu encore dans des paniers d'osier , au son du tambour ?

L E D R U I D E.

Jamais , jamais , Madame ; un peu de charité.

T I S I P H O N E.

Tu n'en as jamais eu. Courage , mes serpens ; encore un coup de fouet à ce sacré coquin.

A L E C T O N.

Qu'on m'étrille vigoureusement ce *Calchas* qui vers nous s'est avancé ,

L'œil farouche , l'air sombre , & le poil hérissé. (*)

C A L C H A S.

On m'arrache le poil , on me brûle , on me berne , on m'écorche , on m'empale.

A L E C T O N.

Scélérat ! égorgeras-tu encore une jeune fille au lieu de la marier , & le tout pour avoir du vent ?

C A L C H A S E T L E D R U I D E.

Ah ! quels tourmens ! que de peines , & point mourir !

A L E C T O N E T T I S I P H O N E.

Ah ! ah ! j'entends de la musique , DIEU me pardonne ; c'est *Orphée* ; nos serpens sont devenus doux comme des moutons.

(*) *Iphigénie de Racine.*

C A L C H A S.

Je ne souffre plus du tout ; voilà qui est bien étrange !

L E D R U I D E.

Je suis tout ragaillardi. O la grande puissance de la bonne musique ! & qui es-tu , homme divin , qui guéris les blessures , & qui réjouis l'enfer ?

O R P H É E.

Mes camarades , je suis prêtre comme vous , mais je n'ai jamais trompé personne , & je n'ai égorgé ni garçon ni fille. Lorsque j'étais sur la terre , au lieu de faire abhorrer les dieux , je les ai fait aimer ; j'ai adouci les mœurs des hommes que vous rendiez féroces ; je fais le même métier dans les enfers. J'ai rencontré là-bas deux barbares prêtres qu'on feffait à toute outrage ; l'un avait autrefois haché un roi en morceaux , l'autre avait fait couper la tête à sa propre reine , à la porte-aux-chevaux. J'ai fini leur pénitence , je leur ai joué du violon ; ils m'ont promis que quand ils reviendraient au monde , ils vivraient en honnêtes gens.

L E D R U I D E E T C A L C H A S.

Nous vous en promettons autant , foi de prêtres.

O R P H É E.

Oui , mais *passato il pericolo , gabbato il santo.*

(*La scène finit par une danse figurée d'Orphée , des damnés , & des furies , & par une symphonie très-agréable.*)

E.

ECLIPSE.

CHAQUE phénomène extraordinaire passa long-temps , chez la plupart des peuples connus , pour être le présage de quelque événement heureux ou malheureux. Ainsi , les historiens romains n'ont pas manqué d'observer qu'une éclipse de soleil accompagna la naissance de *Romulus* , qu'une autre annonça son décès , & qu'une troisième avait présidé à la fondation de la ville de Rome.

Nous parlerons , à l'article *Vision de Constantin* , de l'apparition de la croix qui précéda le triomphe du christianisme ; & sous le mot *Prophétie* , de l'étoile nouvelle qui avait éclairé la naissance de JESUS : bornons-nous ici à ce que l'on a dit des ténèbres dont toute la terre fut couverte avant qu'il rendît l'esprit.

Les écrivains de l'Eglise , grecs & latins , ont cité comme authentiques deux lettres attribuées à *Denis l'aréopagite* , dans lesquelles il rapporte qu'étant à *Héliopolis* d'Egypte avec *Apollophane* son ami , ils virent tout d'un coup , vers la sixième heure , la lune qui vint se placer au-dessous du soleil , & y causer une grande éclipse ; ensuite , sur la neuvième heure , ils l'aperçurent de nouveau , quittant la place qu'elle y occupait , pour aller se remettre à l'endroit opposé du diamètre. Ils prirent alors les règles de *Philippe Aridæus* , & ayant examiné le cours des astres , ils trouvèrent que le soleil naturellement n'avait pu être éclipsé en ce temps-là. De plus , ils observèrent que

la lune , contre son mouvement naturel , au lieu de venir de l'Occident se ranger sous le soleil , était venue du côté de l'Orient , & s'en était enfin retournée en arrière du même côté. C'est ce qui fit dire à *Apollophane* : *Ce sont-là , mon cher Denis , des changemens des choses divines ; à quoi Denis répliqua : Ou l'auteur de la nature souffre , ou la machine de l'univers sera bientôt détruite.*

Denis ajoute qu'ayant exactement remarqué & le temps & l'année de ce prodige , & ayant combiné tout cela avec ce que *Paul* lui en apprit dans la fuite , il se rendit à la vérité ainsi que son ami. Voilà ce qui a fait croire que les ténèbres arrivées à la mort de JESUS-CHRIST avaient été causées par une éclipse furnaturelle , & ce qui a donné tant de cours à ce sentiment , que *Maldonat* dit que c'est celui de presque tous les catholiques. Comment en effet résister à l'autorité d'un témoin oculaire , éclairé , & désintéressé , puisqu'alors on suppose que *Denis* était encore païen ?

Comme ces prétendues lettres de *Denis* ne furent forgées que vers le cinquième ou sixième siècle , *Eusèbe* de Césarée s'était contenté d'alléguer le témoignage de *Phlégon* , affranchi de l'empereur *Adrien*. Cet auteur était aussi païen , & avait écrit l'histoire des olympiades en seize livres , depuis leur origine jusqu'à l'an 140 de l'ère vulgaire. On lui fait dire qu'en la quatrième année de la deux cent-deuxième olympiade , il y eut la plus grande éclipse de soleil qu'on eût jamais vue ; le jour fut changé en nuit à la sixième heure ; on voyait les étoiles ; & un tremblement de terre renversa plusieurs édifices de la ville de Nicée en Bithynie. *Eusèbe* ajoute que les mêmes événemens

font rapportés dans les monumens anciens des Grecs comme étant arrivés la dix-huitième année de *Tibère*. On croit qu'*Eusèbe* veut parler de *Thallus* historien grec déjà cité par *Justin*, *Tertullien*, & *Jules* africain ; mais l'ouvrage de *Thallus* ni celui de *Phlégon* n'étant point parvenus jusqu'à nous, l'on ne peut juger de l'exactitude des deux citations que par le raisonnement.

Il est vrai que le *chronicon paschale* des Grecs, ainsi que *S^t Jérôme*, *Anastase*, l'auteur de l'*Historia miscella*, & *Freculphe* de *Luxem* parmi les latins, se réunissent tous à représenter le fragment de *Phlégon* de la même manière, & s'accordent à y lire le même nombre qu'*Eusèbe*. Mais on fait que ces cinq témoins, allégués comme uniformes dans leur déposition, ont traduit ou copié le passage, non de *Phlégon* lui-même, mais d'*Eusèbe* qui l'a cité le premier ; & *Jean Philoponus* qui avait lu *Phlégon*, bien loin d'être d'accord avec *Eusèbe*, en diffère de deux ans. On pourrait aussi nommer *Maxime* & *Madela* comme ayant vécu dans le temps que l'ouvrage de *Phlégon* subsistait encore, & alors voici le résultat. Cinq des auteurs cités sont des copistes ou des traducteurs d'*Eusèbe*. *Philoponus*, là où il déclare qu'il rapporte les propres termes de *Phlégon*, lit d'une seconde façon, *Maxime* d'une troisième, & *Madela* d'une quatrième ; en sorte qu'il s'en faut de beaucoup qu'ils rapportent le passage de la même manière.

On a d'ailleurs une preuve non équivoque de l'infidélité d'*Eusèbe* en fait de citations. Il assure que les Romains avaient dressé à *Simon*, que nous appelons le *magicien*, une statue avec cette inscription : *Simoni deo sancto*, à *Simon* dieu saint. *Théodoret*,

St Augustin, *St Cyrille de Jérusalem*, *Clément d'Alexandrie*, *Tertullien*, & *St Juslin*, sont tous six parfaitement d'accord là-dessus avec *Eusèbe*; *St Juslin*, qui dit avoir vu cette statue, nous apprend qu'elle était placée entre les deux ponts du Tibre, c'est-à-dire dans l'île formée par ce fleuve. Cependant cette inscription, qui fut déterrée à Rome l'an 1574, dans l'endroit même indiqué par *Juslin*, porte: *Semoni Sanco deo Fidio*, au dieu *Semo Sancus Fidius*. Nous lisons dans *Ovide* que les anciens Sabins avaient bâti un temple sur le mont Quirinal à cette divinité qu'ils nommaient indifféremment *Semo*, *Sancus*, *Sanctus* ou *Fidius*, & l'on trouve dans *Gruter* deux inscriptions pareilles dont l'une était sur le mont Quirinal, & l'autre se voit encore à Rieti, pays des anciens Sabins.

Enfin les calculs de MM. *Hodgson*, *Halley*, *Whiston*, *Gale Morris*, ont démontré que *Phlégon* & *Thallus* avaient parlé d'une éclipse naturelle arrivée le 24 novembre, la première année de la deux cent-deuxième olympiade, & non dans la quatrième année, comme le prétend *Eusèbe*. Sa grandeur pour Nicée en Bithynie ne fut, selon M. *Whiston*, que d'environ neuf à dix doigts, c'est-à-dire deux tiers & demi du disque du soleil; son commencement à huit heures un quart, & sa fin à dix heures quinze minutes. Et entre le Caire en Egypte & Jérusalem, suivant M. *Gale Morris*, le soleil fut totalement obscurci pendant près de deux minutes. A Jérusalem, le milieu de l'éclipse arriva vers une heure un quart après midi.

On ne s'en est pas tenu à ces prétendus témoignages de *Denis*, de *Phlégon*, & de *Thallus*; on a allégué dans ces derniers temps l'histoire de la Chine, touchant

une grande éclipse de soleil que l'on prétend être arrivée contre l'ordre de la nature l'an 32 de JESUS-CHRIST. Le premier ouvrage où il en est fait mention est une Histoire de la Chine publiée à Paris en 1672 par le jésuite *Greslon*. On trouve dans l'extrait qu'en donna le Journal des sçavans, du 2 février de la même année, ces paroles singulières :

» Les annales de la Chine remarquent qu'au mois
 » d'avril de l'an 32 de JESUS-CHRIST, il y eut une
 » grande éclipse de soleil qui n'était pas selon l'ordre
 » de la nature. Si cela était, ajoute-t-on, cette éclipse
 » pourrait bien être celle qui se fit au temps de la
 » passion de JESUS-CHRIST, lequel mourut au mois
 » d'avril, selon quelques auteurs. *C'est pourquoi les*
 » missionnaires de la Chine prient les astronomes de
 » l'Europe d'examiner s'il n'y eut point d'éclipse en
 » ce mois & en cette année, & si naturellement il
 » pouvait y en avoir ; parce que cette circonstance
 » étant bien vérifiée, on en pourrait tirer de grands
 » avantages pour la conversion des Chinois. »

Pourquoi prier les mathématiciens de l'Europe de faire ce calcul, comme si les jésuites *Adam Shâl*, & *Verbieft*, qui avaient réformé le calendrier de la Chine & calculé les éclipses, les équinoxes, & les solstices, n'avaient pas été en état de le faire eux-mêmes ? D'ailleurs l'éclipse dont parle *Greslon*, étant arrivée contre le cours de la nature, comment la calculer ? Bien plus, de l'aveu du jésuite *Couplet*, les Chinois ont inféré dans leurs fastes un grand nombre de fausses éclipses ; & le chinois *Yam-Quemham*, dans sa Réponse à l'apologie pour la religion chrétienne, publiée par les jésuites à la Chine, dit positivement

que

que cette prétendue éclipse n'est marquée dans aucune histoire chinoise.

Que penser après cela du jésuite *Tachard* qui dans l'épître dédicatoire de son premier *Voyage de Siam*, dit que la sagesse suprême fit connaître autrefois aux rois & aux peuples d'Orient JESUS-CHRIST naissant & mourant par une nouvelle étoile & par une éclipse extraordinaire ? Ignorait-il ce mot de *S^t Jérôme*, sur un sujet à-peu-près semblable : (a) Cette opinion qui est assez propre à flatter les oreilles du peuple, n'en est pas plus véritable pour cela ?

Mais ce qui aurait dû épargner toutes ces discussions, c'est que *Tertullien* dont nous avons déjà parlé, dit que (b) le jour manqua tout d'un coup pendant que le soleil était au milieu de sa carrière ; que les païens crurent que c'était une éclipse, ne sachant pas que cela avait été prédit par *Amos* en ces termes : (c) Le soleil se couchera à midi, & la lumière se cachera sur la terre au milieu du jour. Ceux, ajoute *Tertullien*, qui ont recherché la cause de cet événement, & qui ne l'ont pu découvrir, l'ont nié ; mais le fait est certain, & vous le trouverez marqué dans vos archives.

Origène (d) au contraire dit qu'il n'est pas étonnant que les auteurs étrangers n'aient rien dit des ténèbres dont parlent les évangélistes, puisqu'elles ne parurent qu'aux environs de Jérusalem ; la Judée, selon lui, étant désignée sous le nom de toute la terre en plus d'un endroit de l'Écriture. Il avoue d'ailleurs que le

(a) Sur *saint Matth.* chap. 27.

(b) *Apologétique*, chap. 21.

(c) Chap. 8, v. 9.

(d) Sur *saint Matth.* chap. 27.

passage de l'évangile de *S^t Luc* (e) où l'on lisait de son temps que toute la terre fut couverte de ténèbres à cause de l'éclipse du soleil, avait été ainsi falsifié par quelque chrétien ignorant, qui avait cru donner par là du jour au texte de l'évangéliste, ou par quelque ennemi mal intentionné, qui avait voulu faire naître un prétexte de calomnier l'Eglise, comme si les évangélistes avaient marqué une éclipse dans un temps où il était notoire qu'elle ne pouvait arriver. Il est vrai, ajoute-t-il, que *Phlégon* dit qu'il y en eut une sous *Tibère*; mais comme il ne dit pas qu'elle soit arrivée dans la pleine lune, il n'y a rien en cela de merveilleux.

Ces ténèbres, continue *Origène*, étaient de la nature de celles qui couvrirent l'Egypte au temps de *Moïse*, lesquelles ne se firent point sentir dans le canton où demeuraient les Israélites. Celles d'Egypte durèrent trois jours, & celles de Jérusalem ne durèrent que trois heures; les premières étaient la figure des secondes; & de même que *Moïse* pour les attirer sur l'Egypte, éleva les mains au ciel & invoqua le Seigneur, ainsi JESUS-CHRIST, pour couvrir de ténèbres Jérusalem, étendit ses mains sur la croix contre un peuple ingrat qui avait crié: Crucifiez-le, crucifiez-le.

C'est bien ici le cas de s'écrier aussi comme *Plutarque*: Les ténèbres de la superstition sont plus dangereuses que celles des éclipses.

(e) Chap. 23, v. 45.

E C O N O M I E.

C E mot ne signifie dans l'acception ordinaire que la manière d'administrer son bien ; elle est commune à un père de famille & à un sur-intendant des finances d'un royaume. Les différentes sortes de gouvernement , les tracasseries de famille & de cour , les guerres injustes & mal conduites , l'épée de *Thémis* mise dans les mains des bourreaux pour faire périr l'innocent , les discordes intestines , sont des objets étrangers à l'économie.

Il ne s'agit pas ici des déclamations de ces politiques qui gouvernent un Etat du fond de leur cabinet par des brochures.

Economie domestique.

LA première économie , celle par qui subsistent toutes les autres , est celle de la campagne. C'est elle qui fournit les trois seules choses dont les hommes ont un vrai besoin , le vivre , le vêtir & le couvert ; il n'y en a pas une quatrième , à moins que ce ne soit le chauffage dans les pays froids. Toutes les trois bien entendues donnent la santé , sans laquelle il n'y a rien.

On appelle quelquefois le séjour de la campagne la *vie patriarcale* ; mais dans nos climats cette vie patriarcale serait impraticable & nous ferait mourir de froid , de faim & de misère.

Abraham va de la Chaldée au pays de Sichem ; de là il faut qu'il fasse un long voyage par des déserts arides jusqu'à Memphis pour aller acheter du blé.

J'écarte toujours respectueusement, comme je le dois, tout ce qui est divin dans l'histoire d'*Abraham* & de ses enfans ; je ne considère ici que son économie rurale.

Je ne lui vois pas une seule maison : il quitte la plus fertile contrée de l'univers, & des villes où il y avait des maisons commodes, pour aller errer dans des pays dont il ne pouvait entendre la langue.

Il va de Sodôme dans le désert de Gêrar sans avoir le moindre établissement. Lorsqu'il renvoie *Agar* & l'enfant qu'il a eu d'elle, c'est encore dans un désert ; & il ne leur donne pour tout viatique qu'un morceau de pain & une cruche d'eau. Lorsqu'il va sacrifier son fils au Seigneur, c'est encore dans un désert. Il va couper le bois lui-même pour brûler la victime, & le charge sur le dos de son fils qu'il doit immoler.

Sa femme meurt dans un lieu nommé *Arbé* ou *Hébron* ; il n'a pas seulement six pieds de terre à lui pour l'enfvelir : il est obligé d'acheter une caverne pour y mettre sa femme. C'est le seul morceau de terre qu'il ait jamais possédé.

Cependant il eut beaucoup d'enfans ; car sans compter *Isaac* & sa postérité, il eut de son autre femme *Cethura* à l'âge de cent quarante ans, selon le calcul ordinaire, cinq enfans mâles qui s'en allèrent vers l'Arabie.

Il n'est point dit qu'*Isaac* eût un seul quartier de terre dans le pays où mourut son père ; au contraire, il s'en va dans le désert de Gêrar avec sa femme *Rebecca*, chez ce même *Abimelec* roi de Gêrar qui avait été amoureux de sa mère.

Ceroi du désert devient aussi amoureux de sa femme *Rebecca* que son mari fait passer pour sa sœur, comme *Abraham* avait donné sa femme *Sara* pour sa sœur à ce même roi *Abimelec*, quarante ans auparavant. Il est un peu étonnant que dans cette famille on fasse toujours passer sa femme pour sa sœur afin d'y gagner quelque chose; mais puisque ces faits sont consacrés, c'est à nous de garder un silence respectueux.

L'Écriture dit qu'il s'enrichissait dans cette terre horrible; devenue fertile pour lui, & qu'il devint extrêmement puissant. Mais il est dit aussi qu'il n'avait pas de l'eau à boire, qu'il eut une grande querelle avec les pasteurs du roitelet de Gêrar pour un puits; & on ne voit point qu'il eût une maison en propre.

Ses enfans, *Esau* & *Jacob*, n'ont pas plus d'établissement que leur père. *Jacob* est obligé d'aller chercher à vivre dans la Mésopotamie dont *Abraham* était parti: il fert sept années pour avoir une des filles de *Laban*, & sept autres années pour obtenir la seconde fille. Il s'enfuit avec *Rachel* & les troupeaux de son beau-père qui court après lui. Ce n'est pas là une fortune bien assurée.

Esau est représenté aussi errant que *Jacob*. Aucun des douze patriarches, enfans de *Jacob*, n'a de demeure fixe, ni un champ dont il soit propriétaire. Ils ne reposent que sous des tentes, comme les Arabes Bedouins.

Il est clair que cette vie patriarcale ne convient nullement à la température de notre air. Il faut à un bon cultivateur tel que les *Pignoux* d'Auvergne, une maison saine tournée à l'Orient, de vastes granges, de non moins vastes écuries, des étables proprement

tenues; & le tout peut aller à cinquante mille francs au moins de notre monnaie d'aujourd'hui. Il doit femer tous les ans cent arpens en blé, en mettre autant en bons pâturages, posséder quelques arpens de vigne, & environ cinquante arpens pour les menus grains & les légumes; une trentaine d'arpens de bois, une plantation de mûriers, des vers à soie, des ruches. Avec tous ces avantages bien économisés, il entretiendra une nombreuse famille dans l'abondance de tout. Sa terre s'améliorera de jour en jour; il supportera sans rien craindre les dérangemens des saisons & le fardeau des impôts; parce qu'une bonne année répare les dommages de deux mauvaises. Il jouira dans son domaine d'une souveraineté réelle qui ne fera soumise qu'aux lois. C'est l'état le plus naturel de l'homme, le plus tranquille, le plus heureux, & malheureusement le plus rare.

Le fils de ce véritable patriarche se voyant riche, se dégoûte bientôt de payer la taxe humiliante de la taille; il a malheureusement appris quelque latin; il court à la ville, achète une charge qui l'exempte de cette taxe & qui donnera la noblesse à son fils au bout de vingt ans. Il vend son domaine pour payer sa vanité. Une fille élevée dans le luxe l'épouse, le déshonore & le ruine; il meurt dans la mendicité, & son fils porte la livrée dans Paris.

Telle est la différence entre l'économie de la campagne & les illusions des villes.

L'économie à la ville est toute différente. Vivez-vous dans votre terre, vous n'achetez presque rien; le sol vous produit tout, vous pouvez nourrir soixante personnes sans presque vous en apercevoir. Portez à

la ville le même revenu, vous achetez tout chèrement, & vous pouvez nourrir à peine cinq ou six domestiques. Un père de famille qui vit dans sa terre avec douze mille livres de rente, aura besoin d'une grande attention pour vivre à Paris dans la même abondance avec quarante mille. Cette proportion a toujours subsisté entre l'économie rurale & celle de la capitale. Il en faut toujours revenir à la singulière lettre de M^{me} de *Maintenon* à sa belle-sœur M^{me} d'*Aubigné*, dont on a tant parlé; on ne peut trop la remettre sous les yeux.

.

» Vous croirez bien que je connais Paris mieux
 » que vous; dans ce même esprit, voici, ma chère
 » sœur, un projet de dépense, tel que je l'exécuterais
 » si j'étais hors de la cour. Vous êtes douze personnes,
 » monsieur & madame, trois femmes, quatre laquais,
 » deux cochers, un valet de chambre.

» Quinze livres de viande à
 » cinq sous la livre 3 liv. 15 sous.
 » Deux pièces de rôti 2 10
 » Du pain 1 10
 » Le vin 2 10
 » Le bois 2
 » Le fruit 1 10
 » Sa bougie 10
 » La chandelle 8

14 liv. 13 sous.

» Je compte quatre sous en vin pour vos quatre
 » laquais & vos deux cochers. C'est ce que M^{me} de
 » *Montespan* donne aux siens. Si vous aviez du vin

» en cave il ne vous coûterait pas trois sous : j'en
 » mets fix pour votre valet de chambre , & vingt
 » pour vous deux qui n'en buvez pas pour trois.

» Je mets une livre de chandelle par jour , quoi-
 » qu'il n'en faille qu'une demi-livre. Je mets dix sous
 » en bougie ; il y en a fix à la livre qui coûte une
 » liv. dix sous , & qui dure trois jours.

» Je mets deux livres pour le bois ; cependant
 » vous n'en brûlerez que trois mois de l'année ; &
 » il ne faut que deux feux.

» Je mets une liv. dix sous pour le fruit ; le sucre
 » ne coûte que onze sous la livre , & il n'en faut
 » qu'un quarteron pour une compote.

» Je mets deux pièces de rôti : on en épargne une
 » quand monsieur ou madame dîne ou soupe en ville ;
 » mais aussi j'ai oublié une volaille bouillie pour le
 » potage. Nous entendons le ménage. Vous pouvez
 » fort bien sans passer quinze livres avoir une entrée ,
 » tantôt de saucisses , tantôt de langues de mouton
 » ou de fraise de veau , le gigot bourgeois , la pyramide
 » éternelle , & la compote que vous aimez tant. (a)

» Cela posé , & ce que j'apprends à la cour , ma
 » chère enfant , votre dépense ne doit pas passer cent
 » livres par semaine : c'est quatre cents liv. par mois.
 » Posons cinq cents , afin que les bagatelles que
 » j'oublie ne se plaignent pas que je leur fais injus-
 » tice. Cinq cents livres par mois font ,

» Pour votre dépense de bouche . . . 6000 l.

» Pour vos habits 1000

(a) Dans ce temps-là , & c'était le plus brillant de *Louis XIV*, on ne
 servait d'entremets que dans les grands repas d'appareil.

<i>Ci-contre</i>	7000 liv.
» Pour loyer de maison	1000
» Pour gages & habits des gens	1000
» Pour les habits, l'opéra & les magni-	
» ficences (<i>b</i>) de monfieur	3000
	<hr/>
	12000

» Tout cela n'est-il pas honnête ? &c.

Le marc de l'argent valait alors à-peu-près la moitié du numéraire d'aujourd'hui ; tout le nécessaire absolu était de la moitié moins cher : & le luxe ordinaire qui est devenu nécessaire, & qui n'est plus luxe, coûtait trois à quatre fois moins que de nos jours. Ainsi le comte d'*Aubigné* aurait pu pour ses douze mille livres de rente qu'il mangeait à Paris assez obscurément, vivre en prince dans sa terre.

Il y a dans Paris trois ou quatre cents familles municipales qui occupent la magistrature depuis un siècle, & dont le bien est en rentes sur l'hôtel-de-ville. Je suppose qu'elles eussent chacune vingt mille livres de rente, ces vingt mille livres faisaient juste le double de ce qu'elles font aujourd'hui ; ainsi elles n'ont réellement que la moitié de leur ancien revenu. De cette moitié on retrancha une moitié dans le temps inconcevable du système de *Lafayette*. Ces familles ne jouissent donc réellement que du quart du revenu qu'elles possédaient à l'avènement de *Louis XIV* au trône ; & le luxe étant augmenté des trois quarts, reste à-peu-près rien pour elles ; à moins qu'elles

(*b*) Madame de *Maintenon* compte deux cochers, & oublie quatre chevaux, qui dans ce temps-là devaient avec l'entretien des voitures coûter environ deux mille francs par année.

n'aient réparé leur ruine par de riches mariages , ou par des successions , ou par une industrie secrète : & c'est ce qu'elles ont fait.

En tout pays tout simple rentier qui n'augmente pas son bien dans une capitale , le perd à la longue. Les terriens se soutiennent parce que l'argent augmentant numériquement , le revenu de leurs terres augmente en proportion ; mais ils sont exposés à un autre malheur ; & ce malheur est dans eux-mêmes. Leur luxe & leur inattention non moins dangereuse encore , les conduisent à la ruine. Ils vendent leurs terres à des financiers qui entassent , & dont les enfans dissipent tout à leur tour. C'est une circulation perpétuelle d'élévation & de décadence ; le tout faute d'une économie raisonnable qui consiste uniquement à ne pas dépenser plus qu'on ne reçoit.

De l'économie publique.

L'ECONOMIE d'un Etat n'est précisément que celle d'une grande famille. C'est ce qui porta le duc de *Sulli* à donner le nom d'*économies* à ses mémoires. Toutes les autres branches d'un gouvernement sont plutôt des obstacles que des secours à l'administration des deniers publics. Des traités qu'il faut quelquefois conclure à prix d'or , des guerres malheureuses , ruinent un Etat pour long-temps ; les heureuses même l'épuisent. Le commerce intercepté & mal entendu l'appauvrit encore ; les impôts excessifs comblent la misère.

Qu'est-ce qu'un Etat riche & bien économisé ? c'est celui où tout homme qui travaille est sûr d'une

fortune convenable à sa condition , à commencer par le roi , & finir par le manœuvre.

Prenons pour exemple l'Etat où le gouvernement des finances est le plus compliqué ; l'Angleterre. Le roi est presque sûr d'avoir toujours un million sterling par an à dépenser pour sa maison , sa table , ses ambassadeurs & ses plaisirs. Ce million revient tout entier au peuple par la consommation , car si les ambassadeurs dépensent leurs appointemens ailleurs , les ministres étrangers consomment leur argent à Londres. Tout possesseur de terres est certain de jouir de son revenu , aux taxes près imposées par ses représentans en parlement , c'est-à-dire , par lui-même.

Le commerçant joue un jeu de hasard & d'industrie contre presque tout l'univers ; & il est long-temps incertain s'il mariera sa fille à un pair du royaume , ou s'il mourra à l'hôpital.

Ceux qui sans être négocians placent leur fortune précaire dans les grandes compagnies de commerce , ressemblent parfaitement aux oisifs de la France qui achètent des effets royaux , & dont le sort dépend de la bonne ou mauvaise fortune du gouvernement.

Ceux dont l'unique profession est de vendre & d'acheter des billets publics sur les nouvelles heureuses ou malheureuses qu'on débite , & de trafiquer la crainte & l'espérance , sont en sous ordre dans le même cas que les actionnaires ; & tous sont des joueurs , hors le cultivateur qui fournit de quoi jouer.

Une guerre survient ; il faut que le gouvernement emprunte de l'argent comptant , car on ne paye pas des flottes & des armées avec des promesses. La chambre des communes imagine une taxe sur la

bierre, sur le charbon, sur les cheminées, sur les fenêtres, sur les acres de blé & de pâturage, sur l'importation &c.

On calcule ce que cet impôt pourra produire à-peu-près; toute la nation en est instruite; un acte du parlement dit aux citoyens: ceux qui voudront prêter à la patrie recevront quatre pour cent de leur argent pendant dix ans, au bout desquels ils seront remboursés.

Ce même gouvernement fait un fonds d'amortissement du surplus de ce que produisent les taxes. Ce fonds doit servir à rembourser les créanciers. Le temps du remboursement venu, on leur dit: voulez-vous votre fonds, ou voulez-vous le laisser à trois pour cent? Les créanciers qui croient leur dette assurée, laissent pour la plupart leur argent entre les mains du gouvernement.

Nouvelle guerre, nouveaux emprunts, nouvelles dettes; le fonds d'amortissement est vide, on ne rembourse rien.

Enfin, ce monceau de papier représentatif d'un argent qui n'existe pas, a été porté jusqu'à cent trente millions de livres sterling, qui font cent vingt-sept millions de guinées en l'an 1770 de notre ère vulgaire.

Disons en passant que la France est à-peu-près dans ce cas; elle doit de fonds environ cent vingt-sept millions de louis d'or; or ces deux sommes montant à deux cent cinquante-quatre millions de louis d'or, n'existent pas dans l'Europe. Comment payer? Examinons d'abord l'Angleterre.

Si chacun redemande son fonds, la chose est visiblement impossible à moins de la pierre philosophale,

ou de quelque multiplication pareille. Que faire? Une partie de la nation a prêté à toute la nation. L'Angleterre doit à l'Angleterre cent trente millions sterling à trois pour cent d'intérêt: elle paye donc de ce seul article très-modique trois millions neuf cents mille livres sterling d'or chaque année. (c) Les impôts font d'environ sept millions; il reste donc pour satisfaire aux charges de l'Etat, trois millions & cent mille livres sterling, sur quoi l'on peut en économisant éteindre peu-à-peu une partie des dettes publiques.

La banque de l'Etat, en produisant des avantages immenses aux directeurs, est utile à la nation, parce qu'elle augmente le crédit, que ses opérations sont connues, & qu'elle ne pourrait faire plus de billets qu'il n'en faut sans perdre ce crédit & sans se ruiner elle-même. C'est-là le grand avantage d'un pays commerçant, où tout se fait en vertu d'une loi positive, où nulle opération n'est cachée, où la confiance est établie sur des calculs faits par les représentans de l'Etat, examinés par tous les citoyens. L'Angleterre, quoi qu'on dise, voit donc son opulence assurée, tant qu'elle aura des terres fertiles, des troupeaux abondans, & un commerce avantageux. (1)

(c) Ceci était écrit en 1770.

(1) La dette immense de l'Angleterre & de la France prépare à ces deux nations, non une ruine totale ou une décadence durable, mais de longs malheurs & peut-être de grands bouleversemens. Cependant en supposant ces dettes égales, (& celle de l'Angleterre est encore plus forte) la France aurait encore de grands avantages. 1°. Quoique la supériorité de sa richesse réelle ne soit point proportionnelle à celle de l'étendue de son territoire &

Si les autres pays parviennent à n'avoir pas besoin de ses blés & à tourner contre elle la balance du commerce, il peut arriver alors un très-grand bouleversement dans les fortunes des particuliers ; mais la terre reste, l'industrie reste ; & l'Angleterre alors moins riche en argent l'est toujours en valeurs renaissantes que le sol produit ; elle revient au même état où elle était au seizième siècle.

Il en est absolument de tout un royaume comme d'une terre d'un particulier ; si le fonds de la terre est bon, elle ne sera jamais ruinée ; la famille qui la faisait valoir peut être réduite à l'aumône ; mais le sol prospérera sous une autre famille.

Il y a d'autres royaumes qui ne feront jamais riches, quelque effort qu'ils fassent : ce sont ceux qui, situés sous un ciel rigoureux, ne peuvent avoir

du nombre de ses habitans, cette supériorité est très-grande. 2°. L'agriculture, l'industrie & le commerce n'y étant pas aussi près qu'en Angleterre du degré de perfection & d'activité qu'on peut atteindre, leurs progrès peuvent procurer de plus grandes ressources. La suppression des corvées, celle des jurandes pour les métiers, comme pour le commerce, la liberté du commerce des blés, des vins, des bestiaux, en un mot les lois faites en 1776, & celles qu'on préparait alors, auraient changé en peu d'années la face de la France. 3°. La dette foncière en France était en très-grande partie à cinq pour cent & au-delà ; tout ministre éclairé & vertueux que l'on croira établi dans sa place, trouvant à emprunter à quatre pour cent, lorsqu'il n'empruntera que pour rembourser, pourra diminuer l'intérêt de cette partie de la dette d'un cinquième & au-delà, & former de cela seul un fonds d'amortissement. 4°. La vente des domaines, & celle des biens du clergé qui appartiennent à l'Etat, est une ressource immense qui manque encore à l'Angleterre. La publicité des opérations peut aussi avoir lieu en France ; & si la confiance doit être plus grande en Angleterre, parce que les membres du parlement sont eux-mêmes intéressés à ce que la nation soit fidèle à ses engagements, d'un autre côté, ces mêmes membres du parlement ont beaucoup plus d'intérêt à ce que les finances soient mal administrées que n'en peuvent avoir les ministres du roi de France.

tout au plus que l'exaët nécessaire. Les citoyens n'y peuvent jouir des commodités de la vie qu'en les faisant venir de l'étranger à un prix qui est excessif pour eux. Donnez à la Sibérie & au Kamshatka réunis, qui font quatre fois l'étendue de l'Allemagne, un *Cyrus* pour souverain, un *Solon* pour législateur, un duc de *Sulli*, un *Colbert* pour surintendant des finances, un duc de *Choiseul* pour ministre de la guerre & de la paix, un *Anson* pour amiral, ils y mourront de faim avec tout leur génie.

Au contraire, faites gouverner la France par un fou sérieux tel que *Lafs*, par un fou plaisant tel que le cardinal *Dubois*, par des ministres tels que nous en avons vu quelquefois, on pourra dire d'eux ce qu'un sénateur de Venise disait de ses confrères au roi *Louis XII*, à ce que prétendent les conteurs d'anecdotes. *Louis XII* en colère menaçait de ruiner la république : Je vous en défie, dit le sénateur, la chose me paraît impossible ; il y a vingt ans que mes confrères font tous les efforts imaginables pour la détruire, & ils n'en ont pu venir à bout

Il n'y eut jamais rien de plus extravagant sans doute que de créer une compagnie imaginaire du *Mississipi* qui devait rendre au moins cent pour un à tout intéressé ; de tripler tout d'un coup la valeur numéraire des espèces, de rembourser en papier chimérique les dettes & les charges de l'État, & de finir enfin par la défense aussi folle que tyrannique à tout citoyen de garder chez soi plus de cinq cents francs en or ou en argent. Ce comble d'extravagances étant inouï, le bouleversement général fut aussi grand qu'il devait l'être : chacun criait que c'en était

fait de la France pour jamais. Au bout de dix ans il n'y paraissait pas.

Un bon pays se rétablit toujours par lui-même, pour peu qu'il soit tolérablement régi : un mauvais ne peut s'enrichir que par une industrie extrême & heureuse,

La proportion fera toujours la même entre l'Espagne, la France, l'Angleterre proprement dite, & la Suède. (2) On compte communément vingt millions d'habitans en France, c'est peut-être trop. *Ustaris* n'en admet que sept en Espagne, *Nicols* en donne huit à l'Angleterre, on n'en attribue pas cinq à la Suède. L'Espagnol (l'un portant l'autre) a la valeur de quatre-vingts de nos livres à dépenser par an. Le Français meilleur cultivateur a cent vingt livres, l'Anglais cent quatre-vingts, le Suédois cinquante. Si nous voulions parler du Hollandais, nous trouverions qu'il n'a que ce qu'il gagne, parce que ce n'est pas son territoire qui le nourrit & qui l'habille. La Hollande est une foire continuelle où personne n'est riche que de sa propre industrie, ou de celle de son père.

Quelle énorme disproportion entre les fortunes ! un anglais qui a sept mille guinées de revenu absorbe la subsistance de mille personnes. Ce calcul effraie au premier coup d'œil ; mais au bout de l'année il a réparti ses sept mille guinées dans l'Etat, & chacun a eu à-peu-près son contingent.

En général l'homme coûte très-peu à la nature. Dans l'Inde, où les raias & les nababs entassent tant

(2) C'est-à-dire si la législation ou l'administration ne changent point. Car la France, moins peuplée à proportion que l'Angleterre, peut acquérir une population égale ; l'Espagne, la Suède peuvent en très-peu de temps doubler leur population.

de trésors, le commun peuple vit pour deux fous par jour tout au plus.

Ceux des Américains qui ne sont sous aucune domination, n'ayant que leurs bras, ne dépendent rien; la moitié de l'Afrique a toujours vécu de même; & nous ne sommes supérieurs à tous ces hommes-là que d'environ quarante écus par an. Mais ces quarante écus font une prodigieuse différence; c'est elle qui couvre la terre de belles villes, & la mer de vaisseaux.

C'est avec nos quarante écus que *Louis XIV* eut deux cents vaisseaux, & bâtit Versailles. Et tant que chaque individu, l'un portant l'autre, pourra être censé jouir de quarante écus de rente, l'Etat pourra être florissant.

Il est évident que plus il y a d'hommes & de richesses dans un Etat, plus on y voit d'abus. Les frottemens sont si considérables dans les grandes machines, qu'elles sont presque toujours détraquées. Ces dérangemens font une telle impression sur les esprits, qu'en Angleterre, où il est permis à tout citoyen de dire ce qu'il pense, il se trouve tous les mois quelque calculateur qui avertit charitablement ses compatriotes que tout est perdu, & que la nation est ruinée sans ressource. La permission de penser étant moins grande en France, on s'y plaint en contrebande; on imprime furtivement, mais fort souvent, que jamais sous les enfans de *Clotaire*, ni du temps du roi *Jean*, de *Charles VI*, de la bataille de Pavie, des guerres civiles, & de la Saint-Barthelemi, le peuple ne fut si misérable qu'aujourd'hui.

Si on répond à ces lamentations par une lettre de cachet qui ne passe pas pour une raison bien légitime , mais qui est très-péremptoire , le plaignant s'enfuit en criant aux alguasils qu'ils n'en ont pas pour six semaines , & que DIEU merci ils mourront de faim avant ce temps-là comme les autres.

Bois-Guilbert , qui attribua si impudemment son infensée *Dixme royale* au maréchal de *Vauban* , prétendait, dans son *Détail de la France*, que le grand ministre *Colbert* avait déjà appauvri l'Etat de quinze cents millions , en attendant pis.

Un calculateur de notre temps , qui paraît avoir les meilleures intentions du monde , quoiqu'il veuille absolument qu'on s'enivre après la messe , prétend que les valeurs renaissantes de la France , qui forment le revenu de la nation , ne se montent qu'à environ quatre cents millions ; en quoi il paraît qu'il ne se trompe que d'environ seize cents millions de livres à vingt sous la pièce , le marc d'argent monnayé étant à quarante-neuf livres dix. Et il assure que l'impôt pour payer les charges de l'Etat ne peut être que de soixante & quinze millions , dans le temps qu'il l'est de trois cents , lesquels ne suffisent pas à beaucoup près pour acquitter les dettes annuelles.

Une seule erreur dans toutes ces spéculations , dont le nombre est très-considérable , ressemble aux erreurs commises dans les mesures astronomiques prises sur la terre. Deux lignes répondent à des espaces immenses dans le ciel.

C'est en France & en Angleterre que l'économie publique est le plus compliquée. On n'a pas d'idée d'une telle administration dans le reste du globe, depuis

le mont Atlas jusqu'au Japon. Il n'y a guère que cent trente ans que commença cet art de rendre la moitié d'une nation débitrice de l'autre ; de faire passer avec du papier les fortunes de main en main ; de rendre l'Etat créancier de l'Etat ; de faire un chaos de ce qui devrait être soumis à une règle uniforme. Cette méthode s'est étendue en Allemagne & en Hollande. On a poussé ce raffinement à cet excès jusqu'à établir un jeu entre le souverain & les sujets ; & ce jeu est appelé *loterie*. Votre en-jeu est de l'argent comptant ; si vous gagnez vous obtenez des espèces ou des rentes ; qui perd ne souffre pas un grand dommage. Le gouvernement prend d'ordinaire dix pour cent pour sa peine. On fait ces loteries les plus compliquées que l'on peut , pour étourdir & pour amorcer le public. Toutes ces méthodes ont été adoptées en Allemagne & en Hollande ; presque tout Etat a été obéré tour-à-tour. Cela n'est pas trop sage ; mais qui l'est ? les petits qui n'ont pas le pouvoir de se ruiner.

ECONOMIE DE PAROLES.

Parler par économie.

C'EST une expression consacrée aux pères de l'Eglise & même aux premiers instituteurs de notre sainte religion ; elle signifie *parler selon les temps & selon les lieux*.

Par exemple , (a) *S^t Paul* étant chrétien vient dans le temple des Juifs s'acquitter des rites judaïques, pour faire voir qu'il ne s'écarte point de la loi mosaïque ;

(a) Actes des apôtres , chap. XXI.

il est reconnu au bout de sept jours, & accusé d'avoir profané le temple. Aussitôt on le charge de coups, on le traîne en tumulte ; le tribun de la cohorte, *tribunus cohortis* (b) arrive, & le fait lier de deux chaînes. (c) Le lendemain ce tribun fait assembler le sanhédrin, & amène *Paul* devant ce tribunal ; le grand-prêtre *Ananiah* commence par lui faire donner un soufflet, (d) & *Paul* l'appelle *muraille blanche*. (e)

Il me donna un soufflet ; mais je lui dis bien son fait. (*)

(f) Or *Paul* sachant qu'une partie des juges était composée de *saducéens*, & l'autre de *pharisiens*, il s'écria : *Je suis pharisien & fils de pharisien, on ne veut me condamner qu'à cause de l'espérance & de la résurrection des morts. Paul ayant ainsi parlé, il s'éleva une dispute entre les pharisiens & les saducéens, & l'assemblée fut rompue ; car les saducéens disent qu'il n'y a ni résurrection, ni ange, ni esprit ; & les pharisiens confessent le contraire.*

Il est bien évident par le texte, que *Paul* n'était point pharisien, puisqu'il était chrétien, & qu'il n'avait point du tout été question dans cette affaire ni de résurrection, ni d'espérance, ni d'ange, ni d'esprit.

(b) Il n'y avait pas à la vérité dans la milice romaine de tribun de cohorte. C'est comme si on disait parmi nous colonel d'une compagnie. Les centurions étaient à la tête des cohortes, & les tribuns à la tête des légions. Il y avait trois tribuns souvent dans une légion. Ils commandaient alors tour-à-tour, & étaient subordonnés les uns aux autres. L'auteur des *Actes* a probablement entendu que le tribun fit marcher une cohorte.

(c) Chap. XXII.

(d) Un soufflet chez les peuples asiatiques était une punition légale. Encore aujourd'hui à la Chine, & dans les pays au-delà du Gange, on condamne un homme à une douzaine de soufflets.

(e) Chap. XXIII.

(f) Chap. XXIII.

(*) *Pourceaugnac.*

Le texte fait voir que *S' Paul* ne parlait ainfi que pour compromettre ensemble les pharifiens & les saducéens. C'était parler par *économie*, par prudence; c'était un artifice pieux, qui n'eût pas été peut-être permis à tout autre qu'à un apôtre.

C'est ainfi que presque tous les pères de l'Eglise ont parlé par *économie*. *S' Jérôme* développe admirablement cette méthode dans sa lettre cinquante-quatrième à *Pammaque*. Pesez ses paroles.

Après avoir dit qu'il est des occasions où il faut présenter un pain & jeter une pierre, voici comme il continue :

„ Lisez, je vous prie, *Démofthènes*, lisez *Cicéron* ;
 „ & si les rhétoriciens vous déplaisent parce que leur
 „ art est de dire le vraisemblable plutôt que le vrai,
 „ lisez *Platon*, *Théophraste*, *Xénophon*, *Aristote*, &
 „ tous ceux qui ayant puisé dans la fontaine de
 „ *Socrate* en ont tiré divers ruisseaux. Y a-t-il chez
 „ eux quelque candeur, quelque simplicité ? quels
 „ termes chez eux n'ont pas deux sens ? & quels
 „ sens ne présentent-ils pas pour remporter la victoire ?
 „ *Origène*, *Méthodius*, *Eusèbe*, *Apollinaire*, ont écrit
 „ des milliers de versets contre *Celse* & *Porphyre*.
 „ Considérez avec quel artifice, avec quelle subtilité
 „ problématique ils combattent l'esprit du diable ;
 „ ils disent, non ce qu'ils pensent, mais ce qui est
 „ nécessaire. *Non quod sentiunt, sed quod necesse est*
 „ *dicunt*.

„ Je ne parle point des auteurs latins, *Tertullien*,
 „ *Cyprien*, *Minutius*, *Victorin*, *Laélance*, *Hilaire* ; je
 „ ne veux point les citer ici ; je ne veux que me

„ défendre ; je me contenterai de vous rapporter
 „ l'exemple de l'apôtre *S^t Paul* &c. „

S^t Augustin écrit souvent par économie. Il se proportionne tellement aux temps & aux lieux , que dans une de ses épîtres , il avoue qu'il n'a expliqué la trinité que *parce qu'il fallait bien dire quelque chose*.

Ce n'est pas assurément qu'il doutât de la sainte trinité ; mais il sentait combien ce mystère est infaisable , & il avait voulu contenter la curiosité du peuple.

Cette méthode fut toujours reçue en théologie. On emploie contre les encratiques un argument qui donnerait gain de cause aux carpocratiens : & quand on dispute ensuite contre les carpocratiens , on change ses armes.

Tantôt on dit que JESUS n'est mort que pour *plusieurs* , quand on étale le grand nombre des réprouvés ; tantôt on affirme qu'il est mort pour *tous* , quand on veut manifester sa bonté universelle. Là vous prenez le sens propre pour le sens figuré ; ici vous prenez le sens figuré pour le sens propre , selon que la prudence l'exige.

Un tel usage n'est pas admis en justice. On punirait un témoin qui dirait le pour & le contre dans une affaire capitale : mais il y a une différence infinie entre les vils intérêts humains qui exigent la plus grande clarté , & les intérêts divins qui sont cachés dans un abyme impénétrable. Les mêmes juges qui veulent à l'audience des preuves indubitables approchantes de la démonstration , se contenteront au sermon de preuves morales , & même de déclamations sans preuves.

S^t Augustin parle par économie quand il dit : *Je crois parce que cela est absurde ; je crois parce que cela est impossible.* Ces paroles , qui seraient extravagantes dans toute affaire mondaine , sont très-respectables en théologie. Elles signifient : Ce qui est absurde & impossible aux yeux mortels , ne l'est point aux yeux de DIEU ; or DIEU m'a révélé ces prétendues absurdités , ces impossibilités apparentes , donc je dois les croire.

Un avocat ne serait pas reçu à parler ainsi au barreau. On enfermerait à l'hôpital des fous des témoins qui diraient : Nous affirmons qu'un accusé étant au berceau à la Martinique , a tué un homme à Paris ; & nous sommes d'autant plus certains de cet homicide , qu'il est absurde & impossible. Mais la révélation , les miracles , la foi fondée sur des motifs de crédibilité , sont un ordre de choses tout différent.

Le même *S^t Augustin* dit dans sa lettre cent cinquante-troisième : *Il est écrit (g) que le monde entier appartient aux fidèles ; & les infidèles n'ont pas une obole qu'ils possèdent légitimement.*

Si sur ce principe deux dépositaires viennent m'affurer qu'ils sont fidèles , & si en cette qualité ils me font banqueroute à moi misérable mondain , il est certain qu'ils seront condamnés par le châtelet & par le parlement , malgré toute l'économie avec laquelle *S^t Augustin* a parlé.

(g) Cela est écrit dans les Proverbes , chapitre XVII ; mais ce n'est que dans la traduction des septante , à laquelle toute l'Eglise s'en tenait alors.

S^t Irénée prétend (*h*) qu'il ne faut condamner ni l'inceste des deux filles de *Loth* avec leur père, ni celui de *Thamar* avec son beau-père, par la raison que la sainte écriture ne dit pas expressément que cette action soit criminelle. Cette économie n'empêchera pas que l'inceste parmi nous ne soit puni par les lois. Il est vrai que si DIEU ordonnait expressément à des filles d'engendrer des enfans avec leur père, non-seulement elles seraient innocentes, mais elles deviendraient très-coupables en n'obéissant pas. C'est-là où est l'économie d'*Irénée*; son but très-louable est de faire respecter tout ce qui est dans les saintes écritures hébraïques: mais comme DIEU qui les a dictées n'a donné nul éloge aux filles de *Loth* & à la bru de *Juda*, il est permis de les condamner.

Tous les premiers chrétiens, sans exception, pensaient sur la guerre comme les esséniens & les thérapeutes, comme pensent & agissent aujourd'hui les primitifs appelés *quakers*, & les autres primitifs appelés *dunkars*, comme ont toujours pensé & agi les brachmanes. *Tertullien* est celui qui s'explique le plus fortement sur ces homicides légaux que notre abominable nature a rendus nécessaires: (*i*) *Il n'y a point de règle, point d'usage qui puisse rendre légitime cet acte criminel.*

Cependant, après avoir assuré qu'il n'est aucun chrétien qui puisse porter les armes, il dit par économie dans le même livre, pour intimider l'empire romain: (*k*) *Nous sommes d'hier, & nous remplissons vos villes & vos armées.*

(*h*) Liv. IV, chap. XXV.

(*i*) De l'idolâtrie, chap. XIX.

(*k*) Chap. XLII.

Cela n'était pas vrai, & ne fut vrai que sous *Constance-Chlore*; mais l'économie exigeait que *Tertullicien* exagérât dans la vue de rendre son parti redoutable.

C'est dans le même esprit qu'il dit (1) que *Pilate* était chrétien dans le cœur. Tout son apologétique est plein de pareilles assertions qui redoublaient le zèle des néophytes.

Terminons tous ces exemples du style économique qui sont innombrables, par ce passage de *S^t Jérôme* dans sa dispute contre *Jovinien* sur les secondes noces. (m) » Si les organes de la génération dans les
 » hommes, l'ouverture de la femme, le fond de sa
 » vulve, & la différence des deux sexes faits l'un
 » pour l'autre, montrent évidemment qu'ils sont
 » destinés pour former des enfans, voici ce que je
 » répons. Il s'enfuivrait que nous ne devons jamais
 » cesser de faire l'amour, de peur de porter en vain
 » des membres destinés pour lui. Pourquoi un mari
 » s'abstiendrait-il de sa femme? pourquoi une veuve
 » persévérerait-elle dans le veuvage, si nous sommes
 » nés pour cette action comme les autres animaux?
 » en quoi me nuira un homme qui couchera avec
 » ma femme? Certainement si les dents sont faites
 » pour manger, & pour faire passer dans l'estomac
 » ce qu'elles ont broyé; s'il n'y a nul mal qu'un
 » homme donne du pain à ma femme, il n'y en a
 » pas davantage si étant plus vigoureux que moi il
 » apaise sa faim d'une autre manière, & qu'il me
 » soulage de mes fatigues, puisque les génitoires sont
 » faits pour jouir toujours de leur destinée. »

(1) Apologét. chap. XXI.

(m) Liv. I.

Quoniam ipsa organa & genitalium fabrica & nostra feminarumque discretio, & receptacula vulvæ, ad suscipiendos coalendos fetus condita, sexus differentiam prædicant, hoc breviter respondebo. Numquam ergo cessemus à libidine, ne frustra hujuscemodi membra portemus. Cur enim maritus se ablineat ab uxore? Cur casta vidua perseveret, si ad hoc tantum nati sumus ut pecudum more vivamus? Aut quid mihi nocebit si cum uxore meâ alius concubuerit? Quomodo enim dentium officium est mandere, & in alvum ea quæ sunt mansa transmittere, & non habet crimen, qui conjugî meæ panem dederit; ita si genitalium hoc est officium ut semper fruantur naturâ suâ, meam lassitudinem alterius vires superent; & uxoris, ut ita dixerim, ardentissimam gulam fortuita libido restinguat.

Après un tel passage, il est inutile d'en citer d'autres. Remarquons seulement que ce style économique qui tient de si près au polémique, doit être manié avec la plus grande circonspection, & qu'il n'appartient point aux profanes d'imiter dans leurs disputes ce que les saints ont hasardé, soit dans la chaleur de leur zèle, soit dans la naïveté de leur style.

E C R O U E L L E S.

ECROUELLES, scrophules, appelées *humeurs froides*, quoiqu'elles soient très-caustiques; l'une de ces maladies presque incurables qui défigurent la nature humaine, & qui mènent à une mort prématurée par les douleurs & par l'infection.

On prétend que cette maladie fut traitée de divine, parce qu'il n'était pas au pouvoir humain de la guérir.

Peut-être quelques moines imaginèrent que des rois , en qualité d'images de la Divinité , pouvaient avoir le droit d'opérer la cure des scrophuleux , en les touchant de leurs mains qui avaient été ointes. Mais pourquoi ne pas attribuer à plus forte raison ce privilège aux empereurs qui avaient une dignité si supérieure à celle des rois ? pourquoi ne le pas donner aux papes , qui se disaient les maîtres des empereurs , & qui étaient bien autre chose que de simples images de DIEU , puisqu'ils en étaient les vicaires. Il y a quelque apparence que quelque songe - creux de Normandie , pour rendre l'usurpation de *Guillaume le bâtard* plus respectable , lui concéda de la part de DIEU la faculté de guérir les écrouelles avec le bout du doigt.

C'est quelque temps après *Guillaume* qu'on trouve cet usage tout établi. On ne pouvait gratifier les rois d'Angleterre de ce don miraculeux , & le refuser aux rois de France leurs suzerains. C'eût été bleffer le respect dû aux lois féodales. Enfin , on fit remonter ce droit à *S^t Edouard* en Angleterre , & à *Clovis* en France.

Le seul témoignage un peu croyable que nous ayons de l'antiquité de cet usage , (a) se trouve dans les écrits en faveur de la maison de *Lancastre* , composés par le chevalier *Jean Fortescue* sous le roi *Henri VI* , reconnu roi de France à Paris dans son berceau , & ensuite roi d'Angleterre , & qui perdit ses deux royaumes. *Jean Fortescue* , grand-chancelier d'Angleterre , dit que de temps immémorial , les rois d'Angleterre étaient en possession de toucher les gens du peuple malades

(a) Appendix , n^o VI.

des écrouelles. On ne voit pourtant pas que cette prérogative rendit leurs personnes plus sacrées dans les guerres de la Rose rouge & de la Rose blanche.

Les reines qui n'étaient que femmes de rois ne guérissaient pas les écrouelles, parce qu'elles n'étaient pas ointes aux mains comme les rois ; mais *Elisabeth* reine de son chef, & ointe, les guérissait sans difficulté.

Il arriva une chose assez triste à *Martorillo* le calabrois, que nous nommons *S^t François de Paule*. Le roi *Louis XI* le fit venir au Plessis-les-Tours pour le guérir des suites de son apoplexie : le saint arriva avec les écrouelles : (b) *Ipse fuit detentus gravi inflaturâ quam in parte inferiori genæ suæ dextræ circa guttur patiebatur ; chirurgi dicebant morbum esse scropharum.*

Le saint ne guérit point le roi, & le roi ne guérit point le saint.

Quand le roi d'Angleterre *Jacques II* fut reconduit de Rochester à Whitehall, on proposa de lui laisser faire quelque acte de royauté, comme de toucher les écrouelles ; il ne se présenta personne. Il alla exercer sa prérogative en France, à Saint-Germain, où il toucha quelques irlandaises. Sa fille *Marie*, le roi *Guillaume*, la reine *Anne*, les rois de la maison de *Brunswick* ne guérissent personne. Cette mode sacrée passa, quand le raisonnement arriva.

(b) *Acta sancti Francisci Pauli*, page 155.

E D U C A T I O N .

Dialogue entre un conseiller & un ex-jésuite.

L' E X - J E S U I T E .

MONSIEUR, vous voyez le triste état où la banqueroute de deux marchands missionnaires m'ont réduit. Je n'avais assurément aucune correspondance avec frère *la Valette* & frère *Saci* ; j'étais un pauvre prêtre du collège de Clermont dit *Louis le grand* ; je savais un peu de latin & de catéchisme que je vous ai enseignés pendant six ans , sans aucun salaire : à peine sorti du collège , à peine ayant fait semblant d'étudier en droit avez-vous acheté une charge de conseiller au parlement , que vous avez donné votre voix pour me faire mendier mon pain hors de ma patrie , ou pour me réduire à y vivre bafoué avec seize louis & seize francs par an , qui ne suffisent pas pour me vêtir & me nourrir, moi & ma sœur la couturière devenue impotente. Tout le monde m'a dit que ce désastre était advenu aux frères jésuites non-seulement par la banqueroute de *la Valette* & *Saci* missionnaires , mais parce que frère *la Chaise* confesseur avait été un trigaud , & frère *le Tellier* confesseur un persécuteur impudent : mais je n'ai jamais connu ni l'un ni l'autre ; ils étaient morts avant que je fusse né.

On prétend encore que des disputes de jansénistes & de molinistes sur la grâce versatile & sur la science moyenne , ont fort contribué à nous chasser de nos

maisons : mais je n'ai jamais su ce que c'était que la grâce. Je vous ai fait lire autrefois *Despautère & Cicéron*, les vers de *Commire & de Virgile*, le *Pédagogue chrétien & Sénèque*, les psaumes de *David* en latin de cuisine, & les odes d'*Horace* à la brune *Lalagé* & au blond *Ligurinus*, *flavam religantis comam*, renouant sa blonde chevelure. En un mot, j'ai fait ce que j'ai pu pour vous bien élever ; & voilà ma récompense.

L E C O N S E I L L E R.

Vraiment, vous m'avez donné là une plaisante éducation ; il est vrai que je m'accommodais fort du blond *Ligurinus*. Mais lorsque j'entrai dans le monde, je voulus m'aviser de parler, & on se moqua de moi ; j'avais beau citer les odes à *Ligurinus* & le *Pédagogue chrétien*, je ne savais ni si *François I* avait été fait prisonnier à Pavie, ni où est Pavie ; le pays même où je suis né était ignoré de moi ; je ne connaissais ni les lois principales, ni les intérêts de ma patrie : pas un mot de mathématiques, pas un mot de saine philosophie ; je savais du latin & des sottises.

L' E X - J E S U I T E.

Je ne pouvais vous apprendre que ce qu'on m'avait enseigné. J'avais étudié au même collège jusqu'à quinze ans ; à cet âge un jésuite m'enquinauda ; je fus novice, on m'abêtit pendant deux ans, & ensuite on me fit régenter. Ne voudriez-vous pas que je vous eusse donné l'éducation qu'on reçoit dans l'école militaire ?

L E C O N S E I L L E R.

Non, il faut que chacun apprenne de bonne heure tout ce qui peut le faire réussir dans la profession

à laquelle il est destiné. *Clairaut* était le fils d'un maître de mathématiques ; dès qu'il fut lire & écrire, son père lui montra son art : il devint très-bon géomètre à douze ans ; il apprit ensuite le latin , qui ne lui servit jamais à rien. La célèbre marquise du *Châtelet* apprit le latin en un an , & le savait très-bien ; tandis qu'on nous tenait sept années au collège pour nous faire balbutier cette langue sans jamais parler à notre raison.

Quant à l'étude des lois dans laquelle nous entrions en sortant de chez vous , c'était encore pis. Je suis de Paris , & on m'a fait étudier pendant trois ans les lois oubliées de l'ancienne Rome ; ma coutume me suffirait s'il n'y avait pas dans notre pays cent quarante-quatre coutumes différentes.

J'entendis d'abord mon professeur qui commence par distinguer la jurisprudence en droit naturel & droit des gens : le droit naturel est commun, selon lui , aux hommes & aux bêtes ; & le droit des gens commun à toutes les nations , dont aucune n'est d'accord avec ses voisins.

Ensuite on me parla de la loi des douze tables , abrogée bien vite chez ceux qui l'avaient faite ; de l'édit du préteur quand nous n'avons point de préteur ; de tout ce qui concerne les esclaves quand nous n'avons point d'esclaves domestiques , (au moins dans l'Europe chrétienne) du divorce quand le divorce n'est pas encore reçu chez nous &c. &c. &c.

Je m'aperçus bientôt qu'on me plongeait dans un abyme dont je ne pourrais jamais me tirer. Je vis qu'on m'avait donné une éducation très-inutile pour me conduire dans le monde.

J'avoue que ma confusion a redoublé quand j'ai lu nos ordonnances ; il y en a la valeur de quatre-vingts volumes , qui presque toutes se contredisent : je suis obligé , quand je juge , de m'en rapporter au peu de bon sens & d'équité que la nature m'a donné ; & avec ces deux secours je me trompe à presque toutes les audiences.

J'ai un frère qui étudie en théologie pour être grand-vicaire ; il se plaint bien davantage de son éducation : il faut qu'il consume six années à bien statuer s'il y a neuf chœurs d'anges , & quelle est la différence précise entre un trône & une domination ; si le Phison dans le paradis terrestre était à droite ou à gauche du Géon ; si la langue dans laquelle le serpent eut des conversations avec *Eve* , était la même que celle dont l'âneffe se servit avec *Balaam* ; comment *Melchisedech* était né sans père & sans mère ; en quel endroit demeure *Enoch* qui n'est point mort ; où sont les chevaux qui transportèrent *Elie* dans un char de feu , après qu'il eut séparé les eaux du Jourdain avec son manteau , & dans quel temps il doit revenir pour annoncer la fin du monde. Mon frère dit que toutes ces questions l'embarrassent beaucoup , & ne lui ont encore pu procurer un canonicat de Notre-Dame sur lequel nous comptons.

Vous voyez entre nous que la plupart de nos éducations sont ridicules , & que celles qu'on reçoit dans les arts & métiers sont infiniment meilleures.

L' E X - J E S U I T E .

D'accord ; mais je n'ai pas de quoi vivre avec mes quatre cents francs , qui font vingt-deux sous deux deniers

deniers par jour ; tandis que tel homme , dont le père allait derrière un carosse , a trente-fix chevaux dans son écurie , quatre cuifiniers , & point d'aumônier.

L E C O N S E I L L E R .

Hé bien , je vous donne quatre cents autres francs de ma poche ; c'est ce que *Jean Despautère* ne m'avait point enseigné dans mon éducation.

E G A L I T É.

S E C T I O N P R E M I E R E .

IL est clair que les hommes , jouissant des facultés attachées à leur nature , sont égaux ; ils le sont quand ils s'acquittent des fonctions animales , & quand ils exercent leur entendement. Le roi de la Chine , le grand-mogol , le padisha de Turquie , ne peut dire au dernier des hommes : je te défends de digérer , d'aller à la garde-robe & de penser. Tous les animaux de chaque espèce sont égaux entre eux.

Un cheval ne dit point au cheval son confrère :
 Qu'on peigne mes beaux crins , qu'on m'étrille & me ferre ;
 Toi , cours . & va porter mes ordres souverains
 Aux mulets de ces bords , aux ânes mes voisins.
 Toi , prépare les grains dont je fais des largesses
 A mes fiers favoris , à mes douces maîtresses.
 Qu'on châtre les chevaux désignés pour servir
 Les coquettes jumens dont seul je dois jouir.
 Que tout soit dans la crainte & dans la dépendance :
 Et si quelqu'un de vous hennit en ma présence ;

Dictionn. philosoph. Tome III. G g

Pour punir cet impie & ce séditieux ,
 Qui foule aux pieds les lois des chevaux & des dieux ,
 Pour venger dignement le ciel & la patrie ,
 Qu'il soit pendu sur l'heure auprès de l'écurie.

Les animaux ont naturellement au-dessus de nous l'avantage de l'indépendance. Si un taureau qui courtise une genisse, est chassé à coups de cornes par un taureau plus fort que lui; il va chercher une autre maîtresse dans un autre pré, & il vit libre. Un coq battu par un coq, se console dans un autre poulailler. Il n'en est pas ainsi de nous. Un petit visir exile à Lemnos un boftangi: le visir *Azem* exile le petit visir à Ténédos: le padisha exile le visir *Azem* à Rhodes: les janissaires mettent en prison le padisha, & en élisent un autre qui exilera les bons musulmans à son choix; encore lui fera-t-on bien obligé s'il se borne à ce petit exercice de son autorité sacrée.

Si cette terre était ce qu'elle semble devoir être, si l'homme y trouvait par-tout une subsistance facile & assurée, & un climat convenable à sa nature, il est clair qu'il eût été impossible à un homme d'en asservir un autre. Que ce globe soit couvert de fruits salutaires; que l'air qui doit contribuer à notre vie, ne nous donne point des maladies & une mort prématurée; que l'homme n'ait besoin d'autre logis & d'autre lit que de celui des daims & des chevreuils; alors les *Gengis-kan* & les *Tamerlan* n'auront de valets que leurs enfans qui feront assez honnêtes gens pour les aider dans leur vieillesse.

Dans cet état naturel dont jouissent tous les quadrupèdes non domptés, les oiseaux, & les reptiles,

l'homme serait aussi heureux qu'eux ; la domination ferait alors une chimère , une absurdité à laquelle personne ne penserait ; car pourquoi chercher des serviteurs quand vous n'avez besoin d'aucun service ?

S'il passait par l'esprit de quelque individu à tête tyrannique & à bras nerveux , d'affervir son voisin moins fort que lui , la chose serait impossible ; l'opprimé ferait sur le Danube , avant que l'oppresser eût pris ses mesures sur le Volga.

Tous les hommes seraient donc nécessairement égaux , s'ils étaient sans besoins ; la misère attachée à notre espèce subordonne un homme à un autre homme : ce n'est pas l'inégalité qui est un malheur réel , c'est la dépendance. Il importe fort peu que tel homme s'appelle *sa hauteesse* , tel autre *sa sainteté* ; mais il est dur de servir l'un ou l'autre.

Une famille nombreuse a cultivé un bon terroir ; deux petites familles voisines ont des champs ingrats & rebelles ; il faut que les deux pauvres familles servent la famille opulente ou qu'ils l'égorgent : cela va sans difficulté. Une des deux familles indigentes va offrir ses bras à la riche pour avoir du pain ; l'autre va l'attaquer & est battue. La famille servante est l'origine des domestiques & des manœuvres ; la famille battue est l'origine des esclaves.

Il est impossible dans notre malheureux globe que les hommes vivans en société ne soient pas divisés en deux classes , l'une de riches qui commandent , l'autre de pauvres qui servent ; & ces deux se subdivisent en mille , & ces mille ont encore des nuances différentes.

Tu viens , quand les lots font faits , nous dire : Je fuis homme comme vous ; j'ai deux mains & deux pieds , autant d'orgueil & plus que vous , un esprit auffi défordonné pour le moins , auffi inconféquent , auffi contradictoire , que le vôtre. Je fuis citoyen de Saint-Marin , ou de Ragufe , ou de Vaugirard ; donnez-moi ma part de la terre. Il y a dans notre hémifphère connu environ cinquante mille millions d'arpens à cultiver , tant paffables que ftériles. Nous ne fommes qu'environ un milliar d'animaux à deux pieds fans plumes fur ce continent ; ce font cinquante arpens pour chacun , faites-moi justice , donnez -moi mes cinquante arpens.

On lui répond : Va-t-en les prendre chez les Cafres , chez les Hottentots , ou chez les Samoïèdes ; arrange-toi avec eux à l'amiable ; ici toutes les parts font faites. Si tu veux avoir parmi nous le manger , le vêtir , le loger , & le chauffer ; travaille pour nous comme fe fait ton père ; fers nous , ou amufe-nous , & tu feras payé ; finon tu feras obligé de demander l'aumône ; ce qui dégraderait trop la fublinité de ta nature , & t'empêcherait réellement d'être égal aux rois , & même aux vicaires de village , felon les prétentions de ta noble fierté.

S E C T I O N I I.

Tous les pauvres ne font pas malheureux. La plupart font nés dans cet état , & le travail continuel les empêche de trop fentir leur fuation ; mais quand ils la fentent , alors on voit des guerres , comme celle du parti populaire contre le parti du sénat à Rome ,

celles des payfans en Allemagne , en Angleterre , en France. Toutes ces guerres finissent tôt ou tard par l'affervissement du peuple , parce que les puissans ont l'argent , & que l'argent est maître de tout dans un Etat ; je dis dans un Etat , car il n'en est pas de même de nation à nation. La nation qui se servira le mieux du fer , subjuguera toujours celle qui aura plus d'or & moins de courage.

Tout homme naît avec un penchant assez violent pour la domination , la richesse , & les plaisirs , & avec beaucoup de goût pour la paresse ; par conséquent tout homme voudrait avoir l'argent & les femmes ou les filles des autres , être leur maître , les assujettir à tous ses caprices , & ne rien faire , ou du moins ne faire que des choses très-agréables. Vous voyez bien qu'avec ces belles dispositions il est aussi impossible que les hommes soient égaux , qu'il est impossible que deux prédicateurs ou deux professeurs de théologie ne soient pas jaloux l'un de l'autre.

Le genre humain , tel qu'il est , ne peut subsister à moins qu'il n'y ait une infinité d'hommes utiles qui ne possèdent rien du tout. Car certainement un homme à son aise ne quittera pas sa terre pour venir labourer la vôtre ; & si vous avez besoin d'une paire de fouliers , ce ne sera pas un maître de requêtes qui vous la fera. L'égalité est donc à la fois la chose la plus naturelle , & en même temps la plus chimérique.

Comme les hommes sont excessifs en tout quand ils le peuvent , on a outré cette inégalité ; on a prétendu dans plusieurs pays qu'il n'était pas permis à un citoyen de fortir de la contrée où le hasard l'a fait naître ; le sens de cette loi est visiblement : *Ce pays est si mauvais & si*

mal gouverné que nous défendons à chaque individu d'en sortir, de peur que tout le monde n'en sorte. Faites mieux; donnez à tous vos sujets envie de demeurer chez vous, & aux étrangers d'y venir.

Chaque homme dans le fond de son cœur a droit de se croire entièrement égal aux autres hommes : il ne s'enfuit pas de-là que le cuisinier d'un cardinal doive ordonner à son maître de lui faire à dîner. Mais le cuisinier peut dire : Je suis homme comme mon maître ; je suis né comme lui en pleurant ; il mourra comme moi dans les angoisses & les mêmes cérémonies. Nous faisons tous deux les mêmes fonctions animales. Si les Turcs s'emparent de Rome, & si alors je suis cardinal & mon maître cuisinier, je le prendrai à mon service. Tout ce discours est raisonnable & juste ; mais en attendant que le grand-turc s'empare de Rome, le cuisinier doit faire son devoir, ou toute société humaine est pervertie.

A l'égard d'un homme qui n'est ni cuisinier d'un cardinal, ni revêtu d'aucune autre charge dans l'Etat ; à l'égard d'un particulier qui ne tient à rien, mais qui est fâché d'être reçu par-tout avec l'air de la protection ou du mépris, qui voit évidemment que plusieurs *monsignors* n'ont ni plus de science, ni plus d'esprit, ni plus de vertu, que lui, & qui s'ennuie d'être quelquefois dans leur antichambre, quel parti doit-il prendre ? celui de s'en aller.

E G L I S E.

Précis de l'histoire de l'Eglise chrétienne.

NOUS ne porterons point nos regards sur les profondeurs de la théologie ; DIEU nous en préserve ; l'humble foi seule nous suffit. Nous ne faisons jamais que raconter.

Dans les premières années qui suivirent la mort de JESUS-CHRIST Dieu & homme, on comptait chez les Hébreux neuf écoles, ou neuf sociétés religieuses, pharisiens, saducéens, esséniens, judaïtes, thérapeutes, récabites, hérوديens, disciples de *Jean*, & les disciples de JESUS, nommés les *frères*, les *Galiléens*, les *fidelles*, qui ne prirent le nom de *chrétiens* que dans Antioche, vers l'an 60 de notre ère, conduits secrètement par DIEU même dans des voies inconnues aux hommes.

Les pharisiens admettaient la métempfycofe, les saducéens niaient l'immortalité de l'ame & l'existence des esprits, & cependant étaient fidelles au Pentateuque.

Pline le naturaliste (a) (apparemment sur la foi de *Flavien Jofephe*) appelle les esséniens *gens aterna in quâ nemo nascitur* ; famille éternelle dans laquelle il ne naît personne ; parce que les esséniens se mariaient très-rarement. Cette définition a été depuis appliquée à nos moines.

Il est difficile de juger si c'est des esséniens ou des judaïtes que parle *Jofephe* quand il dit : (b) *Ils méprisent*

(a) Liv. V, chap. XVII.

() Hist. chap. XII.

les maux de la terre ; ils triomphent des tourmens par leur constance ; ils préfèrent la mort à la vie lorsque le sujet en est honorable. Ils ont souffert le fer & le feu , & vu briser leurs os , plutôt que de prononcer la moindre parole contre leur législateur , ni manger des viandes défendues.

Il paraît que ce portrait tombe sur les judaïtes , & non pas sur les esséniens. Car voici les paroles de Joseph : *Judas fut l'auteur d'une nouvelle secte , entièrement différente des trois autres , c'est-à-dire , des saducéens , des pharisiens , & des esséniens.* Il continue & dit : *Ils sont juifs de nation ; ils vivent unis entre eux , & regardent la volupté comme un vice : le sens naturel de cette phrase fait croire que c'est des judaïtes dont l'auteur parle.*

Quoi qu'il en soit , on connut ces judaïtes avant que les disciples du CHRIST commençassent à faire un parti considérable dans le monde. Quelques bonnes gens les ont pris pour des hérétiques qui adoraient *Judas Iscariote.*

Les thérapeutes étaient une société différente des esséniens & des judaïtes ; ils ressembloient aux gymnosophistes des Indes & aux Brame. *Ils ont , dit Philon , un mouvement d'amour céleste , qui les jette dans l'enthousiasme des bacchantes & des coribantes , & qui les met dans l'état de la contemplation à laquelle ils aspirent. Cette secte naquit dans Alexandrie qui était toute remplie de Juifs , & s'étendit beaucoup dans l'Egypte..*

Les récabites subsistaient encore ; ils fesaient vœu de ne jamais boire de vin ; & c'est peut-être à leur exemple que *Mahomet* défendit cette liqueur à ses musulmans.

Les hérodiens regardaient *Hérode* premier du nom comme un messie , un envoyé de DIEU , qui avait

rebâti le temple. Il est évident que les Juifs célébraient sa fête à Rome du temps de *Néron*, témoin les vers de *Perse* : *Herodi venere dies* &c.

Voici le jour d'Hérode où tout infame juif
Fait fumer sa lanterne avec l'huile ou le suif.

Les disciples de *Jean-Baptiste* s'étendirent un peu en Egypte, mais principalement dans la Syrie, dans l'Arabie, & vers le golfe persique. On les connaît aujourd'hui sous le nom de *chrétiens de St Jean*; il y en eut aussi dans l'Asie mineure. Il est dit dans les *Actes des apôtres* (chap. IX) que *Paul* en rencontra plusieurs à Ephèse; il leur dit : *Avez-vous reçu le St Esprit?* Ils lui répondirent : *Nous n'avons pas seulement oui dire qu'il y ait un St Esprit.* Il leur dit : *Quel baptême avez-vous donc reçu?* Ils lui répondirent : *Le baptême de Jean.*

Les véritables chrétiens cependant jetaient, comme on fait, les fondemens de la seule religion véritable.

Celui qui contribua le plus à fortifier cette société naissante, fut ce *Paul* même qui l'avait persécutée avec le plus de violence. Il était né à Tarsis en Cilicie, (c) & fut élevé par le fameux docteur pharisien *Gamaliel* disciple de *Hillel*. Les Juifs prétendent qu'il rompit avec *Gamaliel*, qui refusa de lui donner sa fille en mariage. On voit quelques traces de cette anecdote à la suite des *Actes de St Thécle*. Ces actes portent qu'il avait le front large, la tête chauve, les sourcils joints, le nez aquilin, la taille courte & grosse, & les jambes torfes. *Lucien*, dans son dialogue de *Philopatris*, semble faire un portrait assez semblable.

(c) *Saint Jérôme* dit qu'il était de Giscala en Galilée.

On a douté qu'il fût citoyen romain , car en ce temps-là on n'accordait ce titre à aucun juif ; ils avaient été chassés de Rome par *Tibère* ; & Tarsis ne fut colonie romaine que près de cent ans après , sous *Caracalla* , comme le remarque *Cellarius* dans sa géographie liv. III , & *Grotius* dans son commentaire sur les actes , auxquels seuls nous devons nous en rapporter.

DIEU qui était descendu sur la terre pour y être un exemple d'humilité & de pauvreté , donnait à son Eglise les plus faibles commencemens , & la dirigeait dans ce même état d'humiliation , dans lequel il avait voulu naître. Tous les premiers fidèles furent des hommes obscurs ; ils travaillaient tous de leurs mains. L'apôtre *S^t Paul* témoigne qu'il gagnait sa vie à faire des tentes. *S^t Pierre* ressuscita la couturière *Dorcas* qui faisait les robes des frères. L'assemblée des fidèles se tenait à Joppé dans la maison d'un corroyeur nommé *Simon* , comme on le voit au chapitre IX des Actes des apôtres.

Les fidèles se répandirent secrètement en Grèce , & quelques-uns allèrent de-là à Rome , parmi les Juifs à qui les Romains permettaient une synagogue. Ils ne se séparèrent point d'abord des Juifs ; ils gardèrent la circoncision ; & , comme on l'a déjà remarqué ailleurs , les quinze premiers évêques secrets de Jérusalem furent tous circoncis ou du moins de la nation juive.

Lorsque l'apôtre *Paul* prit avec lui *Timothée* qui était fils d'un père gentil , il le circoncit lui-même dans la petite ville de Listre. Mais *Tite* son autre disciple ne voulut point se soumettre à la circoncision. Les frères disciples de JESUS furent unis aux Juifs, jusqu'au

temps où *Paul* essuya une persécution à Jérusalem, pour avoir amené des étrangers dans le temple. Il était accusé par les Juifs de vouloir détruire la loi mosaïque par JESUS-CHRIST. C'est pour se laver de cette accusation que l'apôtre *S^t Jacques* proposa à l'apôtre *Paul* de se faire raser la tête, & de s'aller purifier dans le temple avec quatre juifs qui avaient fait vœu de se raser: *Prenez-les avec vous*, lui dit *Jacques* (chap. XXI, Act. des apôt.) *purifiez-vous avec eux, & que tout le monde sache que ce que l'on dit de vous est faux, & que vous continuez à garder la loi de Moïse.* Ainsi donc *Paul* qui d'abord avait été le persécuteur sanguinaire de la sainte société établie par JESUS, *Paul* qui depuis voulut gouverner cette société naissante, *Paul* chrétien judaïse, afin que le monde sache qu'on le calomnie quand on dit qu'il ne suit plus la loi mosaïque.

Saint Paul n'en fut pas moins accusé d'impiété & d'hérésie, & son procès criminel dura long-temps; mais on voit évidemment par les accusations mêmes intentées contre lui, qu'il était venu à Jérusalem pour observer les rites judaïques.

Il dit à *Festus* ces propres paroles: (chap. XXV des Actes) *Je n'ai péché ni contre la loi juive, ni contre le temple.*

Les apôtres annonçaient JESUS-CHRIST comme un juste indignement persécuté, un prophète de DIEU, un fils de DIEU, envoyé aux Juifs pour la réformation des mœurs.

La circoncision est utile, dit l'apôtre *S^t Paul*, (chap. II, épît. aux Rom.) *si vous observez la loi; mais si vous la violez, votre circoncision devient prépuce. Si un incirconcis*

garde la loi, il sera comme circoncis. Le vrai juif est celui qui est juif intérieurement.

Quand cet apôtre parle de JESUS-CHRIST dans ses épîtres, il ne révèle point le mystère ineffable de sa consubstantialité avec DIEU. » Nous sommes délivrés » par lui (dit-il chap. V, épît. aux Rom.) de la colère » de DIEU: le don de DIEU s'est répandu sur nous, » par la grâce donnée à un seul homme qui est JESUS-CHRIST La mort a régné par le péché d'un » seul homme, les justes régneront dans la vie par » un seul homme qui est JESUS-CHRIST. »

Et au chap. VIII. » Nous les héritiers de DIEU, » & les cohéritiers de CHRIST. Et au chap. XVI: » A DIEU, qui est le seul sage, honneur & gloire » par JESUS-CHRIST... Vous êtes à JESUS-CHRIST, & » JESUS-CHRIST à DIEU. (aux Cor. chap. III.)

Et, (I aux Corinth. chap. XV, v. 27) » Tout lui » est assujetti, en exceptant sans doute DIEU qui lui » a assujetti toutes choses. »

On a eu quelque peine à expliquer le passage de l'Épître aux Philippiens: *Ne faites rien par une vaine gloire; croyez mutuellement par humilité que les autres vous sont supérieurs; ayez les mêmes sentimens que CHRIST-JESUS, qui étant dans l'empreinte de DIEU, n'a point cru sa proie de s'égalier à DIEU.* Ce passage paraît très-bien approfondi, & mis dans tout son jour, dans une lettre qui nous reste des Eglises de Vienne & de Lyon, écrite l'an 117, & qui est un précieux monument de l'antiquité. On loue dans cette lettre la modestie de quelques fidèles: *Ils n'ont pas voulu, dit la lettre, prendre le grand titre de martyrs, (pour quelques tribulations) à l'exemple de JESUS-CHRIST, lequel étant*

empreint de DIEU, n'a pas cru sa proie la qualité d'égal à DIEU. Origène dit aussi dans son commentaire sur Jean : La grandeur de JESUS a plus éclaté quand il s'est humilié, que s'il eût fait sa proie d'être égal à DIEU. En effet, l'explication contraire peut paraître un contresens. Que signifierait : Croyez les autres supérieurs à vous ; imitez JESUS qui n'a pas cru que c'était une proie, une usurpation de s'égaliser à DIEU ? Ce ferait visiblement se contredire, ce ferait donner un exemple de grandeur pour un exemple de modestie ; ce ferait pécher contre la dialectique.

La sagesse des apôtres fondait ainsi l'Eglise naissante. Cette sagesse ne fut point altérée par la dispute qui survint entre les apôtres *Pierre, Jacques, & Jean* ; d'un côté, & *Paul* de l'autre. Cette contestation arriva dans Antioche. L'apôtre *Pierre*, autrement *Céphas*, ou *Simon Barjone*, mangeait avec les gentils convertis, & n'observait point avec eux les cérémonies de la loi, ni la distinction des viandes ; il mangeait, lui, *Barnabé*, & d'autres disciples, indifféremment du porc, des chairs étouffées, des animaux qui avaient le pied fendu & qui ne rumaient pas ; mais plusieurs juifs chrétiens arrivés, *St Pierre* se remit avec eux à l'abstinence des viandes défendues, & aux cérémonies de la loi mosaïque.

Cette action paraissait très-prudente ; il ne voulait pas scandaliser les juifs chrétiens ses compagnons ; mais *St Paul* s'éleva contre lui avec un peu de dureté. *Je lui résistai*, dit-il, *à sa face, parce qu'il était blâmable.* (épître aux Galates, chap. II.)

Cette querelle paraît d'autant plus extraordinaire de la part de *St Paul*, qu'ayant été d'abord persécuteur,

il devait être modéré , & que lui-même il était allé sacrifier dans le temple à Jérusalem , qu'il avait circoncis son disciple *Timothée* , qu'il avait accompli les rites juifs , lesquels il reprochait alors à *Céphas*. *S^t Jérôme* prétend que cette querelle entre *Paul* & *Céphas* était feinte. Il dit dans sa première homélie, tom. III, qu'ils firent comme deux avocats qui s'échauffent & se piquent au barreau , pour avoir plus d'autorité sur leurs cliens ; il dit que *Pierre Céphas* étant destiné à prêcher aux Juifs , & *Paul* aux gentils , ils firent semblant de se quereller , *Paul* pour gagner les gentils , & *Pierre* pour gagner les Juifs. Mais *S^t Augustin* n'est point du tout de cet avis. *Je suis fâché* , dit-il dans l'épître à Jérôme, *qu'un aussi grand homme se rende le patron du mensonge , patronum mendacii.*

Cette dispute entre *S^t Jérôme* & *S^t Augustin* ne doit pas diminuer notre vénération pour eux , encore moins pour *S^t Paul* & pour *S^t Pierre*.

Au reste , si *Pierre* était destiné aux juifs judaïsans , & *Paul* aux étrangers , il paraît probable que *Pierre* ne vint point à Rome. Les Actes des apôtres ne font aucune mention du voyage de *Pierre* en Italie.

Quoi qu'il en soit , ce fut vers l'an 60 de notre ère , que les chrétiens commencèrent à se séparer de la communion juive , & c'est ce qui leur attira tant de querelles & tant de persécutions de la part des synagogues répandues à Rome , en Grèce , dans l'Égypte , & dans l'Asie. Ils furent accusés d'impiété , d'athéisme , par leurs frères juifs , qui les excommuniaient dans leurs synagogues trois fois les jours du sabbat. Mais DIEU les soutint toujours au milieu des persécutions.

Petit à petit plusieurs églises se formèrent, & la séparation devint entière entre les Juifs & les chrétiens, avant la fin du premier siècle; cette séparation était ignorée du gouvernement romain. Le sénat de Rome, ni les empereurs, n'entraient point dans ces querelles d'un petit troupeau que DIEU avait jusqu'à conduit dans l'obscurité, & qu'il élevait par des degrés insensibles.

Le christianisme s'établit en Grèce & en Alexandrie. Les chrétiens y eurent à combattre une nouvelle secte de juifs devenus philosophes à force de fréquenter les Grecs; c'était celle de la gnose ou des gnostiques; il s'y mêla de nouveaux chrétiens. Toutes ces sectes jouissaient alors d'une entière liberté de dogmatifer, de conférer, & d'écrire, quand les courtiers juifs établis dans Rome & dans Alexandrie ne les accusaient pas auprès des magistrats; mais sous *Domitien* la religion chrétienne commença à donner quelque ombrage au gouvernement.

Le zèle de quelques chrétiens, qui n'était pas selon la science, n'empêcha pas l'Eglise de faire les progrès que DIEU lui destinait. Les chrétiens célébrèrent d'abord leurs mystères dans des maisons retirées, dans des caves, pendant la nuit; de-là leur vint le titre de *lucifugaces*, selon *Minutius Felix*. *Philon* les appelle *gefféens*. Leurs noms les plus communs, dans les quatre premiers siècles chez les gentils, étaient ceux de *Galiléens*, & de *Nazaréens*; mais celui de *chrétiens* a prévalu sur tous les autres.

Ni la hiérarchie, ni les usages, ne furent établis tout d'un coup; les temps apostoliques furent différents des temps qui les suivirent.

La messe, qui se célèbre au matin, était la cène qu'on faisait le soir; ces usages changèrent à mesure que l'Eglise se fortifia. Une société plus étendue exigea plus de réglemens, & la prudence des pasteurs se conforma aux temps & aux lieux.

St Jérôme & Eusèbe rapportent que quand les Eglises reçurent une forme, on y distingua peu-à-peu cinq ordres différens : les surveillans, *episcopoi*, d'où sont venus les évêques; les anciens de la société, *prebyteroi*, les prêtres; *diaconoi*, les servans ou diacres; les *psiloi*, croyans, initiés, c'est-à-dire, les baptisés, qui avaient part aux soupers des agapes, les catéchumènes qui attendaient le baptême, & les énergumènes qui attendaient qu'on les délivrât du démon. Aucun, dans ces cinq ordres, ne portait d'habit différent des autres; aucun n'était contraint au célibat, témoin le livre de *Tertullien* dédié à sa femme, témoin l'exemple des apôtres. Aucune représentation, soit en peinture, soit en sculpture, dans leurs assemblées, pendant les deux premiers siècles; point d'autels, encore moins de cierges, d'encens, & d'eau lustrale. Les chrétiens cachaient soigneusement leurs livres aux gentils; ils ne les confiaient qu'aux initiés; il n'était pas même permis aux catéchumènes de réciter l'oraïson dominicale.

Du pouvoir de chasser les diables donné à l'Eglise.

CE qui distinguait le plus les chrétiens, & ce qui a duré jusqu'à nos derniers temps, était le pouvoir de chasser les diables avec le signe de la croix. *Origène* dans son traité contre *Celse*, avoue au nombre 133 qu'*Antinoüs*, divinisé par l'empereur *Adrien*, faisait des miracles
en

en Egypte par la force des charmes & des prestiges ; mais il dit que les diables sortent du corps des possédés à la prononciation du seul nom de JESUS.

Tertullien va plus loin , & du fond de l'Afrique où il était , il dit dans son apologétique , au chap. XXIII : *Si vos dieux ne confessent pas qu'ils sont des diables à la présence d'un vrai chrétien , nous voulons bien que vous répandiez le sang de ce chrétien. Y a-t-il une démonstration plus claire ?*

En effet , JESUS-CHRIST envoya ses apôtres pour chasser les démons. Les Juifs avaient aussi de son temps le don de les chasser ; car lorsque JESUS eut délivré des possédés , & eut envoyé les diables dans les corps d'un troupeau de deux mille cochons , & qu'il eut opéré d'autres guérisons pareilles , les pharisiens dirent : il chasse les démons par la puissance de *Belzébuth*. *Si c'est par Belzébuth que je les chasse* , répondit JESUS , *par qui vos fils les chassent-ils ?* Il est incontestable que les Juifs se vantaient de ce pouvoir : ils avaient des exorcistes & des exorcismes. On invoquait le nom de DIEU , de *Jacob* & d'*Abraham*. On mettait des herbes consacrées dans le nez des démoniaques. (*Josèphe* rapporte une partie de ces cérémonies.) Ce pouvoir sur les diables , que les Juifs ont perdu , fut transmis aux chrétiens , qui semblent aussi l'avoir perdu depuis quelque temps.

Dans le pouvoir de chasser les démons était compris celui de détruire les opérations de la magie ; car la magie fut toujours en vigueur chez toutes les nations. Tous les pères de l'Eglise rendent témoignage à la magie. *S^t Juslin* avoue dans son apologétique , au livre III , qu'on évoque souvent les ames des morts ,

& il en tire un argument en faveur de l'immortalité de l'ame. *Laclance*, au livre VII de ses institutions divines, dit que si on osait nier l'existence des ames après la mort, le magicien vous en convaincrerait bientôt en les faisant paraître. *Irénée*, *Clément Alexandrin*, *Tertullien*, l'évêque *Cyprien*, tous affirment la même chose. Il est vrai qu'aujourd'hui tout est changé, & qu'il n'y a pas plus de magiciens que de démoniaques. Mais DIEU est le maître d'avertir les hommes par des prodiges dans certains temps, & de les faire cesser dans d'autres.

Des martyrs de l'Eglise.

QUAND les sociétés chrétiennes devinrent un peu nombreuses, & que plusieurs s'élevèrent contre le culte de l'empire romain, les magistrats sévirent contre elles, & les peuples surtout les persécutèrent. On ne persécutait point les juifs qui avaient des privilèges particuliers, & qui se renfermaient dans leurs synagogues; on leur permettait l'exercice de leur religion, comme on fait encore aujourd'hui à Rome; on souffrait tous les cultes divers répandus dans l'empire, quoique le sénat ne les adoptât pas.

Mais les chrétiens se déclarant ennemis de tous ces cultes, & surtout de celui de l'empire, furent exposés plusieurs fois à ces cruelles épreuves.

Un des premiers & des plus célèbres martyrs, fut *Ignace* évêque d'Antioche, condamné par l'empereur *Trajan* lui-même, alors en Asie; & envoyé par ses ordres à Rome, pour être exposé aux bêtes, dans un temps où l'on ne massacrait point à Rome les autres

chrétiens. On ne fait point précisément de quoi il était accusé auprès de cet empereur renommé d'ailleurs pour sa clémence ; il fallait que *S^t Ignace* eût de bien violens ennemis. Quoi qu'il en soit , l'histoire de son martyre rapporte qu'on lui trouva le nom de J E S U S - C H R I S T gravé sur le cœur , en caractères d'or ; & c'est de-là que les chrétiens prirent en quelques endroits le nom de *Théophores*, qu'*Ignace* s'était donné à lui-même.

On nous a conservé une lettre de lui , (*d*) par laquelle il prie les évêques & les chrétiens de ne point s'opposer à son martyre ; soit que dès-lors les chrétiens fussent assez puissans pour le délivrer , soit que parmi eux quelques-uns eussent assez de crédit pour obtenir sa grâce. Ce qui est encore très-remarquable , c'est qu'on souffrit que les chrétiens de Rome vinssent au devant de lui , quand il fut amené dans cette capitale ; ce qui prouverait évidemment qu'on punissait en lui la personne , & non pas la secte.

Les persécutions ne furent pas continuées. *Origène* , dans son livre III contre *Celse* , dit : *On ne peut compter facilement les chrétiens qui sont morts pour leur religion , parce qu'il en est mort peu , & seulement de temps en temps , & par intervalle.*

D I E U eut un si grand soin de son Eglise , que malgré ses ennemis , il fit en sorte qu'elle tint cinq conciles dans le premier siècle , seize dans le second , & trente dans le troisième ; c'est-à-dire des assemblées secrètes & tolérées. Ces assemblées furent quelquefois défendues , quand la fausse prudence des magistrats craignit qu'elles ne devinssent tumultueuses. Il nous est resté

(*d*) *Dupin* dans sa *bibliothèque ecclésiastique* , prouve que cette lettre est authentique.

peu de procès verbaux des proconsuls & des préteurs qui condamnèrent les chrétiens à mort. Ce serait les seuls actes sur lesquels on pût constater les accusations portées contre eux, & leurs supplices.

Nous avons un fragment de *Denys* d'Alexandrie, dans lequel il rapporte l'extrait du greffe d'un proconsul d'Egypte, sous l'empereur *Valérien*; le voici.

„ *Denys, Fauste, Maxime, Marcel, & Chéremon,*
 „ ayant été introduits à l'audience, le préfet *Emilien*
 „ leur a dit : Vous avez pu connaître par les entre-
 „ tiens que j'ai eus avec vous, & par tout ce que je
 „ vous ai écrit, combien nos princes ont témoigné
 „ de bonté à votre égard; je veux bien encore vous
 „ le redire : ils font dépendre votre conservation &
 „ votre salut de vous-mêmes, & votre destinée est
 „ entre vos mains. Ils ne demandent de vous qu'une
 „ seule chose, que la raison exige de toute personne
 „ raisonnable; c'est que vous adoriez les Dieux
 „ protecteurs de leur empire, & que vous abandon-
 „ niez cet autre culte si contraire à la nature & au
 „ bon sens. „

Denys a répondu : „ Chacun n'a pas les mêmes
 „ Dieux, & chacun adore ceux qu'il croit l'être
 „ véritablement. „

Le préfet *Emilien* a repris : „ Je vois bien que
 „ vous êtes des ingrats, qui abusez des bontés que
 „ les empereurs ont pour vous. Hé bien, vous ne
 „ demeurerez pas davantage dans cette ville, & je
 „ vous envoie à Cephro dans le fond de la Lybie;
 „ ce sera là le lieu de votre bannissement; selon
 „ l'ordre que j'en ai reçu de nos empereurs : au
 „ reste ne pensez pas y tenir vos assemblées, ni aller

» faire vos prières dans ces lieux que vous nommez
 » des cimetières , cela vous est absolument défendu ,
 » je ne le permettrai à personne. »

Rien ne porte plus les caractères de vérité que ce procès verbal. On voit par-là qu'il y avait des temps où les assemblées étaient prohibées. C'est ainsi qu'en France il est défendu aux calvinistes de s'assembler ; on a même quelquefois fait pendre & rouer des ministres ou prédicans , qui tenaient des assemblées malgré les lois ; & depuis 1745 il y en a eu six de pendus. C'est ainsi qu'en Angleterre & en Irlande , les assemblées sont défendues aux catholiques romains ; & il y a eu des occasions où les délinquans ont été condamnés à la mort.

Malgré ces défenses portées par les lois romaines , DIEU inspira à plusieurs empereurs de l'indulgence pour les chrétiens. *Dioclétien* même , qui passe chez les ignorans pour un persécuteur , *Dioclétien* dont la première année de règne est encore l'époque de l'ère des martyrs , fut pendant plus de dix-huit ans , le protecteur déclaré du christianisme , au point que plusieurs chrétiens eurent des charges principales auprès de sa personne. Il épousa même une chrétienne , il souffrit que dans Nicomédie sa résidence , il y eût une superbe église élevée vis-à-vis son palais.

Le César *Galerius* ayant malheureusement été prévenu contre les chrétiens , dont il croyait avoir à se plaindre , engagea *Dioclétien* à faire détruire la cathédrale de Nicomédie. Un chrétien plus zélé que sage mit en pièces l'édit de l'empereur , & de-là vint cette persécution si fameuse , dans laquelle il y eut plus de deux cents personnes exécutées à mort dans l'empire

romain, fans compter ceux que la fureur du petit peuple, toujours fanatique, & toujours barbare, fit périr contre les formes juridiques.

Il y eut en divers temps un fi grand nombre de martyrs, qu'il faut bien se donner de garde d'ébranler la vérité de l'histoire de ces véritables confesseurs de notre sainte religion, par un mélange dangereux de fables & de faux martyrs.

Le bénédictin dom *Ruinart*, par exemple, homme d'ailleurs auffi instruit qu'estimable & zélé, aurait dû choisir avec plus de discrétion ses actes sincères. Ce n'est pas assez qu'un manuscrit soit tiré de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, ou d'un couvent de célestins de Paris, conforme à un manuscrit des feüllans, pour que cet acte soit authentique; il faut que cet acte soit ancien, écrit par des contemporains, & qu'il porte d'ailleurs tous les caractères de la vérité.

Il aurait pu se passer de rapporter l'aventure du jeune *Romanus*, arrivée en 303. Ce jeune romain avait obtenu son pardon de *Dioclétien* dans Antioche. Cependant, il dit que le juge *Asclépiade* le condamna à être brûlé. Des Juifs présens à ce spectacle se moquèrent du jeune *S^t Romanus*, & reprochèrent aux chrétiens que leur Dieu les laissait brûler, lui qui avait délivré *Sidrac*, *Misac*, & *Abdenago*, de la fournaise; qu'auffi-tôt il s'éleva, dans le temps le plus ferein, un orage qui éteignit le feu; qu'alors le juge ordonna qu'on coupât la langue au jeune *Romanus*; que le premier médecin de l'empereur se trouvant là, fit officieusement la fonction de bourreau, & lui coupa la langue dans la racine; qu'auffi-tôt le jeune homme, qui était bègue auparavant, parla avec beaucoup de liberté; que

l'empereur fut étonné que l'on parlât si bien sans langue; que le médecin, pour réitérer cette expérience, coupa sur le champ la langue à un passant, lequel en mourut subitement.

Eusèbe; dont le bénédictin *Ruinart* a tiré ce conte, devait respecter assez les vrais miracles, opérés dans l'ancien & dans le nouveau testament (desquels personne ne doutera jamais) pour ne pas leur associer des histoires si suspectes, lesquelles pourraient scandaliser les faibles.

Cette dernière persécution ne s'étendit pas dans tout l'empire. Il y avait alors en Angleterre quelque christianisme qui s'éclipsa bientôt pour reparaitre ensuite sous les rois saxons. Les Gaules méridionales & l'Espagne étaient remplies de chrétiens. Le César *Constance-Chlore* les protégea beaucoup dans toutes ces provinces. Il avait une concubine qui était chrétienne, c'est la mère de *Constantin*, connue sous le nom de *S^{te} Hélène*; car il n'y eut jamais de mariage avéré entre elle & lui; il la renvoya même dès l'an 92, quand il épousa la fille de *Maximien-Hercule*; mais elle avait conservé sur lui beaucoup d'ascendant, & lui avait inspiré une grande affection pour notre sainte religion.

De l'établissement de l'Eglise sous Constantin.

LA divine Providence préparait ainsi, par des voies qui semblent humaines, le triomphe de son Eglise.

Constance-Chlore mourut en 306 à Yorck en Angleterre, dans un temps où les enfans qu'il avait de la fille d'un César étaient en bas âge, & ne pouvaient

prétendre à l'empire. *Constantin* eut la confiance de se faire élire à Yorck par cinq ou six mille soldats allemands, gaulois & anglais pour la plupart. Il n'y avait pas d'apparence que cette élection faite sans le consentement de Rome, du sénat & des armées, pût prévaloir; mais DIEU lui donna la victoire sur *Maxentius* élu à Rome, & le délivra enfin de tous ses collègues. On ne peut dissimuler qu'il ne se rendit d'abord indigne des faveurs du ciel, par le meurtre de tous ses proches, & enfin de sa femme & de son fils.

On peut douter de ce que *Zozime* rapporte à ce sujet. Il dit que *Constantin* agité de remords, après tant de crimes, demanda aux pontifes de l'empire s'il y avait quelque expiation pour lui, & qu'ils lui dirent qu'ils n'en connaissaient pas. Il est bien vrai qu'il n'y en avait point eu pour *Néron*, & qu'il n'avait osé assister aux sacrés mystères en Grèce. Cependant les tauroboles étaient en usage; & il est bien difficile de croire qu'un empereur tout puissant n'ait pu trouver un prêtre qui voulût lui accorder des sacrifices expiatoires. Peut-être même est-il moins croyable que *Constantin* occupé de la guerre, de son ambition, de ses projets, & environné de flatteurs, ait eu le temps d'avoir des remords. *Zozime* ajoute qu'un prêtre égyptien arrivé d'Espagne, qui avait accès à sa porte, lui promit l'expiation de tous ses crimes dans la religion chrétienne. On a soupçonné que ce prêtre était *Ozius* évêque de Cordoue.

Quoi qu'il en soit, DIEU réserva *Constantin* pour l'éclairer & pour en faire le protecteur de l'Eglise. Ce prince fit bâtir sa ville de Constantinople, qui devint le centre de l'empire & de la religion chrétienne. Alors

l'Eglise prit une forme auguste. Et il est à croire que lavé par son baptême, & repentant à sa mort, il obtint miséricorde, quoiqu'il soit mort arien. Il ferait bien dur que tous les partisans des deux évêques *Eusèbe* eussent été damnés.

Dès l'an 314, avant que *Constantin* résidât dans sa nouvelle ville, ceux qui avaient persécuté les chrétiens furent punis par eux de leurs cruautés. Les chrétiens jetèrent la femme de *Maximien* dans l'Oronte; ils égorgèrent tous ses parens; ils massacrèrent dans l'Egypte & dans la Palestine les magistrats qui s'étaient le plus déclarés contre le christianisme. La veuve & la fille de *Dioclétien* s'étant cachées à Thessalonique, furent reconnues, & leurs corps jetés dans la mer. Il eût été à souhaiter que les chrétiens eussent moins écouté l'esprit de vengeance; mais DIEU, qui punit selon sa justice, voulut que les mains des chrétiens fussent teintes du sang de leurs persécuteurs, fitôt que ces chrétiens furent en liberté d'agir.

Constantin convoqua, assembla dans Nicée, vis-à-vis de Constantinople, le premier concile œcuménique, auquel présida *Osius*. On y décida la grande question qui agitait l'Eglise, touchant la divinité de JESUS-CHRIST. (*)

On fait assez comment l'Eglise ayant combattu trois cents ans contre les rites de l'empire romain, combattit ensuite contre elle-même, & fut toujours militante & triomphante.

Dans la suite des temps, l'Eglise grecque presque toute entière, & toute l'Eglise d'Afrique, devinrent esclaves sous les Arabes, & ensuite sous les Turcs,

(*) Voyez *Arianisme*.

qui élevèrent la religion mahométane sur les ruines de la chrétienne. L'Eglise romaine subsista , mais toujours souillée de sang par plus de six cents ans de discorde entre l'empire d'Occident & le sacerdoce. Ces querelles mêmes la rendirent très-puissante. Les évêques , les abbés en Allemagne , se firent tous princes , & les papes acquirent peu-à-peu la domination absolue dans Rome & dans un pays considérable. Ainsi DIEU éprouva son Eglise par les humiliations , par les troubles , par les crimes , & par la splendeur.

Cette Eglise latine perdit au seizième siècle la moitié de l'Allemagne , le Danemarck , la Suède , l'Angleterre , l'Ecosse , l'Irlande , la meilleure partie de la Suisse , la Hollande ; elle a gagné plus de terrain en Amérique par les conquêtes des Espagnols , qu'elle n'en a perdu en Europe ; mais avec plus de territoire elle a bien moins de sujets.

La providence divine semblaient destiner le Japon , Siam , l'Inde , & la Chine , à se ranger sous l'obéissance du pape , pour le récompenser de l'Asie mineure , de la Syrie , de la Grèce , de l'Egypte , de l'Afrique , de la Russie , & des autres Etats perdus dont nous avons parlé. *S^t François Xavier* qui porta le saint évangile aux Indes orientales & au Japon , quand les Portugais y allèrent chercher des marchandises , fit un très-grand nombre de miracles , tous attestés par les RR. PP. jésuites ; quelques-uns disent qu'il ressuscita neuf morts ; mais le R. P. *Ribadeneira* dans sa *fleur des saints* , se borne à dire qu'il n'en ressuscita que quatre ; c'est bien assez. La Providence voulut qu'en moins de cent années il y eût des milliers de catholiques romains

dans les îles du Japon. Mais le diable fema fon ivraie au milieu du bon grain. Les jéfuites , à ce qu'on croit , formèrent une conjuration suivie d'une guerre civile , dans laquelle tous les chrétiens furent exterminés en 1638. Alors la nation ferma fes ports à tous les étrangers , excepté aux Hollandais qu'on regardait comme des marchands , & non pas comme des chrétiens , & qui furent d'abord obligés de marcher fur la croix , pour obtenir la permission de vendre leurs denrées dans la prifon où on les renferme lorsqu'ils abordent à Nangazaki.

La religion catholique , apoftolique , & romaine fut profcrite à la Chine dans nos derniers temps , mais d'une manière moins cruelle. Les RR. PP. jéfuites n'avaient pas à la vérité reffuscité des morts à la cour de Pékin , ils s'étaient contentés d'enseigner l'aftronomie , de fondre du canon , & d'être mandarins. Leurs malheureufes difputes avec des dominicains & d'autres fcandalifèrent à tel point le grand empereur *Yontchin* , que ce prince qui était la justice & la bonté même , fut affez aveugle pour ne plus permettre qu'on enseignât notre fainte religion , dans laquelle nos miffionnaires ne s'accordaient pas. Il les chaffa avec une bonté paternelle , leur fourniffant des fubfiftances & des voitures jufqu'aux confins de fon empire.

Toute l'Asie , tout l'Afrique , la moitié de l'Europe , tout ce qui appartient aux Anglais , aux Hollandais , dans l'Amérique , toutes les hordes américaines non domptées , toutes les terres australes , qui font une cinquième partie du globe , font demeurées la proie du démon , pour vérifier cette fainte parole : *Il y en a beaucoup d'appelés , mais peu d'élus.*

De la signification du mot Eglise. Portrait de l'église primitive. Dégénération. Examen des sociétés qui ont voulu rétablir l'église primitive, & particulièrement des primitifs appelés Quakers.

CE mot grec signifiait chez les Grecs *assemblée du peuple*. Quand on traduisit les livres hébreux en grec, on rendit synagogue par église, & on se servit du même nom pour exprimer la *société juive*, la *congrégation politique*, l'*assemblée juive*, le *peuple Juif*. Ainsi il est dit dans les Nombres: (e) *Pourquoi avez-vous mené l'église dans le désert?* & dans le Deutéronome: (f) *L'eunuque, le Moabite, l'Ammonite, n'entreront pas dans l'église; les Idu-méens, les Egyptiens n'entreront dans l'église qu'à la troisième génération.*

JESUS-CHRIST dit dans *S^t Matthieu*: (g) „ Si „ votre frère a péché contre vous, (vous a offensé) „ reprenez-le entre vous & lui. Prenez, amenez avec „ vous un ou deux témoins, afin que tout s'éclaircisse „ par la bouche de deux ou trois témoins; & s'il ne „ les écoute pas, plaignez-vous à l'assemblée du „ peuple, à l'Eglise: & s'il n'écoute pas l'Eglise, qu'il „ soit comme un gentil, ou un receveur des deniers „ publics. Je vous dis, ainsi soit-il, en vérité, tout ce „ que vous aurez lié sur terre fera lié au ciel; & ce „ que vous aurez délié sur terre fera délié au ciel. „ (Allusion aux clefs des portes dont on liait & déliait la courroie.)

(e) Chap. XX, v. 4.

(f) Chap. XXIII, v. 1, 2, 3.

(g) Chap. XXXVIII.

Il s'agit ici de deux hommes dont l'un a offensé l'autre & persiste. On ne pouvait le faire comparaître dans l'assemblée, dans l'Eglise chrétienne, il n'y en avait point encore ; on ne pouvait faire juger cet homme dont son compagnon se plaignait, par un évêque & par les prêtres qui n'existaient pas encore : de plus, ni les prêtres juifs, ni les prêtres chrétiens ne furent jamais juges des querelles entre particuliers ; c'était une affaire de police. Les évêques ne devinrent juges que vers le temps de *Valentinien III*.

Les commentateurs ont donc conclu que l'écrivain sacré de cet évangile fait parler ici notre Seigneur par anticipation, que c'est une allégorie, une prédiction de ce qui arrivera quand l'Eglise chrétienne sera formée & établie.

Selden fait une remarque importante sur ce passage ; (h) c'est qu'on n'excommuniait point chez les juifs les publicains, les receveurs des deniers royaux. Le petit peuple pouvait les détester ; mais étant des officiers nécessaires nommés par le prince, il n'était jamais tombé dans la tête de personne de vouloir les séparer de l'assemblée. Les Juifs étaient alors sous la domination du proconsul de Syrie, qui étendait sa juridiction jusqu'aux confins de la Galilée & jusque dans l'île de Chypre, où il avait des vice-gérens. Il aurait été très imprudent de marquer publiquement son horreur pour les officiers légaux du proconsul. L'injustice même eût été jointe à l'imprudencé : car les chevaliers romains fermiers du domaine public, les receveurs de l'argent de *César*, étaient autorisés par les lois.

(h) *In Sinedriis hebræorum*, liv. II.

S^t Augustin, dans son sermon LXXXI, peut fournir des réflexions pour l'intelligence de ce passage. Il parle de ceux qui gardent leur haine, qui ne veulent point pardonner. *Cæpiſti habere fratrem tuum tanquam publicanum. Ligas illum in terrâ; ſed ut juſtè alliges; vide: nam injuſta vincula diſrumpit juſtitia. Quum autem correxeris & concordaveris cum fratre tuo, ſolvïſti eum in terrâ.*

» Vous regardez votre frère comme un publicain;
 » c'est l'avoir lié ſur la terre. Mais voyez ſi vous le
 » liez juſtement: car la juſtice rompt les liens injuſtes.
 » Mais ſi vous avez corrigé votre frère, ſi vous vous
 » êtes accordé avec lui, vous l'avez délié ſur la
 » terre. »

Il ſemble par la manière dont *S^t Augustin* s'explique; que l'offenſé ait fait mettre l'offenſeur en priſon, & qu'on doive entendre que ſ'il eſt jeté dans les liens ſur la terre, il eſt auſſi dans les liens celeſtes; mais que ſi l'offenſé eſt inexorable, il devient lié lui-même. Il n'eſt point queſtion de l'Egliſe dans l'explication de *S^t Augustin*; il ne s'agit que de pardonner ou de ne pardonner pas une injure. *S^t Augustin* ne parle point ici du droit ſacerdotal de remettre les péchés de la part de DIEU. C'eſt un droit reconnu ailleurs, un droit dérivé du ſacrement de la confeſſion. *S^t Augustin* tout profond qu'il eſt dans les types & dans les allégories, ne regarde pas ce fameux paſſage comme une alluſion à l'abſolution donnée ou refusée par les miniſtres de l'Egliſe catholique romaine dans le ſacrement de pénitence.

Du nom d'Eglise dans les sociétés chrétiennes.

ON ne reconnaît dans plusieurs Etats chrétiens que quatre églises, la grecque, la romaine, la luthérienne, la réformée ou calviniste. Il en est ainsi en Allemagne; les primitifs ou quakers, les anabaptistes, les fociniens, les memnonistes, les piétistes, les moraves, les juifs, & autres, ne forment point d'église. La religion juive a conservé le titre de synagogue. Les sectes chrétiennes qui sont tolérées, n'ont que des assemblées secrètes, des *conventicles*; il en est de même à Londres.

On ne reconnaît l'Eglise catholique ni en Suède, ni en Danemarck, ni dans les parties septentrionales de l'Allemagne, ni en Hollande, ni dans les trois quarts de la Suisse, ni dans les trois royaumes de la Grande-Bretagne.

De la primitive Eglise, & de ceux qui ont cru la rétablir.

LES Juifs, ainsi que tous les peuples de Syrie, furent divisés en plusieurs petites congrégations religieuses, comme nous l'avons vu: toutes tendaient à une perfection mystique,

Un rayon plus pur de lumière anima les disciples de *S^t Jean*, qui subsistent encore vers Moful. Enfin vint sur la terre le fils de DIEU annoncé par *S^t Jean*. Ses disciples furent constamment tous égaux. JESUS leur avait dit expressément: (i) *Il n'y aura parmi vous*

(i) *Matt.* chap. XX, & *Marc*, chap. IX & X.

ni premier ni dernier . . . Je suis venu pour servir & non pour être servi . . . Celui qui voudra être le maître des autres les servira.

Une preuve d'égalité c'est que les chrétiens , dans les commencemens , ne prirent d'autre nom que celui de frères. Ils s'assembloient & attendaient l'esprit ; ils prophétisaient quand ils étaient inspirés. *S^t Paul*, dans sa première lettre aux Corinthiens, leur dit : (*k*) *Si dans votre assemblée chacun de vous a le don du cantique , celui de la doctrine , celui de l'apocalypse , celui des langues , celui d'interpréter , que tout soit à l'édification. Si quelqu'un parle de la langue comme deux ou trois , & par parties , qu'il y en ait un qui interprète.*

Que deux ou trois prophètes parlent , que les autres jugent ; & que si quelque chose est révélée à un autre , que le premier se taise ; car vous pouvez tous prophétiser chacun à part , afin que tous apprennent & que tous exhortent ; l'esprit de prophétie est soumis aux prophètes : car le Seigneur est un Dieu de paix . . . Ainsi donc , mes frères , ayez tous l'émulation de prophétiser , & n'empêchez point de parler des langues.

J'ai traduit mot à mot , par respect pour le texte , & pour ne point entrer dans des disputes de mots.

S^t Paul, dans la même épître, convient (*l*) que les femmes peuvent prophétiser, quoiqu'il leur défende au chapitre XIV de parler dans les assemblées. *Toute femme*, dit-il, *prie ou prophétisant sans avoir un voile sur la tête , souille sa tête : car c'est comme si elle était chauve.*

Il est clair par tous ces passages, & par beaucoup d'autres, que les premiers chrétiens étaient tous égaux,

(*k*) Chap. XIV.

(*l*) Chap. XI, v. 5.

non-seulement comme frères en JESUS-CHRIST, mais comme également partagés. L'esprit se communiquait également à eux ; ils parlaient également diverses langues ; ils avaient également le don de prophétiser, sans distinction de rang, ni d'âge, ni de sexe.

Les apôtres qui enseignaient les néophytes, avaient sans doute sur eux cette prééminence naturelle que le précepteur a sur l'écolier ; mais de juridiction, de puissance temporelle, de ce qu'on appelle *honneurs* dans le monde, de distinction dans l'habillement, de marque de supériorité, ils n'en avaient assurément aucune, ni ceux qui leur succédèrent. Ils possédaient une autre grandeur bien différente, celle de la persuasion.

Les frères mettaient leur argent en commun. (m) Ce furent eux-mêmes qui choisirent sept d'entr'eux pour avoir soin des tables & de pourvoir aux nécessités communes. Ils élurent dans Jérusalem même ceux que nous nommons *Etienné, Philippe, Procore, Nicanor, Timon, Parmenas, & Nicolas*. Ce qu'on peut remarquer, c'est que parmi ces sept élus par la communauté juive, il y a six grecs.

Après les apôtres, on ne trouve aucun exemple d'un chrétien qui ait eu sur les autres chrétiens d'autre pouvoir que celui d'enseigner, d'exhorter, de chasser les démons du corps des énergumènes, de faire des miracles. Tout est spirituel ; rien ne se ressent des pompes du monde. Ce n'est guère que dans le troisième siècle que l'esprit d'orgueil, de vanité, d'intérêt, se manifesta de tous côtés chez les fidèles.

(m) Act. des apôtres, chap. VI.

Les agapes étaient déjà de grands festins , on leur reprochait le luxe & la bonne chère. *Tertullien* l'avoue. (n) » Oui , dit-il , nous faisons grande chère ; mais » dans les mystères d'Athènes & d'Egypte ne fait-on » pas bonne chère aussi ? Quelque dépense que » nous faisons , elle est utile & pieuse , puisque les » pauvres en profitent. » *Quantiscumque sumptibus constet , lucrum est pietatis , siquidem inopes refrigerio isto juvamus.*

Dans ce temps-là même , des sociétés de chrétiens qui osaient se dire plus parfaites que les autres , les montanistes , par exemple , qui se vantaient de tant de prophéties & d'une morale si austère , qui regardaient les secondes noces comme des adultères , & la fuite de la persécution comme une apostasie , qui avaient si publiquement des convulsions sacrées & des extases , qui prétendaient parler à DIEU face à face , furent convaincus , à ce qu'on prétend , de mêler le sang d'un enfant d'un an au pain de l'eucharistie. Ils attirèrent sur les véritables chrétiens ce cruel reproche qui les exposa aux persécutions.

Voici comme ils s'y prenaient , selon *S^t Augustin* ; (o) ils piquaient avec des épingles tout le corps de l'enfant , ils pétrissaient la farine avec ce sang & en faisaient un pain ; s'il en mourait , ils l'honoraient comme un martyr.

Les mœurs étaient si corrompues , que les saints pères ne cessaient de s'en plaindre. Ecoutez *S^t Cyprien* dans son livre des *Tombés* : (p) » Chaque prêtre ,

(n) *Tertullien* , chap. XXXIX.

(o) *Augustin de hæresibus. Hæresi XXVI.*

(p) Voyez les œuvres de *saint Cyprien* & *l'hist. ecclésiast. de Fleury* , tome II , page. 168 , édition in-12^o , 1725.

„ dit-il, court après les biens & les honneurs avec une
 „ fureur infatiable. Les évêques sont fans religion ;
 „ les femmes fans pudeur, la friponnerie règne ; on
 „ jure, on se parjure ; les animosités divisent les
 „ chrétiens ; les évêques abandonnent les chaires
 „ pour courir aux foires, & pour s'enrichir par le
 „ négoce ; enfin nous nous plaifons à nous seuls,
 „ & nous déplaifons à tout le monde. „

Avant ces fcandales, le prêtre *Novatien* en avait donné un bien funeste aux fidelles de Rome : il fut le premier antipape. L'episcopat de Rome, quoique secret & expofé à la perfécution, était un objet d'ambition & d'avarice par les grandes contributions des chrétiens, & par l'autorité de la place.

Ne répétons point icice qui eft déposé dans tant d'archives, ce qu'on entend tous les jours dans la bouche des perfonnes instruites ; ce nombre prodigieux de schismes & de guerres ; fix cents années de querelles fanglantes entre l'empire & le facerdoce ; l'argent des nations coulant par mille canaux, tantôt à Rome, tantôt dans Avignon lorsque les papes y fixèrent leur féjour pendant foixante & douze ans ; & le fang coulant dans toute l'Europe foit pour l'intérêt d'une tiare fi inconnue à JESUS-CHRIST, foit pour des questions inintelligibles dont il n'a jamais parlé. Notre religion n'en eft pas moins vraie, moins facrée, moins divine, pour avoir été fouillée fi long-temps dans le crime, & plongée dans le carnage.

Quand la fureur de dominer, cette terrible paffion du cœur humain, fut parvenue à fon dernier excès, lorsque le moine *Hildebrand*, élu contre les lois évêque de Rome, arracha cette capitale aux empereurs, &

défendit à tous les évêques d'Occident de porter l'ancien nom de pape pour se l'attribuer à lui seul ; lorsque les évêques d'Allemagne à son exemple se rendirent souverains , que tous ceux de France & d'Angleterre tâchèrent d'en faire autant , il s'éleva depuis ces temps affreux jusqu'à nos jours , des sociétés chrétiennes , qui sous cent noms différens voulurent rétablir l'égalité primitive dans le christianisme.

Mais ce qui avait été praticable dans une petite société cachée au monde , ne l'était plus dans de grands royaumes. L'Eglise militante & triomphante ne pouvait plus être l'Eglise ignorée & humble. Les évêques , les grandes communautés monastiques riches & puissantes , se réunissant sous les étendards du pontife de la Rome nouvelle , combattirent alors *pro aris & pro focis* , pour leurs autels & pour leurs foyers. Croisades , armées , sièges , batailles , rapines , tortures , affassinats par la main des bourreaux , affassinats par la main des prêtres des deux partis , poisons , dévastations par le fer & par la flamme , tout fut employé pour soutenir ou pour humilier la nouvelle administration ecclésiastique ; & le berceau de la primitive Eglise fut tellement caché sous les flots de sang & sous les ossemens des morts , qu'on put à peine le retrouver.

Des primitifs appelés quakers.

LES guerres religieuses & civiles de la Grande-Bretagne , ayant défolé l'Angleterre , l'Ecosse , & l'Irlande , dans le règne infortuné de *Charles I* ; *Guillaume Penn* , fils d'un vice-amiral , résolut d'aller rétablir ce

qu'il appelait la *primitive Eglise*, sur les rivages de l'Amérique septentrionale, dans un climat doux, qui lui parut fait pour les mœurs. Sa secte était nommée celle des *trembleurs*; dénomination ridicule, mais qu'ils méritaient par les tremblemens de corps qu'ils affectaient en prêchant, & par un nazillonnement qui ne fut dans l'Eglise romaine que le partage d'une espèce de moines appelés *capucins*. Mais on peut en parlant du nez, & en se secouant, être doux, frugal, modeste, juste, charitable. Personne ne nie que cette société de primitifs ne donnât l'exemple de toutes ces vertus.

Penn voyait que les évêques anglicans & les presbytériens avaient été la cause d'une guerre affreuse pour un surplis, des manches de linon, & une liturgie; il ne voulut ni liturgie, ni linon, ni surplis. Les apôtres n'en avaient point. JESUS-CHRIST n'avait baptisé personne; les associés de *Penn* ne voulurent point être baptisés.

Les premiers fidèles étaient égaux; ces nouveaux venus prétendirent l'être autant qu'il est possible. Les premiers disciples reçurent l'esprit & parlaient dans l'assemblée; ils n'avaient ni autels, ni temples, ni ornemens, ni cierges, ni encens, ni cérémonies: *Penn* & les siens se flattèrent de recevoir l'esprit, & renoncèrent à toute cérémonie, à tout appareil. La charité était précieuse aux disciples du Sauveur; ceux de *Penn* firent une bourse commune pour secourir les pauvres. Ainsi ces imitateurs des esséniens & des premiers chrétiens, quoique errans dans les dogmes & dans les rites, étaient pour toutes les autres sociétés chrétiennes un modèle étonnant de morale & de police.

Enfin , cet homme fingulier alla s'établir avec cinq cents des siens dans le canton alors le plus fauvage de l'Amérique. La reine *Christine* de Suède avait voulu y fonder une colonie qui n'avait pas réuffi ; les primitifs de *Penn* eurent plus de succès.

C'était fur les bords de la rivière Delaware , vers le quarantième degré. Cette contrée n'appartenait au roi d'Angleterre que parce qu'elle n'était réclamée alors par perfonne , & que les peuples nommés par nous *sauvages* , qui auraient pu la cultiver , avaient toujours demeuré affez loin dans l'épaiffeur des forêts. Si l'Angleterre n'avait eu ce pays que par droit de conquête , *Penn* & ces primitifs auraient eu en horreur un tel afîle. Ils ne regardaient ce prétendu droit de conquête que comme une violation du droit de la nature , & comme une rapine.

Le roi *Charles II* déclara *Penn* fouverain de tout ce pays défert , par l'acte le plus authentique du 4 mars 1681. *Penn* dès l'année fuivante y promulgua fes lois. La première fut la liberté civile entière , de forte que chaque colon poffédant cinquante acres de terre était membre de la légiflation ; la feconde , une défenfe exprefse aux avocats & aux procureurs de prendre jamais d'argent ; la troifième , l'admission de toutes les religions , & la permiffion même à chaque habitant d'adorer DIEU dans fa maifon , fans affifter jamais à aucun culte public.

Voici cette loi telle qu'elle eft portée.

» La liberté de confcience étant un droit que tous
 » les hommes ont reçu de la nature avec l'exiftence ,
 » & que tous les gens paifibles doivent maintenir ; il

» est fermement établi que personne ne fera forcé
 » d'affister à aucun exercice public de religion.
 » Mais il est expressément donné plein pouvoir à
 » chacun de faire librement l'exercice public ou privé
 » de sa religion , sans qu'on puisse y apporter aucun
 » trouble ni empêchement sous aucun prétexte; pour-
 » vu qu'il fasse profession de croire en un seul DIEU
 » éternel , tout-puissant , créateur , conservateur ,
 » gouverneur de l'univers , & qu'il remplisse tous les
 » devoirs de la société civile , auxquels on est obligé
 » envers ses compatriotes. »

Cette loi est encore plus indulgente , plus humaine que celle qui fut donnée aux peuples de la Caroline par *Locke le Platon* de l'Angleterre , si supérieur au *Platon* de la Grèce. *Locke* n'a permis d'autres religions publiques que celles qui seraient approuvées par sept pères de famille. C'est une autre sorte de sagesse que celle de *Penn.*

Mais ce qui est pour jamais honorable pour ces deux législateurs , & ce qui doit servir d'exemple éternel au genre-humain , c'est que cette liberté de conscience n'a pas causé le moindre trouble. On dirait au contraire que DIEU a répandu ses bénédictions les plus sensibles sur la colonie de la Pensilvanie. Elle était de cinq cents personnes en 1682; & en moins d'un siècle elle s'est accrue jusqu'à près de trois cents mille; c'est la proportion de cent cinquante à un. La moitié des colons est de la religion primitive; vingt autres religions composent l'autre moitié. Il y a douze beaux temples dans Philadelphie , & d'ailleurs chaque maison est un temple. Cette ville a mérité son nom d'*amitié fraternelle*. Sept autres villes & mille bourgades

fleurissent sous cette loi de concorde. Trois cents vaisseaux partent du port tous les ans.

Cet établissement, qui semble mériter une durée éternelle, fut sur le point de périr dans la funeste guerre de 1755; quand d'un côté les Français avec leurs alliés sauvages, & les Anglais avec les leurs commencèrent par se disputer quelques glaçons de l'Acadie.

Les primitifs, fidèles à leur christianisme pacifique, ne voulurent point prendre les armes. Des sauvages tuèrent quelques-uns de leurs colons sur la frontière. Les primitifs n'usèrent point de représailles; ils refusèrent même long-temps de payer des troupes; ils dirent au général anglais ces propres paroles : *Les hommes sont des morceaux d'argile qui se brisent les uns contre les autres, pourquoi les aiderons-nous à se briser ?*

Enfin, dans l'assemblée générale par qui tout se règle, les autres religions l'emportèrent; on leva des milices; les primitifs contribuèrent, mais ils ne s'armèrent point. Ils obtinrent ce qu'ils s'étaient proposé, la paix avec leurs voisins. Ces prétendus sauvages leur dirent : *Envoyez-nous quelque descendant du grand Penn qui ne nous trompa jamais, nous traiterons avec lui.* On leur députa un petit-fils de ce grand-homme, & la paix fut conclue.

Plusieurs primitifs avaient des esclaves nègres pour cultiver leurs terres; mais ils ont été honteux d'avoir en cela imité les autres chrétiens; ils ont donné la liberté à leurs esclaves en 1769.

Toutes les autres colonies les imitent aujourd'hui dans la liberté de conscience; & quoiqu'il y ait des presbytériens & des gens de la haute Eglise, personne

n'est gêné dans sa croyance. C'est ce qui a égalé le pouvoir des Anglais en Amérique à la puissance espagnole qui possède l'or & l'argent. Il y aurait un moyen sûr d'enerver toutes les colonies anglaises, ce serait d'y établir l'inquisition.

N. B. L'exemple des primitifs nommés *quakers*, a produit dans la Pensilvanie une société nouvelle dans un canton qu'elle appelle *Eufrate*; c'est la secte des dunkards, ou des dumplers, beaucoup plus détachée du monde que celle de *Penn*, espèce de religieux hospitaliers, tous vêtus uniformément: elle ne permet pas aux mariés d'habiter la ville d'Eufrate; ils vivent à la campagne qu'ils cultivent. Le trésor public fournit à tous leurs besoins dans les disettes. Cette société n'administre le baptême qu'aux adultes; elle rejette le péché originel comme une impiété, & l'éternité des peines comme une barbarie. Leur vie pure ne leur laisse pas imaginer que DIEU puisse tourmenter ses créatures cruellement & éternellement. Egarés dans un coin du nouveau monde, loin du troupeau de l'Eglise catholique, ils sont jusqu'à présent, malgré cette malheureuse erreur, les plus justes & les plus inimitables des hommes.

*Querelle entre l'Eglise grecque & la latine, dans l'Asie
& dans l'Europe.*

LES gens de bien gémissent depuis environ quatorze siècles, que les deux Eglises grecque & latine aient été toujours rivales, & que la robe de JESUS-CHRIST qui était sans couture ait été toujours déchirée. Cette division est bien naturelle. Rome & Constantinople

se haïssaient ; quand les maîtres se détestent , leurs aumôniers ne s'aiment pas. Les deux communions se disputaient la supériorité de la langue , l'antiquité des sièges , la science , l'éloquence , le pouvoir.

Il est vrai que les Grecs eurent long-temps tout l'avantage ; ils se vantaient d'avoir été les maîtres des Latins , & de leur avoir tout enseigné. Les évangiles furent écrits en grec. Il n'y avait pas un dogme , un rite , un mystère , un usage qui ne fût grec ; depuis le mot de *baptême* jusqu'au mot d'*eucharistie* , tout était grec. On ne connut de pères de l'Eglise que parmi les Grecs jusqu'à *S^t Jérôme* qui même n'était pas romain , puisqu'il était de Dalmatie. *S^t Augustin* , qui suivit de près *S^t Jérôme* , était africain. Les sept grands conciles œcuméniques furent tenus dans des villes grecques ; les évêques de Rome n'y parurent jamais , parce qu'ils ne savaient que leur latin , qui même était déjà très-corrompu.

L'inimitié entre Rome & Constantinople éclata dès l'an 452 au concile de Chalcedoine , assemblé pour décider si JESUS-CHRIST avait eu deux natures & une personne , ou deux personnes avec une nature. On y décida que l'Eglise de Constantinople était en tout égale à celle de Rome pour les honneurs , & le patriarche de l'une égal en tout au patriarche de l'autre. Le pape *S^t Léon* soucrivit aux deux natures ; mais ni lui ni ses successeurs ne soucrivirent à l'égalité. On peut dire que dans cette dispute de rang & de prééminence on allait directement contre les paroles de JESUS-CHRIST rapportées dans l'Évangile : *Il n'y aura parmi vous ni premier ni dernier* , Les saints sont saints , mais l'orgueil se glisse par-tout : le même

esprit qui fait écumer de colère le fils d'un maçon devenu évêque d'un village , quand on ne l'appelle pas *monseigneur* , (*) a brouillé l'univers chrétien.

Les Romains furent toujours moins disputeurs , moins subtils que les Grecs ; mais ils furent bien plus politiques. Les évêques d'Orient en argumentant demeurèrent fujets ; celui de Rome sans argumens fut établir enfin son pouvoir sur les ruines de l'empire d'Occident. Et on pouvait dire des papes ce que *Virgile* dit des *Scipions* & des *Césars* :

Romanos rerum dominos gentemque togatam.

Vers digne de *Virgile* , rendu comiquement par un de nos vieux traducteurs.

Tous gens de robe & souverains des rois.

La haine devint une scission du temps de *Photius* pâpa ou surveillant de l'Eglise bizantine , & *Nicolas I* pâpa ou surveillant de l'Eglise romaine. Comme malheureusement il n'y eut presque jamais de querelle ecclésiastique sans ridicule , il arriva que le combat commença par deux patriarches qui étaient tous deux eunuques ; *Ignace* & *Photius* qui se disputaient la chaire de Constantinople étaient tous deux chaponnés. Cette mutilation leur interdisant la vraie paternité , ils ne pouvaient être que pères de l'Eglise.

On dit que les châtres sont tracassiers , malins , intrigans. *Ignace* & *Photius* troublèrent toute la cour grecque.

Le latin *Nicolas I* ayant pris le parti d'*Ignace* , *Photius* déclara ce pape hérétique , attendu qu'il admettait la procession du souffle de DIEU, du S^t Esprit, par le Père & par le Fils , contre la décision unanime de toute l'Eglise , qui ne l'avait fait procéder que du Père.

(*) *Biord* , évêque d'Anneci.

Outre cette proceſſion hérétique , *Nicolas* mangeait & feſait manger des œufs & du fromage en carême. Enfin , pour comble d'infidélité , le pape romain fe feſait raſer la barbe ; ce qui était une apoſtaſie manifeſte aux yeux des pâpas grecs , vu que *Moïſe* , les patriarches , & JESUS-CHRIST , étaient toujours peints barbus par les peintres grecs & latins.

Lorſqu'en 879 le patriarche *Photius* fut rétabli dans ſon ſiège par le huitième concile œcumenique grec , compoſé de quatre cents évêques , dont trois cents l'avaient condamné dans le concile œcumenique précédent , alors le pape *Jean VIII* le reconnut pour ſon frère. Deux légats envoyés par lui à ce concile ſe joignirent à l'Egliſe grecque , déclarèrent *Judas* quiconque dirait que le St Eſprit procède du Père & du Fils. Mais ayant perſiſté dans l'uſage de ſe raſer le menton & de manger des œufs en carême , les deux Eglifes reſtèrent toujours diviſées.

Le ſchiſme fut entièrement conſommé l'an 1053 & 1054 , lorſque *Michel Cerularius* patriarche de Conſtantinople condamna publiquement l'évêque de Rome *Léon IX* & tous les Latins , ajoutant à tous les reproches de *Photius* , qu'ils oſaient ſe ſervir de pain azyme dans l'euchariftie contre la pratique des apôtres ; qu'ils commettaient le crime de manger du boudin , & de tordre le cou aux pigeons au lieu de le leur couper pour les cuire. On ferma toutes les églifes latines dans l'empire grec , & on défendit tout commerce avec quiconque mangeait du boudin.

Le pape *Léon IX* négocia ſérieuſement cette affaire avec l'empereur *Conſtantin Monomaque* , & obtint quelques adouciffemens. C'était précifément le temps où

ces célèbres gentilshommes normands, enfans de *Tancrede de Hauteville*, se moquant du pape & de l'empereur grec, prenaient tout ce qu'ils pouvaient dans la Pouille & dans la Calabre, & mangeaient du boudin effrontément. L'empereur grec favorisa le pape autant qu'il put; mais rien ne réconcilia les Grecs avec nos Latins. Les Grecs regardaient leurs adverfaires comme des barbares qui ne favaient pas un mot de grec.

L'irruption des croifés fous prétexte de délivrer les saints lieux, & dans le fond pour s'emparer de Constantinople, acheva de rendre les Romains odieux.

Mais la puiffance de l'Eglife latine augmenta tous les jours, & les Grecs furent enfin conquis peu-à-peu par les Turcs. Les papes étaient depuis long-temps de puiffans & riches fouverains; toute l'Eglife grecque fut efclave depuis *Mahomet II*, excepté la Ruffie, qui était alors un pays barbare, & dont l'Eglife n'était pas comptée.

Quiconque est un peu instruit des affaires du Levant, fait que le fultan confère le patriarchat des Grecs par la croffe & par l'anneau, fans crainte d'être excommunié, comme le furent les empereurs allemands par les papes pour cette cérémonie.

Bien est-il vrai que l'Eglife de Stambol a confervé en apparence la liberté d'élire fon archevêque, mais elle n'élit que celui qui est indiqué par la Porte ottomane. Cette place coûte à présent environ quatre-vingts mille francs, qu'il faut que l'élu reprenne fur les Grecs. S'il se trouve quelque chanoine accredité qui offre plus d'argent au grand-vifir, on dépossède le

titulaire , & on donne la place au dernier enchériffeur , précifément comme *Marozia & Théodora* donnaient le fiége de Rome dans le dixième fiècle. Si le patriarche titulaire réfifte , on lui donne cinquante coups de bâton fur la plante des pieds & on l'exile. Quelquefois on lui coupe la tête , comme il arriva au patriarche *Lucas Cyrille* en 1638.

Le grand-turc donne ainfi tous les autres évêchés moyennant finance ; & la fomme à laquelle chaque évêché fut taxé fous *Mahomet II* , eft toujours exprimée dans la patente ; mais le fupplément qu'on a payé n'y eft pas énoncé. On ne fait jamais au jufté combien un prêtre grec achète fon évêché.

Ces patentes font plaifantes. *J'accorde à N*** prêtre chrétien le préfent mandement pour perfeétion de félicité. Je lui commande de réfider en la ville ci-nommée , comme évêque des infidelles chrétiens , felon leur ancien ufage & leurs vaines & extravagantes cérémonies ; voulant & ordonnant que tous les chrétiens de ce diftrict le reconnaiffent , & que nul prêtre ni moine ne fe marie fans fa permiffion. (C'eft-à-dire fans payer.)*

L'efclavage de cette Eglife eft égal à fon ignorance. Mais les Grecs n'ont que ce qu'ils ont mérité ; ils ne s'occupaient que de leurs difputes fur la lumière du Thabor & fur celle de leur nombril , lorfque Constantinople fut prife.

On efpère qu'au moment où nous écrivons ces douloureufes vérités , l'impératrice de Ruffie *Catherine II* rendra aux Grecs leur liberté. On fouhaite qu'elle puiffe leur rendre le courage & l'efprit qu'ils avaient du temps de *Miltiade* , de *Thémiftocte* , & qu'ils aient de bons foldats & moins de moines au mont Athos.

De la présente Eglise grecque.

Si quelque chose peut nous donner une grande idée des mahométans , c'est la liberté qu'ils ont laissée à l'Eglise grecque. Ils ont paru dignes de leurs conquêtes , puisqu'ils n'en ont point abusé. Mais il faut avouer que les Grecs n'ont pas trop mérité la protection que les musulmans leur accordent ; voici ce qu'en dit M. *Porter* ambassadeur d'Angleterre en Turquie.

„ Je voudrais tirer le rideau sur ces disputes scandaleuses des Grecs & des Romains au sujet de Bethléem & de la Terre sainte , comme ils l'appellent. Les procédés iniques , odieux , qu'elles occasionnent entre-eux , font la honte du nom chrétien. Au milieu de ces débats , l'ambassadeur chargé de protéger la communion romaine , malgré sa dignité éminente , devient véritablement un objet de compassion ,

„ Il se lève dans tous les pays de la croyance romaine des sommes immenses , pour soutenir contre les Grecs des prétentions équivoques à la possession précaire d'un coin de terre réputée sacrée , & pour conserver entre les mains des moines de leur communion les restes d'une vieille étable à Bethléem , où l'on a érigé une chapelle , & où , sur l'autorité incertaine d'une tradition orale , on prétend que naquit le CHRIST : de même qu'un tombeau , qui peut être , & plus vraisemblablement peut n'être pas , ce qu'on appelle son *sépulcre*. Car la situation exacte de ces deux endroits est aussi peu certaine que la place qui recèle les cendres de *César*. „

Ce qui rend les Grecs encore plus méprifables aux yeux des Turcs, c'est le miracle qu'ils font tous les ans au temps de pâques. Le malheureux évêque de Jérusalem s'enferme dans le petit caveau qu'on fait passer pour le tombeau de notre Seigneur JESUS-CHRIST, avec des paquets de petite bougie ; il bat le briquet, allume un de ces petits cierges, & sort de son caveau en criant : *Le feu du ciel est descendu, & la sainte bougie est allumée.* Tous les Grecs aussitôt achètent de ces bougies, & l'argent se partage entre le commandant turc & l'évêque.

On peut juger par ce seul trait de l'état déplorable de cette Eglise sous la domination du Turc.

L'Eglise grecque, en Russie, a pris depuis peu une consistance beaucoup plus respectable, depuis que l'impératrice *Catherine II* l'a délivrée du foin de son temporel ; elle lui a ôté quatre cents mille esclaves qu'elle possédait. Elle est payée aujourd'hui du trésor impérial, entièrement soumise au gouvernement, contenue par des lois sages ; elle ne peut faire que du bien ; elle devient tous les jours savante & utile. Elle a aujourd'hui un prédicateur nommé *Platon*, qui a fait des sermons que l'ancien *Platon* grec n'aurait pas défayoués.

EGLOGUE

E G L O G U E.

IL semble qu'on ne doive rien ajouter à ce que M. le chevalier de *Faucour* & M. *Marmontel* ont dit de l'églogue dans le Dictionnaire encyclopédique ; il faut, après les avoir lus, lire *Théocrite* & *Virgile*, & ne point faire d'églogues. Elles n'ont été jusqu'à présent parmi nous que des madrigaux amoureux, qui auraient beaucoup mieux convenu aux filles d'honneur de la reine-mère qu'à des bergers.

L'ingénieux *Fontenelle*, aussi galant que philosophe, qui n'aimait pas les anciens, donne le plus de ridicule qu'il peut au tendre *Théocrite* le maître de *Virgile* ; il lui reproche une églogue qui est entièrement dans le goût rustique ; mais il ne tenait qu'à lui de donner de justes éloges à d'autres églogues qui respirent la passion la plus naïve, exprimée avec toute l'élégance & la molle douceur convenable aux sujets.

Il y en a de comparables à la belle ode de *Sapho*, traduite dans toutes les langues. Que ne nous donnait-il une idée de la pharmaceutrée imitée par *Virgile*, & non égalée peut-être ? on ne pourrait pas en juger par ce morceau que je vais rapporter ; mais c'est une esquisse qui fera connaître la beauté du tableau à ceux dont le goût démêle la force de l'original dans la faiblesse même de la copie.

Reine des nuits, dis quel fut mon amour ;
Comme en mon sein les frissons & la flamme
Se succédaient, me perdaient tour-à-tour ;
Quels doux transports égarèrent mon ame ;

Dictionn. philosoph. Tome III.

K k

Comment mes yeux cherchaient en vain le jour ;
 Comme j'aimais , & fans songer à plaire !
 Je ne pouvais ni parler ni me taire. . . .
 Reine des nuits , dis quel fut mon amour.

Mon amant vint. O momens délectables !
 Il prit mes mains , tu le fais , tu le vis ,
 Tu fus témoin de ses sermens coupables ,
 De ses baisers , de ceux que je rendis ,
 Des voluptés dont je fus enivrée.
 Momens charmans , passez-vous fans retour ?
 Daphnis trahit la foi qu'il m'a jurée.
 Reine des cieux , dis quel fut mon amour.

Ce n'est-là qu'un échantillon de ce *Théocrite* dont *Fontenelle* fefait fi peu de cas. Les Anglais qui nous ont donné des traductions en vers de tous les poètes anciens , en ont auffi une de *Théocrite* ; elle est de *M. Fawkes* : toutes les grâces de l'original s'y retrouvent. Il ne faut pas omettre qu'elle est en vers rimés ainfi que les traductions anglaises de *Virgile* & d'*Homère*.
 * Les vers blancs , dans tout ce qui n'est pas tragédie , ne font , comme difait *Pope* , que le partage de ceux qui ne peuvent pas rimer.

Je ne fais fi , après avoir parlé des églogues qui enchantèrent la Grèce & Rome , il fera bien convenable de citer une églogue allemande , & surtout une églogue dont l'amour n'est pas le principal fujet ; elle fut écrite dans une ville qui venait de passer fous une domination étrangère.

Eglogue allemande.

H E R N A N D , D E R N I N .

D E R N I N .

Consolons-nous , Hernand , l'astre de la nature
 Va de nos aquilons tempérer la froidure ;
 Le zéphyre à nos champs promet quelques beaux jours.
 Nous chanterons aussi nos vins & nos amours :
 Nous n'égalons point la Grèce & l'Aufonie ;
 Nous sommes sans printemps , sans fleurs , & sans génie ;
 Nos voix n'ont jamais eu ces sons harmonieux
 Qu'aux pasteurs de Sicile ont accordé les Dieux.
 Ne pouvons-nous jamais , en lisant leurs ouvrages ,
 Surmonter l'âpreté de nos climats sauvages ,
 Vers ces coteaux du Rhin que nos soins affidus
 Ont forcés à s'orner des trésors de Bacchus ?
 Forçons le Dieu des vers , exilé de la Grèce ,
 A venir de nos champs adoucir la rudesse.
 Nous connaissons l'amour , nous connaissons les vers.
 Orphée était de Thrace ; il brava les hivers ;
 Il aimait ; c'est assez : Vénus monta sa lyre.
 Il polit son pays ; il eut un doux empire
 Sur des cœurs étonnés de céder à ses lois.

H E R N A N D .

On dit qu'il amollit les tigres de ses bois.
 Humaniférons-nous les loups qui nous déchirent ?
 Depuis qu'aux étrangers les destins nous soumirent ,
 Depuis que l'esclavage affaissa nos esprits ,
 Nos chants furent changés en de lugubres cris.

D'un commis odieux l'insolence affamée
 Vient ravir la moisson que nous avons semée,
 Vient décimer nos fruits, notre lait, nos troupeaux;
 C'est pour lui que ma main couronna ces coteaux
 Des pampres consolans de l'amant d'Ariane.

Si nous ofons nous plaindre, un traitant nous condamne;
 Nous craignons de gémir, nous dévorons nos pleurs.
 Ah! dans la pauvreté, dans l'excès des douleurs,
 Le moyen d'imiter Théocrite & Virgile!
 Il faut pour un cœur tendre un esprit plus tranquille.
 Le rossignol tremblant dans son obscur séjour,
 N'élève point sa voix sous le bec du vautour.
 Fuyons, mon cher Dernin, ces malheureuses rives.
 Portons nos chalumeaux & nos lyres plaintives
 Aux bords de l'Adigo, loin des yeux des tyrans.

Et le reste.

E L E G A N C E.

CE mot, selon quelques-uns, vient d'*electus*, choisi. On ne voit pas qu'aucun autre mot latin puisse être son étymologie : en effet, il y a du choix dans tout ce qui est élégant. L'élégance est un résultat de la justesse & de l'agrément.

On emploie ce mot dans la sculpture & dans la peinture. On opposait *elegans signum* à *signum rigens*; une figure proportionnée, dont les contours arrondis étaient exprimés avec mollesse, à une figure trop roide & mal terminée.

La févérité des anciens Romains donna à ce mot, *elegantia*, un sens odieux. Ils regardaient l'élégance en

tout genre comme une *afféterie*, comme une politesse recherchée, indigne de la gravité des premiers temps : *vitiū, non laudis fuit*, dit *Aulu-Gelle*. Ils appelaient un homme élégant à-peu-près ce que nous appelons aujourd'hui un petit-mâitre, *bellus homuncio*, & ce que les Anglais appellent un beau ; mais vers le temps de *Cicéron*, quand les mœurs eurent reçu le dernier degré de politesse, *elegans* était toujours une louange. *Cicéron* se fert en cent endroits de ce mot pour exprimer un homme, un discours poli ; on disait même alors un repas élégant : ce qui ne se dirait guère parmi nous.

Ce terme est consacré en français, comme chez les anciens Romains, à la sculpture, à la peinture, à l'éloquence, & principalement à la poésie. Il ne signifie pas, en peinture & en sculpture, précisément la même chose que *grâce*.

Ce terme *grâce* se dit particulièrement du visage, & on ne dit pas un visage élégant, comme des contours élégans : la raison en est que la grâce a toujours quelque chose d'animé, & c'est dans le visage que paraît l'ame ; ainsi on ne dit pas une démarche élégante, parce que la démarche est animée.

L'élégance d'un discours n'est pas l'éloquence, c'en est une partie ; ce n'est pas la seule harmonie, le seul nombre, c'est la clarté, le nombre, & le choix des paroles.

Il y a des langues en Europe dans lesquelles rien n'est si rare qu'un discours élégant : des terminaisons rudes, des consonnes fréquentes, des verbes auxiliaires nécessairement redoublés dans une même phrase, offensent l'oreille même des naturels du pays.

Un discours peut être élégant sans être un bon discours, l'élégance n'étant en effet que le mérite des paroles ; mais un discours ne peut être absolument bon sans être élégant.

L'élégance est encore plus nécessaire à la poésie que l'éloquence, parce qu'elle est une partie de cette harmonie si nécessaire aux vers.

Un orateur peut convaincre, émouvoir même sans élégance, sans pureté, sans nombre. Un poème ne peut faire d'effet, s'il n'est élégant : c'est un des principaux mérites de *Virgile*. *Horace* est bien moins élégant dans ses satires, dans ses épîtres ; aussi est-il moins poète, *sermoni propior*.

Le grand point, dans la poésie & dans l'art oratoire, c'est que l'élégance ne fasse jamais tort à la force ; & le poète, en cela comme dans tout le reste, a de plus grandes difficultés à surmonter que l'orateur ; car l'harmonie étant la base de son art, il ne doit pas se permettre un concours de syllabes rudes, il faut même quelquefois sacrifier un peu de la pensée à l'élégance de l'expression : c'est une gêne que l'orateur n'éprouve jamais.

Il est à remarquer que si l'élégance a toujours l'air facile, tout ce qui est facile & naturel n'est cependant pas élégant. Il n'y a rien de si facile, de si naturel que,

La cigale ayant chanté

Tout l'été :

Et

Maitre corbeau sur un arbre perché.

Pourquoi ces morceaux manquent-ils d'élégance ? C'est que cette naïveté est dépourvue de mots choisis & d'harmonie.

Amans heureux, voulez-vous voyager?
Que ce soit aux rives prochaines :

& cent autres traits ont , avec d'autres mérites , celui de l'élégance.

On dit rarement d'une comédie , qu'elle est écrite élégamment. La naïveté & la rapidité d'un dialogue familier excluent ce mérite propre à toute autre poésie.

L'élégance semblerait faire tort au comique : on ne rit point d'une chose élégamment dite ; cependant la plupart des vers de l'*Amphitruon* de *Molière* , excepté ceux de pure plaisanterie , sont élégans. Le mélange des dieux & des hommes dans cette pièce unique en son genre , & les vers irréguliers qui forment un grand nombre de madrigaux , en sont peut-être la cause.

Un madrigal doit bien plutôt être élégant qu'une épigramme , parce que le madrigal tient quelque chose des stances , & que l'épigramme tient du comique ; l'un est fait pour exprimer un sentiment délicat , & l'autre un ridicule.

Dans le sublime , il ne faut pas que l'élégance se remarque ; elle l'affaiblirait. Si on avait loué l'élégance du *Jupiter-Olympien* de *Phidias* , c'eût été en faire une satire. L'élégance de la *Vénus* de *Praxitèle* pouvait être remarquée.

ELIE ET ENOCH.

ELIE & *Enoch* font deux personnages bien importants dans l'antiquité. Ils font tous deux les seuls qui n'aient point goûté de la mort , & qui aient été transportés hors du monde. Un très-savant homme a prétendu que ce font des personnages allégoriques. Le père & la mère d'*Elie* font inconnus. Il croit que son pays *Galaad* ne veut dire autre chose que la circulation des temps ; on le fait venir de *Galgala* qui signifie *révolution*. Mais le nom du village de *Galgala* signifiait-il quelque chose ?

Le mot d'*Elie* a un rapport sensible avec celui d'*Elios*, le Soleil. L'holocauste offert par *Elie*, & allumé par le feu du ciel , est une image de ce que peuvent les rayons du soleil réunis. La pluie qui tombe après de grandes chaleurs est encore une vérité physique.

Le char de feu , & les chevaux enflammés qui enlèvent *Elie* au ciel , font une image frappante des quatre chevaux du soleil. Le retour d'*Elie* à la fin du monde semble s'accorder avec l'ancienne opinion que le soleil viendrait s'éteindre dans les eaux , au milieu de la destruction générale que les hommes attendaient : car presque toute l'antiquité fut long-temps persuadée que le monde ferait bientôt détruit.

Nous n'adoptons point ces allégories , & nous nous en tenons à ce qui est rapporté dans l'ancien Testament.

Enoch est un personnage aussi singulier qu'*Elie* , à cela près que la Genèse nomme son père & son fils ,

& que la famille d'*Elie* est inconnue. Les Orientaux & les Occidentaux ont célébré cet *Enoch*.

La sainte écriture, qui est toujours notre guide infallible, nous apprend qu'*Enoch* fut père de *Mathusala* ou *Mathusalem*, & qu'il ne vécut sur la terre que trois cents soixante & cinq ans, ce qui a paru une vie bien courte pour un des premiers patriarches. Il est dit qu'il marcha avec DIEU, & qu'il ne parut plus, parce que DIEU l'enleva. » C'est ce qui fait, dit dom *Calmet*, » que les pères & le commun des commentateurs » affurent qu'*Enoch* est encore en vie, que DIEU l'a » transporté hors du monde aussi-bien qu'*Elie*, qu'ils » viendront avant le jugement dernier s'opposer à » l'antechrist, qu'*Elie* prêchera aux Juifs, & *Enoch* » aux Gentils. »

S^t Paul, dans son Epître aux Hébreux (qu'on lui a contestée) dit expressément, *c'est par la sci qu'Enoch fut enlevé, afin qu'il ne vit point la mort; & on ne le vit plus, parce que le Seigneur le transporta.*

S^t Justin, ou celui qui a pris son nom, dit qu'*Enoch* & *Elie* sont dans le paradis terrestre, & qu'ils y attendent le second avènement de JESUS-CHRIST.

S^t Jérôme au contraire croit (a) qu'*Enoch* & *Elie* sont dans le ciel. C'est ce même *Enoch*, septième homme après *Adam*, qu'on prétend avoir écrit un livre cité par *S^t Jude*. (*)

Tertullien dit (b) que cet ouvrage fut conservé dans l'arche, & qu'*Enoch* en fit même une seconde copie après le déluge.

(a) *Jérôme*, commentaire sur *Amos*.

(*) Voyez *Apocryphes*.

(b) Liv. I, de cultu faminarum &c.

Voilà ce que la sainte écriture & les pères nous disent d'*Enoch* : mais les profanes de l'Orient en disent bien davantage. Ils croient en effet qu'il y a eu un *Enoch*, & qu'il fut le premier qui fit des esclaves à la guerre ; ils l'appellent tantôt *Enoch*, tantôt *Edris* ; ils disent que c'est lui qui donna des lois aux Egyptiens sous le nom de ce *Thaut*, appelé par les Grecs *Hermès Trismégiste*. On lui donne un fils nommé *Sabi* auteur de la religion des Sabiens ou Sabéens.

Il y avait une ancienne tradition en Phrygie sur un certain *Anach*, dont on disait que les Hébreux avaient fait *Enoch*. Les Phrygiens tenaient cette tradition des Chaldéens ou Babyloniens, qui reconnaissaient aussi un *Enoch* ou *Anach* pour inventeur de l'astronomie.

On pleurait *Enoch* un jour de l'année en Phrygie, comme on pleurait *Adoni* ou *Adonis* chez les Phéniciens.

L'écrivain ingénieux & profond qui croit *Elie* un personnage purement allégorique, pense la même chose d'*Enoch*. Il croit qu'*Enoch*, *Anach*, *Annoch*, signifiait l'année ; que les Orientaux le pleuraient ainsi qu'*Adonis*, & qu'ils se réjouissaient au commencement de l'année nouvelle.

Que le *Janus* connu ensuite en Italie, était l'ancien *Anach*, ou *Annoch* de l'Asie.

Que non-seulement *Enoch* signifiait autrefois chez tous ces peuples le commencement & la fin de l'an, mais le dernier jour de la semaine.

Que les noms d'*Anne*, de *Jean*, de *Januarius*, *Janvier*, ne sont venus que de cette source.

Il est difficile de pénétrer dans les profondeurs de l'histoire ancienne. Quand on y saisirait la vérité à tâtons, on ne ferait jamais sûr de la tenir. Il faut absolument qu'un chrétien s'en tienne à l'Écriture, quelque difficulté qu'on trouve à l'entendre.

E L O Q U E N C E.

(*Cet article a paru dans le grand Dictionnaire encyclopédique. Il y a dans celui-ci des additions, &, ce qui vaut bien mieux, des retranchemens.*)

L'ELOQUENCE est née avant les règles de la rhétorique, comme les langues se sont formées avant la grammaire.

La nature rend les hommes éloquens dans les grands intérêts & dans les grandes passions. Quiconque est vivement ému voit les choses d'un autre œil que les autres hommes. Tout est pour lui objet de comparaison rapide & de métaphore, sans qu'il y prenne garde : il anime tout, & fait passer dans ceux qui l'écoutent une partie de son enthousiasme.

Un philosophe très-éclairé a remarqué que le peuple même s'exprime par des figures ; que rien n'est plus commun, plus naturel que les tours qu'on appelle *Tropes*.

Ainsi, dans toutes les langues, *le cœur brûle, le courage s'allume, les yeux étincellent, l'esprit est accablé, il se partage, il s'épuise, le sang se glace, la tête se renverse, on est enflé d'orgueil, enivré de vengeance* : la nature se peint par-tout dans ces images fortes, devenues ordinaires.

C'est elle dont l'instinct enseigne à prendre d'abord un air, un ton modeste avec ceux dont on a besoin. L'envie naturelle de captiver ses juges & ses maîtres, le recueillement de l'ame profondément frappée, qui se prépare à déployer les sentimens qui la pressent, sont les premiers maîtres de l'art.

C'est cette même nature qui inspire quelquefois des débuts vifs & animés ; une forte passion, un danger pressant, appellent tout d'un coup l'imagination : ainsi un capitaine des premiers califes voyant fuir les musulmans, s'écria : „ Où courez-vous ? ce n'est pas „ là que sont les ennemis. „

On attribue ce même mot à plusieurs capitaines ; on l'attribue à *Cromwell*. Les ames fortes se rencontrent beaucoup plus souvent que les beaux-esprits.

Rafi, un capitaine musulman du temps même de *Mahomet*, voit les Arabes effrayés qui s'écrient que leur général *Dérar* est tué : *Qu'importe*, dit-il, *que Dérar soit mort, DIEU est vivant & vous regarde, marchez.*

C'était un homme bien éloquent que ce matelot anglais qui fit résoudre la guerre contre l'Espagne en 1740. *Quand les Espagnols m'ayant mutilé me présentèrent la mort, je recommandai mon ame à DIEU, & ma vengeance à ma patrie.*

La nature fait donc l'éloquence ; & si on a dit que les poètes naissent, & que les orateurs se forment, on l'a dit quand l'éloquence a été forcée d'étudier les lois, le génie des juges, & la méthode du temps : la nature seule n'est éloquente que par élans.

Les préceptes sont toujours venus après l'art. *Tibias* fut le premier qui recueillit les lois de l'éloquence, dont la nature donne les premières règles.

Platon dit ensuite dans son *Gorgias*, qu'un orateur doit avoir la subtilité des dialecticiens, la science des philosophes, la diction presque des poètes, la voix & les gestes des plus grands acteurs.

Aristote fit voir après lui que la véritable philosophie est le guide secret de l'esprit de tous les arts : il creusa les sources de l'éloquence dans son livre de la *rhétorique* ; il fit voir que la dialectique est le fondement de l'art de persuader, & qu'être éloquent c'est savoir prouver.

Il distingua les trois genres, le délibératif, le démonstratif, & le judiciaire. Dans le délibératif il s'agit d'exhorter ceux qui délibèrent, à prendre un parti sur la guerre & sur la paix, sur l'administration publique &c ; dans le démonstratif, de faire voir ce qui est digne de louange ou de blâme ; dans le judiciaire, de persuader d'absoudre ou de condamner &c. On sent assez que ces trois genres rentrent souvent l'un dans l'autre.

Il traite ensuite des passions & des mœurs que tout orateur doit connaître.

Il examine quelles preuves on doit employer dans ces trois genres d'éloquence. Enfin, il traite à fond de l'élocution, sans laquelle tout languit ; il recommande les métaphores, pourvu qu'elles soient justes & nobles ; il exige surtout la convenance & la bienséance.

Tous ces préceptes respirent la justesse éclairée d'un philosophe, & la politesse d'un athénien ; & en donnant les règles de l'éloquence, il est éloquent avec simplicité.

Il est à remarquer que la Grèce fut la seule contrée de la terre où l'on connût alors les lois de l'éloquence,

parce que c'était la seule où la véritable éloquence existât.

L'art grossier était chez tous les hommes ; des traits sublimes ont échappé par-tout à la nature dans tous les temps : mais remuer les esprits de toute une nation polie ; plaire , convaincre & toucher à la fois , cela ne fut donné qu'aux Grecs.

Les Orientaux étaient presque tous esclaves : c'est un caractère de la servitude de tout exagérer ; ainsi l'éloquence asiatique fut monstrueuse. L'Occident était barbare du temps d'*Aristote*.

L'éloquence véritable commença à se montrer dans Rome du temps des *Gracques* , & ne fut perfectionnée que du temps de *Cicéron*. *Marc-Antoine* l'orateur , *Hortensius* , *Curion* , *César* , & plusieurs autres , furent des hommes éloquens.

Cette éloquence périt avec la république , ainsi que celle d'Athènes. L'éloquence sublime n'appartient , dit-on , qu'à la liberté ; c'est qu'elle consiste à dire des vérités hardies , à étaler des raisons & des peintures fortes. Souvent un maître n'aime pas la vérité , craint les raisons , & aime mieux un compliment délicat que de grands traits.

Cicéron , après avoir donné les exemples dans ses harangues , donna les préceptes dans son livre de l'*Orateur* ; il suit presque toute la méthode d'*Aristote* , & s'explique avec le style de *Platon*.

Il distingue le genre simple , le tempéré , & le sublime.

Rollin a suivi cette division dans son *traité des études* ; & , ce que *Cicéron* ne dit pas , il prétend que

le tempéré est une belle rivière ombragée de vertes forêts des deux côtés ; le simple , une table servie proprement , dont tous les mets sont d'un goût excellent , & dont on bannit tout raffinement ; que le sublime foudroie , & que c'est un fleuve impétueux qui renverse tout ce qui lui résiste.

Sans se mettre à cette table , sans suivre ce foudre , ce fleuve , & cette rivière , tout homme de bon sens voit que l'éloquence simple est celle qui a des choses simples à exposer , & que la clarté & l'élégance sont tout ce qui lui convient.

Il n'est pas besoin d'avoir lu *Aristote* , *Cicéron* , & *Quintilien* , pour sentir qu'un avocat qui débute par un exorde pompeux au sujet d'un mur mitoyen , est ridicule : c'était pourtant le vice du barreau jusqu'au milieu du dix-septième siècle ; on disait avec emphase des choses triviales. On pourrait compiler des volumes de ces exemples ; mais tous se réduisent à ce mot d'un avocat , homme d'esprit , qui voyant que son adversaire parlait de la guerre de Troye & du Scamandre , l'interrompit en disant : *La cour observera que ma partie ne s'appelle pas Scamandre , mais Michaut.*

Le genre sublime ne peut regarder que de puissans intérêts , traités dans une grande assemblée.

On en voit encore de vives traces dans le parlement d'Angleterre ; on a quelques harangues qui y furent prononcées en 1739 , quand il s'agissait de déclarer la guerre à l'Espagne. L'esprit de *Démotène* & de *Cicéron* semble avoir dicté plusieurs traits de ces discours ; mais ils ne passeront pas à la postérité comme ceux des Grecs & des Romains , parce qu'ils manquent de cet art & de ce charme de la diction qui mettent le sceau de l'immortalité aux bons ouvrages.

Le genre tempéré est celui de ce discours d'appareil, de ces harangues publiques, de ces complimens étudiés, dans lesquels il faut couvrir de fleurs la futilité de la matière.

Ces trois genres rentrent encore souvent l'un dans l'autre, ainsi que les trois objets de l'éloquence qu'*Aristote* considère ; & le grand mérite de l'orateur est de les mêler à propos.

La grande éloquence n'a guère pu en France être connue au barreau, parce qu'elle ne conduit pas aux honneurs comme dans Athènes, dans Rome, & comme aujourd'hui dans Londres, & n'a point pour objet de grands intérêts publics : elle s'est réfugiée dans les oraisons funèbres, où elle tient un peu de la poésie.

Bossuet, & après lui *Fléchier*, semblent avoir obéi à ce précepte de *Platon*, qui veut que l'élocution d'un orateur soit quelquefois celle même d'un poète.

L'éloquence de la chaire avait été presque barbare jusqu'au P. *Bourdaloue* ; il fut un des premiers qui firent parler la raison.

Les Anglais ne vinrent qu'ensuite, comme l'avoue *Burnet* évêque de Salisburi. Ils ne connurent point l'oraison funèbre ; ils évitèrent dans les sermons les traits véhémens qui ne leur parurent point convenables à la simplicité de l'Évangile ; & ils se défièrent de cette méthode des divisions recherchées, que l'archevêque *Fénélon* condamne dans ses *Dialogues sur l'éloquence*.

Quoique nos sermons roulent sur l'objet le plus important à l'homme, cependant il s'y trouve peu de morceaux frappans, qui comme les beaux endroits
de

de *Cicéron* & de *Démofthènes*, foient devenus les modèles de toutes les nations occidentales. Le lecteur fera pourtant bien aisé de trouver ici ce qui arriva la première fois que *M. Massillon*, depuis évêque de Clermont, prêcha son fameux sermon du petit nombre des élus : il y eut un endroit où un transport de faififfement s'empara de tout l'auditoire ; presque tout le monde se leva à moitié par un mouvement involontaire ; le murmure d'acclamation & de surprise fut si fort qu'il troubla l'orateur, & ce trouble ne servit qu'à augmenter le pathétique de ce morceau : le voici.

„ Je suppose que ce soit ici notre dernière heure à
 „ tous, que les cieux vont s'ouvrir sur nos têtes, que
 „ le temps est passé, & que l'éternité commence, que
 „ JESUS-CHRIST va paraître pour nous juger selon
 „ nos œuvres, & que nous sommes tous ici pour
 „ attendre de lui l'arrêt de la vie ou de la mort
 „ éternelle : je vous le demande, frappé de terreur
 „ comme vous, ne séparant point mon sort du vôtre,
 „ & me mettant dans la même situation où nous
 „ devons tous paraître un jour devant DIEU notre
 „ juge ; si JESUS-CHRIST, dis-je, paraissait dès-à-
 „ présent pour faire la terrible séparation des justes
 „ & des pécheurs, croyez-vous que le plus grand
 „ nombre fût sauvé ? Croyez-vous que le nombre des
 „ justes fût au moins égal à celui des pécheurs ?
 „ Croyez-vous que s'il se fait maintenant la discussion
 „ des œuvres du grand nombre qui est dans cette
 „ église, il trouvât seulement dix justes parmi nous ?
 „ En trouverait-il un seul ? „ (Il y a eu plusieurs
 éditions différentes de ce discours, mais le fond est
 le même dans toutes.)

Cette figure la plus hardie qu'on ait jamais employée, & en même temps la plus à sa place, est un des plus beaux traits d'éloquence qu'on puisse lire chez les nations anciennes & modernes ; & le reste du discours n'est pas indigne de cet endroit si faillant.

De pareils chefs-d'œuvre sont très-rare, tout est d'ailleurs devenu lieu commun.

Les prédicateurs qui ne peuvent imiter ces grands modèles, feraient mieux de les apprendre par cœur & de les débiter à leur auditoire, (supposé encore qu'ils eussent ce talent si rare de la déclamation) que de prêcher dans un style languissant des choses aussi rebattues qu'inutiles.

On demande si l'éloquence est permise aux historiens : celle qui leur est propre consiste dans l'art de préparer les événemens, dans leur exposition toujours élégante, tantôt vive & pressée, tantôt étendue & fleurie, dans la peinture vraie & forte des mœurs générales & des principaux personnages, dans les réflexions incorporées naturellement au récit, & qui n'y paraissent point ajoutées. L'éloquence de *Démotrhènes* ne convient point à *Thucydide* ; une harangue directe qu'on met dans la bouche d'un héros, qui ne la prononça jamais, n'est guère qu'un beau défaut, au jugement de plusieurs esprits éclairés.

Si pourtant ces licences pouvaient quelquefois se permettre, voici une occasion où *Mézerei* dans sa grande histoire semble obtenir grâce pour cette hardiesse approuvée chez les anciens ; il est égal à eux pour le moins dans cet endroit : c'est au commencement du règne de *Henri IV*, lorsque ce prince,

avec très-peu de troupes , était pressé auprès de Dieppe par une armée de trente mille hommes , & qu'on lui conseillait de se retirer en Angleterre. *Mézerai* s'élève au-dessus de lui-même en faisant parler ainsi le maréchal de *Biron* , qui d'ailleurs était un homme de génie , & qui peut fort bien avoir dit une partie de ce que l'historien lui attribue.

» Quoi ! Sire , on vous conseille de monter sur mer ,
 » comme s'il n'y avait pas d'autre moyen de conserver
 » votre royaume que de le quitter ! Si vous n'étiez pas
 » en France , il faudrait percer au travers de tous les
 » hafards & de tous les obstacles pour y venir : &
 » maintenant que vous y êtes , on voudrait que vous
 » en fortifiez ; & vos amis feraient d'avis que vous
 » fiffiez de votre bon gré ce que le plus grand effort de
 » vos ennemis ne saurait vous contraindre de faire ! En
 » l'état où vous êtes , sortir seulement de France pour
 » vingt-quatre heures , c'est s'en bannir pour jamais.
 » Le péril , au reste , n'est pas si grand qu'on vous le
 » dépeint ; ceux qui nous pensent envelopper , sont
 » ou ceux mêmes que nous avons tenus enfermés si
 » lâchement dans Paris , ou gens qui ne valent pas
 » mieux , & qui auront plus d'affaires entre eux-
 » mêmes que contre nous. Enfin , Sire , nous sommes
 » en France , il nous y faut enterrer : il s'agit d'un
 » royaume , il faut l'emporter ou y perdre la vie ; &
 » quand même il n'y aurait point d'autre fureté pour
 » votre sacrée personne que la fuite , je fais bien
 » que vous aimeriez mieux mille fois mourir de pied
 » ferme que de vous sauver par ce moyen. Votre
 » majesté ne souffrirait jamais qu'on dise qu'un cadet
 » de la maison de Lorraine lui aurait fait perdre terre ;

„ encore moins qu'on la vît mendier à la porte d'un
 „ prince étranger. Non, non, Sire, il n'y a ni couronne
 „ ni honneur pour vous au-delà de la mer : si vous
 „ allez au-devant du secours d'Angleterre, il reculera;
 „ si vous vous présentez au port de la Rochelle en
 „ homme qui se sauve, vous n'y trouverez que des
 „ reproches & du mépris. Je ne puis croire que vous
 „ deviez plutôt fier votre personne à l'inconstance
 „ des flots, & à la merci de l'étranger, qu'à tant
 „ de braves gentilshommes & tant de vieux foldats,
 „ qui sont prêts à lui servir de remparts & de
 „ boucliers : & je suis trop serviteur de votre majesté,
 „ pour lui diffimuler que si elle cherchait sa fureté
 „ ailleurs que dans leur vertu, ils seraient obligés de
 „ chercher la leur dans un autre parti que dans le
 „ sien. „

Ce discours fait un effet d'autant plus beau, que
Mézerai met ici en effet dans la bouche du maréchal
 de *Biron* ce qu'*Henri IV* avait dans le cœur.

Il y aurait encore bien des choses à dire sur
 l'éloquence, mais les livres n'en disent que trop ; &
 dans un siècle éclairé, le génie aidé des exemples en
 fait plus que n'en disent tous les maîtres.

E M B L E M E.

Figure , allégorie , symbole &c.

TOUT est emblème & figure dans l'antiquité. On commence en Chaldée par mettre un bélier , deux chevreaux , un taureau dans le ciel pour marquer les productions de la terre au printemps. Le feu est le symbole de la Divinité dans la Perse , le chien céleste avertit les Egyptiens des inondations du Nil ; le serpent qui cache sa queue dans sa tête , devient l'image de l'éternité. La nature entière est peinte & déguisée.

Vous retrouvez encore dans l'Inde plusieurs de ces anciennes statues effrayantes & grossières dont nous avons déjà parlé , qui représentent la vertu munie de dix grands bras avec lesquels elle doit combattre les vices ; & que nos pauvres missionnaires ont prises pour le portrait du diable , ne doutant pas que tous ceux qui ne parlaient pas français ou italien n'adorassent le diable.

Mettez tous ces symboles de l'antiquité sous les yeux de l'homme du sens le plus droit , qui n'en aura jamais entendu parler , il n'y comprendra rien ; c'est une langue qu'il faut apprendre.

Les anciens poètes théologiens furent dans la nécessité de donner des yeux à DIEU , des mains , des pieds ; de l'annoncer sous la figure d'un homme.

S^t Clément d'Alexandrie (a) rapporte ces vers de *Xénophanes* le colophonien , dignes de toute notre attention :

(a) *Stromates* , liv. V.

Grand Dieu, quoi que l'on fasse, & quoi qu'on ose feindre ;
 On ne peut te comprendre, & moins encore te peindre.
 Chacun figure en toi ses attributs divers ,
 Les oiseaux te feraient voltiger dans les airs ,
 Les bœufs te prêteraient leurs cornes menaçantes ,
 Les lions t'armeraient de leurs dents déchirantes ,
 Les chevaux dans les champs te feraient galopper.

On voit par ces vers de *Xénophanes* que ce n'est pas d'aujourd'hui que les hommes ont fait DIEU à leur image. L'ancien *Orphée* de Thrace, ce premier théologien des Grecs, fort antérieur à *Homère*, s'exprime ainsi, selon le même *Clément* d'Alexandrie :

Sur son trône éternel assis dans les nuages ,
 Immobile , il régit les vents & les orages ;
 Ses pieds pressent la terre ; & du vague des airs
 Sa main touche à la fois aux rives des deux mers ;
 Il est principe, fin , milieu de toutes choses.

Tout étant donc figure & emblème, les philosophes, & surtout ceux qui avaient voyagé dans l'Inde, employèrent cette méthode ; leurs préceptes étaient des emblèmes, des énigmes.

N'attisez pas le feu avec une épée, c'est-à-dire, n'irritez point des hommes en colère.

Ne mettez point la lampe sous le boisseau. — Ne cachez point la vérité aux hommes.

Abstenez-vous des fèves. — Fuyez souvent les assemblées publiques dans lesquelles on donnait son suffrage avec des fèves blanches ou noires.

N'ayez point d'hirondelles dans votre maison. — Qu'elle ne soit point remplie de babillards.

Dans la tempête adorez l'écho. — Dans les troubles civils retirez-vous à la campagne.

N'écrivez point sur la neige. — N'enseignez pas les esprits mous & faibles.

Ne mangez ni votre cœur ni votre cervelle. — Ne vous livrez ni au chagrin ni à des entreprises trop difficiles &c.

Telles sont les maximes de *Pythagore*, dont le sens n'est pas difficile à comprendre..

Le plus beau de tous les emblèmes est celui de DIEU, que *Timée* de Locres figure par cette idée : *Un cercle dont le centre est par-tout & la circonférence nulle part.* *Platon* adopta cet emblème ; *Pascal* l'avait inféré parmi les matériaux dont il voulait faire usage , & qu'on a intitulé les *pensées*.

En métaphysique, en morale, les anciens ont tout dit. Nous nous rencontrons avec eux, ou nous les répétons. Tous les livres modernes de ce genre ne sont que des redites.

Plus vous avancez dans l'Orient, plus vous trouvez cet usage des emblèmes & des figures établi; mais plus aussi ces images sont-elles éloignées de nos mœurs & de nos coutumes.

C'est surtout chez les Indiens, les Egyptiens, les Syriens, que les emblèmes qui nous paraissent les plus étranges, étaient consacrés. C'est-là qu'on portait en procession avec le plus profond respect les deux organes de la génération, les deux symboles de la vie. Nous en rions, nous osons traiter ces peuples d'idiots barbares, parce qu'ils remerciaient DIEU innocemment de leur avoir donné l'être. Qu'auraient-ils dit,

s'ils nous avaient vu entrer dans nos temples avec l'instrument de la destruction à notre côté ?

A Thèbes on représentait les péchés du peuple par un bouc. Sur la côte de Phénicie, une femme nue avec une queue de poisson était l'emblème de la nature.

Il ne faut donc pas s'étonner si cet usage des symboles pénétra chez les Hébreux, lorsqu'ils eurent formé un corps de peuple vers le désert de la Syrie.

De quelques emblèmes dans la nation juive.

UN des plus beaux emblèmes des livres judaïques est ce morceau de l'Ecclésiaste.

Quand les travailleuses au moulin seront en petit nombre & oisives, quand ceux qui regardaient par les trous s'obscurciront, que l'amandier fleurira, que la sauterelle s'engraïssera, que les câpres tomberont, que la cordelette d'argent se cassera, que la bandelette d'or se retirera. . . . , & que la cruche se brisera sur la fontaine.

Cela signifie que les vieillards perdent leurs dents, que leur vue s'affaiblit, que leurs cheveux blanchissent comme la fleur de l'amandier, que leurs pieds s'enflent comme la sauterelle, que leurs cheveux tombent comme les feuilles du câprier, qu'ils ne sont plus propres à la génération, & qu'alors il faut se préparer au grand voyage.

Le cantique des cantiques est (comme on fait) un emblème continuel du mariage de JESUS-CHRIST avec l'Eglise.

Qu'il me baise d'un baiser de sa bouche, car vos tetons sont meilleurs que du vin — qu'il mette sa main gauche sous ma tête, & qu'il m'embrasse de la main droite — que tu es

belle , ma chère , tes yeux sont des yeux de colombe — tes cheveux sont comme des troupeaux de chèvres , sans parler de ce que tu nous caches — tes lèvres sont comme un petit ruban d'écarlate , tes joues sont comme des moitiés de pommes d'écarlate , sans parler de ce que tu nous caches — que ta gorge est belle ! — que tes lèvres distillent le miel ! — Mon bien-aimé mit sa main au trou , & mon ventre tressaillit à ses attouchemens — ton nombril est comme une coupe faite au tour — ton ventre est comme un mouceau de froment entouré de lis — tes deux tetons sont comme deux fans géméaux de chevreuil — ton cou est comme une tour d'ivoire — ton nez est comme la tour du mont Liban — ta tête est comme le mont Carmel , ta taille est celle d'un palmier. J'ai dit , je monterai sur le palmier & je cueillerai de ses fruits , que ferons-nous de notre petite sœur ? elle n'a point encore de tetons. Si c'est un mur , bâtissons dessus une tour d'argent ; si c'est une porte , fermons-la avec du bois de cèdre.

Il faudrait traduire tout le cantique pour voir qu'il est un emblème d'un bout à l'autre ; surtout l'ingénieux dom *Calmet* démontre que le palmier sur lequel monte le bien-aimé, est la croix à laquelle on condamna notre Seigneur JESUS-CHRIST. Mais il faut avouer qu'une morale saine & pure est encore préférable à ces allégories.

On voit dans les livres de ce peuple une foule d'emblèmes typiques qui nous révoltent aujourd'hui & qui exercent notre incrédulité & notre raillerie , mais qui paraissaient communs & simples aux peuples asiatiques.

DIEU apparaît à *Isaïe* fils d'*Amos* , & lui dit : (b)
 ,, Va , détache ton sac de tes reins , & tes sandales de

(b) *Isaïe* , chap. XX , v. 2 & suiv.

» tes pieds ; & il le fit ainfi marchant tout nu &
 » déchaux. Et DIEU dit : ainfi que mon serviteur
 » *Isaïe* a marché tout nu & déchaux , comme un
 » signe de trois ans fur l’Egypte & l’Ethiopie , ainfi
 » le roi des Affyriens emmènera des captifs d’Egypte
 » & d’Ethiopie , jeunes & vieux , les fesses découvertes à
 » la honte de l’Egypte.

Cela nous semble bien étrange , mais informons-nous feulement de ce qui fe paffe encore de nos jours chez les Turcs & chez les Africains , & dans l’Inde où nous allons commercer avec tant d’acharnement & fi peu de fuccès. On apprendra qu’il n’est pas rare de voir des fantons absolument nus , non-feulement prêcher les femmes , mais fe laisser baifer les parties naturelles avec respect , fans que ces baifers inspirent ni à la femme ni au fanton le moindre délir impudique. On verra fur les bords du Gange une foule innombrable d’hommes & de femmes nus de la tête jufqu’aux pieds , les bras étendus vers le ciel , attendre le moment d’une éclipse pour fe plonger dans le fleuve.

Le bourgeois de Paris ou de Rome ne doit pas croire que le refte de la terre foit tenu de vivre & de penfer en tout comme lui.

Jérémie qui prophétifait du temps de *Joakim* melk de Jérufalem , (c) en faveur du roi de Babylone , fe met des chaînes & des cordes au cou par ordre du Seigneur , & les envoie au roi d’Edom , d’Amnon , de Tyr , de Sidon , par leurs ambaffadeurs qui étaient venus à Jérufalem vers *Sédécias* ; il leur ordonne de parler ainfi à leurs maîtres :

(c) *Jérém.* chap. XXVII , v. 2 & fuiv.

Voici ce que dit le Seigneur des armées, le DIEU d'Israël, vous direz ceci à vos maîtres. J'ai fait la terre, les hommes, les bêtes de somme qui sont sur la face de la terre, dans ma grande force & dans mon bras étendu, & j'ai donné la terre à celui qui a plu à mes yeux; & maintenant donc j'ai donné toutes ces terres dans la main de Nabuchodonosor roi de Babylone mon serviteur, & par-dessus je lui ai donné toutes les bêtes des champs afin qu'elles le servent. J'ai parlé selon toutes ces paroles à Sédécias roi de Juda, lui disant : Soumettez votre cou sous le joug du roi de Babylone, servez-le, lui & son peuple, & vous vivrez &c.

Aussi Jérémie fut-il accusé de trahir son roi & sa patrie, & de prophétiser en faveur de l'ennemi pour de l'argent : on a même prétendu qu'il fut lapidé.

Il est évident que ces cordes & ces chaînes étaient l'emblème de cette servitude à laquelle Jérémie voulait qu'on se soumit

C'est ainsi qu'*Hérodote* nous raconte qu'un roi des Scythes envoya pour présent à *Darius* un oiseau, une souris, une grenouille, & cinq flèches. Cet emblème signifiait que si *Darius* ne fuyait aussi vite qu'un oiseau, qu'une grenouille, qu'une souris, il serait percé par les flèches des Scythes. L'allégorie de Jérémie était celle de l'impuissance, & l'emblème des Scythes était celui du courage.

C'est ainsi que *Sextus Tarquinius* consultant son père, que nous appelons *Tarquin le superbe*, sur la manière dont il devait se conduire avec les Gabiens; *Tarquin* qui se promenait dans son jardin ne répondit qu'en abattant les têtes des plus hauts pavots. Son fils l'entendit & fit mourir les principaux citoyens. C'était l'emblème de la tyrannie.

Plusieurs favans ont cru que l'histoire de *Daniel*, du dragon, de la fosse au sept lions auxquels on donnait chaque jour deux brebis & deux hommes à manger, & l'histoire de l'ange qui enleva *Habacuc* par les cheveux pour porter à dîner à *Daniel* dans la fosse aux lions, ne sont qu'une allégorie visible, un emblème de l'attention continuelle avec laquelle DIEU veille sur ses serviteurs. Mais il nous semble plus pieux de croire que c'est une histoire véritable, telle qu'il en est plusieurs dans la sainte écriture, qui déploie sans figure & sans type la puissance divine, & qu'il n'est pas permis aux esprits profanes d'approfondir. Bornons-nous aux emblèmes, aux allégories véritables, indiquées comme telles par la sainte écriture elle-même.

(d) *En la trentième année, le cinquième jour du quatrième mois, comme j'étais au milieu des captifs sur le fleuve Chobar, les cieus s'ouvrirent, & je vis les visions de DIEU &c. Le Seigneur adressa la parole à Ezéchiël prêtre, fils de Buzi, dans le pays des Chaldéens près du fleuve Chobar, & la main de DIEU se fit sur lui.*

C'est ainsi qu'*Ezéchiël* commence sa prophétie; & après avoir vu un feu, un tourbillon, & au milieu du feu les figures de quatre animaux ressemblant à un homme, lesquels avaient quatre faces & quatre ailes avec des pieds de veau, & une roue qui était sur la terre & qui avait quatre faces, les quatre parties de la roue allant en même temps, & ne retournant point lorsqu'elles marchaient &c.

Il dit : *L'esprit entra dans moi, & m'affermis sur mes pieds; ensuite le Seigneur me dit : (e) Fils de l'homme,*

(d) *Ezéchiël*, chap. I.

(e) *Ezéchiël*, chap. III, v. 1 & suiv.

mange tout ce que tu trouveras, mange ce livre & va parler aux enfans d'Israël. En même temps j'ouvris la bouche, & il me fit manger ce livre; & l'esprit entra dans moi & me fit tenir sur mes pieds. Et il me dit : Va te faire enfermer au milieu de ta maison. Fils de l'homme, voici des chaînes dont on te liera &c. Et toi, fils de l'homme, (f) prends une brique, place-la devant toi, & trace dessus la ville de Jérusalem &c.

Prends aussi un poëlon de fer, & tu le mettras comme un mur de fer entre toi & la ville; tu affermiras ta face, tu seras devant Jérusalem comme si tu l'assiégeais, c'est un signe à la maison d'Israël.

Après cet ordre, DIEU lui ordonne de dormir trois-cents-quatre-vingt-dix jours sur le côté gauche pour les iniquités d'Israël, & de dormir sur le côté droit pendant quarante jours, pour l'iniquité de la maison de Juda.

Avant d'aller plus loin, transcrivons ici les paroles du judicieux commentateur dom *Calmet* sur cette partie de la prophétie d'*Ezéchiël*, qui est à la fois une histoire & une allégorie, une vérité réelle & un emblème. Voici comment ce savant bénédictin s'explique :

„ Il y en a qui croient qu'il n'arriva rien de tout
 „ cela qu'en vision, qu'un homme ne peut demeurer
 „ si long-temps couché sur un même côté sans
 „ miracle; que l'Écriture ne nous marquant point
 „ qu'il y ait eu ici du prodige, on ne doit point
 „ multiplier les actions miraculeuses sans nécessité;
 „ que s'il demeura couché ces trois cents-quatre-vingt-

(f) *Ibid.* chap. IV, v. 1 & suiv.

„ dix jours, ce ne fut que pendant les nuits ; le jour
 „ il vaquait à ses affaires. Mais nous ne voyons
 „ nulle nécessité de recourir au miracle , ni de
 „ chercher des détours pour expliquer le fait dont il
 „ est parlé ici. Il n'est nullement impossible qu'un
 „ homme demeure enchaîné & couché sur son côté
 „ pendant trois-cents-quatre-vingt-dix jours. On a
 „ tous les jours des expériences qui en prouvent la
 „ possibilité , dans les prisonniers , dans divers
 „ malades , & dans quelques personnes qui ont
 „ l'imagination blessée , & qu'on enchaîne comme
 „ des furieux. *Prado* témoigne qu'il a vu un fou qui
 „ demeura lié & couché tout nu sur son côté pendant
 „ plus de quinze ans. Si tout cela n'était arrivé qu'en
 „ vision , comment les Juifs de la captivité auraient-
 „ ils compris ce que leur voulait dire *Ezéchiël* ?
 „ comment ce prophète aurait-il exécuté les ordres
 „ de DIEU ? Il faut donc dire aussi qu'il ne dressa
 „ le plan de Jérusalem , qu'il ne représenta le siège ,
 „ qu'il ne fut lié , qu'il ne mangea du pain de diffé-
 „ rens grains qu'en esprit & en idée. „

Il faut se rendre au sentiment du savant *Calmet* ,
 qui est celui des meilleurs interprètes. Il est clair que
 la sainte écriture raconte le fait comme une vérité
 réelle , & que cette vérité est l'emblème , le type , la
 figure , d'une autre vérité.

*Prends du froment, de l'orge, des fèves, des lentilles, du millet,
 de la vesce, fais en des pains pour autant de jours que tu dor-
 miras sur le côté. Tu mangeras pendant trois cents quatre-
 vingt-dix jours; (g) tu le mangeras comme un gâteau d'orge,*

(g) *Ezéchiël*, chap. IV, v. 9 & 12.

& tu le couvriras de l'excrément qui sort du corps de l'homme.

(1) *Les enfans d'Israël mangeront ainsi leur pain souillé.*

Il est évident que le Seigneur voulait que les Israélites mangeassent leur pain souillé; il fallait donc que le pain du prophète fût souillé aussi. Cette souillure était si réelle qu'*Ezéchiel* en eut horreur. Il s'écria : (h) *Ah ! ah ! ma vie (mon ame) n'a pas encore été pollue &c.* Et le Seigneur lui dit : *Va, je te donne de la fiente de bœuf au lieu de la fiente d'homme, & tu la mettras avec ton pain.*

Il fallait donc absolument que cette nourriture fût souillée, pour être un emblème, un type. Le prophète mit donc en effet de la fiente de bœuf avec son pain pendant trois-cents-quatre-vingt-dix jours, & ce fut à la fois une réalité & une figure symbolique

De l'emblème d'Oolla & d'Oliba.

LA fainte écriture déclare expressément qu'*Oolla* est l'emblème de Jérusalem. (i) *Fils de l'homme, fais connaître à Jérusalem ses abominations; ton père était un amorrhéen, & ta mère une céthéenne.* Ensuite le prophète sans craindre des interprétations malignes, des plaifanteries alors inconnues, parle à la jeune *Oolla* en ces termes :

Ubera tua intumuerunt, & pilus tuus germinavit, & eras nuda & confusione plena.

(1) On prétend que DIEU propose seulement au prophète de faire cuire son pain sous la cendre avec des excréments d'hommes ou d'animaux. En effet, dans quelques déserts où les matières combustibles sont rares, la fiente des animaux desséchée est employée souvent à faire cuire les alimens; mais ce n'est pas du pain cuit sous la cendre qu'on prépare avec un feu de cette espèce; & même en adoptant cette explication des commentateurs, il en reste encore assez pour dégoûter un prophète.

(h) *Ezéchiel*, v. 4 & 15.

(i) *Ibid.* chap. XVI, v. 1 & suiv.

Ta gorge s'enfla , ton poil germa , tu étais nue & confuse.

Et transfivi per te , & vidi te , & ecce tempus tuum , tempus amantium ; & expandi amictum meum super te , & operui ignominiam tuam , & juravi tibi , & ingressus sum pactum tecum (ait Dominus DEUS) & facta es mihi.

Je passai , je te vis , voici mon temps , voici le temps des amans ; j'étendis sur toi mon manteau , je couvris ta vilénie , je te jurai , je fis marché avec toi , dit le Seigneur , & tu fus à moi.

Et habens fiduciam in pulchritudine tuâ fornicata es in nomine tuo ; & exposuisti fornicationem tuam omni transeunti , ut ejus fieres.

Mais fière de ta beauté , tu forniquas en ton nom , tu exposas ta fornication à tout passant pour être à lui.

Et edificavisti tibi lupanar , & fecisti tibi prostibulum in cunctis plateis.

Et tu bâtis un mauvais lieu , tu fis une prostitution dans tous les carrefours.

Et divisisti pedes tuos omni transeunti , & multiplicasti fornicationes tuas.

Et tu ouvris les jambes à tous les passans , & tu multiplias tes fornications.

Et fornicata es cum filiis Ægypti , vicinis tuis , magnarum carnum ; & multiplicasti fornicationem tuam , ad irritandum me.

Et tu forniquas avec les Egyptiens tes voisins qui avaient de grands membres &c. Tu multiplias ta fornication pour m'irriter.

L'article d'*Oliba* qui signifie *Samarie* est beaucoup plus fort & plus éloigné des bienfécances de notre style.

Denudavit

Denudavit quoque fornicationes suas , discooperuit ignominiam suam.

Et elle mit à nu ses fornications , & découvrit sa turpitude.

Multiplicavit enim fornicationes suas , recordans dies adolescentiæ suæ.

Elle multiplia ses fornications comme dans son adolescence.

Et insanivit libidine super concubitum eorum quorum carnes sunt ut carnes asinorum , & sicut fluxus equorum , fluxus eorum.

Et elle fut éprise de fureur pour le coït de ceux dont les membres sont comme les membres des ânes , & dont l'émission est comme l'émission des chevaux.

Ces images nous paraissent licencieuses & révoltantes ; elles n'étaient alors que naïves. Il y en a trente exemples dans le Cantique des cantiques , modèle de l'union la plus chaste. Remarquez attentivement que ces expressions , ces images sont toujours très-sérieuses , & que dans aucun livre de cette haute antiquité , vous ne trouverez jamais la moindre raillerie sur le grand objet de la génération. Quand la luxure est condamnée , c'est avec les termes propres , mais ce n'est jamais ni pour exciter à la volupté , ni pour faire la moindre plaisanterie. Cette haute antiquité n'a ni de *Martial* , ni de *Catulle* , ni de *Pétrone*.

D'Osée , & de quelques autres emblèmes.

ON ne regarde pas comme une simple vision , comme une simple figure , l'ordre positif donné par le Seigneur

Dictionn. philosoph. Tome III. M m

au prophète *Osée* de prendre une prostituée , (*k*) & d'en avoir trois enfans. On ne fait point d'enfans en vision ; ce n'est point en vision qu'il fit marché avec *Gomer* fille d'*Ebalaïm* , dont il eut deux garçons & une fille. Ce n'est point en vision qu'il prit ensuite une femme adultère par le commandement exprès du Seigneur , qu'il lui donna quinze petites pièces d'argent , & une mesure & demie d'orge. La première prostituée signifiait Jérusalem , & la seconde prostituée signifiait Samarie. Mais ces prostitutions , ces trois enfans , ces quinze pièces d'argent , ce boisseau & demi d'orge , n'en sont pas moins des choses très-réelles.

Ce n'est point en vision que le patriarche *Salmon* épousa la prostituée *Rahab* aïeule de *David*. Ce n'est point en vision que le patriarche *Juda* commit un inceste avec sa belle-fille *Thamar* , inceste dont naquit *David*. Ce n'est point en vision que *Ruth* , autre aïeule de *David* , se mit dans le lit de *Booz*. Ce n'est point en vision que *David* fit tuer *Urie* , & ravit *Betzbé* dont naquit le roi *Salomon*. Mais ensuite tous ces événemens devinrent des emblèmes , des figures , lorsque les choses qu'ils figuraient furent accomplies.

Il résulte évidemment d'*Ezéchiel* , d'*Osée* , de *Jérémie* , de tous les prophètes juifs , & de tous les livres juifs , comme de tous les livres qui nous instruisent des usages chaldéens , persans , phéniciens , syriens , indiens , égyptiens ; il résulte , dis-je , que leurs mœurs n'étaient pas les nôtres , que ce monde ancien ne ressemblait en rien à notre monde.

(*k*) Voyez les premiers chapitres du petit prophète *Osée*.

Passer seulement de Gibraltar à Méquines, les bien-féances ne sont plus les mêmes ; on ne trouve plus les mêmes idées ; deux lieues de mer ont tout changé. (*)

E M P O I S O N N E M E N S.

RÉPÉTONS souvent des vérités utiles. Il y a toujours eu moins d'empoisonnements qu'on ne l'a dit ; il en est presque comme des parricides. Les accusations ont été communes , & ces crimes ont été très-rares. Une preuve, c'est qu'on a pris long-temps pour poison ce qui n'en est pas. Combien de princes se sont défaits de ceux qui leur étaient suspects en leur faisant boire du sang de taureau ? combien d'autres princes en ont avalé pour ne point tomber dans les mains de leurs ennemis ? Tous les historiens anciens, & même *Plutarque*, l'attestent.

J'ai été tant bercé de ces contes dans mon enfance, qu'à la fin j'ai fait saigner un de mes taureaux, dans l'idée que son sang m'appartenait, puisqu'il était né dans mon étable ; (ancienne prétention dont je ne discute pas ici la validité :) je bus de ce sang comme *Atrée* & *M^{lle} de Vergi*. Il ne me fit pas plus de mal que le sang de cheval n'en fait aux Tartares, & que le boudin ne nous en fait tous les jours, surtout lorsqu'il n'est pas trop gras.

Pourquoi le sang du taureau serait-il un poison quand le sang de bouquetin passe pour un remède ? Les paysans de mon canton avalent tous les jours du sang de bœuf qu'ils appellent de la *fricassée* ; celui de

(*) Voyez *Figure*.

taureau n'est pas plus dangereux. Soyez sûr , cher lecteur , que *Thémistocle* n'en mourut pas.

Quelques spéculatifs de la cour de *Louis XIV* crurent deviner que sa belle-sœur *Henriette d'Angleterre* avait été empoisonnée avec de la poudre de diamant, qu'on avait mise dans une jatte de fraises au lieu de sucre rapé ; mais ni la poudre impalpable de verre ou de diamans , ni celle d'aucune production de la nature , qui ne ferait pas venimeuse par elle-même , ne pourrait être nuisible.

Il n'y a que les pointes aiguës , tranchantes , actives , qui puissent devenir des poisons violens. L'exact observateur *Mead* (que nous prononçons *Mide*) célèbre médecin de Londres , a vu au microscope la liqueur dardée par les gencives des vipères irritées ; il prétend qu'il les a toujours trouvées semées de ces lames coupantes & pointues , dont le nombre innombrable déchire & perce les membranes internes. (1)

La *cantarella* dont on prétend que le pape *Alexandre VI* , & son bâtard le duc de *Borgia* faisaient un grand usage , était , dit-on , la bave d'un cochon rendu enragé en le suspendant par les pieds la tête en-bas , & en le battant long-temps jusqu'à la mort ;

(1) On ne peut expliquer les effets d'un poison par une cause mécanique de cette espèce. Quelques-uns paraissent avoir une action chimique sur nos organes qu'ils détruisent en décomposant la substance qui les forme. Tels sont les poisons caustiques. Le venin de la vipère paraît n'avoir qu'une action purement organique. (Voyez l'ouvrage de M. l'abbé *Fontana* sur le venin de la vipère.) Nous ne prétendons pas prononcer que l'action mécanique des corps , leur action chimique , leur action organique , soient d'une nature différente ; mais les faits prouvent que ces trois espèces d'actions existent , & rien ne nous prouve qu'elles doivent être réduites à une seule , ni même ne nous en fait entrevoir la possibilité.

c'était un poison aussi prompt & aussi violent que celui de la vipère. Un grand apothicaire m'assure que la *Tophana*, cette célèbre empoisonneuse de Naples, se servait principalement de cette recette. Peut-être tout cela n'est-il pas vrai. (2) Cette science est de celles qu'il faudrait ignorer.

Les poisons qui coagulent le sang au lieu de déchirer les membranes, sont l'opium, la ciguë, la jusquiame, l'aconit, & plusieurs autres. Les Athéniens avaient raffiné jusqu'à faire mourir par ces poisons réputés froids leurs compatriotes condamnés à mort. Un apothicaire était le bourreau de la république. On dit que *Socrate* mourut fort doucement, & comme on s'endort; j'ai peine à le croire.

Je fais une remarque sur les livres juifs, c'est que chez ce peuple vous ne voyez personne qui soit mort empoisonné. Une foule de rois & de pontifes périt par des assassinats; l'histoire de cette nation est l'histoire des meurtres & du brigandage: mais il n'est parlé qu'en un seul endroit d'un homme qui se soit empoisonné lui-même; & cet homme n'est point un juif; c'était un syrien nommé *Lizias*, général des armées d'*Antiochus Epiphane*. Le second livre des Machabées dit (a) qu'il s'empoisonna; *vitam veneno finivit*. Mais

(2) Il est très-vraisemblable que c'est un conte populaire: il ferait plus facile qu'on ne croit de pénétrer ces prétendus secrets; mais ceux qui savent quelque chose sur ces objets doivent avoir la prudence de se taire. Ce n'est pas qu'il ne soit utile que ces vérités soient connues, comme toute autre espèce de vérité; mais on ne doit les publier que dans des ouvrages qui fassent connaître en même temps le danger, les précautions qui peuvent en préserver, & les remèdes.

(a) Chap. X, v. 13.

ces livres des Machabées sont bien suspects. Mon cher lecteur, je vous ai déjà prié de ne rien croire de léger.

Ce qui m'étonnerait le plus dans l'histoire des mœurs des anciens Romains, ce serait la conspiration des femmes romaines pour faire périr par le poison, non pas leurs maris, mais en général les principaux citoyens. C'était, dit *Tite-Live*, en l'an 423 de la fondation de Rome; c'était donc dans le temps de la vertu la plus austère; c'était avant qu'on eût entendu parler d'aucun divorce, quoique le divorce fût autorisé; c'était lorsque les femmes ne buvaient point de vin, ne sortaient presque jamais de leurs maisons que pour aller aux temples. Comment imaginer que tout-à-coup elles se fussent appliquées à connaître les poisons, qu'elles s'assemblaient pour en composer, & que sans aucun intérêt apparent elles donnassent ainsi la mort aux premiers de Rome?

Laurent Rivard, dans sa compilation abrégée, se contente de dire que la vertu des dames romaines se démentit étrangement; que cent soixante & dix d'entr'elles se mêlant de faire le métier d'empoisonneuses, & de réduire cet art en préceptes, furent tout à la fois accusées, convaincues, & punies.

Tite-Live ne dit pas assurément qu'elles réduisirent cet art en préceptes. Cela signifierait qu'elles tinrent école de poisons, qu'elles professèrent cette science, ce qui est ridicule. Il ne parle point de cent soixante & dix professeuses en sublimé corrosif ou en vert-de-gris. Enfin, il n'affirme point qu'il y eut des empoisonneuses parmi les femmes des sénateurs & des chevaliers.

Le peuple était extrêmement sot & raisonneur à Rome comme ailleurs ; voici les paroles de *Tite-Live* :

(b) » L'année 423 fut au nombre des malheureuses ;
 » il y eut une mortalité causée par l'intempérie de l'air ,
 » ou par la malice humaine. Je voudrais qu'on pût
 » affirmer avec quelques auteurs que la corruption de
 » l'air causa cette épidémie , plutôt que d'attribuer la
 » mort de tant de romains au poison , comme l'ont écrit
 » faussement des historiens pour décrier cette année. »

On a donc écrit *faussement* , selon *Tite-Live* , que les dames de Rome étaient des empoisonneuses ; il ne le croit donc pas : mais quel intérêt avaient ces auteurs à décrier cette année ? c'est ce que j'ignore.

Je vais rapporter le fait , continue-t-il , *tel qu'on l'a rapporté avant moi*. Ce n'est pas là le discours d'un homme persuadé. Ce fait d'ailleurs ressemble bien à une fable. Une esclave accuse environ soixante & dix femmes , parmi lesquelles il y en a de patriciennes , d'avoir mis la peste dans Rome en préparant des poisons. Quelques-unes des accusées demandent permission d'avalier leurs drogues , & elles expirent sur le champ. Leurs complices sont condamnées à mort sans qu'on spécifie le genre de supplice.

J'ose soupçonner que cette historiette , à laquelle *Tite-Live* ne croit point du tout , mérite d'être reléguée à l'endroit où l'on conservait le vaisseau qu'une vestale avait tiré sur le rivage avec sa ceinture ; où *Jupiter* en personne avait arrêté la fuite des Romains ; où *Castor* & *Pollux* étaient venus combattre à cheval ; où l'on avait coupé un caillou avec un rasoir ; & où *Simon*

(b) I. décade , livre VIII.

Barjone , furnommé *Pierre* , disputa de miracles avec *Simon* le magicien &c.

Il n'y a guère de poison dont on ne puisse prévenir les suites en le combattant incontinent. Il n'y a point de médecine qui ne soit un poison quand la dose est trop forte.

Toute indigestion est un empoisonnement.

Un médecin ignorant & même savant , mais inattentif , est souvent un empoisonneur ; un bon cuisinier est à coup sûr un empoisonneur à la longue , si vous n'êtes pas tempérant.

Un jour le marquis d'*Argenson* ministre d'Etat au département étranger , lorsque son frère était ministre de la guerre , reçut de Londres une lettre d'un fou , (comme les ministres en reçoivent à chaque poste :) ce fou proposait un moyen infallible d'empoisonner tous les habitans de la capitale d'Angleterre. Ceci ne me regarde pas , nous dit le marquis d'*Argenson* , c'est un placet à mon frère.

E N C H A N T E M E N T .

Magie , évocation , sortilège &c.

IL n'est guère vraisemblable que toutes ces abominables absurdités viennent , comme le dit *Pluche* , des feuillages dont on couronna autrefois les têtes d'*Isis* & d'*Osiris*. Quel rapport ces feuillages pouvaient-ils avoir avec l'art d'enchanter des serpens , avec celui de ressusciter un mort , ou de tuer des hommes avec

des paroles, ou d'inspirer de l'amour, ou de métamorphoser des hommes en bêtes.

Enchantement, *incantatio*, vient, dit-on, d'un mot chaldéen que les Grecs avaient traduit par *epodi gonocia*, *Chanſon produëtrice*. *Incantatio* vient de chaldée ! allons, les *Bochard*, vous êtes de grands voyageurs ; vous allez d'Italie en Méſopotamie en un clin-d'œil ; vous courez chez le grand & ſavant peuple hébreu ; vous en rapportez tous les livres & tous les ufages ; vous n'êtes point des charlatans.

Une grande partie des ſuperſtitious abſurdes ne doit-elle pas ſon origine à des choſes naturelles ? Il n'y a guère d'animaux qu'on n'accoutume à venir au ſon d'une muſette ou d'un ſimple cornet pour recevoir ſa nourriture. *Orphée*, ou quelqu'un de ſes prédéceſſeurs, joua de la muſette mieux que les autres bergers ; ou bien il ſe ſervit du chant. Tous les animaux domeſtiques accouraient à ſa voix. On ſuppoſa bien vite que les ours & les tigres étaient de la partie : ce premier pas aisément fait, on n'eut pas de peine à croire que les *Orphées* ſefaient danser les pierres & les arbres.

Si on fait danser un ballet à des rochers & à des ſapins, il en coûte peu de bâtir des villes en cadence, les pierres de taille viennent ſ'arranger d'elles-mêmes, lorſqu'*Amphion* chante : il ne faut qu'un violon pour conſtruire une ville, & un cornet à bouquin pour la détruire.

L'enchantement des ſerpens doit avoir une cauſe encore plus ſpécieufe. Le ſerpent n'eſt point un animal vorace & porté à nuire. Tout reptile eſt timide. La première choſe que fait un ſerpent (du moins en

Europe) dès qu'il voit un homme, c'est de se cacher dans un trou comme un lapin & un lézard. L'instinct de l'homme est de courir après tout ce qui s'enfuit, & de fuir lui-même devant tout ce qui court après lui, excepté quand il est armé, qu'il sent sa force, & surtout qu'on le regarde.

Loin que le serpent soit avide de sang & de chair, il ne se nourrit que d'herbe, & passe un temps très-considérable sans manger : s'il avale quelques insectes, comme font les lézards, les caméléons, en cela il nous rend service.

Tous les voyageurs disent qu'il y en a de très-longs & de très-gros ; mais nous n'en connaissons point de tels en Europe. On n'y voit point d'homme, point d'enfant, qui ait été attaqué par un gros serpent ni par un petit ; les animaux n'attaquent que ce qu'ils veulent manger ; & les chiens ne mordent les passans que pour défendre leurs maîtres. Que ferait un serpent d'un petit enfant ? quel plaisir aurait-il à le mordre ? il ne pourrait en avaler le petit doigt. Les serpens mordent & les écureuils aussi, mais quand on leur fait du mal.

Je veux croire qu'il y a eu des monstres dans l'espèce des serpens comme dans celle des hommes ; je consens que l'armée de *Regulus* se soit mise sous les armes en Afrique contre un dragon, & que depuis il y ait eu un normand qui ait combattu contre la gargouille. Mais on m'avouera que ces cas sont rares.

Les deux serpens qui vinrent de Ténédos exprès pour dévorer *Laocoon* & deux grands garçons de vingt ans, aux yeux de toute l'armée troyenne, sont un beau prodige, digne d'être transmis à la postérité

par des vers hexamètres & par des statues qui représentent *Laocoon* comme un géant, & ses grands enfans comme des pygmées.

Je conçois que cet événement devait arriver lorsqu'on prenait avec un grand vilain cheval de bois (a) des villes bâties par des dieux ; lorsque les fleuves remontaient vers leurs sources, que les eaux étaient changées en fang, & que le soleil & la lune s'arrêtaient à la moindre occasion.

Tout ce qu'on a conté des serpens était très-probable dans des pays où *Apollon* était descendu du ciel pour tuer le serpent *Python*.

Ils passèrent aussi pour être très-prudens. Leur prudence consiste à ne pas courir si vite que nous, & à se laisser couper en morceaux.

La morsure des serpens, & surtout des vipères, n'est dangereuse que lorsqu'une espèce de rage a fait fermenter un petit réservoir d'une liqueur extrêmement âcre qu'ils ont sous leurs gencives. (1) Hors de-là un serpent n'est pas plus dangereux qu'une anguille.

Plusieurs dames ont apprivoisé & nourri des serpens, les ont placés sur leur toilette, & les ont entortillés autour de leurs bras.

(a) Le cheval de bois était une machine semblable à ce qu'on appela depuis le *belier*. C'était une longue poutre terminée en tête de cheval : elle fut conservée en Grèce, & *Pausanias* dit qu'il l'a vue.

(1) Voyez l'ouvrage déjà cité de M. *Fontana*. Il y décrit les vésicules qui contiennent la liqueur jaune de la vipère, la manière dont les dents qui renferment cette vésicule se reproduisent, & la mécanique singulière par laquelle ce suc pénètre dans les blessures. Il est constamment vénéneux, même sans que la vipère soit irritée.

Les nègres de Guinée adorent un serpent qui ne fait de mal à personne.

Il y a plusieurs fortes de ces reptiles ; & quelques-unes sont plus dangereuses que les autres dans les pays chauds ; mais en général le serpent est un animal craintif & doux ; il n'est pas rare d'en voir qui tettent les vaches.

Les premiers hommes qui virent des gens plus hardis qu'eux apprivoiser & nourrir des serpens , & les faire venir d'un coup de sifflet comme nous appelons les abeilles , prirent ces gens-là pour des forciers. Les Pfilles & les Marfes , qui se familiarisèrent avec les serpens , eurent la même réputation. Il ne tiendrait qu'aux apothicaires du Poitou , qui prennent des vipères par la queue , de se faire respecter aussi comme des magiciens du premier ordre.

L'enchantement des serpens passa pour une chose constante. La sainte écriture même , qui entre toujours dans nos faiblesses , daigna se conformer à cette idée vulgaire. (*b*) *L'aspic sourd qui se bouche les oreilles pour ne pas entendre la voix du savant enchanteur.*

(*c*) *J'enverrai contre vous des serpens qui résisteront aux enchantemens.*

(*d*) *Le médifant est semblable au serpent qui ne cède point à l'enchanteur.*

L'enchantement était quelquefois assez fort pour faire crever les serpens. Selon l'ancienne physique cet animal était immortel. Si quelque rustre trouvait un serpent mort dans son chemin , il fallait bien que ce

(*b*) Pseaume LVII.

(*d*) Ecclésiaste.

(*c*) Jérémie , chap. VIII , v. 17.

fût quelque enchanteur qui l'eût dépouillé du droit de l'immortalité :

Frigidus in pratis cantando rumpitur anguis.

Enchantement des morts , ou évocation.

ENCHANTER un mort, le ressusciter, ou s'en tenir à évoquer son ombre pour lui parler, était la chose du monde la plus simple. Il est très-ordinaire que dans ses rêves on voie des morts, qu'on leur parle, qu'ils vous répondent. Si on les a vus pendant le sommeil, pourquoi ne les verra-t-on point pendant la veille ? Il ne s'agit que d'avoir un esprit de *Python* ; & pour faire agir cet esprit de *Python*, il ne faut qu'être un fripon, & avoir à faire à un esprit faible : or personne ne niera que ces deux choses n'aient été extrêmement communes.

L'évocation des morts était un des plus sublimes mystères de la magie. Tantôt on faisait passer aux yeux du curieux quelque grande figure noire qui se mouvait par des ressorts dans un lieu un peu obscur ; tantôt le forcier ou la forcrière se contentait de dire qu'elle voyait l'ombre, & sa parole suffisait. Cela s'appelle la *nécromancie*. La fameuse pythonisse d'Endor a toujours été un grand sujet de dispute entre les pères de l'Eglise. Le sage *Théodoret* dans sa question LXII sur le livre des rois, assure que les morts avaient coutume d'apparaître la tête en bas ; & que ce qui effraya la pythonisse, ce fut que *Samuel* était sur ses jambes.

S^t Augustin interrogé par *Simplicien*, lui répond, dans le second livre de ses questions, qu'il n'est pas

plus extraordinaire de voir une pythonisse faire venir une ombre, que de voir le diable emporter JESUS-CHRIST sur le pinacle du temple & sur la montagne.

Quelques favans voyant que chez les Juifs on avait des esprits de *Python*, en ont osé conclure que les Juifs n'avaient écrit que très-tard, & qu'ils avaient presque tout pris dans les fables grecques; mais ce sentiment n'est pas soutenable.

Des autres fortilèges.

QUAND on est assez habile pour évoquer des morts avec des paroles, on peut à plus forte raison faire mourir des vivans, ou du moins les en menacer, comme le médecin malgré lui, dit à *Lucas* qu'il lui donnera la fièvre. Du moins il n'était pas douteux que les forciers n'eussent le pouvoir de faire mourir les bestiaux; & il fallait opposer fortilège à fortilège pour garantir son bétail. Mais ne nous moquons point des anciens; pauvres gens que nous sommes, fortis à peine de la barbarie! Il n'y a pas cent ans que nous avons fait brûler des forciers dans toute l'Europe; & on vient encore de brûler une forcière vers l'an 1750 à Vurtzbourg. Il est vrai que certaines paroles & certaines cérémonies suffisent pour faire périr un troupeau de moutons, pourvu qu'on y ajoute de l'arsenic.

L'histoire critique des cérémonies superstitieuses par le *Brun* de l'oratoire, est bien étrange; il veut combattre le ridicule des fortilèges, & il a lui-même le ridicule de croire à leur puissance. Il prétend que *Marie Bucaille*

la forcière , étant en prison à Valogne , parut à quelques lieues de-là dans le même temps , selon le témoignage juridique du juge de Valogne. Il rapporte le fameux procès des bergers de Brie , condamnés à être pendus & brûlés par le parlement de Paris en 1691. Ces bergers avaient été assez fots pour se croire forciers , & assez méchants pour mêler des poisons réels à leurs forcelleries imaginaires.

Le père *le Brun* proteste (e) qu'il y eut beaucoup de *surnaturel dans leur fait* , & qu'ils furent pendus en conséquence. L'arrêt du parlement est directement contraire à ce que dit l'auteur : *La cour déclare les accusés duement atteints & convaincus de superstitions , d'impiétés , sacrilèges , profanations , empoisonnemens.*

L'arrêt ne dit pas que ce soient des profanations qui aient fait périr des animaux : il dit que ce sont les empoisonnemens. On peut commettre un sacrilège sans être forcier , comme on empoisonne sans être forcier.

D'autres juges firent brûler , à la vérité , le curé *Gaufredi* , & ils crurent fermement que le diable l'avait fait jouir de toutes ses pénitentes. Le curé *Gaufredi* croyait aussi en avoir obligation au diable ; mais c'était en 1611 : c'était dans le temps où la plupart de nos provinciaux n'étaient pas fort au-dessus des Caraïbes & des Nègres. Il y en a eu encore de nos jours quelques-uns de cette espèce , comme le jésuite *Girard* , l'ex-jésuite *Nonotte* , le jésuite *Dupleffis* , l'ex-jésuite *Malagrida* ; mais cette espèce de fous devient fort rare de jour en jour.

(e) Voyez le procès des bergers de Brie , depuis la page 516.

A l'égard de la *lycanthropie*, c'est-à-dire des hommes métamorphosés en loups par des enchantemens, il suffit qu'un jeune berger ayant tué un loup, & s'étant revêtu de sa peau, ait fait peur à de vieilles femmes, pour que la réputation du berger devenu loup se soit répandue dans toute la province, & de-là dans d'autres. Bientôt *Virgile* dira :

(f) *His ego sæpè lupum fieri, & se condere filvis*
Mærim, sæpè animas imis exire sepulcris.

Mæris devenu loup se cachait dans les bois :
Du creux de leurs tombeaux j'ai vu fortir des ames.

Voir un homme loup est une chose curieuse; mais voir des ames est encore plus beau. Des moines du mont Cassin ne virent-ils pas l'ame de *S^t Bénédic^t*, ou *Benoit*? Des moines de Tours ne virent-ils pas celle de *S^t Martin*? Des moines de *S^t Denis* ne virent-ils pas celle de *Charles-Martel*?

Enchantemens pour se faire aimer.

IL y en eut pour les filles & pour les garçons. Les Juifs en vendaient à Rome, & dans Alexandrie; & ils en vendent encore en Asie. Vous trouverez quelques-uns de ces secrets dans le petit Albert; mais vous vous mettrez plus au fait, si vous lisez le plaidoyer qu'*Apulée* composa lorsqu'il fut accusé par un chrétien, dont il avait épousé la fille, de l'avoir enforcélée par des philtres. Son beau-père *Emilien* prétendait qu'*Apulée* s'était servi principalement de

(f) *Ecloga VIII, v. 97.*

certaines

certaines poiffons , attendu que *Vénus* étant née de la mer , les poiffons devaient exciter prodigieusement les femmes à l'amour.

On fe fervait d'ordinaire de vervenne , de ténia , de l'hippomane qui n'était autre chose qu'un peu de l'arrière-faix d'une jument lorsqu'elle produit fon poulain , d'un petit oifeau nommé parmi nous *hoche-queue* , en latin , *motacilla*.

Mais *Apulée* était principalement accusé d'avoir employé des coquillages , des pattes d'écreviffes , des hériffons de mer , des huîtres cannelées , du calmar qui paffe pour avoir beaucoup de femence &c.

Apulée fait affez entendre quel était le véritable philtre qui avait engagé *Pudentilla* à fe donner à lui. Il est vrai qu'il avoue dans fon plaidoyer que fa femme l'avait appelé un jour *magicien*. Mais quoi! dit-il , fi elle m'avait appelé *consul* , ferais-je consul pour cela ?

Le fatyrion fut regardé chez les Grecs & chez les Romains comme le philtre le plus puiffant ; on l'appelait la *plante aphrodisia* , *racine de Vénus*. Nous y ajoutons la roquette sauvage ; c'est l'*eruca* des latins : (*g*) *Et venerem revocans eruca morantem*. Nous y mêlons furtout un peu d'effence d'ambre. La mandragore est paffée de mode. Quelques vieux débauchés fe font fervis de mouches cantarides , qui portent en effet aux parties génitales ; mais qui portent beaucoup plus à la vefsie , qui l'excorient & qui font uriner du fang : ils ont été cruellement punis d'avoir voulu pouffer l'art trop loin.

(*g*) *Martial*.

La jeuneſſe & la fanté font les véritables philtres.

Le chocolat a paſſé pendant quelque temps pour ranimer la vigueur endormie de nos petits-mâtres vieillis avant l'âge ; mais on aurait beau prendre vingt taffes de chocolat , on n'en inspirera pas plus de goût pour ſa perſonne.

Ut ameris , amabilis eſto.

Pour être aimé, ſoyez aimable.

Fin du Tome troiſième.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

CONTENUS DANS CE VOLUME.

C IEL MATERIEL.	page 3
CIEL DES ANCIENS.	9
CIRCONCISION.	15
CIRUS.	20
CLERC.	25
<i>Du célibat des clercs.</i>	26
<i>Des clercs du secret , devenus depuis secrétaires d'Etat & ministres.</i>	30
CLIMAT.	31
<i>Influence du climat.</i>	34
CLOU.	38
COHERENCE , COHESION , ADHESION.	40
CONCILES. SECTION I. <i>Assemblée d'ecclésiastiques convoquée pour résoudre des doutes ou des questions sur les points de foi ou de discipline.</i>	42
SECTION II. <i>Notice des conciles généraux.</i>	55
SECTION III.	64
CONFESSION.	69
<i>De la révélation de la confession.</i>	73
<i>Si les laïques & les femmes ont été confesseurs & confesseuses.</i>	78
<i>Des billets de confession.</i>	81
CONFISCATION.	83
CONQUETE. <i>Réponse à un questionneur sur ce mot.</i>	87
CONSCIENCE. SECTION I. <i>De la conscience du bien & du mal.</i>	88

SECTION II. <i>Si un juge doit juger selon sa conscience ou selon les preuves.</i>	91
SECTION III. <i>De la conscience trompeuse.</i>	92
SECTION IV. <i>Liberté de conscience.</i>	94
CONSEILLER OU JUGE.	97
CONSEQUENCE.	99
CONSTANTIN. SECTION I. <i>Du siècle de Constantin.</i>	102
SECTION II. <i>Caractère de Constantin.</i>	107
CONTRADICTIONS. SECTION I.	113
SECTION II. <i>Exemples tirées de l'histoire , de la sainte écriture , de plusieurs écrivains , du fameux curé Mellier , d'un prédicant nommé Antoine &c.</i>	120
<i>Des contradictions dans quelques rites.</i>	123
<i>Des contradictions dans les affaires & dans les hommes.</i>	124
<i>Des contradictions dans les hommes & dans les affaires.</i> <i>ibid.</i>	
<i>Des contradictions apparentes dans les livres.</i>	125
<i>Contradictions dans les jugemens sur les ouvrages.</i>	136
CONTRASTE.	137
CONVULSIONS.	138
DES COQUILLES , & des systèmes bâtis sur des coquilles.	140
<i>Amas de coquilles.</i>	143
<i>De la grotte des fées.</i>	145
<i>Du falun de Touraine & de ses coquilles.</i>	147
<i>Idées de Palissi sur les coquilles prétendues.</i>	151
<i>Du système de Maillet qui , de l'inspection des coquilles , conclut que les poissons sont les premiers pères des hommes.</i>	154
CORPS.	156
COURTISANS LETTRÉS.	161
COUTUMES.	163
CREDO.	164
DES CRIMES OU DELITS DE TEMPS ET DE LIEU.	168

T A B L E. 565

<i>Question si deux témoins suffisent pour faire pendre un homme.</i>	172
CRIMINALISTE.	174
CRIMINEL. <i>Procès criminel.</i>	175
<i>Procédure criminelle chez certaines nations.</i>	178
<i>Exemple tiré de la condamnation d'une famille entière.</i>	180
CRITIQUE.	184
CROIRE.	195
CROMWELL. SECTION I.	198
SECTION II.	204
CUISSAGE OU CULAGE , <i>droit de prélibation , de marquette &c.</i>	205
CUL.	208
CURÉ DE CAMPAGNE. SECTION I.	211
SECTION II.	215
CURIOSITÉ.	220
LE DANTE.	224
DAVID.	229
DECRETALES. <i>Lettres des papes qui règlent les points de doctrine ou de discipline , & qui ont force de loi dans l'Eglise latine.</i>	234
DEFLORATION.	242
DEJECTION , <i>excrémens , leur rapport avec le corps de l'homme , avec ses idées & ses passions.</i>	243
DELITS LOCAUX.	246
DELUGE UNIVERSEL.	247
DEMOCRATIE.	252
DEMONIAQUES , <i>possédés du démon , énergumènes , exorcisés.</i>	259
DENIS (ST) L'AREOPAGITE , <i>& la fameuse éclipse.</i>	262
DENOMBREMENT. SECTION I.	265
SECTION II.	273

566 T A B L E.

DESTIN.	274
DEVOT.	279
DICTIONNAIRE.	281
<i>Extrait des réflexions d'un académicien, sur le dictionnaire de l'académie.</i>	287
DIEU, DIEUX. SECTION I.	289
SECTION II.	293
<i>Lettre de Maxime de Madaure.</i>	296
<i>Réponse d'Augustin.</i>	297
<i>D'une calomnie de Warburton contre Cicéron, au sujet d'un Dieu suprême.</i>	298
<i>Les Romains ont-ils pris tous leurs dieux des Grecs.</i>	300
SECTION III. <i>Examen de Spinoza.</i>	301
<i>Profession de foi de Spinoza.</i>	302
<i>Du fondement de la philosophie de Spinoza.</i>	304
SECTION IV. <i>Du Système de la nature.</i>	308
<i>Histoire des anguilles sur lesquelles est fondé le Système.</i>	312
SECTION V. <i>De la nécessité de croire un être suprême.</i>	317
SECTION VI.	324
DIOCLETIEN.	328
DE DIODORE DE SICILE, ET D'HERODOTE.	337
DIRECTEUR.	346
DISPUTE.	347
<i>Discours en vers sur les disputes.</i>	348
DISTANCE.	355
DIVINITÉ DE JESUS.	365
DIVORCE. SECTION I.	366
SECTION II.	369
DOGMES.	372
DONATIONS.	376
<i>Donation de Constantin.</i>	ibid.
<i>Donation de Pepin.</i>	377

T A B L E. 567

<i>Donation de Charlemagne.</i>	379
<i>Donation de Bénévent par l'empereur Henri III.</i>	ibid.
<i>Donation de la comtesse Mathilde.</i>	380
<i>Donation de la suzeraineté de Naples aux papes.</i>	381
<i>Donation de l'Angleterre & de l'Irlande aux papes, par le roi Jean.</i>	384
<i>Examen de la vassalité de Naples & de l'Angleterre.</i>	385
<i>Des donations faites par les papes.</i>	386
<i>Donations entre particuliers.</i>	387
DORMANS. (LES SEPT)	388
DROIT. SECTION I. Droit des gens, droit naturel, droit public.	390
SECTION II.	394
DROIT CANONIQUE. Idée générale du droit canonique, par M. Bertrand ci-devant premier pasteur de l'Eglise de Berne.	398
SECTION I. <i>Du ministère ecclésiastique.</i>	400
SECTION II. <i>Des possessions des ecclésiastiques.</i>	403
SECTION III. <i>Des assemblées ecclésiastiques ou religieuses.</i>	407
SECTION IV. <i>Des peines ecclésiastiques.</i>	412
SECTION V. <i>De l'inspection sur le dogme.</i>	416
SECTION VI. <i>Inspection des magistrats sur l'administration des sacremens.</i>	417
SECTION VII. <i>Jurisdiction des ecclésiastiques.</i>	420
<i>Dispenses de mariage.</i>	423
DRUIDES.	425
ECLIPSE.	428
ECONOMIE.	435
<i>Economie domestique.</i>	ibid.
<i>De l'économie publique.</i>	442
ECONOMIE DE PAROLES. Parler par économie.	451
ECROUELLES.	458

EDUCATION. <i>Dialogue entre un conseiller & un ex-jésuite.</i>	461
ÉGALITÉ. SECTION I.	465
SECTION II.	468
EGLISE. <i>Précis de l'Histoire de l'Eglise chrétienne.</i>	471
<i>Du pouvoir de chasser les diables donné à l'Eglise.</i>	480
<i>Des martyrs de l'Eglise.</i>	482
<i>De l'établissement de l'Eglise sous Constantin.</i>	487
<i>De la signification du mot Eglise. Portrait de l'Eglise primitive. Dégénération. Examen des sociétés qui ont voulu rétablir l'Eglise primitive, & particulièrement des primitifs appelés quakers.</i>	492
<i>Du nom d'Eglise dans les sociétés chrétiennes.</i>	495
<i>De la primitive Eglise, & de ceux qui ont cru la rétablir. ibid.</i>	
<i>Des primitifs appelés quakers.</i>	500
<i>Querelle entre l'Eglise grecque & la latine, dans l'Asie & dans l'Europe.</i>	505
EGLOGUE.	513
<i>Eglogue allemande.</i>	515
ELEGANCE.	516
ELIE ET ENOCH.	520
ELOQUENCE.	523
EMBLEME. <i>Figure, allégorie, symbole &c.</i>	553
<i>De quelques emblèmes dans la nation juive.</i>	536
<i>De l'emblème d'Oolla & d'Oliba.</i>	543
<i>D'Osée & de quelques autres emblèmes.</i>	545
EMPOISONNEMENS.	547
ENCHANTEMENT, <i>magie, évocation, sortilège &c.</i>	552
<i>Enchantement des morts, ou évocation.</i>	557
<i>Des autres sortilèges.</i>	558
<i>Enchantement pour se faire aimer.</i>	560

Fin de la Table du troisième volume.



